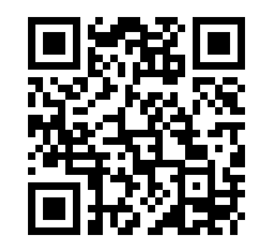
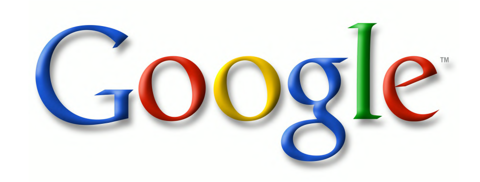
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.



http://books.google.com



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le frantçais, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BUHR B

a39015 00024837 0b

PREMIÈRE ANNÉE

JANVIER-DÉCEMBR

1887



# ANNALES
# BOURBONNAISES

RECUEIL MENSUEL

*HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET ARTISTIQUE*

Publié avec le concours d'Écrivains et d'Artistes de la Région

PAR

E. DELAIGUE & A VAYSSIÈRE

1887

MOULINS

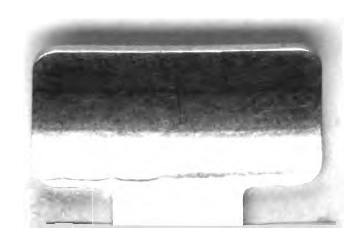
*IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE*

1887

Digitized by Google



PROPERTY OF
The University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS



Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# ANNALES
# BOURBONNAISES

Digitized by Google

Digitized by Google

# ANNALES
# BOURBONNAISES

RECUEIL MENSUEL

HISTORIQUE ARCHÉOLOGIQUE

ET ARTISTIQUE

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS D'ÉCRIVAINS ET D'ARTISTES DE LA RÉGION

PAR

*E. DELAIGUE et A. VAYSSIÈRE*

---

PREMIÈRE ANNÉE

---

MOULINS

IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE

1887

Digitized by Google

DC
611
.B764
A2
v.1

Digitized by Google

Hist.-Antiq.
lib. Guenegaud
12-23-68




Digitized by Google

# JEANNE, MA MIE

## CHANT BOURBONNAIS

**Arrangé, pour les paroles, par M. H. FAURE, *docteur ès-lettres*, et pour la musique, par M. l'abbé CHÉRION, *maître de chapelle de la Cathédrale de Moulins*.**




Digitized by Google




I

Baisse-toi, montagne,
Ne m'empêche pas
De voir la campagne,
Ma mie est là-bas !

2

Ma Jeanne est l'image
Du joli printemps ;
Elle est bonne et sage,
Elle a dix-sept ans.

3

Sur la rive ombreuse
Quel charmant tableau :
Qu'elle est gracieuse
Tournant son fuseau !

4

Toujours je répète
Au fond de mon cœur :
Me veux-tu, Jeannette,
Pour ton épouseur ?

5

Je vais à ta mère
Demander ta main ;
Sois ma ménagère,
S'il lui plaît, demain !

6

M'aimes-tu de même ?
Hélas ! J'y sais pas ;
Mais si fort je t'aime
Que tu m'aimeras !

7

En vain si j'espère,
Loin, bien loin j'irai
Où l'on fait la guerre,
Et là je mourrai !

—

Baisse-toi, montagne,
Ne m'empêche pas
De voir la campagne,
Ma mie est là-bas !

Lith. Et. Auclaire, à Moulins

Digitized by Google





*SPÉRANCE ! Ce mot qui fut la devise des ducs de Bourbon, nous l'écrivons en tête de nos Annales bourbonnaises à la fois comme un souvenir du passé et comme un témoignage de confiance dans l'avenir.*

*Souvenir du passé, il rappelle l'étonnante fortune de cette famille qui fit le Bourbonnais de toutes pièces, au détriment d'antiques circonscriptions territoriales et en dépit de différences de races, et qui, après avoir donné de la cohésion aux éléments variés qui le composaient, sut lui insuffler une vitalité si puissante qu'elle dure encore. C'est sur cette vitalité, sur cet ensemble de sentiments faisant qu'il existe pour tout homme une seconde patrie plus intime dans la grande patrie française, que nous comptons, dans une large mesure, pour la réussite de l'œuvre à laquelle nous allons donner tous nos soins ; et, vraiment, s'il y a quelque témérité à vouloir créer spécialement pour le département de l'Allier une revue rétrospective, et surtout à prétendre la faire vivre avec les ressources qu'une région*

Digitized by Google

*aussi limitée peut offrir, on reconnaîtra sans doute que cette témérité est largement justifiée par d'heureux précédents.*

*Il y a tantôt soixante ans, un jeune homme, écrivain et artiste de valeur, arrivait de Paris, l'âme pleine d'enthousiasme pour les choses du passé, en particulier pour ce moyen-âge qui avait semé sa province de châteaux aux murs puissants profondément enracinés dans le sol et d'églises à l'ornementation parfois sévère et même barbare, parfois aussi d'une richesse et d'une élégance incomparables. Achille Allier — c'est de lui qu'il est question — revenait s'asseoir à l'ombre de ses tours de Bourbon, rêvant d'élever au Bourbonnais un splendide monument où l'art prêterait largement son concours à l'histoire.*

*Nous nous demandons ce que ses contemporains purent bien penser de ce projet, car c'est alors qu'une entreprise de ce genre pouvait paraître téméraire. Jusque-là, en effet, les annales de ce pays n'avaient guère été étudiées, au point de vue local, que par Coiffier-Demoret, et il ne fallait pas songer à tirer beaucoup des deux in-octavo laissés par cet auteur. Les matériaux de l'édifice futur étaient donc épars dans les chartes et dans les chroniques ; il s'agissait d'abord de les en tirer, ce qui n'était pas un mince travail, et ensuite de les grouper avant d'écrire la première ligne du grand livre rêvé. Achille Allier était seul au début pour suffire à ces tâches multiples. Lui aussi prit pour devise le mot* Espérance, *et il lui adjoignit le cri de guerre de ses vieux ducs :* Allen! Tous ensemble! *Son ardeur d'apôtre fit naître des adeptes et bientôt ceux-ci étaient assez nombreux pour lui permettre de réaliser un autre projet, la création de l'*Art en Province, *revue rédigée et illustrée d'une façon très remarquable et que le Bourbonnais soutint avec honneur pendant quatorze ans. L'impulsion donnée*

Digitized by Google

*avait été si vive que le jeune et vaillant auteur put disparaître, enlevé subitement par la mort à l'âge de vingt-neuf ans, sans que l'*Ancien Bourbonnais, *dont il n'avait vu que le premier volume, restât inachevé, et sans que son autre œuvre eût trop à souffrir.*

*Achille Allier a opéré de véritables miracles. Pour nous, nous n'avons pas à en réclamer, car notre entreprise, d'une part, est bien modeste comparée à celles qu'il a fait aboutir, et parce que, d'autre part, nous sommes loin des conditions difficiles qu'il dut rencontrer au début.*

*Depuis 1833, le champ encore à peu près en friche de l'histoire du Bourbonnais a été fouillé dans tous les sens. La Société d'émulation de l'Allier, fondée en 1845, a stimulé le zèle des travailleurs et leur a facilité la besogne. Grâce à elle, des documents importants ont été mis au jour, d'intéressantes monographies, des notices curieuses ont été publiées et plus d'un point obscur de nos annales a été définitivement éclairci. Ajoutons qu'elle ne s'est pas bornée à entasser volumes sur volumes. Une science nouvelle avait pris naissance, du moins avait vu ses règles fixées d'une façon plus certaine ; les savants ne se contentaient plus des vieux textes ; ils interrogeaient le sol et en retiraient mille objets qui leur permettaient de reculer d'un nombre considérable de siècles l'histoire de l'humanité. Dès 1851, la Société d'émulation fondait, sous l'impulsion de M. de l'Estoille et avec le concours tout particulier de trois archéologues dont les noms doivent être cités, MM. Bertrand, Esmonnot et Tudot, un musée archéologique départemental où sont venus prendre place, à côté de nombreuses et remarquables pièces de l'époque gallo-romaine, du moyen-âge et de la Renaissance, tous ces objets des temps préhistoriques que la terre de Bourbonnais rend presque partout. Confié à l'habile administration de M. Queyroy, un*

Digitized by Google

*aqua-fortiste de premier ordre doublé d'un savant archéologue, ce musée a vu ses collections s'accroître chaque année.*

*Nous serions heureux de pouvoir entrer ici dans des détails, de nommer tous ceux qui, depuis moins de trente ans, ont mis en lumière des faits oubliés et ajouté ainsi une page aux annales de ce pays ; nous voudrions énumérer tous les travaux qui ont été produits, certains que le lecteur serait étonné en constatant avec nous les résultats acquis.*

*Non seulement il a été déjà beaucoup fait, quoiqu'il reste beaucoup à faire, mais, d'un autre côté, les amateurs de recherches historiques ont encore vu leur tâche notablement facilitée. Les sources de l'histoire du Bourbonnais, d'un accès fort difficile au temps d'Achille Allier et il y a même peu d'années, commencent à être largement ouvertes à tout le monde. Deux gros in-4°, publiés par le ministère de l'Instruction publique, nous ont fait connaître ce qui a échappé aux flammes des archives de la maison ducale de Bourbon* ; *M. Chazaud, le savant éditeur des* Fragments du Cartulaire de la Chapelle-Aude*, l'auteur de cette* Etude sur la chronologie des sires de Bourbon *qui restera comme un modèle de critique et d'érudition, a donné le premier volume de l'*Inventaire-sommaire *des archives de l'Allier, et, de concert avec M. Conny, une analyse consciencieuse et suffisamment détaillée des archives anciennes de la ville de Moulins. Nous sommes renseignés sur ce que renferme ce dernier dépôt, très riche encore malgré toutes les lacunes qu'il présente, et nous commençons à connaître les collections du dépôt départemental. Enfin, dans presque toutes les mairies où l'on en conserve, les vieux titres ont été l'objet de classements qui permettent de les consulter avec toutes les facilités désirables. La situation a donc bien changé depuis l'époque où l'auteur de l'*Ancien Bourbonnais, *commençant ses recherches et ne trouvant rien*

Digitized by Google

*d'écrit, devait poursuivre au hasard les documents dont il avait besoin.*

*Cette situation s'est modifiée d'une façon encore plus sensible sous un autre rapport. Le goût pour l'histoire locale naissait à peine ; en avance sur ses contemporains, Achille Allier était seul au début ; or ce n'est point notre cas. Notre projet de création des* Annales bourbonnaises, *exposé aux érudits de la région, à tous ceux qui s'occupent activement de l'étude de son passé, a été accueilli d'avance par d'unanimes sympathies et les promesses du concours le plus large : si nous sommes des inconnus pour un certain nombre de lecteurs, nous avons derrière nous de nombreux répondants qui ont fait leurs preuves.*

*Les* Annales bourbonnaises *seront une œuvre collective ; nous voulons qu'elles soient une œuvre véritablement locale, un instrument servant à grouper les écrivains et les artistes du département de l'Allier, leur fournissant les moyens de se connaître et de s'apprécier et la possibilité de s'entendre, à l'occasion, pour travailler de concert à des créations utiles. Elles s'adressent à tout le monde, et c'est pourquoi nous éviterons d'en faire une revue d'érudition froide, sèche, incolore. Les sujets les plus arides peuvent, il nous semble, être rendus attrayants pour peu qu'on veuille s'en donner la peine, et il est d'ailleurs facile de varier la composition de chaque fascicule mensuel de façon à satisfaire en même temps des goûts très différents.*

*Nous avons dit, dès le début, que nous éviterions avec soin de mettre le pied sur le terrain des controverses religieuses ou politiques. Nous pensons, en effet, que la vérité historique peut toujours être produite sans passion et qu'elle gagne ainsi aux yeux de ceux qui la reçoivent ; la liste de nos collaborateurs montre assez que nous sommes heureux d'user de la bonne volonté de tous les écrivains et*

Digitized by Google

*de tous les artistes qui veulent bien s'intéresser à notre recueil et que notre seule préoccupation est de rendre ce recueil utile, intéressant et durable.*

*Tous les côtés de l'histoire bourbonnaise pourront être abordés et traités avec compétence par des spécialistes. MM. Bertrand, Esmonnot, Pérot et le Dr Vannaire n'ignorent rien de ce qui touche aux époques reculées; ils nous feront connaître les traces qu'ont laissées sur notre sol les hommes des temps préhistoriques, nous parleront de nos ancêtres gaulois et feront sortir de leurs ruines les établissements de la civilisation romaine; M. le comte de Soultrait, à qui ses nombreuses et savantes publications sur l'histoire et l'archéologie du moyen-âge ont valu une autorité universellement reconnue depuis longtemps, pourra décrire nos vieux châteaux et nos vieilles églises et voudra bien y recueillir tous ce qui rappelle un personnage ou un fait; M. Roy, professeur à l'Ecole des chartes, que des liens de famille ont rendu bourbonnais, nous a promis une série d'articles sur nos ducs; M. Bouchard, l'historien des guerres de religion et des jésuites de Moulins, et M. Faure, qui a déployé tant de talent pour tirer de l'oubli Antoine de Laval et nos écrivains du XVIe et du XVIIe siècle, s'occuperont des hommes et des choses de cette époque; MM. le chanoine Morel, de Quirielle, Miquel et autres, qui ont consacré leurs loisirs à des monographies, retraceront l'histoire des villes, des anciennes abbayes, des vieux châteaux; certains collectionneurs nous aideront autant par la connaissance qu'ils ont de tout ce qui touche au Bourbonnais que par leur plume et, enfin, quelques jeunes, qui n'ont pas encore choisi leur voie, se préparent à faire avec nous leurs premières armes.*

*Assurer dans les meilleures conditions possibles la rédaction des* Annales bourbonnaises *ne suffisait pas. Pour se*

Digitized by Google

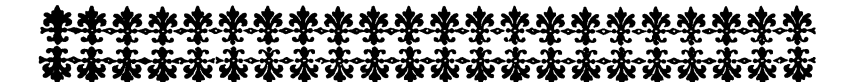
*faire bien accueillir, un recueil de ce genre devait, à notre avis, revêtir une forme élégante, plaire à l'œil du lecteur en même temps qu'il satisferait son esprit. Ce côté artistique de notre œuvre nous ne le négligerons pas, et cela nous sera d'autant plus facile que les artistes bourbonnais, beaucoup plus nombreux qu'on pourrait le croire et dont la liste comprend plus d'un maître justement estimé au dehors, ont tous répondu avec un empressement plein de promesses à l'appel que nous leur avons adressé. Hâtons-nous d'ajouter que l'art ne sera pas considéré par nous seulement comme un simple accessoire. Nous ferons, au contraire, une large place à toutes les questions qui peuvent s'y rattacher au point de vue local, suivant avec attention les travaux de nos peintres et de nos sculpteurs, applaudissant à leurs succès et travaillant à faire connaître leurs œuvres. C'est à cette occasion seulement que les* Annales *cesseront d'être une revue purement rétrospective.*

*Il conviendrait peut-être d'attendre les résultats avant de former des projets pour l'avenir. Qu'il nous soit permis cependant d'exprimer l'espoir que notre recueil pourra contribuer un jour à la création de certaines institutions et associations artistiques qui manquent encore en Bourbonnais alors qu'elles existent tout autour de nous ; et, d'ailleurs, s'il y a de l'ambition à vouloir travailler à l'avancement intellectuel de son pays, à faire des efforts pour qu'il marche de pair avec les régions voisines, nous acceptons volontiers de passer pour ambitieux.*



Digitized by Google

Digitized by Google



# ÉPIGRAPHIE

## DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

---

Un savant épigraphiste du XVII^e^ siècle, Jacques Spon, a dit, dans l'un de ses ouvrages, que l'on ne s'occupait point des inscriptions du moyen-âge parce que l'on ne saurait les lire.

Cette raison, naïvement exprimée, de ne point s'occuper de l'épigraphie relativement moderne ne peut être admise à notre époque, où les études sur le moyen-âge ont été poussées fort loin, et où la paléographie murale n'a plus de secrets pour les archéologues. Toutefois on continue à tenir en petite estime ceux que les savants gallo-romains appellent, avec quelque dédain, des médiévistes. Toute inscription qui ne date pas de l'antiquité ou, tout au moins, des siècles qui ont précédé l'an mil, est considérée comme un monument sans importance ; et cependant il est bien démontré que les inscriptions que nous nommerons nationales sont aussi utiles pour l'histoire que pour l'archéologie.

Un recueil épigraphique du moyen-âge met sous les yeux du lecteur des documents qui n'ont pas moins de valeur



Digitized by Google

que les chartes de nos archives et que les manuscrits de nos bibliothèques.

Dès 1839, le Comité des arts et monuments, établi au ministère de l'Instruction publique, s'était préoccupé de la formation d'un recueil complet des inscriptions françaises du moyen-âge, comme de celles des temps antérieurs ; puis, en avril 1856, le ministre de l'Instruction publique envoya aux savants et aux chercheurs de la province une circulaire dont on nous permettra de citer quelques passages qui donneront l'idée du but que nous nous sommes proposé en publiant cette Epigraphie du département de l'Allier.

« L'épigraphie est une des sources les plus abondantes où « l'on puisse recueillir d'utiles renseignements sur l'étude « des antiquités d'un peuple. Il est arrivé souvent que des « inscriptions sont venues révéler des faits importants qui « avaient échappé à l'attention des écrivains occupés des « grandes questions de l'histoire générale, ou éclairer d'un « jour nouveau des faits déjà connus. C'est aux inscriptions « antiques que nous devons presque tout ce que nous savons « sur l'organisation administrative de l'empire romain.....

« Les inscriptions des premiers siècles chrétiens, qui nous « révèlent des faits d'un autre ordre, ne sont pas moins inté- « ressantes pour notre histoire nationale. Elles nous appor- « tent presque tous les détails d'une incontestable valeur sur « la perpétuité du dogme, sur la liturgie sacrée, sur la hiérar- « chie ecclésiastique. D'autres constatent la date de la con- « struction ou de la dédicace de ces temples magnifiques qui « font la gloire de notre pays. Celles qui sont gravées sur « les monuments funéraires dans les églises, dans les cloîtres « ou dans les anciens cimetières, nous transmettent sur les « personnages les plus illustres des siècles passés, sur la « généalogie des grandes familles, sur les artistes, des notions « qu'on chercherait vainement ailleurs.

« Celles qui traitent des fondations pieuses et des dona- « tions contiennent fréquemment des indications sur les

Digitized by Google

« anciennes juridictions, sur les divisions topographiques, « sur les mesures, sur la valeur de l'argent et des denrées. « Les inscriptions morales, religieuses, poétiques, quelquefois même facétieuses, qui se lisent sur les murs des maisons « particulières ou des palais, sur les reliquaires, sur les vases « sacrés, sur les autels fixes ou portatifs, sur les stalles, sur les « vitraux, sur les cloches, sur les meubles, sur les tapisseries, « sur les chapiteaux des colonnes romanes, sur les socles des « statues, au pourtour des bas-reliefs, sont précieuses à « consulter pour qui veut connaître les mœurs, les usages, les « croyances, les cérémonies, les habitudes, les traditions, les « opinions scientifiques des siècles qui nous ont précédés. Elles « donnent l'explication des sujets mystérieux ou symboliques « dont les peintres et les sculpteurs se plaisaient à décorer « nos édifices sacrés et profanes. Enfin, ce sont les inscriptions qui viennent compléter les études faites dans les « manuscrits anciens sur les origines de la langue et sur la « paléographie. »

Pendant les années de notre jeunesse, après avoir parcouru toutes les communes de la Nièvre pour dresser la statistique monumentale de ce département, nous avions entrepris de visiter aussi celles de l'Allier dans le même but, et, si cet inventaire des richesses monumentales du Bourbonnais n'est pas tout à fait terminé, il s'en faut de peu et nous espérons bien pouvoir le compléter.

En étudiant les monuments, nous prenions soin de copier, avec la plus minutieuse exactitude, toutes les inscriptions antérieures à 1789, et ce sont ces inscriptions annotées dont nous commençons aujourd'hui la publication, suivant de notre mieux l'excellent modèle donné par le baron de Guilhermy dans son bel ouvrage sur les inscriptions de l'ancien diocèse de Paris (1).

(1) *Inscriptions de la France du Ve siècle au XVIIIe recueillies et publiées par* M. F. de Guilhermy. *Ancien diocèse de Paris.* Paris, Imprimerie nationale, 1873-188.., 5 volumes in-4°.

Digitized by Google

Notre travail devant comprendre uniquement des monuments épigraphiques des siècles qui ont précédé la Révolution, il eut été sans doute plus logique de suivre l'ancienne division ecclésiastique du pays, en prenant successivement les paroisses de chaque archiprêtré ; mais nous avons préféré la division administrative actuelle comme étant plus pratique, et, dans chaque commune, s'il y a plusieurs inscriptions, nous les classerons suivant leur date certaine ou probable.

Nous reproduirons toutes les inscriptions conservées sans en écarter aucune, persuadé qu'il vaut mieux s'exposer à en imprimer quelques-unes d'un médiocre intérêt, que d'avoir peut-être à regretter l'absence de celles que l'on aurait omises. Du reste, si le département de l'Allier est riche en monuments, les inscriptions ne sont point en grand nombre dans ce pays.

On sera peut-être étonné de trouver dans notre travail la mention et l'explication d'armoiries, de monogrammes, même d'emblêmes qui ne semblent pas rentrer dans le cadre de l'épigraphie proprement dite ; mais nos lecteurs se rendront compte de l'importance de ces petits monuments qui, indiquant parfois les dates et les origines des constructions, en disent souvent plus long que de véritables inscriptions.

Ce sont les inscriptions de Moulins qui ont naturellement le plus attiré l'attention des épigraphistes ; M. Tudot en a publié la plus grande partie dans un chapitre du compte-rendu des travaux du congrès de Moulins de 1854. Nous devons, pour être complet, donner de nouveau ces textes, en les accompagnant de commentaires, mais les premières pages de notre travail seront pauvres en documents inédits ; nous espérons prendre notre revanche quand nous en serons aux communes rurales, dont l'épigraphie est à peu près inconnue.

Notre première visite sera pour le musée départemental où l'on a eu la bonne pensée de réunir les monuments épigraphiques qui, pour une cause quelconque, avaient été enlevés de leur place d'origine.

---

Digitized by Google

# ARRONDISSEMENT DE MOULINS

## VILLE DE MOULINS

### *Musée Départemental*

I

1er SIÈCLE

L . FVFIO EQVESTRE
MIL . COH . XVII .
LVGVDVNIENSIS . AD .
MONETAM
IANVAR
L . I . F . P . IIII .. R . P . IIII

*Lucio Fufio Equestri,*
*militi cohortis XVII*
*Luguduniensis ad*
*monetam ;*
*centuria Januarii.*
*Locus in fronte pedibus IIII, retro pedibus IIII.*

(A Lucius Fufius Equester, soldat de la cohorte XVII Luguduniensis, pour la garde de la monnaie ; de la centurie de Januarius. Emplacement de 4 pieds de face et de 4 pieds en arrière).

Pierre calcaire. Lettres capitales romaines (1).

Ce cippe, trouvé dans la nécropole de Vichy en 1867, est

(1) La plupart des inscriptions que nous allons publier étant gravées sur pierre et en lettres capitales romaines, pour éviter de trop fréquentes et inutiles répétitions, nous mentionnerons la matière de l'inscription et la forme des caractères seulement quand cette matière sera autre que la pierre et quand ces caractères seront autres que les lettres capitales romaines.

Digitized by Google

couronné par un amortissement en coquille. Il offrait, au dessous de l'inscription, la représentation en bas-relief du personnage, dont les contours seuls sont visibles maintenant.

Cette inscription est fort importante pour l'histoire de Lyon aux premiers siècles car, outre qu'elle porte la première mention d'une cohorte, elle authentique le fait controversé de la fabrication de la monnaie dans cette ville. La dernière ligne indique l'étendue de la concession funéraire (2).




ALMER, *Revue épigraphique du midi de la France – Catalogue du musée départemental,* page 7 et pl. II). Nous pouvons donner ici, grâce à l'obligeance de la Société d'émulation, l'excellente planche dessinée par monsieur QUEYROY pour le *Catalogue du musée.*

(2) Nous devons à M. Bertrand de précieuses notes sur les antiquités gallo-romaines du Bourbonnais que connaît si bien le savant et infatigable vice-président de la Société d'émulation de l'Allier.

Digitized by Google

2

IIe SIÈCLE

I CAES DIVITR
IANI . PARTHICI FIL
DIVI NERVAE NEP
TRAIANVS HADRI

*Imperator Cæsar divi*
*Trajani Parthici filius,*
*divi Nervæ nepos,*
*Trajanus Hadrianus*
. . . . . . . . . .

Borne milliaire incomplète de l'empereur Adrien, dont les lettres, bien formées, sont gravées sur une portion carrée ménagée sur la borne ronde. La fin de l'inscription, qui contenait les indications chronologiques et les chiffres des distances, manque.

Cette borne, qui a été trouvée à Pérignat, a été mentionnée par Bergier comme étant la plus anciennement connue du centre de la France. Elle a été gravée entre l'an 118 et l'an 158.

*Catalogue du musée départemental,* page 7 et pl. 1.

3

275

IMP . CIISARI . L . DV
MIITIO . AVRIILIAN
O . M . GIIRMANICO
TRIBVNICIII . P . V . CO
SS . III . P . P . CIAR . LXXXVI

*Imperatori Cesari Lucio Dumetio (pour Domitio)*
*Aureliano maximo Germanico,*
*tribunicie potestatis V, consuli III,*
*patri patriæ. Civitate Arvernorum leugæ XXXVI.*

Digitized by Google

Marbre blanc de Châtel-Perron. La cinquième puissance tribunitienne et le troisième consulat d'Aurélien correspondent à l'année 275.

La forme II, employée au lieu de l'E, est à remarquer ; le *Catalogue du musée départemental* fait observer que cette forme se retrouve sur les légendes des statuettes et des poteries de la région.

Cette borne milliaire vient de Treteau.

*Compte-rendu du congrès archéologique de Moulins,* p. 333. — *L'art en province,* année 1859. — *Catalogue du musée départemental,* p. 6 et pl. 1).

4

III^e SIÈCLE

D . M . M. CALPVRN. SECVND

*Diis Manibus Marcus Calpurnius Secundus.*

Grès. Lettres grossièrement formées. Cippe amorti en plein cintre. Trouvé à Chantenay (Nièvre). L'inscription est gravée sur l'archivolte d'une niche qui renferme deux personnages sculptés en haut-relief : la femme du défunt tenant l'urne funéraire qu'elle va déposer dans la boîte qu'un homme présente ouverte.

*Catalogue,* p. 10, pl. 11.

5

IV^e SIÈCLE ?

C. I. (*Caius Julius*)
CANTV (*Cantus*)
SII

Pierre. Lettres capitales romaines.

*Catalogue,* p. 15.

Digitized by Google

6

IV^e SIÈCLE ?

SEX CERVIO
MAIO
IIII . V .... VII
.... ROC. IIII

Ces deux sépultures, de forme dite « en boîte », l'une cinéraire étant déposée dans une pierre cubique creusée, que fermait une petite pyramide, viennent de la nécropole de Vichy.

*Catalogue*, p. 15.

7

XV^e SIÈCLE.

Écu ogival semé de croisettes, à un lion brochant sur le tout.

Cet écusson, dont la provenance n'est pas connue, porte les armoiries que Segoing (1) décrit comme étant celles d'une branche de la famille nivernaise d'Anlezy, établie en Bourbonnais depuis le commencement du XIV^e siècle. Nous signalerons plus loin d'autres écussons un peu plus modernes de cette famille, ceux-là d'une attribution certaine, qui ne portent qu'un lion (voir notre *Armorial du Bourbonnais*).

(*Catalogue*, p. 3).

8

XV^e SIÈCLE.

Écu ogival à un lion couronné.

Ce blason, sculpté sur une pierre qui devait former la clef du manteau d'une cheminée, est d'une attribution difficile, plusieurs familles du Bourbonnais ayant porté un lion dans

(1) *Mercure armorial*, Paris 1648.

Digitized by Google

leurs armes, et sa provenance étant inconnue. Nous pensons toutefois que, contrairement à l'opinion émise dans le *Catalogue du musée départemental*, il ne porte ni les armes des Chabannes, dont le lion est toujours marqué de mouchetures d'hermine, même dans les monuments du moyen-âge, ni celles des Bonnay, qui offrent un chef sous le lion brochant; cependant le blason suivant, chargé d'un lion seul, doit être sûrement attribué à la famille de Bonnay, et il en pourrait être de même du petit monument décrit ci-dessus.

(*Catalogue*, p. 12).

9

COMMENCEMENT DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

Écusson à un lion tenu par un ange.

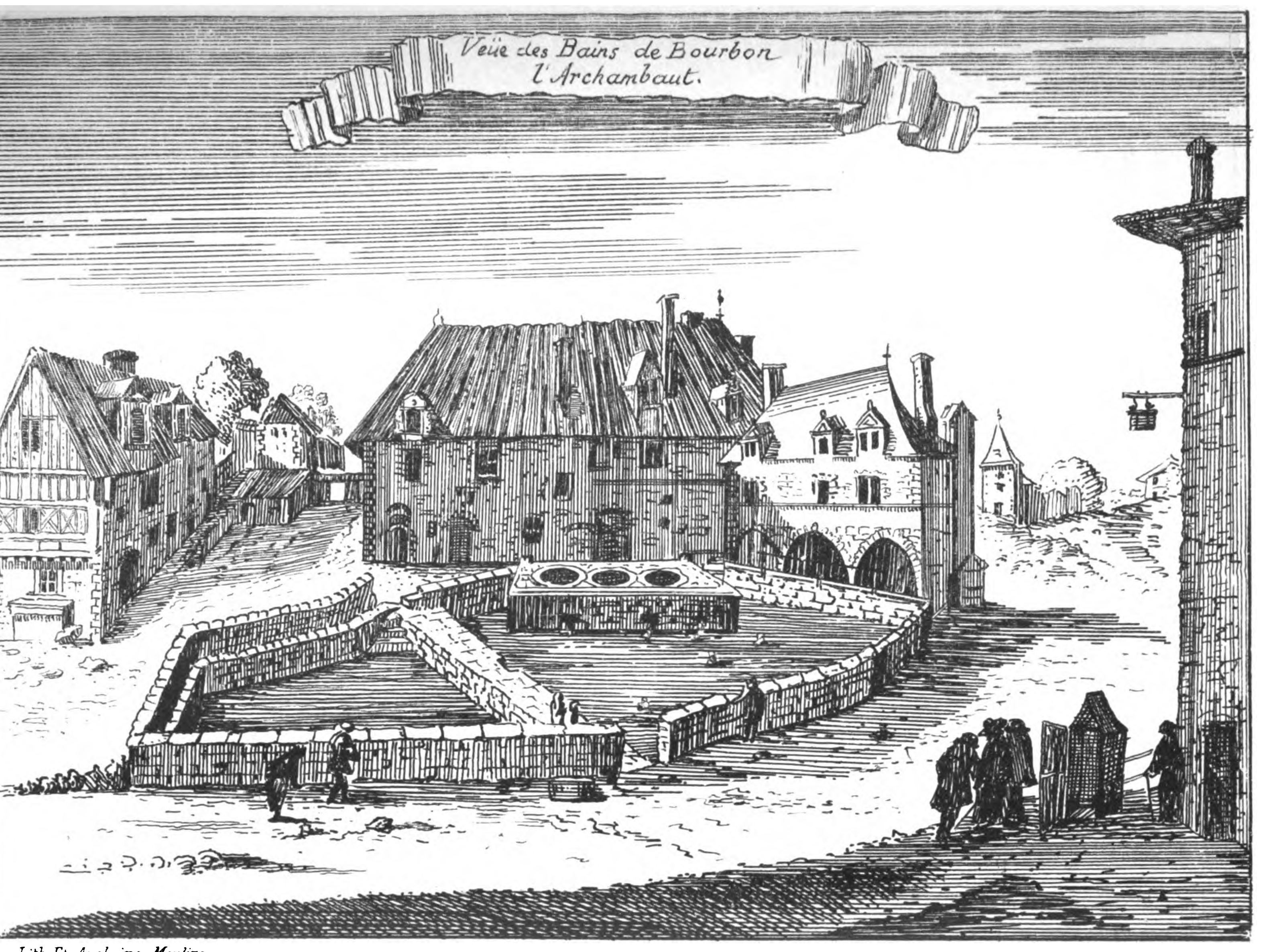
Bien que le chef des armes de la famille de Bonnay ne soit pas figuré, l'attribution de ce blason ne saurait être douteuse, ce petit monument provenant de Trevol, où les Bonnay furent grandement possessionnés aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, (Voir l'article de la commune de Trevol.)

(*Catalogue*, p. 6).

*(A suivre.)* G. DE SOULTRAIT.



Digitized by Google




Lith. Et. Auclaire, Moulins

Digitized by Google

Digitized by Google



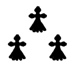
# LES DEUX DE LORME

ET

# LES BAINS DE BOURBON

## AU XVIe & AU XVIIe SIÈCLE

> **A Borbo avia risc bains ;**
> **Quis volc, fos privatz o estrains,**
> **S'i pot mout ricamen bainar.**
> (***Roman de Flamenca***).



Je n'ai pas à rechercher en ce moment si Bourbon-l'Archambault est l'*Aquis Bormonis* de la carte de Peutinger ; je me contente, en m'appuyant sur les restes de monuments anciens qu'on y a rencontrés, de constater que ses eaux furent connues et appréciées à l'époque romaine et probablement à l'époque gauloise. Les bains tenaient une large place dans les usages des Romains; il n'y a donc pas lieu de s'étonner que ceux-ci aient usé des précieuses sources de Bourbon ; le contraire devrait même nous surprendre, mais que la renommée de ces sources ait persisté et se soit maintenue pendant tout le moyen-age, c'est là une chose extraordinaire et qu'il faut signaler en insistant. La société féodale, en effet, ne passe pas pour avoir eu un goût bien vif pour les bains pris dans un but purement hygiénique. Il est vrai que ceux de Bourbon se recommandaient à elle par leurs vertus curatives. Les chevaliers qui avaient gagné des rhumatismes à courir le monde

Digitized by Google

vêtus de lourdes cottes de fer, venaient y chercher la guérison et, si l'on en croit l'auteur du roman de Flamenca, écrit dans la première moitié du XIII[e] siècle, ils accouraient en foule de France, de Bourgogne, de Flandre, de Champagne et de Bretagne pour y prendre les eaux (1).

C'est aux bains de Bourbon que se passe l'action de ce poème consacré aux amours de l'épouse de l'un de nos Archambaud avec le beau Guillaume de Nevers. A Bourbon il y avait, dit le troubadour, des bains luxueux où tous, gens du pays ou étrangers, pouvaient se baigner moult richement. « Un écriteau placé dans chaque bain en indiquait les propriétés, et n'y venait boiteux ni écloppé qui ne s'en retournât guéri, pourvu qu'il y restât le temps nécessaire. On pouvait se baigner quand on voulait, et l'on n'avait à redouter aucun empêchement, du moment où l'on avait fait marché avec le propriétaire des bains. Dans chacun d'eux il y avait une source d'eau bouillante, et à côté surgissait une eau froide qui rafraîchissait la chaude. On trouve là des bains d'un effet certain contre toutes les maladies, chacun bien couvert et clos de murs comme une maison ; des chambres sont préparées en lieu tranquille où l'on peut se reposer et se rafraîchir à son aise. » Parmi ces établissements de bains, il en était un, ajoute-t-il, dont le propriétaire se nommait Gui (2).

Si cette description, dont les détails sont donnés avec tant de précision, est exacte, ce que je crois volontiers, car le poète semble connaître parfaitement Bourbon et ses environs, il en résulte que de notables changements furent opérés dans l'aménagement de nos bains du XIII[e] au XVI[e] siècle. Au lieu du grand réservoir unique décrit en 1569, par Nicolay, nous avons une série d'établissements particuliers ; les eaux sont amenées dans les hôtels par des conduits et les baigneurs les prennent à domicile en s'entourant du confort

(1) Le *Roman de Flamenca*, publié par Paul Meyer, Paris, Franck, 1865 ; vers 3805 et suiv.

(2) *Ibid.*, vers 1471 et suiv.

Digitized by Google

que leur bourse peut leur permettre. La piscine avec revêtement de marbre blanc, découverte lors de la reconstruction de l'hôtel Montespan, et les bains mis au jour en 1647, par un sieur Lejeune (1), ont pu être utilisés dans ces hôtels du moyen-âge.

Il est à croire que les sources faisaient partie du domaine des seigneurs de Bourbon, et que ceux-ci ne permettaient à des particuliers de les exploiter dans les conditions indiquées ci-dessus qu'en retour de certaines redevances. Ce sont là des points sur lesquels on ne peut rien dire de précis, car les documents du temps qui nous restent ne parlent pas des bains ou ne les mentionnent qu'au point de vue topographique (2).

Si l'on en croit le bourbonnais Auberi, qui écrivait en 1604, les changements que je viens de signaler seraient l'œuvre du bon duc Louis. On peut sans inconvénient tenir la chose pour certaine, attendu qu'elle n'a rien d'invraisemblable. En effet, il est tout naturel que les ruines causées à peu près partout par la guerre de Cent-Ans se soient étendues à un établissement de luxe du genre de celui de Bourbon. Auberi a donc pu dire que les bains, négligés pendant longtemps parce qu'ils avaient cessé d'être fréquentés, s'étaient peu à peu remplis d'ordure (3).

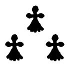
Il ne semble pas que la restauration dont ils furent l'objet leur rendit leur ancienne renommée; les temps d'ailleurs s'y prêtaient peu. Deux siècles s'écoulèrent donc pendant lesquels l'usage des eaux de Bourbon et des eaux en général cessa d'être à la mode. Ce n'est que vers la fin du XVI[e] siècle et grâce aux efforts des médecins de Moulins, et tout particulièrement des deux de Lorme, que nos bains furent remis en honneur.

(1) *Ancien Bourbonnais*, t. II, p. 192.

(2) J'ai parcouru avec soin les terriers de la châtellenie de Bourbon que l'on conserve aux archives de l'Allier, et je n'y ai rencontré, pour le sujet qui m'occupe, que des mentions de ce genre.

(3) *Les bains de Bourbon-Lancy et l'Archambault.*

Digitized by Google



Les médecins de Lorme appartenaient à une famille depuis longtemps établie à Moulins, dont plusieurs membres avaient rempli des charges publiques sous le gouvernement des ducs de Bourbonnais et dont la noblesse était déjà ancienne. Le 18 septembre 1493, Jacques de Lorme, licencié ès lois, obtenait des lettres de retenue en l'office de maître des requêtes de l'hôtel du duc ; le 3 septembre 1496, il était nommé commissaire des grands jours de Bourbonnais et d'Auvergne, et le 28 novembre 1507, le même Jacques de Lorme, « escuier, seigneur de la Jolivette et de Pranger,.. en récompensation de ses services et qu'il s'est départy de l'office de lieutenant-général en la sénéchaussée d'Auvergne », obtenait les provisions de président des comptes à Moulins (1).

Passons rapidement. Jean de Lorme, petit-fils ou arrière-petit-fils de Jacques, naquit à Moulins, si l'on s'en rapporte aux dires de Bayle, en 1547. Son père, d'après Jean Mégret (2), avait aussi exercé quelque office de la chambre des comptes ; pour lui, rompant avec les traditions de famille, il se fit médecin.

Il est probable qu'il étudia à Montpellier ; on prétend même qu'il professa avec éclat dans cette ville. Sa fortune, pour-

(1) Extraits des registres de Bourbonnais, conservés en la chambre des comptes de Paris. Bib. nat., Gaign, 654; papiers Chazaud.

(2) Jean Mégret, dit M. H Faure dans sa savante étude sur *Antoine de Laval et les Écrivains de son temps*, « avait préparé de nombreux travaux : quarante-deux généalogies de papes des plus nobles maisons ; un gros volume de proverbes en diverses langues... et l'histoire du Bourbonnais, « laquelle il a commencée par quelques généalogies qui seront la fin de l'œuvre. » Il résulte des renseignements qu'a bien voulu me fournir M. de Lalain-Chomel, dont la famille est alliée à celle des de Lorme, que le manuscrit des généalogies des papes (*Stemmata pontificum*) est conservé à la Bibliothèque nationale (fonds latin, 17616) et que ce manuscrit renferme en outre tout ou partie de l'histoire du Bourbonnais.

Digitized by Google

tant, n'aurait pas été des plus rapides, car on le rencontre exerçant la médecine dans le Forez, en 1578 et plus tard. Il revint d'ailleurs à Moulins avant 1584, car tous les biographes sont d'accord pour placer dans cette ville la naissance de Charles de Lorme, son fils aîné, venu au monde cette année-là. Je dirai dès maintenant qu'il avait épousé dame Gilberte Guillouet, morte avant 1628, dont il avait eu plusieurs autres enfants, en particulier Henriette qui fut mariée à Jacques Hardy.

Sa science était profonde ; tous ses contemporains le reconnaissent : Duret, son compatriote, le nomme le Galien du siècle, Gui Patin s'était proposé d'écrire son éloge ; Gaspard Bachot lui adresse des louanges qu'on est tenté de croire excessives, et c'est évidemment lui qu'Auberi a voulu désigner lorsqu'il parle des médecins qui « despancent » les eaux minérales du pays « avec autant de fruit que les échansons des dieux l'ancienne ambroisie et le nectar vivifiant. Les noms de ces médecins, ajoute-t-il, sont assez cogneus en France par l'estandue de leur emploi et les charges de médecins ordinaires qu'ils ont eues et ont encore auprès des roys, des reines et des princes. »

Ces charges, Jean de Lorme les dut plus à son mérite qu'à sa naissance et à des circonstances heureuses. Je me suis pourtant demandé comment il arriva aux fonctions de premier médecin de Louise de Lorraine, femme de Henri III, ou plutôt veuve de ce prince, car il ne fut probablement appelé auprès d'elle qu'après 1589. On pourrait croire, dans le cas où cette charge lui aurait été attribuée quelques années plus tôt, qu'il l'obtint à la recommandation du célèbre Laurent Joubert, son ami, qui avait aussi fait l'apprentissage de sa profession dans le Forez avant de professer à Montpellier.

Ce sont là des hypothèses dont la plus vraisemblable consiste à supposer qu'il ne fut attaché à la personne de Louise de Lorraine qu'au moment où celle-ci reçut le Bourbonnais à titre de douaire, c'est-à-dire en 1592. Les obligations de

Digitized by Google

son emploi le conduisirent à la cour de Lorraine; il dut même se fixer à Nancy, car c'est dans cette ville que son fils Charles commença ses études.

Jean de Lorme ne fut certainement pas étranger à la résolution prise par la veuve de Henri III de se fixer à Moulins, dans le but de rétablir une santé plus que chancelante. Cette dévote princesse vécut deux ans dans la capitale du Bourbonnais, consacrant son temps à des exercices de piété et une partie de ses revenus à des œuvres charitables. Son zèle religieux hâta sa fin ; elle mourut, en effet, le 29 janvier 1601, des suites d'un refroidissement contracté en suivant les exercices d'un Avent prêché à Moulins par un capucin d'Avignon.

De Lorme, dont le mérite était désormais parfaitement établi, passa alors, en qualité de premier médecin, au service de Marie de Médicis, depuis peu reine de France, et fut nommé en même temps médecin ordinaire de Henri IV, charge qu'il conserva auprès de Louis XIII.

Il est vraiment fort regrettable que Gui Patin ne nous ait pas laissé l'éloge qu'il projetait d'écrire, car nous aurions à y puiser plus d'un trait dans le genre de celui-ci.

Un médecin qui possédait ses auteurs,vous tuait, avec quatre lignes d'Hippocrate mal comprises, aussi sûrement qu'un juge pouvait vous ruiner avec un texte de loi mal appliqué. Marie de Médicis était gravement malade; devait-on lui appliquer la saignée? André du Laurens, premier médecin du roi, l'interdisait au nom d'Hippocrate ; de Lorme la prescrivait. Le cas étant délicat, trois médecins de Paris furent consultés ; ils confirmèrent l'avis du médecin bourbonnais ; la reine fut saignée et s'en trouva bien.

De Lorme conserva ses charges tant que ses forces lui permirent de suivre la cour, et l'heure de la retraite ayant sonné pour lui, il s'en revint à Moulins pour y jouir tranquillement, dit Bayle, de la gloire et des biens qu'il avait acquis. C'est vers 1621 qu'il dut rentrer dans son pays. Un document conservé aux archives municipales de Moulins nous

Digitized by Google




D.D. CAROLO DELORME REGVM CHRISTIANISS.os HENRICI MAGNI, & LVDOVICI IVSTI. Consil. et Medico ordinario Ærarij Galliæ apud Burdegalenses Questori. Integerrimo DNI. GASTONIS FRANCIÆ Primario Medico ΕΥΣΧΗΜΟΝΕΣΤΑΤΩ Simbolicam hanc sui Effigiem Mediceis omnibus dotibus ac vere suis adornatam, observantiæ μνημόσυνον IACOB.' CALLOT NOBILIS LOTHARING. fecit, vouit, dicauit Nancej M.D.C.XXX.

Pinge ORBEM Medicosq. omnes Veteresq. Nouosque
VLMÆI CAPVT hoc. ORBIS ad Instar erit.

Digitized by Google

apprend, en effet, que Jean de Lorme, sieur de Beauregard, premier médecin de la reine-mère et médecin ordinaire du roi Louis XIII, acheta, le 25 novembre de cette année, la maison d'Ansac, située dans cette ville, entre la rue tendant de Sainte-Claire au marché au blé et la rue de la Cigogne ou du Bout-du-Monde (1).

C'est dans cette maison qu'au mois de décembre de l'année suivante, il eut l'honneur de recevoir le roi qui revenait victorieux du Languedoc et que la reine-mère, duchesse douairière de Bourbonnais, descendit également au commencement de 1623, ainsi qu'en témoigne le passage suivant d'une lettre du sieur Bachot, publiée en tête de son livre des *Erreurs populaires* : « S'il vous agrée, dit-il à de Lorme en parlant de ce livre, ceux-là seront bien desgouttez qui ne l'auront agréable, puisque nos roys, nos reynes, les princes et princesses de France et de Lorraine ont tant fait de si longtemps, et font encore d'estat de vous et de vostre mérite que rien ne vous a peu tant distraire de leur service ordinaire que vostre grand âge et vostre heureuse vieillesse, plus comblée d'honneur que d'années, vous a envié, vous retirant content et comme assouvy de tant d'honneurs dans vostre maison, en vostre patrie, où chacun a veu l'honneur que nostre très auguste roy Louis le Juste vous a fait, retournant victorieux du Languedoc au mois de décembre 1622, et la reine sa mère, vouloir loger chez vous au commencement de l'année 1623, pour indice de leur bienveillance. »

Jean de Lorme mourut en 1637, âgé par conséquent de quatre-vingt-dix ans. A ses moments perdus, surtout dans sa jeunesse, il avait cultivé la poésie, et l'on a de lui des vers latins et français qui sont épars dans plusieurs recueils ou qui ont été imprimés en tête des livres d'auteurs à qui ils étaient adressés. Bien différent de Charles de Lorme, son fils,

(1) Archives de Moulins, n° 231. L'hôtel d'Ansac fut acheté par le roi, en 1760, et donné par lui à la ville de Moulins pour être affecté au logement de l'intendant ; c'est aujourd'hui l'évêché.



Digitized by Google

dont les excentricités ont aiguisé la verve de ses contemporains et ont parfois scandalisé les gens sérieux, c'était un homme grave et qui portait avec toute la dignité requise la robe longue de la faculté.

Le témoignage d'Auberi, qui fut intendant des eaux de Bourbon-l'Archambault, nous a montré qu'il travailla à rendre à ces eaux leur ancienne réputation; mais c'est en grande partie aux efforts de Charles de Lorme qu'il faut attribuer la grande vogue dont elles jouirent à partir des premières années du XVII$^e$ siècle.



Tallemant des Réaux a tracé un portrait de Charles de Lorme qui, s'il prouve que le modèle était, comme je l'ai dit, d'un caractère excentrique, justifie aussi largement la réputation de méchante langue que s'est acquise l'auteur des *Historiettes*. Un médecin gentilhomme, attaché à la cour et possédant des emplois n'ayant rien de commun avec son art, pouvait, il semble, déroger aux vieilles habitudes qui rivaient ses confrères à l'habit long et aux étoffes de couleur sombre. Né en 1584, de Lorme avait quarante-six ans lorsqu'il fut gravé par Callot ; et vraiment il a fort belle mine avec sa rotonde surchargée de dentelles et son pourpoint tailladé. Ce que Tallemant des Réaux rapporte de la bizarrerie de son costume s'applique à une autre époque. « A cette heure qu'il est vieux, dit-il, il craint le serein, et dès que cinq heures sonnent, il se met je ne sais quelle coiffe de crapaudaille sur la tête, qui, avec son habit de satin à fleurs et ses bas couleur de rose, le font de la plus plaisante figure du monde. »

Les singularités qu'offrait sa façon de vivre étaient beaucoup plus grandes. Il en sera parlé plus loin, c'est-à-dire dans un nouvel article.

*(A suivre).* A. VAYSSIÈRE.


Digitized by Google

# ROBERT DE CLERMONT

## I

*Introduction à l'histoire de Robert de Clermont. — Les origines et les ancêtres de la Maison ducale de Bourbon.*

VANT de commencer la série d'études que je me propose de consacrer ici aux ducs de Bourbon, je dois prévenir une question que plus d'un lecteur de cette revue ne manquera pas de se poser, et expliquer pourquoi, après tant d'autres, on peut encore entreprendre avec fruit un travail de ce genre. On lit peu dans le monde les travaux de la critique moderne, et pour bien des gens l'histoire de France telle que l'a faite Henri Martin ou Michelet, Dareste ou Lavallée, est le dernier mot de la science ; c'est une œuvre définitive à laquelle on ne saurait rien ajouter. Il en est de même de l'histoire de nos provinces : tel homme ne voit rien au-dessus des travaux que nous a légués l'érudition des deux derniers siècles ; tel autre considère la description pittoresque de son pays, exécutée de nos jours avec un nombre plus ou moins grand d'illustrations luxueuses, avec plus ou moins de considérations générales sur les hommes et les choses qui l'intéressent, comme le chef-d'œuvre du genre historique ; quelques-uns, préoccupés avant tout des brûlantes questions sociales de l'heure actuelle, recherchent dans une histoire la justification de leurs idées personnelles, et ils acceptent ou rejettent un auteur selon la mesure dans laquelle il répond à l'état

Digitized by Google

politique ou religieux de leur esprit. En présence de ces contradictions, il ne saurait être inutile de redire comment on écrivait l'histoire avant la Révolution, comment on l'a conçue depuis cette renaissance des études qui a commencé avec la Restauration, ce que l'on peut ajouter aux livres de ceux qui nous ont précédés, et la part que j'espère apporter à l'histoire d'une province, qui est devenue pour moi une patrie d'adoption, et à laquelle je serai redevable des jours heureux qui me seront départis dans la seconde moitié de ma vie. Je voudrais lui témoigner tout mon attachement et toute ma gratitude en faisant revivre une partie de son passé, et en mettant en lumière les hommes de toute classe et de tout rang qui, du XIII[e] au XVI[e] siècle, ont travaillé à son développement et à son organisation administrative, et qui, à un titre quelconque, ont contribué à sa grandeur et à sa gloire.

L'histoire, science d'observation, de comparaison et de déduction, n'a pas existé au Moyen-Age, et si cette époque a produit d'excellents chroniqueurs, elle n'a pas eu d'historien. L'éducation donnée aux esprits était un obstacle à la formation d'aucune science critique ; les documents historiques n'étaient consultés que comme un répertoire de faits religieux ou politiques ; on dissertait sur les témoignages écrits, et l'on en déduisait toutes les conséquences qu'ils étaient capables de rendre sous la pression du raisonnement ; mais il ne pouvait pas venir à la pensée d'un homme de ce temps l'idée de chercher dans divers textes des renseignements sur telle ou telle institution, tel ou tel événement, de les comparer et d'en tirer la vérité (1). Les études historiques ne commencent véritablement qu'à la Renaissance. L'esprit novateur du XVI[e] siècle et les luttes politiques et religieuses de cette époque provoquèrent de nombreuses discussions sur les origines de la nation française et sur son organisation pen-

(1) Cf. Jules QUICHERAT, *Archéologie du Moyen-Age ; Fragments inédits d'un cours d'archéologie*, p. 350 sq). — Paris, Picard, 1886, 8°.

Digitized by Google

dant la rude période du Moyen-Age. On vit alors des hommes du parti des Politiques, des Protestants, des Gallicans, des Jurisconsultes, se jeter avec plus d'ardeur que de discernement sur les débris de notre passé, y chercher la preuve de leurs idées et la justification de leurs passions, et tenter par mille efforts de résoudre le problème aussi difficile que séduisant de la constitution politique et sociale de l'ancienne France. Ces essais étaient prématurés, et, s'ils témoignent d'une certaine intelligence et d'une vive curiosité, ils ne reposaient pas sur des bases suffisamment solides pour donner une idée juste et exacte de la vie publique au Moyen-Age. A côté des auteurs de généralisations hâtives, des érudits faisaient œuvre plus utile en consacrant leurs études à la connaissance des monuments du Moyen-Age, en cherchant les textes des chroniques nationales, en recueillant les chartes les plus importantes et en les transcrivant avec soin. C'est alors qu'a commencé le règne de cette admirable école d'érudition du XVII[e] siècle, dans laquelle la science ecclésiastique rivalisait d'ardeur avec la science laïque, et qui a produit des esprits de premier ordre qui sont encore l'une de nos gloires les plus incontestées dans le monde civilisé, Duchesne, Valois, Baluze, Mabillon, Du Cange, le Père Labbe, l'abbé Lebeuf, etc., toute une pléiade de Bénédictins, d'Oratoriens, de Jésuites, de membres du clergé séculier et de l'Académie des Inscriptions ; ils ont enrichi la France de nombreuses publications historiques et répandu à profusion les textes du Moyen-Age, en les donnant au public épurés, contrôlés, dégagés d'un grand nombre de fautes de manuscrits, accompagnés de notes et de dissertations sur tous les points obcurs ou difficiles. Les Bénédictins se distinguent entre tous les savants qui écrivent alors sous l'influence monarchique, comme entre tous ceux qui écrivent sous l'influence ecclésiastique, par leur inépuisable érudition et par leurs infatigables labeurs ; ils entreprennent ces grands recueils qui sont aujourd'hui la base de toutes nos études sur le Moyen-Age,

Digitized by Google

le *Gallia christiana,* l'Art de vérifier les dates, la collection des Historiens de France, l'Histoire littéraire de la France; ils commencent aussi l'histoire de nos grandes provinces, et ils poursuivent cette tâche immense avec une érudition, une solidité de jugement, une modestie, un mélange de piété respectueuse et de ferme indépendance d'esprit, qui donnent à leurs travaux tant de gravité et d'autorité (2).

Le puissant mouvement philosophique et les préoccupations politiques du XVIIIe siècle agirent sur les études historiques dans des sens divers, et ne leur furent pas longtemps favorables. Sans doute les académies et les ordres religieux continuèrent leurs grands travaux jusqu'au jour où la Révolution les arrêta ; mais à côté des travaux d'une érudition aussi pure que désintéressée, comme ceux des Bénédictins ou du Père Lelong, à côté de livres d'analyse historique haute et sereine, empreinte de l'amour de la justice et de l'humanité, comme l'Esprit des lois de Montesquieu, un grand nombre d'historiens demandèrent exclusivement aux siècles précédents des arguments pour fortifier tel ou tel système politique, et ils transformèrent l'histoire en un art docile qui se prêtait à toutes les preuves que chacun en voulait tirer ; ils en firent la dépositaire de leurs aversions actuelles, et soit sous la forme d'une allusion perpétuelle, soit sous celle d'une déclamation satirique, ils portèrent dans la peinture et dans le jugement du passé l'amertume qu'ils avaient contre les institutions du temps présent. C'est à ceux-là que s'adresse cette mordante réflexion de l'abbé de Mably dans son traité sur *La manière d'écrire l'histoire* : « Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que c'est à la lâcheté avec laquelle la plupart des historiens modernes trahissent, par flatterie, leur conscience, qu'on doit l'insipidité dégoûtante de leurs ouvrages. »

(2) Cf. Gabriel MONOD : *Du progrès des études historiques en France depuis le XVIe siècle.* Revue Historique, 1876, t. I., p. 1-24. — Paris, Germer Baillière, in-8°. — J. QUICHERAT : *Fragments,* etc., p. 358, sq.

Digitized by Google

Après la Révolution et l'Empire qui avaient créé un abîme entre l'ancien régime et l'ère nouvelle, on revint à l'étude des siècles précédents avec une conscience plus nette du but que doit poursuivre l'histoire, et avec une méthode plus scientifique et plus sûre. Dans toute l'Europe un puissant désir de revoir le passé et de le comprendre s'empare d'un grand nombre d'esprits et produit, d'une part, de brillants et incomparables narrateurs qui imposent à l'histoire l'empreinte de leur tempérament, de leur personnalité, et qui sont des littérateurs avant d'être des savants ; d'autre part, des érudits, des critiques, de patients explorateurs de nos antiquités qui, malgré un léger dédain pour la forme littéraire, malgré une certaine aversion pour les idées générales, ont inauguré chez nous des traditions de méthode, de critique et de sévère discipline intellectuelle. Tandis que les premiers tiennent peu compte des progrès de la science et rééditent leurs ouvrages d'année en année sans y rien changer, les seconds se réfugient dans l'étude des détails, travaillent avec patience à préciser les plus petits faits, à corriger la moindre inexactitude, à remonter aux sources, à ne rien avancer qui ne soit sévèrement contrôlé. Si les uns ont le mérite d'avoir mis de la vie dans l'histoire, d'avoir vulgarisé des idées générales, ingénieuses et intéressantes, quoique souvent prématurées et d'une justesse douteuse, les autres ont imprimé aux études historiques un mouvement plus solide, quoique moins bruyant, et ils ont le mérite de les avoir soumises à des lois et à une méthode scientifique qui ne sont pas sans analogie avec celles qui ont assuré le progrès des sciences positives dans notre siècle (1). Grâce à cette école d'érudits aussi laborieux que modestes, qui a un centre d'activité non seulement

(1) Cf. Gabriel Monod : *Du progrès*, etc, p. 24-35.

Léon Gautier : *Quelques mots sur l'étude de la Paléographie et de la Diplomatique*. — Paris, Aubry, 1864, in-12.

*Id. Comment faut-il juger le Moyen-Age?* — Paris, Palmé, (s. date) in-12.

Digitized by Google

à Paris, mais encore dans plusieurs de nos départements, nous possédons aujourd'hui de merveilleux moyens d'investigation ; toutes les sciences auxiliaires de l'histoire, philologie, numismatique, épigraphie, paléographie, diplomatique, géographie critique des textes, ont été admirablement développées et elles nous fournissent des documents d'une autorité incontestable. Est-il surprenant qu'armés de pareils instruments nous ne considérions pas comme définitifs les travaux de vulgarisation les plus en renom, et que chaque jour un labeur obstiné les corrige et les perfectionne ? Ce labeur est d'autant plus méritoire que, pour le Moyen-Age, les histoires générales les moins imparfaites sont des œuvres prématurées. En effet, la marche de la vie nationale, du IX^e^ au XVI^e^ siècle, ne pourra être saisie avec certitude que le jour où l'on aura suivi en détail l'histoire de ces petites dynasties qui jouissaient d'une autorité absolue dans leurs fiefs. « De même que la souveraineté générale en France, durant cette période de dissémination, se composait d'une infinité de petites souverainetés assez imparfaitement coordonnées ensemble ; ainsi, l'histoire générale, à la même époque se résout en histoires locales, sans la connaissance desquelles la première n'est qu'incertitude et utopie » (1).

Si l'inexorable loi du progrès scientifique a relégué dans l'ombre tant d'œuvres de généralisation historique dues aux siècles passés, si elle atteint même à l'heure présente les théories et les appréciations de nos plus grands historiens, Chateaubriand, Guizot, Augustin Thierry, Michelet, Henri Martin, Thiers, etc., si elle arrive à établir qu'ils ont souvent substitué leurs opinions personnelles à la réalité des faits, faut-il s'étonner que des hommes moins bien placés pour découvrir la variété des documents nécessaires, moins à la portée des vraies sources d'information, aient écrit des histoires

(4) Cf. Amédée Thierry : *Discours prononcé à la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, le 22 avril 1865*.

Digitized by Google

locales qui ne répondent plus aux exigences de notre époque? Aujourd'hui on ne demande plus seulement à l'histoire de brillants tableaux de la vie des rois et des grands seigneurs, des récits éclatants de leurs prouesses, des narrations animées de ces terribles batailles dont l'enjeu fut si souvent l'indépendance des peuples ; sans négliger ces événements, on veut que l'historien en fasse un récit qui ne soit plus obscurci par l'esprit de système et de préjugé et qu'il n'y cherche point des arguments pour fortifier telle ou telle vue politique ; on exige de lui sur ce point des faits vrais, bien établis, ramenés vivants sous nos yeux, entourés d'investigations qui permettent de discerner les causes des événements et leurs résultats. Outre ces faits, qui sont la manifestation extérieure de la puissance ou de la faiblesse des gouvernements, on veut que l'historien fasse une large place à l'organisation politique et sociale, à la vie publique et à la vie privée des peuples, à leur condition matérielle, morale et intellectuelle. Les institutions, les lois, les mœurs, la culture des esprits, l'état des ressources de la fortune publique, le progrès social, en un mot la vie dans la famille, dans la société, dans l'Etat, la vie des peuples et non plus seulement la vie des souverains, voilà autant de points sur lesquels nous voulons être renseignés, et sur lesquels nous demandons à l'historien toutes les informations que l'étude des documents peut lui fournir. Plusieurs de nos provinces ont fait de grands progrès dans la solution de ces divers problèmes, grâce aux travaux légués par les siècles passés, grâce aussi à ces érudits dont je parlais plus haut : animés de réserve et de prudence, ils ont eu la sagesse de se spécialiser et de circonscrire leur champ ; ils se sont renfermés dans l'étude d'une époque ou d'une institution, d'une ville ou d'un village, d'une abbaye ou d'un château, ne mettant en œuvre que des matériaux éprouvés ou authentiques, et soit par des publications particulières, soit dans des revues locales, ils ont réussi à préparer les assises d'histoires à peu près définitives. Le Bourbonnais qui compte des

Digitized by Google

chercheurs aussi intelligents que consciencieux, qui a un centre d'activité dans sa Société d'émulation, est entré depuis longtemps dans ce mouvement et il a conquis son rang parmi les provinces favorisées. Toutefois il reste encore beaucoup à faire, et son histoire complète demandera du temps, de la persévérance, le concours de tous les hommes de savoir et de bonne volonté, car il n'y a peut-être pas de province dont les ressources historiques soient aussi difficiles à rassembler. Ses archives ont eu le plus triste sort. Les plus importantes, celles de la chambre des comptes de Moulins, après la suppression de cette cour par François Ier en 1531, avaient été réunies à la chambre des comptes de Paris, et elles furent détruites dans un grand incendie en 1737 ; les titres restés à Moulins, qui étaient encore d'une réelle utilité pour le Bourbonnais, furent brûlés, comme entachés de féodalité, par ordre du directoire du district de Moulins, le 10 août, le 29 septembre et le 13 décembre 1793 ; les archives de l'intendance de Moulins ont eu le même sort ; seules les archives judiciaires nous sont parvenues à peu près au complet. Beaucoup de chartriers des établissements ecclésiastiques ont aussi disparu, et les fonds des plus grands monastères ne nous sont parvenus que dépouillés de leurs titres les plus anciens. D'autre part, le Bourbonnais n'a pas eu la bonne fortune, comme le Languedoc, la Bourgogne, la Bretagne, la Lorraine, etc., de posséder au dernier siècle quelques-uns de ces laborieux Bénédictins qui s'attachaient, avec autant de bonne foi que de courage, à transcrire toutes les pièces utiles à l'histoire d'une province et qui en rétablissaient les annales avec des documents copiés par eux ou sous leur direction. Les deux religieux qui se sont le plus occupés de l'histoire du Bourbonnais, n'ont laissé que des travaux suspects qui ne peuvent être utilisés qu'avec le plus grand discernement. Le P. André de S. Nicolas, prieur des Carmes de Moulins, autorisé par Louis XIV à recueillir les papiers relatifs à la maison de Bourbon, pour en rédiger l'histoire, forgea très habilement

Digitized by Google

un grand nombre de titres destinés à donner un berceau mythique à la maison de Bourbon, et à préparer une apothéose éclatante de ces vieux Archembaud que l'histoire avait tant de peine à débrouiller. L'émotion fut grande parmi les érudits à l'apparition de ces pièces ; mais la fabrication en était si habile qu'ils se partagèrent. Colbert, non moins ami de la vérité que des glorifications qui pouvaient arriver à son maître, craignit quelque fourberie compromettante pour la majesté royale, se fit apporter les originaux par l'intendant, M. de Bouville, et les fit examiner en sa présence par Mabillon et Baluze. Les pièces furent condamnées et rien ne fut négligé pour rendre la condamnation éclatante. Néanmoins les titres forgés par le P. André furent, par lui-même ou par des gens à lui, apportés au prieuré de Souvigni et déposés dans ses archives, où ils restèrent malgré l'arrêt prononcé contre eux, en présence de Colbert, par le tribunal le plus compétent que la science diplomatique aurait pu choisir. Un demi-siècle plus tard, ils étaient mis en circulation par dom Hilaire Tripperet, religieux bénédictin de l'étroite observance de Cluni, qui n'avait pas la science si sûre et si profonde des immortels religieux de Saint-Germain-des-Prés. Exilé pour jansénisme à Souvigni en 1736, il donna, de très bonne foi, aux titres du P. André, une place dans l'histoire ; il les fit entrer dans les mémoires qu'il composa pour servir à l'histoire du prieuré de Souvigni, et chose plus grave, dans le *Gallia christiana*, dans l'Art de vérifier les dates, et dans la collection des Historiens de France, dont les deux premiers volumes avaient paru sous la direction de dom Bouquet en 1738 (1).

(1) Ce savant bénédictin, né le 6 août 1685 à Amiens, mourut à Paris le 6 avril 1754. Il fut chargé, à la mort de l'oratorien Lelong, de diriger la vaste entreprise, conçue par Colbert, de recueillir en un corps d'ouvrages tous les historiens des Gaules et de la France. Il en publia huit volumes sous ce titre : « *Rerum gallicarum et francicarum scriptores.* » Il travaillait au neuvième lorsqu'il mourut. Son œuvre a été continuée par des religieux de son ordre, puis par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Digitized by Google

Coiffier de Moret, auteur d'une histoire du Bourbonnais et des Bourbons, écrite avant 1812, remit le premier dans ce siècle en corps d'ouvrage les inventions du P. André et les fit connaître au public. Béraud, auteur d'une histoire des sires et des ducs de Bourbon (1812-1831), a reproduit plusieurs des erreurs du précédent écrivain, et il pèche au moins autant que lui par l'ignorance des sources et le manque de documents originaux. Achille Allier, le laborieux auteur de l'Ancien Bourbonnais, a consulté un certain nombre de documents inédits avant lui, mais il n'a pas poussé assez loin ses recherches, et surtout la critique lui a manqué dans l'examen comme dans l'emploi des textes dont il a été le premier à se servir ; victime aussi des inventions du P. André, il a accueilli et répété de graves erreurs sur les commencements de l'histoire du Bourbonnais et sur la première famille de Bourbon.

Nous pourrons à notre tour tomber dans les erreurs de l'érudition sincère, « car l'adage *Errare humanum est*, si vrai pour toutes les œuvres de l'homme, est vrai surtout pour l'histoire, où l'on n'a pas à compter seulement avec soi-même, mais avec la science et la conscience des autres (1). » Il nous sera facile de ne plus être dupes des erreurs volontaires et des fraudes. D'une part, les savants archivistes qui ont la lourde mission de classer et d'analyser les documents conservés au palais des Archives nationales, ont déjà publié deux volumes in-4° de l'inventaire des titres de la maison ducale de Bourbon ; d'autre part, mon regretté confrère, M. A. Chazaud, sous ce titre : « Etude sur la chronologie des sires de Bourbon, a reconstitué avec les chartes les véritables origines du Bourbonnais, la généalogie de la maison de Bourbon, et il a fait le procès du P. André, parfois avec une violente énergie, mais toujours avec la critique la plus sagace et la plus pénétrante. Si sa modestie ne lui a pas permis de vulgariser ses découvertes et

(1) AMÉDÉE THIERRY, *Discours*, etc.

Digitized by Google

de leur donner une publicité qui fixe son nom dans toutes les mémoires, il s'est au moins assuré la reconnaissance du monde savant. Passionnément attaché à ce pays, il s'était appliqué, après cette étude chronologique, à réunir les documents nécessaires à l'histoire du duché de Bourbon ; il a apporté une activité infatigable dans les recherches, une critique minutieuse dans l'examen des pièces, et, secondé par le concours éclairé du Conseil général, qui suivait son labeur avec une rare bienveillance, il a exploré tous les dépôts d'archives de Paris et des départements où il espérait retrouver quelques documents qui pussent combler les lacunes faites par l'incendie ou par le vandalisme. Ses forces l'ont trahi ; la tâche, telle qu'il la concevait, était au-dessus de la portée d'un homme assujetti aux régulières et absorbantes fonctions d'archiviste départemental. Il est mort victime de ses efforts et avec le regret de n'avoir pu mettre en œuvre les textes qu'il avait rassemblés. Il n'en a tiré qu'un très bon dictionnaire des noms de lieux habités du département de l'Allier. Son nom n'en restera pas moins lié à l'histoire de cette province, et tous ceux qui écriront sur le Bourbonnais seront plus ou moins tributaires de son érudition. Pour compléter ce légitime hommage rendu à sa mémoire, je vais rappeler ce que nous lui devons sur les origines et sur l'histoire du Bourbonnais avant le gouvernement de Béatrix et de Robert de Clermont.

Jules ROY.

(*A suivre*).



Digitized by Google

# CHRONIQUE

Je crains bien que ces lignes ne trouvent pas beaucoup de lecteurs. L'attention du public, à cette époque de l'année, est en effet sollicitée de toutes les façons. Le commerce se met en frais de coquetterie ; il expose ses plus belles marchandises, ses plus riches étoffes, ses bijoux les plus brillants ; il sait vous attirer, vous envelopper, vous fasciner. Gardez-vous donc bien, vous qui craignez pour votre bourse, de jeter les yeux sur ces étalages chaque jour renouvelés ; vous succomberiez aux tentations.

Je sais bien que ce conseil ne sera pas suivi ; et vraiment je serais le premier à le regretter. Les négociants de Moulins, en particulier, qui ont fait ce qui dépendait d'eux pour satisfaire à tous les désirs, pour répondre à toutes les fantaisies, ont bien le droit d'espérer que leurs compatriotes leur feront de bonnes étrennes.

Les pauvres de cette ville, auxquels on a associé les inondés du midi et les orphelins du malheureux sculpteur Mouly, auront aussi les leurs, et elles seront abondantes si les fêtes de bienfaisance qui s'organisent en ce moment donnent tout ce qu'elles promettent ; et il n'est pas permis d'avoir des doutes sur ce point lorsqu'on voit le zèle et l'entrain que déploie chaque comité pour nous offrir concerts, représentations théâtrales, journaux illustrés de circonstance, etc., etc.

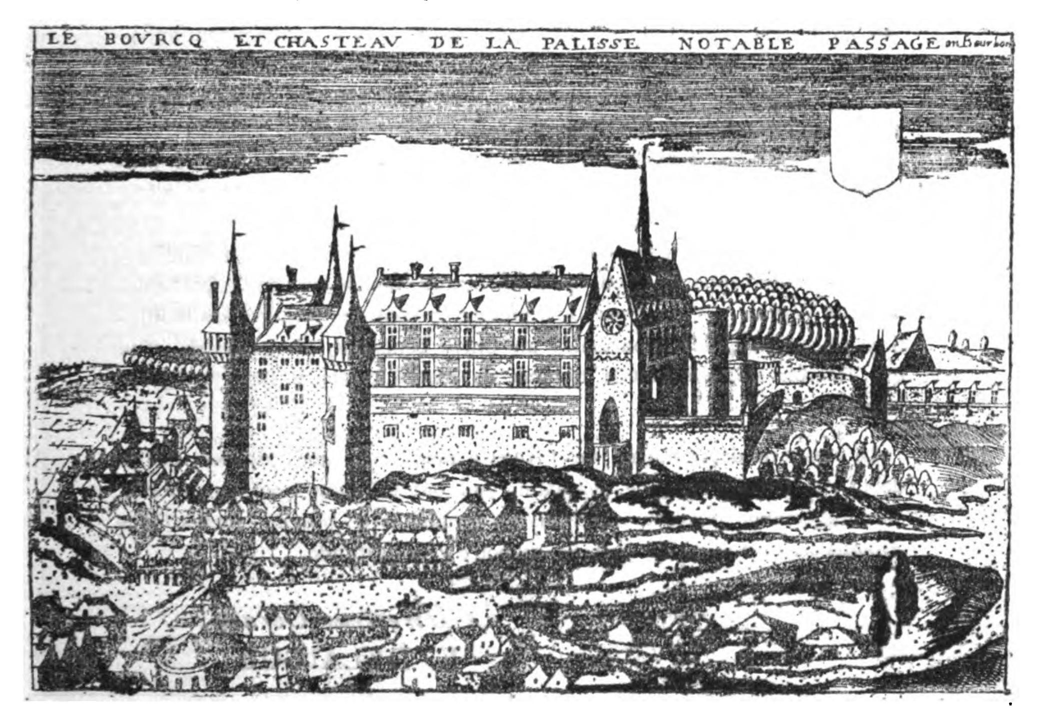
Au milieu de toute cette agitation commerciale et philanthropique, l'apparition du premier fascicule des *Annales bourbonnaises* va passer aussi inaperçue que l'inauguration, faite le 1er de ce mois, du chemin de fer à voie étroite de Moulins à Bourbon. Autrefois, l'ouverture d'une nouvelle voie ferrée était un événement On l'entourait de tout l'appareil officiel, dans la pensée, sans doute, qu'il convenait de fixer profondément dans le souvenir des populations la date d'un fait appelé d'ordinaire à transformer la situation économique d'un pays. Aujourd'hui l'on procède tout différemment.

Le 3, la Société d'émulation a tenu sa réunion mensuelle sous la présidence de M. de Soultrait, qu'elle vient de placer à sa tête. Parmi les nombreuses communications faites par les membres présents, je n'en veux retenir qu'une, celle de M. Pérot relative au récent volume de notre savant collaborateur M. le docteur Vannaire. Les *Récits et fragments d'histoire*, venant après la consciencieuse étude sur les institutions municipales de Gannat, condamnent l'auteur à entreprendre une histoire méthodique de cette ville.

Digitized by Google

C'est là une obligation à laquelle il lui est impossible de se dérober, attendu que personne ne s'aventurera à traiter ce sujet tant qu'il sera là et qu'on ne peut pas se flatter d'arriver à le connaître mieux que lui. L'histoire de Genzat, qui remplit les deux cents dernières pages de son livre, peut servir de modèle à tous ceux qui voudront entreprendre la monographie d'un village. Il est impossible de relier avec plus d'art les petits faits locaux aux grands événements et de rendre plus claires des choses souvent arides et de les présenter sous un jour plus intéressant.

Puisqu'il est question de publications locales, je ne puis pas me dispenser d'annoncer la prochaine apparition d'un nouveau volume de mémoires de la Société d'émulation et de signaler l'intéressante *Notice sur La Palice* que M. R. de Quirielle a glissée dans l'*Annuaire de l'Allier* pour 1887, et dont il fera sans doute une gracieuse brochure. Si cette notice est un peu trop sommaire, si elle offre des lacunes et si, en particulier, la ville y a été négligée au profit du château, je pense qu'il ne faut pas s'en prendre à l'auteur qui a utilisé le mieux possible l'espace dont il disposait. Une vue du « bourcq et chasteau de La Palisse », gravée par Chastillon, précède ces quelques pages et en augmente l'intérêt. Cette vue est un document fort curieux, et à ce titre je suis heureux de pouvoir la reproduire ici.




Digitized by Google

Les journaux de notre région ont signalé ces temps derniers, en en exagérant peut-être l'importance, des trouvailles archéologiques faites à Clermont et à Vichy. A Clermont, on a mis au jour, dans la tranchée du chemin de fer de Tulle, à quelques centaines de mètres de la gare, des incinérations remontant à l'époque gallo-romaine. Ces incinérations sont nombreuses ; les cendres et les charbons sont mélangés aux vases brisés et aux ossements à moitié détruits par le feu. Les fouilles n'ayant pu être faites régulièrement, il est impossible de dire s'il s'agit d'incinérations accidentelles ou si l'on a rencontré l'une des nécropoles d'*Augustonemetum.*

A Vichy, on a recueilli, dans les déblais de la nouvelle rue Ferdinand-Desbrest, tendant de la rue de Paris au boulevard Victoria, des fragments de vases gallo-romains et des statuettes en terre blanche qui appartiennent réellement à la belle époque (IIe et IIIe siècle) des officines de potiers découvertes par notre savant archéologue bourbonnais, M. A. Bertrand. Dans le voisinage des terrains de l'ancien cimetière, une tranchée pratiquée pour l'établissement d'une conduite d'eau a aussi amené la découverte de nombreux débris antiques.

M. le vicomte H. de Brinon vient de fouiller un puits de l'antique cité de Cordes, près d'Hérisson. Il en a retiré une très grande quantité de poteries fines, blanches et rouges, et de très grossiers vases en terre noire mate, paraissant avoir subi l'action du feu. Plusieurs de ces débris, patiemment appareillés, ont donné des formes élégantes. Les vases en terre blanche surtout sont d'un galbe fort gracieux. L'un d'eux est orné de filets saillants, genre de décoration qui est assez rare.

M. Georges du Bouys possède une fort belle série de vases entiers provenant de puits fouillés dans le voisinage.

A Yzeure, en creusant les fondations d'un pavillon que l'on construit dans la cour d'entrée de l'ancien séminaire, on a trouvé à un mètre de profondeur, sous des terres rapportées, le torse d'une statue romane provenant probablement de l'église. Ce fragment de sculpture a subi de très graves mutilations ; il semble qu'il a appartenu à un Christ bénissant, du genre de ceux qui décorent fréquemment le tympan du portail principal dans les églises romanes

La presse du département de l'Allier a bien voulu nous douner, dès le début, des témoignages de sympathie qui ont été pour nous de précieux encouragements. Nous lui adressons, en terminant ce premier numéro des *Annales bourbonnaises,* l'expression de notre vive gratitude.

*Le Directeur-Gérant,*
E. DELAIGUE.

Moulins. — Imp. Desrosiers, Et. Auclaire, successeur

Digitized by Google



*BIOGRAPHIES BOURBONNAISES.*



# M. EDOUARD DE CONNY

---



LE vicomte Félix de Conny, que ses discours à la Chambre, vers la fin de la Restauration, classèrent parmi les bons orateurs de cette époque, eut quatre enfants. Le dernier, — celui dont nous nous occupons — devait fournir une carrière artistique brillante, mais trop courte.

M. Edouard de Conny est né à Moulins en 1818. Pendant les années de sa jeunesse, il avait eu la volonté d'affirmer la force, longtemps indistincte, qu'il sentait en lui, et un jour vint où,



Digitized by Google

suivant son expression, « il voulut tirer un coup de pistolet pour mesurer la portée de son arme ». Il avait visé juste.

C'est au salon de 1861 que M. de Conny, après un effort qui altéra sa santé, exposa son beau groupe : la *Charité fraternelle.* Il valut à son auteur la médaille de 2e classe.

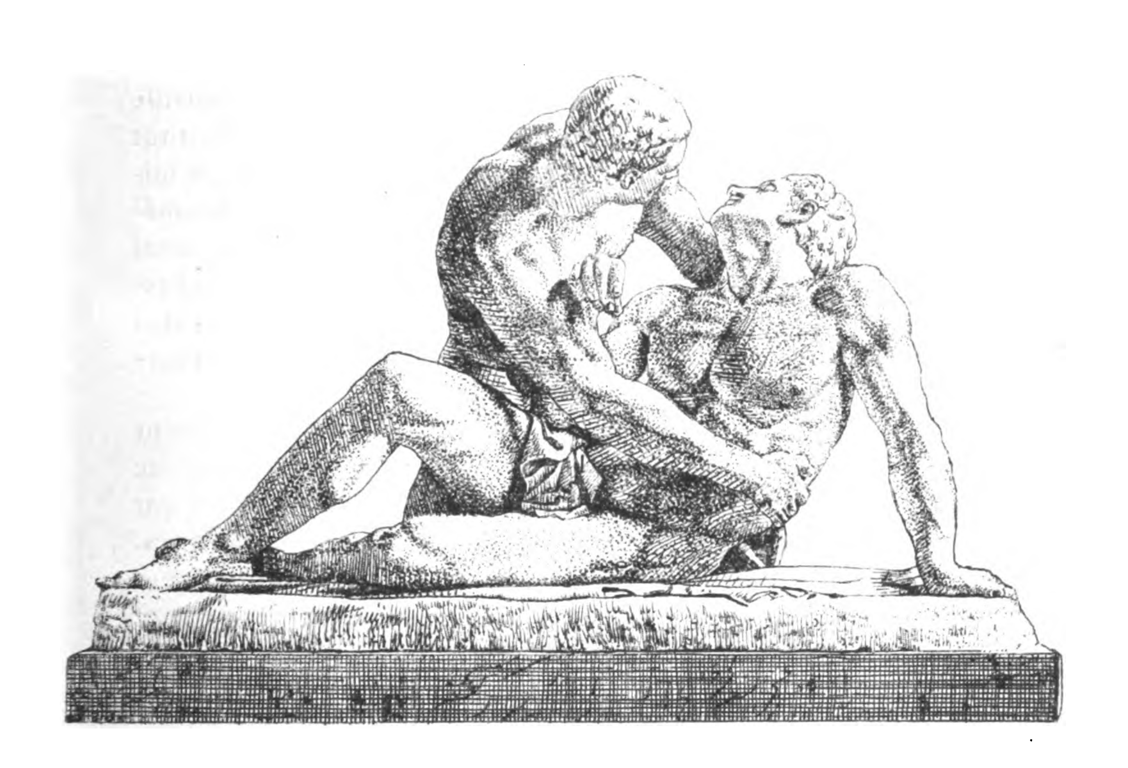
En 1866, ayant représenté son ouvrage en marbre, il l'appuya de sa statue la *Perdition*, qu'il reconnaît lui-même inférieure à la *Charité*, mais qui, cependant, fut accueillie avec une faveur égale. Le statuaire moulinois obtint la médaille unique. Une autre satisfaction lui était réservée. L'Institut distribuait alors les récompenses, mais cette année-là, le ministère avait imaginé de faire décerner les deux grandes médailles d'honneur par les artistes eux-mêmes. Cet essai n'aboutit à rien ; et les voix se dispersèrentsur Corot, Fromentin, Carpeaux, et un certain nombre sur Courbet et... M. de Conny, dont l'étonnement fut grand, car il n'appartenait à aucune école ou coterie.

Mentionnons en passant que le groupe de la *Charité* obtint encore la médaille unique à l'Exposition universelle de Vienne de 1873. Cette composition a été achetée depuis par l'Etat, et elle figure actuellement dans le jardin des Tuileries.

M. de Conny était *arrivé*, mais sa couronne eut quelques épines. Ennuyé des injustices de confrères jaloux, et oubliant que les maîtres les plus vénérés de nos jours ont subi les atteintes de l'envie, il prit le regrettable parti de mettre un terme à ses productions, pensant, comme le bon roi d'Yvetot, qu'on vit fort bien sans gloire. C'est alors qu'il revint dans son cher pays de Bourbonnais, dans sa propriété de Villard, près des siens et de sa ville natale.

M. de Conny a eu pour maîtres Dantan et Etex, mais son talent a son originalité propre. M. Charles Blanc, membre de l'Institut et directeur des Beaux-Arts, critique scrupuleux autant que distingué, a constaté que, loin de suivre la tendance à la vulgarité des œuvres de sculpture de cette époque, la statue la *Perdition* révèle « des qualités fines et mâles

Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google

tout ensemble, échappant aux descriptions de la plume. » Il a aussi fait le plus grand éloge de la *Charité fraternelle*, « dont le modelé, écrit nettement, carrément, comme le voulait Bartolini, et accentué d'ailleurs avec résolution, laisse triompher les grands plans, les divisions principales du corps et en fait mieux voir les proportions excellentes (1). »

Nous n'avons que trop peu qualité pour nous livrer à un travail d'analyse de l'œuvre de M. de Conny, mais il nous est facile de suppléer à notre incompétence, en recherchant les comptes-rendus du salon de 1866, car l'hommage qui précède est loin d'être isolé. Nous lisons en effet dans le *Monde artiste* du 21 juillet 1866, sous la signature de M. d'Arpentigny, cette appréciation : « Une des œuvres les plus importantes du salon est le beau groupe du baron de Conny : la *Charité fraternelle*. Il y a dans cette composition une élévation de sentiment vraiment remarquable... M. de Conny a exposé une autre statue également en marbre : la *Perdition*. C'est une fort jolie figure, traitée avec infiniment de distinction. »

Si nous voulions continuer les citations d'articles applaudissant à la haute récompense décernée à notre compatriote, il faudrait de beaucoup élargir le cadre de cette notice. Partout on a constaté que « le statuaire n'était pas seulement maître de son sujet, mais aussi de son art, dans son expression la plus haute et la plus vigoureuse (2). » Cependant nous ne pouvons résister au désir de reproduire quelques lignes de Théophile Gautier, puisées dans le *Moniteur universel* du 10 août 1866.

« Après toutes ces miévreries, écrit l'auteur d'*Émaux et camées*, on a besoin de se trouver en face d'un talent mâle, robuste et sain. M. de Conny vous fait éprouver cette sensation vivifiante avec son beau groupe intitulé : la *Charité fraternelle*. Ce

(1) *Gazette des Beaux-Arts*, 1er juillet 1866.
(2) *Moniteur des Arts*, 12 juin 1866.

Digitized by Google

n'est pas de la sculpture à la mode, mais c'est du grand art pur et sérieux.....

... D'ailleurs, nulle exagération de drame, nulle affectation de sentimentalisme, la scène se passe entre des acteurs de marbre qui n'oublient pas que leur principal rôle est d'être beaux et d'exprimer cette noble pondération des formes, but sinon unique, du moins principal de la statuaire. La pitié et la douleur n'altèrent leurs traits que juste ce qu'il faut pour la convenance du sujet. Nous aimons ces fortes natures, établies par grands plans carrés, ces torses aux divisions bien senties, ces membres savamment équilibrés, dont la souplesse égale la vigueur, ces grandes lignes soutenues, ces contours pleins et vibrants qui reportent la pensée aux âges où les héros combattaient contre les dieux, dont souvent ils descendaient et à qui ils ne le cédaient ni en valeur ni en beauté. La *Perdition*, statue du même auteur, se recommande par les mêmes mérites de grandeur et de solidité. »

Nous n'avons rien à ajouter à ces paroles éloquentes.

Quoique connus de beaucoup de nos lecteurs, la statue et le groupe de M. de Conny nous ont paru devoir être reproduits ici.

Nous devons à M. de la Boulaye le dessin de la *Perdition*, et à M. A. Thonier celui de la *Charité fraternelle*. Le portrait qui précède notre texte est de M. Leprat.

E. Delaigue.

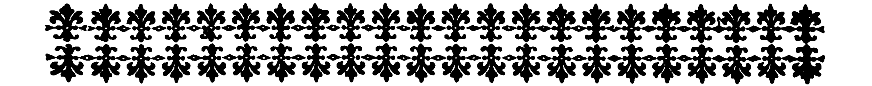


Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google



# ÉPIGRAPHIE

## DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

(*Suite*)

---

IO

COMMENCEMENT DU XVI$^{e}$ SIÈCLE.

Le Musée renferme les débris d'un bel écusson d'Agnès de Bourgogne, femme du duc Charles I$^{er}$, parti de Bourbon-France et de Bourgogne, des chiffres et diverses sculptures représentant des emblèmes de la maison de Bourbon, enfin trois écussons couronnés, en pierre, d'un joli travail, qui proviennent de la sainte chapelle de Bourbon, et qui ont été reproduits, avec autant de fidélité que d'élégance, dans les belles planches dont M. Queyroy a enrichi le *Catalogue du Musée.*

Quand nous en serons à l'église de Souvigny, nous donnerons quelques détails sur l'origine et sur la signification probable de ces emblèmes, si souvent reproduits dans cette église. Contentons-nous de signaler ici le cul-de-lampe en pierre, sculpté des pots à feu du duc Charles I$^{er}$, qui doit venir de Souvigny ; les fragments de petits pilastres, en marbre blanc, semés de fleurs de lis et de ceinturons avec la devise ESPÉRANCE, de la même provenance que les pots à feu.

Digitized by Google

Les trois écus sont : l'un, aux armes de Bourbon moderne parti de France, est celui d'Anne de France, femme du duc Pierre II ; un autre, parti de Bourbon moderne et de Bourbon ancien, doit être attribué à Béatrix, qui porta la sirerie de Bourbon dans la maison de France par son mariage avec Robert, comte de Clermont en Beauvoisis, sixième fils de saint Louis ; enfin le troisième, parti de Bourgogne brisé d'un lambel, et de Bourbon moderne, est aux armes d'Isabelle de Bourbon, fille du duc Charles I[er], seconde femme de Charles de Bourgogne, qui fut plus tard Charles le Téméraire, mais qui, du vivant de son père et n'étant encore que comte de Charollais, devait briser d'un lambel le blason de sa famille. Il est inutile de dire que ces écussons ont été sculptés bien après la mort des princesses dont ils offrent le blason. L'écusson de Béatrix et un autre écu du XVI[e] siècle, dont nous parlerons, sont les seuls monuments anciens du Bourbonnais où se retrouvent les emblèmes héraldiques de la première maison de Bourbon qui portait : d'or, au lion de gueules, à l'orle de huit coquilles d'azur.

Un tympan de pierre est sculpté aux armoiries couronnées de la duchesse de Bourbon Anne de France, accostées des initiales de cette princesse et de son mari, gracieusement enlacées par les ceinturons avec la devise Espérance. Il faut remarquer la forme caractéristique de l'écusson, qui est celle des blasons italiens de ce temps, ce qui semblerait indiquer que cette sculpture, d'une élégance toute française cependant, est due au ciseau de quelque artiste ultramontain. Les personnages dont nous venons d'indiquer les armoiries, sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de parler d'eux ici.

*Catalogue*, pp 1, 2, 11, 20 et 21, pl. vi.

II

COMMENCEMENT DU XVI[e] SIÈCLE.

Divers fragments d'une série d'inscriptions, gravées en lettres capitales romaines, de cette forme particulière aux premières

Digitized by Google

années de la Renaissance, avec points triangulaires, sur des dalles de pierre provenant, selon l'indication du *Catalogue du Musée*, de la sainte chapelle de Bourbon-l'Archambault. Chacune de ces inscriptions était encadrée par un *titulus* ; elles devaient être lues à la suite l'une de l'autre, composant un seul texte ; il est assez difficile de préciser quelles pouvaient être leur place et leur destination.

Voici la seule de ces inscriptions qui soit complète :

SVSANE . DE . BOVRBO.
SA FEME . FILLE . DE . PRE .
2e . ET . DE ANE . DE.
FRACE . LEVR . SEVLLE.
ET . VNIVERSELLE . HERI
TIERE

On lit, dans les autres fragments très incomplets, les noms de Robert de France, comte de Clermont, de Louis, « filsz dvd. Robert, premier dvc de Bovrbon », et de Pierre Ier, duc de Bourbon après son père Louis.

*Catalogue*, p. 3.

12

1532

..... OVVS EVE . A ..
CEANS . YA . VOVLLV . ESTRE . EN
TERRE . IL TRESPASSA . LE . 20 . MARS
1414 (?) ET NOBLE . MESSIRE . GASPARD
DE . BIGVE . CHLR (*chevalier*) . DOCTEVR . EN
TOVS . DROICTZ . SIEVR . DE LA TOUR
FILZ . DVDICT . GEOFFROY . A LIMITA
CION DES . ANCIENS . PATRIARCHES
A VOVLV . ESTRE . INHVME AVEC
SON DIT . PERE . AVSSI PO . LA SIN
GVLIERE . DEVOCION . QVIL . A .
TOVSIOVRS . EV . A . MON . SIEVR ST .

Digitized by Google

· FRANCOIS . AV.....E..... DES .
.NS . FRERE . FELICIEN.... IL
(*trespa*) SSA . LE 2... SEPBRE (*septembre*)
...ED . TRENTE . DEVX .
..... F. PHELIPE . DE . LA . GOVTE
...(*sem*)BLABLE . DEVOCION
....AMVR . COIVGAL

M. Tudot, qui a publié ce fragment d'épitaphe dans le volume du Congrès de Moulins (p. 337), dit que l'inscription fermait l'entrée d'un caveau dans l'église, depuis longtemps détruite, du couvent des Cordeliers de Champaigue, près de Souvigny. La date 1414, copiée par M. Tudot, ne peut pas être exacte, ce doit être 1514; l'inscription est de 1532; elle nous fait connaître deux degrés de la famille de Bigue, qui donna plusieurs capitaines à la châtellenie de Souvigny. Archives de l'Allier. — Registres paroissiaux de Souvigny.

*Catalogue*, p. 14.

13

XVI^e SIÈCLE.

MEMĒTO
. HOMO .

Ces deux mots, surmontés d'une tête de mort rongée par les vers, d'un bon travail de sculpture, se lisent sur la partie supérieure d'un édicule qui devait être le couronnement d'un monument funéraire.

*Catalogue*, p. 14.

14

XVI^e SIÈCLE.

MISERICORDIA ET VERITAS
OBVIAVERUNT SIBI : IVSTITIA ET PAX OSCVLATÆ
SVNT. *Psal. 84.*

Digitized by Google

Sur une dalle de marbre provenant d'une maison de la rue des Garceaux, n° 46.

*Ancien Bourbonnais.* — *Catalogue*, p. 5.

15

XVI^e SIÈCLE.

SOLI. DEO
HONOR
ET GLORIA

Vient d'une maison, actuellement démolie, qui se trouvait à côté de l'ancienne chapelle de Sainte-Claire.

*Congrès de Moulins*, p. 343. — *Catal*, p. 12.

16

1587

(*Cy gît honorable homme Anne*)T. TVRPIN. VIVENT
CONSEILLIER. ET ELEV.
POVR. LE. ROY. EN. LELECTION. DE.
BOVRBONNOYS. ET. HONNESTE. FEMME. DAME. IAQVE(*line*).
(*Materat sa femme et trespassa*)
LEDIT. S. TURPIN. LE. PREMIER. IOUR. DAOUST. 1586. ET
LADICTE. MATERAT. LE. PREMIER. IOUR.
DOCTOBRE. 1562. PRIEZ. DIEV. POUR. LEVR. AME. AMEN.

Cette épitaphe, que nous avions vue à Trezelle où elle devait faire partie du dallage de l'église, se lit sur deux rangs, autour d'une dalle dont le milieu offre un écusson très effacé, parti d'un arbre et d'une sorte de cordelière décrivant un nœud compliqué en forme de fleur de lis. Cet écu, entre deux palmes, était timbré d'un casque avec lambrequins, dont la partie supérieure a été brisée en même temps que la double ligne du haut de l'inscription que nous croyons pouvoir restituer. Sur un cartouche, au-dessous des armoiries, la date 1597, puis des ossements en sautoir, divers emblèmes et les lettres F et R.

Digitized by Google

Les noms des deux époux nous sont inconnus. Il se pourrait que Annet Turpin ait appartenu à une famille, encore représentée, qui habita les environs de Saint-Pierre-le-Moustier, en Nivernais, et qui portait, dans ses armes parlantes, une tour et un pin. Sur notre pierre, nous croyons ne voir que le second de ces deux meubles héraldiques.

*Catalogue*, p. 12.

17

1590

FAY. BIEN. LAISSE. DIRE. 1590.

Cette sentence, fréquemment reproduite à toutes les époques, se lit autour d'une espèce d'œil de bœuf ovale, garni, dans sa partie supérieure, de chutes de fleurs et de fruits d'un bon travail de sculpture.

Au bas, se voit un écusson ovale mutilé, sur lequel on distingue encore trois feuilles qui peuvent être les armes de la famille de Gouzolle, du Bourbonnais et de l'Auvergne, que l'armorial de Guillaume Revel indique comme étant : de gueules à trois rameaux d'or, mais qui, depuis le XVI^e^ siècle, paraissent avoir été changées en trois feuilles (voir Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*).

La famille de Gouzolle, possessionnée dans les châtellenies de Bourbon et de Souvigny, voisines de Moulins, pouvait parfaitement avoir eu, dans cette ville, la maison de la rue des Carmélites où se trouvait autrefois la petite fenêtre décrite ci-dessus.

*Catalogue*, p. 9.

18

FIN DU XVI^e^ SIÈCLE.

CHACVN
SCAIT. SES
AFFAIRES

Digitized by Google

Cette inscription, gravée en caractères élégants, dont la forme annonce la fin de la Renaissance, est encadrée par une moulure; elle se trouvait dans une maison, actuellement démolie, du chemin qui va de Moulins à l'Etoile.

*Congrès de Moulins*, p. 330. — *Catal*, n° 11.

19

FIN DU XVI^e SIÈCLE.

Ecusson en accolade, entouré d'une guirlande de forme un peu lourde, provenant de Varennes-sur-Allier, parti de Bourbon ancien et d'un griffon. Nous avons vainement cherché à déterminer ce blason, qui devait être celui d'une maison religieuse fondée par les sires de Bourbon.

Marbre.

*Catalogue*, p. 15.

20

1607.

17 MAY P
1607 P C

Cette date et ces initiales, gravées sur le linteau d'une porte avec une bisaiguë, un compas et une cognée, formaient l'enseigne d'un charpentier, rue des Anglais, n° 2.

Ces enseignes sont maintenant bien rares et on ne saurait les conserver avec trop de soin.

*Congrès de Moulins*, p 352. — *Catalogue*, p. 11.

21

1620.

SIC BENEDICTA
DEO VIDVA
1620

Digitized by Google

Cette inscription se trouvait autrefois, dit M. Tudot (*Congrès de Moulins*, p. 343), place des Carmes n° 6, ancienne auberge de la Poste, au-dessus d'une porte qui avait été l'entrée d'un couvent. Ce couvent devait être une maison de refuge pour les veuves pauvres ; nous n'en connaissions pas l'existence.

*Catalogue*, p. 11.

23

XVI^e SIÈCLE.

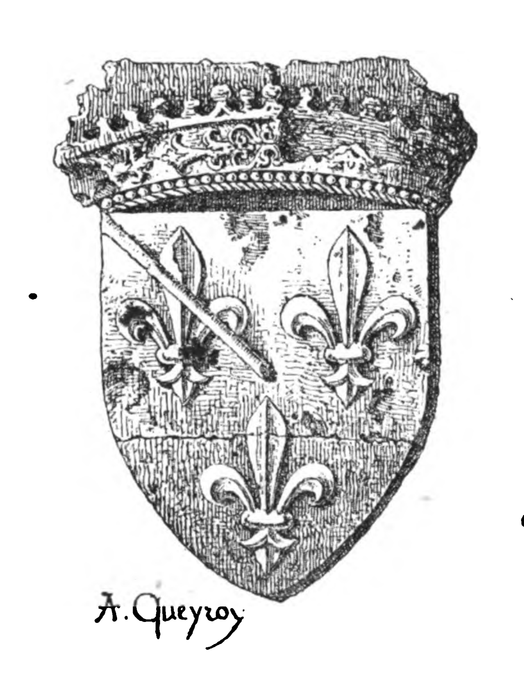
FERO

ET

SPERO

Plaque ovale en ardoise.

*Catalogue*, p. 3.





# LES DEUX DE LORME

ET

# LES BAINS DE BOURBON

## AU XVIe & AU XVIIe SIÈCLE

*(Suite).*

---

Il est des hommes qui, ayant passé presque inaperçus au milieu de leurs contemporains, deviennent tout à coup célèbres après leur mort, tandis que d'autres, dont la mémoire paraissait devoir braver le temps, subissent l'injure d'un profond oubli dès que la tombe s'est ouverte pour eux. Charles de Lorme est de ces derniers. Il s'était fait une personnalité parmi ces grands seigneurs, ces écrivains, ces gens d'esprit ou de caractère qui composèrent la société pendant les deux premiers tiers du XVIIe siècle ; comme médecin, il était arrivé aux charges les plus élevées ; il avait ses adeptes et ses contradicteurs ; on s'occupait de ses moindres faits et gestes, et voilà qu'un jour le *Mercure* enregistre la nouvelle de son décès : le silence se fait immédiatement autour de son nom et bientôt il ne reste plus rien de cette renommée qu'une longue carrière bien remplie devait pourtant avoir fixée. Il me semble donc que je répare une injustice en essayant de faire revivre sa mémoire dans le Bourbonnais, son pays natal.

Il était naturel que Jean de Lorme, qui avait à transmettre une grande réputation et des charges importantes, voulût

Digitized by Google

faire un médecin de son fils aîné. Charles se prêta de bonne grâce aux désirs paternels et, après avoir terminé ses études classiques, commencées à Nancy et continuées probablement au collège de Moulins, durant le séjour de Louise de Lorraine dans cette ville, il s'en alla prendre ses grades à Montpellier. Le recueil de ses thèses nous apprend qu'il obtint le degré de bachelier le 8 janvier 1607, et ceux de licencié et de docteur dans le cours de l'année suivante. Avant même de quitter les bancs de la Faculté, il avait senti le besoin d'affirmer la bizarrerie de son esprit en discutant gravement devant ses maîtres des questions de ce genre : la danse est-elle salutaire pratiquée immédiatement après le repas (*an chorea statim à pastu sit salutaris*) ? Les amoureux et les fous peuvent-ils être guéris par les mêmes remèdes (*an amantes iisdem remediis curentur quibus amentes*) ? Les rois sont-ils doués d'une meilleure santé que les gens du peuple ? etc., etc. Ces dissertations ont été réunies en un volume in-8° qui a été imprimé en 1608, sous ce titre : *Caroli de Lorme laureæ apollinares.*

Il fut pourvu du titre de médecin ordinaire du roi, mais ses premières fonctions consistèrent à être attaché à la personne de Charles de Gonzague, duc de Nevers, qu'il suivit dans ses ambassades. La bonne grâce de sa personne et les agréments de son esprit — εὐσχημονέστατος, c'est ainsi que le qualifie Callot, — le recommandaient, malgré sa jeunesse, pour des missions diplomatiques. « Le samedi 9 mai (1609), dit Pierre de l'Estoille, le duc de Nevers a envoyé Charles de l'Orme vers la veuve du duc de Julliers pour lui faire les compliments de condoléance et pour donner lettres aux seigneurs assemblés à Dusseldorf et montrer le droit qu'il avoit à la duché de Clèves, étant le seul prince en vie resté de cette famille... »

Si l'on s'en rapporte au passage suivant d'une épître en vers, attribuée au père Mauduit, de l'Oratoire, et publiée dans les *Mélanges de diverses poésies* (Lyon, 1681, in-12), il fut chargé d'un certain nombre d'autres négociations. Henri IV,

Digitized by Google

Louis XIII et Louis XIV n'auraient pas dédaigné d'user de ses talents et auraient eu lieu d'en être satisfaits.

*On se souvient encore, à Madrid comme à Rome,*
*Quel merveilleux génie animoit ce grand homme,*
*Lorsqu'au-delà des monts son prince, avec éclat,*
*L'envoya messager des intérêts d'Etat ;*
*Vienne n'ignore pas, et tu le sçais Bruxelle,*
*Quelle rare sagesse accompagnoit son zèle.*

Charles de Lorme voyagea aussi pour son instruction. « Etant allé se perfectionner en Italie, dit M. Faure, dans son livre sur *Antoine de Laval et les écrivains de son temps* (p. 268), il se vit recherché par les princes et les savants de la péninsule ; et même, la république de Venise lui conféra la noblesse.» Noble, il l'était déjà et savait s'en souvenir à l'occasion. « Il conte lui-même qu'il donna des coups de bâton à un médecin de la Faculté. M^me^ de Thémines, depuis maréchale d'Estrées, avoit un fils fort malade. De Lorme demanda du secours ; on appela Duret et un autre. Quand ce fut à entrer, Duret, comme le plus vieux passa ; l'autre médecin, comme étant de la Faculté de Paris, le suit. De Lorme, en présence du maréchal d'Estrées, qui recherchoit la marquise, prend un bàton de cotret et rosse cet homme qui se sauva. Duret s'enfuit ; on court après lui. « Hé ! Monsieur, vous n'ordon- « nez rien pour mon fils ? — Faites-le saigner, Madame. » Et jamais on ne put le faire revenir. De Lorme avoit alors quarante-cinq ans (1) ».

Il savait, dans d'autres circonstances, s'acquitter des devoirs de son état avec un complet dévouement. Ainsi, l'on rapporte qu'il se prodigua lors de la peste qui affligea Paris en 1619, et qu'il eut le bonheur de sauver un nombre considérable de malades. Il employait, dit-on, des sommes considérables à

(1) TALLEMANT DES RÉAUX, éd. Garnier, t. V, p. 232.

Digitized by Google

faire des expériences et pouvait, par conséquent, répondre sous certains rapports au portrait qu'a tracé de lui le poète dont j'ai déjà cité quelques vers.

*Il étoit généreux et l'amour du prochain*
*Dans Charles dès longtemps fut l'amour médecin.*
*Il se fit un commerce en ce doux exercice*
*D'un plus noble intérêt qu'une basse avarice :*
*La prière et les vœux des malades guéris*
*Etoient du médecin le salaire et le prix.*

Généreux, désintéressé, sans doute il savait l'être à propos ; mais, si l'on en croit Tallemant des Réaux, il savait aussi fort bien compter. « On l'accuse, dit-il, d'avoir pris pension des habitants (de Bourbon) pour y faire aller bien du monde, et il y a grande apparence, car sous ce prétexte il ne voulut jamais payer pour quarante écus de ciseaux et de couteaux qu'il avoit pris à *La Flèche* (1), à Moulins, et il trouva fort étrange qu'on les lui demandât, comme s'ils ne lui étoient pas assez redevables, à lui qui faisoit aller tant de gens à Bourbon et qui disoit à tous que *La Flèche* étoit la meilleure boutique... Ce fut en l'an 1656 qu'il fit cette vilainie. »

Quoi qu'il en soit, Charles de Lorme amassa du bien. Il fut marié deux ou trois fois. Dans sa jeunesse, il avait épousé la fille d'une certaine dame d'Esgorry célèbre par sa galanterie. Elevée, à bonne école, M^me^ de Lorme eût rendu son mari ridicule si celui-ci n'avait pas eu le soin de prendre largement les devants. Elle était fort liée avec cette dame de Gondran qui fut la cause du duel où le marquis de Sévigné perdit la vie, et cette liaison ne l'empêcha pas de lui enlever M. de la Roche-Giffard, le plus heureux de ses adorateurs. Elle était protestante.

(1) M. Monmerqué pense qu'il s'agit là de l'enseigne d'un coutelier de Moulins.


Digitized by Google

De Lorme pouvait passer à sa femme quelques fantaisies, car il entretenait presque ostensiblement la fameuse Montarbault, fille d'un fermier d'Anjou, qu'il avait lancée dans le demi-monde d'alors, et se payait de son côté toutes les fredaines que son esprit capricieux pouvait rêver. Entraîné vers les plaisirs par son tempérament, il en usait avec une sorte d'impudeur qui tranchait singulièrement sur les mœurs guindées de ses contemporains. On rapporte, par exemple, qu'ayant accompagné à Bourbon, en 1656, l'abbé de Richelieu et ses sœurs, il leur imposa la société de sa « demoiselle », car il n'allait « point sans cela », et que la hautaine duchesse d'Aiguillon, cette nièce du cardinal qui passa pour être si bien avec son oncle, dut la subir.

Arrivé à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, il songea à se remarier pour la troisième fois, ainsi qu'on le voit par ce passage d'une lettre de Guy Patin, du 31 mars 1667 : « Qu'est devenu, dit-il, M. de Lorme ? Est-il à Moulins ou à Lyon ? Songe-t-il à se remarier pour la troisième fois ? Veut-il tout de bon être triumvir ? Théodore de Bèze le fut comme cela à Genève, où il est mort en 1605. Voici les vers qu'Etienne Pasquier fit sur ce sujet :

*Uxores ego tres vario sum tempore nactus.*
*Cum juvenis, tum vir, factus et inde senex.*
*Propter opus prima est validis mihi juncta sub annis,*
*Altera propter opes, tertia propter opem* (1).

Guy Patin revient sur ce sujet dans plusieurs de ses lettres : « J'apprends, écrit-il à la date du 20 octobre 1668, que M. de Lorme est parti de Lyon et qu'il s'en retourne à Bourbon ou à Moulins, où il a dessein de se remarier. Il fait bien si c'est pour le salut de son âme, car, pour son corps, je crois qu'il n'a plus guère besoin de ce meuble de ménage... Puisqu'il

(1) *Lettres choisies de feu M. Guy Patin*, Rotterdam, 1725, 4 vol. in-12 t. III, p. 232



Digitized by Google

songe à se remarier, dit-il ailleurs, je lui souhaite une belle femme telle qu'il la voudra choisir. Il n'est rien tel que de mourir d'une belle épée. »

Ces plaisanteries n'arrêtèrent point le vigoureux vieillard. Il épousa une fille très jeune et fort jolie, et chacun pensait que cette folie ne servirait qu'à hâter sa mort. Ce fut au contraire lui qui enterra sa jeune épouse, ce qui prouve que le rôle de la Sunamite a bien ses dangers.

De Lorme avait quitté le service du duc de Nevers pour les fonctions de premier médecin du duc d'Orléans, qu'il cumulait avec celles de médecin ordinaire du roi. Il fut attaché, en cette dernière qualité, à Henri IV, à Louis XIII et à Louis XIV. La médecine, pourtant, était loin d'absorber toute son activité, car il remplit pendant de nombreuses années la charge de trésorier de France en la généralité de Bordeaux, et cela même dans un temps où il avait voué tous ses soins à remettre en réputation les eaux de Bourbon et à faire entrer dans l'usage sa poudre ou bouillon rouge.

C'est à ces deux objets qu'il consacra la meilleure part de sa longue existence. On a déjà vu que ses efforts en faveur de Bourbon ne passaient pas, dans le public, pour absolument désintéressés. Je crois, pour mon compte, qu'il agissait autant par amour-propre que par intérêt, et Tallemant des Réaux le reconnaît en quelque sorte lorsqu'il lui prête le désir d'obtenir des habitants qu'ils lui élèvent une statue sur les puits. Quant à son bouillon rouge, sorte de purge dans laquelle entrait de l'antimoine, il était condamné par la plupart de ses confrères, même par Guy Patin, et le public le considérait comme un remède terrible et dont il ne fallait user qu'à la dernière extrémité.

M^me^ de Sévigné en prit après avoir longtemps hésité et s'en trouva bien. « Ma petite poudre d'antimoine, écrit-elle à M^me^ de Grignan, le 6 mai 1676, est la plus jolie chose du monde. C'est le bon pain, comme dit le Vieux de la Montagne. » Charles de Sévigné est d'avis que sa mère, si elle

Digitized by Google

« s'étoit abandonnée au régime de ce bonhomme et qu'elle eût pris tous les mois de sa poudre, comme il le vouloit, ne seroit point tombée dans cette maladie. » Il s'agissait d'un rhumatisme. « Cependant, ajoute-t-il, ce remède si terrible, qui fait trembler en le nommant, qui est composé avec de l'antimoine, qui est une espèce d'émétique, purge beaucoup plus doucement qu'un verre d'eau de fontaine, ne donne pas la moindre tranchée, la moindre douleur, et ne fait autre effet que de rendre la tête nette et légère... »

Le Vieux de la Montagne avait alors quatre-vingt-dix ans. Il pratiquait encore son art avec une activité surprenante, et c'est Mme de Sévigné qui veut bien nous l'apprendre. « Je vois, écrit-elle à sa fille, le 7 août 1675, très souvent M. de l'Orme chez Mme de Montmor, qu'il ressuscite. » Elle se rend aussi quelquefois chez le vieux médecin et y rencontre Mme de Fontenac, Mlle d'Outrelaise, surnommée la Divine et la Bertillac. « Cette maison, ajoute-t-elle, n'est point ennuyeuse. » L'âge, en effet, n'avait rien enlevé aux facultés intellectuelles de de Lorme. « Il est admirable en son entretien, écrit Guy Patin, aussi bien qu'en toute autre chose ; il a une mémoire prodigieuse pour son âge de quatre-vingt-cinq ans. Je pense qu'il mourra en sa vieille peau avec son antimoine dans le cœur et dans la tête ; et, néantmoins, ce qui me console, c'est que j'espère qu'il n'en prendra jamais, aussi n'en a-t-il pas besoin. »

Guy Patin donne à entendre que la fameuse poudre rouge eût pu nuire à cette belle vieillesse ; d'autres affirmèrent que de Lorme, qu'ils faisaient centenaire, était redevable à ses remèdes de la conservation presque indéfinie de ses forces intellectuelles et physiques. Un excentrique, l'abbé Michel de Saint-Martin, en était si bien persuadé qu'il écrivit un livre sur ce sujet. Ce livre, intitulé : *Moyens faciles et éprouvés dont M. de Lorme, premier médecin et ordinaire de trois de nos rois, s'est servi pour vivre près de cent ans* (Caen, 2e éd. Marin Yvon, 1683), relate toutes les bizarreries que le médecin bourbonnais avait introduites dans ses habitudes. On y voit que,

Digitized by Google

durant l'hiver, il se tenait, pour éviter le froid et l'humidité, dans une chaise à porteur placée devant son feu, qu'il avait un lit à fond de brique avec un fourneau, et qu'il le faisait amener au degré de chaleur lui paraissant nécessaire, qu'il couchait habillé avec six paires de bas, des bottines de cuir, etc.

Il finit par mourir au mois de mai ou de juin 1678 ; le *Mercure* du mois de juillet de cette année-là (éd. de Hol.) mentionne le fait dans les termes suivants : « Nous avons perdu un médecin aussi ancien que fameux. C'est M. de Lorme qui a toujours fait ce qui a passé en proverbe à l'égard des médecins, à qui on ne manque jamais de dire qu'ils aient à se guérir eux-mêmes. Il avoit mis en vogue une tisane appelée bouillon rouge, dont mille gens se sont bien trouvés. Les grandes sommes qu'il a employées pour faire des expériences sont des marques du plaisir qu'il se faisoit de n'ignorer rien dans son art. Il est mort à l'hôtel de M. le maréchal de Créquy, où il demeuroit, après avoir vécu plus de cent ans. Il avoit encore l'esprit vif, et j'ai vu de lui des vers fort bien tournés qu'on m'a assuré qu'il avoit faits depuis quinze jours.»

De Lorme ne laissait pas d'enfants. Sa principale et peut-être son unique héritière fut Marguerite Hardy, sa nièce, qui avait épousé, en 1641, Jean-Baptiste de Brinon. L'héritage était considérable. Il comprenait, en particulier, la seigneurie de Bonay, le fief de l'Eperon, un vignoble dans la paroisse de Souvigny, l'hôtel d'Ansac et neuf maisons bâties à Moulins, quatre au faubourg des Garceaux, une au pavé de Bardon, une autre rue des Tanneries et trois rue Chaveau. Le fait d'avoir employé une partie notable de sa fortune à l'achat de tous ces immeubles situés à Moulins et dans les environs est, à mon avis, une preuve incontestable de l'attachement de de Lorme pour son pays natal.

A. Vayssière.

Digitized by Google

# ROBERT DE CLERMONT

*Introduction à l'histoire de Robert de Clermont. — Les origines et les ancêtres de la Maison ducale de Bourbon. (Suite)* (1).

Nos très vieux ancêtres, les Gaulois, connurent dans le val, alors très marécageux, de la Burge, sous-affluent de l'Allier, une source chaude, au pied du coteau qui porta dans la suite le château de Bourbon. Cette source, fontaine de chaleur et fontaine de santé, « ils la révérèrent comme une puissance de la nature et la consacrèrent à un dieu ou à une déesse Borvo, dont le nom vit encore dans Bourbon-l'Archambaud, Bourbon-Lancy, Bourbonne-les-Bains, et sans doute aussi la Bourboule : nom qui semble une heureuse onomatopée figurant admirablement des sources qui sont à la fois jaillissement d'eau et dégagement de gaz. Ainsi le nom de Bourbon plonge par ses racines dans le passé le plus profond » (2).

De cette contrée, à peu près centrale en France, où se rencontraient au temps gaulois les confédérations des Bituriges, des Eduens, des Arvernes, procéda la famille des Bourbons qui régna sur le pays français et sur maint autre, et qui règne encore sur l'Espagne ; elle commença le cours de ses destinées, il y a près de mille ans, et forma peu à peu la seigneurie dont les dépouilles ont donné le département de l'Allier et ont contribué au Puy-de-Dôme, au Cher et à la Nièvre.

Que comprenait cette seigneurie ?

Rien de plus facile à déterminer. En effet, il n'y a pas là comme en Auvergne, en Berry, en Limousin, à suivre les

(1) Voir n° 1, p. 27 à 37 sq.

(2) Onésime Reclus, *En France*. Paris, Hachette, 1887, un vol. 8° p. 236.

Digitized by Google

transformations successives d'un territoire certain, par exemple, d'une cité gauloise en province romaine, et de celle-ci en comté, vicomté ou duché franc ; il n'y a pas à retrouver sous le seigneur du X^e siècle le successeur plus ou moins direct d'un fonctionnaire romain ou franc. Le Bourbonnais est un fief postérieur aux grandes divisions provinciales que nous a léguées l'Empire romain : c'est une agrégation de lambeaux de territoires taillés sur l'Autunois, le Nivernais, le Berry, la Marche et l'Auvergne par de hardis seigneurs à la mesure de leur épée (1). Quand il fut réuni à la couronne, il couvrait 789.000 hectares et possédait le Cher, de sa sortie d'Auvergne à son entrée en Berry, l'Allier inférieur et la rive gauche de la Loire en face de la Bourgogne. Entre le Cher et l'Allier il dressait ses hautes collines cachant dans leurs flancs des houilles qu'on n'exploitait pas ; entre l'Allier et la Loire s'étendaient des landes mêlées de bois et d'étangs ; aux sources de la Bèbre se levaient les montagnes des Bois-Noirs et celles de la Madeleine. Partagé sous le rapport religieux, jusqu'à la fin de l'ancien régime, entre les cinq diocèses de Bourges, Clermont, Autun, Nevers et Limoges, il répondit, dans l'organisation judiciaire, au ressort de la sénéchaussée et siège présidial de Moulins, dans l'administration civile, au ressort de la généralité et intendance de Moulins, c'est-à-dire qu'il comprit tout le département actuel de l'Allier, sauf quelques communes au-delà de Vichy, restées à l'Auvergne, plus une pointe de terrain sur la Nièvre (Sermoise dès le XV^e siècle relevait du Bourbonnais), plus enfin une bonne partie des arrondissements de Saint-Amand et de Sancerre (2).

Comment ce territoire s'était-il formé ?

On sait qu'à l'époque de son indépendance, la Gaule se subdivisait en trois régions, Belgique, Celtique et Aquitaine,

(1) Amédée THIERRY, *Discours*, etc.

(2) CHAZAUD, *Chronologie des sires de Bourbon*. Moulins, Desrosiers, 1865, 8°, p. 111-113.

Digitized by Google

et que chacune de ces régions se subdivisait en beaucoup de peuplades ou nations appelées *cités,* qui formaient un Etat, avaient un gouvernement propre et une organisation indépendante. Or, le territoire qui devait être un jour le Bourbonnais n'avait alors aucune cohésion et ne formait pas un tout ; il était réparti dans le domaine de trois peuples célèbres, les Eduens, les Arvernes, les Bituriges, dont les limites nous sont indiquées avec une suffisante approximation par celles qu'avaient encore en 1790 les diocèses anciens de Clermont, Bourges, Autun. Quand César eut conquis la Gaule, il ne toucha pas à ses divisions territoriales, mais Auguste crut devoir prendre diverses mesures pour romaniser cette conquête, et à cet effet, il fit trois choses où l'on retrouve cette habileté patiente, cet art d'assoupir et d'éteindre, qui furent tout son génie ; il établit de nouvelles divisions administratives dans le but de créer parmi les habitants des relations politiques qui leur fissent oublier l'ancien ordre social ; il multiplia dans ces provinces la population italienne en y fondant des colonies latines et distribua des privilèges pour intéresser beaucoup de gens à la cause de Rome ; enfin il essaya de convertir les Gaulois au polythéisme romain. Ses successeurs continuèrent son œuvre, et la Gaule fut définitivement démembrée en dix-sept provinces, qui se divisèrent en cités, ou circonscriptions territoriales avec un chef-lieu, au nombre de soixante d'abord, de cent quinze ensuite ; les subdivisions inférieures des peuplades celtiques en *pagi* ou cantons, dont l'existence est attestée par César, se perpétuèrent et prirent même plus de stabilité par la fondation de chefs-lieux nommés *vici* ou bourgs. Sous ce régime, les Eduens furent compris dans la province dite première Lyonnaise, chef-lieu Lyon, et les Arvernes ainsi que les Bituriges dans la première Aquitaine qui eut Bourges pour capitale. Les *vici* ou bourgs du Bourbonnais qui remontent à ces temps lointains et qui nous ont été transmis par des textes authentiques sont Néris, Bourbon-l'Archambaud, Chantelle, tous trois

Digitized by Google

compris dans l'ancienne cité des Bituriges et avec elle dans la première Aquitaine ; Lubié, Tresel et Vichi, peut-être aussi Châtel-Deneuvre et Gannat de la cité des Arvernes ; enfin Iseure, compris dans le territoire d'Autun et par conséquent dans la première Lyonnaise (1).

La conquête franque, en faisant perdre peu à peu à la Gaule sa physionomie romaine, ne supprima ni les centres de population, ni les usages des habitants, ni toute la hiérarchie administrative de l'Empire. Les ducs, qui étaient surtout des chefs militaires, les comtes, qui représentaient l'empereur dans les cités, furent conservés ; les premiers prirent dans quelques endroits la place des anciens recteurs ou présidents de provinces, mais ils furent le plus souvent des chefs militaires chargés du commandement des troupes de plusieurs comtés. Les comtes furent les chefs des circonscriptions appelées comtés qui, comme aujourd'hui le département, représentèrent alors l'unité administrative. Le comte avait au-dessous de lui des vicaires ou viguiers, *vicarii*. Tous ces titres étaient empruntés à l'Empire. Le seul changement fut qu'on cessa de séparer les pouvoirs civils des pouvoirs militaires. Ces agents réunissaient dans leurs mains toutes les attributions de l'autorité publique. Ils administraient, rendaient la justice, levaient les impôts, commandaient les troupes.

Sous la domination franque, nos antiques cités des Arvernes, des Eduens et des Bituriges portent dans les documents historiques les noms de pays, duché ou comté (*pagus, ducatus, comitatus*). Au IX[e] et au X[e] siècle, nous trouvons, dans leurs subdivisions, des vigueries qui, sauf quelques exceptions, devaient être un jour les châtellenies du Bourbonnais ; on en mentionne quatre pour le Berry (*pagus Bituricensis*) : Bourbon,

(1) Cf. DURUY, *Histoire des Romains*, t. III, p.

CHAZAUD, *Chronologie*, p. 117-121. — Iseure fut le chef-lieu jusqu'en 1792 de la paroisse de Moulins, bâtie sur son territoire. Moulins a succédé à Iseure, jadis sa métropole, comme Montluçon à Néris, La Palisse à Lubié et Souvigni à Châtel-Deneuvre.

Digitized by Google

Ainai, Chantelle, Néris qui ne fut remplacée par Montluçon qu'au X[e] siècle ; trois dans la fraction de l'Auvergne (*civitas Arvernensis*), qui, avec le temps, devint partie intégrante du Bourbonnais : Cusset, Gannat, Deneuvre qui correspondaient à peu près aux trois archiprêtrés anciens de Cusset, de Limagne et de Souvigni. La cité, ou pour parler la langue du IX[e] siècle, le comté d'Autun a fourni au Bourbonnais la grande viguerie d'Iseure, plus tard archiprêtré et châtellenie de Moulins, et peut-être une seconde viguerie qui correspondait à l'archiprêtré ancien de Pierrefitte et qui fut, sous les ducs de Bourbon, la châtellenie des Basses-Marches du Bourbonnais (1).

Telle fut la situation administrative du futur Bourbonnais sous la monarchie franque jusqu'à la décadence des Carolingiens. Comme on vient de le voir, les diverses fractions de ce territoire soumises à l'autorité royale ou impériale, dépendaient au moins officiellement d'Autun, Bourges et Clermont ; mais là, comme dans le reste de la France, les fonctionnaires à qui l'administration était confiée, se rendirent indépendants au milieu de la tourmente qui précipita les Carolingiens du trône, et ils exercèrent, en leur nom et pour leur propre compte, les pouvoirs qu'ils n'avaient exercés jusqu'alors que par délégation.

Cette appropriation par les comtes, de provinces qu'ils avaient jusqu'alors gouvernées comme fonctionnaires, cette révolution qui fractionnait la souveraineté et créait dans notre France un certain nombre de petits états, était une nécessité politique et sociale. La royauté était devenue trop débile pour protéger tous les intérêts dans un royaume encore trop vaste, les liens de la centralisation se détendirent et se brisèrent fatalement ; le pouvoir se localisa et devint par là plus efficace. Comme il fallait opposer une résistance aux ravages des Normands, des Sarrasins et des Hongrois, les comtes se mirent à la tête des populations

(1) CHAZAUD, *Chronologie*, p. 121-137.

Digitized by Google

abandonnées par le pouvoir central et repoussèrent l'ennemi ; ils se firent tout puissants par les services qu'ils rendirent et par la protection qu'ils assurèrent ; et les anciens sujets du roi devinrent leurs propres sujets. Les officiers placés sous leurs ordres, suivirent, quand ils le purent, leur propre exemple, et s'arrogèrent le droit de transmettre leurs fonctions à leurs héritiers. Les hommes libres, réduits à un petit nombre, sont forcés d'accepter le nouveau maître dans la circonscription duquel le hasard les a placés. Quant à l'immense majorité de la nation, serfs, lites, colons, ils ne s'appartiennent pas et ce changement les laisse très indifférents ; ils continuent à cultiver les domaines de leurs maîtres, sans grand profit, mais non sans espérance et sans avenir.

Le souvenir et la crainte des invasions furent cause que les seigneurs souverains de ces petits états bâtirent des châteaux pour leur sûreté personnelle ; ruinées par les incursions des Sarrasins, des Normands et des Hongrois, les populations des villes et des campagnes avaient appris à se défier des plaines, et elles aidèrent à la construction de ces donjons dans lesquels elles croyaient trouver un abri, et qui trop souvent ne furent au X^e et XI^e siècle que des repaires pour le brigandage de leurs maîtres.

Le territoire qui devait former le Bourbonnais n'échappa point à la loi commune. Dès le X^e siècle, Bourbon, La Palisse, Huriel, Jaligni avaient leur forteresse et leur famille féodale, celle-ci héritière d'un fonctionnaire qui, dans le principe, avait été le chef et le protecteur des petits propriétaires du pays contre les barbares, qui devint le maître du pays et qui, de gré ou de force, arriva à se faire accepter, soit comme suzerain par les petits seigneurs locaux, soit comme seigneur immédiat par les simples détenteurs du sol. Ce fut là le point de départ des premiers Bourbons.

Jules Roy.

Digitized by Google



# LA COMMANDERIE

## DE BARDON



ANS la banlieue de Moulins, au quartier appelé le Pavé-de-Bardon, sur le chemin d'Yzeure et à une arquebusade du faubourg de Bourgogne, s'élevait, avant 1790, une grande église dont les portes s'ouvraient bien rarement au public et sur laquelle les bonnes gens racontaient cette légende. Elle avait été, disaient-ils, bâtie en une seule nuit par une fée. Celle-ci, surprise le matin dans son travail par une laitière allant à la ville, l'avait laissé inachevé dans quelques-uns de ses détails.

Cette grande église appartenait à l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, appelé communément l'ordre de Malte, et c'était, avec une petite chapelle et un grand bâtiment de vingt-quatre à vingt-cinq mètres sur huit, s'élevant tout à côté, ce qui restait d'une commanderie fondée très certainement dans le courant du XII[e] siècle, c'est-à-dire à une époque où Moulins existait à peine.

Il ne faut pas songer à faire l'histoire de cette commanderie : les titres anciens qui la concernaient ont disparu des archives du grand prieuré d'Auvergne, aujourd'hui conservées à Lyon ; elle n'est plus représentée dans ce fonds considérable de documents que par des terriers relativement modernes, et c'est seulement dans les procès-verbaux de visite des biens de l'ordre qu'on peut recueillir sur elle quelques détails intéressants.

Un de ces procès-verbaux, dressé en 1615, nous apprend que l'église mesurait quinze cannes sur trois, c'est-à-dire un peu plus de trente mètres sur six. Elle était « toute voûtée, avec une série de belles arcades faites d'un merveilleux artifice, avec force fenestrages et un courroir tout à l'entour, par le dedans, fait dans la muraille avec piliers. » Elle était percée de dix fenêtres, ce qui indique qu'elle comprenait cinq tra-

Digitized by Google

vées, et vers le milieu de sa toiture se dressait un « beau clocher de bois fait en aiguille. » Dans le chœur, qui était séparé de la nef par une haute barrière, était un autel décoré des images de la Vierge et de saint Jean-Baptiste, son patron. Le commandeur y faisait célébrer la messe tous les dimanches.

La petite chapelle mesurait une douzaine de mètres en longueur ; elle était entièrement voûtée. Dans le voisinage se trouvait un grand lavoir où les habitants de Moulins venaient blanchir le linge en payant une redevance, et autour de ces bâtiments s'étendait un domaine de quinze boisselées.

Les revenus de la commanderie de Bardon consistaient en dîmes sur les paroisses d'Yzeure, de Saint-Bonnet et d'Avermes, et en cens et rentes assis sur un grand nombre de maisons de Moulins situées dans les rues de Bardon, des Tanneries, du Cerf-Volant, de Bourgogne, des Grenouilles, d'Allier et des Garceaux, et sur d'autres immeubles compris dans les paroisses d'Yzeure, d'Avermes, de Saint-Bonnet, de Toulon, de Lusigny, de Lucenay-les-Aix, de la Chapelle-aux-Chasses, de Coulandon et de Trevol.

Bardon avait été réduit, probablement dès le milieu du XVI[e] siècle, à l'état de simple membre et placé dans la dépendance d'une autre commanderie. Il releva d'abord de la commanderie de Bourges, puis fut uni à celle de Beugnai (ou Beugnet), située dans la commune de Chassenard. Il conservait au-dessous de lui les annexes de Trevol et de Pontenas.

La première de ces annexes, établie sur la lisière de la forêt de Munet, près des Nonettes, au lieu désigné sous le nom de la Chapelle, dans la carte de l'Etat-Major, et sous celui de la Commanderie, dans la carte de Cassini, consistait « en une chapelle champestre, seule dans les bois », où l'on célébrait la messe tous les quinze jours. Autour de cette chapelle, qui était dédiée à saint Jean-Baptiste, se voyaient des fossés et des restes de constructions.

La seconde était comprise dans la paroisse de Thiel. Elle consistait aussi en une chapelle bâtie au milieu de bois de haute futaie appartenant au commandeur. Cette chapelle, placée, comme les deux précédentes, sous le vocable de saint Jean-Baptiste, ce qui indique qu'elle avait toujours appartenu aux Hospitaliers, tombait en ruine dès le commencement du XVII[e] siècle. On y célébrait la messe tous les vendredis et les jours des fêtes de saint Jean-Baptiste et de saint Blaise.

A. V.

Digitized by Google

# CHRONIQUE & MÉLANGES

Au moment où nous nous occupions du dernier, ou plutôt du premier numéro des *Annales bourbonnaises*, les fêtes de bienfaisance de Moulins étaient à peine inaugurées ; aussi n'en avons-nous pu dire que quelques mots, car nous désirions attendre la fin pour juger l'ensemble. Cependant il était déjà facile de présumer le grand succès qu'allait obtenir ce mouvement de charité. Le début avait été des plus heureux ; et à cela rien d'étonnant, puisqu'il s'agissait d'un concert donné par la *Symphonie*. En cette occasion, l'intérêt qui s'attache, d'ordinaire, à l'irréprochable exécution des artistes dirigés par M. Fimbel, était doublé par des éléments étrangers ou nouveaux, la maîtrise de la cathédrale de Moulins, entre autres, qui a été l'objet, avec M l'abbé Chérion, de véritables acclamations. L'entraînement était produit. Depuis, il a toujours été en grandissant, et il a eu pour résultat de réunir au profit d'œuvres charitables des ressources inespérées. La fin de l'année qui vient de s'achever et le début de celle-ci ont donc été marqués à Moulins, on peut le dire, par une forte expansion de sentiments généreux. C'est là un fait dont nous sommes trop fiers pour qu'il ne soit pas consigné ici avec soin.

Le défaut d'espace ne nous permet pas, à notre vif regret, d'entrer dans le détail des réjouissances qui ont été offertes à la ville par les organisateurs des fêtes. Nous ne ferons donc que les énumérer en constatant, toutefois, la réussite complète de la *Kermesse*, une nouveauté pour Moulins, ce qui nous permet de voir là un démenti à l'adresse des pessimistes qui prétendent que la routine est ici de tradition.

Partout où elle a été appelée, la foule s'est portée compacte et pleine d'enthousiasme, aussi bien au bal d'enfants qu'à celui de la Mairie, aussi bien à l'assaut d'armes qu'au concert, fort goûté, de la *Jeunesse moulinoise*, société qui se perfectionne chaque jour et dont plusieurs membres acquièrent un jeu d'une sûreté parfaite. N'oublions pas non plus la soirée pleine d'attrait, comme toujours, donnée par les gymnastes de la *Bourbonnaise*, sous l'habile direction de M. Barbe, et gardons-nous bien, surtout, de passer sous silence la Tombola, une magnifique affaire pour les pauvres. Qui donc aurait jamais prévu que l'on pût, à Moulins, obtenir tant de lots et placer un tel nombre de billets ?

Digitized by Google

Et que dire de *Moulins-Souvenir*? Pour avoir été fait avec une hâte imposée par les circonstances, cette publication n'en offre pas moins un réel intérêt littéraire et artistique Le texte appartient aux journalistes moulinois, réunis sans distinction d'opinions, du moment où il s'agissait de philanthropie Il présente un agréable mélange de prose et de vers. Quant aux dessins, qui sont fort nombreux, ils montrent que les éléments artistiques existant ici peuvent répondre à toutes les exigences du goût moderne ; et cependant ces éléments n'ont pas tous été utilisés, faute de temps pour les combiner et les réunir. *Moulins-Souvenir* restera comme le brillant procès-verbal de nos fêtes, et ce n'est, nous en sommes convaincus, qu'un heureux essai bien fait pour inviter à recommencer.

La ville de Montluçon aura aussi ses fêtes de charité. Nous en parlerons dans notre prochaine chronique, et en attendant, nous souhaitons à leur Comité d'organisation un succès égal à eelui que nous venons d'avoir la satisfaction de constater pour Moulins.

Tous ceux qui s'occupent de céramique connaissent le nom de M. du Broc de Segange, le savant conservateur du musée de Nevers, mort à Moulins il y a quelques années. Sa veuve, qui avait été, dans une certaine mesure, associée à ses derniers travaux, vient d'aller le rejoindre dans la tombe. Notre collaborateur et ami, M. G. Bernard, le sympathique secrétaire-archiviste de la Société d'émulation, veut bien nous communiquer à ce propos les lignes suivantes :

« Une femme d'une grande distinction, Mme O. du Broc de Segange, née de Givodan, est décédée à Moulins, sa ville natale, le 4 janvier 1887, dans dans sa soixantième-huitième année.

» Mme du Broc est l'auteur de nombreux ouvrages d'éducation, justement estimés. Une saine morale et un réel intérêt se trouvent dans les livres qu'elle a écrits et dont nous indiquons seulement les titres : *Les Balances du Bon Dieu* ; — *La Marguerite de San-Miniato* ; — *La Branche de Rumex* ; — *Une maison de correction* ; — *Les Soirées du père Laurent* ; — *Serviteurs d'autrefois et domestiques d'aujourd'hui.*

» Ajoutons qu'elle avait publié, en 1846, un livre écrit par sa sœur, Mme Nau de Beauregard, et qu'elle avait fait précéder cet ouvrage : *Les Heures d'Edgard* d'une préface pleine de cœur et d'une émotion touchante.

» Jusqu'à son dernier jour, elle s'est occupée d'une œuvre de son mari, ouvrage de longue haleine complétement terminé par le regretté M L. du Broc, mais dont le premier volume seulement est imprimé. Voici le texte de cet ouvrage : *Les saints Patrons des Corporations et Protecteurs spécialement invoqués dans les maladies et dans les circonstances plus ou moins critiques de la vie.* »

Les séances de la Société d'émulation nous apportent chaque mois, sur les trouvailles archéologiques faites dans notre région, sur les travaux d'histoire en cours de préparation, sur les publications pouvant intéresser le Bourbonnais, etc., un ensemble de renseignements dont les *Annales* peuvent faire

Digitized by Google

régulièrement leur profit. Nous nous permettrons d'abord, toute fausse modestie mise à part, d'emprunter au procès-verbal de la séance du 5 décembre dernier les lignes suivantes où nous trouvons un précieux encouragement pour notre publication alors à l'état de projet :

« Parmi les ouvrages déposés sur le bureau, se trouve une brochure contenant le programme d'un nouveau recueil mensuel, historique, archéologique et artistique : les *Annales bourbonnaises*, publié sous la direction de MM. E. Delaigue et A. Vayssière. Dans ce programme, nos confrères exposent leur dessein et rendent un juste hommage à plus d'un membre de notre compagnie, sans oublier la Société elle-même, qui compte bien, dans la limite de son influence, aider au succès de cette œuvre nouvelle qui, dirigée comme elle l'est, semble appelée à un succès durable. »

Dans la dernière réunion tenue le 7 de ce mois, M. Bouchard, continuant ses communications relatives à l'histoire de la ville de Saint-Pourçain, a donné lecture d'extraits de registres paroissiaux de 1625 à 1631, contenant de curieuses formules d'abjuration. M. Pérot, d'autre part, a apporté une sorte d'inventaire des découvertes archéologiques faites en Bourbonnais en 1886. Des inventaires de ce genre ont été dressés pour les cinq années qui viennent de s'écouler avec des soins méticuleux ; ce travail sera continué au jour le jour, et nous arriverons à posséder ainsi un répertoire appelé à rendre de grands services aux érudits de ce pays.

M. E. Olivier soumet aux appréciations des membres compétents un bloc de grès compact, trouvé dans sa propriété des Ramillons, paroisse de Chemilly. Il paraît évident que ce bloc a été l'objet d'un travail aux époques préhistoriques.

M. Bertrand fait passer sous les yeux de ses confrères une hache en porphyre du Danemarck qui fut trouvée, il y a dix ans, dans le filet d'un pêcheur, à Villeneuve-sur-Allier, et qui appartient maintenant à M. E. de Conny.

Le même archéologue nous signale une autre trouvaille qui intéressera, croyons-nous, à un très haut degré tous ceux qui s'occupent des temps préhistoriques. Nous lui laissons la parole :

« Je viens seulement d'avoir connaissance d'une découverte faite en juillet 1886, dans la commune de Liernolles, sur la propriété des Dus, située près de la route départementale du Donjon à Dompierre, et appartenant à M Louis Pénin Un terrassier, occupé à creuser un fossé, a mis au jour un objet en corne de cerf ou de renne, de $0^{m}22$ de longueur et de $0^{m}027$ environ d'épaisseur. Cet objet a l'une de ses extrémités façonnée en pointe et percée d'un trou *ovalisé*, ce qui indique que la perforation a été pratiquée à l'aide d'un alésoir en silex. L'autre extrémité est légèrement arrondie. Le bois auquel il a été emprunté dut appartenir à un animal de très grande taille, car il est parfaitement rectiligne dans toute sa longueur. Il a été poli avec un silex qui a enlevé toutes les stries de l'extérieur pour ne laisser qu'une corne blanche et compacte montrant dans sa structure les différentes couches de croissance.

» Je crois pouvoir affirmer que c'est là un bâton de commandement de chef de tribu de l'âge de la pierre. Il aura été perdu dans une marche, car m'étant

renseigné auprès de M. Pénin, j'ai appris qu'il n'existe dans les environs ni grottes, ni campements, ni traces d'habitations antiques ou de foyers indiquant un séjour prolongé de l'homme à l'époque préhistorique.

» A environ vingt kilomètres de là, M. le docteur Bailleau a fouillé la grotte des Fées, à Châtelperron, et il y a découvert de nombreux silex et des restes d'animaux, tels que lions, hyènes, ours, mastodontes, rennes, bœufs, etc., mais il n'a pas eu la chance d'y rencontrer le sceptre d'un chef de tribu. Son confrère, M. le docteur Gautheret, a été plus heureux ; il s'est procuré cette belle pièce sans fatigue...

» Je dois remercier ici MM. Pénin et le docteur Gautheret de m'avoir fourni l'un de précieux renseignements, et l'autre un croquis de grandeur naturelle. »

Nous devons aussi à M F. Pérot une intéressante communication qui trouve tout naturellement sa place ici, puisqu'elle se rapporte aux études archéologiques qui lui sont si chères et qui lui ont valu une notoriété si bien justifiée :

« Il vient, écrit M. Pérot, d'être découvert dans l'immense nécropole de Cé, commune de Chassenard (Allier), onze vases funéraires en verre irisé d'une grande beauté et d'un état extraordinaire de conservation, moins toutefois deux lacrymatoires qui se sont brisés au moment où on les retirait de terre. Ces vases datent des premiers siècles de l'ère chrétienne. Plusieurs monnaies des Césars et des Antonins, trouvées dans la nécropole, ont fourni des dates certaines. Cinq sont des lacrymatoires. L'un d'eux est de très grandes dimensions ; un autre est formé d'un long tube avec une très petite panse fort aplatie ; le troisième est cylindrique avec un goulot plat très large, sous lequel sont soudées deux anses latérales ; le quatrième a la panse large, sphérique, le goulot étroit et le col allongé et aplati, il est dépourvu d'anses ; le dernier est rond, droit, avec un léger rebord. Celui-ci est aussi délicat que les verres de Venise ou de Murano. La nécropole de Cé est à peine connue ; M. Esmonnot et moi n'avons fait qu'en explorer une très petite partie dont les fouilles ont fourni des vases rouges sigillés, des vases de verre, des ornements, des meules, des outils, des amphores brisées à moitié et qui servaient de sépulture aux pauvres. Un petit couvercle protégeait les cendres qui y avaient été déposées.

» Il existe une similitude, intéressante à constater, entre les vases de la nécropole de Cé et ceux que M. l'abbé Cochet a décrits dans sa *Normandie souterraine* Les nôtres paraissent être d'origine méridionale, et il est d'ailleurs peu probable qu'ils aient été fabriqués dans les lieux où ils ont été trouvés. M. le docteur Bailleau a cependant reconnu les vestiges d'une antique verrerie dans la commune de Saint-Aignan (Saône-et-Loire), et M. Bertrand a relevé les traces laissées par plusieurs autres dans notre province, mais il est à remarquer que les objets de verre trouvés à Néris diffèrent beaucoup de ceux qui ont été découverts à Cé. »

Deux ouvrages nous intéressant à divers titres et dont l'importance n'échappera pas à nos lecteurs, viennent de paraître chez nos voisins du Forez. Nous nous contenterons d'en donner aujourd'hui les titres en attendant de pouvoir en rendre compte avec l'attention dont ils sont dignes. Ce sont :

*Le Château de la Bastie d'Urfé et ses Seigneurs*, par notre éminent collaborateur, M. le comte Georges de Soultrait. Un vol. grand in-folio, orné de très nombreuses héliogravures.

*Le Retable de la Passion de l'église d'Ambierle, en Roannais*, par M. Ed. Jeannez, grand in-4°, orné aussi de plusieurs héliogravures.

*Le Directeur-Gérant* : E. Delaigue.

Digitized by Google



# LA
# CÉRAMIQUE ANTIQUE
## AU MUSÉE DE MOULINS



AIRE connaître les richesses archéologiques, historiques et artistiques des diverses parties de la France, est assurément un travail des plus utiles et des plus nécessaires. Alors seulement, les historiens pourront, à l'aide de tous les documents retrouvés et publiés, écrire notre véritable histoire nationale, dont bien des pages s'éclaireront d'un jour nouveau.

S'inspirant de cette pensée et à l'exemple de bien d'autres compagnies savantes, la Société d'émulation de l'Allier se préoccupait depuis longtemps de publier le catalogue du Musée départemental (1) qu'elle a fondé en 1851 et que, chaque jour, elle travaille à enrichir. Ce désir venant de se réaliser, en partie du moins, je me fais un plaisir d'annoncer cette bonne nouvelle aux lecteurs des *Annales bourbonnaises*, en leur présentant les curieux et rares produits de la céramique antique exhumés de notre sol.

Sans contredit, les antiquités de l'époque gallo-romaine :

(1) *Catalogue du Musée départemental de Moulins*, édition ornée de 39 planches, dues à M. Queyroy ou empruntées à l'ouvrage de feu Tudot, un vol. in-8°, Moulins, imprimerie Auclaire, 1885.

M. le comte Max de l'Estoille, ancien président de la Société d'émulation, indique, dans la préface de ce catalogue, l'origine de ces collections et le nom des personnes qui s'occupèrent de leur aménagement provisoire et de leur classement définitif.

M. Francis Pérot a rédigé le catalogue de la collection numismatique.



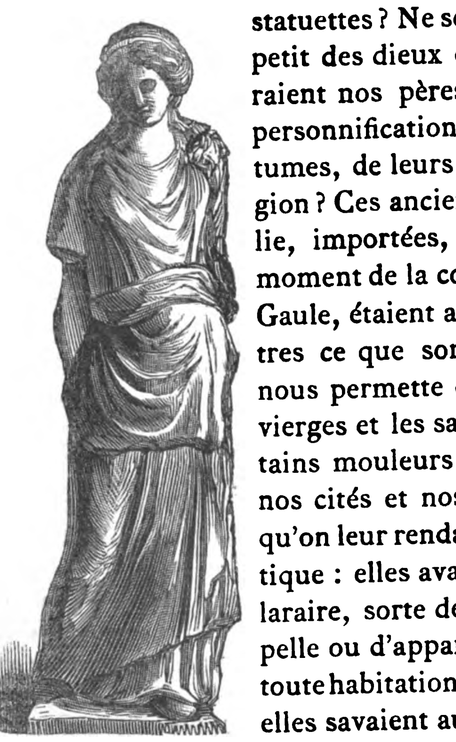
Digitized by Google

statuettes, vases, lampes, bronzes, etc., sont la partie la plus importante de notre musée. On peut même dire que ce sont tous ces petits monuments qui lui donnent son cachet et sa valeur.

Les faïences, la porcelaine, cette autre branche de l'art céramique, la sculpture, les tableaux anciens, les portraits des différents personnages plus ou moins célèbres du pays, etc., seront l'objet d'un second volume pour la publication duquel le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sur l'avis du Comité des travaux historiques et scientifiques, vient d'accorder, à la Société d'émulation, une allocation de mille francs.

I

Et tout d'abord, que représentent à l'esprit la plupart de nos statuettes ? Ne sont-elles pas l'image en petit des dieux et des déesses qu'adoraient nos pères ; ne sont-elles pas la personnification vivante de leurs coutumes, de leurs mœurs et de leur religion ? Ces anciennes divinités de l'Italie, importées, en grande partie, au moment de la conquête, sur le sol de la Gaule, étaient autrefois pour nos ancêtres ce que sont aujourd'hui, qu'on nous permette cette comparaison, les vierges et les saints en plâtre que certains mouleurs italiens vendent dans nos cités et nos campagnes. Le culte qu'on leur rendait était un culte domestique : elles avaient leur place dans le laraire, sorte de châsse, de petite chapelle ou d'appartement que renfermait toute habitation de quelque importance; elles savaient aussi prendre possession



Digitized by Google

des plus humbles demeures. Ces petits dieux d'argile étaient les protecteurs du foyer, les gardiens vigilants des champs. Le paganisme, on le sait, était riche en dieux et en déesses; il y en avait pour tous les lieux, pour toutes les entreprises, pour toutes les phases de l'existence. Il n'est donc pas étonnant de trouver une si grande variété dans les statuettes que nous possédons; variété qui n'est qu'une conséquence toute naturelle du polythéisme romain.

Mais ces emblêmes n'étaient pas seulement destinés à siéger dans le laraire et à recevoir des adorations et des prières; ils servaient aussi à orner et à sanctifier la tombe de ceux qui leur avaient voué un culte tout particulier pendant la vie. C'étaient alors des ex-voto, comme par exemple cette figurine qu'on désigne tantôt sous le nom de Latone, tantôt sous celui d'Isis, de la Terre tenant dans ses bras le Sommeil et la Mort, ou de Vénus-Libitine, et que plusieurs interprètes regardent comme des ex-voto des nourrices et des femmes en couches. Cette terre cuite représente une femme assise dans une chaise à dossier tressé avec des nattes de paille, de jonc ou d'osier, et dont la tête est ornée de cheveux se partageant sur le front. De chacun de ses bras, elle tient un petit enfant qu'elle presse sur son sein et que l'on croit être Diane et Apollon. Aussi cette statuette paraît-elle, au savant abbé Cochet, « parfaitement placée dans le tombeau des nourrissons morts sur le sein de leur mère dans les douze premiers mois de leur existence. La pauvre nourrice qui, pendant la maladie de ces petits êtres, les avait peut-être voués à la Maternité antique, voulait, en déposant dans la tombe les restes de son amour, y jeter aussi les derniers symboles de son espérance. C'est là une pensée touchante



Digitized by Google

que les mères comprendront encore à travers seize siècles écoulés. » Les types de ces figurines sont nombreux et diffèrent entre eux, soit par leurs coiffures, soit par le nombre d'enfants portés dans leurs bras. Il en est une dont la ressemblance est frappante par la dignité du maintien, le calme et la douceur de la figure avec les Vierges chrétiennes ; c'est assurément l'une des pièces les plus belles du Musée, malheureusement les exemplaires en sont rares.



Les types de Latone ou d'Isis et de Vénus Anadyomène sont ceux qu'on a trouvés le plus fréquemment. Cette dernière divinité est représentée nue, debout, portant une main à sa chevelure, tenant de l'autre un linge ou un voile et reposant sur un socle hémisphérique appelé piedouche. Quelquefois aussi elle est représentée debout dans une sorte de niche demi-circulaire.

Citons encore, parmi les pièces les plus belles et les plus curieuses, une Minerve, casque en tête et la poitrine recouverte de la terrible égide, Hercule, Minerve, Jupiter, une consécration de mariage, diverses variétés du rire ou du dieu

Digitized by Google

Risus, plusieurs types de Vergobrets, ou magistrats avec costumes gaulois, et enfin le magnifique buste d'Apollon trouvé à Vichy et reproduit par le *Magasin pittoresque.*

Beaucoup de bustes représentent des divinités ou des personnages qu'il est le plus souvent assez difficile de déterminer et de classer d'une manière satisfaisante. Il y a des impératrices, des dames romaines, des empereurs, de jeunes Romains.

Une étude curieuse et intéressante pourrait être faite à l'aide des différentes têtes de toutes ces statuettes. Avec elles, il serait facile d'étudier l'art de la coiffure à cette époque. Et alors, on serait amené tout naturellement à décrire les nombreux objets de toilette d'une dame romaine, comme le crinale ou large peigne, la pince ou volsella, le discerniculum ou épingle employée pour séparer les cheveux sur le devant de la tête, l'acus comatoria qu'on passait dans la chevelure une fois tressée et relevée par derrière, le calamister ou fer à friser, instruments dont se servait avec tant d'art et d'habileté la femme esclave, ornatrix, chargée de la coiffure de sa maîtresse. Le speculum ou miroir, l'écrin pour les bagues, appelé dactyliotheca, l'alabaster ou petit vase servant à contenir des eaux parfumées ou des pommades nous livreraient probablement plus d'un secret intéressant sur les mœurs de ces dames romaines pour lesquelles la toilette était une affaire d'une si grande importance; car elles y dépensaient beaucoup de temps et de soin. Et, s'il faut en croire Servius, la mort même ne pouvait éteindre cet amour insensé, puisqu'elles allaient jusqu'à se faire inhumer avec leurs plus beaux atours.



Sont nombreux les animaux, les oiseaux qu'on avait coutume de consacrer aux dieux, d'enfouir dans les tombeaux avec les images des divi-

Digitized by Google



A. Queyroy

Le dessin de ce buste d'Apollon et les petits bois insérés dans le texte de cet article, nous ont été obligeamment communiqués par la Société d'émulation, à laquelle nous exprimons ici notre gratitude.

Digitized by Google

nités sous la protection desquelles le mort était placé et dont un certain nombre devait aussi servir à l'amusement des enfants, comme de nos jours, du reste. Rappelons, en passant, ces chevaux offrant de curieuses notions sur le harnachement alors en usage.

Des fouilles exécutées en 1856, au champ Lary, commune de Toulon (Allier), mirent à découvert un important atelier de fabrication et permirent de prendre pour ainsi dire sur le fait le mode d'exécution des différentes productions en argile dont nous venons de parler. La terre préparée, lavée, pétrie, nettoyée, était mise dans des moules composés généralement de deux creux donnant chacun une demi-bosse. Les deux parties de la statuette étaient ensuite soudées ensemble une fois sorties du moule, séchées au soleil, puis placées dans le four pour y recevoir la cuisson. MM. Esmonnot, Tudot et Bertrand ont décrit, avec détails, dans les études qu'ils ont publiées sur ces fouilles, la construction de ces fours, la disposition des tuyaux servant à répandre, d'une manière uniforme, la chaleur, les espèces de supports sur lesquels étaient placés les statuettes pendant la cuisson.

Sur les moules se trouvent souvent des marques ; car les lois romaines, nous disent Gori et D'Agincourt, obligeaient les artistes en argile à marquer de leur nom les œuvres qui sortaient de leurs mains, soit en le gravant à l'intérieur, soit en le traçant extérieurement ou en l'estampillant.

Nous ne pouvons que rappeler la série assez nombreuse de vases à parfums, à forme d'animaux, d'oiseaux ou de poissons et ces marionnettes de même nature, poupées ou jouets d'enfants, quoiqu'elles soient, en général, étrangères au Bourbonnais. Les différentes pièces qui les composent étaient



moulées à part et ensuite réunies par des chevilles en bois ou des fils de métal qui laissaient toutes facilités à leurs mouvements. Enfin, que dire de ces caricatures dont plusieurs pourraient aisément être prises pour l'un de ces grotesques ornant quelques magasins en renom de la capitale et sur lesquels certains artistes dépensent tant d'art et d'imagination; mais, le doute n'est pas permis, puisque ces objets ont été trouvés dans des fouilles faites au milieu de nous.

## II

Les vases de l'époque gallo-romaine du Musée de Moulins proviennent presque tous des nombreuses fouilles exécutées le long de la rive droite de l'Allier et sur divers autres points du département. Mentionnons tout particulièrement, avec les cimetières à ustion de Vichy, Varennes, Billy et Beaulon (1), les localités de Néris, Toulon, Saint-Pourçain-sur-Besbre, Diou, Dompierre et Bourbon-l'Archambault (2).

Si nous considérons la matière dont se composent ces vases, nous voyons que les uns sont en terre rouge à reliefs ou unis, revêtus d'une couverte ou d'un vernis de même couleur; que d'autres sont en terre blanche, jaune, grise ou noire, et qu'enfin un certain nombre, quelle que soit la matière qui a servi à les fabriquer, ont reçu une engobe noire bronzée, ou partie rouge partie noire.

Sous le rapport de la forme, la variété est encore plus grande.

Les vases hémisphériques, comme par exemple la patina, bol ou bassin servant à beaucoup d'usages différents, mais surtout aux opérations de la pharmacie et de la cuisine.

(1) Il a été découvert, dans le département, deux cimetières à inhumations à Beaulon et à Gannat, au lieu dit Sainte-Procule.

(2) Parmi cette collection céramique se trouvent quelques spécimens de vases celtiques, une cinquantaine de vases grecs et étrusques provenant, en grande partie, du Musée Campana, un certain nombre de vases chrétiens et quelques autres de provenance étrangère.

Digitized by Google

Les vases cylindriques étaient, avec les premiers, ceux sur lesquels le figulus ou artiste en argile se plaisait à retracer les plus nombreux et les plus curieux dessins. « Le monde antique, dit l'abbé Cochet, s'agite sur leurs flancs : ce sont des vases, des colonnes, des cintres, des arcades, des bouquets, des bandelettes, des corbeilles de fleurs, des oiseaux, des cygnes, des buissons, des arbres, des feuilles de vigne, de lierre et de convolvulus, des lions, des daims, des cerfs, des lièvres, des chiens, des chasses tout entières, des fêtes, des pastorales, des bacchanales et des saturnales. » Ajoutons, sans néanmoins espérer compléter cette énumération, des sièges, et ils étaient nombreux depuis la chaise curule jusqu'au scabellum ou escabeau, des trépieds, des autels, des lits, des danses, des sacrifices, des offrandes, des costumes, des chars ou voitures de plus de vingt formes différentes, passant du currus triomphalis, char triomphal qui portait le général romain dans son triomphe, au rheda, grande et spacieuse voiture à quatre roues, pour arriver au sarracum ou charette, des navires, et des masques de théâtre dont le nombre s'élevait jusqu'à vingt-cinq pour la tragédie et à quarante-trois pour la comédie, un seul étant réservé à l'acteur muet, des boucliers, des armes et des scènes d'un genre plus ou moins léger, pour ne rien dire de plus.



Ces vases, ainsi que les poteries incuses (vases à dessins en creux), les plus remarquables assurément que nous possédions de cette époque, servaient à décorer les habitations, à orner les temples et la tombe de ceux qui les avaient



Digitized by Google

possédés pendant leur vie. Souvent même, paraît-il, ils étaient brisés sur le cercueil déposé dans la fosse.

Les plus beaux vases à panse renflée et à bords recourbés étaient sans doute des vases à parfums, c'est-à-dire une variété de l'unguentarium. Les plus grossiers avaient pour type l'olla, grande jarre ou large pot, servant à cuire la viande ou les légumes, comme notre pot-au-feu, et à contenir les os et les cendres des morts. Cette même forme était aussi désignée sous le nom plus relevé d'urne ; on en comptait de toutes les dimensions. Les unes étaient unies, d'autres bosselées ou à côtes.

Le discus, vase circulaire et peu profond, destiné à recevoir les mets ; la patera, vaisseau ressemblant à une soucoupe et servant à contenir des liquides, caractériseront nos assiettes de toutes grandeurs à fond plat et à bords évasés. Le catinum avait aussi cette forme, mais il était plus profond ; sur ce plat, au dire d'Horace, on servait des légumes, du poisson et de la volaille. Il en était de même de la scutella, ou plateau à recevoir différents vases pour les faire passer à table aux convives, qu'on suppose avoir emprunté son nom au bouclier romain scutum dont il reproduisait à peu près la forme.

Notre Musée renferme aussi des vases sphéroïdes à pieds rapportés et à bords à ourlets, des coupes plates, à pieds et à bords évasés, ornés de moulures, et des tasses coniques de différentes grandeurs, avec ou sans rebords, au nombre desquelles on peut ranger le sinum ou bol à boire du vin, des cruches, des bouteilles et des amphores d'une grande variété tant sous le rapport de la forme que sous celui de la matière et des dimensions.

Les moyens employés à l'ornementation de ces produits céramiques sont curieux à connaître ; aussi, allons-nous en dire quelques mots.

Les vases avec ornements moulés en relief et terminés au tour sortaient de moules en creux. Nous possédons de très importants spécimens de ces matrices qui, lorsqu'elles étaient

Digitized by Google

convenablement façonnées à l'aide du tour ou roue de potier, recevaient intérieurement, au moyen de poinçons et de roulettes, les dessins dont les vases devaient être ornés, tous les menus détails étant dessinés à la pointe. Nos vitrines contiennent même une série d'objets ayant servi à cette fabrication et à cette ornementation.

Certains vases, une fois tournés, étaient décorés de sujets moulés séparément et appliqués avec de la barbotine.

Les dessins en relief d'autres vases se faisaient seulement en barbotine.

Une quatrième série est décorée d'ornements enlevés en creux ou gravés après l'opération du tour.

Il y a des vases ornés de filets; — de godrons ou dépressions, soit à la main, soit à l'aide d'un outil; — d'empreintes obtenues par des poinçons, des tracés à la pointe, des stries faites au peigne et à la baguette.

D'autres enfin étaient décorés au moyen d'un sable grenu et micacé, d'application de toile et de simples filets en couleurs.

Comment obtenait-on la couverte des vases rouges de cette époque? Nous ne croyons pas que cette question ait été jusque-là résolue d'une manière satisfaisante. Cette couverte est-elle seulement la surface de l'argile vitrifiée, comme le veut M. Dolomieu? Est-ce une terre plus fine que celle des vases, délayée et étendue au pinceau, selon M. Rever? Ou bien, comme le pensent MM. de Caumont et Jollois, a-t-on mélangé avec la terre l'oxyde de fer? Tel est le problème que nous nous permettons de poser aux savants.

Ernest BOUCHARD.




Digitized by Google

NOTE SUR LE MANUSCRIT

DE LA

# CHRONIQUE DU BON DUC LOYS

## DE BOURBON

*Appartenant à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg*

ET SUR

# LE SIÈGE DE BELLEPERCHE



LORSQU'IL donna pour la Société de l'histoire de France son excellente édition de *La chronique du bon duc Loys de Bourbon*, M. Chazaud dut sans doute regretter de ne pouvoir joindre à son livre des reproductions de quelques-unes des miniatures ornant le manuscrit de cette chronique qui est aujourd'hui conservé à la bibliothèque de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, car il s'agissait là non seulement d'œuvres d'art fort remarquables, mais encore d'œuvres d'art tout particulièrement intéressantes pour le Bourbonnais. En effet, ce précieux manuscrit, qui est de la fin du XV^e^ siècle, a été certainement exécuté pour la maison de Bourbon, dont on retrouve les armes et les emblèmes pour ainsi dire à chaque page, dans la guirlande qui encadre les marges. C'est un in-4° de 176 fol. vélin, mesurant 0,271 sur 0,192 et comprenant originairement dix-sept grandes miniatures, mais n'en comptant plus aujourd'hui que quatorze.

M. Chazaud en avait obtenu la communication avec déplacement et M. Queyroy s'était empressé de profiter de cette circonstance pour dessiner, avec une patience d'archéologue épris des choses du moyen-âge, chacune de ces quatorze grandes compositions. Le savant conservateur du Musée départemental a bien voulu mettre ses dessins à notre disposition et, en outre, il a consenti à rédiger pour nous la note suivante :

Digitized by Google

« Monsieur,

« Vous m'avez demandé d'évoquer mes souvenirs et de vous livrer un compte-rendu du manuscrit des Chroniques du bon duc Loys de Bourbon. L'obligeance de notre ancien archiviste me mit à même d'employer les journées trop courtes de l'hiver 1874, pour copier avec soin les quatorze miniatures qui restent des dix-sept qu'il comprenait d'abord. J'espérais le conserver assez longtemps pour compléter ma copie, aussi sincère que j'ai pu la faire quant au trait et à l'esprit de l'auteur, en y joignant les couleurs de l'enluminure, mais le précieux volume avait sa date de rentrée à jour fixe; je le vis partir avec le regret de laisser mon travail inachevé, mais avec l'espérance qu'un jour le Musée de Moulins, dont on parlait alors, accorderait une petite place à ce travail de copiste, si intéressant pour ce qui touche aux gloires et souvenirs du Bourbonnais. Je vous livre les titres des quatorze miniatures qui restent :

» I. Comment le duc de Bourbon donna à plusieurs chevaliers son ordre de l'Escu d'or le jour de l'an, et comment Huguenin Chauveau, où le duc estoit lougié, lui présenta le livre peloux, qu'il avoit faict contre les nobles... — II. Le siège de la ville de Troyes... — III. Comment le duc de Bourbon assiégea Belleperche... — IV. Comment cinq nobles hommes françois firent armes à Vennes contre cinq nobles anglois... — V. Comment le duc de Bourbon se combattit en la mine, à Verthueil... — VI. Comment par le sens et advis du duc de Bourbon les Anglois se levèrent devant l'Escluse en Flandres... — VII. Comment par l'advis du duc de Bourbon et du seigneur de Coussi le roy de France obteint la victoire... de Rosebecque... — VIII. Comment par le conseil du comte Phebus le duc de Bourbon retourna en France par Bourdeloiz, où il fit grande guerre aux Anglois... — IX. Comment le duc de Bourbon alla devant Auffrique et passa par Gennes. — X. Comment l'assaut fut donné à la ville d'Auffrique... — XI. Comment le duc d'Orléans fut occis à Paris... — XII. Comment la ville de Syon fut moult assaillie de la part aux gens du duc de Bourbon... — XIII. Comment le mareschal de Bouciquault, à l'ayde des Bourbonnois, desconfirent le marquis de Verse devant Milan... — XIV. Comment le duc Loys de Bourbon trespassa tenant la croix entre ses bras.

» La plupart de ces peintures, dont les sujets sont en plein air, donnent des vues de villes et de villages, ou des représentations de châteaux avec places fortes. Les plans successifs, aux silhouettes souvent fantaisistes, se perdent dans la dégrada-

Digitized by Google

tion des ciels éclairés par des touches en hachures d'or, qui, employées avec un même bonheur, vont souvent jusqu'à l'abus sur les costumes, longues robes fourrées ou armures étincelantes.

» Plusieurs pages doivent naturellement attirer la curiosité des archéologues, mais notre sincérité nous fait un devoir de les mettre en garde, nous le répétons, contre l'exactitude des sites. Nous regrettons sincèrement l'absence des trois miniatures disparues, et entre toutes de la cérémonie des obsèques faites au corps de Duguesclin, dans la collégiale Notre-Dame, à son passage à Moulins. La date de ces miniatures est des dernières années du XV^e siècle ; l'artiste est jusqu'à l'évidence un élève de l'école de Tours, et sans doute un élève du maître illustre Jehan Fouquet. Le costume, la coupe des cheveux, l'absence complète de la barbe indiquent le règne de Charles VIII ou de Louis XII.

» Quant à l'ornementation de l'entourage, nous la trouvons presqu'uniforme pour les bordures. C'est toujours une colonne, tantôt grise ou rosée, plus rarement bleue, avec un ceinturon formant banderole qui la contourne, et dessus la devise répétée des Bourbons : *Espérance*, en lettres d'or, quelquefois remplacée par des branchages et fleurs dorées descendant d'un chapiteau très fantaisiste jusqu'à la base, supportée le plus souvent par un ours, animal que le bon duc Loys avait pris pour symbole. Cet ours porte un collier d'azur avec la répétition de la devise *Espérance*, et il se retrouve souvent servant d'appui ou de support aux armes de Bourbon. On rencontre encore, au milieu d'ingénieuses arabesques azur et or, des épanchements de la flore qui se répète dans tous les manuscrits du XV^e siècle, plus des génies, des chameaux, des singes et même un éléphant, et beaucoup d'autres animaux grotesques, aussi fantaisistes que fantastiques. »

Arm. QUEYROY.

Nous nous contenterons, pour cette fois, de donner la miniature consacrée au siège du château de Belleperche. Nous l'avons choisie de préférence à d'autres peut-être plus intéressantes au point de vue de la composition ou du costume, parce qu'elle rappelle l'un des événements de guerre les plus importants de l'histoire du Bourbonnais, un événement qui, durant quelques mois, a concentré sur ce château, dont il ne reste aujourd'hui que des débris informes, l'attention de tout le royaume et qui a été mentionné avec assez de détails dans les récits de tous les chroniqueurs pour que nous puissions, après le contrôle et les rectifications dont ces récits ont

Digitized by Google

été l'objet de la part des savants, le retracer à notre tour avec précision.

Il nous faut remonter à l'année 1369. On était au mois d'août et la « grant » duchesse Isabeau de Valois, mère du bon duc Louis et belle-mère du roi Charles V, fuyant, pendant les chaleurs, les centres trop peuplés, s'était retirée à Belleperche, à deux lieues de Moulins, en aval de l'Allier. La région était tranquille, aucun aventurier anglais ne s'y était montré et une sécurité complète y régnait. Cette sécurité était même beaucoup trop grande, comme on va le voir.

Dans ce même temps, trois chefs de compagnies anglaises, hardis et *aperts* hommes d'armes, dit Froissard, Hortingo, Bernard de Visk et Bernard de la Salle, étaient venus, avec leurs bandes, prendre un peu de repos en Limousin. Ils étaient gens d'initiative et toujours prêts pour un coup de main. L'idée leur vint bientôt d'enlever quelque bonne forteresse de France et ils jetèrent les yeux sur Belleperche. Leurs espions leur avaient rapporté que la vieille duchesse de Bourbon « estoit là, asseulée entre ses gens », et qu'on y faisait assez mauvaise garde parce que le châtelain allait et venait sans trop s'occuper des devoirs de sa charge.

L'occasion leur paraissant belle, ils ne furent pas longs à prendre une décision. Ils partent un beau matin, suivis de leurs meilleurs compagnons, et faisant grande diligence, ce qui ne les empêche pas d'enlever en passant le château de Sainte-Sévère, situé sur les confins de la Marche et du Berry, ou bien celui de La Bruyère-Laubespin, qui était voisin de Cérilly, ils arrivent devant Belleperche, après vingt-quatre heures de marche, juste au moment où le jour commençait à poindre. Ils n'ont pas été signalés; tous les habitants du lieu sont encore plongés dans le sommeil : le sort les a donc servis à souhait. Dresser leurs échelles et pénétrer dans la place par escalade fut l'affaire d'un instant; la duchesse apprit en s'éveillant qu'elle était prisonnière.

Telle est la version de Froissart. Celle de Cabaret d'Orville est un peu différente. D'après celui-ci, « la place prinrent par la porte, en guise de villains », c'est-à-dire déguisés en paysans. Ce détail est d'ailleurs sans importance, car l'Histoire ne retient là qu'un fait, la prise sans coup férir, en pays tranquille, à deux lieues de Moulins et dans l'un de ses meilleurs châteaux, de la duchesse de Bourbon par quelques aventuriers anglais.

L'étonnement fut grand en Bourbonnais : on ne pouvait croire à une pareille audace, et malheureusement les faits n'étaient que trop réels. On n'avait pas su garder la duchesse ;

Digitized by Google

il fallait trouver les moyens de la reprendre et bien qu'elle n'eût pas été emmenée hors du pays, ce n'était pas là chose bien facile, car nos capitaines anglais trouvant la place en parfait état et bien pourvue de vivres et de fourrages, s'y étaient installés comme chez eux. Ils étaient en nombre pour se défendre et pensaient qu'on ne pourrait avoir raison d'eux qu'à la longue, en les prenant par la famine.

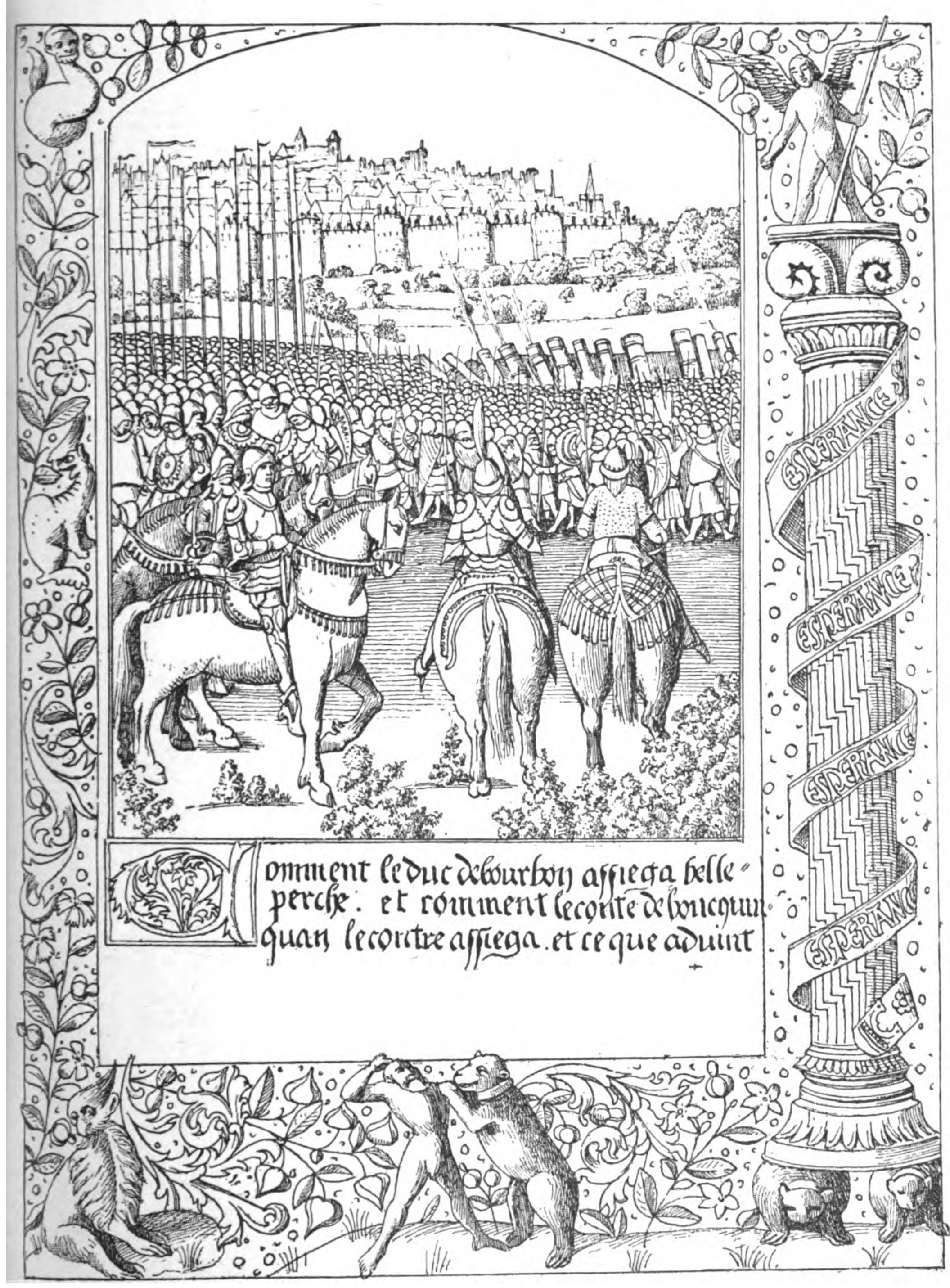
Ils avaient d'ailleurs du temps devant eux et toute liberté pour s'approvisionner et courir le pays, car le duc Louis était en Normandie, occupé à préparer, sous les ordres du duc de Bourgogne, une expédition contre l'Angleterre, et le Bourbonnais se trouvait à peu près dépourvu d'hommes d'armes.

Le premier soin du duc, dès qu'il connut la triste nouvelle, fut de renvoyer « ses gens pour tirer en son pays et le garder jusqu'à sa venue », puis il s'en alla demander au roi son beau-frère de nouvelles lettres de service l'appelant de Normandie en Bourbonnais ; mais en dépit de toute la diligence qu'il put y apporter, son retour se fit attendre pendant de longues semaines. Des mandements avaient été expédiés partout. Louis de Sancerre, maréchal de France, le sire de Beaujeu, les principaux chevaliers de la province et ceux du Forez et de l'Auvergne accouraient, les communes envoyaient leurs contingents, tout le monde voulait contribuer à la délivrance de la « grant » duchesse et à la reprise de Belleperche, de telle sorte qu'une nombreuse armée se trouva bientôt sur pied.

Ces troupes, en attendant l'arrivée du duc et pour se faire la main, s'en allèrent devant La Bruyère-Laubespin, et ayant ouvert les fossés qu'elles mirent à sec par ce moyen, elles les comblèrent à l'aide de fagots, arrivèrent jusqu'au mur, y pratiquèrent une brèche et enfin brûlèrent le château. Tous les Anglais qui s'y trouvaient furent pris ; on ne conserva que les deux chefs principaux ; le reste fut livré aux gens des communes, « qui en firent de grosses charbonnées. »

L'hiver était venu lorsque le duc put se mettre à la tête des huit cents hommes d'armes et des deux cents arbalétriers qui l'attendaient. Il s'en alla sans plus tarder devant Belleperche, où les Anglais comptaient environ cent-vingt combattants. Trois mois, pendant lesquels un froid des plus vifs devait incommoder vivement les assiégeants, furent employés de leur côté sans grand profit en « aigres escarmouches » et « aspres assaulx ». Ceux du dedans répondaient par « d'apertes saillies », et au bout de ce temps l'on n'était guères plus avancé qu'au début.

Digitized by Google




A. QUEYROI DEL.

Digitized by Google

Le duc àvait bien, dès les premiers jours, songé à user des grandes machines alors employées dans les sièges. Il avait fait dresser quatre ou six engins qui lançaient sans relâche dans la place des pierres et des mangonneaux et qui démolirent rapidement les combles des tours et du logis. Il eût peut-être obtenu d'assez prompts résultats si la « grant » duchesse, à qui cette grêle de projectiles mettant les toitures en pièces avec un bruit épouvantable causait une profonde terreur, n'avait pas supplié son fils de renoncer à de pareils moyens. Froissard prétend que le duc ne tint aucun compte de cette prière sous prétexte que sa mère devait agir sous la pression de ses ennemis. Cabaret d'Orville rapporte au contraire qu'il cessa aussitôt de faire tirer et ce dire me semble concorder parfaitement avec les sentiments de piété filiale dont il donnait dans ce moment là une preuve non discutable.

Les assiégeants avaient donc renoncé à démanteler Belleperche ou à y mettre le feu pour en chasser leurs adversaires, et, dans ces conditions, ils ne pouvaient plus compter pour le reprendre que sur une heureuse surprise ou sur la famine amenée par un blocus prolongé. C'est à l'emploi de ce dernier procédé qu'ils parurent se résoudre.

Les froids rigoureux semblaient passés et les chevaliers de France se réjouissaient à la pensée que le retour des beaux jours allait leur permettre d'agir avec moins de fatigue et plus d'entrain. Le duc avait déclaré qu'il ne s'en irait pas qu'il n'eût délivré sa mère ou repris son château ; et pour que les Anglais fussent bien convaincus de son entêtement, il se fortifia dans son camp, complétant une grande et forte bastille, élevée dès le début et où hommes et chevaux se retiraient chaque nuit, par une enceinte enveloppant tout l'ost. C'était là, comme on va le voir, une sage précaution.

L'armée bourbonnaise recevait chaque jour des renforts tandis que les capitaines anglais perdaient de leurs gens à chaque rencontre. Le siège pouvait se prolonger longtemps, mais l'issue, si les assiégés n'étaient pas secourus, n'en était pas douteuse. Ceux-ci l'avaient compris de bonne heure, et, en conséquence, avaient réclamé l'aide de Jean Devereux, sénéchal du Limousin pour le roi d'Angleterre, qui tenait garnison à la Souterraine. Devereux avait jugé l'affaire très importante et, à son tour, il s'était adressé aux comtes de Cambridge et de Pembroke et aux autres chefs anglais cantonnés en Angoumois.

Il fut immédiatement décidé qu'on irait dégager Belleperche ; une armée comptant plus de quinze cents lances et d'autres combattants au nombre de trois mille, s'assemble

8

Digitized by Google

promptement à Limoges et cette armée se met en route, sous les ordres dudit comte de Cambridge, gendre d'Edouard III, et du comte de Pembroke, vers la fin du mois de janvier 1370 (1).

L'entrée en campagne en cette saison de forces de cette importance causa en France une vive émotion ; aussi le maréchal de Sancerre crut-il devoir faire publier à Paris un appel à tous les chevaliers et écuyers désireux de batailler. « Hâtez-vous de venir, leur disait-il, et vous trouverez des occasions de vous distinguer, car les Anglais sont mal établis et il est facile de leur porter dommage. »

L'armée anglaise, en effet, avait dû camper dans des conditions assez mauvaises : elle souffrait des rigueurs du froid et ne s'avitaillait qu'avec peine par suite de la pauvreté du pays, ruiné par les passages répétés des gens d'armes. Ayant pris position à l'opposite des Français, elle attendit pendant quinze jours que ceux-ci sortissent de leurs retranchements pour venir combattre, mais le duc Louis n'était point pressé de courir la chance d'une action en rase campagne contre des forces par trop supérieures aux siennes.

Il avait renvoyé tous les soldats d'occasion venus à la première heure et n'avait gardé avec lui que des hommes du métier ; il était donc sûr de la bravoure et du sang-froid de tous ceux qu'il avait sous la main. Des secours partis un peu de partout étaient en route ; ses adversaires étaient éprouvés par la saison et par le manque de vivres. Dans ces conditions, il était préférable pour lui d'attendre derrière ses palissades qu'on voulût bien l'attaquer. Les deux chefs anglais, que cette prudence exaspérait, finirent par lui envoyer un héraut d'armes ou un gentilhomme (2) pour lui offrir le combat, et comme cet envoyé exprimait, d'après Froissard, l'étonnement que causait à ses maîtres cette lenteur à prendre une décision digne d'un homme de guerre, le duc l'interrompit : « Rapportez, dit-il, aux comtes de Cambridge et de Pembroke que je n'ignore pas leur présence, mais que je me crois le droit de choisir mon heure sans tenir compte de leurs désirs ou de leurs ordres. Je suis ici pour recouvrer Belleperche ; je ne romprai pas l'ordonnance de mon siège pour leur faire plaisir. »

(1) M Siméon Luce, dans sa savante édition de Froissard, a établi que l'expédition des deux princes anglais tendant à faire lever le siège de Belleperche, eut lieu en janvier et février 1370.

(2) Froissard dit que ce fut un héraut d'armes nommé Chandos, et Cabaret prétend que ce fut le chevalier Mathieu de Gournay, fort connu du duc parce qu'il l'avait ramené d'Angleterre en France lorsqu'il cessa d'être prisonnier.

Digitized by Google

J'en suis arrivé à un point sur lequel les récits de Froissard et de Cabaret d'Orville diffèrent sensiblement. Jusqu'ici il m'avait semblé inutile de comparer la valeur des témoignages fournis par l'un et par l'autre des deux chroniqueurs ; j'acceptais sans discuter ceux qui concordaient avec d'autres événements bien établis ou qui se trouvaient confirmés par des documents contemporains. Croyant, par exemple, que c'est avec raison que Froissard donne pour chefs à l'armée anglaise les comtes de Cambridge et de Pembroke, j'avais suivi son récit sans prendre la peine de faire remarquer que Cabaret met en avant le nom de Buckingham. Je crois qu'il y a lieu de procéder ici un peu différemment.

Froissard marche rapidement vers le dénouement. Les capitaines anglais, dit-il, auraient adressé au duc Louis une seconde sommation portant que si, dans le délai de trois jours, il n'avait pas accepté la bataille, il les verrait partir à l'heure de tierce ou de midi emmenant sa mère avec eux. C'est là, aurait répondu le duc, une façon peu honorable de guerroyer, car l'on n'avait pas vu jusqu'ici faire prisonnières des dames ou des demoiselles ; et il aurait offert un combat particulier entre cinquante hommes d'armes choisis dans chacun des deux camps. Les Anglais n'auraient même pas voulu discuter cette offre. Au jour fixé, on les aurait vus, dès le matin, se ranger en ordre de bataille, les trompettes sonnant et les bannières et pennons mis au vent ; à l'heure de midi aurait paru « la grant » duchesse, montée sur un palefroi et suivie de ses femmes, puis l'armée serait partie sans laisser un seul homme dans Belleperche.

Le récit de Cabaret est beaucoup plus circonstancié. Je crois devoir l'accepter à peu près dans tous ses détails parce qu'il est corroboré sur certains points par des documents du temps et parce que je trouve tout naturel de préférer les assertions d'un écrivain qui puisait aux traditions bourbonnaises à celles d'un autre dont les renseignements étaient pris à des sources anglaises.

Nous en étions au moment où le duc Louis indique nettement son intention de ne pas s'aventurer hors de ses retranchements. Les généraux anglais se trouvaient dès lors placés dans cette alternative de donner l'assaut contre ces assiégeants transformés en assiégés, ou d'évacuer Belleperche et de s'en aller. Ce dernier parti, ils ne pouvaient le prendre sans deshonneur qu'après avoir essayé sérieusement du premier ; ils firent donc le soir même tout préparer pour attaquer le lendemain.

Le duc avait depuis longtemps assigné aux siens leurs

Digitized by Google

postes de combat. Il n'était protégé que par un fossé qu'un homme pouvait aisément franchir, et par un palis de quatre à cinq pieds de hauteur, formé de pieux ayant la grosseur du bras. Chaque homme d'armes eut à défendre une brasse de cette enceinte sommaire, entre deux hommes d'armes fut placé un arbalétrier génois et défense étroite fut faite à tout combattant d'abandonner son poste. On plaça, un peu en avant du palis, ces grosses arbalètes de Chantelle, encore populaires au temps de Rabelais (1), et l'on sema fort tard dans la nuit quatre tonneaux de chausse-trapes.

Au lever du jour, l'armée anglaise vint se ranger en bataille dans un vaste terrain situé en face des retranchements du duc. Elle y était à peine qu'un trait énorme, lancé par la grosse arbalète de Chantelle, tua deux hommes; une volée d'autres traits suivit, les canons furent tirés et tous les projectiles portèrent si bien que les Anglais, surpris et mis en désordre, durent reculer d'un jet de pierre. Ils se reforment et les chefs ordonnent l'assaut. Cavaliers et hommes de pieds s'élancent en avant, chargés de fagots destinés à combler le fossé et à masquer le palis, mais arrivés à quelques longueurs de lances du but, ils rencontrent les chausse-trapes et tombent « comme pluie ». Les arbalétriers génois, placés derrière le palis, tirent sans relâche dans la masse confuse qu'ils ont devant eux, et avec un tel succès « que oncques » ne furent « bleciés tant de gens. » Les chefs anglais constatent bien vite que le combat ne peut pas durer dans de pareilles conditions; ils font sonner la retraite, mais au moment où leurs gens achèvent de se retirer, le duc déploie l'étendard de l'Ecu d'or et lance à leur poursuite cinquante hommes d'armes et cinquante arbalétriers qui en tuent plus de trente.

A peine rentrés dans leurs logis, qu'ils avaient établis sur la lisière de la forêt de Bagnolet, les comtes de Cambridge et de Pembroke envoient une nouvelle sommation au duc de Bourbon. S'il ne se hâte pas de lever le siège, ils feront raser son château et emmèneront sa mère. « Je suis en mon pays et en ma terre, répond le duc, et pour le bien de ma dame ma mère; je suis prêt à soutenir tous les efforts de mes adversaires. »

Les Anglais sentent qu'il est inutile et même qu'il peut devenir dangereux de rester là plus longtemps, et sans attendre

(1) Rabelais dit que Pantagruel croissant à vue d'œil, son père lui fit faire, « comme il estoit petit, une arbaleste pour s'esbatre après les oysillons, qu'on appelle de présent, ajoute-t-il, la grand arbaleste de Chantelle. » *Pantagruel*, liv. II, ch. v.

Digitized by Google

au lendemain, ils lèvent le camp, au milieu de la nuit, font sortir la « grant » duchesse de Belleperche, en retirent toute la garnison et y mettent le feu. Le duc veillait. Dès qu'il aperçoit les flammes, il comprend que les Anglais ont délogé, et il envoie aussitôt une centaine de valets munis d'échelles, promettant cent livres de récompense à celui qui pénétrera le premier dans le château.

Ceux-ci y mettent une telle diligence qu'ils arrivent juste à temps pour fermer la poterne sur les derniers ennemis ; et le feu n'ayant pas encore eu le temps de gagner du terrain, ils l'éteignent sans trop de peine. Cinquante hommes d'armes viennent ensuite ; ils plantent l'étendard de Bourbon sur la principale tour et occupent tous les postes, de telle sorte que les Anglais, au moment où ils se retirent, ont la douleur d'avoir honteusement rendu cette place à des adversaires infiniment plus faibles qu'eux. Leur rage est même si grande qu'ils reviennent sur leurs pas et se disposent à donner un nouvel assaut contre les palissades du duc de Bourbon. Ils emploient la journée à se préparer, mais durant la nuit il tombe une neige si abondante qu'ils sont contraints de renoncer à leur projet.

Je ne les suivrai pas dans leur retraite, car j'ai déjà dépassé les bornes qui m'étaient assignées pour cet article. Qu'il me suffise de dire que la duchesse de Bourbon, d'abord emmenée en Limousin et gardée tantôt dans une place, tantôt dans une autre, ne fut délivrée qu'au mois d'août 1372.

A. Vayssière.



Digitized by Google

# ROBERT DE CLERMONT

*Introduction à l'histoire de Robert de Clermont. — Les origines et les ancêtres de la Maison ducale de Bourbon.* (*Suite*).

Le sire de Bourbon ne fut sans doute originairement qu'un viguier ou lieutenant du comte de Bourges, préposé par ce dernier à l'administration du territoire de sa viguerie. L'importance et l'étendue de ce territoire, et l'imprenable forteresse qui en était la clef, firent bientôt du vassal l'égal de son suzerain, trop éloigné d'ailleurs pour surveiller ses entreprises. Avant la fin du XI[e] siècle, les sires de Bourbon, suzerains de Jaligni, Huriel, Beçai, seigneurs directs de Germigni, Gannat, Montluçon, avaient déjà donné au Bourbonnais la limite que devait avoir la sénéchaussée de Moulins, qui, après la réunion du Bourbonnais à la couronne, remplaça définitivement la cour de justice des Archembaud (1). Suivons rapidement l'histoire de ce patrimoine féodal depuis son origine jusqu'au jour où il échut à un prince de la maison des Capétiens, au sixième fils de saint Louis.

Deux dynasties ont travaillé à sa formation, celle des Archembaud et celle des Bourbons-Dampierre (2). Aucune généalogie n'était plus embrouillée que celle des Bourbons primitifs, Bourbons anciens, Archembaud, comme on les

(1) Cf. Chazaud, Chronologie, page 138.

(2) Chronologie des Archembaud (916-1171). Aimar, vers 916. Aimon vers 940. Archembaud I[er], vers 980. Archembaud II, environ 1034-1070. Archembaud III (Le Fort) environ 1070-1100. Archembaud IV, environ 1100-1105. Aimon II Vaire-Vache, 1105-1116. Archembaud V, 1116-1171.

Digitized by Google

appelle indifféremment ; les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* et ceux du *Gallia christiana* se sont trompés plus d'une fois en ce qui concerne cette lignée ; les généalogistes officiels ou officieux de la maison de Bourbon et de la maison de France se sont fait les plus grandes illusions, et à force de vouloir donner aux Bourbons un berceau mythique, ils ont transformé leur chronologie en vrai chaos. C'est dans ce chaos que notre confrère Chazaud n'a pas craint de descendre, et il a fini par y porter la lumière non sans avoir rudement joûté contre les généalogistes de fantaisie, ni sans avoir impitoyablement diminué la lignée des Archembaud tantôt de quelques femmes, tantôt de quelques enfants de mauvais aloi qu'une fausse interprétation des chartes avait introduits dans leur maison. Il a élagué aussi avec une solide érudition les branches gourmandes implantées au vieux tronc de Bourbon par la connivence des généalogistes, entre autres la prétendue branche des Bourbons-Montluçon dont il a fait bonne justice, de sorte qu'il nous est possible de dresser une liste vraiment authentique des ancêtres de Béatrix, femme de Robert de Clermont.

Le premier personnage qui apparaisse dans les chartes comme possesseur de terres féodales en Bourbonnais, est Aimar qui a fondé entre 916 et 922 le prieuré de Souvigni dont les sires de Bourbon furent presque tous les bienfaiteurs. La charte de fondation le qualifie de *miles clarissimus*, titre moitié romain moitié germanique, *miles* indiquant plus particulièrement un guerrier, un franc, *clarissimus* un gallo-romain de grande famille, ayant rang dans la noblesse de l'Empire. Cette charte est unique sous le nom d'Aimar ; mais on en possède une autre qui semble se rapporter au même personnage. L'acte de fondation de l'abbaye de Cluni, passé à Bourges en 910 par Guillaume-le-Pieux, duc de Guyenne, comte d'Auvergne et de Mâcon, mentionne parmi les témoins un Adhémar, probablement vassal du comte ; or Aimar devait à Guillaume l'hommage pour la viguerie de Deneuvre,

Digitized by Google

au pays d'Auvergne, où fut fondé Souvigni ; on peut donc admettre l'identité des deux personnages, identité que justifieraient les formes similaires des noms. Enfin dans un acte de donation au prieuré de Souvigni, passé par Aimon (1), le donateur se dit fils d'Aimar. Voilà à quoi se réduit tout ce que nous apprennent sur le premier des Bourbons les documents contemporains, et encore le peu de lumière qu'ils projettent sur ces origines se voile-t-il tout à coup. En effet l'acte de fondation du prieuré de Chantelle en 936 par un certain Ainaldus et sa femme Rothilde mentionne, parmi les témoins, un comte de Bourbon nommé Gui. Quel est ce personnage ? La charte ne le dit pas ; mais les généalogistes ont déclaré, d'ailleurs sans aucune preuve, qu'il devait être un frère d'Aimar, et que tuteur de ses neveux, il les avait dépouillés de leur patrimoine et avait usurpé la seigneurie de Bourbon avec le titre de comte. *L'Art de vérifier les dates* a accepté cette hypothèse passablement tragique ; mais Chazaud a préféré une hypothèse plus morale et il a supposé que Gui aurait donné à Aimon sa fille Aldesinde et à celle-ci le château de Bourbon en dot. Résignons-nous à constater que nous ne connaissons pas exactement les rapports de parenté entre Gui et Aimon, et reconnaissons simplement qu'Aimar est la tige de la première maison de Bourbon — quoique rien n'autorise à croire qu'il ait porté ce nom, — et que Gui est le premier seigneur qui dans un acte authentique ait pris le titre de comte de Bourbon (2).

Aimon, fils d'Aimar, le premier de sa race qui se soit appelé sire de Bourbon, ressaisit d'une main passionnée les biens dont son père avait enrichi Souvigni, sans se laisser

(1) Cet acte est daté du château de Bourbon, l'an XVIII du roi Louis, c'est-à-dire l'an 944, 947 ou 953, suivant les diverses manières de calculer les années de ce roi qui est le carlovingien Louis IV, dit d'Outremer, fils de Charles III le Simple.

(2) Cf. Am. Thierry, rapport, etc ; Chazaud, Chronologie etc., p. 139-145.

Digitized by Google

épouvanter par les menaces ni fléchir par les prières ; mais après bien des années de possession usurpée, il restitua les propriétés monastiques en y ajoutant la terre de Longvé (à Bressolles près Moulins) avec toutes ses dépendances. Par un autre acte il confirma aux religieux de Cluni, du consentement de sa femme Aldesinde, la possession de tout ce que son père leur avait laissé par testament. — Archembaud I^er^ ne succéda à son père Aimon que vers l'an 980, et il est, de tous les sires de Bourbon, celui qui paraît avoir fourni la plus longue carrière, puisqu'il ne mourut que de 1031 à 1034. Il est surtout connu par la lutte qu'il soutint contre Landri, comte de Nevers, et par l'éloge que saint Odilon, abbé de Cluni, fait de lui dans la vie de saint Mayeul. « Archembaud, dit-il, fut pour la maison de Souvigni un protecteur d'une fidélité à l'épreuve : placé au plus haut rang parmi les hommes, il prit la défense des pauvres avec un courage que rien n'arrêtait. Quant à sa dévotion pour saint Mayeul, on n'en saurait exiger de preuve plus certaine que la splendeur de Souvigni, qui lui dut, avant et depuis la mort du père que nous pleurons, tant de constructions nouvelles, de trésors, d'ornements de toute espèce, qu'une telle libéralité ferait honneur même à un Roi » (1).

Archembaud II, surnommé dans les actes tantôt le Jeune, tantôt le Blanc, tantôt du Montet, où il avait fondé une église, ne paraît pas, malgré quelques libéralités qu'il fit à Souvigni, avoir eu pour ce prieuré le même penchant que ses prédécesseurs. Il semble aussi avoir résidé plutôt dans ses domaines du Berri que dans ceux de l'Auvergne, à en juger par ses fondations dans le voisinage de Montluçon. Le château de Murat fut une de ses résidences habituelles. — Son fils, Archembaud III le Fort, fut bien le type de ces princes batailleurs et avides, qui ne respectaient ni les biens des laïques ni ceux

(1) *Bibliotheca cluniacensis*, citée par Chazaud, Chronologie etc., p. 157.

Digitized by Google

des lieux saints. Il osa mettre la main sur Hugues, archevêque de Lyon, et tout en permettant aux religieux de Saint-Denis de relever le modeste prieuré de la Chapelle-Aude, il repoussa de tout son pouvoir l'envahissement de son voisin redouté l'ordre de Cluni ; il arrêta les progrès du prieuré de Souvigni et se montra si hostile à son égard qu'il voulut l'empêcher d'exercer les droits de justice qu'il tenait de ses prédécesseurs. — Archembaud IV ne nous est connu que par le jugement qu'il rendit dans une contestation entre les chanoines de Montermoyen et Arnustus le Long, seigneur de Blet. On ne sait exactement ni l'époque de sa mort ni le nom de sa veuve. Il laissait un fils mineur qui demeura sous la tutelle de sa mère et de son oncle Aimon II dit Vaire-Vache (1).

Aimon II, dont la vie révèle une persévérante habileté jointe à une audace peu commune, s'empara de tout l'héritage de son frère ; mais la veuve d'Archembaud IV ne pouvait laisser usurper le domaine de son fils sans plaintes et sans réclamations, et pour avoir un appui contre la violence, elle se remaria à Alard de la Roche-Guillebaud, prince de Saint-Chartier (2), souple, rusé et beau parleur. Alard courut vers le roi plaider la cause de son beau-fils. On était alors aux premières années du XII^e siècle, époque à laquelle la royauté française commençait à revêtir le caractère qui lui convenait. De Louis le Débonnaire à Louis le Gros (814-1108), elle s'était péniblement traînée dans la même ornière, à moitié impériale, à moitié religieuse, et se perdant de plus en plus dans l'incertitude de sa nature. Les premiers Capétiens avaient vécu dans un état d'inertie et d'impuissance, immobiles, renfermés dans l'intérieur de leur palais, incapables

(1) On croit que le surnom de Vaire-Vache fut donné à Aimon, parce que sa barbe et sa chevelure offraient un mélange de teintes noires, rousses et blondes. Les vaches bigarrées sont encore appelées dans nos campagnes vaches-vaires. Note de l'*Ancien Bourbonnais*, t. I^er, p. 262.

(2) Petite ville du Berri, à deux lieues de La Châtre.

Digitized by Google

d'être rois à la façon de Charlemagne, de se faire rois comme il convenait à leur temps, et succombant sous ce double embarras. Avec Louis le Gros, contemporain de notre Aimon, commençait une royauté nouvelle, qui avait conscience de sa mission et de sa supériorité sur tous les seigneurs. Tout d'abord elle respecte les droits et les rapports féodaux, s'accommode à leurs principes, puis s'en dégage, réclame et exerce, au nom d'autres principes, en son propre nom, le droit de poursuivre et de punir. L'abbé de Saint-Denis, Suger, auteur de la vie de Louis le Gros, raconte plusieurs épisodes qui nous montrent le roi s'immisçant dans les querelles des grandes familles féodales, essayant de soumettre leurs différends à sa juridiction, poursuivant les vassaux rebelles et leur infligeant « toutes les calamités dont la majesté royale a droit de punir la désobéissance des sujets ». Il nous dit que les rois ont les mains longues, et comme preuve, il ajoute aussitôt: « pour qu'il parût clairement qu'en aucune partie de la terre, l'efficacité de la vertu royale n'était renfermée dans les étroites limites de certains lieux, un nommé Alard de Guillebaut, homme habile et beau parleur de son métier, vint des frontières de Berri trouver le roi. Il exposa en termes assez éloquents les réclamations de son beau-fils et supplia humblement le seigneur Louis de citer en justice, par devant lui, en vertu de son autorité souveraine, le noble baron Aimon, surnommé Vaire-Vache, seigneur de Bourbon, qui refusait justice à ce beau-fils; de réprimer la présomptueuse audace avec laquelle cet oncle dépouillait son neveu, fils de son frère aîné Archembaud, et de fixer, par le jugement des Français, la portion de biens que chacun devait avoir (1). » Louis VI cita Aimon en justice; celui-ci refusa de se présenter. Sans plus tarder, le roi partit avec ses trou-

(1) Suger, Vie de Louis VI, trad. par Guizot, Histoire de la civilisation en France, 1846, t. IV, p. 105-106 Cf. Luchaire, Histoire des institutions monarchiques de la France sous les six premiers Capétiens, 1883, t. I, p 273

Digitized by Google

pes et vint l'assiéger dans Germigni sa plus forte place. Hors d'état de résister, l'usurpateur fit sa soumission avec humilité, et le roi gardant le château, emmena son prisonnier en France où il termina le procès de l'oncle et du neveu. Au milieu de la société féodale, une chose nouvelle avait donc surgi. Les rapports féodaux laissaient le vassal maître de repousser par la force les prétentions de son seigneur, et même d'en appeler du jugement de leur commun suzerain au droit de la guerre; mais la majesté royale prétendait se dégager d'entre ces éléments, et, invoquant son droit à punir ses sujets, elle faisait briller des principes qui sont étrangers à la féodalité et qui se placent au-dessus d'elle.

Aucune source contemporaine ne rapporte les détails de l'arrangement qui dut être fait entre Aimon et Louis VI. Tout ce qu'on sait, c'est que le fils d'Aimon hérita paisiblement du Bourbonnais en 1116 sous le nom d'Archembaud V, sans qu'il soit nulle part ultérieurement question du jeune Archembaud dépossédé par son oncle. La carrière d'Archembaud V fut assez longue, puisqu'il est resté seigneur de Bourbon jusqu'à 1171. Il épousa la comtesse Agnès de Savoie, nièce du pape Calixte II et sœur d'Alix, femme de Louis VI, et prit part à la seconde croisade qui fut désastreuse; l'armée chrétienne défaite sur la montagne de Laodicée, fut détruite à Satalie, et Louis VII réuni à l'empereur Conrad assiégea inutilement Damas. Chargé par le roi avec le comte de Flandre de ramener jusqu'à Antioche toute l'infanterie française, Archembaud put à peine en arracher la moitié aux Turcs et à la famine.

Jules ROY.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

# CHRONIQUE & MÉLANGES

SÉANCE de la Société d'Emulation de l'Allier du 4 février : M. Frobert, de la commission des comptes, a présenté le rapport des dépenses pour l'année 1886 et le budget provisoire pour l'année 1887, se soldant tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 1.750 francs.

M. Bouchard rend compte d'un poëme de M. l'abbé Fayet, curé d'Hyds. Il donne lecture de la préface et de plusieurs passages de cette composition, largement inspirée. Il rappelle les titres des ouvrages de notre honoré compatriote : « Les beautés de la poésie. — Poésie hébraïque. — Poésie allemande. — La cité de Dieu, poëme de la religion. — La Foi, l'Espérance et la Charité. »

M. de Brinon lit un travail sur la fouille d'un puits gallo-romain, découvert à Châteloi, commune et canton d'Hérisson (Allier), et il complète par quelques lignes son travail lu à une précédente séance sur les fossiles de l'Allier.

Il est communiqué une note de M. Bertrand relativement à la découverte d'une dent de mammouth silicifiée, trouvée au domaine des Rouyots, commune de Besson (Allier), dans la propriété de M. O. Burin-Desroziers, qui en a fait don au Musée.

M. Pérot donne lecture d'une note sur un tétradrachme gaulois et discute sur l'art national. Des observations ont lieu et M. de Soultrait engage à ce sujet ses confrères à observer avec attention les murs de châteaux et d'églises du XV^e et XVI^e siècle ; il a trouvé sur ces murs des inscriptions d'un grand intérêt.

Nous avons reçu la livraison qui termine la deuxième série de la belle revue rétrospective, le *Roannais illustré*. Cette publication, qui semble ne rien laisser à désirer au point de vue du luxe, promet pourtant à ses souscripteurs de sensibles perfectionnements pour la troisième série.

Nous avons eu la satisfaction d'y rencontrer quelques lignes justement élogieuses à propos de la *Notice sur La Palice*, par notre collaborateur, M. Roger de Quirielle, ouvrage dont nous avons nous-même parlé dans le numéro des *Annales bourbonnaises* du 1^er janvier dernier.

Nous y trouvons aussi mentionnée une remarquable étude sur le *Rétable de la Passion de l'église d'Ambierle en Roannais*, publiée dans la *Gazette archéologique* (n^os 9-10 de 1886) et « dont il a été fait un tirage à part, accompagné de deux superbes photogravures de Dujardin, d'après les clichés de M. Paul Roustan ». Notre collaborateur, M. Francis Pérot, qui a fait de ce travail une intéressante analyse, nous apprend que M. Jeannez se propose de le compléter, car il n'en a donné encore que la première partie.

La lecture du *Roannais illustré* nous réservait un plaisir tout à fait personnel, puisqu'on y souhaite la bienvenue aux *Annales bourbonnaises*, dans des termes flatteurs et surtout encourageants. Merci à nos confrères.

Notre compatriote M. Louis Audiat vient de publier à Pons, sous une forme tout intime, le récit de la prise de voile de sa fille, chez les clarisses d'Orthez. La jeune fille venait de passer très brillamment son baccalauréat. Elle a traduit en vers latins le discours prononcé lors de cette cérémonie. Cette traduction termine l'ouvrage de M. Audiat. Ajoutons que la *Revue historique de l'Ouest*, qui se publie à Nantes, sous la direction de M. Gaston de Carné, contient dans la livraison de janvier, une étude de M. Louis Audiat sur deux la Romagère, de Saint-Sauvier (Allier).

M. J. E. Choussy a réuni en un seul volume ayant pour titre : *Rectifications littéraires et artistiques*, des brochures éparses déjà accueillies par les historiens avec la plus grande faveur. M. Choussy est un chercheur obstiné. Alors

Digitized by Google

même qu'il ne parvient pas à convaincre, il sait toujours intéresser. Son livre contient en outre des éléments déjà connus, un certain nombre d'articles sur des autographes inédits qui relatent des faits fort curieux. Mais il faut lire ce consciencieux ouvrage.

Dans notre dernier numéro, nous nous étions promis et nous avions promis à nos lecteurs de parler plus longuement que nous n'avions pu le faire alors, du superbe ouvrage publié par notre collaborateur, M le comte Georges de Soultrait et M. Thiollier: *Le château de la Bastie d'Urfé et ses Seigneurs* (1). M. Francis Pérot nous facilite singulièrement notre tâche en nous communiquant un travail des plus sérieux sur ce sujet. Nous n'avons qu'à y puiser.

« La Bastie, le château des d'Urfé, a plus d'un lien d'attache avec notre Bourbonnais. Les Châteaumorand, ses seigneurs, n'y sont point étrangers. Le roman de l'Astrée, du reste, n'a-t-il pas exercé une influence générale, dont Honoré d'Urfé peut à bon droit revendiquer toute la gloire?

L'ouvrage splendide dont nous nous occupons et qui fait le plus grand honneur à ses auteurs et à ses imprimeurs, MM. Théolier et Cie, de Saint-Etienne, comprend 57 pages de texte in-folio, et 74 planches ou gravures.

Sommaire : I. Histoire de la Bastie et de ses seigneurs — II. Description du château. — III. Description de la grotte et de la chapelle. IV. Couvent des Cordeliers. — V. Monuments des d'Urfé, leur influence sur les arts en Forez. — Édifices qu'ils ont construits. — Armoiries.— Sceaux et jetons. — Leur goût pour les livres. -- Bibliothèque. — Objets d'art.— Iconographie.— Tombeaux des d'Urfé.

Le château est situé entre Boën et Feurs et assis sur les bords du Lignon. Il était déjà le siége d'une seigneurie en 1331. C'est principalement à Claude d'Urfé (1535), qu'il dut ses restaurations, ses richesses. De nos jours, il est devenu la propriété de M. le comte de Neufbourg, qui, en l'achetant, le sauva d'une destruction imminente.

La physionomie de la Bastie est celle d'une belle maison du XVI$^{e}$ siècle Un portail encore fortifié précède la cour d'honneur Le château n'a aucun caractère de féodalité et rien à l'extérieur ne peut faire supposer toute la décoration architecturale de l'intérieur. La cour d'honneur est dominée par une gracieuse galerie formée de onze arcatures supportées par d'élégants piliers cannelés : c'est la *Loggia*. La porte monumentale de la chapelle s'ouvre sur cette galerie. Le donjon, séparé du corps de logis, existe encore. Les portes, les fenêtres, les embrasures, les cheminées, les plafonds, les couloirs, sont empreints du goût le plus pur de la Renaissance.

Les murs de la grotte, sur le fond desquels se détachent en relief des pampres, des animaux, des figures mythologiques, des cariatides, des guirlandes, sont en cailloutage. L'effet en est bizarre et pittoresque.

La chapelle est une merveille d'art. Le plafond à caissons est remarquablement ordonnancé et l'exécution extrêmement soignée. Les marches et le palier de l'autel sont exécutés en carreaux de faïence. Les bas-reliefs en marbre avaient été attribués à Jean Goujon, mais leur caractère leur fait supposer une origine italienne. Le rétable en bois encadre une superbe mosaïque qui a coûté onze années de travail à son auteur : *Frater Damianus conversus Bergomas ordinis predicatorum faciebat MDXLVIII.* Les autres mosaïques de l'oratoire sont du F. Orlandini de Vérone.

Suivant Fodéré, le couvent des Cordeliers a été fondé en 1490, par Pierre d'Urfé. C'est dans un petit corps de logis attenant au couvent que s'était

(1) Planches faites sous la direction de M. Thiollier, d'après ses dessins ou ses photographies. Ouvrage publié sous les auspices de la Société la *Diana*.


Digitized by Google

retirée l'infortunée Catherine de Polignac, après la mort tragique de son fils, étranglé par des loups.

La maison d'Urfé portait : De vair au chef de gueules. Plusieurs sceaux de cette illustre famille sont connus. Un jeton d'argent conservé à la Bibliothèque nationale porte avec l'écu de France et Dauphiné : PRO.PLVTEO. B. DELPHLNI.

La partie de l'ouvrage qui a rapport aux gravures montre que l'on peut atteindre en province, à l'occasion, le degré de perfection des meilleures publications parisiennes. Malheureusement le défaut d'espace nous force de n'en donner qu'une rapide esquisse.

La couverture et la dernière planche sont empruntées aux détails des frises en marqueterie de la chapelle. Le titre donne le fidèle portrait de Claude d'Urfé. Puis vient une éblouissante série de planches représentant les ruines du château en 1858 (nº 1), le pays de l'Astrée, vu de la Bastie, eau forte de M. Beauverie (nº 2), la cour d'honneur sous différents aspects et la galerie, ainsi que la clôture de la grotte, et le sphinx, œuvre éminemment artistique (nºs 3 à 9). La porte de la chapelle, ses détails fins et délicats, ceux des fenêtres, sont représentés dans plusieurs planches. Celle nº 17 donne les fragments d'un lit sculpté. La rampe de l'escalier est aussi minutieusement reproduite. Le nº 22 est une vue d'ensemble du château, suivie de celles qui nous montrent la grotte, avec tous ses détails si singuliers, ainsi qu'un admirable buste en porphyre et une porte en marbre noir. Les planches consacrées au pavillon du jardin sont aussi vraiment remarquables.

Nous en trouvons encore plusieurs représentant les détails architectoniques de la chapelle, ses voûtes, ses croisées, ses pilastres, des boiseries et des vitraux. Mais les plus remarquables sont celles qui donnent les marbres de l'autel. Les marqueteries, les mosaïques ont aussi été reproduites avec beaucoup de talent.

La planche 63 représente une belle cheminée soutenue par des cariatides. Ensuite viennent les tombeaux des d'Urfé, des chapiteaux et un volet conservé à Lyon, des portes et l'une des statues de la grotte. Quelques débris de vitraux et la reliure d'un volume de la bibliothèque remplissent deux planches. La dernière est une eau-forte de la Bastie, d'après un dessin original du P. de Martellange.

On pourrait supposer que les sculptures, les motifs architecturaux, les boiseries, etc., reproduits par cette série d'héliogravures, se trouvent réunis au château de la Bastie. Malheureusement il n'en est rien. Presque tous ces chefs-d'œuvre sont dispersés, morcelés et vendus, comme les héritages qui entourent le château. Mais tant de précieux souvenirs sont maintenant sauvés de l'oubli.

M. Esmonnot est décédé le 21 février. C'est la fin d'une longue vie toute consacrée à l'art et à la science. Dans le numéro des *Annales bourbonnaises* du 1er avril, nous consacrerons une large place à la biographie de cet homme de bien, de cet archéologue distingué.

Nous reproduisons avec empressement ce passage d'une intéressante lettre de notre collaborateur, M. Miquel :

« Je viens d'apprendre qu'au lieu de la Rochette, commune de St-Angel, un cultivateur en labourant son champ, au mois de septembre ou d'octobre dernier, a découvert un caveau funéraire. Dans cet ollarium que des personnes de la commune ont pris pour un four crématoire, se trouvait une urne en poterie blanche, laquelle, à peine soumise à l'action de l'air, se décomposa presque entièrement. Cette urne en contenait une autre plus petite en verre vert affectant la forme d'un U majuscule aux jambages écartés ou plutôt d'un V à la base arrondie, renfermant encore quelques pincées de cendre et des petits ossements. Sur le sol de l'ollarium, voûté comme nos fours actuels, gisaient deux bancs de granit. Ces bancs, le pied de l'urne en céramique, la

Digitized by Google

large brique masquant l'orifice du caveau, l'urne cinéraire intacte et les ossements, sont entre les mains de M. Vernade, instituteur à St-Angel. Avec lui, à l'automne prochain, j'irai examiner le lieu de la découverte. Si nous y rencontrons quelque objet intéressant je m'empresserai de vous en aviser. »

Nous ne manquerons pas de faire profiter nos lecteurs des communications que M. Miquel voudra bien nous adresser.

M. le docteur Bailleau nous prie d'insérer la note suivante :

« Dans l'énumération faite dans la chronique du dernier numéro des *Annales bourbonnaises*, des animaux découverts dans la grotte des fées, il faut lire mammouth (Elephas Primigenius), à la place de mastodonte.

De même, lorsqu'il est parlé de la verrerie découverte par moi il faut lire : Verrerie découverte au domaine des Vernets, commune de Perrigny-sur-Loire. — Il s'agit là, non d'une verrerie antique, mais d'une verrerie de la renaissance, verres et vases filigranés analogues aux vases de Murano, et aussi beaux. Cette verrerie trouvée en plein champ avec des fours tout à fait primitifs, contenait encore des creusets en terre réfractaire de qualité parfaite, et était dirigée par des ouvriers italiens, comme l'indique une médaille de sainteté (à porter au cou) et trouvée dans les débris. Au-dessous de la Sainte famille on lit le mot *Roma*.

Notre collaborateur, M. Doumet-Adanson, a fait le 18 février à l'Hôtel-de-Ville de Moulins, devant un nombreux et sympathique auditoire, une conférence chaleureusement applaudie. Le sujet était des plus intéressants, du reste, et bien fait pour mettre en relief le talent déjà éprouvé du conférencier. Il s'agissait d'ornithologie, d'une étude sur les oiseaux de notre pays et leurs mœurs.

M. le colonel Laussedat, directeur du Conservatoire national des arts et métiers, a fait aussi le 21 février au profit de l'œuvre des fêtes de bienfaisance de Moulins, dont nous avons entretenu nos lecteurs dans notre dernier numéro, une conférence dans la salle du théâtre, sur son récent voyage en Amérique. Une foule nombreuse était réunie pour entendre cette causerie pleine d'intérêt.

La découverte d'un gisement houiller a eu lieu dans une commune de l'Allier, à Saint-Hilaire. Il a, en effet, été trouvé, dans le puits St-François, commencé en 1882, une couche de charbon. L'inventeur de ce trésor économique est M. François Decître. A cette occasion l'œuvre entière de ce vaillant travailleur a été mise en lumière. M. Decître a trouvé la récompense de toute une vie de laborieux efforts.

M. Sauty, directeur des contributions directes dans la Creuse, vient d'être appelé à exercer la même fonction dans l'Allier, en remplacement de M. Palis décédé. M. Sauty était déjà moulinois par des alliances de famille.

Mentionnons aussi la nomination de M. Déron, comme trésorier général de l'Allier, en remplacement de M. Cyprien Girerd, nommé à Orléans.

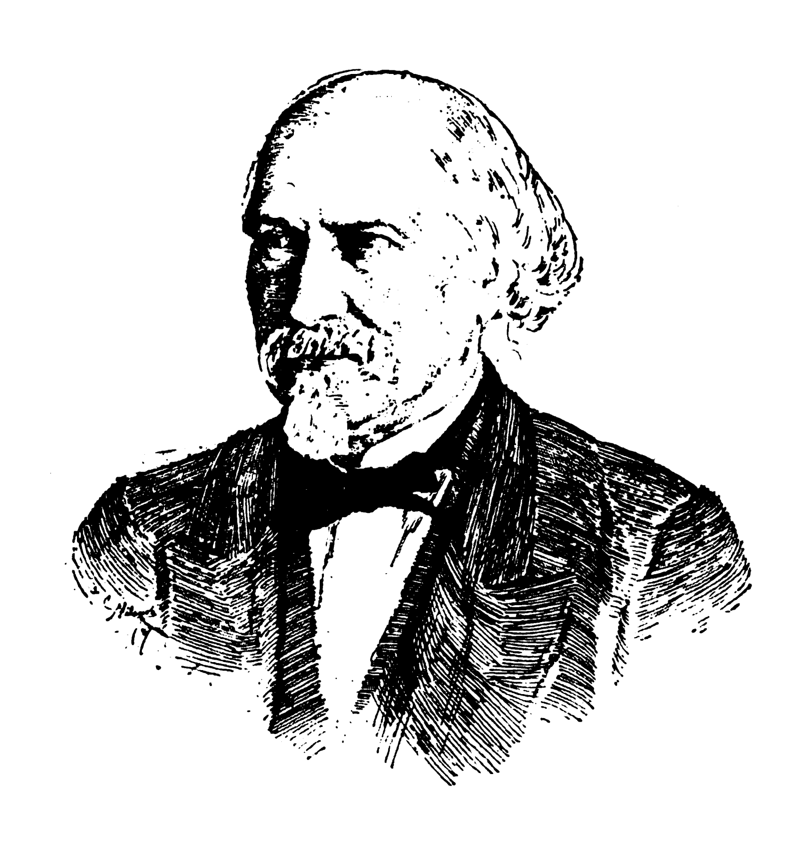
Nous recevons, trop tard pour qu'il nous soit permis d'en faire usage aujourd'hui, une longue note sur les fêtes de bienfaisance de Montluçon. Nous parlerons de ces fêtes dans notre prochaine chronique. La place nous manque d'ailleurs pour insérer toutes les communications reçues dans le courant de ce mois. Nous avons, en particulier, le regret de renvoyer à plus tard deux notes biographiques d'un vif intérêt, que nous devons à M. le comte du Buysson.

*Le Directeur-Gérant* : E. Delaigue.

Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.


Digitized by Google

Digitized by Google



Louis-Gabriel ESMONNOT

Digitized by Google



## *BIOGRAPHIES BOURBONNAISES.*

# Louis-Gabriel ESMONNOT

**Monsieur le Directeur,**



Vous m'avez demandé, pour vos *Annales*, une notice sur M. Esmonnot; vous auriez plus sagement agi en vous adressant à ceux qui. mieux que moi, l'ont connu, l'ont vu tous les jours à l'œuvre et auraient été plus compétents pour le juger comme artiste et comme archéologue.

Si j'ai déféré, imprudemment peut-être, à votre désir, c'est que je trouvais ainsi l'occasion de payer une dette à M. Esmonnot. Quand il est mort, mes occupations me retenaient éloigné de Moulins et m'avaient empêché de lui rendre les derniers devoirs ; je l'avais connu comme architecte du département, j'avais été son collègue à la Société d'Emulation, à la Société des Connaissances utiles, à la Société de Secours mutuels des Ouvriers ; nous n'avions eu que de bons rapports, et certes, si je l'avais pu, je l'aurais accompagné jusqu'à sa tombe. Les quelques lignes que je vais lui consacrer m'acquitteront envers lui.

Louis-Gabriel-Désiré Esmonnot naquit à Paris le 25 août 1807, de parents fort honorables et appartenant à la noblesse. Son père, M. Esmonnot de Bavilliers, jurisconsulte distingué, était originaire de Belfort. Il occupa des postes importants en Belgique et vint se fixer ensuite Paris pour veiller spécialement à l'éducation de son fils. Ajoutons que celui-ci sut se faire plus tard à lui-même une noblesse personnelle qui en vaut bien une autre, par un travail sans trêve, un désintéressement sans limites, un dévouement sans calcul.

Ses études furent des plus sérieuses, on pourrait dire brillantes. Tout jeune encore, il était professeur dans une école de dessin, et répétiteur de mathématiques à Louis-le-Grand.

Ses aptitudes artistiques attirèrent l'attention du directeur de l'école des Beaux-Arts où il fut, par exception, admis à l'âge de seize ans. Il y fit des progrès considérables sous l'habile direction de son professeur, M. Huot, et il



Digitized by Google

y obtint de nombreux succès, comme le témoignent les prix et les médailles qu'on lui décerna.

En quittant l'école, il fut adjoint à l'architecte du Puy-de-Dôme, qu'il seconda pendant dix ans, et se vit ensuite appelé à prendre la succession de M. Agnéty, architecte du département de l'Allier et des établissements thermaux. C'est alors qu'il vint se fixer à Moulins, en 1838.

Il avait environ trente ans, et comme il est mort octogénaire, la plus grande partie de son existence s'est passée en Bourbonnais, devenu pour lui plus qu'un pays d'adoption.

C'est là, en effet, qu'il s'est marié, qu'il a connu les joies et les douleurs hélas ! de la paternité ; c'est là qu'il a construit et restauré de nombreux édifices, qu'il a recueilli peu à peu et avec une patience de bénédictin ces rares collections bien connues des artistes et des archéologues ; c'est là enfin qu'il a rendu des services autant au moins qu'aurait pu le faire un enfant du pays.

Pendant plus de quarante-cinq ans, beaucoup d'importants travaux furent confiés à M. Esmonnot. Nous citerons entre autres l'établissement thermal de Néris, l'asile des aliénés et les écoles normales, l'église du Sacré-Cœur, dont il acheva la construction sur les plans de son ami, M. Lassus, les chapelles de l'hôpital, des Carmélites et de la Congrégation. Ce fut lui qui commença la restauration de la gracieuse église de Saint-Menoux et fit des travaux d'une énorme difficulté à la vieille église de Bourbon-l'Archambault.

On n'en finirait pas, et ce serait d'ailleurs fastidieux, s'il fallait énumérer toutes les constructions et restaurations faites par lui dans le département. Quand l'âge ne lui permit plus de rester architecte départemental, le Conseil général, bien qu'il n'eût droit à aucune retraite, lui laissa, comme récompense de ses bons et longs services, la jouissance de son traitement tout entier jusqu'à sa mort.

Que dirai-je de l'œuvre de M. Esmonnot comme architecte ? Je l'ai entendu louer, je l'ai entendu aussi critiquer. Critiqué, qui ne l'est pas, grand Dieu ! surtout parmi les architectes. Il ne leur est pas aisé, en effet, de faire au goût de tout le monde. Il faut tenir compte, pour les juger, des difficultés de toute nature qu'ils rencontrent dans la réalisation de leurs plans, et des nécessités budgétaires qui s'imposent. Rien de plus difficile que de contenter tous les intérêts opposés en présence : propriétaires, entrepreneurs, ouvriers. Il leur faut beaucoup de tact et un grand esprit de justice. C'est ce qu'on trouvait toujours chez M. Esmonnot, malgré quelques brusqueries accidentelles et passagères que lui pardonnaient volontiers ceux qui en étaient l'objet.

Architecte par devoir, il était par goût archéologue ; aussi, jusqu'à sa dernière heure, ce qui le préoccupa le plus, ce furent ses recherches relatives à l'art et à l'histoire.

Il fut l'un des fondateurs de la Société d'Emulation et l'un de ses membres

Digitized by Google

les plus assidus et les plus actifs. On n'a qu'à lire les bulletins et les procès-verbaux de ses séances, on y verra figurer souvent son nom, on y trouvera partout des traces de ses nombreuses communications (1).

Il s'occupa en outre avec beaucoup d'activité de la création du Musée départemental; aussi, dans l'avant-propos mis en tête du catalogue par un de ses collègues les plus compétents, M. Max de l'Estoille, ce dernier rend pleine justice à son zèle intelligent; il rappelle ses remarquables rapports le plus souvent accompagnés de dessins fort soignés. C'est lui qui participa au classement définitif et au catalogue des objets concernant surtout la céramique ; c'est lui qui, comme architecte, tira le meilleur parti possible des salles restreintes mises à la disposition du Musée par le département, au deuxième étage du Palais de Justice. Ce local, malgré quelques annexes, est aujourd'hui bien insuffisant. Il faut espérer que le département et la ville de Moulins uniront un jour leurs efforts pour donner une installation commode à ces collections rares et variées bien connues dans le monde artiste et savant. Beaucoup d'entre elles ont été offertes par M. Esmonnot, le catalogue l'indique et M. de l'Estoille le constate en disant qu'il mérite une des places les plus belles parmi les fondateurs de notre Musée.

Depuis qu'il ne faisait plus d'architecture, M. Esmonnot s'occupait avec plus d'activité encore d'art et d'histoire, il travaillait constamment à mettre en ordre ses recherches archéologiques. Je citerai notamment ses notices sur le château de Moulins, sur ses découvertes faites à Bourbon-l'Archambault, à Toulon, à Dompierre, à Vichy, à Néris surtout. Son *Néris antique* possède des planches qui, de l'avis des connaisseurs, sont des chefs-d'œuvre. A ce propos, je me souviens encore, non sans quelque émotion, que, me trouvant un soir à une séance de la Société d'Emulation, je vis arriver un vieillard presque aveugle, conduit par un enfant. C'était M. Esmonnot qui, malgré le froid glacial d'une nuit d'hiver et sentant déjà sa fin prochaine, avait tenu à venir une dernière fois faire hommage à la Société de ses études sur Néris.

(1) Parmi les savants travaux de M. Esmonnot, on peut citer :
Une description historique du château ducal de Moulins (en société avec M. Alary), avec deux plans du château dressés par M. Esmonnot, tel qu'il était en 1777. (*Bulletin de la Société d'Emulation de 1851*). — Une note sur des inscriptions antiques trouvées à Néris (*Bull. de 1853*). — Lithographies des bronzes antiques trouvés à la Ferté-Hauterive (*Bull. de 1853*). — Notice sur des objets antiques trouvés dans les fouilles faites pour l'achèvement de la cathédrale de Moulins, avec lithographies (*Bull. de 1856*). — Rapport sur les objets trouvés dans les fouilles faites à Toulon-sur-Allier avec planches (*Bull. de 1857*). Note sur une fouille faite dans un tumulus à Arfeuilles, avec plan et coupe (*Bull. de 1859*). — Découvertes archéologiques faites à Néris (*Bull. de 1879*). — Rapport sur les travaux des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1877 (*Bull. de 1877*). — Et tout dernièrement : *Néris ancien*, avec planches. — Relevé de découvertes archéologiques faites par M. Esmonnot le long de la Loire et de l'Allier.

Digitized by Google

Tous ses collègues l'entourèrent des marques les plus vives de sympathie et d'estime. Ce fut pour lui le chant du cygne. Il devait mourir peu après. Combien parmi nous auraient assez de courage et une force de caractère assez grande pour oublier, comme lui, leur âge, leurs souffrances physiques et morales, disons le mot, pour narguer ainsi la mort !

Un de ses regrets, avant de mourir, fut de ne pouvoir achever la publication de ses travaux ; ce fut aussi d'avoir vu partir ses collections si péniblement recueillies. Elles ornent aujourd'hui les musées de Saint-Germain-en-Laye, de Saint-Dié-des-Vosges et d'Orléans. Je suis heureux d'ajouter que celui de Moulins en conserve une grande partie et la plus importante pour notre histoire locale.

Quel que soit son mérite au point de vue archéologique, M. Esmonnot mettait bien au-dessus les services qu'il pouvait rendre comme homme et comme citoyen. Il ne se croyait pas tenu envers ses semblables qu'à la stricte exécution des codes. Il était de ceux qui pensent qu'il y a plus de profit à s'entr'aider qu'à se nuire et qu'il vaut mieux, en somme, s'aimer que se haïr. Aussi, se fonde-t-il une association pour combattre l'ignorance ou la misère, il se fait inscrire un des premiers, s'il n'a été lui-même un des promoteurs.

La Société des Connaissances utiles n'a pas reçu de lui que ses cotisations annuelles, il y a fait des cours aux adultes sur l'art appliqué à l'industrie. Depuis près de quarante ans, c'est-à-dire depuis la création de la Société de secours mutuels des ouvriers, il en était membre, venant fraternellement en aide à ceux qu'il voyait tous les jours à l'œuvre.

Mais si on veut savoir ce dont il était capable comme dévouement, il faut le demander aux sapeurs-pompiers de Moulins qu'il a commandés si longtemps.

Qu'on les interroge tous, surtout les anciens, gradés ou non gradés, ils répondront que jamais capitaine n'a été plus aimé de ses soldats, pour lesquels il s'oubliait lui-même, qu'aucun n'a donné plus d'exemples de bravoure et de discipline. On m'a conté que plusieurs fois étant à Paris ou ailleurs, il n'avait pas craint de faire cent lieues pour venir tout simplement passer la revue mensuelle ; il reprenait ensuite la voie ferrée pour aller terminer ses affaires, ou assister aux dernières séances d'un congrès ; et cependant ses fonctions étaient essentiellement gratuites et il n'avait pas le moindre permis de circulation.

Son courage au feu n'était pas moins grand que son assiduité aux revues. Pendant les quarante-quatre ans qu'il a été officier, ce n'est pas trop s'avancer que de dire qu'il a assisté à plus de cent incendies. Il fallait le voir à la tête de ses hommes, conservant toujours son sang-froid, ne fuyant aucun danger. Que ce soit à l'usine à gaz, à la tuilerie des Combes, dans les bois des Bordes, à la malterie de la Madeleine, ou plus récemment dans les désastreux incendies de la rue Chaveau et des tanneries de Moulins, partout il se montre

Digitized by Google

donnant l'exemple à ses hommes, les excitant de la voix et du geste, les aidant de ses conseils, le premier et le dernier au feu.

J'ai mentionné les incendies de la rue Chaveau, de sinistre mémoire. Tout le monde se rappelle combien on était alors sous le coup de la terreur. Presque chaque jour, au moins plusieurs fois par semaine, on entendait crier au feu ; je me suis laissé dire qu'à cette époque, pendant plus de deux mois, le capitaine Esmonnot a gardé son uniforme au pied de son lit pour être prêt à la moindre alerte. Il ne faut pas oublier qu'il approchait alors de sa soixante-dixième année.

Eh bien ! cet homme qui a été près d'un demi-siècle lieutenant ou capitaine de sapeurs-pompiers, qui a figuré dans une centaine d'incendies sans autre rémunération que des charges et des dangers, cet homme qui, pendant plus de quarante ans, a été architecte départemental avec un traitement annuel de douze cents francs, cet homme qui a fait des cours gratuits aux ouvriers et a contribué pour une large part à la création d'un musée, cet homme, dis-je, est mort sans avoir sur la poitrine ni sur son cercueil la croix de la Légion d'honneur.

Tout le monde s'en étonne et avec raison. Est-ce à dire qu'on ait méconnu le mérite de M. Esmonnot et qu'on n'ait tenté aucune démarche en sa faveur ? Il paraîtrait au contraire qu'à plusieurs reprises et sous des régimes différents, des propositions ont été faites. Pourquoi n'ont-elles pas abouti ? On en accuse généralement un architecte haut placé et fort influent, qu'il n'est pas nécessaire de nommer et qui lui gardait rancune de certains désaccords artistiques : *genus irritabilè.*

Ce qui est certain, c'est que M. Esmonnot n'a jamais dit un mot ni fait un pas pour obtenir une récompense quelconque. Etait-ce de sa part orgueil, indépendance, modestie ? Il y avait peut-être un peu de tout cela chez lui, peut-être aussi se contentait-il du témoignage de sa conscience ou bien encore d'espérances plus hautes et plus lointaines.

Quoi qu'il en soit, s'il fut à la peine, il ne fut pas à l'honneur. Je me trompe, il reçut avant de quitter son commandement une récompense modeste qui a bien cependant sa valeur, venant d'hommes qui l'avaient vu à l'œuvre. Inutile de dire que ce fut tout à fait à son insu. — Les sous-officiers, caporaux et sapeurs de sa compagnie, désirant donner un témoignage d'estime et d'affection au digne capitaine qui les avait commandés si longtemps et qui n'avait obtenu ni croix ni médaille, lui ont offert un sabre d'honneur, pour le remercier, lui ont-ils dit, des exemples de bravoure et de dévouement qu'il n'avait cessé de leur donner.

Il ne faut pas s'étonner de cette marque de sympathie de la part de ses hommes, car il en est bien peu qu'il n'ait obligés d'une manière ou d'une autre. L'un d'eux me disait un jour que plus de cent fois il avait été son intermédiaire pour des services rendus, et comme je le priais de me citer des faits :

Digitized by Google

jamais ! me répondit-il. De son vivant il m'a trop recommandé le silence pour que je ne le garde pas après sa mort.

Pour M. Esmonnot comme pour nous tous, en général, la vieillesse fut ce que l'avaient faite la jeunesse et l'âge mûr. Jeune il avait aimé le travail, vieux il l'aima encore. Serviable et désintéressé il avait été, désintéressé et serviable il resta. Il donna sa démission de capitaine des sapeurs-pompiers quand il sentit ses forces l'abandonner. Son fils d'ailleurs n'était-il pas là prêt à lui succéder, pour bien peu de temps hélas !... Mais il ne se sépara d'aucune des sociétés dont il était membre.

Sa vieillesse laborieuse aurait été en somme relativement calme et douce, s'il n'avait pas été cruellement éprouvé par la perte d'un fils et d'une fille qu'il aimait beaucoup .Ces départs prématurés devaient jeter sur le reste de sa vie une douloureuse amertume. Heureusement il était de ceux pour lesquels la mort n'est qu'un passage et non un terme. Aussi ne se laissa-t-il jamais abattre, et grâce à l'étude, il traversa les mauvais jours sans en trop sentir le poids.

Si, en terminant, nous jetons les yeux sur l'ensemble de sa vie, M. Esmonnot nous apparaît comme un architecte consciencieux, un archéologue érudit, un citoyen utile et désintéressé. Au dire de certaines personnes, il n'aurait même jamais su compter. Il est vrai que quand il s'agissait de l'art ou des pauvres, il avait volontiers la main ouverte, mais tant de gens aiment si peu à l'ouvrir, que ce défaut, si défaut il y a, est bien pardonnable.

J'ai lu quelque part que, dans l'Inde, vivait jadis un sage dont on voulait se partager les dépouilles. On ne trouva, dit la légende, dans son tombeau, que des fleurs et des fruits. Celui dont nous venons de parler laisse peut-être peu de chose après lui, mais ce qu'il laisse ce sont aussi des fruits et des fleurs ; c'est le salutaire exemple d'un travail sans relâche, c'est encore le souvenir précieux d'une bienfaisance et d'un dévouement qui ne se sont jamais démentis.

G. SEULLIET.



Digitized by Google

# ROBERT DE CLERMONT

*Introduction à l'histoire de Robert de Clermont. — Les origines et les ancêtres de la Maison ducale de Bourbon. (Suite)*

DANS ses domaines du Bourbonnais, Archembaud V fonda au Breuil, près d'Agonges, une nouvelle ville franche(1) dont l'église fut mise sous le patronage de l'abbaye de Saint-Menoux ; il fit ériger en paroisse par l'archevêque de Bourges, Pierre de la Châtre, la ville neuve de Limoise, récemment fondée, sur un territoire autrefois dépendant de la paroisse de Franchesse ; il s'entremit pour faire rendre au

(1) L'institution des villes neuves contribua beaucoup à améliorer la condition des gens des campagnes. On désigne par ce terme des villages que des besoins nouveaux firent créer d'un seul coup et de fond en comble, du dixième au quatorzième siècle, et qui furent d'abord l'œuvre des seigneurs ecclésiastiques et plus tard celle de l'administration seigneuriale. Ils se nomment Sauveté, Neuville, Villefranche, Bastide et surtout Ville-Neuve. Eprouvées par les malheurs du dixième siècle, disséminées sur le sol, comprenant qu'elles devaient leur faiblesse à leur isolement, les populations rurales se mirent à chercher vers le milieu du onzième siècle des abris et des lieux de réunion. Le nombre des anciens centres d'habitation étant insuffisant, les grandes abbayes offrirent des territoires et des asiles à ces hommes qui voulaient se grouper.

Personne n'était dans de meilleures conditions pour fonder ces centres nouveaux, car les monastères avaient de nombreuses terres à peupler, d'immenses possessions à défricher et à mettre en culture ; d'autre part, grâce aux immunités et au droit d'asile dont ils jouissaient, grâce aux prescriptions des conciles relatives à la paix de Dieu qui assuraient à leurs domaines une certaine sécurité, ils offraient à la population nomade, alors très nombreuse, des garanties qu'elle n'aurait pu trouver ailleurs. Aussi, dès le milieu du onzième siècle, rencontre-t-on dans les cartulaires de fréquents exemples d'abbayes

Digitized by Google

prieuré de Saint-Pourçain tout ce qu'il avait perdu par d'illégales aliénations. Malgré ces actes d'une apparence bienveillante, il garda toujours quelque chose de l'humeur violente, querelleuse et exigeante de son père ; ainsi il arrêta et retint prisonnier son vassal Hugues de Naves qui venait de prendre la croix, ce qui lui valut une prompte et juste excommunication de l'archevêque de Bourges et la perte du fief de Naves ; il eut plusieurs différends avec le prieur et les moines de Souvigni, un procès avec Cadure, abbé de Saint-Sulpice, des difficultés avec son cousin germain Pierre de Blot, petit-fils d'Archembaud le Fort ; enfin, dans ses dernières années, il paraît s'être montré très jaloux de ses droits et fort préoccupé de les établir par des actes authentiques. Louis VII ayant été associé par les religieux de Saint-Martin d'Autun à tous leurs droits de justice et de seigneurie sur la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, constata lui-même dans une ordonnance que nous avons encore, qu'il n'accordait sa sauvegarde qu'en réservant les droits du sire de Bourbon. Cette déclaration ne suffit point à Archembaud qui voulut avoir un titre en règle et profita du séjour du roi à Varzi pour se le faire donner (1).

qui construisent une église sur un emplacement choisi et jusqu'alors à peu près désert, divisent le terrain en lots à distribuer aux nouveaux arrivants, leur garantissent certains priviléges et fondent ainsi les premières villes neuves.

Les seigneurs ne tardèrent pas à suivre l'exemple que leur donnaient les monastères et à ouvrir aussi sur leurs domaines, et dans le même but, des lieux d'asile ; et à partir du douzième siècle, les villes neuves surgissent de tous côtés avec une incroyable activité.

(1) Cf. CHAZAUD, *Chronol*, pages 180-184. — LUCHAIRE, l. c. I, 202. En thèse générale, au XII[e] siècle, les Capétiens ne pouvaient plus exiger des seigneurs que les services fixés par les contrats ou la coutume des fiefs. Cependant à titre d'alliés politiques ou de parents, ils ont réussi parfois à employer la féodalité laïque dans des circonstances autres que les rapports ordinaires de suzerain à vassal. Ainsi Archembaud V joua le rôle d'un véritable fonctionnaire chargé de représenter les intérêts de la royauté dans la France centrale : en 1152, c'est par l'ordre de Louis VII qu'il régla un différend des moines et des bourgeois de Saint-Pourçain, et il s'engagea à contraindre par la force

Digitized by Google

Avec Archembaud V s'éteignit la première maison de Bourbon.

## *Les Bourbons-Dampierre* (1)

Archembaud V, dans la personne duquel s'éteignit la première maison de Bourbon, avait eu de son mariage avec Agnès de Savoie quatre enfants, dont un seul fils, Archembaud, qui épousa Alix, fille du duc de Bourgogne Eudes II, et mourut en 1169. De ce mariage était née Mathilde qui succéda paisiblement à son grand-père sous la tutelle de sa mère Alix de Bourgogne et de sa grand'mère Agnès de Savoie. Mathilde épousa un vassal du duc de Bourgogne, Gaucher de Vienne, sire de Salins, union qui fut aussi courte que malheureuse. De l'administration de Gaucher en Bourbonnais il ne reste guère qu'une ratification de privilèges pour Souvigni, une exemption de péage accordée à Cluni, et une donation de terre aux lépreux de la Madeleine près Souvigni, actes auxquels il faut joindre la part qu'il prit avec les confrères de la Paix du Berri à l'extermination des Routiers, aventuriers que les guerres privées des seigneurs avaient attirés sur notre territoire, hommes sans patrie, sans famille et sans Dieu, qui, une fois la paix faite, n'avaient plus d'industrie que le pillage. Gaucher aurait dû partager son existence entre labaronnie de Bourbon et la sirerie de Salins, mais le peu d'intimité qui

les récalcitrants à s'exécuter; en 1163, il informa le même souverain des actes de violence et d'injustice commis par le comte d'Auvergne, à Clermont, à Mozat, à Brioude, etc., *Historiens de France*, XVI, p 45.

(1) Chronologie des Bourbons-Dampierre (1171-1288). Mathilde Ire, dame de Bourbon, succède à Archembaud V en 1171, épouse vers 1183 Gaucher de Vienne, sire de Salins; puis en 1196 Gui de Dampierre qui gouverna conjointement avec elle le Bourbonnais jusqu'en 1216. — Archembaud VI le Grand, 1216-1242. — Archembaud VII 1242-1249. — Mathilde IIe, dame de Bourbon, femme d'Eudes de Bourgogne, 1249-1262. — Agnès, dame de Bourbon, femme de Jean de Bourgogne, puis de Robert II comte d'Artois, 1262-1288.

Digitized by Google

existait entre lui et l'héritière des Archembaud, lui rendit assez désagréable le séjour du Bourbonnais ; aussi préféra-t-il à Moulins ou à Bourbon le château de Bracon avec ses inépuisables salines, qui du sommet du mont Grésille dominait ses riches possessions de Franche-Comté. Quand on eut prêché la troisième croisade contre Saladin (1188), il se rendit à l'appel de l'empereur Frédéric Barberousse, son suzerain pour la sirerie de Salins, suivit ce prince en Orient, fut témoin de sa mort dans les eaux du Cydnus, non loin de Tarse en Cilicie, échappa à la peste qui décima tant de chevaliers et revint en France avec Philippe-Auguste. La dame de Bourbon avait supporté patiemment l'absence de son époux ; celui-ci n'en avait pas été fâché ; le retour dans de pareilles conditions ne pouvait amener que la discorde. Elle éclata bientôt : Gaucher jeta sa femme dans une étroite prison et la maltraita si fort qu'elle dut chercher un refuge contre son mari auprès de ses parents ; Mathilde de son côté se soucia si peu d'être la dame sans reproche que l'archevêque de Bourges dut l'excommunier. Heureusement pour les deux époux qu'il existait presque toujours quelque lien de parenté entre les maisons princières, et que l'Église prohibait alors les mariages entre parents jusqu'au septième degré ! On établit que Gaucher et Mathilde étaient parents au quatrième, et le pape Célestin III prononça la dissolution du mariage en 1195. Mathilde chercha un protecteur dans une autre maison, et dès le mois de juin 1196 elle se remariait à Gui de Dampierre, maréchal de Champagne, un des meilleurs généraux de Philippe-Auguste. Elle ne pouvait remettre à de plus nobles mains le soin de maintenir la splendeur de la seigneurie de Bourbon. Le roi de France qui avait eu l'occasion d'apprécier les services de Gui dans sa récente campagne de Normandie, ne fut pas mécontent de voir le Bourbonnais échoir à un homme qui ajoutait aux titres de sa race une grande réputation de bravoure et d'habileté militaire. Il avait besoin de compter sur la vigueur et sur la

Digitized by Google

fidélité du sire de Bourbon pour tenir en respect les turbulents et indociles seigneurs de l'Auvergne et pour opposer une barrière aux Anglais maîtres de l'Aquitaine. Gui de Dampierre eut à cœur de répondre aux espérances de son suzerain et d'entretenir de bonnes relations soit avec les monastères soit avec les villes du Bourbonnais. Il s'empressa de confirmer ses franchises au prieuré de Souvigni, fonda avec l'abbaye de Menat une ville franche au lieu dit le Manse, et une autre avec le prieuré de Souvigni sur la terre de Saint-Bonnet. Au mois de mai 1214, il confirma les us et coutumes des bourgeois et de la ville de Souvigni. Il resta jusqu'à la fin de sa vie le fidèle vassal de la comtesse de Champagne, pour la terre qu'il possédait à Dampierre, près Troyes, en même temps que l'un des meilleurs serviteurs de Philippe-Auguste. En 1204 (1) il reçut le roi de France dans ses domaines, et en 1211, il dirigea pour son compte une expédition en Auvergne. Le comte d'Auvergne, Gui II, s'était brouillé avec son frère Robert, évêque de Clermont, protégé de Philippe-Auguste, et il s'était jeté sur ses possessions, répandant partout le pillage et l'incendie, détruisant de fond en comble la riche et

(1) En 1202, Philippe-Auguste accorda à Gui de Dampierre Montluçon et ses dépendances et reçut de lui l'hommage-lige pour ce fief. C'est à cet acte que l'on a attribué l'invention de la fabuleuse branche de Bourbon-Montluçon, et l'on s'est donné bien de la peine pour expliquer ce qui n'était qu'une réunion apparente. Jusque là, Montluçon n'avait pu être tenu en fief par les sires de Bourbon que des mains du roi d'Angleterre qui était duc de Guyenne ; or Richard I[er], roi d'Angleterre, céda le 7 mai 1195 à Philippe-Auguste ses droits de suzeraineté sur l'Auvergne ; le roi de France étant devenu le suzerain de ce pays et de ses dépendances, tint à constater par acte authentique la validité de ses droits de suzeraineté. D'où l'acte de 1202 qui n'est qu'un simple transfert de serment féodal, suite naturelle d'un changement de suzerain pour le seigneur de Montluçon resté le même. — Cf CHAZAUD, *Chronologie, etc.*, *p.* 189-192. Les historiens que ce texte a embarrassés, auraient évité bien des difficultés et des erreurs, s'ils s'étaient rappelés qu'à cette époque, en droit féodal, l'hommage était dû non seulement à chaque changement de vassal, mais encore à chaque changement de suzerain.

Digitized by Google

ancienne abbaye de Mozat. Le roi de France usa d'abord des remontrances et des menaces, puis il dut recourir à la guerre. Le comte d'Auvergne essuya défaites sur défaites, et perdit, au témoignage de ses contemporains, plus de cent vingt places qui tombèrent au pouvoir du sire de Bourbon. Gui de Dampierre fut généreusement récompensé de ses succès : le roi lui confia la garde de toutes les villes, forteresses et terres qu'il avait conquises et lui donna à perpétuité le château de Tournoelle avec ses dépendances. Ce fut le premier fleuron enlevé à la couronne d'Auvergne, dont s'orne celle des sires de Bourbon (1).

L'aîné des fils de Gui de Dampierre lui succéda sous le nom d'Archembaud VI, épousa Béatrix, fille de Dreux de Mello, connétable de France, accrut encore le magnifique héritage qu'il tenait de son père, et mérita par sa vaillance autant que par sa générosité le titre de Grand (2) que lui donnèrent ses contemporains et que justifient son règne de vingt-six ans, les actes de son administration en Bourbonnais et la part qu'il prit aux grands événements politiques et militaires de son temps. Les documents contemporains ne signalent pas un acte de violence à la charge de ce puissant seigneur. Religieux, libéral, il donnait à tous et il fut à la fois le protecteur des monastères et le bienfaiteur des communes. L'année de son avénement, il assigne une rente de cent livres sur sa châtellenie d'Ainay au monastère de Saint-Laumer de Blois, dont les caveaux funéraires renfermaient la dépouille de Gui

(1) Chazaud. — *Chronologie, etc.*, *p.* 184-199 ; *L'Ancien Bourbonnais* I, p. 318-364.

(2) L'auteur anonyme du Lignage de Dreux de Bourbon (œuvre manuscrite du XIII[e] siècle conservée à la Bibl. nat. de Paris, collection Duchesne, vol. 58, f[o] 38) dit d'Archembaud VI : « Il fut appellé messire Archembaud le Grand : cilz messire Archambaud et messire Enguerrand, qui feist faire le chastel de Coucy, furent tout d'un temps, et furent les deux barons du royaume de France qui alors plus grandement l'ostel tinrent, et plus large. » Cf. Chazaud, *Chronol*, p. 213.

Digitized by Google

de Dampierre. En 1221, il fonde le prieuré de Saint-Pierre-le-Moûtier et le chapitre régulier d'Hérisson qu'il dote richement. Si, en 1228, l'archevêque de Bourges crut devoir l'accuser d'oppression et même prononcer contre lui une sentence d'excommunication, il ne faut pas oublier que la cour de Rome mit quatre ans à examiner ce conflit, qu'Archembaud se soumit à la décision de Grégoire IX, et qu'en 1232, après la mort de l'archevêque Simon de Sully, il écrivit à ses amis les vénérables doyen et chapitre de Bourges pour les informer qu'il se tenait complétement à leur disposition et qu'il était prêt en toute occasion à faire tout ce qu'ils lui demanderaient (1). D'autre part, il garantit en 1217 leurs coutumes et leurs privilèges aux florissantes communes de Villefranche de Moncenoux et de Souvigni ; il affranchit en 1232 la commune de Montluçon et en 1236 celle de Gannat. D'après les actes d'hommage de ses vassaux, il devait avoir l'une des cours féodales les plus brillamment garnies, car nous y relevons les noms d'Etienne, sire de Châtel-Montagne, de Guillaume de Tianges, de Pierre de Blot, d'Archembaud sire de Saint-Géran, de Guichard, sire de Montpensier, etc ; d'après les hommages qu'il eut personnellement à rendre, il était en rapport, par le lien féodal, avec les plus hauts personnages du XIII^e siècle, les rois de France, Thibaut, comte de Champagne et de Brie, Blanche, comtesse de Troyes, Hervé, comte de Nevers, l'évêque de Clermont, l'archevêque de Bourges (2). Il accrut encore son influence par les alliances qu'il ménagea à ses enfants : son fils aîné, Archembaud, épousa Yolande de Châtillon, fille de Gui, comte de Saint-Pol, et d'Agnès de Donzi, comtesse de Nevers ; son second fils, Guillaume, seigneur de Beçay, épousa une dame de la famille de Courtenay ; deux autres fils entrèrent dans les ordres ; de ses trois filles, l'aînée, Marguerite, fut la

(1) Cf. *Ancien Bourbonnais*, I, 370 ; Chazaud, *Chronologie*, 212.
(2) Cf. Chazaud, *Chronologie*, p. 204-213.

Digitized by Google

femme de Thibaut VI, comte de Champagne et roi de Navarre ; la seconde, Béatrix, fut celle de Béraud VI, seigneur de Mercœur et connétable de Champagne ; la troisième, Marie, fut mariée à Jean I, comte de Dreux, descendant direct d'un fils de Louis le Gros. Le sang des Bourbons, dès le XIII[e] siècle, se répandait dans les plus grandes familles de France. Mais il y a mieux encore pour illustrer Archembaud VI. Dès son avénement, il reçut de Philippe-Auguste la garde des forteresses et des terres conquises en Auvergne par Gui de Dampierre. En 1226, il prit la croix contre les Albigeois, seconda puissamment Louis VIII au siège d'Avignon, l'accompagna à son retour, et il fut un des princes qui reçurent son dernier soupir et qui portèrent à la reine Blanche ses dernières volontés. Fidèle aux traditions de sa race pendant la minorité de Louis IX, il fut constamment du parti de la régente contre la puissante coalition des seigneurs, et, quoiqu'il eût à y perdre, il entra dans les vues de cette princesse quand elle entreprit de réconcilier les comtes et les dauphins d'Auvergne avec la maison de France ; il s'empressa de résigner entre les mains du roi sa charge de gouverneur militaire de l'Auvergne et il représenta son souverain dans les divers actes qui amenèrent la conclusion de cette réconciliation. Délivré de tout embarras de ce côté, sans négliger les affaires de sa baronnie, il s'attacha à tenir à la cour du roi de France le rang que lui assignaient à la fois sa puissance et sa fidélité ; ainsi il souscrivit en 1230 l'ordonnance rendue à Melun par saint Louis et qui défendait aux Chrétiens de rien emprunter aux Juifs en même temps qu'elle prescrivait le remboursement en trois ans des sommes qui leur étaient dues. Il assista le 24 juin 1241 à la cour plénière que le roi tint à Saumur pour faire chevalier son frère Alphonse et le mettre en possession des comtés de Poitou et d'Auvergne. Le roi de Navarre, le comte de Toulouse, le comte de la Marche et beaucoup d'autres seigneurs et prélats s'étaient rendus à l'appel de saint Louis, et ils furent reçus dans un festin d'apparat que Joinville décrit avec complai-

Digitized by Google

sance. Ce festin se donna dans les halles de Saumur, bâties à la manière des cloîtres de l'ordre de Citeaux. Le roi siégeait vêtu d'une cotte de satin bleu avec un surcot et un manteau de satin vermeil fourré d'hermine, ayant sur la tête un chapeau de coton qui, au dire de l'historien, lui seyait mal, parce qu'il était alors jeune homme. A sa table étaient les comtes de Poitiers, de Dreux, de la Marche, de Bretagne. Le comte d'Artois servait le roi, et le comte de Soissons tranchait du couteau. Autour faisaient la garde Imbert de Beaujeu, Enguerrand de Coucy, Archembaud de Bourbon, et derrière eux trente de leurs chevaliers en cotte de drap de soie, et un grand nombre de sergents vêtus aux armes du comte de Poitiers. Devant la table du roi mangeait le roi de Navarre, en cotte et en manteau de satin, et Joinville, son sénéchal, tranchait devant lui. A la paroi du cloître où mangeait le roi, il y avait encore une table qui réunissait vingt archevêques ou évêques, et de l'autre côté la table de la reine Blanche, qui avait pour la servir le comte de Boulogne, le comte de Saint-Pol, et un jeune Allemand de dix-huit ans, fils de sainte Elisabeth de Hongrie. On disait, rapporte Joinville, que la reine Blanche le baisait au front par dévotion, parce qu'elle croyait que sa mère l'y avait maintes fois baisé. Dans les autres ailes et dans le préau du milieu mangeaient les chevaliers en si grand nombre que Joinville ne sut les compter, et l'on convenait que l'on n'avait jamais vu tant de surcots et d'autres vêtements de drap d'or à une fête (1). On estimait qu'il y eut là trois mille chevaliers.

Après cette fête, le roi mena le jeune comte Alphonse à Poitiers pour y reprendre ses fiefs, c'est-à-dire pour y recevoir l'hommage de ses vassaux. Au nombre de ces vassaux était Hugues de Lusignan, comte de la Marche. Il vint à Poitiers comme il était venu à Saumur; mais ce ne fut pas

(1) Joinville. *Histoire de saint Louis*, chap. XXI. Cf. ce récit dans Wallon, *Histoire de saint Louis*, I, p. 137-139.

Digitized by Google

sans un dépit extrême que ce seigneur, et surtout sa femme, mère du roi d'Angleterre Henri III, se voyaient réduits à reconnaître le frère de saint Louis comme maître d'un comté, ancien patrimoine de la reine Eléonore et de ses fils les rois d'Angleterre. Hugues prépara un soulèvement dans tout le midi de la France, mit ses places en défense et fit appel à tous ses alliés. Saint Louis convoqua sa noblesse, demanda à ses communes des armes et des vivres, et au mois d'avril 1242, il se trouvait au rendez-vous qu'il avait donné aux seigneurs à Chinon. Il y compta bientôt quatre mille chevaliers, vingt mille écuyers, des gens d'armes et des arbalétriers: Archembaud s'y trouvait avec son contingent et il combattit aux côtés de son roi à Taillebourg et à Saintes. Sa fidélité au devoir lui coûta la vie. Il ne survécut que peu de semaines au triomphe de la royauté et mourut très probablement des blessures qu'il avait reçues dans ces deux glorieuses batailles.

Son fils Archembaud VII suivit ses exemples, et il s'est recommandé à la postérité par plusieurs actes honorables. Il accorda aux habitants de Montluçon des franchises à peu près semblables à celles de Villefranche, Moulins, Gannat, et les étendit à la ville de Charroux ; il fit remise aux bourgeois de Moulins de la somme annuelle de deux cents livres, qui lui était due aux termes de l'affranchissement consenti par son père, et leur imposa en échange une taxe de bourgeoisie qui variait de deux à six sous par tête, suivant la position de fortune du contribuable (1). En 1248, il se prépara à prendre

(1) La livre était une monnaie de compte qui se payait en espèces d'or ou d'argent. La livre tournois et la livre parisis étaient entre elles dans le rapport de 4 à 5. Comme valeur intrinsèque de la monnaie, on a obtenu les évaluations suivantes pour le milieu du XIIIe siècle :

| | |
|---|---|
| Denier tournois = 0 fr. 08 c 443 | Denier parisis = 0 fr. 10 c. 554 |
| Sol tournois = 1 fr. 01 c. 382 | Sol parisis = 1 fr. 26 c. 649 |
| Livre tournois = 20 fr. 26 c. 382 | Livre parisis = 25 fr. 32 c. 978 |

Quant à la valeur relative de l'argent, on estime que son pouvoir, à la fin

Digitized by Google

part à la septième croisade et mit ordre à ses affaires. Il reçut des aveux plus ou moins importants de divers vassaux, régla les frontières de plusieurs fiefs, arrêta les conventions du mariage de ses deux filles, Mathilde ou Mahaut et Agnès, avec Eudes et Jean, fils du duc de Bourgogne Hugues IV, et il fit son testament par lequel il institua héritières ses filles avec cette restriction que, s'il lui naissait un fils, elles devraient se contenter de leurs dots et tout son héritage passerait à ce fils. Il prescrivit l'exécution pleine et entière du testament de son aïeul Gui de Dampierre, ainsi que de celui de son père, et parmi les dispositions pieuses faites pour le salut de son âme, il stipula l'abolition de la main-morte dans ses domaines, la fondation de chapellenies dans chacun des châteaux qui lui appartenaient, et la défense de mettre en possession ses héritiers avant que toutes les dispositions de son testament eussent été exécutées. Ces arrangements pris, il rejoignit l'armée de saint Louis ; mais il n'alla pas plus loin que l'île de Chypre, où il mourut le 15 janvier 1249. Yolande, qui reçut son dernier soupir sur la terre étrangère, ramena en France sa dépouille mortelle et ne lui survécut que deux ans (1).

Mathilde, fille aînée d'Archembaud VII, lui succéda, et son mari, Eudes de Bourgogne, s'empressa de prendre le titre de sire de Bourbon et de prêter serment en cette qualité entre les mains de la reine Blanche, régente en l'absence de son fils. Parmi ceux de ses actes qui intéressent le Bourbonnais, nous relevons : 1° un accord de mai 1251, entre Etienne, abbé de Bellaigue, et Eudes, sire de Bourbon, qui supprime toute corvée et tous services exigés jusque-là par le sire de

---

du VIIIe siècle, était à son pouvoir actuel comme 11 est à 1; que dans le siècle suivant, il n'était plus que de 8, et qu'il est tombé à 6 au XIIIe siècle pour ne plus varier jusqu'au commencement du XVIe. — Cf. De Wailly, *Variations de la livre tournois*, t. XXI des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* ; Wallon, *Histoire de saint Louis*, I, 37.

(1) Cf. *Ancien Bourbonnais*, I, 390-396 ; Chazaud, *Chronologie*, 220-225.



Digitized by Google

Bourbon et ses châtelains de la part des hommes de l'abbaye domiciliés dans les châtellenies de Montluçon et de Montaigu; 2° la confirmation des franchises de Moulins en juillet 1257; 3° plusieurs dispositions pour assurer l'exécution du testament d'Archembaud VII ou pour doter et protéger des établissements religieux. Mathilde étant morte en 1262, le Bourbonnais passa à sa sœur Agnès, et Eudes, devenu étranger à cette seigneurie, s'en alla guerroyer en Terre-Sainte et mourut à Saint-Jean-d'Acre (1).

Jean, son frère, n'eut guère le temps de se faire connaître puisque le premier acte où il prit le titre de sire de Bourbon, est du mois de novembre 1262, et qu'il était déjà mort avant le mois de février 1268. Il signala du moins son rapide passage dans le Bourbonnais par quelques mesures libérales à l'égard de Souvigni et de Moulins, jurant d'observer fidèlement les libertés et coutumes de la première de ces deux villes, et léguant à la seconde, sur ses biens personnels, une somme de cent quatre vingts livres pour subvenir à la fondation d'un hôpital où seraient chaque jour hébergés cent pauvres et célébrées deux messes pour les bienfaiteurs de la maison morts ou vivants.

La veuve de Jean, qui, d'après les actes de son administration, fut une femme d'un caractère entreprenant et viril, gouverna seule le Bourbonnais jusqu'en 1277, et dans cette période de sa vie elle eut de vifs et fréquents démêlés avec les moines de Souvigni, soit pour le partage des profits de la monnaie, soit pour l'exercice de la juridiction ou pour le maintien des libertés et usages précédemment accordés aux bourgeois. En 1276, elle donna sa fille Béatrix en mariage à Robert, comte de Clermont, fils de saint Louis, et de son côté, après neuf ans de veuvage, elle épousa Robert II, comte d'Artois, fils de Robert Ier, le plus jeune des frères de Louis IX.

(1) Cf. *Anc. Bourbon.* I, 411; Chazaud, *Chronologie*, 233-236.

Digitized by Google

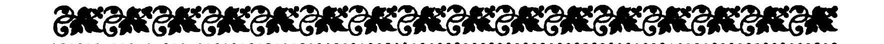
Dès le 21 juin 1277, tous les actes relatifs au Bourbonnais étaient faits au nom de Robert, comte d'Artois et sire de Bourbon, et d'Agnès sa femme. Les deux époux administrèrent ensemble le Bourbonnais, mais ils semblent n'en avoir eu que l'usufruit, la nue-propriété étant réservée à Béatrix et au comte de Clermont son époux ; ils résidèrent le plus souvent hors du Bourbonnais, dont l'administration resta confiée, pendant leur absence, à deux commissaires qui avaient le titre de gardes de toute la terre du Bourbonnais. Agnès mourut en 1288, et cette seigneurie cessa d'appartenir aux Bourbons-Dampierre. Robert de Clermont recueillit leur héritage, et il fut la tige de la maison royale de Bourbon, dont la fortune longtemps inférieure à celle de sa voisine, la maison de Bourgogne, devait briller d'un si merveilleux éclat au XVII[e] siècle (1).

JULES ROY.

(1) Cf. *Anc. Bourbon*, I, 409-420 ; CHAZAUD, *Chronologie*, 239-242.



Digitized by Google



# JACQUES II ET MARIE D'EST

## EN BOURBONNAIS (1).



JACQUES II d'Angleterre, plus chrétien que les rois très chrétiens, détrôné pour son zèle catholique, ce roi proscrit de son royaume par son propre gendre, vivait à Saint-Germain-en-Laye de la charité de Louis XIV. L'hiver de 1700 à 1701 avait été triste dans ce château ! Le vent d'ouest apportait au monarque dépossédé trop de souvenirs, et la reine Marie d'Est visitait plus volontiers le monastère de Chaillot que le palais de Versailles.

Soudain, la santé du roi força leurs Majestés britanniques à quitter leur retraite pour passer le printemps en Bourbonnais. Le 4 mars, le prince fut pris d'une attaque de paralysie qui mit ses jours en danger. « C'étoit à la messe, raconte elle-même la reine (2), j'étois à côté de lui, et je ne m'en apercevois pas parce que j'avois mes coiffes baissées ; l'aumônier qui la disoit, en se tournant pour l'Évangile, fut effrayé de le voir pâle comme un mort, et fit signe ; on vint à lui, et on l'assit dans une chaise qui étoit là pour le sermon. Il ne faisoit aucune grimace, mais il ne sera pas plus changé

(1) Le récit de ce voyage est fait d'après des copies d'originaux communiquées par M. Gaston de Bellaigue, qui prépare un travail sur Jacques II et Marie d'Est.

(2) Journal du voyage du roi et de la reine d'Angleterre à Bourbon-l'Archambault. — *Archives nationales*, K. 1302, n° 6.

Digitized by Google

quand il sera dans le tombeau; il fut peu de temps sans connaissance, et moi dans l'état que vous pouvez imaginer. »

Huit jours après, le prince eut une seconde attaque. Fagon, le médecin du roi, assura que les eaux de Bourbon-l'Archambault pouvaient seules le guérir. Le dauphin se chargea de tout ce qui était nécessaire pour le voyage, tant en argent qu'en hommes et en chevaux, et le 5 avril, un carrosse royal emportait à Bourbon le roi et la reine d'Angleterre.

Le voyage dura quinze jours; pour être moins fatigantes, les étapes se faisaient dans l'après-dîner. A Montargis, le bruit se répandit de la mort du roi; la santé du prince semblait cependant renaître à mesure qu'il avançait. A Nevers, l'évêque et l'intendant de la province reçurent magnifiquement les voyageurs royaux : les portes de la ville, la cathédrale et l'évêché étaient pavoisés à leurs armes. Ils logèrent à l'évêché et y reçurent les compliments des principaux officiers et magistrats. La reine, comme aux autres étapes, se plaisait à visiter les maisons religieuses et à laisser dans chacune la réputation d'une pieuse princesse. Partout où ils passèrent, les augustes visiteurs se montrèrent simples et affables; la sœur Bouvart, visitandine de Nevers, étant venue présenter les respects de sa communauté, raconte même à ce sujet une aventure assez plaisante (1): « Je pris congé d'elle (de la reine), et devant des gardes qui m'avoient d'abord rebutée, (elle) me fit civilité en sortant. Le lendemain, je retournai au palais avec trois religieuses suivies de notre garçon qui avoit un panier de poires de *bon chrétien*, des plus belles et des plus exquises, aussi bien que des plus rares du pays, semées de fleurs et jonchées de verdure. Aussitôt tout nous fut ouvert, pendant que les séculiers restèrent dans la salle des gardes. La reine, étant avertie, vint la première m'aborder avec une bonté extraordinaire, et après nous avoir remerciées, elle s'en alla à la messe. Au bout d'une heure,

(1) Lettre de la sœur Bouvart au P. provincial des Minimes, du 17 avril 1701. — *Archives nationales*, K. 1302.

Digitized by Google

l'officier nous fit entrer chez le roi, environné de milords [et] de M. l'intendant qui avoit admiré notre présent. Le roi se mit aussitôt à sourire quand je l'approchai, et, après deux mots de compliment, je lui présentai le panier et l'assurai tout haut des respects de votre révérence. Il fut charmé du fruit et le loua publiquement. »

Très flattés de l'accueil qu'ils avaient reçu à Nevers, et point mécontents du jardin des Visitandines — la bonne sœur, dans son malicieux récit, ne dit pas si les fruits eurent l'honneur de voyager en carrosse royal, — les monarques anglais, après trois jours de repos, reprirent leur voyage. A Saint-Pierre-le-Moûtier, ils furent complimentés par M. de Romilly, au nom de l'évêque d'Autun. La reine eut bien désiré remonter l'Allier jusqu'à Moulins, mais son amie, la comtesse d'Almond, lui représenta que c'était pour le roi une journée de fatigue de plus. Du reste, tout était prêt à Bourbon pour les recevoir : Louis XIV avait « songé à tout ce qui pouvoit contribuer à leur rendre le voyage moins fatiguant, plus aimable et plus commode (1). » Il avait envoyé des meubles pour leurs appartements, et tout ce qui était nécessaire pour entretenir une maison digne de leur rang.

Le roi et la reine d'Angleterre arrivèrent à Bourbon-l'Archambault le 19 avril. « Enfin, écrivait la reine le lendemain (2), nous sommes arrivés en ce lieu le quatorzième jour après notre départ de Saint-Germain, sans aucun incident, Dieu merci. Le roi se porte de bien en mieux ; il a eu un peu de goute (*sic*) qui s'est passée ; sa main et son genou se fortifient ; il mange et dort fort bien, et j'espère que nous le ramènerons en parfaite santé. Si Dieu nous fait cette grâce, au lieu de me plaindre d'un voyage que j'ai trouvé assurément fort long et assez incommode, je le trouverai le plus agréable

(1) *Archives nationales*, K. 1302, n° 6.

(2) Lettre de Marie d'Est, datée de Bourbon le 21 avril 1701. — *Archives nationales*, K. 1302.

Digitized by Google

et le plus heureux que j'aurai fait de ma vie ; pour moi-même aussi, j'en suis tout étonnée. »

L'archevêque de Bourges vint les recevoir dans son diocèse ; le marquis d'Urfé, envoyé de Versailles, conduisit le roi et la reine à leurs appartements. Le logement d'ailleurs était assez modeste : « une bonne chambre pour le roi, une pour la reine, une antichambre, deux bonnes chambres pour tous les services (1) » ; « il s'est trouvé près de la chambre de la reine un petit cabinet, on l'a érigé en chapelle ; cela servira pour le roi, les jours froids et quand il prendra des eaux (2). » C'était pauvre pour les anciens maîtres du palais de Westminster ! cependant, LL. MM. retrouvèrent en Bourbonnais les hommages d'une petite cour, et ce qui avait tant irrité leurs sujets d'Angleterre, la faveur et l'admiration des communautés religieuses.

Le neveu du charmant auteur de l'*Astrée*, le marquis d'Urfé, très assidu auprès des souverains étrangers, s'acquittait « avec beaucoup d'attention de tout ce qui étoit du service de leurs Majestés ; fort honnête à tout le monde, généreux dans ses manières, il tenoit une grande table (3) » ouverte à tout ce que Bourbon possédait de gens distingués. L'évêque de Dol, frère du ministre Chamillart, jouait au trictrac (4) avec la reine ; le comte de Gramont, d'un esprit et d'une humeur admirables, avait gagné l'affection de Marie d'Est ; et comme un jour la reine s'effrayait de cette amitié : « Je vous assure, Madame, répondit le comte, que je ne trouve aucune chose à dire en confesse (5). » L'évêque d'Autun (6), malade dans son évêché, envoya plusieurs fois son grand vicaire ou son neveu, l'abbé de Roquette, complimenter les baigneurs royaux de Bourbon ; et pour mieux s'excuser, il faisait accompagner ses doléances de quelque présent tiré de son cellier. La comtesse d'Almont, la confidente de la reine, retenue à Saint-Germain

(1) Journal du voyage du roi et de la reine d'Angleterre à Bourbon.
(2) *Ibid.* — (3) *Ibid.* — (4) *Ibid.* — (5) *Ibid.*
(6) Monseigneur de Roquette.

Digitized by Google

par un gros rhume, l'avait rejointe à Cosne. Madame de Bouillon, de la famille de Turenne, le comte de la Motte, quelques lords restés fidèles, et un grand nombre de français de qualité, attirés par la renommée des eaux (1), composaient encore l'entourage des princes.

Des courriers de Versailles apportaient souvent au roi d'Angleterre des témoignages de la sympathie de Louis XIV ; Mme de Maintenon adressait de fréquentes lettres à la reine et une correspondance suivie était échangée entre Bourbon et Saint-Germain-en-Laye, où étaient demeurés le prince de Galles et la princesse d'Angleterre.

Au milieu de mai, le jeune prince et sa sœur vinrent à Bourbon rejoindre leurs parents. La joie de revoir ses enfants parut hâter la guérison de Jacques II. A la fin du mois, le roi, que la comtesse d'Almont nous représente se promenant le matin, après son traitement, dans le jardin de M. du Drapier (2), revenait à la santé. La main et le genou malades avaient repris leur mouvement, la parole était moins embarrassée et la paleur avait disparu (3). Les médecins, d'accord avec sa famille, déclarèrent que les eaux avaient produit tous leurs résultats. Le retour à Saint-Germain fut décidé ; mais la reine, qui désirait beaucoup visiter Moulins, modifia le premier itinéraire.

Le 23 mai, Jacques II, Marie d'Est, le prince de Galles et sa sœur la princesse d'Angleterre prirent place de nouveau dans le carrosse qui les avait amenés à Bourbon. On fit halte au monastère de Saint-Menoux ; et vers les six heures du soir, les princes d'outre-mer firent leur entrée à Moulins. « Toute la ville était en joie, écrivait quelques jours après l'abbé de Roquette (4). Lundi, j'eus l'honneur de les voir arriver de Bourbon ; le roi étoit un peu fatigué et se reposa le

(1) Journal du voyage.
(2) Lettre de la comtesse d'Almont, datée de Bourbon, le 17 mai 1701. — *Archives nationales*, K. 1302.
(3) *Ibid.*
(4) Journal du voyage.

Digitized by Google

soir ;..... le lendemain soir, leurs Majestés reçurent les compliments du présidial, de la ville, du trésor et de l'élection. » A la première nouvelle du passage des princes dans son diocèse, l'évêque d'Autun, monseigneur de Roquette, ne trouva plus dans la fluxion dont il souffrait un obstacle au voyage ; le mardi, il arriva en toute hâte présenter ses hommages aux monarques anglais. Le 26 mai, jour de la Fête-Dieu, il les reçut à l'église Saint-Pierre, « et les complimenta à la tête du clergé d'une manière qui les toucha et leur plut infiniment (1). » Le discours que l'évêque leur adressa « du haut de son trône, » embelli de toutes les fleurs de son style et de toutes les caresses de la louange (2), embauma le roi de tant de parfums, qu'il ne put s'empêcher de reprocher au prélat de l'avoir trop loué ; à quoi l'évêque répondit, « avec cette vivacité qu'il conserve tout entière dans son âge avancé, qu'il n'avoit dit que la vérité dont il étoit très persuadé, et qu'il ne pouvoit regretter de l'avoir publiée pendant les trois jours que leurs Majestés demeurèrent à Moulins (3). »

Grande était en effet la piété du roi et de la reine. Peut-être le prince de Galles et sa sœur la trouvèrent-ils parfois un peu excessive ; ils durent néanmoins accompagner leurs augustes parents dans la plupart de leurs visites aux monastères de la ville ; et Dieu sait si elles furent nombreuses ! A la Visitation, la reine « voulut voir l'endroit où étoit morte la bienheureuse mère de Chantal ; elle voulut voir son cœur (4) et ses yeux qu'on conserve dans un cristal (5). » Les

(1) Journal du voyage.
(2) Ce discours, brûlant d'encens, était composé d'un assemblage de phrases dithyrambiques de ce genre : « Car il faut avouer, Sire, quelque grand que vous soyez par le rang qui vous distingue, vous l'êtes mille fois davantage par la vertu qui vous sanctifie ; la foi vive qui vous anime vaut mieux que toutes les couronnes du monde ; et s'il est grand de les avoir reçues de la main de Dieu, disons sans crainte de rouvrir des plaies qui font toute votre gloire, il est héroïque d'avoir su s'en priver et les sacrifier pour lui...... » *Archives nationales*, K. 1302.
(3) Journal du voyage.
(4) Le cœur de sainte Chantal est aujourd'hui au couvent de la Visitation de Nevers.
(5) Journal du voyage.

Digitized by Google

Cordeliers, les Minimes, les Jésuites, eurent la visite des nobles voyageurs; leurs Majestés louèrent l'hôpital qu'ils trouvèrent « un des plus beaux de France pour le lieu, et la propreté avec laquelle les malades étaient servis (1). » Marie d'Est n'oublia pas les Carmélites ; mais elle causa un vif chagrin aux Ursulines : elle leur avait promis sa visite, et les sœurs « avoient préparé une grande collation pour la reine, où entre autres il y avait beaucoup de sortes de crèmes. Quand le soir elles virent qu'il n'étoit plus heure d'espérer cet honneur, elles crurent qu'elles feroient bien de manger ce qui avoit été préparé pour la reine, ce qu'elles firent ; mais la nuit suivante, trente personnes de cette maison se trouvèrent si mal qu'on fut contraint de courir aux médecins ; on en fit même relever plusieurs en différents quartiers de la ville (2). » Pauvres sœurs ! Marie d'Est fut assurément désolée du résultat de leur gourmandise ; mais elle dut partir sans faire chez elles la plus petite apparition.

Le 28 mai, les Stuart quittèrent le Bourbonnais. Le souvenir de leurs magnificences ne leur survivait pas au milieu de débris de fête ; ils laissaient seulement la réputation d'une grande bonté : « Nous avons déjà vu cinq reines, écrivait après leur départ Mme de Soudeille (3), pas une n'est comparable à celle-ci : tout charme et édifie en elle. » Jacques II, qui avait gagné « la vénération des grands et des petits (4), » fortifié par les eaux de Bourbon, allait à Saint-Germain achever sa guérison au milieu de la large hospitalité de son oncle le roi de France. Hélas ! il mourut avant la fin de l'année.

Vicomte DE GAULMYN.

---

(1) Journal du voyage.

(2) Journal du voyage.

(3) Lettre de sœur Louise Henriette de Soudeille, du 27 mai 1701, datée de la Visitation de Moulins. — *Archives nationales*, K. 1302, n° 6.

(4) Id.

Digitized by Google

# ACQUISITION DE PROPRIÉTÉ
## AU XVIIe SIÈCLE.

De nos jours, la propriété est singulièrement plus morcelée qu'au temps jadis. Aussi change-t-elle beaucoup plus fréquemment de maître. Pour opérer ce changement, cette mutation, suivant le langage fiscal, vendeur et acquéreur conviennent du prix, du mode de paiement et des autres conditions qu'ils ont arrêtées ; puis ils passent chez un notaire qui en dresse acte authentique. Dès lors que cet acte a été signé par les parties, quelle qu'elle soit, sol ou bâtiment, grande ou petite, dans la localité ou à distance énorme, la propriété appartient complétement à l'acquéreur : il peut en disposer selon son bon plaisir.

Chez nos vieux aïeux, il n'en était point ainsi ; l'acte signé, il restait encore certaines formalités à accomplir. Les lecteurs des *Annales bourbonnaises* nous sauront gré, pensons-nous, de leur faire connaître celles qui étaient en usage vers le milieu du dix-septième siècle. C'est pourquoi, ayant entre mains un acte de 1654 qui les signale avec précision, nous ne saurions atteindre plus sûrement notre but qu'en le citant dans toute son intégrité. Nous espérons qu'il sera lu avec d'autant plus d'intérêt qu'il concerne deux nobles et vieilles familles encore existantes, dont notre Bourbonnais peut, à juste titre, se glorifier comme aux siècles passés. Il s'agit des familles de Dreuil et d'Aubigny.

Mlle *Anne d'Aubigny* et son époux, Antoine d'Audebran, écuyer, seigneur des Farges, ont vendu deux moulins et leurs

Digitized by Google

dépendances à *Jacques de Dreuil*, écuyer, seigneur de Villeban et la Lande, demeurant audit la Lande, paroisse de Rocles. L'acte a été dressé et signé suivant toutes les formes légales le 11 mars 1654. Nous ne citerons point cet acte de vente, parce qu'il n'offre rien de particulièrement intéressant. Le lendemain 12, Jacques de Dreuil s'étant transporté aux susdits moulins, en a pris possession, en présence de témoins et du notaire qui lui en a donné acte. Or cet acte porte en détail les diverses formalités qui se pratiquaient en pareille circonstance ; qui plus est, il constate qu'elles ont été fidèlement accomplies avec cérémonies. Au reste, le voici textuellement :

« Aujourd'hui, 12 mars 1654, par devant le juré soussigné et les sieurs ci-après nommés, ledit Jacques de Dreuil, escuyer, sieur de Villeban, acquéreur au contrat de l'autre part, s'est transporté sur et dans les molins, chenevière, jardin, estang, et la motte qui est audedans, spécifiés et confinés audit contrat ; où étant, ledit sieur acquéreur est entré et sorti desdits molins, a ouvert et fermé les portes et fenêtres d'iceux, baillé de la main sur les molles d'ilect, sur la chaussée dudit étang dans lequel il a mis ses mains ; et d'ilect sur et dans ladite motte, où il a pioché et rompu des branches aux arbres et haies d'icelle motte, et avec cérémonies : le tout en signe de vraie, réelle et actuelle possession et saisine de propriété ; de laquelle possession ledit sieur m'en a requis acte que je lui ai octroyé pour lui servir et valoir ce que de raison, en présence de Simon Péronnet, marchand, et Toussaint Morel, laboureur, habitant de Rocles, lequel a déclaré ne savoir signer ; et a ledit sieur Péronnet signé à la minute des présentes avec nous juré soussigné. » — DARD, notaire royal.

L. F. MOREL, *chanoine*.



Digitized by Google

# CHRONIQUE & MÉLANGES

Les sinuosités que décrivent les berges de l'ancien lit de l'Allier, arrivent à former, sur la rive droite, un peu en aval de Moulins, une sorte de promontoire faisant nettement saillie dans la vallée et dont la base, lors des grandes crues, est encore baignée par les eaux. C'est sur ce promontoire que se dresse la gracieuse chapelle d'Avermes et qu'est bâtie une partie du village. Il serait difficile de rêver un site plus gracieux et d'où l'on jouisse d'un horizon plus caressant pour l'œil. Il n'est donc pas étonnant que l'homme soit venu de bonne heure y poser sa tente et qu'il s'y soit fixé définitivement en y élevant des demeures dont les restes annoncent le luxe et le goût des arts.

Il semble que tout ce petit plateau, élevé d'une douzaine de mètres au-dessus du niveau ordinaire de la rivière, ait été couvert de constructions, car on peut y pratiquer au hasard une tranchée avec la certitude de rencontrer des amas de béton, des couches épaisses de ciment et des restes de murs. Des fouilles, conduites par le chapelain du lieu, M. l'abbé Caillot, avec le concours de M. Bertrand, ont amené la mise au jour, dans le jardin de la cure, de nombreux débris d'une riche villa gallo-romaine. Ces messieurs ont recueilli de très nombreux fragments de marbre ou de grès ornés de moulures variées et de rinceaux d'un très grand fini. Ils ont aussi rencontré des morceaux d'enduit couverts de peintures, des vases ou débris de vases assez nombreux, mais tous de terre grossière, des clous de fer, des tuiles à rebords, etc., etc. Jusqu'ici, ils n'ont pas trouvé de monnaies, mais comme il leur reste une assez vaste surface à explorer, on peut espérer que d'heureuses surprises leur sont réservées.

Tous ces débris sont couverts de cendre et de charbon et certaines pierres ont été calcinées à fond, ce qui indique clairement que cet établissement gallo-romain a été détruit violemment par le feu, probablement pendant les invasions.

Des tranchées ouvertes à une centaine de mètres en arrière, dans le clos des religieuses, pour la plantation d'arbres, ont fait découvrir une profonde excavation où l'on a rencontré, avec des amas de cendre et des blocs de grès réfractaire de Coulandon, de nombreux ossements dont quelques-uns appartiennent à l'homme. M. Bertrand a retiré de ce lieu un fragment d'une hache en pierre polie et une sorte de petit mortier taillé dans un granit très dur et d'un grain très grossier.

Les recherches seront sans doute poursuivies sur ce point aussi bien que dans le jardin de la cure. Le zèle et l'intelligence de M. Caillot joints à la grande expérience de M. Bertrand nous donnent la certitude que rien ne sera négligé pour que ces investigations produisent tout ce qu'il est possible d'en obtenir.

Digitized by Google

Le beau livre de MM. de Soultrait et Thiollier sur le château de la Bâtie a fixé de nouveau l'attention sur l'illustre maison d'Urfé, dont plusieurs membres, comme veut bien nous le faire remarquer M. de Quirielle, furent possessionnés en Bourbonnais. On peut dire que les d'Urfé firent leur fortune au service de nos ducs. L'inventaire des registres de la chambre des comptes de Moulins en fournit largement la preuve, et Pierre d'Urfé, qui fut nommé châtelain de Bourbon en mars 1483, n'est pas le seul de sa famille qui ait rempli des emplois de ce genre dans ce pays. On pourrait sans trop de peine réunir les éléments d'une intéressante étude sur les d'Urfé en Bourbonnais.

M. de Quirielle nous apprend qu'au XV^e siècle ils possédaient la terre de Saint-Gérand-le-Puy, dont ils se qualifiaient seigneurs et que leur nom est resté attaché à un étang situé dans cette commune.

M. l'abbé Richerolles, curé de Saint-Désiré, nous communique la « description d'une croix stationale en fer forgé » qui a été donnée à son église par M. Léopold Serre, en 1885. Il s'agit là, autant que nous pouvons en juger par un dessin de M. Chomont, instituteur, d'une œuvre de serrurerie fort remarquable mais sur l'âge de laquelle il nous est difficile de nous prononcer. La date 1170 ou 1176, tracée en chiffres arabes, que l'on prétend lire en tête d'une inscription placée à la rencontre des croisillons, au fond d'une petite niche, doit être, cela va de soi, absolument rejetée. L'inscription pourrait nous renseigner d'une autre façon, mais il paraît qu'elle est d'une lecture fort difficile. MM. Guiffrey et de Montaiglon, à qui elle a été communiquée, croient qu'elle est néo-grecque, ce qui donnerait lieu de supposer que cette croix de forme extraordinaire a été apportée en France de pays de rite grec, peut-être à une époque très récente, pendant la guerre de Crimée, par exemple.

La *Revue bourbonnaise* publie en ce moment une intéressante notice sur le château de Bourbon-l'Archambault. Cette notice, œuvre commune de MM. Gélis-Didot et Grassoreille, est ornée de photogravures. Des documents où les futurs historiens du Bourbonnais pourront peut-être puiser des faits nouveaux, complètent chaque livraison.

Nous signalons à l'intention de ceux de nos lecteurs que ces choses là peuvent intéresser, la belle collection de fossiles formée par M. Louis Pinel, de Montmarault, collection renfermant des fougères, des poissons, des plantes, des fleurs et beaucoup d'autres objets recueillis dans les mines et dans les carrières de l'Allier. M. Pinel a également réuni une collection de minéraux d'une grande valeur pour les connaisseurs et qui lui a valu une médaille d'argent au dernier concours de Souvigny.

Nous avons promis de dire un mot des fêtes de bienfaisance de Montluçon; un de nos collaborateurs nous a facilité la tâche en dressant à notre

Digitized by Google

intention un compte-rendu détaillé où nous n'avons qu'à puiser, et pourtant nous éprouvons un certain embarras à tenir parole, car il nous semble bien tard pour apporter notre part de félicitations aux organisateurs de ces réjouissances et aux amateurs qui ont prêté leur concours. Qu'il nous suffise de constater qu'on s'est beaucoup amusé à Montluçon pendant ces dernières semaines, que les pauvres ont fait de bonnes recettes et, par conséquent, que tout le monde doit se déclarer satisfait.

Madame la comtesse douairière de Bourbon-Busset, née de Gontaut-Biron, s'est éteinte, le dimanche 6 mars dernier, à l'âge de quatre-vingt-onze ans, dans son château de Busset. Nous mentionnons sa mort moins pour énumérer ses titres que pour rendre hommage à ses vertus, car elle a été, pendant trois quarts de siècle, la providence de tous les malheureux qui ont réclamé son assistance. La charité était devenue chez elle une véritable passion réclamant de continuelles satisfactions ; elle était bien souvent plus pauvre que les pauvres qu'elle secourait. Sous la Restauration, elle avait rempli les hautes fonctions de dame d'honneur de madame la dauphine, fille de Louis XVI, et son mari, le comte Louis-Joseph de Bourbon, était lieutenant-général des armées du Roi.

Un agronome estimé et dont la perte sera vivement ressentie par tous ceux qui s'intéressent aux progrès de l'agriculture dans ce département, M. Louis-Alexis de Larminat, est mort, à Moulins, le 20 mars. Il avait rempli pendant longtemps les fonctions de président de la Société d'agriculture et était président de la Société d'assurances mutuelles, à la prospérité de laquelle il avait contribué dans une large mesure. C'est par suite de son mariage avec mademoiselle de la Brousse de Veyrazet que M. de Larminat s'était fixé en Bourbonnais.

---

Nous donnons ici deux courtes notices biographiques qui nous ont été transmises par M. le comte du Buysson en même temps qu'une étude sur le couvent des Carmes de Moulins. Cette place pourra convenir aux communications de ce genre qui, trop peu étendues pour former des articles détachés, demandent à être groupées sous un titre commun.

» André Dumont fut condamné par le tribunal révolutionnaire de Moulins, le 11 nivôse an II de la République (31 décembre 1793), à être mis à mort. Ci-devant conseiller au présidial de Moulins, natif de Mont, commune de Taxat, département de l'Allier, il était détenu depuis le mois de mars précédent comme suspecté d'avoir fait des achats de chevaux pour les ennemis. Il en avait souvent douze à quinze dans les environs de la ville.

» Denis-Michel-Philibert du Buysson, comte de Douzon, brigadier général de dragons, commandant de la ville de Moulins et député du Bourbonnais aux Etats généraux, avait eu dans sa jeunesse un enfant naturel de Thérèse Dumont, femme de chambre attachée au service de sa mère, au château de Douzon. Thérèse était fille de Jean Dumont, marchand et fermier à Banassat, paroisse de Monestier et de Chirat-l'Eglise, et de Procule Pitat. Ce Jean était devenu régisseur du château de Mont, paroisse de Taxat appartenant au comte de Douzon. M. du Buysson fit élever son enfant, nommé André, par les frères Minimes de Moulins, dont le couvent avait été fondé par sa famille. Il devint avocat, puis conseiller au présidial de Moulins. M. du Buysson possédait en indivis entre lui et sa sœur, qui devint madame d'Arfeuille (municipalité de Moulins, reg. 486), la seigneurie de Mont, dont le grand-père d'André avait été déjà régisseur. Ils vendirent cette terre à Jean Dumont le 5 février 1772. M^lle de Douzon reçut le tiers du prix de la vente et les deux autres tiers, montant à la somme de 70,150 livres, M. de Douzon, en ayant également donné quittance, les donna en 1776 à son fils naturel, qu'il avait reconnu comme bâtard et fait anoblir par le roi Louis XVI (Archives de la famille du Buysson, liasse 5, titre 32).

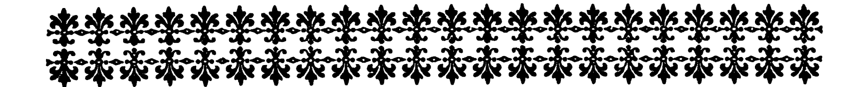
» Antoine Pajot, ci-devant avoué et procureur à Moulins, eut la même destinée qu'André Dumont. M. Louis Audiat, dans son volume sur *la Terreur en Bourbonnais. – Les Victimes de Lyon,* dit à l'article de M. Antoine Pajot, qu'il était d'une famille d'agriculteurs d'Etroussat, protégée par le comte de Douzon, et qu'on ne connaît rien sur cette famille. Cet Antoine était un des nombreux enfants de Gilbert Pajot et d'Anne Séramy, métayers d'un des domaines de Douzon. M. du Buysson ayant remarqué chez cet enfant une grande intelligence, le fit élever avec son fils naturel, André Dumont, dont il avait à peu près l'âge, chez les frères Minimes, et il devint avoué et procureur au tribunal de Moulins. faisant avec André Dumont toutes les affaires de M. de Douzon. Ils montèrent à Lyon sur l'échafaud, le même jour que leur père et bienfaiteur.

» La famille Pajot venait de Genzat, et c'est là qu'on doit trouver l'extrait de baptême d'Antoine, qu'on a vainement cherché à Etroussat. Cette famille d'anciens agriculteurs vient de s'éteindre dans le courtinat d'Etroussat. »

*Le Directeur-Gérant* : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.





# ÉPIGRAPHIE

## DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

(*Suite*)

---

24

1606 ?

(*Cy gist*) GILBERT ROCQVE ESCVYER
(*seigneur*) DE LA FORESTZ DES MODIERES
(*conseill*) ER DV ROY TRESORIER DE FRANCE
(*au bure*) AV DES FINANCES EN LA GENERALITE
(*de Mou*) LINS LEQVEL MOVRVT A XXX6 ANS
LE DIXNEVF$^{me}$ DECEMBRE

16..

Bois. Lettres dorées.

En tête de l'épitaphe, dont manque la partie gauche, se trouvaient deux écussons peints, dont un seul est conservé; on ne voit de l'autre qu'une partie des lambrequins du casque qui le timbrait. L'écu de droite, entouré d'une guirlande dans le goût de la Renaissance, est écartelé : aux 1 et 4, d'azur, à trois rocs d'échiquier, ou mieux trois rochets ; et, aux 2 et 3, d'azur, à trois coquilles, et un bourdon de pèlerin en abîme, chargé d'une étoile. Ces pièces héraldiques nous ont paru être d'or sur fond d'azur, mais les émaux de ce blason sont difficiles à déterminer. Au-dessous de l'inscription dont nous avons donné le texte, se lisait, en deux colonnes, une



Digitized by Google

pièce de 34 vers, dont malheureusement on ne peut plus distinguer que quelques mots qui ne donnent pas une haute idée de la valeur littéraire de cette poésie à la gloire du défunt, et rappelant, autant que l'on peut en juger, le néant des grandeurs de ce monde.

Cette inscription signalait la tombe de Gilbert Rocque, trésorier de France à Moulins, admis en 1598 et sans doute mort à la fin de l'année 1606, puisqu'il fut remplacé, le 7 février 1607, par Nicolas Gaudin (*Tableau chronologique de Messieurs les Présidents-trésoriers de France... de la généralité de Moulins*).

La famille Rocque, Roque ou Roche, car on trouve son nom avec ces diverses formes, appartenait à la haute bourgeoisie de Saint-Pourçain et d'Hérisson ; elle était connue depuis le XV^e siècle : on trouve, en 1440, Rogier Rocque, conseiller du Duc (Archives de l'Allier). Gilbert paraît avoir été le premier de sa famille qui ait habité Moulins, où ses descendants, seigneurs de La Forest, des Modières et de Fourchaud, existaient encore dans les premières années du XVIII^e siècle.

Les armes parlantes des Rocque portaient trois rochets ou rocquets (fers de lance émoussés en usage dans les tournois), autrement et improprement, selon nous, nommés rocs d'échiquier, accompagnant souvent un chevron. Ces rochets sont mal figurés sur le blason de l'épitaphe, où ils ressemblent à des couronnes à pointes.

L'écusson effacé devait porter les armes du trésorier de France timbrées d'un casque ; l'autre écusson était sans doute celui de sa femme, dont nous n'avons pu retrouver le nom, écartelé avec celui des Rocque.

25.

1638 ?

LA SECONDE CLOCHE. DE. CESTE
EGLIZE A ESTE FONDVE LE 21^E
DE NOVEMBRE ..... 8 (1638 ?) ET A ESTE

Digitized by Google

BENISTE EN (*lh*) ONNEVR DE
LA BIENHEVREVZE VIERGE MARIE
ET DE M^r SAINT GILBERT LE PREM^ier
IOVR DE D(*ecem*) BRE AV DICT AN
ET A ESTE (*parrai*)N GILBERT TALLIERE
(*Sieu*)R DES BRYERES.......

Pierre brisée en deux morceaux. Lettres capitales romaines, encadrement d'oves.

Cette inscription vient de l'ancienne église de Varennes-sur-Allier, aujourd'hui démolie.

Nous avons trouvé, dans les registres paroissiaux de Varennes de 1637, le nom de noble Gilbert Tallière, seigneur des Bruyères, qui vivait encore en 1646 (Archives de l'Allier), et qui dut être le parrain de cette cloche. La famille Tallière, connue depuis la fin du XVI^e siècle, posséda, dans la châtellenie de Moulins, les seigneuries des Bordes, des Preux, des Bruyères et de Puydigon.

(*Catal.* p. 1, n° 7.)

26.

XVII^e siècle.

M. IEHAN. FRANÇOIS. DE. LAGVICHE. SE^gr
DE. S. GERĀ. MARESCHAL. DE. FRANCE
GOVVERNEVR. DE. BOVRBONNOIS. ET
LIEVTENANT. DE. LA. COMPA^nie. DV. (*roy*)
ET. ANNE. DE. TOVRNON. SA........

Marbre blanc. Lettres capitales romaines.

Cette inscription, dont malheureusement la partie la plus intéressante manque, vient du château de Saint-Gerand-de-Vaux, rebâti dans de grandes proportions par le maréchal de La Guiche vers 1610 ; elle est gravée sur une dalle de marbre, encadrée de moulures, qui devait former le dessus d'une

Digitized by Google

cheminée ou mieux d'une porte. Elle avait sans doute trait à la reconstruction du château.

Les La Guiche étaient de grande race bourguignonne, mais une alliance, dont nous parlerons dans la suite de notre travail, fixa l'une des branches de cette famille en Bourbonnais, où elle eut une haute situation pendant les XVI[e] et XVII[e] siècles.

Jean-François de La Guiche, seigneur de Saint-Gerand, comte de La Palice, fils de Claude, seigneur de Saint-Gerand et de Suzanne d'Isserpens, naquit en 1569. Il fit ses premières armes sous le maréchal d'Aumont, à la guerre qui survint en 1588, se distingua, sous Henri IV, dans de nombreux combats et devint successivement commandant de la compagnie des chevau-légers du roi, mestre de camp, lieutenant de la compagnie des gendarmes du Dauphin, sous-lieutenant des gendarmes de la garde, capitaine-lieutenant de cette compagnie, enfin maréchal de France. Il mourut au château de La Palice, le 2 décembre 1632, et il fut enterré dans l'église de Saint-Gerand qu'il avait fait rebâtir. Il avait épousé, en 1598, Anne de Tournon, dame de La Palice, fille et héritière de Just, seigneur de Tournon, et d'Eléonore de Chabannes, dame de La Palice, qui mourut en 1614 ; il se remaria avec Suzanne Aux-Espaules, fille aînée de Georges Aux-Espaules, seigneur de Sainte-Marie-du-Mont, lieutenant du roi en Normandie. Il eut des enfants de ses deux femmes.

D'après l'*Histoire des grands officiers de la couronne* (t. VII, p. 441), François de La Guiche fut élevé à la dignité de maréchal de France seulement en 1619, et, selon ce même ouvrage, sa première femme était morte à cette époque ; comment cette dernière pouvait-elle être nommée comme femme du maréchal ? Il est probable que l'inscription fut gravée après la mort de François, et que son fils, voulant rappeler le souvenir de la reconstruction du château commencée par le maréchal du vivant de sa première femme, tint à faire figurer, dans cette inscription, le titre le plus glorieux de son père.

Digitized by Google

27

1649

(*Cy gist*) MESSIRE LIONET DES GOVTTES
C (*hevalier*) SEIGNEUR DVD (*it*) LIEV DV PEAGE ET DE....
EN SON VIVANT LIEVTENANT POVR LE
ROY AV GOVVERNEMANT DE BOVRBONOIS ET TRESPASA LE.
16. IESME MARS 1575 (?)

Cette première inscription est gravée, entre filets, autour de la dalle, dont le milieu est occupé par un écusson penché, en accolade légèrement marquée, écartelé : aux 1 et 4 de... à une bande, qui est des Gouttes; et aux 2 et 3 de........ à une croix, chargée en abîme d'un écu de vair et une bordure. L'écusson, entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel, est supporté par deux aigles et timbré d'un casque avec lambrequins; il a une tête de chien pour cimier. Au-dessous de ces armoiries, se lit cette autre inscription :

CI GIT ILLVSTRISSIME PHELIPE DES GOVTTES
GRAND PRIEVR DAVVERGNE LIEVTENANT
GENERAL DES ARMEES NAVALES DE FRANCE
SOVBZ LES REIGNES DE LOVIS 13 ET LOVIS 14
QVI EST DECEDE LE 23 OCTOBRE 1649

Aux angles de la dalle, quatre grands écussons très frustes : celui du haut, à droite, aux mêmes armes que l'écu décrit ci-dessus ; celui de gauche, tout à fait effacé, devait offrir le même blason, peut-être avec le chef de Malte ; ceux du bas sont des écus d'alliances partis du même blason que les autres et offrant dans l'autre parti : l'un une fasce ? l'autre un bandé de six pièces.

Lettres capitales romaines : celles du tour de la dalle formées d'un double trait et autrefois remplies de mastic rouge, dont il ne reste que quelques traces ; les autres, de forme un peu plus moderne, gravées par un seul trait.

Les deux personnages dont cette inscription indique la

Digitized by Google

tombe, appartenaient à une ancienne famille du Bourbonnais dont le nom primitif, Raquin, avait été, dès le XVIe siècle, remplacé par celui du fief des Gouttes, près de Jaligny, ancienne possession de cette famille. Nous trouvons dans les *Noms féodaux :* Jean Raquin, de Jaligny, sans qualification, qui possédait le domaine de Lingendes, dans la châtellenie de Moulins ; Pierre Raquin, bourgeois de Marcigny en 1460, un autre Jean, aussi bourgeois de Marcigny, Girard, prêtre, et Guillaume, frère et neveu de ce Jean, aussi possessionnés aux environs de Moulins en 1488.

Gilbert Raquin, conseiller et maître d'hôtel du roi Charles VIII, fut nommé, en 1491, par ce prince, prévôt des maréchaux dans toute l'étendue des terres du duc de Bourbon, dans le but de faciliter l'arrestation des malfaiteurs (*Titres de la maison de Bourbon,* t. II, p. 433). A partir de cette époque, les Raquin prennent des qualifications nobiliaires: Simon Raquin est nommé écuyer, seigneur des Gouttes, en 1505, et Louis, écuyer, seigneur de La Brosse et de Fosseguerin en 1506 (*Noms féodaux*).

De ces Raquin, devenus gentilshommes, étaient descendus : Messire Antoine des Gouttes, chevalier, seigneur des Gouttes et de La Bellone, aux environs de Jaligny, probablement frère de Lionnet et père de l'*illustrissime* Phelipe, qui fut le dernier représentant mâle de sa famille, dont les biens passèrent aux Charry, d'ancienne noblesse du Nivernais, par suite du mariage de Claude, fille d'Antoine, contracté en 1607 avec Jacques de Charry. Claude eut, de ce mariage, des enfants qui formèrent la branche des Charry, seigneurs puis marquis des Gouttes ; devenue veuve, elle se remaria, en 1633, avec Georges de Sarron, seigneur de Saint-Bonnet, d'une famille chevaleresque du Lyonnais.

Lionnet et Philippe des Gouttes occupèrent tous deux d'importantes fonctions, ce qui rend assez singulière l'absence de leurs noms dans les archives de l'Allier, dans les histoires de l'ordre de Malte, enfin dans les divers documents sur le

Digitized by Google

Bourbonnais qu'il nous a été donné de consulter. Disons cependant que le *Martyrologe des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, du Fr. de Goussancourt, mentionne (t. II, p. 344) un frère N. des Gouttes, qui prit en 1619 le château de Tomesc en Arcadie, où quatre cents Turcs furent faits esclaves sans les Juifs, et qui devait être le futur « lieutenant-général des armées navales. »

La famille Raquin des Gouttes portait : d'or, à la bande de gueules ; ces armes sont gravées sur la dalle avec une écartelure et des écus d'alliances qu'il nous est impossible de décrire d'une manière positive et de déterminer. La pierre tumulaire n'offrait primitivement que l'écu central, avec casque et lambrequins, et l'épitaphe de Lionnet ; les autres écussons et l'inscription signalant la tombe de Philippe furent ajoutés après la mort de ce dernier.

(*Catal.*, p. 13, n° 39).

28

MILIEU DU XVII$^e$ SIÈCLE

Écusson en pierre, à un lion, posé sur un bâton prioral et surmonté d'un chapeau d'ecclésiastique. Ce blason, qui vient de Souvigny, est celui de Nicolas de Mesgrigny, chanoine de Paris et de Brioude, prieur de ce monastère en 1640. Ce religieux, seulement mentionné par le *Gallia christiana* comme donateur de quelques vases liturgiques, fut l'un des supérieurs les plus marquants du grand prieuré Bourbonnais, où il établit une règle plus sévère. C'est à lui que l'on doit la confection du Trésor des chartes de Souvigny, connu sous le nom de *Thesaurus Sylviniacensis,* dont l'original est conservé aux archives de la préfecture de l'Allier. Voulant constater l'état des tombes illustres de son église, il fit ouvrir, en 1648, les caveaux funéraires des deux chapelles ducales, qu'il trouva à peu près dans l'état où ils se trouvent aujourd'hui. Dom de Mesgrigny mourut en 1652, âgé seulement de 37 ans, ayant

Digitized by Google

installé, peu avant sa mort, un couvent de Bénédictines à Souvigny.

Ce jeune prieur, qui possédait aussi la charge d'avocat général à la Cour des aides (1), était le second fils de Jean de Mesgrigny, VII[e] du nom, baron, puis marquis de la Villeneuve-Mesgrigny, et de Marie Bouguier. Les Mesgrigny, de vieille noblesse champenoise, portent : d'argent, au lion de sable.

29

1654

Écusson sculpté en pierre, à un chevron, accompagné en pointe d'une étoile, au chef denché. Cet écu, timbré d'un casque avec lambrequins, est aux armes de la famille de Brinon ; il a dû être trouvé avec l'inscription suivante, publiée par M. Tudot, qui fut mise au jour lors de la démolition d'une chapelle de l'église de Notre-Dame.

JEHAN. BAPTISTE. BRINON. ESCVYER. S[r]. DE. BEAVNAY
LES. PROTS. CON[er]. DV. ROY ET TRESORIER. GENERAL
DE FRANCE. EN LA. GENERALITE. DE MOVLINS. ET. FRAN
ÇOIS. BRINON. ESCVIYER. S[r]. DE MONCHENIN. ET. CHAMARDON
ONT. FAICT. REPARER. ET. AGRÁNDIR. CESTE. CHAPELLE.
L'AN. 1636. EN. L'HONNEVR. DU. S[t]. ESPRIT. ET. A. LA. P. P. (perpétuelle)
MEMOIRE. D'YVES. BRINON. ESCUYER. S[r]. DE. CYRES. VEMMART
GIANCOVRT. AV. VAL. DE. GALLIE. BEAVNAY. MONCHENIN
ET. LE. GVET. CON[er]. DV. ROY. ET. TRESORIER. GENERAL
DE. FRANCE. AVDIT. MOVLINS. ET. DAM[le] LVCRESSE DE
ROCHEFORT. LEVRS. PERE. ET. MERE. QVI. ONT. ETE
INHUMES. EN. CE. LIEV. LEDICT. S[r]. BRINON. LE 20. MARS
ET. LADICTE. DAM[le]. DE. ROCHEFORT. LE. 2[e]. NOVEMBRE. 1654
PRIEZ. DIEV. POVR. LEVRS
AMES

(1) *Dictionnaire de la noblesse.*

Digitized by Google

La Chesnaye des Bois et Jean Megret, dans son très rare volume sur les familles du Bourbonnais (1), ont donné des abrégés généalogiques de la famille Brinon, sans s'accorder sur les premiers degrés, mais la disant originaire de Paris. Elle se divisa en trois branches, dont l'une habita le Bourbonnais depuis Yves Brinon, l'un des premiers trésoriers de France de la généralité de Moulins en 1588.

Lucrèce de Rochefort, d'une famille de Gannat, suivant M. Tudot, était fille de Jacques de Rochefort, conseiller au présidial de Moulins.

Jean-Baptiste Brinon fut reçu trésorier de France en la généralité de Moulins le 15 novembre 1623 ; il était auparavant maître des requêtes ordinaire de l'hôtel de la Reine et lieutenant-général civil et criminel de Combraille. Si l'on en croit Jean Megret, il ne contracta pas moins de cinq alliances, épousant successivement : Antoinette de Lingendes, Marie Tenon, Anne Brévillet, Catherine Duret et Henriette de Lorme.

François, mentionné dans l'Epitaphe, fut marié à Claude Bardon. Les armes primitives de la famille Brinon ne portaient que le chevron et le chef denché d'or, sur fond d'azur, mais les branches de Normandie et de Bourbonnais brisèrent ce blason d'une étoile ou d'un croissant aussi d'or.

30

XVII^e SIÈCLE

JEAN TERRIEN, FILS DE G. T.

Une ancre.

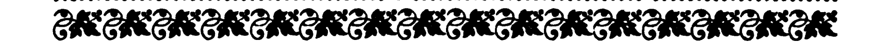
Cette pierre, qui indiquait sans doute une fondation, vient de la chapelle, maintenant détruite, de Saint-Gilles, à Moulins.

(*Catal.*, p. 6, n° 74).

---

(1) *Généalogies de quelques nobles familles du Bourbonnais, et autres lieux... par Messire* JEAN MEGRET, *ancien trésorier de France en la généralité de Moulins.* Moulins, Ch. VERNOY, 1685. In-4°.

Digitized by Google



# CRÉATION D'UN MUSÉE

## A MOULINS

---

HAQUE année, par des dons ou les acquisitions qu'elles font, les villes voient s'augmenter, dans une proportion régulière, les collections de leurs musées. A Moulins il n'en est point ainsi; on n'achète plus d'œuvres d'art depuis la suppression par le Conseil municipal, dans sa séance du 31 décembre 1870, de la modeste allocation de 1,000 francs figurant précédemment pour cet objet aux budgets annuels. Le ministère des Beaux-Arts et les particuliers s'abstiennent presque complétement. Par le refus d'un don précieux, celui de M. Doumet-Adanson, une rare occasion a été manquée à jamais. De plus, l'incendie partiel survenu le 18 novembre 1878 à l'Hôtel-de-Ville a été une cause de destruction de plusieurs peintures, destruction d'autant plus regrettable que les indemnités allouées par les compagnies d'assurances n'ont pas été employées dans l'intérêt des beaux-arts.

M. Belin-Dollet pense à juste titre que c'est là une situation anormale qu'il est temps de faire cesser par la création d'un musée. Nous partageons son opinion; aussi l'accueil que nous devions réserver au travail qu'il a bien voulu destiner aux *Annales bourbonnaises*, n'était-il pas douteux. Nous le publions donc avec empressement.

E. D.

Digitized by Google

« Monsieur le Directeur,

« On m'a souvent posé cette question : les Moulinois aiment-ils les arts ? — Assurément, ai-je toujours répondu. Les résultats de l'exposition de 1885, où il a été constaté plus de neuf mille entrées payantes, en sont la preuve indéniable. Ce chiffre, supérieur de près du double à celui de l'exposition précédente, qui a eu lieu en 1877, était en augmentation dans la même proportion sur le nombre des entrées de l'exposition de 1869, et cependant depuis vingt ans la population ne s'est pas augmentée d'une manière sensible. A Moulins on aime donc les arts et on les aime progressivement ; on peut même dire qu'on y aime tous les arts, ce que le public a constamment donné l'occasion de remarquer par son vif intérêt pour toutes les manifestations artistiques. La musique, en particulier, a toujours été dans notre ville l'objet d'une faveur soutenue. A différents moments, notamment à l'occasion du concert donné au profit des pauvres par notre compatriote, le grand artiste lyrique Faure, une même émotion a fait battre tous les cœurs. Un grand attrait de curiosité, dira-t-on, était attaché à la personne de Faure. Oui, mais c'est parce qu'il identifie l'art musical ; il ne faut pas chercher ailleurs la raison de cette curiosité.

» Ces réflexions m'ont amené à me poser à moi-même cette autre question : pourquoi n'existe-t-il pas de musée à Moulins ? C'est là un des éléments principaux de la vie artistique, de la vie intellectuelle moderne. Cette lacune ne s'explique en aucune façon, surtout si l'on tient compte de l'exemple donné depuis bien longtemps par des villes moins considérables.

» Je citerai au hasard Alençon, qui ne compte que 17,000 habitants et dont le musée, parfaitement organisé, possède environ 600 tableaux et 1,500 dessins de maîtres. Cette quantité relativement considérable de dessins provient d'un legs. On n'en peut exposer que 500 à la fois, mais on les substitue tous les six mois dans un ordre régulier et le public a pleine

Digitized by Google

liberté pour voir ceux qui sont enfermés dans des cartons en attendant leur tour d'exhibition. Chaque jour ce musée est ouvert et chaque jour il reçoit des visiteurs qui sont nécessairement des habitants du pays, car les étrangers sont bien moins nombreux à Alençon qu'à Moulins.

» A Auxerre, ville de même importance qu'Alençon, le musée est également fort beau et ouvert tous les jours.

» Celui d'Evreux est installé dans un bâtiment spécial, isolé de toute autre construction. Il est aussi ouvert tous les jours.

» Quimper (15,000 habitants), qu'on appelle avec une ironie mal justifiée Quimper-Corentin, possède un musée exposé dans vingt salles toutes parfaitement aménagées, éclairées et chauffées l'hiver par un calorifère. On y rencontre même un véritable luxe de gardiens absolument inusité en province.

» Laval se prépare à inaugurer le sien, dans un monument spécial bâti au milieu d'un square de trois hectares. Cette petite ville vient de voter 150,000 francs pour l'acquisition de l'immeuble. Elle aura par surcroît à faire face aux frais d'installation et à acheter des œuvres d'art.

» Sans aller si loin, j'ai à ma portéé des exemples plus remarquables encore. Clamecy est plus près de Moulins ; c'est un modeste chef-lieu d'arrondissement de la Nièvre. Clamecy a un musée ouvert le jeudi et le dimanche, et ses habitants, qui en sont fiers, ne le laissent jamais sans visiteurs. Il comprend huit cents tableaux et dessins exposés dans d'excellentes conditions. Cependant, il est de fondation récente, puisqu'il n'a été inauguré qu'en 1875. Il convient de dire que, dès le début, ce musée a été dirigé avec une ingénieuse habileté.

» Le conservateur, artiste et collectionneur, avait donné et fait transporter au lieu de leur destination, un nombre assez considérable de toiles, mais il s'était bien gardé de les exposer toutes. Le journal qui représente à lui seul la presse de Cla-

Digitized by Google

mecy, informa le public du jour choisi pour l'inauguration. Après l'ouverture, avis fut donné de l'arrivée de deux nouvelles peintures devant être mises en place « dimanche prochain ». Les visiteurs affluèrent. Au bout de huit ou quinze jours, nouveau débarquement de tableaux et nouvel appel à la curiosité du public...

» Ce système d'installation par fractions, qui se continua pendant quelque temps, finit par donner peu à peu l'habitude de fréquenter le musée. Aujourd'hui le pli est pris ; on va, de temps en temps, voir s'il n'y a rien de nouveau d'exposé, et aussi revoir ce qui a fait plaisir.

» Il y a mieux encore chez nos voisins du Nivernais. Un simple chef-lieu de canton de 3,000 habitants, Varzy, a sur Moulins l'avantage de posséder un musée ouvert le jeudi et le dimanche.

» Je pourrais citer cent autres exemples de villes inférieures à la nôtre par le chiffre de la population et le rôle administratif, où l'on trouve des musées, mais cette énumération dépasserait la limite de cet article.

» N'est-il pas particulièrement regrettable que des collections comme celles qui existent au musée départemental, reléguées au deuxième étage du palais de justice, les plus importantes peut-être que l'on puisse rencontrer dans une ville de 20,000 habitants, ne soient pas exposées chaque jour dans un local spacieux et bien situé? Le public s'y intéresserait vite en les voyant plus souvent et cette vulgarisation ne serait pas sans utilité. Des richesses ignorées sont des richesses perdues. Il est fâcheux que, à part les érudits bourbonnais que cela intéresse en premier lieu, aussi peu de personnes connaissent nos belles collections de terres cuites gallo-romaines, d'anciennes faïences et de bronzes antiques.

» Je viens de parler d'un local. C'est là toute la difficulté, car pour les frais de gardiens ils seraient insignifiants. On trouve toujours d'anciens militaires heureux d'ajouter de faibles émoluments à une modeste retraite.

Digitized by Google

» Une fois le musée installé, les dons afflueraient de toutes parts. Prenez les catalogues des plus grands musées de France, — sauf celui du Louvre qui a une organisation spéciale — vous verrez que partout les deux tiers des collections proviennent de libéralités intelligentes. J'ai fait cette constatation pour les musées de Lyon, de Bordeaux, de Lille et de Dijon. Si on enlevait des salles de Cluny les objets légués ou donnés, tout le premier étage resterait vide. A Lyon, la galerie de peinture du rez-de-chaussée serait réduite des trois quarts.

» Le musée de cette dernière ville, par les soins apportés à son organisation, mérite qu'on s'y arrête. La cour intérieure du Palais des Arts a été transformée depuis quelques années en jardin, avec des bancs commodément disposés pour qu'on puisse s'y reposer à l'ombre ; un kiosque a été installé pour placer des instrumentistes et donner des concerts plusieurs fois par semaine. Si vous arrivez trop tôt, vous faites un tour dans les salles du musée, le dernier morceau de musique achevé, on va de nouveau jeter un coup d'œil sur les tableaux et les statues, et, lorsque la pluie survient, vous avez un refuge agréable où vous pouvez poursuivre vos distractions artistiques. On avait la carte forcée ; les Lyonnais ont en quelque sorte inventé le musée forcé.

» A Rouen, les jardins Solférino, dans lesquels sont installées les collections artistiques et archéologiques, sont aussi pourvus d'un kiosque. Trois fois par semaine les promeneurs peuvent y assister à des auditions musicales.

» Ainsi, tandis que partout on s'ingénie à attirer le public dans les musées, à Moulins on paraît ne pas soupçonner les grands services qu'ils peuvent rendre. Limoges doit son École des arts décoratifs, qui est subventionnée par l'Etat, à la bonne organisation de son musée.

» En Angleterre, en Allemagne, surtout depuis une dizaine d'années, dans les plus petites villes, des musées sont créés, des conférences très suivies y sont faites.

Digitized by Google

» En Belgique et en Hollande, les plus petits villages ont leurs œuvres d'art et leurs collections soigneusement abritées. Chacun y trouve quelque chose à apprendre, et chaque année des dons importants en augmentent la valeur.

» Pourquoi n'en est-il pas ainsi à Moulins ? — La réponse serait peut-être difficile à trouver.

» Un musée installé au chef-lieu de l'Allier prendrait une rapide extension. Le département compte, à ma connaissance, des artistes et des collectionneurs nombreux qui en attendent l'ouverture pour l'enrichir de leurs largesses.

» Si la question du local est une difficulté, elle n'est pas insurmontable. Les *Annales Bourbonnaises* peuvent faire beaucoup pour hâter ce résultat désirable et contribuer à rendre ce service à notre Bourbonnais. N'est-ce pas là, Monsieur le Directeur, un but qui doit tenter vos efforts?

» Veuillez, etc.

» BELIN-DOLLET. »

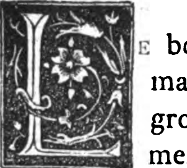



Digitized by Google

# LA FERTÉ-HAUTERIVE

ALIAS

## LA FERTÉ-AUX-MOINES.

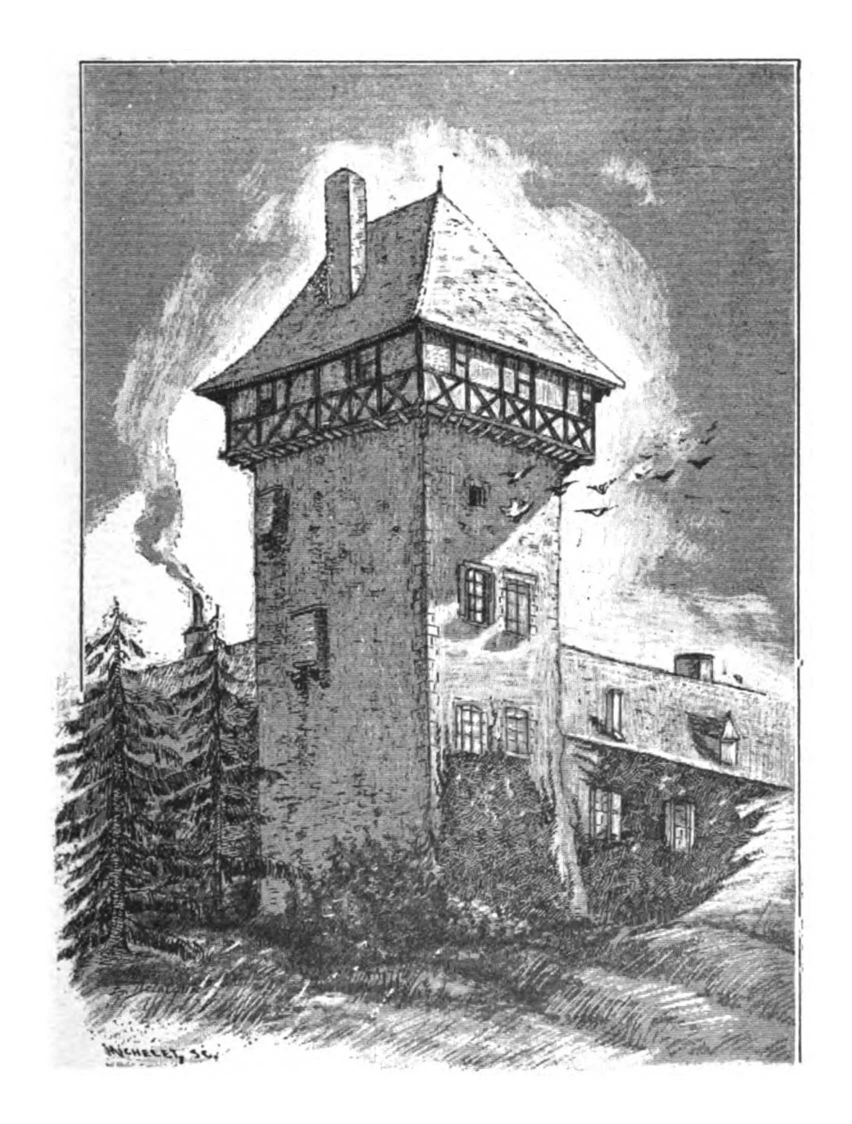


E bourg de La Ferté-Hauterive date d'hier; ses maisons, que le maçon vient de quitter, se sont groupées en bordure sur une route tout récemment ouverte, et il paraît tellement neuf qu'on pourrait croire qu'il n'a pas encore d'annales, si toutefois la grosse tour du Prieuré, dont la silhouette puissante frappe de très loin la vue dans ce pays de plaine, n'était pas là pour rappeler un passé déjà lointain.

Ce passé remonte à neuf siècles d'une façon certaine, mais on peut, à l'aide d'hypothèses, le reculer très sensiblement. Il est permis, en effet, de tenir pour à peu près certain qu'il exista, dès l'époque gallo-romaine, en face de Châtel-Deneuvre, ce chef-lieu de la *vicaria Donobrensis* des chartes du IX^e^ et du X^e^ siècle, un port et un bac ou un passage quelconque mettant en communication les deux rives de l'Allier. Lorsque la région cessa d'être sûre, celui qui exploitait ce double établissement, construisit sans doute un fort pour le protéger ; et de là le nom de *Firmitas*, La Ferté, donné au lieu qui nous occupe.

Si l'on s'en rapportait aux documents que le P. André prétendit avoir tirés des archives de Souvigny, documents dont l'authenticité est devenue plus que douteuse après la disser-

Digitized by Google



PRIEURÉ DE LA FERTÉ

Digitized by Google

Digitized by Google

tation de M. Chazaud, on pourrait soutenir que c'est de La Ferté qu'il est question dans cette charte de 924, où Aimar, le chef de la maison de Bourbon-ancien, donne à Souvigny trois manses habités, avec vignes, terres, prés, etc., le tout situé dans le *pagus* d'Auvergne, sous Châtel-Deneuvre (*Castrum Honoris*), sur les bords de l'Allier (1).

Je traduis *Castrum Honoris* par Châtel-Deneuvre. Dom Tripperet, qui travaillait au XVIII^e siècle sur les papiers du P. André et que ce genre de jeu de mots, fort à la mode sous Louis XIV, mais probablement peu en honneur au X^e siècle, paraît avoir embarrassé, se contente de dire que les biens offerts étaient situés « au-dessous d'un château considérable », et il ajoute : « On croit avec quelque vraisemblance que lesdits biens sont ce qu'on appelle aujourd'hui le château de La Ferté-sur-Allier (2).»

L'acte produit par le P. André peut être faux, ce que je crois pour mon compte, mais il est certain que le fait qu'il énonce est absolument vraisemblable. Les moines de Souvigny, ou plus exactement les abbés de Cluny, semblent, en effet, avoir eu de très bonne heure le désir de s'établir largement et solidement sur les deux rives de l'Allier, en amont de Moulins. Il suffit d'ailleurs, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur la bulle du pape Urbain II, donnée au Montet, le 13 novembre 1096, et sur celle du pape Eugène III, du 21 février 1151 (3) ; on constatera non-seulement l'importance des possessions que l'illustre prieuré bourbonnais avait groupées autour de Châtel-Deneuvre, mais encore le soin persis-

(1) Chazaud, *Étude sur la chronologie des sires de Bourbon*, preuves nº IV.

(2) Les mémoires de dom Tripperet sur Souvigny n'ont pas été imprimés, mais il en existe de nombreuses copies. Les archives de l'Allier, en particulier, en possèdent une transcription faite avec beaucoup de soin pour M. Fanjoux, ancien archiviste, qui en avait préparé la publication.

(3) *Thesaurus Sylviniacensis*, p. 267 et 270.



Digitized by Google

tant qu'il apportait à les augmenter. Ces deux bulles mentionnent parmi ces possessions comprises dans l'évêché d'Auvergne le monastère de La Ferté (*monasterium Firmitatis*) et l'église d'Hauterive (*ecclesia de Alta Ripa*), chef-lieu de la circonscription paroissiale.

Ce monastère de La Ferté doit être réduit aux proportions d'un simple prieuré. Comme on ignore l'époque de sa fondation et les conditions dans lesquelles il fut fondé, on pourrait lui supposer des origines illustres et reculées ; malheureusement pour les hypothèses de ce genre, un article emprunté au Livre des anniversaires de Souvigny (1) et se rapportant au premier tiers du XI[e] siècle, nous apprend que la comtesse Ermengarde, femme d'Archembaud I (2), donna à Dieu et à l'église de Souvigny, par l'intermédiaire de saint Odilon, le port de La Ferté, la maison de Saint-Maurice et de riches ornements religieux. Ce texte, rédigé sans doute sur le testament de la donatrice, ne dit rien du prieuré de La Ferté, d'où il faut conclure que ce prieuré n'existait pas encore et que c'est là une fondation de Cluny ou de Souvigny se plaçant de 1030, environ, à 1096.

Cet établissement eut à l'origine et pendant plusieurs siècles une existence régulière ; il comptait un certain nombre de moines et était gouverné par un prieur particulier qui était presque un personnage. Ce prieur jouissait, par exemple, en vertu d'une sorte de reconnaissance de l'année 1246, du droit de présenter à l'une des prébendes du chapitre de Verneuil (3). Le Livre des anniversaires de Souvigny mentionne un de ces prieurs à la date du 7 juin ; il se nommait Humbert.

Les sires de Bourbon avaient donné des terres et le port de La Ferté, mais ils n'avaient presque rien aliéné de leurs

(1) Manuscrit de la Bibl. de Moulins. Voir au 22 janv.

(2) CHAZAUD, *Chronologie*, p. 149 et suiv.

(3) *Titres de la Maison ducale de Bourbon*, n° 261.

Digitized by Google

droits de justice, comme il est facile de le constater par la grande transaction passée en 1272 (n. s.), entre le prieur Yves et Agnès de Bourbon. Le prieur et le couvent de Souvigny reconnaissent que dans les lieux de La Ferté, de Bresnay, de Bessay, etc., la basse justice seule est commune entre eux et le seigneur ou la dame de Bourbon. Les deux parties ne peuvent connaître des causes isolément et c'est dans la maison du prieur que se tiennent les audiences. Lorsque l'amende à appliquer aux justiciables pourra, en vertu de l'usage du pays, être supérieure à sept sous et demi, le prieur déclare que la dame de Bourbon et ses successeurs doivent juger seuls et s'attribuer tous les profits de justice. Si le prieur de Cluny ou celui de Souvigny se trouve à La Ferté, et s'il arrive alors que quelqu'un de leur suite commette un acte répréhensible, ce sera à eux qu'il appartiendra de connaître de cet acte, pourvu toutefois qu'il ne s'agisse pas d'un crime pouvant entraîner la peine de mort. La dame de Bourbon se réserve les droits de garde et d'aide au quatre cas (1).

La justice était rendue à La Ferté par un viguier dont l'office, au XIII^e siècle, semble avoir été héréditaire. En décembre 1289, Robert de Clermont et Béatrix de Bourbon, sa femme, ratifiaient un accord conclu entre eux et Girard, viguier de La Ferté, par le duc de Bourgogne Robert, accord reconnaissant audit viguier et à ses successeurs le droit de percevoir le tiers des amendes à La Ferté et dans l'étendue de la viguerie, et d'arrêter et d'emprisonner les malfaiteurs, à la condition de tenir leur office du duc de Bourbon, de payer l'aide aux époques fixées par la coutume, etc. (2).

Les moines de Souvigny ne pouvaient pas considérer comme définitif un pareil état de choses. Il leur fallut pourtant près d'un siècle pour mettre la main sur ces droits de

(1) *Thesaurus Sylviniacensis*, p. 87.
(2) *Titres de la Maison de Bourbon*, n° 824.

Digitized by Google

justice vivement convoités et ce fut le duc Louis II qui les leur céda dans les circonstances suivantes.

Le bon duc, pris subitement d'une peur horrible de la damnation éternelle qui vint à se combiner avec une affection très vive pour le prieuré de Souvigny, ne trouva rien de mieux, pour calmer ses craintes et donner satisfaction à ses bons sentiments, que de fonder, dans l'église dudit prieuré, une chapelle où devait être célébrée chaque jour une messe à l'heure du soleil levant, et cinq anniversaires annuels pour son aïeul, pour son père, pour sa mère et pour lui. Afin de fournir aux frais, il constitue en faveur du couvent une rente de cent quarante livres dans laquelle le port de Corde, situé en amont de La Ferté, en face des Escherolles, entra pour soixante-dix livres, et « tel droict de justice haulte, moyenne et basse » qu'il pouvait « avoir en communaulté avec ledit prieur et convent, et vigier de La Ferté, en la communaulté dudit lieu de La Ferté », réserve faite des mêmes droits qu'il conservait en la ville de Souvigny, pour quinze livres (1). Le viguier, comme on vient de le voir, subsistait encore ; il est probable qu'il ne tarda pas à vendre ses droits héréditaires et qu'il se transforma en simple officier à gages, car il n'en est plus parlé dans la suite. Nicolay, toujours très bien renseigné sur ce questions de détail, a pu dire que la justice de La Ferté appartenait entièrement au prieur et qu'elle relevait du château de Verneuil.

Il serait un peu long de passer en revue tous les actes du XIV^e et du XV^e siècle insérés dans le *Thesaurus Sylviniacensis* ou conservés aux archives de l'Allier, dans le fonds non classé de Souvigny, qui contribuèrent à accroître les possessions et les droits du monastère dans la région de La Ferté. En 1336, Hugues de La Chaize avait donné tous ses biens à condition d'être, jusqu'à sa mort, vêtu, chaussé et nourri comme un des moines, d'être enterré honorablement dans le

(1) *Thesaurus Sylvin.*, p. 872 ; *Titres de la Maison de Bourbon*, n° 3329.

Digitized by Google

prieuré et d'être gratifié d'un anniversaire (1). Le 20 juin 1430, le prieur Geoffroy Cholet, dont l'administration laissa à Souvigny des traces si profondes, acheta de noble Jeanne de Troussebois, dame de Buy et veuve de Pierre de Pierrepont, pour le prix de trente réaux d'or, la moitié des dîmes de La Chaize qu'il rattacha à la maison de La Ferté (2). Le 4 mars 1444, le même prieur se fit céder, par Simonin Rocque, bourgeois de Saint-Pourçain, pour le prix de quatre-vingts réaux, la huitième partie de dîmes assises sur la paroisse de Monétay, et, le 27 novembre 1445, par noble Bleynet de Beauquaire, seigneur du Puy-Millon, pour quarante réaux, un autre huitième des mêmes dîmes (3). Il achetait encore dans le même temps la baillie du Pont, consistant en dîmes sur la paroisse de Châtel-Deneuvre, et contribuait ainsi dans une large mesure à la formation de cette seigneurie de La Ferté dont les terriers accusent un ensemble important de droits sur Monétay, Contigny, Meillard, Verneuil, Châtel-Deneuvre et lieux circonvoisins (4). Nicolay nous apprend que cette seigneurie avait été acensée par le prieur Antoine de Castellane, en 1575, pour la somme annuelle de quinze cents livres tournois.

Geoffroy Chollet ne se contenta pas d'augmenter les biens ; il porta également ses soins du côté des bâtiments du prieuré qu'il fit reconstruire en entier, et comme de bonnes murailles pourvues de moyens de défense n'étaient pas inutiles dans ces temps troublés, il fit de la maison religieuse un château fort (5). La grosse tour carrée que reproduit la planche jointe

(1) Archives de l'Allier, fonds de Souvigny.

(2) *Thesaur. Sylv.*, p. 942.

(3) *Ibid*, p. 954.

(4) Voir aux archives de l'Allier, dans le fonds non classé de Souvigny, une liève de la seigneurie de La Ferté de 1775.

(5) Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le Livre des anniversaires de Souvigny : *Domum vero de Firmitate ac domum de Courthilhiis novas et fortes, tutas ac defensabiles fieri fecit.*

Digitized by Google

à cet article, tour qui dans l'ensemble de la construction devait jouer le rôle de donjon, appartient probablement à cette époque, c'est-à-dire au milieu du XV$^{e}$ siècle. Dom Tripperet cite des lettres du duc Charles, datées du 7 décembre 1442, permettant au prieur de Souvigny « de faire construire à Bresnay un fort château pour la garde et sûreté de sa personne, ses successeurs, leurs serviteurs, sujets et biens de leurs sujets circonvoisins, pour s'y retirer en temps de guerre et de péril. Il lui accorda d'y faire faire des fortes murailles, des créneaux, tours, barbecanes, machicots, pont-levis, fossés, palis et autres fortifications quelconques, jurables et rendables à lui et à ses successeurs ducs de Bourbonnois, et sans préjudice des droits qu'il a de retirer ses sujets en ses châteaux et forteresses de Verneuil, Souvigny et autres forteresses du Bourbonnois.

» Il n'y a, ajoute Dom Tripperet, aucun vestige à Bresnay qu'on y ait bâti autrefois une pareille forteresse, mais il en subsiste encore à La Ferté, autre domaine de Souvigny qui n'est éloigné de Bresnay que d'une lieue, et de la même qualité que celle que dom Chollet avait permission de construire à Bresnay. » Notre bénédictin en conclut que le prieur dut changer d'idée et faire transférer à La Ferté la concession obtenue pour Bresnay ; je suis entièrement de son avis sur ce point.

Nicolay fait honneur au cardinal François de Tournon, qui fut prieur de Souvigny pendant vingt-six ans, de 1536 à 1562, d'une autre reconstruction de La Ferté. « La paroisse de La Ferté-sur-Hauterive, autrement de La Ferté-aux-Moines, est située, dit-il, sur le fleuve d'Allier, en bon pays de chambonnage, fertile en grain de froment, seigle, orge, avoine et huile de noix, quelque vin et grandes prairies. Consiste ladite paroisse en un beau chasteau fortifié et fossoyé, et un prieuré, membre dépendant du prieuré conventuel de Souvigny, *la plupart du chastel réédiffié et embelli* par le feu révérendissime cardinal de Tournon, pour lors prieur dudit Souvigny et de Saint-Pour-

Digitized by Google

çain. Dans le chastel est édifié le temple du prieuré auquel ne réside plus qu'un religieux. »

Ce dernier détail fourni par le savant géographe ne doit pas nous surprendre : les petits prieurés étaient devenus depuis longtemps des bénéfices simples où toute vie monacale avait cessé et que les titulaires, le plus souvent, n'habitaient pas. La situation de La Ferté était un peu différente. Son château, confortable demeure féodale plutôt que maison religieuse, avait été choisi pour résidence habituelle par les prieurs commendataires de Souvigny. Nous y rencontrons François du Châtellay en 1524 et nous constatons par de nombreux actes que Philippe de Birague, prieur de 1588 à 1635, y séjournait d'ordinaire. Ce dernier continua même à l'habiter après la résignation qu'il avait faite de son prieuré en faveur de Charles d'Ayasse, son neveu, puisque le Livre des anniversaires de Souvigny porte qu'il mourut au château de La Ferté, le 24 août 1646, et qu'il fut enterré le lendemain dans l'église du lieu.

Je m'arrête, car je crois avoir rapporté à peu près tous les souvenirs que rappelle la tour du Prieuré. Une notice historique complète sur La Ferté-Hauterive comprendrait des séries d'autres faits ; cette notice, je la donnerai probablement plus tard, ici ou dans un dictionnaire historique des communes du département de l'Allier actuellement en préparation.

A. Vayssière.



Digitized by Google



# LA CRYPTE BOURBONNIENNE

## DE SAINT-BONNET-LE-CHATEAU

J'ai conservé le souvenir vivace d'une excursion forézienne faite, en compagnie de mes savants collègues de la Diana, pendant l'été de l'année 1877.

On sait que la Société de la Diana, fille et gardienne du très curieux édifice montbrisonnais d'où elle tire son nom, a excellemment institué une tournée monumentale annuelle. Voilà, soit dit en passant, un article que toutes les associations d'érudits feraient bien d'inscrire d'office en tête de leurs statuts. Ces excursions réveillent et stimulent les bonnes volontés qui échappent ainsi, au moins une fois par an, à la somnolence inévitable des conférences à huis clos. Rien de plus attrayant, du reste, que ces réunions ambulantes d'archéologues et de curieux, pour lesquels les douceurs du plein air et du pittoresque s'ajoutent aux agréments plus sérieux d'une discussion sur un point obscur d'art ou d'histoire. Rien aussi de plus touchant que ces visites familiales des antiquaires d'une province à leurs chers momuments. Ce sont de véritables pèlerinages, et celui qui motive cette note fut particulièrement doux à mon cœur de Bourbonnais.

Nous allions *découvrir* Saint-Bonnet-le-Château, délicieux bourg gothique groupé à souhait sur un de ces monts aimables qui ont assez d'*éminence* pour sauvegarder leur importance dans le paysage, mais pas assez cependant pour être une entrave sérieuse aux exigences de la vie moderne.

Aussi Saint-Bonnet, ce nid du Moyen-Age, longtemps isolé



Digitized by Google

sur son sommet, est-il pourvu maintenant d'un chemin de fer spécial qui s'embranche à la station de Bonson, sur la ligne de Saint-Etienne à Clermont.

Le railway nous conduisit donc au seuil de la petite cité, remplie de jolies maisons des XVe et XVIe siècles, mais dominée par son église qui accapare bientôt toute l'attention du visiteur.

Cette église inaugure le XVe siècle, étant de l'an 1400, comme l'explique l'inscription peinte de la crypte :

« Anno : Domini : MCCC : et : die : VIII : mensis : maii : fuit : incepta : hec : presens : nova : ecclesia : de : donis : Guillermi : Taillifer : qui : legavit : eidem : ecclesie : circa : duo : millia : libras : turonenses : que : fuerunt : dispensate : per : Bonitum : Grayset : qui : dictus : Bonitus : hanc : capellam : fundavit : et : dotavit : ad : honorem : Dei : beate : Marie : virginis : beati : Michaelis : et : omnium : sanctorum : quorum : anime : requiesquant : in : pace : Amen.

Le saint monument, fruit des donations de Guillaume Taillefer, est un beau spécimen de l'architecture de cette excellente époque, déjà fleurie sans être encore flamboyante.

Mais la crypte absidiale, que Bonnet Grayset, plein d'une pieuse émulation, y ajouta libéralement, appelle surtout l'attention des Bourbonnais. On y accède par un porche latéral qui s'ouvre au midi, près du chevet de l'édifice, et que la déclivité du sol, en cet endroit, place à huit mètres environ en dessous.

Avec ses arcades cintrées et coiffées chacune d'une ogive à crochets que flanquent deux pinacles supportés par des consoles historiées ; avec ses puissants piliers d'appui dont les saillies continuent jusqu'au toit, ce porche annonce dignement au visiteur l'importance de la chapelle souterraine à laquelle il sert d'entrée.

On traverse d'abord une première salle basse, sorte de ves-

Digitized by Google

tibule funéraire, où se trouve le tombeau de Bonnet Grayset, puis on arrive dans la crypte proprement dite, si intéressante par les peintures gothiques dont elle est entièrement couverte.

A l'époque de ma visite à Saint-Bonnet, le sanctuaire souterrain était loin d'avoir livré aux curieux toutes ses richesses iconographiques.

Cependant, la voûte laissait voir un semis de la *ceinture d'espérance* de notre bon duc Louis II de Bourbon. Les caractères de la devise « Espérance » sont en reliefs et ont conservé un peu de leurs rehauts d'or primitifs.

Ce semis entoure et accompagne une grande fresque gothique d'un excellent travail qui représente l'*Assomption.* La mère du Sauveur est portée dans l'espace par deux anges, au milieu d'une envolée de petits musiciens célestes.

Un écusson aux armes des Bourbon, supporté par deux lévriers, accompagne cette Assomption qui domine et complète les autres peintures murales de la crypte.

Cachées par des enduits modernes et envahies par la poussière et le salpêtre, ces peintures se firent deviner plutôt qu'elles se montrèrent aux excursionnistes de 1877.

Aujourd'hui, l'état de ces fresques contemporaines de Charles VI est tout autre.

Un érudit de marque, M. Lucien Bégule, les a patiemment cherchées sous les platras et sous la moisissure, et il a eu la bonne fortune de les retrouver intactes et superbes, si bien qu'elles ont été une des principales attractions du Congrès archéologique de France tenu à Montbrison en 1885.

Dans une très intéressante notice, insérée au compte-rendu de ce congrès, M. Bégule fait le récit lumineux de ses investigations et donne une excellente description de l'ensemble de ces peintures qui « forment un vaste poème rappelant les « principaux faits de la vie de Notre-Seigneur » (1).

(1) *Les Peintures murales de Saint-Bonnet-le-Château,* par M. L. Bégule. — *Congrès archéologique de France. Séances générales tenues à Montbrison en 1885,* page 399. — Paris, H. Champion, libraire.

Digitized by Google

La chapelle est petite, n'ayant que 8$^{m}$70 sur 6$^{m}$85 ; mais ses parois, son chevet à pans, sa voûte en plein cintre sont absolument revêtus de fines enluminures.

Pour le plus grand dommage des peintures avoisinantes, une tribune en bois du siècle dernier occupe et encombre le fond du sanctuaire.

Je résume ici l'énumération et la description des épisodes du vaste poème rétabli par M. Bégule.

Voici d'abord, sur le pan droit du chevet, l'*Annonciation :* à l'apparition de l'ange, dont les ailes en plumes de paon se déploient, et qui porte une sorte de chappe en riche étoffe brodée, la sainte Vierge s'est levée de sa chaire, dans un mouvement de chaste surprise. La Salutation angélique est inscrite sur un phylactère qui s'échappe de la bouche du messager séraphique.

Ensuite, vient l'*Adoration des Mages*, grande composition qui occupe entièrement la paroi latérale droite de la chapelle. Les adorateurs, en brillants costumes et accompagnés d'une nombreuse suite, sont prosternés aux pieds du divin enfant que leur présente la Vierge. L'artiste a pris soin de désigner Balthazar, Gaspard et Melchior par des initiales gothiques qui se lisent sur leurs vêtements. Une *ventrière* s'apprête à recouvrir le glorieux nouveau-né d'un lange qu'elle tient à la main. Plus loin, saint Joseph puise dans une chaudière à l'aide d'une cuiller de bois.

Le pan gauche de l'abside montre le *Crucifiement.* Il est particulièrement curieux par le nombre des personnages, la variété des costumes et le fini de l'exécution.

Sur la paroi latérale gauche de la chapelle, en face de l'Adoration des Mages, se trouve la *Mise au tombeau*, malheureusement repeinte et défigurée au siècle dernier.

Enfin, derrière l'autel, sous un badigeon azur, semé de fleurs de lis, M. Bégule a retrouvé, presque intacte, la scène de l'*Apparition de Notre-Seigneur à Madeleine.*

L'*Assomption de la Vierge,* déjà signalée, puis son *Couronnement,*

Digitized by Google

qui occupe la paroi du fond, derrière la tribune et en face de l'autel ; enfin, les figures accessoires des quatre *Evangélistes*, dont une seulejusqu'ici a été entièrement dépouillée, celle de saint Marc, complète cette incomparable illustration.

On comprend aisément que nos ducs, seigneurs de Saint-Bonnet-le-Château depuis Louis II, aient adopté particulièrement ce délicieux petit sanctuaire et l'aient complaisamment orné de leurs devises et de leurs armes.

La duchesse Anne, dauphine, veuve de Louis II, dut y prier souvent. Peut-être occupa-t-elle ce banc de bois peint du XV[e] siècle que l'on y voit encore et dont le dossier est timbré de l'écusson fleurdelisé ? Ce qui est hors de doute, c'est que l'église de Saint-Bonnet-le-Château est mentionnée par la Mure dans la longue énumération qu'il fait des églises et chapelles prébendées par cette pieuse princesse (1).

Plus tard, Charles I de Bourbon confirma, par lettres patentes de 1458, la fondation de son aïeule (2).

Ainsi, toute humide encore des derniers coups de pinceau de son maître enlumineur, elle était adoptée déjà par nos ducs.

Dès le début, sa voûte se constellait des insignes de l'ordre de l'Espérance et les fleurs de lis s'y épanouissaient.

Elle est donc bien à nous cette crypte charmante, précieux imagier du XV[e] siècle relié aux armes bourbonniennes.

Sa rareté et son importance lui ont assigné une place d'honneur dans les annales de l'archéologie nationale. Il était juste que cette même place lui fut donnée dans nos... *Annales Bourbonnaises*.

ROGER DE QUIRIELLE.

(1) *Testament d'Anne Dauphine en date du 15 décembre 1415*. — LA MURE. *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, tome II, p. 115.

(2) A. BARBAN, *Notice sur Saint-Bonnet-le-Château*, 1858.

Digitized by Google



# LE CHATEAU D'ARISOLLES

ARISOLLES est un hameau de la commune d'Aurouer où se voient les ruines d'un château féodal. Il est situé si près de la limite de la Nièvre que M. de Soultrait a pu croire qu'il appartenait à ce département ; et cette erreur nous a valu une notice historique à laquelle il ne reste certainement que fort peu à ajouter.

La tradition locale attribue la fondation du château d'Arisolles à Agnès Sorel ; elle rapporte même que la célèbre maîtresse de Charles VII y fut assiégée par les Anglais. Ceci s'adresse aux esprits quelque peu cultivés ; la légende bâtie à l'usage du vulgaire a pris une autre forme : il est question d'une dame blanche apparaissant au milieu des nuits, ou d'un animal, également blanc, qui sait se moquer agréablement des chasseurs.

M. de Soultrait a cru devoir accueillir dans une assez large mesure la tradition relative à Agnès Sorel. « Quoique le château, dit-il, avec sa forme carrée, ses courtines épaisses et ses quatre fortes tours d'angle offre toute l'apparence d'une construction du XIVe siècle, nous sommes tentés de croire à cette tradition. Voici, ajoute-t-il, sur quoi nous nous appuyons : On voit par une charte de 1375, conservée aux archives du Royaume (R. 465, p. 131) que Lorin de Pierrepont était alors possesseur de la métairie d'Ariseules (*sic*); or, cette terre d'Ariseules ne figure pas dans l'énoncé des possessions de Pierre de Pierrepont, que nous trouvons héritier de Lorin dans une charte de 1443 (R. 454, p. 13); puis dix ans plus tard, en 1453, Guillaume de Pierrepont probablement fils de Pierre, ou du moins proche parent des deux autres Pierrepont, s'intitule seigneur du *château-fort* d'Arisolles, haut justicier, etc. (R. 454 p. 324; R. 465, p. 98, 219). N'est-il pas naturel de penser qu'Agnès, qui avai du reste des relations de parenté dans nos pays, étant devenue propriétaire d'Arisolles dans la première moitié du XVe siècle, y ait fait bâtir un château et que le droit de haute justice ait été accordé à cette seigneurie en sa faveur ? Le K gothique, chiffre de Charles VII, qui se trouve au-dessus d'une porte dans le château, viendrait encore à l'appui de notre opinion. »

Digitized by Google

Cette opinion, malgré le fait suffisamment établi des liens qui unissaient Agnès Sorel au Bourbonnais, je n'ose pas la partager, car je ne vois pas comment les Pierrepont, possesseurs d'Arisolles au XIV$^{e}$ siècle et au XV$^{e}$, ont pu en être dessaisis pendant un certain nombre d'années.

La seigneurie et le château restèrent entre les mains de membres de cette famille jusque vers 1620, ainsi qu'on peut le constater par les archives du Ryau et par les registres paroissiaux d'Aurouer. Ces registres, qui remontent jusqu'à 1576, nous apprennent que le château d'Arisolles était pourvu d'une chapelle. J'y ai rencontré plusieurs actes intéressants pour l'histoire locale. Je me contenterai de rapporter le suivant : « Le II$^{e}$ jour de décembre audit an (1587), a esté baptisé au chastel de Darisolles, à cause que le campt du Roy estoit en ce pays, André, filz de François Pillet et de Michele Fadier. »

Jacques Chastellain, trésorier de France en la généralité de Moulins, succéda aux Pierrepont et posséda Arisolles pendant quelques années. Ses héritiers le vendirent, en 1635, à Jean ou François Popillon, seigneur du Ryau et de La Motte-Tourcy, capitaine au régiment de Rebé, qui prit le titre de baron d'Arisolles. Les descendants de celui-ci le cédèrent à leur tour, en 1685, à Léon de Barbançois, marquis de Sarzay et il resta dans cette famille jusqu'à la veille de la Révolution. Il appartenait, en 1790, à M. Androt de Langeron.

Après ces notes sommaires sur les possesseurs successifs du château d'Arisolles, passons à la description de ce qui en reste. Rien n'a été modifié depuis le temps où écrivait M. de Soultrait ; je puis donc lui faire un nouvel emprunt.

« Ce château, dit-il, se composait de quatre tours rondes, assez fortes, réunies par des murs de plus d'un mètre d'épaisseur de manière à former un carré. La porte fortifiée devait se trouver au milieu, du côté sud-est : des décombres considérables amoncelés en cet endroit nous le font penser ; en outre, c'est là le seul point où l'on puisse traverser les fossés sur une étroite chaussée qui remplace sans doute l'ancien pont-levis. De toute cette construction féodale il ne reste que des tronçons peu élevés des quatre tours et quelques pans de murs. Le rez-de-chaussée des tours était occupé par une pièce voûtée ; le premier étage, qui se voit encore presqu'entier à la tour est, avait un plancher... Quelques ouvertures qui se remarquent dans ces ruines, n'ont absolument aucun caractère. La seule trace d'ornementation est le K gothique » dont il a été parlé plus haut.

Ces ruines, examinées de près, gardent une certaine importance, grâce au large fossé qui les enveloppe et dans lequel plongent les tours et se développent les courtines, mais il n'en reste presque rien pour l'œil lorsqu'on les voit à une certaine distance, car les murs ont été rasés au niveau de l'ancien rez-de-chaussée.

A. V.

Digitized by Google

# CHRONIQUE & MÉLANGES

---

Notre collaborateur, M. le comte Edmond de Lastic, a groupé en album une série de dessins dont il est l'auteur, sur Vichy et ses environs. Nous devrons à cette heureuse idée une des plus intéressantes nouveautés de la saison thermale qui va bientôt s'ouvrir.

Les étrangers ne manqueront pas d'emporter, comme souvenir des heures passées en Bourbonnais, un ouvrage qui se recommande par le talent déployé par l'artiste, par la variété et le choix des sujets, par le soin de son tirage et la richesse de sa reliure.

Parmi les 22 planches que renferme *Vichy pittoresque* (1) — tel est le titre adopté par M. de Lastic, — nous avons surtout remarqué celles qui représentent le Casino, l'Eden-théâtre, l'arbre de la cour de l'Hôpital, la gorge et la route des Malavaux, la tour Saint-Plaise.

N'oublions pas d'ajouter que l'œuvre artistique de M. de Lastic est aussi une œuvre de charité, car la vente de *Vichy pittoresque* a lieu au profit des sociétés de bienfaisance.

Nous profitons de l'occasion qui vient de nous être fournie de parler de notre belle cité thermale, la première de France, pour constater que chaque année elle ajoute à ses attractions des attractions nouvelles. C'est ainsi que cet été seront inaugurés à Vichy les concours hippiques ouverts précédemment à Lyon. C'est là un élément important de prospérité dû, en grande partie, au zèle du président de la Société des courses de Moulins, M. Ernest de Chavigny.

Cette prospérité semble du reste favorisée de toutes façons, car une nouvelle source d'eau minérale, très riche, assure-t-on, en principes gazeux, a été récemment découverte au lieu dit le *Pré de la Cure*, en face de la gare de Saint-Yorre, sur les bords de l'Allier.

Parmi les intéressantes communications faites au cours de la séance de la Société d'émulation du 1er avril, nous mentionnons celle de M. Alfred Bertrand sur une verrerie antique dont il a reconnu es traces près de Diou. M. Bertrand n'avait fait encore que des constatations superficielles et n'avait

---

(1) Paris. — Phototypie E. Bernard et Cie. — En vente dans les librairies de Vichy. Prix : 10 francs.

Digitized by Google

recueilli que des déchets de verre, mais il se proposait de retourner prochainement à Diou pratiquer des fouilles. Notre collaborateur a signalé la présence, parmi les débris de verre, de plusieurs fragments de poteries romaines, qui peuvent servir à déterminer l'époque à laquelle existait cette verrerie. Il a aussi, sur un assez vaste espace du champ voisin, trouvé les vestiges des habitations des verriers.

Nous devons ajouter que M. Bertrand a, suivant son intention, continué ses recherches, et qu'elles ont été plus heureuses encore qu'il n'avait cru pouvoir l'espérer. Le savant archéologue se propose de rédiger sur ces importantes trouvailles un mémoire dont il donnera lecture à la prochaine réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

MONNERY. — *Vues roannaises du père Martellange*, petit in-folio.

Le P. de Etienne Martellange, architecte de son ordre, a laissé un important recueil de dessins que l'on conserve au cabinet des estampes, à la Bibliothèque nationale, et que, jusqu'à ces derniers temps, on avait attribué à tort à François Stella. Ces dessins sont pour la plupart des vues de collèges de jésuites ou de villes possédant de ces collèges. Deux d'entre eux se rapportent à Moulins et sont désignés de la façon suivante dans le catalogue publié par M. Henri Bouchot : 97. Veue du Moulins, en Bourbonnois. Dessin à la pl. lavé de sépia. — 96. Autre veue de Moulins, en Bourbonnois. Dessin à la pl. lavé de sépia. Un troisième, portant le nº 98, donne une vue de « la maison de l'oseulz du collège de Molins. »

M. André Messager, le compositeur de talent, dont l'opéra, le *Bourgeois de Calais*, a été représenté le 6 avril dernier, à Paris, au théâtre des Folies-Dramatiques, est né à Montluçon. M. Messager est donc notre compatriote ; c'est dire que nous sommes fort heureux d'avoir à enregistrer son nouveau succès.

Le *Bourgeois de Calais* est un opéra-*comique* dont la musique a été jugée par la presse parisienne digne d'une scène où l'opérette n'a aucun accès ; aussi peut-on considérer comme ouvertes à M. Messager les portes du théâtre de la place Favart.

*Le Directeur-Gérant* : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.

Digitized by Google

Digitized by Google



NOTRE-DAME DE VERNOUILLET

Digitized by Google



# LE PRIEURÉ

## DE

# NOTRE-DAME DE VERNOUILLET

---

### I



En 1862, souffrant de violentes douleurs rhumatismales qui dataient de deux hivers passés en Orient, pendant la guerre de Crimée, en 1854-55 et 1855-56, nous fûmes envoyé, par notre médecin, faire une saison aux eaux thermales de Bourbon-l'Archambault. Nous étions jeune, cela est vrai, mais ces eaux sont si actives, si bienfaisantes, qu'au bout de huit jours nous marchions facilement. Nous en profitâmes pour faire des excursions dans le pays et ses environs que nous ne connaissions pas.

Après avoir parcouru plusieurs fois et toujours avec intérêt les ruines si imposantes du vieux château féodal de Bourbon, que les destructeurs de 1793 n'ont pu achever de faire disparaître, nous visitâmes l'ancien prieuré de Vernouillet, situé au nord-ouest, à 4 ou 500 mètres environ du château, de l'autre côté de l'étang si vaste qu'on peut le qualifier de lac. L'étang a environ 40 hectares d'eau, et, en face du prieuré, la nappe d'eau se divise en deux longs bras qui remontent, celui de gauche vers le chemin de Bourbon à Saint-Plaisir, celui de droite vers la route de Bourbon à Franchesse.




Digitized by Google

Pour accéder au prieuré de Vernouillet, on doit monter au faubourg de Villefranche, le traverser et suivre le chemin de Bourbon à Saint-Plaisir jusqu'au ponceau établi à la pointe du bras gauche de l'étang, quitter la route, tourner à droite pour aboutir, par un mauvais chemin, à la Besace, emplacement d'une ancienne carrière de belle pierre de grès qu'on exploite encore, et monter à mi-côte jusqu'au plateau, formant promontoire, sur lequel est bâti le prieuré et d'où l'on domine la belle et large nappe d'eau du lac.

Le site est ravissant.

Le prieuré est assis juste en face du massif vieux château dont on aperçoit, à gauche, les trois grandes tours qui restent debout et, à droite, les anciennes résidences édifiées dans sa basse-cour pour les chanoines membres du chapitre de la sainte chapelle, le sommet de la Quiqu'engrogne et enfin le moulin.

A droite et à gauche, l'étang est bordé de collines verdoyantes assez élevées : sur celle de droite, en regardant le château du prieuré, est bâti le faubourg de Villefranche ; celle de gauche est traversée et suivie sur sa crète par une voie romaine connue dans le pays sous le nom de chemin des Allemands. Cette voie conduit à Franchesse, bourg établi au sommet d'une colline élevée de 319 mètres au-dessus du niveau de la mer et distant de Bourbon de 6 kilomètres et demi.

Le prieuré de Vernouillet, transformé en habitation laïque depuis la vente des biens religieux ordonnée par le décret du 3 novembre 1790 de l'Assemblée nationale et adjugé, par ordre du district de Cérilly, le 24 mars 1791, au sieur Baravaud, de Bourbon, pour une somme de 5,300 livres (1), est aujourd'hui dans un fâcheux état de délabrement.

(1) *Archives départementales.* — Procès-verbaux de vente des biens de 1re catégorie. — En exécution du décret du 3 novembre 1790 de l'Assemblée nationale, la vente des biens religieux des paroisses de Bourbon-l'Archambault et de Franchesse a été ordonnée par le district de Cérilly, et a été affichée le

Digitized by Google

La chapelle forme actuellement une grande chambre dont le plafond est à hauteur des quatre consoles supportant les nervures de la voûte.

Les trois autels dont parlent deux états de réparations et de dépenses dressés en 1747 par M. Godin, notaire à Bourbon, fondé de pouvoirs du prieur de Vernouillet, n'existent plus (1).

A la place du maître-autel il a été établi une cheminée.

Les deux tableaux qui représentaient, l'un saint Fiacre et l'enfant Jésus, avec le symbole de la virginité, l'autre saint Roch, confesseur, ont disparu.

Au-dessus de cette grande chambre règne un grenier à grains où nous avons remarqué sous le badigeon, lavé et découvert par places par MM. de Charry et Talbourdeau, des peintures de belle facture paraissant dater du XVI[e] siècle.

A gauche et au-dessus du maître-autel, la Vierge est représentée debout, semblant regarder et écouter l'ange Gabriel qui lui apparaît placé à droite. C'est l'Annonciation.

A hauteur de ces deux belles figures, sur le flanc droit, est représenté un évêque mitré tenant sa crosse élevée de la main droite, et sur le flanc gauche, en face l'évêque, un saint personnage à barbe blanche, vêtu de blanc, avec un manteau rouge sur l'épaule droite.

Le prieuré paraît avoir été élevé en deux fois : la première partie, le sanctuaire, formée de la chapelle primitivement construite, a huit mètres de longueur sur six de largeur, mesures extérieures. Cette chapelle, toute en pierre de grès taillée provenant sans doute de la carrière de la Besace, et voûtée en maçonnerie, date au moins du XIII[e] siècle, car

26 février 1791 pour être réalisée le 10 mars suivant. La vente n'eut pas lieu faute d'enchères et fut renvoyée au 24 mars 1791.

Les objets dépendant du prieuré de Vernouillet sont cotés n° 9, inventoriés et estimés comme suit :

N° 9. La maison, jardin, chenevière, chapelle, vigne, pré, bois et terres dépendant et composant le prieuré de Notre-Dame de Vernouillet, contenant pour le tout, en terres et bois 27 boisselées ; en pré deux milliers de foin, en vigne dix œuvrées — Estimation : 2800 livres.

(1) *Archives départementales*

Digitized by Google

on parle du prieuré de Notre-Dame de Vernouillet dans le *Thesaurus sylviniacensis* dès 1279 et Coiffier de Moret ainsi que l'*Ancien Bourbonnais* mentionnent le droit de collation du prieur de Vernouillet à la sainte chapelle de Bourbon avant 1315.

Du dehors, on observe, vers le sommet du pignon, la base en pierre de taille du campanile qui abritait la sonnerie du prieuré ainsi que les marches en partie brisées de l'escalier extérieur pour y monter.

La seconde partie, de construction plus récente, quoique ancienne aussi, a treize mètres de longueur et n'a pas été voûtée ; sa toiture est à un niveau inférieur à celle de la chapelle primitive.

Le rez-de-chaussée de cette seconde partie est transformé en deux chambres dont l'une, du côté de la cour, est occupée par la famille des métayers de l'exploitation, et l'autre, au nord, du côté des prés, sert de chapelle ; c'est là qu'est exposée la belle vierge de Vernouillet qui occupe seule la chambre.

Enfin, en avant de ces deux chambres, dans la partie intérieure du bâtiment, il y a une grande cuisine, sous le carrelage de laquelle le propriétaire actuel du prieuré, en faisant des réparations, a mis à jour, nous a-t-il dit, un cercueil en pierre de grès, à couvercle également de pierre ayant la forme d'une toiture à deux pans.

Nous nous rappelons fort bien que lorsque nous visitâmes le prieuré pour la première fois, en 1862, on remarquait dans la cour ravinée qui sert à l'exploitation agricole, de nombreux cercueils de différentes dimensions, en pierre de grès creusée dans le bloc, tous à couvercle de pierre taillée en toiture à deux pans.

Récemment encore, à notre dernière visite, le propriétaire, M. Adrien Desbordes, dont nous nous plaisons à reconnaître l'obligeance et à qui nous faisions observer que l'on ne voyait plus dans la cour ces anciens cercueils en pierre, nous dit qu'il avait comblé les ornières et nivelé la cour avec de la pierre cassée, car il n'avait pas permis qu'on y touchât.

Digitized by Google

Nous pensons être là en présence d'un cimetière de l'époque mérovingienne appartenant à une population définitivement établie. Nous nous contenterons de signaler la présence à Vernouillet de cet ensemble de monuments respectables, en faisant remarquer qu'ils n'ont pas encore attiré l'attention des archéologues et qu'ils pourraient peut-être donner lieu à d'intéressantes découvertes.

Lorsqu'en 1862, nous vînmes visiter le prieuré et dessiner la vierge, elle nous fut montrée par une vieille et bonne métayère qui, d'abord méfiante comme tous les gens de la campagne à l'égard des inconnus et des étrangers, finit, après un long interrogatoire que nous dûmes subir pour montrer qui nous étions, par nous témoigner de la confiance et nous raconter la légende de Notre-Dame de Vernouillet.

* * *

Voici les passages essentiels de notre conversation :

Bon jour mère.

Bon jou, bon jou, mon peti mon sieu.

Comment allez-vous mère ?

Comme ci, comme çà : je me doulons ben, veyez vous, mais y a si long, si long que j'y fazons pu attention.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Dites-moi, mère, êtes vous à Vernouillet depuis longtemps?

Ah ben oui !

Puisque vous avez eu l'obligence de me montrer la Bonne-Dame de Vernouillet, vous devriez bien me dire de qui elle est la patronne.

Ah oui, alle est la patroune des amoureux et je vas vous dire comment :

Veyez-vous mon peti mon sieu, pendant le vilain temps que le monde étiont tout de travers, les houmes en colère

Digitized by Google

contre trétous et même le bon Dieu, je me sons laissé dire, quand j'étions jeune, que c'étint la grande révolution.

D'abord le nouveau gauvarnement a mi en vente les biens des églises et pi a vinrent de la grand ville de Molins ben du monde pour tout détruire.

A ce temps, le brave monde essint ben en frayeur, a cachiont leur bon butin à c'te fin qu'y parliont de tout prendre l'argent et les affutiaux.

La sainte chapelle du chatiau de Bourbon, qu'était si belle et qu'avait de belles images en vitre aux fenêtres et ben d'autres chouses précieuses, a fut détruite et y brulirent ben du butin, meubles et barbitats. Ben des chouses aussi ont été empourtées par le monde, suffit, a disions, que c'était pour les sauver de la destruction.

Quant a vinrent à Vernouillet, ousqu'était la boune vierge que vous veyez et ben d'autres chouses avec des tabiaux, des devantures en cuir doré aux autels et de jolies estatues en pierre blanche, qu'a disiont venir d'Aspremont, de l'aute couté de la grand rivière, en Nivarnais, et que représentiont la passion de Nout Seigneur Jésus, la boune vierge alle fut mussée en terre et ainsi sauvée du feu, car y bruliont tous les bons saints qu'étiont en bois.

Pi, après queuques an-nées passées, que le monde étint revenu min bredin, un peu pu tranquille, a sortirent la boune vierge de terre et coume a pouviont pas la remettre dans sa chapelle, que le bourgeois n'y voulint pas, a la mussèrent dans la grande cabote d'un vieux chagne à trois poussées, ousque le monde allait en secret y faire ieu dévotions ; mais surtout les jeunes amoureux qu'a pouviont pas seu marier à cause d'empèchements de ieu parents.

V'là comment le monde apprenit que la Boune-Dame de Vernouillet était la patroune des amoureux.

Un beau jou, deux jeunesses, une jolie gazille de bregère de 18 ans, et un gros gas de 19 ans, un bon laboureu, qui vouliont se marier, veyint ieu parents y mettre empèchement.

Digitized by Google

A se rencontrirent dans le champ et à couté où la boune vierge était mussée dans sa cabote de chagne.

Les poures jeunesses étiont ben chagrins et pleuriont tout leur saoul. Tout d'un coup, as écoutirent une voix ben douce sortir de la feuillée et ieu promettre aide et protection.

A s'approchirent et levirent la tête, c'était la Boune-Dame de Vernouillet qui tenait le peti enfant Jésus sur ses genoux, prêt à causer.

Les jeunesses, ben reconnaissants, tombirent à genoux et récitirent une belle litanie à la boune Vierge.

A lui dirent :

Boune sainte Dame, veyez vous, nous sommes ben malhreux : nous nous aimons du plus proiond de nout cœur et nouté parents voulont pas nous laisser nous épouser. Cependant, les pardrix, les marles et les alouettes se mariont ben comme y voulont.

O vous qui consolez les poures malhreux affligés, protegez nous, nous en avons ben besoin.

Si nous pouvons nous épouser, nous fasons le vœu de reveni ici vous remarcier le jou de voute sainte nativité (8 septembre) et de vous offri de bons raisins murs, liés avec de biaux rubans de soie blancs et bleus.

Et depis ce temps là, mon peti mon sieu, la Boune-Dame de Vernouillet a fut recounue la patroune des amoureux et sa fête, à la Nativité, est ben suivie par le monde de la campagne.

* * *

La vierge de Vernouillet, l'une des plus anciennes, des plus curieuses et des plus belles du Bourbonnais, était, avant la Révolution, grandement vénérée. Les paroisses voisines de celle de Bourbon-l'Archambault venaient en pélerinage à Vernouillet, à la fête de la Nativité, le 8 septembre, comme nous le disait la vieille métayère.

Digitized by Google

Un brave homme de la commune de St-Plaisir, le père B..., âgé actuellement de 89 ans, ancien sacristain de cette paroisse, dont le père y avait aussi occupé cette fonction pendant fort longtemps, nous racontait récemment que chaque année un grand nombre d'habitants des deux sexes de Saint-Plaisir allaient en procession solennelle vénérer Notre-Dame de Vernouillet.

La vierge de Vernouillet, reproduite d'après une photographie mise obligeamment à notre disposition par M. Camille Grégoire et représentée conséquemment de la façon la plus exacte dans la planche ci-jointe, paraît dater du XIII[e] siècle.

Elle est bien conservée quoiqu'elle ait subi de nombreuses vicissitudes depuis la Révolution qui l'expulsa de son sanctuaire.

Il y a quelques années, un commencement d'incendie provoqué par des cierges allumés trop près de sa figure par la faute d'une vieille fille, la nommée Marie M..., qui tient cette vierge en particulière vénération, faillit l'anéantir et lui causa quelques brûlures. Aujourd'hui, on veille avec soin à ce qu'elle ne soit plus détériorée.

Elle est placée dans une niche établie dans le mur de refend de la chambre du rez-de-chaussée où elle est conservée, vêtue et entourée de fleurs.

La Vierge, sculptée en bois plein de chêne, parfaitement conservé, est assise sur un siège droit, sans dossier, et repose sur un coussin de bois de même essence. Les côtés du siège sont élégamment ornés d'arcades sculptées à jour, trilobées et cintrées. Il n'y a pas de dossier parce que cette statue était destinée à être placée soit dans une niche soit adossée au retable d'un autel.

Dans la partie dorsale de la statue, l'artiste a creusé un compartiment assez grand, fermé par une porte scellée de trois ferrements à demeure, dont deux ont disparu. Cette armoire devait évidemment servir de custode à des reliques qui n'y sont plus.

Digitized by Google

Cette belle vierge qui tient sur ses genoux l'enfant Jésus bénissant le monde à la manière latine, a le type général de la population féminine du pays. Souvent encore nous rencontrons, à Bourbon et dans ses environs, des femmes lui ressemblant comme traits et comme carrure, mais avec de la gorge, ce que le sculpteur n'a pas donné à la vierge de Vernouillet, se conformant ainsi aux traditions de son époque. Au reste, l'idée et l'habitude persistent encore dans notre département, au moins dans le canton de Bourbon-l'Archambault, qu'une femme à la poitrine développée est moins séduisante que celle dont les seins ne font pas saillie ; aussi les jeunes filles paysannes s'efforcent-elles de dissimuler leur gorge en l'aplatissant.

La vierge est vêtue d'une robe dont on ne peut distinguer le corsage, car elle est recouverte d'une cape qui recouvre aussi toute la tête et dont les manches sont longues, ouvertes et tombantes.

M. l'abbé Boudant (1), dans son ouvrage sur « les Sanctuaires de Marie », dit de notre vierge :

« Sa coiffe est une espèce de capuchon ; sa physionomie est des plus étranges. Ses manches, comme celles de Notre-Dame de Chappe — qu'il estime être de la fin du XI[e] siècle — sont longues et pendantes. »

Les cheveux, noirs comme ceux de l'enfant Jésus, sont ondulés. La robe et la chappe sont peintes en rouge.

L'enfant Jésus, peint en vert, a le bras gauche cassé au coude. Le bras droit est debout, le pouce, l'index et le médius redressés, l'annulaire et le petit doigt repliés. Les genoux et les pieds ont été coupés à la hache.

La chaise est peinte en blanc, avec ornements rouges et verts.

---

(1) *Les Sanctuaires de Marie dans le diocèse de Moulins*, par M. l'abbé BOUDANT, curé de Chantelle. Moulins Desrosiers. — Pages 121 et 347.

Digitized by Google

Les dimensions sont les suivantes : de la base au siège, o m. 25 ; épaisseur de coussin, o m. o6 ; hauteur du corps assis, o m. 55 ; total, o m. 86.

M. de Soultrait, le savant archéologue, président actuel de la Société d'émulation de l'Allier, disait à propos de cette belle vierge, dans une communication sur les monuments religieux de notre département faite au Congrès archéologique de France, tenu à Moulins, en 1854 :

« Elle a un caractère étranger. »

Sa coiffure rappelle, il est vrai, comme il le dit dans cette communication, « celle du portrait du Dante, du Bargello, à Florence (1). »

Nous prions M. de Soultrait de nous excuser de ne pas être de son avis ; nous sommes convaincu qu'elle a été faite dans notre pays, parce qu'elle a représenté le type et le costume des jolies et fortes paysannes de notre Bourbonnais. Aujourd'hui que les magasins de confections toutes faites et de tous genres, pour hommes et pour femmes, font disparaître les costumes typiques de nos provinces, donnant à tout le monde le même triste aspect, il n'y a plus que les vieux qui portent l'ancien costume Bourbonnais. Nous voyons encore à la messe, aux apports et aux foires, le coquet chapeau à deux bonjours qui ornait gracieusement autrefois la jolie tête de nos bourbonnaises, et la cape noire qui recouvre la tête, enveloppe tout le corps et se porte autant pour se garantir du mauvais temps que comme vêtement de cérémonie et de deuil.

## II

Le prieuré de Vernouillet est antérieur au XIII^e siècle. Il est mentionné dans le trésor de Souvigny (2), dès 1271, dans une transaction touchant la justice haute et basse de la ville

(1) *Compte-rendu du Congrès archéologique de France*, XXI^e session, page 124, Moulins (Allier). 1854. — Bibliothèque de Moulins.

(2) *Thesaurus silviniacensis*, folio 102. Archives départementales.

Digitized by Google

de Souvigny, intervenue entre le prieur Yves et Agnès de Bourbon, dame de Bourbonnais, transaction confirmée en 1279, par la même Agnès de Bourbon, devenue épouse en 2es noces de Robert comte d'Artois, avec Guillaume, prieur de Souvigny, en présence de l'abbé de Cluny. Il est classé parmi les prieurés énumérés dépendant de Souvigny, sous le nom et avec l'orthographe de *Vernuilhet*.

Coiffier de Moret, dans son histoire du Bourbonnais (1), dit, au sujet de la sainte chapelle de Bourbon-l'Archambault, qu'en 1315, Louis Ier, duc du Bourbonnais, fils de Robert, la fit affranchir du droit de collation qu'y avait le prieur de *Vernillhet*, de l'ordre de Cluny.

L'*Ancien Bourbonnais* (2), relate aussi que le prieur avait, avant 1315, le droit de collation à la sainte chapelle de Bourbon.

Le livre des anniversaires de Souvigny (3), qui date de 1450 environ, dressé sous l'administration de Geoffroy Chollet, l'un des plus célèbres prieurs de cette maison, parle du prieuré de Vernouillet comme étant à la collation du prieur de Souvigny.

Nicolas de Nicolay, géographe et valet de chambre du roi Charles IX, dans sa description générale du Bourbonnais, écrite en 1569, imprimée à Moulins en 1875 chez Desrosiers (4), donnant la description « du chastel, bourg et chastellenie de Bourbon-l'Archimbaud. » que nous reproduisons en partie, fixe le site du prieuré de Vernouillet.

Chastel de Bourbon. — Au dessus du bourg tirant au septentrion, sur un grand et roidde rocher, est situé et assis le fort chastel de Bourbon, environné de bonnes murailles, et

(1) Tome II, pages 49 et 50.
(2) Tome IIe, page 102, article Bourbon-l'Archambault. — « Enfin, au midi de la ville, sur la hauteur, il y avait l'hermitage de Sept-Fonds, et de l'autre côté de Bourbon, au-delà du faubourg de Villefranche, s'élevait le petit prieuré de Notre-Dame de Vernouillet, pour deux bénédictins auxquels appartenait, dans le principe, le droit de collation à la sainte chapelle, avant 1315.
(3) Bibliothèque de Moulins, ms.
(4) Pages 105, 115 et 181.

Digitized by Google

sur le haut, vers le septentrion, d'un profond fossé et pont levis. De ce cousté sont trois grandes et fortes tours qui joignent le vieil logis, et y en a encore douze autres, deux desquelles qui sont les plus grosses et plus massives, et qui plus donnent de force au chastel, sont la tour dicte de Quiqu'engroigne et la tour de l'Admiral qui regardent le faulxbourg de Villefranche et le grand estang de Bourbon, qui environne et fortifie bonne partie du dit chastel, estant le dict estang de grand circuit, ayant deux langues, *et tenant le prieuré de Vernoillet pris comme une isle joignant...* »

Enfin, les « Antiquitez du prioré de Souvigny en Bourbonnais » (1) par dom J. Sébastien Marcaille, sous-prieur et vicaire général du prieur de Souvigny, mentionnent, dans le catalogue des bénéfices à la collation du prieur de Souvigny, le prioré de Nostre-Dame de Vernoillet, dépendant du diocèse de Bourges.

Les documents manuscrits existants, dont nous avons pu prendre connaissance tant chez les particuliers qu'aux archives départementales, ne donnent d'autres renseignements que les noms de quelques-uns des prieurs de Vernouillet, mentionnés soit dans des actes de prise de possession, soit dans de nombreux baux de fermes ou terriers de Vernouillet, soit dans des transactions ou requêtes de procès, soit enfin dans des comptes et récépissés de cens et devoirs.

C'est en colligeant ces vieilles pièces que nous avons pu trouver, aux dates suivantes, les noms de quatorze prieurs ; mais malheureusement nous n'avons pu établir une chronologie complète et sans solution de continuité ; nous le regrettons vivement.

La plupart des documents concernant les fondations religieuses de notre département doivent être éparpillés et oubliés

(1) Livre VIII, page 349 de l'édition imprimée en 1643, M. Jacques Vernay, marchand libraire et imprimeur à Moulins. Cet ouvrage nous a été gracieusement communiqué par notre compatriote M. Francis Pérot, l'archéologue bien connu.

Digitized by Google

dans les archives des évêchés de Bourges, d'Autun, de Nevers et de Clermont, dont dépendaient autrefois les anciennes paroisses constituant aujourd'hui l'évêché de Moulins, qui ne possède rien en fait d'archives antérieurement à 1852.

Pendant la Révolution, un grand nombre ont été brûlés et détruits ; d'autres font partie des archives des notaires qui ne les communiquent pas, enfin, il doit en exister dans des mains indifférentes que l'on ne connaît pas.

Voici les noms des quatorze prieurs que nous avons retrouvés :

1° Dom Hugues de la Faye (1). — 4 septembre 1414.

2° Dom Goguellet (2). — 4 décembre 1533.

3° Dom Aymé de Bigue (3). — 1569 et 27 novembre 1570.

4° Dom Jacques de Saint-Hilaire (4). — 8 may 1641-1644.

(1) *Archives départementales.* — Transaction du 4 septembre 1414, au sujet de la dixmerie de Franchesse, entre le prieur de Souvigny, le curé de Franchesse et le sieur Hugues de la Faye, prieur de Vernouillet.

(2) *Ibid.* — Description du 4 décembre 1533 des terres, prés et vignes composant le prieuré de Vernouillet dont l'état a été dressé par les notaires royaux Cigenelet, Cour et de Bellemain, collationné, le 12 avril 1692, par les notaires Corrat et Clerc de Moulins, mentionnant Guillaume Goguellet comme prieur de Notre-Dame de Vernouillet.

(3) En 1569, Nicolas de Nicolay donne le nom d'*Aymé de Bigue* comme prieur de Vernouillet — Nous avons trouvé ce prieur mentionné dans un bail du temporel du prieuré de Vernouillet et de la vicairie de la Vernelle de Bourbon, consenti et fait pour trois ans, le 27e jour de novembre l'an 1570, au chastel de Chézy, paroisse de Souvigny, en présence de Jean de Chavanne et de Mathé Grangier, *pigneur de chande*, habitant dudit Souvigny, par noble homme messire Aymé de Bigue, archidiacre de Vézelay, prieur de Vernouillet et vicaire de la vicairie de la Vernelle, fondée en l'église Saint-Georges de Bourbon, à frère Gaspard de Bigue, prieur de Saint-Patrocle, demeurant audit Vernouillet, près de Bourbon.

Entre autres conditions, il est dit dans ce bail :

« Et si, pendant ledit temps de trois années, ledit sieur protonotaire (Aymé « de Bigue) vient en ce pays de Bourbonnois et qu'il veuille aller audit prieuré « de Vernoillet, ledit sieur prieur sera tenu le norrir avec ses gens et chevaux « l'espace de huit jours, et ce pour une fois seulement. » *Arch. de l'Allier.*

(4) *Ibid.* — Reconnaissance du 8 mars 1641 par Louis Rémond, bourgeois de Bourbon, de cens et devoirs, à Dom Jacques de Saint-Hilaire, escuyer, prieur de Vernouillet, en présence de Philippe Descouroux, clerc, et de François Brun.

*Ibid.* — Extrait des terriers et autres pièces du prieuré de Vernouillet, comprenant :

1° Une copie collationnée d'un ancien terrier dont la première reconnaissance est du 25 février 1442 ;

Digitized by Google

5° Dom Louis Bergier (1). — 30 may 1675 et 25 août 1680.

6° Dom G. Granier (2). — 1670.

7° Dom François Sidoine Maynial de Montillier (3) — 31 août 1696.

8° Dom Jacques Cherpin de Gennetines (4). — 18 juillet 1701 et 17 novembre 1702.

9° Dom Jacques de Champfeu (5). — 29 août 1732.

10° Dom Alexandre de Thy (9). — 22 juillet 1733 à 1741.

---

2° Une autre copie du 5 août 1524 ;

3° Plus un terrier en meschant estat dont la première reconnaissance est du 29 juin 1548.

4° Enfin, un soubsigné passé en 1644, par Jacques de Saint-Hilaire, prieur de Vernouillet.

Au bas de la pièce est inscrite la mention suivante :

« Je reconnais avoir en ma puissance les pièces ci-dessus que je rendrai en fin de ma ferme du prieuré de Vernouillet. Fait ce 2e novembre 1696. — Les dites pièces cottées par Monsieur Granier, prieur dudit Vernouillet. — Ainsi signé : Clerc. »

(1) *Ibid.* — Bail du 30 may 1675, consenti par Louis Bergier, prieur de Vernouillet ;

*Ibid.* — Bail du 25 août 1680 du prieuré de Vernouillet, par Louis Bergier, seigneur prieur de Barray et de Vernouillet, demeurant à Moulins.

(2) *Ibid.* — Dom G. Granier était prieur de Vernouillet en 1696, comme on l'a vu dans le dernier paragraphe des notes relatives à dom Jacques de Saint-Hilaire.

(3) *Ibid.* — Bail du 31 août 1696, par François Sidoine Maynial de Montillier, prieur de Vernouillet, pour six ans, des terres du prieuré, pour la somme de 130 livres, à Antoine Clerc, notaire royal à Bourbon-l'Archambault.

(4) Me Jacques Cherpin de Gennetines est prieur dès le 18 juillet 1701.

*Ibid.* — Requête du 17 novembre 1702, de Dom Jacques Cherpin de Gennetines, seigneur de Montempuy et Vernouillet, sollicitant main-levée féodale et retarder de 6 mois l'acte de foy et hommage dû pour le fief et terrier de Vernouillet.

(5) Acte de prise de possession du prieuré de Vernouillet, du 29 août 1732, par Jacques de Champfeu, escuyer, clerc tonsuré du diocèse d'Autun, demeurant à Moulins. — *Archives de l'étude de Me Bruneau*, actuellement notaire à Bourbon l'Archambault. Pièce communiquée par M de Charry.

(6) *Arch. de l'Allier.* — Bail du 22 juillet 1733 consenti par Alexandre de Thy, prieur de Vernouillet, pour le terrier du prieuré. — Rédigé et signé par le notaire Peauderat, de Bourbon.

*Ibid.* — Reconnaissance du 18 juillet 1734, par Piat, de la remise par M. de Thy, prieur de Vernouillet, du terrier de Vernouillet, énumérant les cens et devoirs, dont la première reconnaissance commence par Me Collas de la Grange et finit par Jean Rudot, sous la date du 4e jour de septembre 1414.

*Ibid.* — Récipissés des 11 novembre 1736, 1737, 1738, 1739 et 1740, d'Alexandre de Thy, prieur de Vernouillet, et de son fondé de pouvoirs Bernard Piat, de Bourbon, de divers cens et devoirs, en raison de fondations du 8 mai 1646 de Louis Rémond, des mains de *noble généreux* Valentin Destrapières, docteur en médecine, demeurant à Bourbon, étant au lieu et place de la dame Debonlieu sa parente et vivante épouse de Me Julien Berger, lieutenant général de

Digitized by Google

11° Dom Jérome Pottier (1). — 6 octobre 1741, 30 avril 1742 au 6 novembre 1745.

12° Dom Claude Richard de Saint-Cyr (8). — 18 février 1747 au 7 septembre 1756.

---

la sénéchaussée de Bourbonnais (page 7 de l'extrait de la « nouvelle liève » du terrier du prieuré de Vernouillet).

*Ibid.* — Du 23 juillet 1737, 1738, 1739, cens et droits dus par Gabriel Gaulme de la Velle, pour son domaine de Barrière, au prieuré de Vernouillet. — Alexandre de Thy, prieur (page 4 de la liève).

*Ibid* — Du 2 février 1737, récépissé par Bernard Piat, fondé de pouvoirs de Me Alexandre de Thy, prieur de Vernouillet, de divers cens et devoirs, en raison d'une fondation du 29 octobre 1443, par Guillaume Béchat, de la ville de Bourbon, d'Antoine Bonnet de Bourbon et de Pierre Massanet de Franchesse (pages 13 et 14 de la liève).

*Ibid.* — 15 mai 1740 et 1741, Godin, notaire à Bourbon, fondé de pouvoirs du sieur Alexandre de Thy, prieur de Vernouillet, a reçu et donné quittance de divers cens et devoirs des mains de Nicolas Pardoux, escuier, seigneur de Villaine, demeurant à la Châtre, en Berry, à cause de sa terre de Chancellaire, située paroisse de Bourbon, et de son domaine de Baffetière, paroisse de Franchesse, pour une fondation de 1442 (pages 9, 10 et 11 de la liève).

(1) Acte de prise de possession du prieuré de Vernouillet, du 6 octobre 1741, par Jérôme Pottier, prieur de Vernouillet. — *Archives de l'étude de Me Bruneau,* notaire à Bourbon, déjà cité. Pièce communiquée par M. de Charry.

*Arch. de l'Allier.* — Récépissé du 30 avril 1742 de Jérome Potier, prieur de Vernouillet (page 2 de la liève). 19 mai 1742 (page 5 de la liève).

*Ibid* — 8 novembre 1745, reçu par Godin, fondé de pouvoirs de messire Pottier, prieur de Vernouillet, de divers cens dus par Me Jean Bourdier, sieur de la Moulière, ancien maire de la ville de Bourbon, pour diverses propriétés sises au faubourg de Villefranche (page 19 et 21 de la liève).

(1) *Ibid.* — Transaction du 22 juin 1747, entre le chapitre de la sainte chapelle du château de Bourbon et le curé de Saint-Georges de Bourbon, au sujet de dixmes contradictoirement revendiquées. Procès datant de 1715. — Expédition de cette transaction remise le 28 novembre 1747 à dom Claude Richard, prieur de Vernouillet.

*Ibid* — Divers actes signés dom Claude Richard, religieux profez de l'ancienne observance de Cluny, prieur du prieuré de Vernouillet.

*Ibid.* — Divers reçus du 11 avril 1749, par dom Richard de Saint-Cyr, prieur de Vernouillet, pour exécution du bail du terrier de Vernouillet.

*Ibid.* — Récépissé du 12 janvier 1749 de dom Richard de Saint-Cyr, prieur, à Godin, notaire, pour recettes opérées pour compte des prieurs, dom de Gennetines, dom de Thy, dom Pottier et dom Richard de Saint-Cyr.

*Ibid.* — Reconnaissance du 5 janvier 1753 du droit de patronage en faveur de MM. les R. P. Bénédictins de Souvigny, par messire Claude Richard, religieux profez de l'ancienne observance de Cluny, prieur du prieuré de Vernouillet, demeurant à l'abbaye du monastère de Saint-Chaffre, de présent en cette ville de Souvigny.

*Ibid.* — Etat du 7 septembre 1757 des effets délaissés par ledit feu dom Richard de Saint-Cyr, prieur de Vernouillet, suivant le procès-verbal de description de MM les officiers de la châtellenie de Bourbon.

Dom Richard avait été nommé prieur le 18 février 1747.

Digitized by Google

13° Dom Jean Perrinet (1). — 24 juin 1757.

14° Dom Valentin Gaulme de la Velle (2). — 1er février 1759.

Le prieuré, en outre du rural composé de la chapelle, maisons, terres, bois, prés et vignes constituant une propriété directe d'une assez faible étendue, puisque, d'après le procès-verbal de vente par adjudication publique du 24 mars 1791, ordonnée par le district de Cérilly, en exécution du décret du 3 novembre 1790 de l'Assemblée nationale concernant l'aliénation des biens religieux dits de 1re catégorie, il n'y avait que 27 boisselées de terres et bois, des prés pouvant rendre deux milliers de livres de foin, et dix œuvrées de vigne, jouissait de fondations et de cens, rentes et devoirs sur les propriétés environnantes qui formaient la dixmerie du prieuré (3).

---

*Ibid.* — Etat des dépenses et frais dus en la ville de Bourbon sur les effets délaissés par le décès de dom Claude Richard, religieux profez de l'ordre de Cluny, prieur de Vernouillet, arrivé le 7 septembre 1756, et inhumé dans la chapelle dudit prieuré le 9 dudit mois, par le sieur Chazellet, archiprêtre curé de la ville et paroisse de Bourbon

(1) *Ibid.* — Bail consenti le 24 juin 1759, pour neuf années, par dom Jean Perrinet, prieur de Vernouillet, au sieur Delageneste, du terrier de Vernouillet, approuvé et maintenu le 1er décembre 1760, par Gaulme, prieur de Vernouillet.

*Ibid.* — Requête adressée en 1757 au lieutenant général du bailliage royal du Nivernais et siège présidial de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre dom Perrinet, du diocèse de Bourges, demeurant à Nevers, prieur de Vernouillet, par messire Valentin Gaulme de la Velle, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Julien-le-Meilliers, diocèse de Bourges, y demeurant, prieur de Notre-Dame de Vernouillet, paroisse de Bourbon, à la suite du décès de dom Claude Richard de Saint-Cyr, religieux de l'ordre de Saint-Benoit, prieur de Vernouillet, mort en 1756.

(3) *Ibid* — Sommation du 1er février 1759 au sieur Perrinet, religieux de Saint Benoit, demeurant à Nevers, d'avoir à rendre le prieuré de Vernouillet, au sieur Valentin Gaulme de la Velle, reconnu légitime prieur par jugement du baillage de Saint-Pierre-le-Moûtier.

(8; ANCIENS CONFINS DE LA DIXME DE VERNOUILLET. — Item, et va du pont Devan à la vie Ballerat, d'une part, et de la ditte vie à la grosse pierre étant près et au-devant de l'église de Vernouillet, et de laditte pierre au four Fesse, et dudit four au grand parier de la Vesvre, et du dit parier au vange de... le long de l'étang de monseigneur le Duc à la planche de Maudron, tout le long du chemin tendant de Lanaud au vange de... dudit vange de... à la planche Gernand, et de laditte planche au buisson des grands vignes de Béraudière et devers le haut, et du buisson en briettes d'une part, d'autre le pont Devan qui joint l'étang de Bourbon aux chaumes au chemin Grevert qui tire et va à la grand vie, autres fours de Tresseau, et dudit Tresseau aux

Ces cens, rentes et devoirs consistaient en redevance en argent, froment, seigle, avoine et volailles. Nous en avons retrouvé les traces dans les terriers dès 1414.

La châtellenie de Bourbon contribuait aussi à l'entretien du vicaire de Vernouillet, d'après Nicolay (chapitre XCIV, page 105), en lui fournissant chaque année un septier, une quarte et un boisseau de froment, et deux sept., deux q., et deux boisseaux et demi de seigle.

Le prieuré de Vernouillet, bien longtemps avant la Révolution, n'était plus habité par ses titulaires, qui vivaient au loin et se contentaient d'en recevoir les fermages par l'intermédiaire de fondés de pouvoirs.

Aussi, était-il en mauvais état d'entretien, comme le constate un devis de réparations nécessaires à exécuter à la chapelle et au prieuré, dont copie fut envoyée, le 19 août 1747, à dom Richard de Saint-Cyr, prieur titulaire. (1)

D'après cet état, on voit qu'il fallait recouvrir « à taille ouverte toute la couverture de la chapelle dans la longueur et

---

prés Soulliers, et desdits prés Soulliers au buisson du champ Limozain, et dudit champ à Pinières et de Pinières à Briettes.

Item, une autre branche de laditte dixmerie qui prend la vigne de feu M. Antoine Roussat, et d'haut le long du champ de la percherie aux mazes, et une partie du champ Bachelier, le chemin tendant de Bourbon à la croix de Combre, et de laditte croix le long d'une thierye qui va joignant Boifoy, à tirer à la croix Malfereaux d'une part.

Fait à Bourbon, l'an 1537. — Présents, Gilbert Dessalles et messire Pierre Bourgezac. — Signé Corrat.

Item, une autre branche de laditte dixmerie qui prend une pièce de terre assise aux terroux Dineures, appartenant aux héritiers Guillaume Marquat, et de toutes autres parts les héritages des dits Marquat.

Item, une autre branche de la ditte dixmerie qui prend une pièce de terre assise en Corbelle, qui joint le chemin tendant de Vernouillet cheux Bourgozac un champ d'autre le pré Advignon et de toutes autres parts dudit Bourgozac.

Item, une autre branche de la ditte dixmerie qui est située et assise en la paroisse de Franchesse, qui va de l'hôtel Paris le long du grand chemin des Allemants à Baffetière, et de Baffetière à la maison Muttet, et de ladite maison Muttet au bois des Bécasses, dudit bois à Garlière, et de Garlière à l'hôtel Paris.

Fait à Bourbon, le 15 février 1537, en présence de Pierre Gaulmin et Gilbert Batissier. Signé, Corrat.

Pièce communiquée par M. Eugène Batissier, banquier à Bourbon-l'Archambault.

(1) *Archives départementales.*



Digitized by Google

la largeur » ; refaire tous les crépissages, les faitages et rivets, et réparer le chœur.

Il faut, dit l'état, « un devant d'autel à la chapelle de la sainte Vierge, de cuir doré, de cinq pieds de long sur deux pieds six poulces de hauteur.

» Plus, aux deux autres autels, il faut aussy, à chacun, un devant d'autel en cuir doré de quatre pieds et demy de long sur deux pieds et demy de hauteur. »

Le compte de dépenses (1) payées en 1747, par M. Godin, notaire, fondé de pouvoirs, constate que l'achat à Lyon des trois devants de cuir doré ne coûta que 30 livres.

Le millier de tuiles coûtait alors 7 fr. au lieu de 25 fr., prix actuel. — Par contre, le poinçon (2 hectolitres) de chaux, pris au four de Saint-Maurice, commune d'Autry, coûtait 3 livres au lieu de 1 fr. 40 qu'on le paie à présent.

Aujourd'hui, l'antique prieuré de Vernouillet dont la belle vierge, jouissant certainement de réputation miraculeuse, attirait autrefois de nombreux pèlerins, spécialement des filles prêtes à coiffer sainte Catherine, est devenu une tranquille exploitation agricole.

*Sic transit gloria mundi.*

La Couture.



(1) *Archives départementales.*

Digitized by Google



# LES ARTISTES BOURBONNAIS

## AU SALON DE 1887.

---

u grand Salon du Palais de l'Industrie, il est pour nous, habitants du Bourbonnais, un autre Salon plus modeste ; il montre en quelques pages toute l'âme artistique de notre département ; c'est celui-là que nous voulons parcourir, sans chercher à faire des critiques qui restent du ressort du jury. Vingt-trois ouvrages portent, dans les différentes sections, le nom d'artistes de l'Allier. Et, s'il faut pour nous guider obéir à la loi du nombre, nous parlerons d'abord des peintures, et parmi celles-ci, des portraits.

**M.** Léon Cassard (n° 464) nous offre celui d'une jeune femme vêtue d'une toilette de ville bleue, la main droite appuyée sur son ombrelle, tenant une rose de l'autre main. Si, dans l'exécution, cette toile dénote encore quelque hésitation, on sent facilement la préoccupation d'exprimer à la fois la physionomie du visage et celle de l'âme.

C'est cette double expression que le talent de M. Marcellin Desboutin (mention honorable en 1886) a su rendre à merveille dans le portrait de M. Oligny (742). Au premier coup-d'œil, le personnage est sympathique : c'est un vieillard d'une grande douceur de visage, au front pensif et au regard scrutateur, quoiqu'un peu voilé ; tout, jusqu'à la main ramenée sur la poitrine, indique le calme et la réflexion ; un veston d'un rouge très sobre fait ressortir la blancheur de la barbe

Digitized by Google

et des cheveux, et corrige la pâleur de la figure par l'harmonieux contraste de son éclat.

M^lle^ Cécile Desliens, dont les visiteurs des Salons précédents ont déjà pu remarquer le nom joint à celui de sa sœur, expose cette année un portrait d'homme. *M. H. M. de S.* (nº 760) est assis par côté, les jambes croisées, sur une chaise grenat, un coude appuyé sur le dossier, et la tête reposant sur la main droite. Le coloris, un peu rude, témoigne d'une grande recherche de l'effet.

Il serait facile de faire un rapprochement entre cette peinture et celle de M. P. Guillaumiet (nº 1136). La vivacité du pinceau et les teintes foncées plaisent à l'un et à l'autre, mais elles donnent aux traits du jeune homme blond de M. Guillaumiet quelque chose de heurté.

La toile de M. E. H. Margottet (nº 1593) est d'un coloris beaucoup plus varié. Assurément,

> Chez elle un beau désordre est un effet de l'art ;

les livres, les tableaux, les fleurs, les meubles, les faïences révèlent le cabinet d'un amateur. C'est assis au milieu de ces richesses parlantes, que l'artiste nous présente M. Roger de Quirielle, un coude appuyé sur un bureau Louis XV, et tenant précieusement dans ses mains une vieille vierge peinte. A sa droite, son fils Jean joue sur une grande stalle, à côté des in-folios de son papa, devant un rideau de fleurs. Le regard s'étonne d'abord du fouillis de ce cabinet, mais il s'y habitue bientôt et ne tarde pas à regarder avec plaisir la multiplicité des couleurs, heureusement combinées.

Cette composition, qu'on prendrait volontiers pour un intérieur d'artiste et de savant, si elle n'était un portrait, nous rappelle la toile de M. Charvot (nº 513). M. E. Charvot, après ses tableaux du dernier Salon où le soleil africain se joue sur les sables de l'Oued-Galles, expose un ***Intérieur arabe à Djara, — Sud Tunisien***. Il faut lui savoir gré d'avoir repoussé la composition banale d'un fumeur de narghilé, ou d'une femme

Digitized by Google

plus ou moins voilée, baillant sur ses coussins de soie; un côté plus domestique de la vie tunisienne l'a frappé : sous un hangar, soutenu par de lourds piliers de pierre, une pauvre fillette, accroupie au seuil d'une porte, noue un sac de provisions tout en surveillant la cuisson d'une marmite. La toile a beaucoup de chaleur, et le jour discret qui pénètre par un petit coin bleu, bien suffisant pour l'éclairer, lui laisse cette sorte de mystère dont les arabes aiment à entourer leur demeure.

Par contre, dans la toile de M. Outin (n° 1822), tout est fraîcheur, vie et lumière. L'éloge de M. Outin n'est plus à faire; il obtenait de bonne heure une mention honorable et plus tard, en 1883, le jury lui décernait une médaille de 3e classe. Cette année la presse parisienne n'a pas attendu la distribution des récompenses pour louer son talent. Une vieille légende veut que le cadeau d'un couteau coupe le *fil* de l'amitié. C'est ce dicton qu'un rémouleur explique à deux amoureux : l'un est un jeune garde française, tout pimpant dans son uniforme rouge; il met un doigt sur ses lèvres dans un geste naïf de surprise et de recherche ; une charmante paysanne qu'il a rencontrée au marché de la ville lui a donné le fameux couteau. Coquettement assise sur une tinette renversée, elle serre le bras de son ami, et écoute tout étonnée les paroles du rémouleur. Celui-ci aiguise le fameux couteau et prend un malin plaisir à taquiner le gentil couple. La scène se passe auprès d'une cabane de faubourg, près d'un ruisseau bordé d'arbres, et dans le lointain se dessinent les mâts de quelques bateaux et les pignons des premières maisons de la ville. Tout est gracieux dans ce tableau ; nous n'en saurions trop louer l'aimable harmonie, et pour tout dire, nous ajouterons que le pittoresque du paysage ne nous a pas moins charmés que la délicatesse du groupe.

Le *Ruisseau près de Néris-les-Bains* (n° 1492) de M. Pierre Leprat, longe une bordure de saules pittoresques et une aride colline heureusement dissimulée par un grand arbre touffu;

Digitized by Google

le filet d'eau s'élargit au milieu de petits rochers d'un gris violacé. On sent sous le feuillage la lutte de la chaleur du jour et de la fraîcheur de l'eau ; il en résulte une teinte générale un peu grise, mais dont le ton, légèrement vaporeux, est d'une grande vérité. Faut-il copier la nature toute seule, ou faut-il y ajouter le cachet de sa propre imagination ? affaire d'école, chacun se range à celle qu'il croit la meilleure.

La même question se pose devant la toile de M. Lopisgich qui avait obtenu, l'année précédente, une mention honorable pour son tableau *Les Vieux Cailleux*. Aujourd'hui, il reprend le même sujet (1539), mais nous le présente sous un jour différent. C'est une longue suite de chaumes sur le versant d'une ondulation ; tout un carré de plantes fourragères, régulièrement alignées, pousse au premier plan ; l'œil se perd dans un lointain de blés ; il fait une chaude journée de juillet, et le soleil, caché dans les nuages, soulève à l'horizon une buée torride.

La sévère monotonie de la plaine, que respire cette toile, disparaît complétement dans les *Chênes de la Guitonnière* (1860) de M. Ed. Pepin. Ici, l'écrasante chaleur qui pèse sur les Vieux Cailleux est tempérée par l'ombre des grands arbres. Sous un bouquet de chênes, qu'il faut voir pour en saisir l'accord, poussent de vigoureux arbustes ; des bœufs paissent à l'aise sous la tutelle d'une jeune gardeuse, et le regard se perd sans peine au milieu des prairies. L'air circule librement sous les troncs de chênes et à travers le feuillage, et des haies coupent l'uniformité de la plaine. C'est une œuvre bien conçue et habilement peinte, qui, de même que la toile de M. Pierdon, intitulée : *A travers bois* (1908), dénote un pinceau souple et une palette heureuse.

M. Pierdon fait honneur à l'école de Moulins. Son sous-bois ne manque pas de vigueur ; les arbres sont bien dessinés et ne forment pas au bout de quelques mètres un réseau diffus et inextricable, défaut malheureusement trop commun aux tableaux de ce genre.

Digitized by Google

* * *

Le fusain de Mlle J. G. Favier (2890) — jeune femme assise, tête et buste, — est un bon exemple des oppositions qu'on peut obtenir par la vigueur du fusain.

M. P. Leprat, dans son dessin *Derrière le village* (3168), en a encore relevé l'effet par un peu de gouache. Le clocher et le village disparaissent dans un crépuscule d'hiver, derrière un monticule ; sous de grands arbres nus, une femme attardée longe le ruisseau et tourne le mamelon pour rejoindre le hameau. L'artiste a su corriger la froide impression des grands squelettes d'arbres, admirablement traités du reste, et augmenter l'étendue des derniers plans par l'éclat de beaux nuages dans lesquels se couche le soleil ; il fait preuve d'un travail consciencieux et d'un crayon exercé, et nous montre que la main qui tient un pinceau peut aussi manier le fusain. (Voir n° 1908).

Parmi les aquarelles, les deux études de M. J. B. C. Racine (n° 3372), *A Fontainebleau le matin*, indiquent une grande observation de la nature, et l'une d'elles mériterait mieux que sa dénomination.

L'*Intérieur d'Eglise* (3262) de M. S. Milanolo, exécuté d'après des fresques de Varallo, rend avec une grande intensité et beaucoup de moelleux le resplendissant intérieur de ces églises italiennes aux innombrables peintures. Là justement était la difficulté : dans le monument lui-même, baignée par le même jour que les objets environnants, l'aquarelle réflète la richesse des tons voisins, elle est au point ; mais enlevez-la de ce milieu si chaud, la lumière change, le coloris devient pâle. La palette de M. Milanolo a été plus vigoureuse que ce contraste, et ceux qui la connaissent m'ont assuré qu'elle a surmonté bien d'autres obstacles.

A ce genre de peinture, je veux rattacher, quoique d'un ordre d'idée bien différent, les études d'architecture de MM.

Digitized by Google

René Moteau et Edgard Vinson. Dans les trois châssis de son *Projet de restauration d'une chapelle dédiée à saint Lazare, à Saint-Aignan (Loir-et-Cher)* (4793), M. Moreau expose des aquarelles, lavis et dessins à la plume qui font autant d'honneur à ses connaissances techniques qu'à son sentiment artistique.

M. Vinson expose un *projet de restauration à l'église Saint-Julien* (4839); en quatre châssis, il nous montre la coupe, la façade principale, la coupe longitudinale et le plan de la façade latérale de cette curieuse église de Paris. Et enfin, au n° 4840 se trouve une bonne aquarelle de l'entrée principale de l'église de Belley (Seine-et-Oise).

* * *

Si l'on en juge d'après le nombre de récompenses déjà obtenues, la sculpture est en honneur dans l'Allier, et la réputation de nos artistes est faite.

M^lle^ Louise Bureau, après les portraits qui lui avaient valu une médaille en 1880, reprend l'ébauchoir pour modeler deux jolis bustes : celui de *M^lle^ Marie Nazare-Aga* (3711) et celui de *M^lle^ Charlotte S.* (3712). Les œuvres de M^lle^ Bureau sont empreintes d'une certaine mélancolie, non de celle qui rend triste, mais de celle qui fait rêver ; et comment ne pas rêver devant la calme beauté et la douceur du regard de la belle persane, si bien fixées sous le doigt de l'artiste ! Quant à *M^lle^ Charlotte S.*, c'est un charmant bébé aux beaux yeux grands ouverts et qui témoignent de leur curieuse surprise à voir l'argile reproduire les traits de son mignon visage. Dans ces deux portraits, les profils un peu sévères sont beaux, et l'on aime à reconnaître la main d'une femme dans la minutieuse délicatesse des détails.

Au contraire, tout est vigoureux dans le marbre de M. Jean Coulon, le ciseau qui nous avait donné l'année dernière *Hebe cælestis* (méd. de 2^e^ cl.) conserve dans le buste de *M. A. L..... député* (n° 3811) un peu de la jeunesse vigoureuse de la déesse

antique. Toute hésitation semble disparaître ; la ligne est sobre ; les détails expriment à merveille un sourire railleur dont la malignité s'accentue de profil ; les cheveux, hardiment rejetés en arrière et par côté, donnent de la lumière au front, et le vêtement, simplement traité, produit tout le relief que peuvent donner nos modes actuelles.

Peut-être des gens très difficiles pourraient-ils reprocher à ce buste un peu de raideur ; que ceux-là aillent reposer leurs yeux sur la charmante composition de M. Didier Debut. Plusieurs de nos lecteurs ont déjà pu la remarquer parmi les reproductions des meilleures sculptures du salon. On aime à voir la *Vanneuse* (3847, statuette plâtre) secouer avec élégance dans sa vannette le froment qu'a égréné dans la grange quelque beau batteur : et elle songe amourette, car la joie répandue sur son miroir sérieux ne vient pas du plaisir de voir un beau coq picorer à ses pieds ; c'est qu'elle est bien capable d'avoir emporté le cœur du jeune homme, tant sont jolis sa tête pensive, son corsage légèrement ouvert, sa fine chemisette, ses manches retroussées, et ses petits pieds nus sous son court jupon !

***

La gravure bourbonnaise eut paru négligée cette année si M. J.-J. Puyplat n'eût pas exposé deux bonnes gravures sur bois : *Un portrait* (5226), d'après Velasquez, et *Les deux amis* (5227), d'après Arenda. Toutes deux dessinées pour l'*Art,* elles n'amoindrissent pas les anciens succès de l'artiste ; elles sont d'un fini soigné, d'une facture ferme, *les deux amis* surtout, et assurent une grande connaissance des originaux.

Telle est, à grands traits, la physionomie des œuvres artistiques de l'Allier ; elle indique une marche constante vers l'art. Nous aurions voulu rencontrer au Salon beaucoup d'autres noms encore ; mais il faut être patient, et ne pas demander au talent ce qui n'appartient qu'à l'inspiration.

V^te de Gaulmyn.

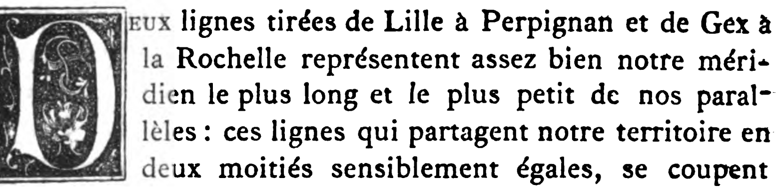
***

Digitized by Google



# LE BOURBONNAIS

## LE SOL ET SES HABITANTS



Deux lignes tirées de Lille à Perpignan et de Gex à la Rochelle représentent assez bien notre méridien le plus long et le plus petit de nos parallèles : ces lignes qui partagent notre territoire en deux moitiés sensiblement égales, se coupent entre Moulins, Montluçon et Gannat, précisément en un point où se croisent les deux grandes diagonales du mont Donon à la Bidassoa et du col de Tende à Lannion. Ce point d'intersection présente encore cette particularité qu'il marque la limite du domaine exclusif de la langue française : là commencent à résonner les idiomes languedociens. Ainsi placé au croisement du nord et du midi, des langues d'oïl et d'oc, le Bourbonnais est vraiment le centre de la France..... un centre géométrique ; car, c'est ailleurs qu'il faut chercher le cœur du pays, le centre d'attraction par excellence en France étant excentrique. A cette situation, le Bourbonnais doit d'être la région la plus indécise du pays français. La nature de son relief achève de lui donner ce caractère. Si l'on conduit une ligne des Vosges à l'extrémité occidentale de nos Pyrénées, on s'aperçoit qu'elle sépare deux mondes, la région des montagnes et celle des plaines : le Bourbonnais appartient à toutes deux. Les hautes terres cristallines qui constituent le soubassement du massif central se confondent ici, par une

Digitized by Google

pente presque insensible, avec la grande plaine océanique. Le pays ne constitue donc pas un être géographique bien caractérisé : fait d'Auvergne, de Forez et de Marche, le Bourbonnais n'est pas davantage un être historique nettement distinct.

## I. LE SOL.

Le pays nous apparaît, dans son ensemble, comme la pente très allongée du massif central. Chaîne du Forez, volcans d'Auvergne, monts de la Marche se continuent en Bourbonnais sous forme de plateaux ondulés que séparent de leurs trois vallées parallèles la Loire moyenne, l'Allier au voisinage de son confluent, le Cher tout près encore de ses sources. Comme toute la France centrale, le Bourbonnais s'incline au nord-ouest, du Puy de Montoncel à Saint-Amand sur le Cher. La borne gigantesque du Montoncel, à laquelle s'adossent les départements de l'Allier, de la Loire et du Puy-de-Dôme, marque d'un accident bien rude cette extrémité des monts du Forez. Avec ses 1292 mètres, il est le dominateur incontestable de la région. Vu du plateau ovale dont le Puy se couronne, le relief du pays bourbonnais, aux lignes d'ordinaire molles et indécises, s'accuse avec une vigueur inaccoutumée.

Autour du Montoncel s'arrondissent, presque ses égaux, des dômes dont la réunion constitue le massif porphyrique des Bois-Noirs. Une dépression les sépare d'un massif parallèle, les monts de la Madeleine. Cette dernière chaîne, dont la crête culmine à 1165 mètres au Bois-de-l'Assise, se maintient à une hauteur moyenne de 1000 mètres. Elle domine légèrement le plateau mouvementé que projettent au nord les Bois-Noirs et dont la sépare l'entaille profonde que la Besbre a incisée dans les porphyres. Ces deux lignes de hauteurs parallèles qui se dressent au sud-est du Bourbonnais, font partie d'un même système géologique. Pays âpre et tour-

Digitized by Google

menté, couvert de neige pendant six mois de l'année, il ruisselle de sources innombrables. Clef de voûte de tout ce relief, le Montoncel est aussi le grand condensateur des nuages : contreforts et eaux courantes partent de ce Saint-Gothard en miniature. Parmi les plantes aromatiques qui tapissent les flancs du Montoncel, sous la végétation sombre des sapins et des hêtres, s'épanchent les eaux glacées que l'Aix et la Besbre, la Cerdogne et le Sichon porteront à la Loire et à l'Allier.

Seuls, le Sichon et la Besbre coulent en terre bourbonnaise. C'est par une série de cascades que le Sichon se fraye sa route vers l'Allier ; la Besbre tombe des Bois-Noirs à la Loire par un sillon en ligne droite. Descendues des mêmes cimes, elles nourrissent pareillement dans leurs eaux transparentes des truites estimées, font mouvoir des scieries nombreuses, unique industrie d'une population que les fruits de la terre seraient impuissants à nourrir. Elles traversent une région pittoresque à laquelle ses eaux vives, ses cascades, ses bois, ont valu le nom de Petite-Suisse ; mais là cesse toute ressemblance entre les deux rivières sœurs : le Sichon baigne de ses dernières eaux la riche Limagne, tandis que la Besbre doit finir parmi les brandes de la Sologne bourbonnaise.

Cette nature si rude est déjà bien adoucie lorsque les deux massifs parallèles s'abaissent sur une coupure transversale qu'utilise la voie ferrée de Saint-Germain-des-Fossés à Roanne. La partie de cette dépression qui s'ouvre à l'extrémité des Bois-Noirs est constituée par un terrain lacustre, riche en vignobles et en grasses moissons. Là s'étendait jadis une ramification du grand lac qui recouvrait alors la Limagne. Au nord des monts de la Madeleine la dépression se rétrécit, et, de ce côté, c'est sur les gorges du Barbenan que s'abaissent les roches porphyriques. Au milieu de cette trouée transversale, La Palisse à qui toute sa célébrité vient d'un grand nom mal à propos ridiculisé, s'élève sur les deux rives de la Besbre, précisément à l'endroit où la rivière, après avoir élargi

Digitized by Google

son lit, arrose et quelquefois dévaste une plaine médiocrement fertile qu'elle a formée de ses alluvions. En dépit de cette situation assez heureuse au croisement d'une voie fluviale et d'une route de terre, La Palisse reste une toute petite ville, sans industrie et sans autre commerce que l'échange du bétail avec le Forez. Par delà la trouée que commandait autrefois le château des Chabannes, les plateaux qui prolongent les Bois-Noirs et la Madeleine oscillent entre trois cents et quatre cents mètres. Tout l'intérêt est ici concentré dans la région des houillères de Bert. Les terrains primitifs qui s'étendent entre Moulins et Dompierre ont été recouverts par un manteau improductif d'argile et de sable. Entrecoupé de bois, de landes et de maigres cultures où le seigle poussait sans vigueur, parsemé de trop nombreux étangs, ce sol imperméable méritait encore, il y a un quart de siècle, le triste nom de Sologne bourbonnaise. Ces landes monotones étaient aussi malsaines que stériles : la fièvre était là endémique. Depuis, on a desséché les étangs, on a mêlé la chaux aux terres froides : cultures et habitants se sont régénérés.

La nature qui, dans ce coin de terre était à l'homme une dure marâtre, a prodigué toutes ses richesses à son voisin l'habitant des plaines que baigne l'Allier. Par un contraste saisissant, c'est à côté d'un pays âpre et déshérité que s'épanouit la plantureuse Limagne. Largement ouverte sur l'Auvergne, elle s'enfonce comme un coin entre les plateaux du Bourbonnais : la plaine qui vers Gannat mesurait plus de vingt kilomètres de large se resserre à Moulins jusqu'à deux mille mètres. Un peu en aval, elle subit encore un étranglement plus prononcé : la vallée s'est faite couloir étroit. Par là l'ancien lac de l'Allier, après avoir scié ce dernier barrage, réussit à s'épancher dans la Loire : alors émergea le fond lacustre ; la Limagne apparut. Sur ce sol fécondé par les poussières volcaniques se succèdent sans interruption depuis les temps les plus reculés et presque sans engrais les récoltes les plus épuisantes. Comme au temps de Sidoine Apollinaire,

Digitized by Google

c'est encore « une mer de verdure où l'on voit onduler les moissons comme les flots, sans péril du naufrage. »

La partie de la Limagne qui se trouve engagée dans le Bourbonnais participe à cette prodigieuse fécondité. Sans égaler la fertilité des terres grasses de la Limagne d'Auvergne, les plaines de Gannat comptent cependant parmi les plus riches de la France centrale. Alors que la valeur vénale du sol est très faible dans la région accidentée que nous avons décrite, elle est ici fort élevée. Cette différence a son contrecoup dans le régime de la propriété : la grande domine dans la montagne ; dans la plaine elle est divisée à l'infini. Autre conséquence : la densité de la population qui dans l'arrondissement de Lapalisse n'atteignait pas le chiffre de 56 habitants par kilomètre carré, et qui descendait même à 46 dans celui de Moulins, s'élève à 65 dans l'arrondissement de Gannat.

Le grand marché de la Limagne bourbonnaise, Gannat, doit toute son importance à sa situation entre Vichy et Royat, au croisement des grandes voies ferrées de Paris à Nîmes et de Lyon à Bordeaux, qui assurent à ses produits des débouchés faciles. Mais bien que Gannat, émergeant du sein des moissons et des vergers, ne conserve plus rien de la rude physionomie qu'elle dut avoir au moyen-âge (si l'on en croit toutefois sa branche de houx et la fière devise, *Nul ne s'y frotte si gant n'a*) elle ne retient rien du courant humain qui la traverse. Malades, touristes, se précipitent vers la bordure montagneuse qui enserre ces plaines riches mais monotones.

C'est vers les coteaux calcaires de la rive droite que se porte de préférence le grand flot des visiteurs. Vichy, la plus somptueuse de nos villes d'eaux, la seule établie en plaine, attire annuellement plus de quarante mille étrangers dans ce coin du Bourbonnais. Ville à deux faces, vraie nécropole pendant huit mois, elle se gonfle démesurément aux approches de l'été. La cité vide et lugubre prend alors son air de fête. L'on y rencontre bien quelques visages tristes dont la couleur terreuse témoigne éloquemment de gravelle ou de gastrite com-

Digitized by Google

mençantes ou invétérées; mais l'existence mélancolique et peu bruyante de ceux qui viennent ici redemander la santé, passe comme inaperçue dans le tourbillon des visiteurs qu'amène le plaisir et le besoin d'émotions. Aux portes de Vichy en qui se résument toutes les élégances des villes modernes, Cusset est un vestige du passé. Avec ses rues tortueuses et ses maisons à pignons, elle doit avoir conservé assez fidèlement sa physionomie du temps où Charles VII y signait, dit-on, le traité qui mit fin à la Praguerie. Il lui manque cependant ces épaisses murailles dont le vieux roi trahi par les siens proposait au Dauphin, le futur Louis XI, de faire « abattre quinze ou vingt toises », au cas où les portes « ne lui seraient pas assez grandes, pour passer où mieux lui semblerait ». Vichy et Cusset empruntent leur charme pénétrant au paysage riant qui les encadre. Les campagnes voisines n'ont pas dépouillé ce caractère original que M^me^ de Sévigné appréciait si fort ; les habitants seuls se sont transformés. La spirituelle marquise avait fait ses délices de la bourrée bourbonnaise et elle croyait que « si on y regardait bien, on y trouverait encore les bergères de l'Astrée». La bourrée a vécu, et ce n'est plus précisément des bergères que l'on rencontre sur les bords charmants du Sichon. Grâce aux capitaux accumulés dans cette région privilégiée, le pays naturellement fertile en blé et en vin a vu, dans ces dernières années, s'accroître encore sa richesse agricole.

Beaucoup moins visitée, la ligne de coteaux calcaires qui se profile de l'autre côté de la Limagne bourbonnaise ne mérite pas cependant cette indifférence. La Sioule vaut bien le Sichon et les *cañons* au fond desquels elle écume sont autrement grandioses que les cascatelles des Bois-Noirs. Auprès d'Ebreuil, qui fut sous les Carolingiens une des quatre résidences royales d'Aquitaine, le torrent s'apaise ; dans son lit élargi s'allongent de charmants îlots bordés d'aunes et de saules. Au-delà la Sioule, promène ses méandres devant les coteaux vineux de Saint-Pourçain dont les crûs réservés

Digitized by Google

à la table d'Henri IV soutiennent encore leur vieille réputation. Un peu au-dessous de cette ancienne ville à physionomie maussade qui fait tache dans une vallée aussi riante, la rivière fille des dômes entre dans le vaste lit de l'Allier.

Lorsqu'il absorbe la Sioule, l'Allier ne coule plus en terre de Limagne : il a quitté la plaine pour s'engager dans un long couloir. Désormais la vallée reste monotone et banale : des terrasses parallèles mollement inclinées en constituent la bordure ; entre les deux lignes de coteaux s'étendent de riches terres alluviales, les *chambonnages,* et parmi les prairies et les cultures maraîchères, le grand lit des inondations étale son manteau de gravier où l'Allier serpente avec caprice, déplaçant constamment ses rives et ses îles sablonneuses. Sans variété, le paysage se déroule dans un horizon aux lignes molles et indécises. On a beau se mouvoir dans ce cadre flottant : le pays reste immuable. Ce sont toujours les mêmes coteaux, les mêmes cultures, les mêmes berges que hantent seuls le courlis et le pluvier, oiseaux solitaires et mélancoliques. Les villages fuyant la vallée ont reculé jusqu'à la crête des terrasses bordières.

La capitale du Bourbonnais est la seule ville qui ait osé s'asseoir près de l'Allier : encore a-t-elle cru devoir se protéger de ses fureurs soudaines par une gigantesque levée. De fondation récente, puisqu'elle ne paraît pas remonter au-delà du X^e^ siècle, Moulins s'élève à l'un des étranglements de la vallée. A cette position stratégique elle a dû un accroissement rapide. Simple rendez-vous de chasse des sires de Bourbon, Moulins a grandi en même temps que la merveilleuse fortune de ses princes. Elle devient leur résidence sous le bon duc Louis II, et peut-être, quand il rêvait une principauté indépendante, l'ambitieux Connétable réservait-il à sa capitale du Bourbonnais des destinées plus hautes ? La ville longtemps groupée autour du somptueux palais ducal commençait, au XVI^e^ siècle, à déborder par dessus sa vieille enceinte ; elle était déjà ce qu'elle est aujourd'hui encore, *petite*

Digitized by Google

*ville avec de grands faubourgs* (1). Après la trahison du Connétable, la réunion de son fief à la couronne vint mettre un brusque temps d'arrêt dans le développement de la cité. Sous l'influence combinée des voies ferrées et d'une transformation agricole, elle est enfin rentrée depuis un demi-siècle dans la voie des progrès rapides (2).

Après avoir lavé les treize arches d'un pont de 300 mètres qui réunit Moulins à son faubourg de la Madeleine, l'Allier s'engage entre des coteaux calcaires. Par degrés sa vallée s'étrangle et son lit qui parfois mesurait presque un demi kilomètre, n'a plus que cent mètres de large lorsqu'auprès du Veurdre il se recourbe pour sortir du pays bourbonnais. Là était le goulet de ce couloir étroit qui servit autrefois d'émissaire au grand lac d'Auvergne.

I.-A. RAYEUR.

(*A suivre.*)



(1) Aux Etats de Blois, en 1588, on discuta le projet de l'établissement d'un Parlement à Moulins. Les députés de Tours qui étalaient aussi des prétentions à un Parlement s'y opposèrent disant que « Moulins n'était qu'une petite ville avec de grands faubourgs. »

(2) Moulins avait, en 1801, 13,200 habitants ; en 1841, 15,231 habitants ; en 1887, 21,721 habitants.

Digitized by Google

# CHRONIQUE & MÊLANGES

L'article publié par M. Belin-Dollet dans notre dernier numéro sous le titre : *Création d'un musée à Moulins*, a été de la part de la presse, l'objet d'une attention bien justifiée par l'intérêt tout spécial du sujet. Nous aurons l'occasion de nous en occuper encore ; pour aujourd'hui nous nous bornerons à mentionner un rapport de M. Bariau, en date du premier avril dernier, où l'importante question qui a donné lieu au travail de M. Belin, est longuement examinée. Ce rapport, sur lequel nous reviendrons, est adressé à M l'inspecteur des musées, il a donc le caractère de document officiel, et il ne pouvait émaner d'un homme plus autorisé que M. Bariau, dont les longs et dévoués services rendus dans l'enseignement du dessin, sont connus.

A la séance de la Société d'émulation du 6 mai, plusieurs membres ont fait des communications importantes.

M. le vicomte de Brinon a entretenu ses confrères de ses trouvailles sur le territoire de la commune de Montbeugny ; il s'agit de fragments de poterie et d'une clef de l'époque gallo-romaine.

M. Bertrand a offert à la Société, pour le Musée départemental, au nom de Madame veuve Esmonnot, un dessin d'un grand intérêt ; c'est celui d'une fontaine que l'on a projeté d'élever à Moulins à l'occasion des victoires du premier consul, en l'an X de la République, et qui devait porter l'inscription suivante : *Le département de l'Allier, aux braves morts au champ d'honneur*.

M. Bertrand a aussi lu un travail sur les verreries gallo-romaines dont il a découvert les traces près de Diou, verreries dont nous avons entretenu nos lecteurs dans la chronique de notre numéro de mai.

La réunion annuelle des Sociétés savantes des départements s'ouvre en ce moment à la Sorbonne. La Société d'Emulation de l'Allier y est représentée par MM. Doumet-Adanson, Ernest Bouchard et Bertrand.

M. Bouchard donnera lecture d'un travail dont il est l'auteur et qui a pour titre : *l'Académie de musique de Moulins au XVIII^e siècle* ; M. Bertrand lira aussi le remarquable ouvrage sur Néris du regretté M. Esmonnot.

Ajoutons que M. Grassoreille se propose de faire connaître plusieurs lettres de notre compatriote L. Batissier, ancien consul à Suez, lettres adressées au khédive au sujet de l'œuvre de M. de Lesseps.

Digitized by Google

Il nous arrive de Roanne deux publications qui toutes les deux sont intéressantes au point de vue bourbonnais.

M. le Dr Noëlas, étudiant, dans une brochure in-8° de 42 pages, la question *de l'emplacement des villes gallo-romaines: Mediolanum, Forum Segusiavorum, Aquæ Segetæ, Icidmagus, Ariolica, Voroglum, et subsidiairement Sitillia et Pocrinium*, réduit sur bien des points les prétentions de nos archéologues du crû. A-t-il évidemment raison contre eux? Je ne voudrais pas prendre sur moi de l'affirmer. Je me contente de constater qu'à propos de la ligne de Roanne (Roidomna) à Clermont (Augustonemetum), il n'adopte ni l'opinion de Walkenaër, qui plaçait les villes intermédiaires d'Ariolica et de Voroglum à La Roure et à Vollore, ni celle qui identifie ces deux villes avec Avrilly et Voroux (Varennes-sur-Allier). Pour le savant Roannais, Ariolica est aujourd'hui représenté par Rouillère, hameau de la commune de Chenay-le-Châtel (canton de Marcigny), et Voroglum par le Breuil (canton de Lapalisse). « La linguistique, dit-il, nous montre que le Breuil n'est que la forme moderne de *Voroglo*. En effet, la syllabe sourde *Breu* est l'analogue des sourdes *Voro*; la mouillure *Gio* ou *glo* se trouve dans *euil*, dont l'étymologie nous donne la forme *Brogilum*, qui veut dire forêt, ville de la forêt. » Le lecteur trouvera sans doute ce raisonnement fort ingénieux.

Pour ce qui regarde Sitilla, station que la Table de Peutinger place entre Aquis Bormonis et Pocrinium, sur la route d'Augustodunum (Autun), M. Noëlas, ayant admis comme point de départ Bourbon-Lancy au lieu de Bourbon-l'Archambault, est forcé d'adopter le bois de Chizeuil, « aux environs immédiats de Digoin », au lieu de Thiel, sur la ligne ferrée de Moulins à Paray-le-Monial; il reporte de même Pocrinium de Perrigny-sur-Loire (canton de Bourbon-Lancy), à Pringue, hameau sans importance de la commune de Baron.

La dissertation de M. le Dr Noëlas attirera certainement l'attention de tous ceux qui, dans ce pays, s'occupent de l'époque gallo-romaine, et c'est à eux qu'il appartient de discuter ses assertions.

M. l'abbé Reure, avec son *Esquisse historique de Châteaumorand*, publiée dans le *Roannais illustré*, nous place sur un terrain moins aride.

Tout le monde connaît ce Jean de Châteaumorand qui est au fond le véritable auteur de la *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, puisque c'est lui qui a en quelque sorte dicté à Cabaret d'Orville tout ce qu'il rapporte dans son livre.

M. Reure s'est attaché avec un soin très grand, dans la première partie de son travail consacrée à Châtelus-Châteaumorand, à faire revivre la physionomie de ce brave chevalier qui fut, comme il le dit avec raison, « non-seulement un des plus grands seigneurs de son temps, mais encore un des hommes éminents de notre histoire nationale. » Une analyse, même étendue,

Digitized by Google

des nombreuses pages qu'il lui consacre resterait toujours insuffisante. C'est le texte même de l'auteur qu'il faut lire.

Signalons, dans ce travail une reproduction excellente de la dalle funéraire d'Eustache de Châtelus qui se voit dans l'église de Saint-Pierre de Laval. Cette dalle, sur laquelle on ne cesse de marcher, est fort endommagée ; M. Reure invite la Société d'émulation de l'Allier à prendre des mesures pour la sauver d'une destruction complète.

M. A. Méplain, avocat et ancien député, vient de donner une deuxième édition de son *Dialogue sur le métayage*. L'ouvrage a été imprimé par M. Crépin-Leblond ; il se vend à Paris, à la Librairie agricole de la Maison rustique et doit se trouver chez tous les libraires de l'Allier.

M. Emile Belin, inspecteur général des ponts-et-chaussées, est décédé au château de Saint-Etienne, près Varennes-sur-Allier, le 2 mai dernier, à l'âge de 87 ans. Ne pouvant énumérer tous les titres de cet homme éminent, nous nous contenterons de rappeler qu'il dirigea, en 1866, les travaux de défense contre les inondations, du bassin du Rhône, et ceux du chemin de fer de Bordeaux à Cette, ainsi que le creusement du canal latéral à la Garonne. Il fut aussi chargé de la construction des ponts du Guétin et de Digoin. Il siégea pendant 20 ans au conseil supérieur des ponts-et-chaussées, et il est mort commandeur de la Légion d'honneur. M. Belin était originaire du midi, et son établissement dans le Bourbonnais datait de son mariage avec Mlle Valleton, de Saint-Gérand-le-Puy, dont le frère devint premier président de la cour d'appel d'Angers.

---

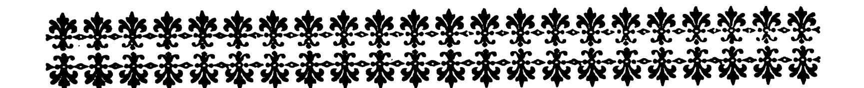
PHILIBERT VIGIER, SCULPTEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE PARIS. — Cet artiste moulinois est, croyons-nous, complétement inconnu. Son nom nous a été révélé par une donation qu'il fit, le 2 novembre 1683, en faveur de Marie Vigier, sa sœur, du quart lui revenant sur les biens d'Etienne Vigier, maître sculpteur-ébéniste de Moulins, son père. Vers le même temps, Gilbert Vigier, son frère, resté dans sa ville natale où il continuait le métier paternel, épousait la fille de Rémy Basin, marchand.

Philibert Vigier, à qui des dispositions naturelles avaient sans doute valu d'être envoyé à Paris, arriva-t-il dans son temps à une certaine notoriété, a-t-il laissé des œuvres lui donnant droit d'être classé parmi les Bourbonnais dignes de mémoire ? Je pose cette question dans l'espoir que tel ou tel lecteur des *Annales* pourra peut-être ajouter aux minces renseignements que je donne ici.

*Le Directeur-Gérant* : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.


Digitized by Google



# ÉPIGRAPHIE

## DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

(*Suite*)

31

1657

.PALIERNE. MAIRE VERNOY PREMIER
PIERRE HEVLARD SEC (second) C GEORGEON
C. DANCY ESCHÈVINS

Ces noms gravés sur la tranche d'une petite dalle octogonale, sur laquelle est sculpté, au milieu d'un cartouche, un écusson aux armes de la ville de Moulins : trois croix ancrées et un chef à trois fleurs de lis. Au-dessous, la date 1657.

Pierre. Lettres capitales romaines.

Il est difficile de se rendre compte de la place que devait occuper cette pierre de petites dimensions. Le blason de la ville, très effacé, était peint et les fleurs de lis du chef étaient, non pas d'or sur champ d'azur, comme d'habitude, mais d'azur sur champ d'or.

Les armoiries de la ville de Moulins : d'argent, à trois croix ancrées de sable, au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or, sont des armes *parlantes*. Les croix ancrées ont été fort souvent prises pour armoiries par les villes ou par les familles du nom de Moulins ou des Moulins, à cause de la ressemblance qui existe entre ces croix, dont les extrémités sont recourbées en forme d'ancre de navire, et les anilles ou

15

Digitized by Google

croix de moulin, posées au milieu de la meule pour la fixer, autres pièces héraldiques que l'on trouve rarement dans leur forme primitive, presque toutes ayant été converties en croix ancrées.

Le chef aux armes de France fut sans doute ajouté lors de la réunion du Bourbonnais à la couronne.

Cette sculpture est la plus ancienne représentation que nous connaissions des armoiries de Moulins, décrites, comme ci-dessus, dans l'Armorial général de 1699.

M. Roger de Quirielle possède une hallebarde, de la fin du XVIe siècle, dont la hampe est garnie de galons de livrée aux armes de Moulins ; mais ces galons nous paraissent dater seulement du XVIIIe siècle.

La famille Palierne, qui n'a plus de représentants mâles, était connue depuis Jean Palierne, seigneur de Mimorin et de L'Ecluse, qui fut l'un des trésoriers de France de la généralité de Moulins lors de la création de ce bureau des finances, en 1587. Ses descendants occupèrent ces mêmes fonctions pendant cinq générations. Jean Palierne avait été aussi maire de Moulins et son petit-fils Jean, seigneur de Mimorin et de La Vallée, issu de Nicolas et de Marguerite Aubert, était, en 1657, à la tête de la municipalité de sa ville natale. Il avait épousé Marie d'Espineu, dont il eut plusieurs enfants. Nous aurons occasion de parler encore de cette famille.

Les trésoriers de France étaient des officiers de finance chargés de tout ce qui regardait l'épargne ou le domaine du roi et la répartition des impôts. Ils paraissent avoir fait partie primitivement de la Chambre des comptes. Leur nombre a beaucoup varié ; il fut augmenté graduellement de 1310 à 1571 ; en 1577, ils furent réunis aux généraux des finances et organisés en corps de compagnies sous le titre de bureaux des finances qui subsista jusqu'à la Révolution.

On sait qu'il y avait autrefois, dans les parlements et dans les diverses cours souveraines, des charges qui anoblissaient ceux qui en étaient pourvus. Les trésoriers de France, étant

Digitized by Google

du corps des compagnies souveraines, avaient les mêmes privilèges qu'elles, notamment la noblesse transmissible. Une partie de l'aristocratie moulinoise doit son anoblissement à son passage par le bureau des finances de la généralité.

Le premier échevin de Moulins en 1657 était Jean-François Vernoy, d'une famille de bonne bourgeoisie de la capitale du Bourbonnais, issue de Pierre Vernoy, contrôleur au grenier à sel de Moulins en 1627. Une branche de cette famille arriva à la noblesse par la charge de trésorier de France au XVIII[e] siècle ; une autre branche, moins aristocratique, mais peut-être plus connue, a fourni plusieurs imprimeurs à la ville de Moulins : en 1670, Claude Vernoy était imprimeur ordinaire du roi dans cette ville, et, un siècle après, Jean, son descendant, prenait la même qualité (Archives de l'Allier).

Dès 1630, les Vernoy possédaient la seigneurie de Montjournal et ajoutaient à leurs armes parlantes (trois vers à soie disposés de diverses façons) le lion qui figurait dans le blason des anciens Montjournal, alors éteints. (Armorial de la généralité de Moulins).

Pierre Heulhard, le second échevin de 1657, se qualifiait seigneur des Burliers ; il était, en 1649, receveur des épices au siège de Moulins (Archives de l'Allier). Disons ce qu'était cette fonction de Pierre Heulhard, dont le nom peut paraître singulier. Au moyen-âge, quand on avait gagné un procès, il était d'usage d'offrir des épices, c'est-à-dire des confitures, des dragées à ses juges. Ceux-ci, bien que les ordonnances eussent prescrit de rendre la justice gratuitement, crurent licite d'accepter ces modestes présents. Saint Louis leur défendit de recevoir en épices plus de la valeur de dix sous par semaine ; puis Philippe le Bel interdit aux magistrats d'en recevoir au-delà de ce qu'ils pourraient consommer journellement dans leur maison. Au lieu de ces épices en nature, les juges trouvèrent plus simple de les recevoir en argent ; mais, pendant quelque temps, il fallut une permission particulière pour profiter de cette fructueuse modification. Bientôt les

Digitized by Google

magistrats considérèrent les épices comme une redevance qui leur était due, et un arrêt de 1402 prononça dans ce sens. On obligea même les plaideurs à les remettre d'avance, et, depuis cette époque, on appela épices la somme que les juges des divers tribunaux recevaient des parties dont ils avaient examiné le procès, et il y eut des receveurs chargés spécialement de la perception de ces épices. On connaît le quatrain satirique fait à propos de l'incendie du Palais-de-Justice à Paris de 1618 :

Certes, ce fut un triste jeu,
Quand à Paris dame justice,
Pour avoir mangé trop d'épices
Se mit tout le palais en feu.

L'abus des épices, quoique souvent attaqué, s'est maintenu jusqu'à la Révolution.

La famille Heulhard, connue à Moulins depuis les premières années du XVII[e] siècle, posséda en Bourbonnais les fiefs des Burliers, des Piards, de La Burelle, d'Origny, de Certilly, etc. Ses membres remplirent des offices de magistrature et eurent des grades dans l'armée au XVIII[e] siècle ; l'un d'eux, Jacques Heulhard, qui avait, en 1770, remplacé son père Antoine dans l'office de greffier en chef du bureau des finances de la généralité, fut maire de Moulins en 1786 et conseiller au présidial de cette ville. Nous avons publié (1) un jeton municipal de ce personnage sur lequel sont figurées ses armes parlantes (Heulhard, œillet) ainsi blasonnées : d'azur, un chevron d'argent, accompagné de trois œillets tigés et feuillés de même.

La famille Heulhard était divisée en plusieurs branches : celles qui étaient restées en Bourbonnais sont éteintes ; la branche passée en Nivernais était représentée dans les pre-

(1) *Essai sur la Numismatique bourbonnaise.*

Digitized by Google

mières années de ce siècle par M. Heulhard de Montigny, conseiller à la cour de Bourges et député sous la Restauration, jurisconsulte distingué, auteur de plusieurs ouvrages, qui a des descendants et par MM. Heulhard d'Arcy.

Nous n'avons rien trouvé sur l'échevin Georgeon ; Claude Dancy, ou peut-être Daucy, était, en 1677, élu en l'élection de Moulins.

32

1565

Pierre portant un écu gravé à une fasce, chargée de trois étoiles et surmontée de trois larmes. L'écu posé sur un bâton prioral en pal et surmonté d'un chapeau ecclésiastique ; au-dessous de l'écu, la date 1665.

Ce blason et un autre, sculpté aux mêmes armes, viennent de Souvigny. Ils portent les armoiries d'Alexandre Le Grant qui remplaça, en 1664, son frère Henri dans la dignité de prieur de Souvigny. Alexandre Le Grant fit réparer avec soin les bâtiments claustraux de son prieuré et il se disposait à reconstruire le maître-autel de son église quand il mourut, en 1682, des suites d'une chute.

(*Catal.*, p. 3).

33

1690

CY GIST DAME CATHERINE
CHRESTIEN. VEVFVE. DE
FEV FRANCOIS BARDON
ESCVYER SEIGNEVR DV
MEAGE. LA MOTE
MOVRGON. PRESAVVT
ET. PEROVX. ET CAPITAINE
EXEMPT. DE LA COMPAGNIE
DES CENS GARDES SVISSES

Digitized by Google

DE LA GARDE ORDINAIRE
DV ROY LAQVELLE A DEMAND
ESTRE ENTERE. DANS CE
CIMITIERE. ELLE EST MORTE
LE ONSIEME FEBVRIER 1690
PRIE DIEV POVR SON AME

Pierre de Volvic. Lettres capitales romaines grossièrement gravées.

(*Catal.*, p. 16).

Au-dessus de l'inscription, un écusson parti : au 1er écartelé aux 1 et 4 de..... à un tronc écoté ; et aux 2 et 3 de..... à un cœur ; et au 2e parti de..... au chevron surmonté d'une foy et accompagné en pointe d'une fleur de lis. Cet écu compris entre deux palmes et timbré d'une couronne de comte.

Catherine Chrestien, fille de François Chrestien, écuyer, et d'Etiennette Feydeau (1), appartenait à une vieille famille de la haute bourgeoisie des environs de Moulins, anoblie dans les premières années du XVIIe siècle, qui posséda les seigneuries de Blauzat, du Tremblay, de Briailles, de Seganges, de La Rivière, etc., dont les armes étaient, d'après l'Armorial général de la généralité de Moulins, un peu différentes de celles qui sont figurées sur la tombe dont nous nous occupons. Les voici telles que les décrit d'Hozier : d'azur, à une foy, accompagnée en chef d'un soleil et, en pointe, d'une fleur de lis, le tout d'or.

La composition de ces armoiries, dans lesquelles figurent, avec la foy, blason parlant des Chrétien, une fleur de lis et l'emblème de Louis XIV, prouve qu'elles ont été données ou prises sous le règne du grand roi.

Catherine Chrestien avait épousé, le 15 mars 1659, François Bardon, fils de Philippe Bardon, écuyer, seigneur du Méage, procureur du roi au présidial du Bourbonnais, puis

(1) Généalogie de la famille Bardon, à la suite de la *Généalogie de la maison de Bosredon*, par A. Tardieu.

Digitized by Google

président trésorier de France, charge qui l'avait anobli en 1626, et d'Antoinette de Champfeu.

Les Bardon, encore existants, ont pour premier auteur connu Gabriel Bardon, notaire à Boucé ou dans les environs de Boucé, de 1524 à 1542 (1).

Les descendants de Gabriel possédèrent les seigneuries du Méage, de La Motte-Morgon, de Chemilly, de Belesme, etc., situées pour la plupart dans la châtellenie de Billy, et s'allièrent à des familles nobles ou de haute bourgeoisie de leur province.

François Bardon et Catherine Chrestien eurent trois fils dont un seul, Jean-Claude, laissa des enfants dont descendent les membres actuels de la famille.

Nous ne connaissions pas les armes des Bardon, que l'écusson sculpté sur la tombe ne donne que d'une manière bien imparfaite. Le *meuble* héraldique des 1er et 4e quartiers nous a bien semblé être un bâton ou un tronc noueux, écoté en termes de blason. Cette dalle vient de l'église de Saint-Gilles de Moulins.

*(A suivre.)* G. DE SOULTRAIT.



(1) *Archives du château de Boucé* et *Archives de l'Allier*. Tableau chronologique des trésoriers de France de la généralité de Moulins.

Digitized by Google



# LE CHATEAU DE BUSSET



USSET a été vingt fois décrit depuis l'époque où Louis Bâtissier ajoutait les pages trop peu nombreuses de son *Voyage pittoresque* aux études magistrales d'Achille Allier sur les ducs de Bourbon, mais sauf Emile Montégut, qui travaillait, il y a quelques années, à faire connaître ce pays aux lecteurs de la *Revue des Deux-Mondes* (1), tous les auteurs de ces descriptions, écrites à l'usage des buveurs d'eau de Vichy, ont copié plus ou moins servilement l'*Ancien Bourbonnais.*

Le château de Busset, vieille construction féodale que ses possesseurs ont pieusement restaurée et entretenue, et où dix générations ont marqué leur passage par des meubles, des tableaux de famille, des œuvres d'art de tout genre, est digne d'une de ces monographies minutieuses que de riches illustrations viennent compléter et qui sont du ressort de l'archéologue et de l'amateur. L'histoire de ses maîtres successifs peut, d'autre part, tenter un érudit, car elle sort des bornes étroites d'une généalogie et soulève parfois de délicats et intéressants problèmes.

---

(1) Les articles de M. Montégut ont été réunis par la maison Hachette en un vol. in-12, orné de planches et portant ce titre : *Tableaux de la France. — En Bourbonnais et en Forez.*

Digitized by Google

Si haut que l'on remonte dans son passé, on le trouve aux mains des Vichy, maison chevaleresque dont l'action s'étendait sur toute la partie méridionale des arrondissements actuels de La Palisse et de Gannat et qui marcha d'abord de pair avec celle de Bourbon, ayant avec elle ceci de commun qu'elles avaient planté toutes deux leur tente, transformée rapidement en forteresse, au milieu de débris de la civilisation romaine, dans des lieux que leurs sources d'eaux bienfaisantes avaient rendus célèbres.

La généalogie de cette famille de Vichy semble assez compliquée, et l'auteur de la notice sommaire, rédigée sur des « mémoires domestiques » pour le dictionnaire de Moréri, tout en ne remontant qu'à Guillaume Ier, sire de Busset, qui vivait à la fin du XIIe siècle, laisse pourtant de côté beaucoup de ses membres, ne sachant probablement quelle place leur assigner.

Sa puissance porta sans doute ombrage aux ducs de Bourbon, car ils travaillèrent avec conscience à l'amoindrir, l'amenant à fractionner ses possessions par des échanges ou par des partages maladroits. C'est ainsi que le 27 septembre 1344, le duc Pierre Ier obtenait de Jean de Vichy la cession du château de Vichy et de ses appartenances, lui venant de Raoul de Vichy, son père, de la maison de la Roche, du tiers de la forêt de la Vaure de Ris, commune avec le seigneur de Busset et Damas de Vichy, de trois étangs situés près de ladite forêt et de tout ce qui pouvait lui appartenir dans le voisinage. En retour, le duc lui abandonnait la châtellenie et la ville de Janzat, se réservant d'ailleurs ses prérogatives de suzerain, et lui accordait des droits d'usage dans la forêt de Tronceon (1).

Jean de Vichy, en échangeant contre d'autres biens le château patrimonial dont il portait le nom, avait transmis une chose dont la propriété lui était contestée. En 1351, le

(1) *Arch. de la maison ducale de Bourbon,* invent. Huillard-Bréholles, n° 2386.

Digitized by Google

seigneur de Busset, qui était Damas de Vichy, nommé plus haut, prétendait que ce château et les maisons de Quinssat, situées dans la paroisse d'Abrest, avaient été légués à son fils aîné par Oudin, jadis seigneur de Vichy, et, pour renoncer à ses droits, il se faisait attribuer cent livres de rente sur les paroisses de Busset, Saint-Yorre, Mariol, Abrest et Arronnes (1).

La question du passage de Vichy entre les mains des ducs de Bourbon n'était pas encore définitivement réglée : il restait à obtenir l'assentiment du suzerain. En avril 1372, le bon duc Louis promit à Jean de Berry et d'Auvergne, comte de Mâcon, de le servir envers et contre tous, excepté le roi et ses enfants, et le duc de Berry, pour éviter tout débat à venir, céda au duc de Bourbon, et à ses hoirs en ligne directe, le prévôtage de Vichy, avec la maison forte ayant appartenu à Oudin de Vichy, mais il eut soin de se réserver le fief, ressort et souveraineté de Saint-Germain-des-Fossés et des châteaux de Châtel-Montagne, de Puyagu, d'Abrest et de Busset (2).

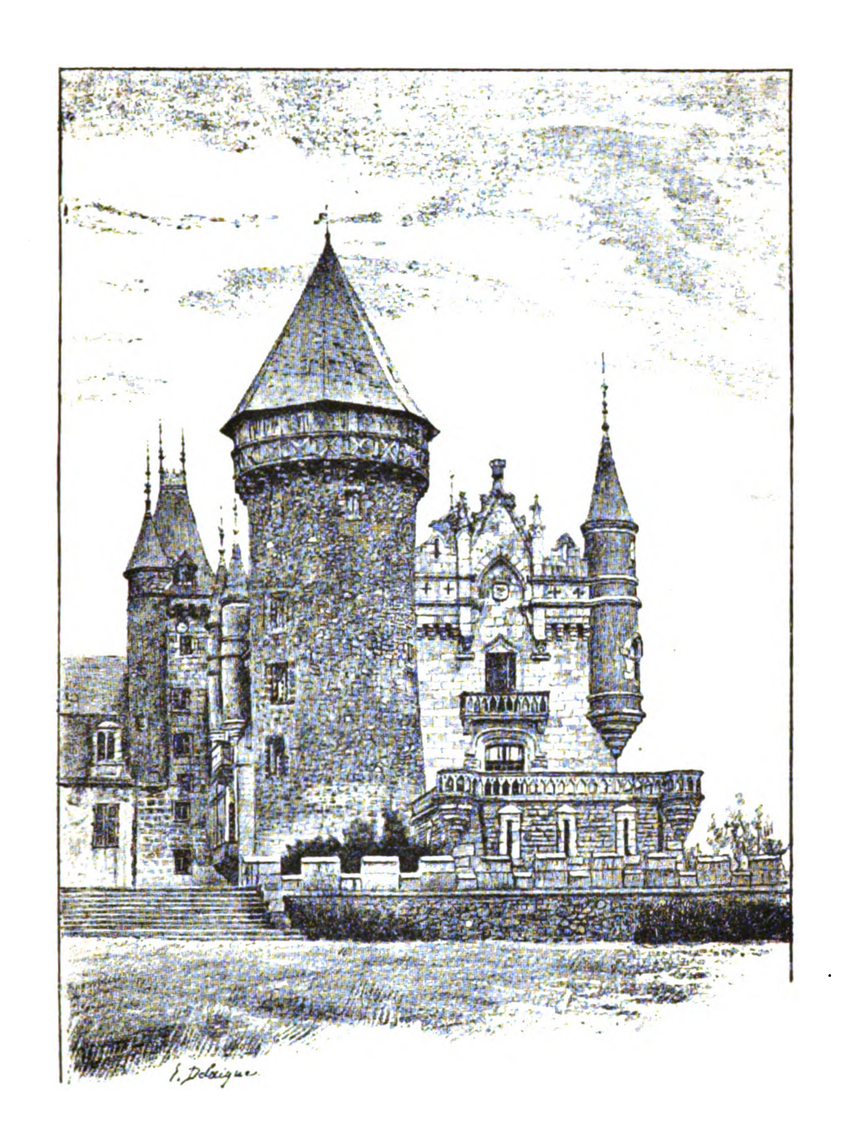
A Damas succéda, comme seigneur de ce dernier lieu, Guillaume dont il est parlé dans l'*Ancien Bourbonnais* et qui devait être son fils. C'est à la mort de celui-ci que Busset passa entre les mains de la famille d'Alègre par suite du mariage de Smaragde, ou Marade de Vichy, son unique enfant, avec Morinot de Tourzel, baron d'Alègre, conseiller et chambellan du roi.

Ce Morinot de Tourzel, véritable chef de sa maison, avait été le favori du duc de Berry ; il lui devait sa terre d'Alègre, dont il prit le nom, porté depuis avec honneur par sa descendance, et la plupart de ses autres possessions. Le 7 juin 1407, il autorisait le duc de Bourbon à lever aide et fouage sur les hommes de sa terre de Busset, mais pour une fois seulement

(1) *Arch. de la maison ducale de Bourb.*, invent. Huillard-Bréholles, n° 2594.

(2) *Ibid*, n° 3216.

Digitized by Google



CHATEAU DE BUSSET

Digitized by Google

Digitized by Google

et sans que cela pût tourner à préjudice pour lui ou pour ses sujets (1).

De son mariage avec la dame de Busset, il eut au moins trois enfants. Yves, l'aîné, qui mourut à la bataille de Tartas, livrée en 1442 contre les Anglais, hérita des biens apportés par sa mère et les transmit à son second fils, nommé Bertrand.

Celui-ci ne fit pas souche de son nom, car il n'eut que des filles de Jeanne de Lévis, épousée à la suite d'un premier mariage resté complétement stérile. Catherine, la seconde de ces filles, épousa Jacques de Bourbon-Carency, qui descendait des Bourbon, comtes de la Marche, sortis eux-mêmes du duc Louis I; la troisième, Anne, entra dans un monastère; et quant à la première, nommée Marguerite, ce fut elle qui porta Busset à la maison de Bourbon-Busset qui le possède encore.

Elle avait d'abord été mariée à Claude de Liancourt, d'une illustre famille lorraine, dont elle n'eut pas d'enfants. Devenue veuve, elle convola, le 1er janvier 1498, avec Pierre de Bourbon, fils de Louis, évêque de Liége, et petit-fils du duc Charles Ier. Son père, dit-on, avait eu cet enfant avant d'entrer dans les ordres, mais lorsqu'il était déjà pourvu de dignités ecclésiastiques, de Catherine d'Egmont, duchesse de Gueldre, avec qui il avait contracté un mariage secret qu'il pouvait croire régulier. Ce fut le duc Pierre qui traita l'union de son neveu avec l'héritière de Busset. Il lui avait promis à cette occasion une dotation de huit mille livres, sur laquelle il lui fut payé comptant deux mille livres. Le reste devait être acquitté par annuités de trois cents livres et Pierre de Bourbon, « dit de Liège, » avait déjà reçu quatre mille huit cents livres lorsque mourut le duc. On le nomma alors, par lettres datées de Montbrison, du 1er mars 1504, capitaine-châtelain de Thiers, avec autorisation de prélever sur les

(1) *Arch. de la maison de Bourb.* nº 4688.

revenus de sa châtellenie la somme de trois cents livres par an, jusqu'à fin de payement (1).

A cet office, Pierre de Bourbon joignit, en 1511 (18 octobre), ceux de gouverneur des vicomtés de Carlat et de Murat et de capitaine du château de Carlat, qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée vers la fin de 1528 ou au commencement de 1529 (2). Philippe, son fils aîné, lui succéda dans ses offices et comme seigneur de Busset.

Je ne veux pas entrer dans de plus longs détails généalogiques. Je me contenterai d'ajouter que le bourg de Busset, chef-lieu judiciaire d'une châtellenie particulière d'une certaine importance, dut à cette situation une sorte de prépondérance sur les localités voisines. Le châtelain, ou son lieutenant, y tenant ses assises à des jours réglés d'avance (3), les gens du dehors avaient pris l'habitude de s'y rendre pour traiter entre eux de leurs affaires et vendre leurs produits. Au mois de juillet 1501, Louis XII lui accorda, en faveur de Pierre de Bourbon, son conseiller et chambellan, un marché hebdomadaire devant se tenir le mardi, et quatre foires, fixées au 21 mars, au 11 mai, au 29 août et au 21 décembre. Cette concession fut confirmée par Henri IV, au mois de décembre 1594 (4).

A. Vayssière.



(1) Invent. des registres de la chambre des comptes de Moulins. (Arch. de l'Allier, papiers Chazaud).

(2) *Ibid.*

(3) Les archives départementales possèdent une série de registres des audiences de la châtellenie de Busset remontant au XIVe siècle.

(4) Arch. de l'Allier, C. 84, f° 39.

Digitized by Google



# LE BOURBONNAIS

## LE SOL ET SES HABITANTS

(*Suite*)

---

De la rivière caractéristique du Bourbonnais on s'élève, par des pentes sans roideur, par des terrasses sans escarpement, jusque sur le plateau monotone qui se développe des rives de l'Allier à celles du Cher. Ici encore pas de relief indépendant : le plateau n'est que l'épanouissement des collines de Combrailles. Sur le point d'entrer en Bourbonnais, ces collines se bifurquent pour envelopper le lit d'un furieux torrent, la Bouble : ainsi la chaîne forézienne se dédouble aux sources de la Besbre. Assez largement ouvert sur le haut plateau, le sillon creusé par la Bouble dans les granits s'encaisse à sa sortie d'Auvergne. La rivière qui, naissante, traversait le bassin houiller de Saint-Eloy, s'achève dans une région agricole : elle tombe dans la Sioule après avoir baigné le pied des coteaux qui portent Chantelle et les meilleurs vignobles du pays. Sa vallée souligne par le nord un rameau court et épais, encore innommé que la Sioule délimite par le sud. Ce massif, symétrique des Bois-Noirs, développe ses pentes boisées autour d'une cime unique, la Bosse, bloc de kaolin jeté comme le Montoncel entre le Puy-de-Dôme et l'Allier.

Digitized by Google

Mais les sommets sont ici plus humbles : pour que la Bosse s'élevât l'égale du Montoncel, il lui faudrait grandir encore de cinq cents mètres. Les collines de Combrailles, qui des sources du Cher s'inclinent vers le bec d'Allier, ne s'élèvent même pas aux deux tiers des monts de la Madeleine. Sur leur faîte aplati, qu'accompagne de son long ruban rectiligne la grande route de Limoges à Moulins, s'espacent à intervalles égaux de gros bourgs au nom significatif, Montaigut, Montmarault, le Montet (1), habitations rudes que bat un vent éternel. Sur ce dos de pays, où le seigle, le blé des terres froides et pauvres, disputait avec peine le sol à la végétation toujours envahissante des ajoncs et des fougères, des bruyères et des genêts, ondulent aujourd'hui d'admirables moissons. L'abandon de l'antique *ariau* pour la charrue Dombasle et l'introduction dans les terres granitiques du calcaire, ce principe actif du sol, ont produit ici leurs merveilles accoutumées.

Aux Côtes Matras, arides et désolées, prend fin la longue croupe venue du Combrailles : elle s'abaisse sur des plaines doucement mouvementées auxquelles deux ruisseaux, l'Ours et la Queûne, communiquent un charme pénétrant. C'est par des prairies riantes, entre des saules chevelus que la Queûne, arrive à Souvigny, petite ville et triste comme toute cité déchue. La tradition et les archéologues ont grandi son passé. On a conduit à Souvigny les Vénètes de l'Adriatique fuyant devant Attila ; on en a fait la capitale des Boïens, la fameuse Gergovia Boiorum ; mais son existence historique et son importance ne remontent pas au-delà du X^e siècle : les premiers seigneurs de Bourbon en font alors une de leurs principales résidences et les Bénédictins y fondent leur prieuré. Moulins qui devait, aux siècles suivants, éclipser, puis ruiner Souvigny, n'existait pas encore alors que celle-ci était depuis

(1) Altitude de Montaigut : 630 mètres ; de Montmarault 487 ; du Montet 493.

Digitized by Google

longtemps une cité prospère. Le peuple se pressait nombreux (1) dans son enceinte aux sept portes (2) et dans ses trois cents maisons fortifiées. Enceinte, portes, tours ont disparu : tout a péri, même les ruines. Seule reste debout, à peu près intacte, l'église abbatiale que Cluny vint fonder dans la vallée de la Queûne ; mais ce magnifique débris du moyen-âge a perdu son cortège d'églises et de chapelles. Dans l'une d'elles s'est installée une verrerie qui occupe jusqu'à trois cents ouvriers. C'est la seule industrie du Souvigny moderne et la petite ville lui doit toute son animation. Après avoir lavé le pied du coteau qui porte Souvigny, la Queûne s'attaque aux terrasses bordières qui la séparent de l'Allier : par un sillon sinueux, entre deux haies de châteaux, elle s'achève, presque en face de Moulins, dans la grande rivière bourbonnaise.

Depuis Souvigny jusqu'à Saint-Menoux, dont le couvent de Bénédictines rivalisait d'ancienneté et de richesse avec le prieuré des bords de la Queûne, s'étend un plateau calcaire, riche en céréales : un ruisseau, l'Ours, délimite nettement vers l'Ouest ces terres fertiles et les sépare de la zone des grandes forêts bourbonnaises. Descendu comme la Queûne des Côtes Matras, l'Ours est pareillement tributaire de l'Allier ; mais ses eaux ne gagnent pas le fleuve par un chemin aussi rectiligne ; elles s'attardent dans de plus longs détours. Si la vallée resserrée de la Queûne a eu quelque temps dans Souvigny comme une manière de capitale des ducs de Bourbon,

(1) « Villam nulla pene Galliarum urbe plebium numerositate inferiorem. » Petrus Venerabilis, lib. 2. mirac. cap. 31.

Lors du recensement de 1886, la ville de Souvigny avait 3,515 habitants.

(2) Nicolas de Nicolaï ; *Description générale du duché et pays du Bourbonnais*. Le manuscrit existe à la bibliothèque Mazarine (n° 506 A). M. d'Irrisson d'Hérisson en a donné une édition assez incorrecte et sans table. Dans sa Bibliothèque bourbonnaise, publication qu'il nous prépare, M. Vayssière doit donner une nouvelle édition de l'ouvrage fort curieux de Nicolaï. — Nicolaï, géographe ordinaire de Charles IX, était seigneur d'Arfeuilles en Bourbonnais.

Digitized by Google

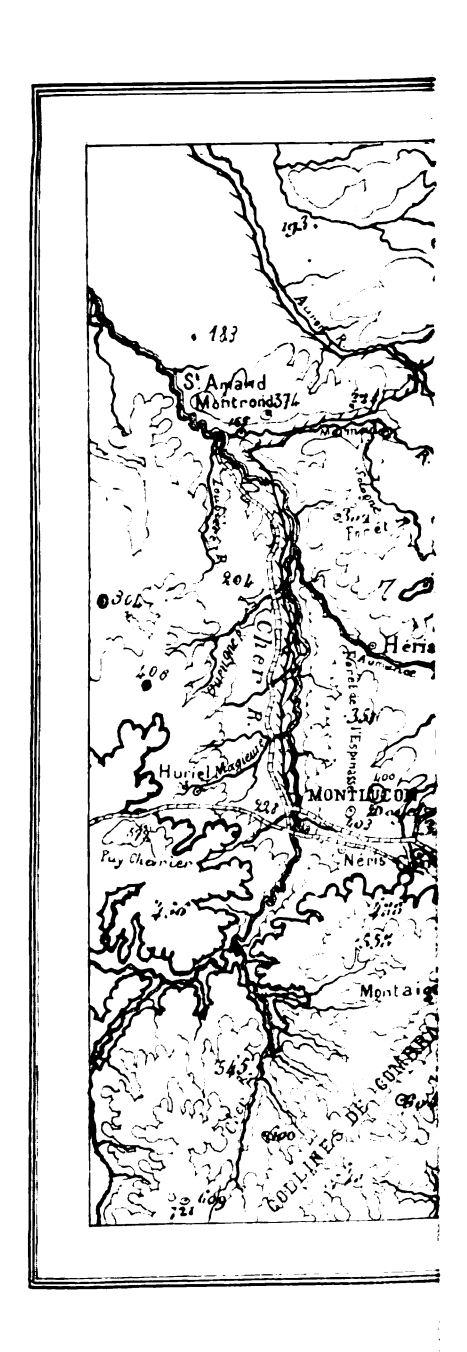
c'est dans le bassin plus vaste de l'Ours qu'a pris naissance et que s'est développée cette puissante maison.

Entre quatre collines, à la pointe de l'une des trois cornes d'un étang poissonneux dont le ruisseau de Burges est l'affluent, se blottit une petite ville au grand nom, Bourbon-l'Archambault. Des ruines (1) du puissant château construit au XIVe siècle et une tour intacte, la fameuse Quiquengrogne, dominent encore l'antique station thermale fréquentée des Romains, oubliée jusqu'au moment où les séjours qu'y fit Mme de Montespan la remirent à la mode. C'est pour fuir le bruit qui s'y faisait autour de la favorite que Mme de Sévigné se retirait à Vichy. De nos jours elle aurait à modifier son itinéraire; elle jugerait Vichy trop bruyant et Bourbon lui paraîtrait suffisamment triste. Il n'est plus visité que des vrais malades, rhumatisants endurcis et convaincus, et il est douteux, en dépit du chemin de fer économique qui le relie maintenant à Moulins, que Bourbon parvienne jamais à détourner à son profit quelque chose de la clientèle mondaine de Vichy.

Ce creux de vallée doit à l'abondance des eaux vives sa fraîcheur constante, ses prairies toujours vertes. Le

(1) Ces tours appartiennent au duc d'Aumale; il les tient de la succession des princes de Condé. Les administrateurs du jeune héritier voulurent autrefois vendre ces ruines; un artiste doublé d'un archéologue, Achille Allier, publia à cette occasion une lettre qui les sauva d'une destruction imminente. La lettre, adressée le 29 juillet 1832 à la *Gazette constitutionnelle de l'Allier*, était empreinte d'une généreuse indignation. Elle se terminait : « ... non, les tours de Bourbon-l'Archambault ne doivent pas être livrées aux tailleurs de pierres! Si l'héritier royal des millions du prince de Condé a tellement besoin de deux mille francs qu'il lui faille vendre la seule propriété qui lui rappelle son nom, moi, bourgeois de Bourbon-l'Archambault, j'achèterai le château de nos ducs aux enchères, puis je graverai en lettres profondes sur ses vieilles murailles : CHATEAU DES DUCS DE BOURBON, VENDU A ACHILLE ALLIER, BOURGEOIS ET ARTISTE, PAR MGR. LE DUC D'AUMALE, LÉGATAIRE UNIVERSEL DU DUC DE BOURBON. »

Digitized by Google



183
St Amand
Montrond
204
Cher R.
400
Huriel
Néris
345

Digitized by Google

paysage qui l'encadre est encore riant; mais tout s'assombrit dès que l'on sort de Bourbon pour regagner le plateau. Jusqu'à la trouée du Cher, le sol est constitué par des argiles et des grès bariolés de teintes vives. Il est parsemé d'étangs aux formes capricieusement allongées, ombragé de vastes forêts de chênes, imposant débris des immenses terrains de chasse des anciens ducs et qui abritent encore le sanglier et le cerf. Elles étaient autrefois plus étendues (1) et la physionomie du pays plus rude : Cérilly leur dut son importante maîtrise des eaux et forêts; Lurcy-Lévy son nom primitif de Lurcy-le-Sauvage. Sur les confins des départements de l'Allier et du Cher, le granit s'arrête et l'on voit affleurer les premières couches de cette bordure de terrains jurassiques qui enveloppent le noyau cristallin du massif central. Bâtie vers la fin de la guerre de Cent ans au pied de la colline arrondie qui lui a valu son nom, Saint-Amand-Montrond est la capitale naturelle de cette région un peu plus fertile que la précédente. Certaines vallées rappellent par la beauté de leurs herbages les plus verts cantons de la Normandie. Mais la révolution agricole commencée est loin d'être consommée : comme sa voisine, cette contrée souffre du régime de la grande propriété. Telle terre, celle de Meillant par exemple, qui appartient à M. le duc de Mortemart, n'a pas moins de 4,000 hectares.

Sur le dos du pays, que nous avons accompagné depuis sa sortie d'Auvergne jusqu'à son entrée en terre berrichonne, s'opère entre l'Allier et le Cher le divorce des eaux. Cette ligne de faîte se recourbe depuis Montmarault jusqu'à Cérilly

(1) Il existe à la Bibliothèque nationale, (mss fonds St-Germain nº 33) un document qui permet de constater le terrain perdu par les forêts : c'est le Recueil des cartes et plans des forêts du Bourbonnais.

Les forêts de l'Etat, celles des communes et les bois appartenant à des particuliers occupent encore le huitième environ de l'étendue du département. A elle seule, la belle forêt de Tronçais recouvre plus de 10,000 hectares.



Digitized by Google

pour contourner une curieuse dépression circulaire qui fut un lac et où les sédiments accumulés atteignent une épaisseur de sept cents mètres. Une station autrefois importante sur la grande route de Lyon à Poitiers, le gros bourg de Cosne, en occupe à peu près le centre, au point de convergence de sept rivières. Une ancienne place forte, Hérisson, en commande l'issue étroite, défilé profond par lequel l'Aumance emporte vers le Cher toutes les eaux de l'ancien bassin lacustre. Bien que granitique, le pays est fertile : ces terres profondes formées d'alluvions portent de belles prairies et sont propres à toute culture.

Si de ce gigantesque amphithéâtre taillé dans le granit, on remonte par leurs vallées divergentes aux sources de l'Aumance et de ses affluents, on atteint une région sombre et laide : ce sont les Terres Noires du Bourbonnais. L'industrie désormais domine l'agriculture. Les gisements houillers qui affleurent ici partout font partie de la ceinture de terrains carbonifères déposés dans les anses de l'ancien rivage et qui jalonnent le pourtour du massif central. Le groupe des bassins du département de l'Allier pénètre dans l'intérieur même du massif. Sa longue traînée rectiligne qui s'échelonne des pôrtes de Moulins jusqu'au voisinage de Montluçon et qui, par le bassin de Saint-Eloy, se prolonge jusqu'aux gisements de la haute Dordogne, accuse une ligne de dépression. Le plus anciennement exploité de tous ces bassins fort inégaux en richesse se trouve dans la vallée de la Queûne. Les premières concessions, celles de Noyant, de Fins et du Montet datent du milieu du siècle dernier : elles sont aujourd'hui insignifiantes. Les couches deviennent plus puissantes dans le groupe de Doyet, Bézenet et Montvicq, dont les gisements de Villefranche et de Deneuille sont des dépendances peu productives. Mais le plus activement fouillé est le bassin de Commentry, dont les précédents sont comme les satellites. Son charbon excellent qui approvisionne une partie de la

Digitized by Google

Loire et s'écoule jusqu'à Paris, se consomme aussi sur place. Si le sous-sol fourmille d'une noire population de mineurs, à la surface se pressent fièvreusement des légions d'ouvriers qui transforment les matières premières. L'usine se superpose à la mine. La contrée possédait la houille, l'âme de l'industrie, non le fer qui en est le muscle : les minerais du Berry sont venus compléter les richesses houillères du Bourbonnais. Commentry qui depuis le commencement du siècle a deux fois décuplé sa population, a l'aspect de toutes les villes charbonnières. Partout les hauts fourneaux vomissent la fumée à torrents ; partout retentit le tonnerre des marteaux de forge ; partout s'entassent les scories (1).

La vallée du Lamaron, tortueuse et sombre, aux sommets chauves, aux versants rapides, bien digne de servir d'issue à cette région minière, plonge sous terre par une chute d'une centaine de mètres. Brusquement, l'on débouche dans la plaine du Cher ; l'horizon tombe et la ville qui prétend devenir le Manchester de la France, apparaît. Siège d'une baronnie qui au XIII[e] siècle passe aux sires de Bourbon, Montluçon devient pendant la guerre de Cent ans une ville presque frontière, aux portes de la domination anglaise ; elle couvre de ce côté le Bourbonnais et l'Auvergne. Le *bon duc* Louis II fait de sa résidence de prédilection une place forte. C'est pour Montluçon une période de richesse et d'éclat. Toute cette prospérité tombe au XV[e] siècle, lorsque les ducs abandonnent la ville du Cher pour la nouvelle capitale qu'ils se bâtissent aux bords de l'Allier. La réunion du Bourbonnais au domaine de la couronne consomme sa ruine : le château et les remparts s'écroulent ; la manufacture d'armes

(1) Production du groupe de Doyet, Bézenet, Montvicq en 1886 : 340,600 tonnes ; du bassin de Commentry : 395,777 tonnes ; pour la production du combustible, l'Allier occupe le 6[e] rang

Production du fer (fonte, fer, acier) dans l'Allier en 1886 : 69,800 tonnes ; valeur : 13,000,000 francs.

Digitized by Google

blanches n'est plus qu'un souvenir ; toute industrie locale s'arrête. C'est seulement au milieu de notre siècle que sonnera pour la ville l'heure de la résurrection. La proximité de la houille et du minerai détermine alors sur ce point favorisé l'installation de forges et de hauts-fourneaux. La verrerie, une des industries qui consomment le plus de combustible, s'y établit et prospère aussitôt. Les voies de communication achèvent ce que l'industrie a commencé. La situation topographique et les intérêts commerciaux font de Montluçon un croisement important de routes : les voies ferrées de Moulins et de Gannat, d'Eygurande et de Limoges, de Tours et de Bourges y coupent le Cher et le canal du Berry. Cette heureuse situation tout aussi bien que le développement de son industrie ont valu à Montluçon son prodigieux accroissement (1). Tandis que la haute ville précipite encore vers le Cher ses rues sombres, ses maisons à pignons, aux lourds auvents, aux portes en ogive, aux toits aigus, une ville moderne s'est formée autour de la vieille cité féodale. Elle a franchi le Cher et projette au-devant de toutes les routes ses faubourgs sans cesse grandissants.

Déjà plus peuplée que le chef-lieu, la grande ville industrielle du département possède en Néris son Vichy. Placée au sud de Montluçon dans le bassin du Cher, à peu près comme Vichy dans celui de l'Allier au sud de Moulins, Néris a vu pareillement ses eaux chaudes fréquentées des Romains. Du camp établi à Aquæ Neri, vers la fin du Ier siècle, et de l'établissement thermal que la VIIIe légion Augusta y construisit, il reste encore de curieux vestiges. Comme Vichy, Néris tombe dans l'oubli pendant tout le moyen-âge : les goutteux et les paralytiques ont repris de nos jours seulement le chemin de ces sources très efficaces dont la plus puissante fit éruption le jour même du tremblement de terre qui détruisit Lisbonne.

(1) Montluçon avait, en 1801, 4,420 habitants ; en 1841, 5,034 habitants ; en 1856, 12,736 ; en 1887, elle s'élève au chiffre de 27,818 habitants.

Digitized by Google

Par malheur, Néris n'offre pas à ses visiteurs une campagne bien riante ni bien variée. Elle n'a pas, comme Vichy, une petite Suisse à ses portes; mais le Cher est tout près qui, en fait de pittoresque, vaut au moins l'Allier. En face de Néris, il échappe aux gorges qui l'emmuraient, et jusqu'à Saint-Amand sa vallée reste ravissante. Les longues lignes du canal et les méandres capricieux de la rivière, les rochers qui encadrent le Cher et les ruisselets qui, de leurs vertes trouées, ébrèchent cette falaise dénudée, fondent leurs contrastes dans un ensemble d'une harmonie saisissante. Par les gorges qui débouchent sur la gauche du Cher, l'on pénètre dans de gracieux vallons. Des chemins creux, aux berges blanchissantes d'aubépine, conduisent à de frais et riants villages qui s'abritent, discrets, derrière des châtaigniers séculaires. A mi-côte s'étagent les vignobles ; plus haut, les brandes conservent encore, sur plusieurs points, leurs pyramides de genévriers et leur mer de bruyères. Çà et là, les blocs de granit se heurtent dans un désordre chaotique : telles les pierres Jaumathres, qui ont tant exercé la sagacité et l'imagination des archéologues. Par ces hautes terres, froides moins encore par l'altitude que par la nature du sol, nous avons pris pied sur le socle granitique qui porte l'ancienne Marche : elles en sont le promontoire avancé.

Nous doutons qu'une autre province présente au même degré que le Bourbonnais une telle diversité dans sa constitution intérieure. Le Limousin et la Marche sont presque exclusivement granitiques ; l'Auvergne n'est que laves et granit ; le Berry et le Morvan sont avant tout des terrains jurassiques. Le Bourbonnais, la province la plus centrale de la France, en est au point de vue géologique comme l'image réduite : les éléments dont se compose le sol de notre territoire sont ici presque tous représentés. A cette formation hétérogène du sous-sol s'est superposée toute une poussière de régions naturelles bien distinctes les unes des autres. Chacune d'elles rappelle la province voisine : La Palisse et ses

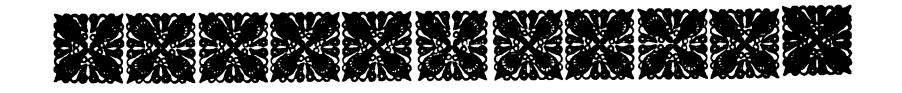
Digitized by Google

porphyres se rattachent au Forez ; la Limagne de Gannat s'ouvre sur l'Auvergne ; les plateaux granitiques d'au-delà le Cher continuent la Marche ; par sa pente et par la nature du terrain, Saint-Amand est une annexe du Berry. S'il existe quelque part dans le Bourbonnais un être géographique, c'est dans les plaines ondulées entre Bourbon, Souvigny et Moulins qu'il faut le chercher. Et c'est précisément autour de ce noyau primitif que la politique patiente des ducs a groupé l'ensemble des terres qui constituent le Bourbonnais. L'étude de sa formation montrera que cette province ne fut jamais un être historique bien distinct ni bien vivace : c'est une création princière, faite laborieusement de pièces et de morceaux.

I.-A. Rayeur.



Digitized by Google



# ROBERT DE CLERMONT

## I

*Sa naissance. — Son éducation. — Son mariage*
*1256-1276.*

ROBERT DE CLERMONT, sixième fils de saint Louis, naquit en 1256 (1). Il fut baptisé par Philippe, archevêque de Bourges, et eut pour parrain Humbert, cinquième général des Jacobins (2), que le roi avait fait venir tout exprès à Paris. Les chroniqueurs contemporains ne nous disent rien de son enfance, peu de chose de sa jeunesse ; mais ce que nous savons de son père suffit pour nous renseigner sur la manière dont il fut élevé. Saint Louis aimait tendrement ses enfants, mais il savait mettre ses affections au niveau de ses sentiments de chrétien, et il se préoccupait avant tout de leurs progrès dans

(1) *Recueil des Historiens des Gaules*, t. XXI, p. 769 A ; *ibid*, 201 A, 695 E.

(2) On donnait en France le nom de Jacobins aux religieux de l'ordre de Saint-Dominique, parce que leur principal couvent à Paris, situé près de la porte Saint-Jacques, était, lorsqu'ils vinrent s'y établir (1218), un hôpital des pèlerins de S. Jacques. — Cf sur Humbert, LE NAIN DE TILLEMONT, *Vie de saint Louis*, édition de la Société de l'histoire de France, t. IV, 98 ; VI, 196-198.



la vertu et dans les voies de Dieu. Il veillait lui-même à leur éducation, et leur traçait, avec une sollicitude aussi douce que ferme, la règle qu'ils avaient à suivre. Il les formait à la piété, les associait à ses prières, et ne les quittait pas le soir sans leur dire quelques paroles d'édification ; mais, tout en étant convaincu, selon l'Evangile, que le salut de l'âme est la seule chose nécessaire à l'homme, il n'oubliait pas la mission que ses enfants étaient appelés à remplir en ce monde, et nous voyons par les instructions qu'il envoya à sa fille Isabelle, reine de Navarre, comme par les enseignements qu'il adressa sur son lit de mort à son fils aîné, quelle haute idée il se faisait à la fois des devoirs de l'homme envers Dieu, et de ses devoirs envers ses semblables. Il ne séparait jamais les uns des autres. « Chère fille, je vous enseigne d'aimer notre seigneur Dieu de tout votre cœur et de tout votre pouvoir, car sans cela nul ne peut valoir nulle chose....... Ayez le cœur débonnaire envers les gens que vous entendrez qui sont affligés de cœur ou de corps, et les secourez volontiers ou de confort ou d'aumônes, selon ce que vous pourrez en bonne manière. Chère fille, aimez toutes bonnes gens et de religion et du siècle, ceux dont vous entendrez dire qu'ils honorent et servent Dieu. Aimez les pauvres et les secourez....... Chère fille, obéissez humblement à votre mari et à votre père et à votre mère dans les choses qui sont selon Dieu....... Mettez si grande entente à être parfaite en tout bien que ceux qui vous verront, ou entendront parler de vous, y puissent prendre bon exemple. Il me semble qu'il est bon que vous n'ayez pas trop grand surcroît de robes et de joyaux, selon l'état où vous êtes. Au contraire, m'est avis que meilleure chose est d'en faire vos aumônes, au moins de ce qui serait trop ; et m'est avis qu'il est bon que vous ne mettiez pas trop grand temps ni trop grande étude à vous parer et atourner ; et gardez bien de ne faire excès en votre ornement....... (1). »

(1) H. Wallon, *saint Louis et son temps*, II, 468-474.

Digitized by Google

Est-il possible de montrer plus de zèle pour la bonne vie et le salut de ses enfants, plus de souci de leur destinée en ce monde et en l'autre ? Quel est le souverain qui a jamais mieux compris ses devoirs que celui qui a tracé les enseignements suivants ? « Aie le cœur doux et miséricordieux aux pauvres et à ceux qui souffrent... Maintiens les bonnes coutumes de ton royaume et les mauvaises abaisse. Ne convoite pas sur ton peuple, ne le charge pas de toltes (impôts), ni de tailles, si ce n'est par trop grand besoin..... Sois rigide et loyal à tenir justice et droiture envers tes sujets..... Tu dois mettre toute ton attention à ce que tes gens et tes sujets vivent en paix et en droiture sous toi..... Garde-toi d'exciter guerres sans très grand conseil et particulièrement contre homme chrétien..... Apaise au plus tôt que tu pourras les guerres et querelles soit de toi, soit de tes sujets..... » (1).

Il ne fut donné à aucun roi de porter plus haut la vertu que ne le fit saint Louis, et l'on devine aisément quel heureux ascendant, quelle puissante influence ce grand roi aurait exercés sur tous ses enfants s'il leur eût été donné à tous de recevoir et de comprendre ces leçons d'une si haute élévation morale. Malheureusement il mourut trop tôt pour plusieurs d'entre eux et en particulier pour Robert de Clermont. Celui-ci avait à peine onze ans quand les douloureux événements de l'Orient latin vinrent pour la seconde fois attrister son père et l'arracher au paisible gouvernement de la France. Le 25 mars 1267, Louis IX réunit les prélats et les barons du royaume, apporta de la Sainte-Chapelle la couronne d'épines, et devant cette relique insigne de la Passion, il pressa l'assemblée de prendre la croix. Ses exhortations touchèrent d'autant plus les assistants qu'on voyait qu'il n'épargnait ni la faiblesse de son corps, ni l'âge si tendre de ses fils, dont l'aîné n'avait pas vingt-deux ans, et les deux suivants dix-sept ou dix-huit ans. Si Robert n'eût été encore trop

(1) *Ibid*, p. 532-536.

Digitized by Google

jeune, il l'eût emmené comme les autres, ne croyant pas devoir épargner ses enfants puisque Dieu n'avait pas épargné son fils unique. Il n'hésita point à leur faire prendre la croix et à les exposer à toutes sortes de dangers, montrant par là toute l'ardeur avec laquelle il entreprenait cette guerre, et ne voulant point que l'armée manquât de chefs dans les accidents qu'on pouvait redouter. Il travailla les deux années suivantes à assurer le succès de la croisade, et quand les plus grands préparatifs furent terminés, il s'occupa de régler le sort de ses enfants comme s'il avait le pressentiment de ne jamais revoir le royaume. En février 1270, il fixa les apanages de plusieurs de ses fils, et maria sa fille Blanche à Fernand, fils aîné d'Alphonse, roi de Castille, et sa fille Marguerite à Jean de Brabant. Robert eut pour sa part le comté de Clermont, qui comprenait alors presque tout le Beauvaisis, avec les châtellenies de Creil et de Gournai (1). Le 17 mars de la même année, Louis IX arrêta le mariage de Robert avee Marie, fille unique et héritière de Gui, vicomte de Limoges, et de Marguerite, fille de Hugues, duc de Bourgogne, à condition que ce mariage serait agréé de Robert quand il serait en âge. Marguerite cédait en même temps au roi la possession de la vicomté de Limoges pour en jouir au nom d'elle et de sa fille jusqu'à ce que le mariage fût accompli ou rompu, se réservant les hommages de son douaire, et se chargeant de l'entretien de sa fille (2). Ce mariage ne se fit pas, et Marie porta la vicomté de Limoges à Arthur II, duc de Bretagne, qu'elle épousa vers 1275.

Saint Louis prit enfin des dispositions plus générales sur la distribution des biens qu'il laisserait après lui, et il rédigea son testament. Il y a encore de grandes pensées et de nobles sentiments dans cet acte que Le Nain de Tillemont a osé

(1) Cf. Lettres de donation, dans Martène, *Thes. anecd.* I. c 1125. Le Nain, etc , t. V, p. 17.

(2) Le Nain, etc., t. V, p. 77-78.

Digitized by Google

trouver ennuyeux. Le roi recommande en premier lieu d'acquitter ses dettes, de réparer ses torts, de restituer ce qu'il pourrait avoir sans droit ; puis il accorde quatre mille livres à sa femme Marguerite, diverses libéralités aux ordres religieux, aux institutions charitables et aux pauvres écoliers. Il n'oublie ni ses serviteurs, ni ses pauvres ordinaires, ni les pauvres filles à marier. Ses fils Jean-Tristan, Pierre, Robert, et sa fille Agnès ne viennent qu'après tous les autres et ils n'ont pas la part la plus belle dans ces legs. Après avoir ainsi réglé ses dernières volontés, Louis IX alla prendre le bourdon de pèlerin à Saint-Denis, et le 16 mars il se sépara de Marguerite à Vincennes. La pauvre reine le quitta tout en pleurs, elle le voyait pour la dernière fois !

Robert de Clermont n'avait que quatorze ans quand son père expira devant Tunis. Sa mère, sous la garde de laquelle il était demeuré en France, lui inspira ces sentiments généreux et magnanimes dont elle avait donné de si nombreux exemples, et à peine en âge de porter les armes, il accompagna Philippe III dans son expédition contre Roger Bernard, comte de Foix (1271).

Jules ROY.

(*A suivre*).



Digitized by Google

# UNE MONNAIE PRÉHISTORIQUE

La monnaie, c'est-à-dire le lingot de métal frappé d'une estampille officielle qui assure son poids et son titre, n'est pas apparue tout-à-coup et les exigences des opérations commerciales avaient, longtemps avant Phidon d'Argos et les rois de Lydie, fait naître un système monétaire basé sur l'échelle pondérale, mais sans autre garantie que la balance ou peut-être l'apposition de marques privées dont le caractère fiduciaire était regardé comme suffisant.

Cette préhistoire de la numismatique est encore peu connue et si les transformations de l'instrument d'échange, depuis le bœuf considéré comme unité transactionnelle, le lingot substitué au bœuf et en gardant le nom pour signifier qu'il en représentait la valeur, jusqu'à la monnaie figurée et légale, ont été étudiées pour les pays orientaux du bassin méditerranéen, on est moins avancé en ce qui concerne la partie occidentale de l'Europe. Cependant, là comme ailleurs, le besoin d'opérer des transactions s'est fait sentir et s'est développé avec une intensité relative et le moyen de le satisfaire par des procédés d'échanges commodes et généralisés a de bonne heure sollicité l'ingéniosité des peuples.

Les métaux dont l'emploi était nécessaire dans la plupart des circonstances, qui étaient aisément transportables malgré leur poids et que leur haute valeur ne permettait guère d'accumuler en quantités encombrantes, ont rempli le rôle d'instrument d'échange, en même temps que les têtes de bétail, et ils se prêtaient mieux qu'elles à la divisibilité pour les moindres transactions. Nous avons admis l'opinion, dans une publication antérieure (1), que des anneaux de bronze, de type uniforme, du poids moyen de 5 grammes 60, qui ne portent habituellement aucune trace d'usure indiquant qu'on les utilisait et auxquels on ne peut attribuer aucun usage, étaient

(1) *Récits et fragments d'histoire,* page 244.

Digitized by Google

des monnaies de l'époque du bronze. On en rencontre communément un peu partout et on a trouvé dans une sépulture un vase de bronze qui en était rempli. Plus tard, des multiples et des sous-multiples furent créés et l'on fabriqua des anneaux en métaux précieux.

C'est là ce qui se passait, longtemps avant notre ère, chez les Chaldéens et les Assyriens qui se servaient d'anneaux d'or et d'argent dans leurs rapports commerciaux avec l'Egypte. Ces anneaux, établis d'après leur système pondéral se présentent même en divisions très faibles, commodes dans la pratique de l'échange, mais trop petites pour avoir pu être employées à un autre usage. A la vue d'objets semblables et analogues, on ne peut se refuser à admettre qu'il en était de même dans notre pays, avant que les monnaies grecques nous fussent parvenues et eussent été proposées à notre imitation.

On regarde même comme un souvenir de la forme annulaire donnée aux métaux destinés à servir d'instrument d'échange les annelets qui figurent dans le champ du revers de certaines monnaies gauloises.

Mais il était, dans la vie économique, des transactions de tous les instants et d'importance tellement minime que le plus léger anneau d'or, d'argent ou même de bronze, dont les rapports de valeur étaient, dans l'antiquité, bien plus faibles que de nos jours, eût dépassé le prix à payer. De là, nécessité de moyens d'échange destinés à une extrême division et pouvant donner satisfaction dans toutes les circonstances. Des métaux moins précieux pouvaient jouer ce rôle et le plomb semble l'avoir rempli.

On considère comme monnaies gauloises primitives de petites lentilles de plomb, quelquefois entièrement transformées en carbonate par leur long séjour dans la terre végétale, qui ne sont affectées d'aucun signe, simples gouttelettes de métal qui ont pris, en se solidifiant, la forme lenticulaire.

Si ces petits lingots avaient été façonnés en anneaux, on ne saurait discuter leur place dans la série ; mais la mollesse du métal les eût exposés à de continuelles déformations et leur minime valeur n'eût peut-être pas couvert les frais de leur fabrication.

En les admettant parmi les premiers essais monétaires de nos aïeux, on a raison, pensons-nous ; mais on ne s'est pas expliqué sur l'époque présumée de leur apparition, et la plus haute antiquité qu'on leur attribue est à peine reportée vers six cents avant notre ère, date à laquelle le nom des Celtes est, pour la première fois, signalé par l'histoire.

Cependant les Celtes existaient depuis longtemps déjà

Digitized by Google

comme unité ethnique, avec leur nom, leurs usages, leur industrie naissante, et les pastilles de plomb nous paraissent plus anciennes que l'entrée de notre pays dans l'histoire. Elles nous semblent se rattacher au système des lingots annulaires de l'époque du bronze et nous en avons recueilli en un point que nous croyons avoir été occupé depuis l'époque de Solutré jusqu'à la fin de l'ère préhistorique. L'un d'eux pèse 4 gr. 70 ; un autre qui en est peut-être la moitié, 2 gr. 40.

Un scrupule pourtant nous assaille. Une de ces lentilles de plomb présente un signe gravé au trait dans lequel on pourrait soupçonner une indication de valeur.

Malgré la forme cruciale que reproduit le fond du dessin, on ne saurait, dans ce symbole, reconnaître le swastika ; il faut donc écarter toute idée de voir une amulette dans un objet qui ne présente d'ailleurs aucun moyen de suspension. En outre, si on ne peut donner du signe gravé aucune interprétation, il ne s'ensuit pas qu'on doive le regarder comme purement fantaisiste.

Il ne nous semble pas plus le produit de la fantaisie que le revers du statère d'argent d'Egine, dont le carré creux était, dit-on, seulement destiné à empêcher les flans de glisser sur l'enclume, quoique les rayons saillants qui partent du centre divisent ce carré creux en compartiments triangulaires, en creux ou en relief, qui ne peuvent être purement arbitraires, mais ont pu servir à indiquer la valeur de la pièce.

Le symbole tracé sur notre pièce de plomb n'est pas sans analogie avec le dessin du revers du statère éginète, et, si cette analogie est admise, nous sommes en présence d'une monnaie préhistorique quant au système pondéral qui a déterminé sa fabrication, mais marquée d'un signe de valeur seulement après l'introduction en Gaule des premières monnaies grecques, cinq ou six cents ans avant notre ère et avant toute création de monnaies officielles dans notre pays.

Il nous a semblé intéressant de faire connaître ce petit objet, quelques critiques que doive soulever l'attribution proposée et que l'on admette ou rejette son caractère préhistorique.

D[r] VANNAIRE.

**NOTA. — La lentille de plomb ornée d'une croix et de quatre traits partant de l'un des bâtons de cette croix, presque du point de croisement, de façon à dessiner huit petits triangles irréguliers, le tout gravé en creux, devait être reproduite en tête de cet article. Un accident de mise en pages nous empêche de la donner.**

Digitized by Google

# CHRONIQUE & MÉLANGES

Plusieurs œuvres dues à quelques artistes bourbonnais ont figuré à l'exposition des Beaux-Arts ouverte à Nevers le mois dernier, exposition dont nous constatons avec plaisir le succès, remarquable surtout au point de vue local. Il n'en pouvait guère être autrement, du reste, hâtons-nous de l'ajouter, dans une ville qui de bonne heure a su donner aux beaux-arts la place qui leur est due, dans un département où des maîtres incontestés comme Hanoteau, Gautherin, et Boisseau comptent des disciples comme Baffier, Pail, Garcement, Mury, etc.

Parmi nos compatriotes, ont exposé :

Mlle Authier (Henriette), trois tableaux de fleurs ; M. Barillet (François), *bords de la Loire* et *fleurs*, peintures ; M. Frédéric de Chavigny, *perdreau* et *bécasse*, aquarelle ; Mlle Desliens (Cécile), une toile, la *Bourbonnaise* ; M. Ducloux (Henri), deux toiles, *Intérieur de la cathédrale de Moulins* et *Bords de l'Allier à Moulins* ; M. Fournier des Corats, *Vision lunaire* et le *printemps de la vie* ; M. Leprat (Pierre), deux toiles, *Dans l'atelier* et *Pour un bouquet* ; Mlle Moulinot (Marie), *Portrait de Mme B**** ; M. l'abbé Radureau, *Tête de vieillard, Paysan bourbonnais* et une nature morte ; M. Thonier (Aymard), un fusain, *le soir à Saint-Victor.* ; M. Valois (Georges), *Tête de femme*, dessin.

La note que nous avons insérée dans la chronique de notre numéro de juin, au sujet du sculpteur moulinois Philibert Vigier, nous a valu de M. Alfred Bertrand l'intéressante lettre que nous publions ici. En même temps qu'elle nous montre une fois de plus la sagacité étonnante et le bonheur des recherches du savant archéologue, cette lettre nous apprend que l'existence de notre artiste n'était pas ignorée autant que nous le pensions, puisque M. Ernest Bouchard en faisait déjà l'objet d'une étude dont nous aurons sans doute à entretenir plus tard les lecteurs des *Annales*.

« ... Le dimanche 6 juin, après que le Congrès des sociétés savantes eut clos ses séances, je suis allé à Versailles dans l'intention de me rendre compte *de visu* des œuvres du sculpteur Thomas Regnaudin. J'ai pu admirer, outre deux statues en marbre des bains d'Apollon, dues à son ciseau, les compositions allégoriques représentant la Loire et le Loiret ; elles se trouvent devant le château, près du bassin de gauche dans la direction de celui de Latone. Toutes les statues que l'on voit là ont été exécutées sur un même type de commande, dans une attitude couchée, homme ou femme, suivant le cours d'eau symbolisé et chacune est accompagnée d'un petit génie debout, portant un coquillage (conque) ; celles de Regnaudin ont en outre pour accessoires des grenouilles, des poissons, des anguilles, à demi-cachés sous des feuilles et à travers des joncs.

» Le grand roi, créateur de Versailles et de ses merveilles, n'a pu que voir toutes ces statues déparées par la couleur vive et criarde résultant d'une récente fusion ; aujourd'hui elles sont recouvertes d'une admirable patine d'un bleu verdâtre. Cette tonalité douce, qui m'est particulièrement chère, leur donne un aspect qui rappelle la statuaire antique. Ces sculptures, cependant, ne datent que de deux siècles. Elles sont signées : *Tho. Regnaudin, 1669.*

» Ma surprise a été grande quand, au cours de mon examen, presqu'au bout du tapis vert, à gauche près du bassin d'Apollon, j'ai lu sur le socle d'une minerve en marbre blanc de parfaite conservation, sans souillure ni

Digitized by Google

aucune partie endommagée, épargnée par le temps même, car elle n'est couverte d'aucune végétation moussue, j'ai lu dis-je ces mots et cette date : *P. Vigier, molinensis, 1669*. Mon cœur de bourbonnais a bondi. Voilà donc bien l'une des œuvres de notre compatriote Vigier. Vous demandiez dans la chronique de votre dernier numéro des *Annales*, que ceux de vos lecteurs que cela pouvait intéresser s'occupassent de Philibert Vigier. Voilà ma réponse.

» Mais il ne s'agit pour moi que d'un hasard heureux. Il n'en est pas de même de mon distingué confrère, M. Ernest Bouchard. C'est bien ici le lieu de mentionner que l'existence de l'émule de Regnaudin lui était connue depuis assez longtemps et qu'il se proposait de tirer d'un oubli immérité un artiste dont le talent fut sans doute en son temps couronné de quelque gloire Le travail de M. Bouchard sur la vie et les œuvres de Regnaudin n'aura fait que précéder une étude semblable sur Philibert Vigier.

» Agréez, etc. »

*Réunions des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne*. — *Extrait du rapport sur les travaux de la session :*

« Trois de vos confrères, messieurs, ont abordé, cette année, des questions qui touchent à la musique ou au théâtre. Ce sont MM. Bouchard, vice-président de la Société d'Emulation de l'Allier, correspondant du comité..... Le premier vous a dit ce que fut l'Académie de musique de Moulins au dix-huitième siècle.... L'Académie de musique de Moulins date de 1736. Nous en connaissons les statuts, les professeurs, les artistes, le fonctionnement, l'éclat.

« M. Bouchard n'a pas omis de nommer en passant plus d'un auditeur de qualité accouru aux concerts de l'Académie. Le Bourbonnais tout entier fut redevable à cette institution d'un réveil intellectuel. Enfin, c'est dans le centre provincial que se forma Antoine Dauvergne, né à Moulins le 4 octobre 1713, — et non pas à Clermont-Ferrand, comme le suppose Fétis. — Dauvergne, rendu célèbre en 1753 par son opéra-comique des *Troqueurs*, devint plus tard surintendant de la musique du roi. »

Un statuaire de très grand talent, M. Albert-Ernest Carrier-Belleuse, est mort le 3 juin à la manufacture nationale de porcelaine de Sèvres, où il était directeur des travaux d'art Parmi les œuvres nombreuses que laisse cet éminent artiste, il n'est pas sans intérêt au point de vue bourbonnais de citer la fameuse statue qui orne la façade du casino de Vichy ; elle représente une nymphe portant sur ses épaules une urne penchée, tandis qu'un amour élève une coquille pour recueillir l'onde, et qu'un enfant repose à ses pieds parmi les roseaux.

La vente des collections de M. Esmonnot, collections dont le catalogue a été publié, se continue par les soins de MM. F. Pérot et Alfred Bertrand. Tous ces objets rares réunis avec tant de peine vont se disperser. Ce n'est pas sans amertume que nous assistons à cet éparpillement. M. Esmonnot, pendant toute une longue vie consacrée à la science, avait composé un véritable musée dont l'ensemble offrait une grande variété.

La *Société nationale d'encouragement au bien* a distribué dimanche dernier au Cirque d'hiver, à Paris, un certain nombre de récompenses. L'un de nos compatriotes, M. Francisque de Biottière, écrivain bien connu, a reçu pour son roman de *Muguette*, publié l'année dernière, une médaille d'honneur. Déjà en 1883 M. de Biottière avait été l'objet de cette flatteuse distinction à la suite de la publication d'un autre roman, les *Rentes du docteur*.

*Le Directeur-Gérant* : E. Delaigue.

Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.


Digitized by Google



# GILBERT GAULMYN

## COMTE DE MONTGEORGES

### MARÉCHAL DE CAMP DES ARMÉES DU ROI

1658-1735

E maréchal de camp Gilbert Gaulmyn de Montgeorges eut l'honneur d'être compatriote de Villars et de Berwick et de combattre sous leurs ordres. Bourbonnais par son père et parisien par sa mère, il naquit en 1658, du mariage de Pierre Gaulmyn, dit le comte de Norat (1), premier président à mortier du parlement de Metz, avec Anne Foulé, et eut pour parrain son grand-père, Gilbert Gaulmyn de Montgeorges (2), savant moulinois renommé pour son esprit et son érudition.

(1) Pierre Gaulmyn, chevalier, comte de Norat, seigneur du Mas et de Sauzet, conseiller du roi en ses conseils, président à mortier au parlement de Metz, épousa, le 11 février 1636, D[lle] Anne Foulé, fille de Jacques Foulé, conseiller d'Etat. De cette union naquirent deux filles, Elisabeth et Louise, et un fils, Gilbert.

(2) Il était très versé dans toutes les langues orientales et possédait une riche bibliothèque composée de manuscrits hébreux, syriaques et persans (Voir *Revue bourbonnaise*, année 1886). Il fut successivement lieutenant criminel au présidial de Moulins, intendant du Bourbonnais et conseiller d'Etat (1585-1665).



Digitized by Google

Le jeune Gilbert fut baptisé à Paris, dans l'église Saint-Eustache (1). Ses premières années se passèrent à Paris et en Bourbonnais, soit sur la terre paternelle du Mas, soit chez son grand-père, au château de Montgeorges, près Chavenon. A huit ans, il perdit son père, et l'hiver suivant, la mort de son grand-père le fit héritier de biens considérables dans la généralité de Moulins. A peu d'années de là, sa mère épousa en secondes noces le marquis de Cézan, capitaine aux gardes françaises.

Gilbert Gaulmyn venait d'avoir dix-huit ans ; deux carrières s'ouvraient devant lui : celle de la magistrature, avec le souvenir de son père et de ses deux aïeuls ; celle des armes, avec l'exemple du marquis de Cézan et de son oncle, François Gaulmyn, mestre de camp d'un régiment de cavalerie. Cependant, le canon de Salzbach emportait Turenne dans son triomphe et un coup de mousquet tuait sous Arnhein François Gaulmyn (2). Au milieu de ces deuils, le parti du jeune homme fut bientôt pris : il s'engagea au régiment des gardes françaises. Le 25 février 1674, il était enseigne dans la compagnie de son beau-père ; lieutenant à vingt ans, et, le 12 février 1680, le roi lui délivrait le brevet d'aide-major. La paix lui avait donné ses premiers grades, il lui restait à gagner les autres sur les champs de bataille.

L'occasion ne se fit pas longtemps attendre : la révocation de l'édit de Nantes venait d'armer l'Europe. Pendant que Louvois donnait l'ordre d'affamer les bords de la Meuse, le régiment des gardes françaises quittait sa garnison de Lille pour aller grossir aux Pays-Bas les troupes du maréchal d'Humières. Ce fut la première campagne de Montgeorges ; et, le jour où il recevait à Valcourt (3) le baptême du feu, la coali-

(1) Registres paroissiaux de l'église Saint-Eustache, 27 juillet 1658.

(2) Son nom est inscrit au palais de Versailles, dans la galerie des batailles, parmi les maréchaux de camp tués à l'ennemi.

(3) Bibliothèque nationale, Cabinet des titres. Montgeorges fut blessé dans cette rencontre.

Digitized by Google

tion remportait sa première victoire! A la fin de la saison, il fut nommé capitaine aux gardes françaises (1er octobre 1689); en 1692 il reçut une compagnie de grenadiers au même régiment, et jusqu'au traité de Ryswick, il suivit avec lui les hasards de la guerre en Flandre et aux Pays-Bas.

Cette campagne terminée, Montgeorges dut bientôt reprendre les armes. La paix avec la coalition venait à peine d'être signée, que Louis XIV prononçait les paroles célèbres qui donnaient à son petit-fils le trône d'Espagne, et à la France la haine de l'Europe. Nommé brigadier d'infanterie des armées du roi le 23 décembre 1702 (1), Gaulmyn fut envoyé, dès le printemps suivant, à l'armée de Flandre, sous les ordres du maréchal de Boufflers. Comme il arrivait à son nouveau poste, Marlborough marchait sur les Flandres, les lignes de Waes étaient déjà envahies et le général anglais venait de recevoir des ordres formels pour s'emparer de celles d'Anvers. Le matin du 29 juin 1703, Boufflers et Villeroy, campés vers Diest, apprirent cette nouvelle; en même temps, le général de Bedmar, menacé vers Eckeren, demandait des renforts. Des secours de cavalerie et d'infanterie furent aussitôt envoyés (2); Montgeorges reçut le commandement de 1500 grenadiers qui devaient arriver à Eckeren avant que Marlborough en eût connaissance. Ces troupes se mirent en marche le 29 juin, à 8 heures du matin; Boufflers partit lui-même quelques heures après, les devança et arriva le soir au camp du marquis de Bedmar. Vers dix heures du matin, Montgeorges était à Deurne; la cavalerie prit les devants et arriva le lendemain, de très bonne heure, aux environs d'Eckeren. Sans plus tarder, Boufflers commença le combat: il se rendit maître du village d'Ooderen, mais bientôt la cava-

(1) Bibliothèque nationale, Cabinet des titres.

(2) Lettre du maréchal de Boufflers au roi, du 1er juillet 1703, publiée dans les *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, par le lieutenant-général Pelet, t III, p. 65.

Digitized by Google

lerie, paralysée par des obstacles sans nombre, devint sans action. Pendant que Bedmar maintenait les Hollandais avec l'infanterie, Boufflers envoyait presser la venue des grenadiers; déjà les ennemis se reformaient derrière leurs remparts naturels, quand à quatre heures du soir arrivèrent quelques bataillons et les 1500 grenadiers de Montgeorges, en marche depuis trente-quatre heures. L'attaque d'Eckeren fut immédiatement résolue.

Les dernières dispositions demandèrent encore une heure et demie. L'infanterie fut divisée en quatre groupes. « Le marquis de Thoy était à la droite, M. le prince d'Epinoy dans le milieu, et M. de Labadie à gauche ; M. le comte de Montgeorges, qui commandait les grenadiers détachés de l'armée de Sa Majesté, était entre M. le prince d'Epinoy et M. de Labadie. » Quant aux ennemis, ils étaient très avantageusement placés derrière des haies et des fossés, dans un pays marécageux et coupé de digues. La cavalerie était impuissante, tout reposait sur l'infanterie. L'attaque fut si vigoureuse que les premières positions furent toutes enlevées ; ce fut surtout un combat d'avant-postes; à chaque obstacle, c'était une nouvelle lutte; la victoire dépendait des quatre généraux qui commandaient l'attaque. Le comte de Montgeorges s'y distingua « par toute la capacité, l'intelligence et la fermeté que l'on peut désirer dans les meilleurs officiers généraux »; avec ses grenadiers il « fit merveille à vingt reprises différentes. » Il combattait depuis quatre heures durant quand Eckeren fut prise; la ville fut pillée et le général ennemi, Obdam, fuyant du côté d'Anvers, ne dut son salut qu'aux plumes blanches de son chapeau qui le firent prendre pour un Français.

Sans doute, l'honneur de cette journée revient au maréchal qui avait dirigé l'attaque ; mais le succès est l'apanage commun des quatre généraux d'infanterie; chacun eut sa bataille. Boufflers, dans la lettre où il rend compte à la cour de cette victoire, assure qu'il ne saurait trop se louer de l'ac-

Digitized by Google

tivité et du discernement du comte de Montgeorges, et le lieutenant-général Pelet ne craint pas d'affirmer dans ses mémoires que les trente compagnies de grenadiers et leur chef eurent la meilleure part à la prise du camp d'Eckeren (1).

Telle fut à cette bataille la conduite du général bourbonnais. La victoire assura le succès des armes françaises dans les Pays-Bas pendant cette année, succès trop court, il est vrai, et bientôt suivi de revers. Au moins, couvrit-il de gloire le maréchal de Boufflers; mais cette époque tourmentée n'a de palmes que pour les grands noms, elle oublie trop souvent ceux qui ont tressé la couronne!

Le lendemain, le comte de Montgeorges et ses grenadiers campèrent dans les hameaux, entre Deurne et Lierre; le 3 juillet, ils rejoignirent au village de Nazareth l'armée de Villeroy, et passèrent aux Pays-Bas l'hiver et l'été suivants.

La conduite de Gaulmyn fut récompensée, l'année d'après, par la charge de maréchal de camp (28 octobre 1704). Si le brigadier avait étrenné son grade par une victoire, le maréchal de camp ne fut d'abord entouré que de défaites; le mois de décembre le vit assister de près ou de loin à tous les désastres de Villeroy: Malborough vainqueur à Ramillies, et l'armée française se retirant sur la rive gauche de l'Escaut, puis derrière la Lys. Les Français étaient en pleine déroute, l'affolement régnait à Versailles et le ministre Chamillard, venu en Flandre pour examiner la situation, dut reconnaître que les troupes ne pouvaient plus combattre. Au milieu de ce désarroi, le comte de Montgeorges fut envoyé à Mons (2); il reçut un des derniers ordres de Villeroy disgracié, et ne trouva de repos qu'en la mauvaise saison qui força les vainqueurs à séparer leur troupes.

Aux pieds des Alpes, la situation n'était pas meilleure: le

(1) *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, par le lieutenant-général Pelet, t. III, p. 80.

(2) Bibliothèque nationale, Cabinet des titres.

Digitized by Google

duc de Savoie et le prince Eugène menaçaient la Provence ; nos troupes demandaient du secours. Le 9 août 1707, le comte de Montgeorges reçut l'ordre de rejoindre l'armée d'Italie (1). Il ne quitta pas sans peine ses grenadiers, vainqueurs d'Eckeren ; mais ce fut pour le roi l'occasion de lui donner une nouvelle marque de satisfaction. Non content de l'avoir fait récemment chevalier de Saint-Louis (2), les compagnies de grenadiers ne se vendant pas, Louis XIV, en considération des longs et bons services de son maréchal de camp, lui donna celle de son successeur pour en tirer récompense (3).

Le comte de Montgeorges arriva en Provence à la fin d'août, au milieu du siège de Toulon. La fortune, si capricieuse aux Français, se retourna vers eux. Le 21, le maréchal de Tessé, prévoyant le départ prochain du duc de Savoie, envoya Montgeorges se jeter dans Antibes avec un régiment de dragons, tout laissant à supposer que les alliés en feraient le siège en regagnant l'Italie. A peine le maréchal de camp était-il en marche que le duc de Savoie levait le siège de Toulon (22 août) et rappelait auprès de lui sa garnison de Nice. Les soldats du duc et le détachement de Montgeorges suivaient le même chemin dans un sens inverse, mais les troupes de Savoie avaient hâte de rejoindre leur maître ; elles évitèrent la rencontre des Français, et Montgeorges entra sans encombre dans Antibes, le 25 août.

Pendant que le général bourbonnais rejoignait son poste, le duc de Savoie avait fui derrière le Var, sans même rentrer en possession de son comté de Nice. Vainqueur, le maréchal de Tessé s'empressa de prendre les dispositions nécessaires contre une attaque imprévue de ce côté. Il donna au général de Montgeorges le commandement d'une escorte de mille hommes, destinée à l'accompagner jusqu'à Nice (2 sep-

(1) Bibliothèque nationale, Cabinet des titres.
(2) *Ibid.*
(3) *Mercure français* de décembre 1735.

Digitized by Google

tembre) ; ils entrèrent tous les deux dans cette ville le 5 septembre, et le lendemain Tessé revint à Antibes, laissant au comte de Montgeorges le gouvernement de Nice et du comté (1).

L'année précédente, les habitants ne s'étaient guère inquiétés de changer de maîtres, bien certains, au dire de Saint-Simon, que « ceux-là ne les traiteroient pas plus mal que les anciens. » En 1707, les troupes du duc de Savoie les avaient si fort maltraités qu'ils jurèrent volontiers fidélité au roi de France. Le 8 octobre, « pardevant son Excellence Monseigneur le comte de Montgeorges, maréchal des camps et armées du Roy, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, commandant pour Sa Majesté dans la ville et comté de Nice et pays adjacens » (2), les consuls jurèrent sur les saints Evangiles d'être bons et fidèles sujets de Sa Majesté, de ne rien faire qui fût contraire à ses intérêts, et que si pareille chose venait à leur connaissance, d'en avertir immédiatement le gouverneur.

Deux mois après avoir reçu le serment des consuls dans le palais de Nice, d'après lettres patentes du roi, Montgeorges dut faire chanter, dans toutes les églises du comté, un *Te Deum* en actions de grâces des victoires de nos armes en Espagne. Il assista lui-même à cette cérémonie dans la principale église de Nice, à la tête du sénat, des magistrats, des officiers et des principaux habitants ; puis, en signe d'allégresse, il fit tirer le canon et allumer des feux de joie (26 nov. 1707) (3).

Le duc de Savoie, en passant le col de Tende, n'avait pas vu sans dépit son ancienne province aux mains des Français ; dans l'espoir d'y rentrer un jour, il avait laissé un régiment piémontais à Scorgio, à Breglio et à Dolce-Aqua. La saison préservant le comté de Nice de toute tentative du duc, Mont-

(1) *Mémoires du lieutenant-général Pelet*, t. VIII.
(2) Bibliothèque nationale, Cabinet des titres.
(3) *Ibid.*

Digitized by Google

georges passa l'hiver à visiter les postes de son gouvernement et à fortifier le pays contre les éventualités du printemps (1). D'accord avec le gouverneur de la Provence, il fit démolir, entre Sospello et Nice, au village de Rocca-Taillada, de gros ouvrages de maçonnerie, construits par le duc de Savoie pour relier la route d'Italie aux deux bords d'un ravin. En même temps qu'il coupait les voies de l'Est, il assurait ses communications avec la Provence par un pont sur le Var, à Saint-Laurent ; pour garder les places du comté, il demandait trente bataillons d'infanterie, et réclamait en outre des cavaliers pour s'opposer sur la côte à un débarquement qui le prendrait à revers. Montgeorges achevait ses dispositions pendant l'été de 1708 quand il se vit tout à coup privé de la plupart de ses forces. Le duc de Savoie s'avançait vers la vallée d'Aoste, menaçant les frontières du Dauphiné. Le régiment piémontais laissé dans le comté de Nice demeurait dans l'inaction, tout semblait faire prévoir l'attaque du côté de la Savoie. Le maréchal de Villars, qui gouvernait l'armée depuis le printemps, réunit ses forces sur ce point ; Montgeorges dut lui envoyer cinq bataillons et se contenter pour la défense du comté d'un bataillon d'infanterie et d'un régiment de dragons.

Dès lors il lui devint impossible de garder tous les postes qu'il occupait auparavant ; il garnit à l'Est les places les plus exposées et abandonna les autres. Mais son plus grand danger ne venait pas des ennemis de terre. « Bien que la plupart de ses postes fussent dégarnis, ceux de Sospello et de Rocca-Taillada, qui étaient approvisionnés pour deux mois, et qui étaient sur le chemin que les ennemis auraient à tenir pour pénétrer en Provence, les arrêteraient infailliblement (2) » ; l'attention du comte de Montgeorges était surtout

(1) Lettre du comte de Grignon au maréchal de Villars, datée de Marseille le 4 juin 1708. — Arch. du dépôt de la guerre, vol. 2099, nº 200.

(2) *Mémoires militaires du lieutenant-général Pelet*, t. VIII.

Digitized by Google

éveillée par une flotte anglaise qui mouillait depuis le mois dernier dans les parages de Gênes. Devant un péril contre lequel il ne pouvait rien, le gouverneur de Nice voulut mettre sa responsabilité à couvert : il écrivit à la cour « qu'avec le peu de troupes qui lui restait, et le peu de soldats qu'elles étaient en état de mettre sous les armes, il n'avait pas le moyen de s'opposer longtemps à une descente ; que cependant la flotte ennemie qui était sur la côte de Gênes, pouvait d'un moment à l'autre en tenter une (1) ». Ces craintes n'étaient pas sans fondement, car on vit bientôt 47 vaisseaux de guerre et 77 bâtiments de transport lever l'ancre à Vado, et s'avancer le long des côtes françaises. On trembla pour la Provence ; deux autres bataillons enlevés de Nice pour défendre Toulon, mirent Montgeorges dans l'impossibilité « de s'opposer à tout ce que les ennemis pourraient entreprendre sur lui ». La situation était critique ; vers Saorgio et Limone, le duc de Savoie avait fait de nombreux préparatifs. Sans crainte du côté de la terre, le comte de Montgeorges regardait ces dispositions comme un artifice de diversion tant qu'on ne verrait pas les troupes ennemies s'approcher de Nice. Il prit seulement des mesures pour être informé de leurs agissements : il envoya cinquante dragons à Monaco et à Mentane faire des patrouilles sur le territoire de Gênes, et il alla lui-même visiter Sospello avec des dragons à pied. Ses prévisions ne furent point déçues : la flotte anglaise quitta bien Vado, mais au lieu d'assiéger Toulon, elle s'en alla tirer le canon sur l'île de Minorque, et, le 16, l'armée du duc de Savoie arrivait à Suse, sans autre démonstration sur Nice.

La marche du duc obligea le maréchal de Villars à diminuer encore les troupes du comte de Montgeorges pour fortifier les frontières du Dauphiné. Au mois de septembre, Gaulmyn était presque seul dans le comté de Nice — il n'avait

(1) *Mémoires militaires du lieutenant-général Pelet*, t. VIII.

Digitized by Google

plus que trois bataillons et deux escadrons — quand courut le bruit de l'arrivée du duc de Savoie. Villars l'avait obligé de reculer et de prendre le chemin de Saint-Michel et de Modane. La rumeur publique lui prêtait sur Villefranche des vues ambitieuses. Nice n'était pas directement menacée ; toutefois Montgeorges, sentant son impuissance devant une telle éventualité, demanda des troupes. On fit d'abord la sourde oreille ; le gouverneur de Provence envoya bien quelques hommes, mais il fallut que quatre mille ennemis s'avançassent par la vallée de Stura pour que Villars se décidât à donner les secours réclamés. Malgré ces renforts, Montgeorges ne se faisait pas illusion sur sa force et comptait plus sur les secours naturels que sur ceux de l'armée : il lui semblait difficile que le duc de Savoie pût faire face aux difficultés des chemins rompus, à l'avancement de la saison et à la disette des fourrages, tous consommés ou enlevés ; par mer, les ennemis n'avaient rien à attendre, car leur flotte était occupée bien loin à l'expédition de Port-Mahon. Ces espérances étaient aussi celles de la cour ; et elles se réalisèrent si heureusement que l'armée ennemie n'attendit pas le mois d'octobre pour se dissoudre.

Le danger, écarté pour l'automne, n'en revint pas moins au printemps de 1709. Berwick avait succédé à Villars et répondait par ses préparatifs à la fourberie ennemie (1). Pendant que Dillon, en Dauphiné, et d'Artaignan, en Provence, travaillaient à la mise en sûreté de leurs gouvernements, Montgeorges se préoccupait de reprendre aux alliés les trois places de Dolce-Aqua, Breglio et Seorgio, gardées, on s'en souvient, par un régiment piémontais. Il envoya à la cour un projet de siège (2) ;

(1) Pendant qu'il traitait de la paix avec Louis XIV, le duc de Savoie se préparait à la guerre.

(2) Projet de Mr de Montgeorges pour l'attaque de Dolce-Aqua, Breglio et Seorgio, à la fin de l'hiver de 1709 (Arch. du dépôt de la guerre), publié dans les *Mémoires militaires du lieutenant-général Pelet*, t. IX, pièces justificatives.

Digitized by Google

l'attaque devait avoir lieu à la fin de l'hiver ; elle demandait 600 hommes et une dizaine de canons. Mais le roi « avait encore quelque lueur de consolation avec ses ennemis, et ne trouvant point, dans l'état des finances, les moyens suffisants pour remédier à tout », n'approuva point le plan ; il fit connaître à Montgeorges que son projet « paraissait d'une exécution très difficile, et qu'on ne pouvait tenter une expédition aussi dispendieuse sans être assuré du succès ; qu'ainsi, Sa Majesté jugeait qu'on devait y renoncer, ou du moins la remettre au 15 du mois d'avril (1). » On y renonça tout-à-fait. Les Piémontais attendirent dans le comté de Nice le retour de leur maître, mais le duc aima mieux agir en Savoie. « Il ne faudra pas néantmoins négliger aucune précaution du côté de Lantousque et de Sospel (2), écrivait au mois de mai le ministre Chamillart au comte de Montgeorges ; et je ne doutte point que vous ne concertiez avec M. le maréchal de Berwick les mesures les plus convenables pour vous mettre à couvert de touttes surprises, et bien disputer le passage de vos montagnes si les ennemis s'y présentoient. » Les ennemis ne s'y présentèrent pas, et l'inaction du duc de Savoie permit au comte de Montgeorges de quitter le comté de Nice pour passer l'hiver à Paris.

Gilbert Gaulmyn avait alors cinquante-deux ans. Sa mère était morte depuis longtemps. Ses deux sœurs avaient épousé, l'une, Jacques de Montpellé, mestre de cavalerie dans le régiment de Berry, et l'autre, Charles le Sesne, marquis de Ménille ; il suivit leur exemple : au mois de janvier 1710, il épousa dame Anne-Jeanne Auzannet, veuve de François de Courance (3). Dès lors il trouva que trente-quatre années de campagnes lui donnaient droit à quelque repos ; le ministre

(1) *Mémoires militaires du lieutenant-général Pelet*, t. XI, p. 127.
(2) Lettre de Chamillart à Montgeorges, 20 mai 1709.
(3) Contrat du 4 janvier 1710. — Pièce originale.

Digitized by Google

Chamillart lui avait promis le cordon rouge (1), sa réputation militaire était acquise et la guerre semblait toucher à sa fin. Au printemps, il rejoignit Berwick en Dauphiné ; mais ces raisons et « une affaire qui lui survint » — un duel avec M. de Marcilly — (2), nous apprend le journal de la cour, lui firent quitter le service.

Ainsi se termina la carrière militaire du comte de Montgeorges. Après son départ de l'armée, il vint en Bourbonnais prendre le repos que lui avaient refusé les guerres de Louis XIV. Pour « plaire à sa femme » (3), il avait fait réparer une partie du château de Montgeorges ; il y passa les dernières années de sa vie ; sa vieillesse, après des jours si mouvementés, aimait le calme des champs ; pourtant, Paris l'attirait encore, et ce fut dans « l'hôtel » que Jeanne Auzannet possédait « Isle Notre-Dame », qu'il ressentit les atteintes de sa dernière maladie, pendant l'automne de 1735. Le 13 décembre, la mort qui l'avait épargné sur plus d'un champ de bataille, vint le prendre à soixante-dix-sept ans.

En lui s'éteignit la branche masculine des Gaulmyn de Montgeorges, qui, en trois générations, avait donné au Bourbonnais deux généraux et un érudit célèbre. Si, pour une grande renommée, quelques années sont un voile épais, deux siècles presqu'écoulés sont un lourd tombeau pour un éclat moins grand ; mais nous croyons qu'il appartient à l'honneur de chaque province de tirer de l'ombre ses gloires, grandes ou petites, afin d'éclairer la nuit de son passé.

V[te] DE GAULMYN.

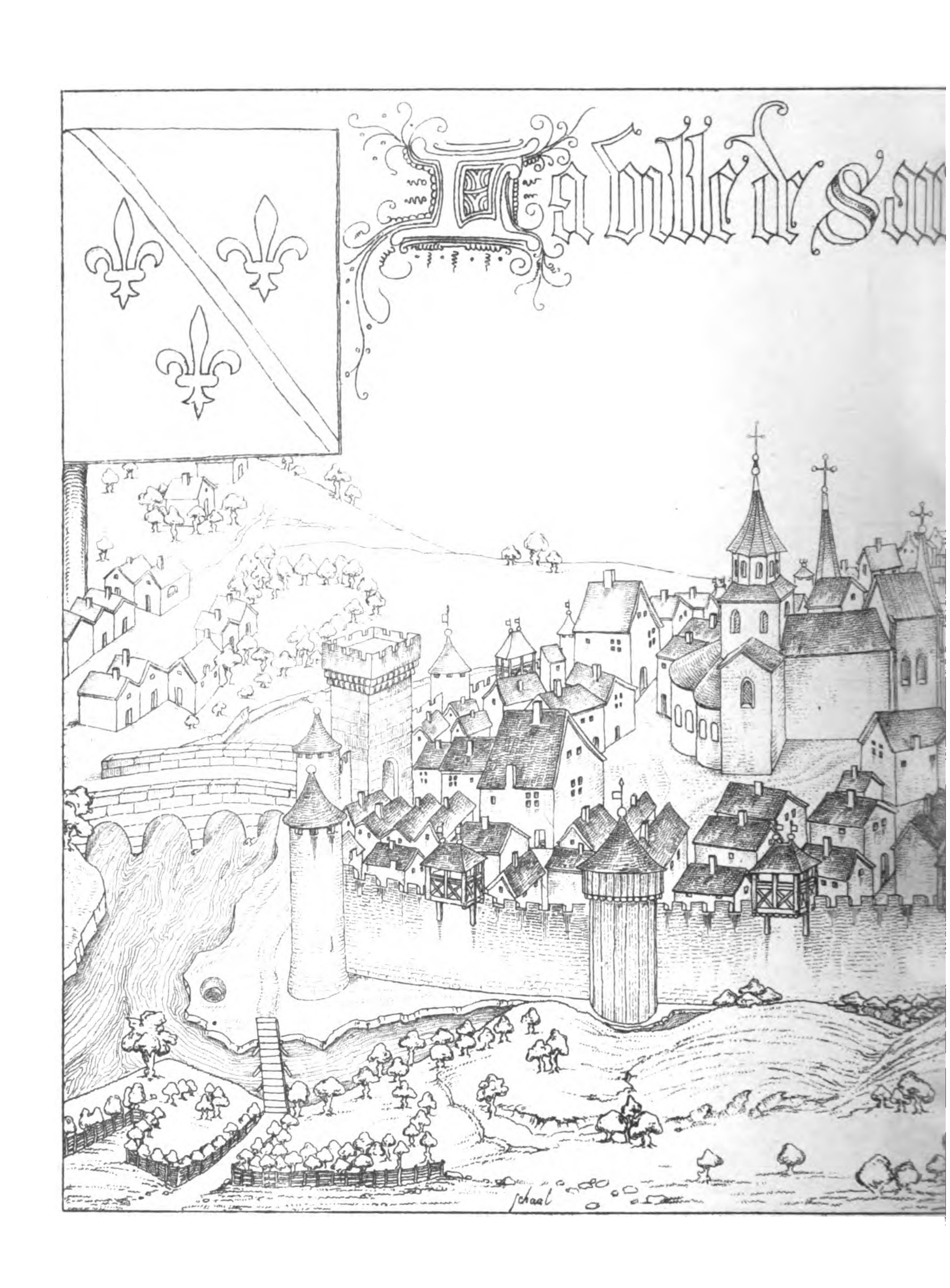
---

(1) Lettre de Chamillart à Montgeorges, datée de Versailles, le 20 mai 1790. — Chamillart ayant quitté le ministère l'année suivante, la promesse resta sans effet.

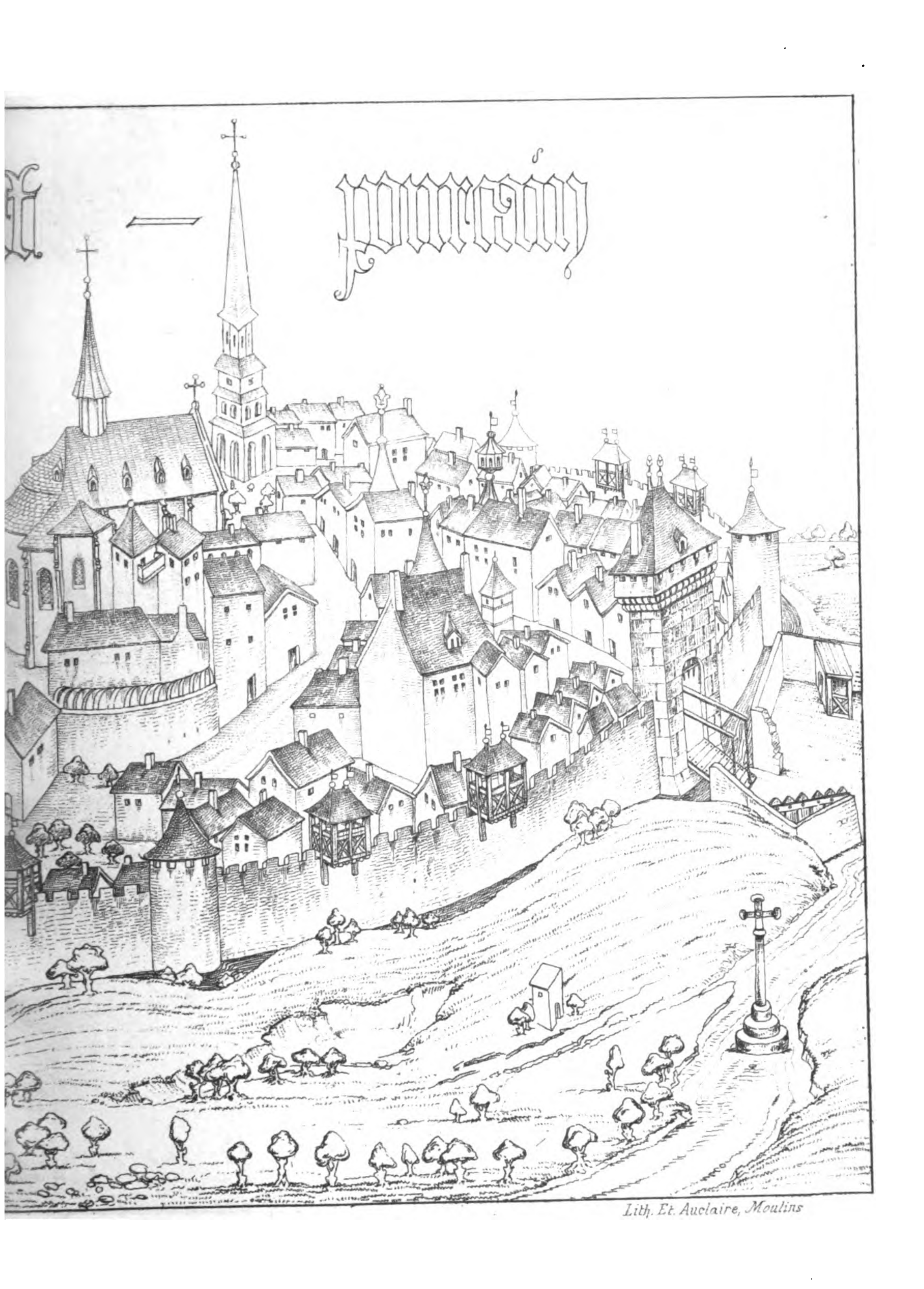
(2) *Mercure français* de décembre 1735.

(3) Lettre de la marquise de Ménilla à sa sœur.

Digitized by Google




Digitized by Google




Digitized by Google

Digitized by Google



# SAINT-POURÇAIN

## PENDANT LA LIGUE



N document de la fin du XVI^e siècle, le compte des « fraictz fournys par les consulz et habitans de la ville de Sainct-Pourçain pour eulx maintenir et conserver en l'obeissance du Roy », rencontré parmi les papiers de M. Chazaud, va me permettre d'ajouter quelques lignes à l'histoire des guerres de religion en Bourbonnais. Je n'ignore pas que je vais mettre ainsi le pied sur un terrain que M. Ernest Bouchard, notre érudit et consciencieux collaborateur, a fait sien depuis longtemps. Je le prie donc de m'excuser, tout en lui faisant remarquer que sa lenteur à donner au public un travail vivement désiré et impatiemment attendu justifie quelque peu cette incursion dans le passé de Saint-Pourçain.

Cette ville, poste avancé de l'Auvergne vers le nord, est, si l'on en croit le P. Foderé, celle de la région qui eut le plus à souffrir pendant l'affreuse période des troubles religieux. Le vieil historien des couvents de Cordeliers de la province de Saint-Bonaventure regrette « de passer si legerement la description » du couvent de Saint-Pourçain. « La cause est, dit-il, que les trois ans continuels 1583, 1584 et 1585, qu'estoit le mesme temps auquel je visitois la province par le com-

Digitized by Google

mandement du reverendissime pere general pour colliger mes memoires, la ville de Sainct-Porcin (aucuns disent Sainct-Porsan) et tous les environs estoient si affligez d'une cruelle peste qu'il n'y avoit moyen de l'approcher. J'ay bien voyagé du depuis, ajoute-t-il, par le Bourbonnois et Auvergne avec volonté de passer en ce convent pour satisfaire à ce que je n'avois peu auparavant, mais c'estoit pendant les dernieres guerres civiles de la Ligue, que cette ville estoit plus travaillée qu'aucune autre de tout le païs, ayant esté prise et reprise, pillée et repillée par diverses fois et alternativement par les deux partis, qui en faisoient la retraicte de toutes leurs volleries, et l'ont si longtemps tenue et tellement desolée que c'est merveilles comme elle est habitée encore de present (1). » La peste et la guerre, ces deux fléaux ne cessent d'éprouver la pauvre ville pendant une longue suite d'années, et à voir les choses de près on peut vraiment s'étonner, avec le P. Foderé, de la vitalité, de l'indomptable énergie d'une population toujours prête à verser son sang pour la défense de ses foyers et toujours confiante, il semble, dans l'avenir.

Contrairement à la plupart des cités de la Basse-Auvergne, qui tenaient le parti de la Ligue, Saint-Pourçain s'était, avec Clermont, Montferrand et Issoire, nettement déclarée pour le Roi. A la suite des états de Blois et après l'assassinat du duc de Guise et du cardinal de Lorraine, lorsque la guerre se ralluma avec une nouvelle fureur, ses habitants reçurent deux lettres de Henri III, du 27 février et du 23 mars 1589, « par lesquelles Sa Majesté leur mandoit qu'ils ce prinsent sur leurs gardes et qu'ils courrissent contre ses ennemis qui avoient prins les armes. » Le conseil avait du bon, car l'ennemi s'était saisi des châteaux de Montfan (2) et de Martilly (3),

(1) *Narration historique... des convens de S. François... de la province... de S. Bonaventure.* (Lyon, Pierre Rigaud, 1619, in-8), p. 539.

(2) Aujourd'hui Louchy-Montfan, canton de Saint-Pourçain. Le seigneur de Montfan appartenait au parti de la Ligue.

(3) Commune de Bayet, canton de Saint-Pourçain.

Digitized by Google

situés aux portes de la ville, « comme aussi du chasteau de Bourbon et plusieurs autres fortz dans le païs de Bourbonnoys, aulx entours de ladicte ville de Saint-Pourçain. » Quant à l'ordre de courir sus aux ligueurs, il fallait, avant d'y répondre, songer d'abord à se défendre, car on tenait de bonne source « que les ennemis aspiroient de surprendre ladite ville. »

Il y avait dans la région des gens de guerre disponibles : Laurent Terrier et Pierre Pasturel, alors consuls, prirent à leur solde les capitaines François de Guize, Gilbert Boutel et Renaud Giraud et trente arquebusiers, « pour commander aulx portes et faire sorties sur les ennemis avec les habitans. » La dépense, à raison de vingt écus par capitaine, de dix écus pour un sergent et de cinq écus par soldat, s'élevait chaque mois à deux-cent quinze écus qui furent régulièrement payés en mars, avril et mai. Les habitants, pour la plupart commerçants fort aisés, financent — et continueront à financer — sans murmurer ; ils se plaignent seulement de l'arrêt complet que la guerre impose au commerce.

Dans les premiers jours de mai, M. de Chazeron, gouverneur du Bourbonnais, vint assiéger Montfan. Le document où je puise ces renseignements ne dit pas s'il parvint à en déloger ses adversaires ; il se borne à constater que Saint-Pourçain eut à fournir aux assiégeants un tonneau de vin et quatre cent cinquante pains, mais il mentionne ailleurs des lettres « du conseil estably pour le Roy en la ville de Clermont », datées du 12 et du 20 mai, où l'on engage les consuls à prendre « pour commander en ladicte ville le seigneur de Sansat, et soubz luy quarante arquebuziers », parce que « les ennemis se augmentoient en grand, lesquelz faisoient la guerre ausdictz habitans extrêmement. » On pourrait conclure de là que M. de Chazeron avait échoué dans son entreprise.

Sentinelle de l'Auvergne posée, comme je l'ai déjà rappelé, en plein Bourbonnais, Saint-Pourçain avait pour mission

Digitized by Google

particulière de renseigner ce conseil du roi établi à Clermont sur ce qui se passait dans la province voisine. Elle lui expédie, en conséquence, de nombreux messagers, chargés de porter des nouvelles et en même temps de prendre des ordres. Des états ayant été assemblés à Moulins vers la fin de cette année 1589, elle eut mission de s'y faire représenter « par personnages exprès.... pour leur remonstrer ce qui estoit necessaire pour le service de Sa Majesté et l'importance de ladicte ville de Sainct-Pourçain, et aussi pour donner advis aux sieurs du conseil de tout ce que passeroict de par delà, pour lequel voiage furent depputés honnorables hommes Pierre Pasturel, l'ung des consulz, Claude Meschin et Gilbert Morel. »

Les craintes qui avaient porté les habitants à confier le gouvernement de leur ville au sieur de Sansat et à prendre à leur solde sa compagnie d'arquebusiers, n'avaient pas tardé à être pleinement justifiées. Dans le courant de juin, « les ennemis avoient faict entreprinse sur ladicte ville de Sainct-Pourçain, et pour l'executer estoict descendu du Fouretz des forces conduictes par le sieur de Buzy (Bussy), comme aussi d'autres forces conduictes par messieurs les barons de Bourgougne. Avertis du danger par M. de la Guiche, leur premier soin fut d'appeler à leur aide tout ce qui, dans le païs, portait salade ou morion. Philibert des Serpens, sieur de Gondras, « qui avoit un régiment, fust prié de faire aprocher ces troupes dudict Sainct-Pourçain et leur balher dans la ville quelque nombre d'arquebuziers » , et les capitaines de Chauffaille et Gascon furent aussi invités à prêter leur concours. Tout ce monde se hâta de venir, et comme les troupes de la Ligue tardaient à paraître, les sieurs de Gondras et de Sansat utilisèrent leurs loisirs en essayant de reprendre Martilly, « fort belle et magnificque maison appartenant, dit Nicolay, à M^r Morin, commissaire ordinaire des guerres. » Saint-Pourçain dut fournir la poudre et faire les frais d'un grand « mantelet de boys de chegne », monté sur quatre

Digitized by Google

petites roues et destiné à permettre d'approcher de la muraille pour pratiquer la sape.

Le capitaine La Chomette, qui était dans les environs de Bessay, avec sa compagnie d'arquebusiers, s'empressa d'accourir dès qu'il eut nouvelle de cette expédition contre Martilly, et, passant à Saint-Pourçain, il fit une dépense, soldée par la ville, de vingt-un écus cinquante sols « aux logis de Nostre-Dame et de l'Escu de France. » Il est à croire que cette nouvelle entreprise contre les ligueurs fut plus heureuse que celle de Montfan. La concentration des forces royalistes éparses dans le pays, d'autre part, avait donné à réfléchir au sieur de Bussy et aux seigneurs bourguignons qui devaient l'assister ; ils ne donnèrent pas suite à leur projet. Cette fois, Saint-Pourçain en était quitte pour la peur, mais le danger ne s'éloignait guère et d'un jour à l'autre il pouvait revenir plus pressant.

A. Vayssière.

(*A suivre*).



18

Digitized by Google



# ROBERT DE CLERMONT

## I

### *Sa naissance. — Son éducation. — Son mariage, 1256-1276.*

Si Robert de Clermont semblait né pour les actions d'éclat et s'il révéla en plus d'un tournoi les brillantes facultés dont il était doué, ce n'en serait pas moins une exagération de dire, après Désormeaux, comme l'ont fait les auteurs de l'*Ancien Bourbonnais*, que dans la campagne contre le comte de Foix « il força des postes et prit des villes. » Cette expédition en effet se réduisit à une simple démonstration militaire qui fut rendue nécessaire par les faits suivants. Un certain G. de Casaubon, seigneur de Sompuy, qui était en guerre avec la famille d'Armagnac, engagea un jour un combat avec le comte d'Armagnac et son frère Arnaut Bernard, et tua ce dernier de sa propre main. Puis, pour éviter la vengeance de cette puissante famille, il se plaça sous la protection du roi de France, déclarant s'en rapporter à sa justice et lui soumettre toute sa terre. Quoique cette conduite fût absolument conforme au droit public du temps, surtout depuis les mesures prises par saint Louis contre les guerres privées, quoique le sénéchal de Toulouse eût fait apposer les enseignes royales, symbole de la sauvegarde et de la paix du souverain, sur les

Digitized by Google

châteaux du sire de Casaubon, le comte d'Armagnac et son beau-frère, Roger Bernard III de Foix, s'empressèrent d'assiéger le château de Sompuy, où ils tuèrent plusieurs serviteurs du roi, et de ravager toute la contrée. Philippe III, indigné de cet attentat, justement irrité d'autre part contre ce Roger Bernard qui refusait de lui rendre hommage et molestait l'abbaye de Pamiers, résolut de faire, à l'exemple de son père, œuvre de justicier, et il convoqua tous les vassaux de son royaume qui étaient astreints au service militaire, ce qui formait, dit l'historien contemporain Guillaume de Nangis, une réunion d'hommes capables de subjuguer plusieurs nations barbares. Le comte d'Armagnac saisi d'effroi vint implorer sa grâce à la Rochelle et s'engagea à payer quinze mille livres tournois d'amende. Le sénéchal de Toulouse, avant l'arrivée de l'ost royal, conquit rapidement presque tout le comté de Foix et poursuivit Roger Bernard jusque dans son dernier château, de sorte que le roi n'eut plus qu'à faire miner les rochers sur lesquels celui-ci s'élevait. C'en fut assez pour que le comte de Foix se mît avec sa famille et ses biens à la discrétion du vainqueur. Philippe III l'enferma dans une des tours de Carcassonne et installa un sénéchal dans son comté. Les places fortes du pays, conformément à la capitulation (5 juin 1271), durent être livrées au roi d'Aragon, à charge pour celui-ci de les transférer à son tour aux officiers du roi de France. Cette clause ne fut pas exécutée sans difficultés, car les châtelains de Roger Bernard voulaient conserver les forteresses de leur maître. Toute la résistance échoua devant la ferme attitude des agents et officiers royaux et elle n'entraîna aucune action militaire, desorte que si l'expédition de Philippe III laissa dans le Midi un souvenir profond et salutaire de la force dont pouvaient disposer les rois de France, elle ne permit pas à Robert de Clermont de forcer des places et des châteaux. Elle fut du moins pour lui un apprentissage de la vie militaire ; elle lui donna l'occasion de faire ses premières armes dans les replis tourmentés de la

Digitized by Google

plus âpre de nos régions montagneuses, et de montrer qu'il était digne d'une race où le courage était héréditaire (1).

Ce n'est que plusieurs années après cette expédition, c'est-à-dire en 1276, et non en 1272, comme le rapporte l'*Art de vérifier les dates*, qu'eut lieu le mariage de Béatrix, fille d'Agnès et de Jean de Bourgogne, avec Robert de Clermont. Cette date de 1272 est celle du testament du grand-père de Béatrix, Hugues IV, duc de Bourgogne, qui lui légua diverses terres, et l'on voit par les termes mêmes du testament que Béatrix n'était pas encore mariée, puisqu'il n'y est fait aucune mention de son mari. Ce qui a donné lieu à l'erreur de l'*Art de vérifier les dates*, c'est la mauvaise lecture faite par plusieurs historiens d'un passage du premier volume des *Olim*, d'après lequel il n'y eut pas de parlement tenu cette année-là. Ce texte dit effectivement qu'il n'y eut point de parlement à la Pentecôte de 1272, et la raison qu'il en donne, c'est qu'on célébra le mariage de Philippe fils du roi, à Clermont : « *A. D. MCCLXXII°. nec fuit pallamentum in Penthecosti, propter nupcias domini Philippi filii domini regis, factas apud Clarum-montem.* » Or ce mariage est celui de Philippe III, second fils de Saint-Louis, avec Isabelle, fille de Jacques I^er^, roi d'Aragon, célébré le 28 mai 1272. — Quant à celui de Robert, comte de Clermont, avec Béatrix, il dut suivre la confirmation par Philippe III du traité de mariage fait entre Robert son frère et Béatrix, fille d'Agnès, dame de Bourbon. Par ce traité, Agnès constitue en dot à sa fille tout l'héritage qui lui est échu par la mort de Hugues, duc de Bourgogne, père de Jean de Bourgogne, son premier mari, et en outre elle lui donne de son bien propre la seigneurie de Chaveroche. Ce mariage dédommageait le fils de saint Louis de la pauvreté de son apanage sans qu'il en coutât rien au domaine royal, mais il

(1) Cf : Ch. — V. Langlois, *Le règne de Philippe III le Hardi*. Paris, 1887, 1 vol. 8°. p. 59-63.

Digitized by Google

donna lieu à de graves et longues contestations entre les nouveaux seigneurs du Bourbonnais et les maisons d'Artois et de Bourgogne. Il ne fallut pas moins que l'intervention royale pour assurer à Béatrix la jouissance des biens qui lui revenaient de ses ancêtres (1).

## II

*Constitution d'apanage par Philippe III à Robert de Clermont. — La rivalité des trois Robert à propos de la succession de Bourgogne. — Rivalité d'Agnès et de Béatrix à propos de la succession de Bourbon.*

Jusqu'au règne de Louis IX, les rois peu économes de leurs terres patrimoniales ne craignaient pas de les gaspiller en larges distributions d'apanages aux divers membres de leur famille. Philippe III est le premier souverain qui ait tenté de réagir contre cet abus. Sans doute, contrairement à ce que dit le président Hénault dans son *Abrégé chronologique*, il ne tint pas en 1275 à Montpellier une assemblée des princes de l'Europe pour décider que le domaine des couronnes était désormais inaliénable, mais il pourvut ses enfants et ses frères de manière à nuire le moins possible aux intérêts de la couronne. Au lieu de donner des fiefs très vastes à ses cadets, il leur concéda seulement quelques châtellenies avec un revenu assuré ; quant à ses frères, il ne leur fit que des libéralités viagères : ainsi, il octroya à Pierre d'Alençon six mille livres de rente à prendre sur le Temple à Paris ; à Robert de Clermont quatre mille livres tournois à prendre également sur le Temple à Paris, par tiers, aux comptes de la

(1) Cf : *Historiens de France* XXI, p. 81, note 6 ; p. 94, note 3.
*Titres de la maison ducale de Bourbon*, t. I, 1867, nos 609 B, 621.
Chazaud, *Chronologie*, p. 238-240.

Digitized by Google

Chandeleur, de l'Ascension et de la Toussaint, se réservant la faculté de diminuer ou de supprimer cette rente, si en dehors des biens que ledit Robert possédait actuellement, ses revenus venaient à augmenter (1).

Philippe III paraît avoir voulu éviter de même le démembrement des grands fiefs, au moins dans les contestations domaniales des trois Robert qu'il régla comme arbitre par des conventions qui adjugeaient de vastes territoires à la famille principale tandis qu'elles n'accordaient que des fragments de baronnie ou des rentes aux familles collatérales

(1) Cf. Langlois, l. c., p. 185-187.

*Titres de la maison de Bourbon*, I, n° 635. Nous reproduisons ici ce dernier acte d'après l'original latin, jadis scellé; Archives nationales, P. 1378[2] cote 3022.

1277, décembre, Paris. — *Philippe III donne à son frère Robert, comte de Clermont, quatre mille livres tournois de pension viagère.*

« Philippus, Dei gracia, Francorum rex, universis presentes litteras inspecturis salutem. Notum facimus quod nos carissimo fratri et fideli nostro Roberto, comiti Claromontis, quem tanto diligimus tenerius quanto ejus devocionem id magis cognoscimus promereri, ex mera liberalitate damus et concedimus, ad vitam suam, quatuor milia librarum turonensium percipienda annuatim, quoad vixerit, in nostris compotis Parisius, apud Templum, hoc modo : videlicet ad compotos Candelose terciam partem, ad compotos Ascensionis terciam partem, et ad compotos Omnium Sanctorum terciam partem, hac conditione apposita quod si extra comitatum Claromontensem et alias terras quas in presenti possidet, tam ex donatione inclite recordationis nostri carissimi genitoris Ludovici regis, quam ex maritagio uxoris ejusdem fratris nostri, quocumque modo, vel quacumque causa, ad valorem quatuor milium librarum Turonensium ipsius fratris nostri facultates in annuo redditu accrescerent, vita comite, sibi ex tunc a perceptione jam dicte pensionis omnino cessaret. Hoc adjecto, quod si intra quantitatem predictam augmentaretur in facultatibus tempore procedente, nos ei de dicta summa pecunie pro augmentationis modo subtrahere possemus, si vellemus, dicto tamen redditu, post obitum jam dicti fratris nostri, ad nos vel nostrum successorem regem Francorum, in omni casu reversuro. Predictus vero frater noster, secundum formam et modum antedictos fecit nobis homagium ligium de redditu memorato. In cujus rei testimonium presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Actum Parisius, anno Domini M° CC° septuagesimo septimo, mense decembri. »

Digitized by Google

ou à leurs descendants. Cette rivalité naquit peu après l'abdication de Hugues IV de Bourgogne (24 octobre 1272) qui avait eu dix enfants de ses deux femmes, Yolande de Dreux et Béatrix de Champagne. Ses deux aînés, Eudes et Jean, étaient morts en laissant une postérité. Yolande, fille d'Eudes, avait épousé Robert de Flandre ; Béatrix, fille de Jean, avait épousé Robert de Clermont. Le troisième fils de Hugues IV qui avait hérité de la Bourgogne sous le nom de Robert II, trouvant excessives les libéralités de son père, ne s'empressa point de délivrer les donations qu'il avait faites. De plus, Robert de Clermont et Robert de Flandre, se réclamant des droits de leurs femmes, lui contestèrent la possession du duché de Bourgogne, et cette rivalité née d'une succession dura plusieurs années. Le roi fut naturellement appelé à décider entre les parties et à ratifier les compromis passés entre elles. En ce qui concerne les intérêts de Robert de Clermont et de Béatrix qui seuls nous intéressent ici, au mois d'avril 1277, Robert II de Bourgogne leur abandonna les châteaux du Mont-Saint-Vincent, de Sanvignes, du Sauvement Dandain, d'Arcy et de Charolles, provenant de la succession de Hugues IV ; et sur la demande faite par les deux époux de la baronnie du comté de Chalon, il consentit à s'en rapporter à la décision du roi de France (1). L'année suivante,

(1) Archives nationales, P. 1372[2] cote 2,108 bis. Minute ou copie en français sur parchemin, non scellée.

1277, Avril. — *Robert, duc de Bourgogne, abandonne à Robert de Clermont et à Béatrix, sa femme, les châteaux du Mont-Saint-Vincent, de Sanvignes, du Sauvement Dandain, d'Arcy et de Charolles.*

« Nous Roberz, dus de Bourgogne, faisons à savoir à touz ceus qui verront ces presentes lettres, que nous baillons et délivrons à noble baron, monseigneur Robert, fil du roy de France, et à demoisele Beatriz, nostre nièce, fille jadis de bonne mémoire Jehan, seigneur de Borbon, nostre frère, fame dudit monseigneur Robert, pour tout le droit que il ont et pueent avoir et demander en tout le héritage, et en touz les conquez, et en toutes les choses, et en toute la descendue de bonne mémoire Hugon, duc de Bourgoigne ça en arrière,

Digitized by Google

il concédait à Robert de Clermont la jouissance de tout ce que le feu duc Hugues IV avait légué à Béatrix dans le comté de Chalon. Enfin au mois d'août 1279, Philippe III, fort intimement lié avec Robert II, à qui il avait donné en mariage sa sœur Agnès, ratifia ces partages, mais sans laisser déposséder le duc aussi complétement qu'il y avait souscrit par l'acte précédent. Ainsi il établit que Robert et Béatrix, outre

---

nostre chier père, les chatiaux du Mont-Saint-Vincent, Sanvignes, le Sauvement d'Andain, Archus et Charrelles, et toutes les chastelenies, et toutes les apartenances, et touz les fiez anciens, et touz les nouviaus fiez que nostres chiers peres li diz Hugues acquesta es dites chastelenies, et dedenz une chascune des dites chastelenies, à iceles charges et à iceus redevances qui en estoient deues ou tans que li diz Hugues ala de vie à mort ; et pour les devant dites choses que nous délivrons et baillons, li devant diz mesires Roberz et sa fame ont quité et quitent à nous tout le droit que il ont et pueent avoir en touz les biens et touz les héritages, et en toute la descendue dudit Hugon, nostre père, en tel mennière qu'il ne pueent dores en avant riens demander es diz biens, et es devant diz héritages, sauve loial eschaeste, quant ele i avendra dores en avant ; à la quele eschaete avenir il ne renoncent mie. Et comme li diz mesires Roberz et sa fame deissent que nous li devions bailler et délivrer la baronnie du conté de Chalon quant nous aurions le duché finé en pès, envers les hoirs et les filles de bonne mémoire Odon, conte de Nevers ça en arrière, nous voulons et otroions, quant cest cas sera avenus que nous aurons ledit duchaume en pès envers les hoirs et les filles dudit conte Odon, que nostres chiers sires Phelippes, par la grace de Dieu, roys de France, oies les resons d'une partie et de l'autre, segon la fourme du testament nostre père, puisse faire sa volenté, haut et bas, de la dite demande de la baronie du conté de Chalon, que le devant diz mesires Roberz et sa fame demandent en la forme desus dite. Et est à savoir que ce qui est osté de la baronie du conté de Chalon, fiez et dommainnes et gardes et autres choses qui nous deviont demourer, segon le testament nostre père, nous demeurent touz quite et en ceste mise ne viennent mie. Et est à savoir que li devant diz Roberz et sa fame et leur hoir doivent tenir en fié de nous et de noz hoirs, à un seul fié, et à un seul hommage, touz les devant diz chastiaus et toutes les devant dites chastelenies, et toutes les devant dites choses que nous leur délivrons, et tout quanque il emporteront par le dit le Roy, se riens emportent. En tesmoignage de laquel chose, nous avons ces présentes lettres séelées de notre propre séel. Ce fu fait en l'an de grace mil deus cenz et sessante et dis et sept, ou mois d'avril. »

Digitized by Google

les châteaux du Charolais, auront divers fiefs, gardes et péages faisant partie des baronnie et comté de Chalon, mais qu'ils les tiendront à hommage lige du duc de Bourgogne à qui tout le surplus appartiendra (1).

Peu de temps après le mariage de sa fille Béatrix, Agnès de Bourbon épousa Robert II, comte d'Artois, fils de ce Robert Ier, le plus jeune des frères de saint Louis qui avait été l'une des plus illustres victimes de la bataille de la Massoure. Dès que cette union fut consommée, la dame de Bourbon, plus dévouée aux intérêts de son nouveau mari qu'à ceux de sa maison, essaya de lui transmettre des droits sur sa baronnie au détriment de Béatrix, l'unique et naturelle héritière. Plusieurs actes en font foi. Ainsi, le 26 juillet 1281, Robert d'Artois et Agnès promettent de s'en tenir à la décision du roi de France sur le différend qui existait entre eux, d'une part, Robert et Béatrix, d'autre part, au sujet du don d'une certaine quantité de terres en Bourbonnais fait par ladite Agnès à Robert d'Artois. Au mois de décembre suivant, Philippe III annula ce don, qui comprenait cinq châtellenies, ce qui ne l'empêcha de rester en bons termes avec le comte et la comtesse d'Artois, puisqu'il leur avance l'année suivante 53.461 livres 17 sols 5 deniers parisis, qu'ils s'engagèrent à lui rendre à première réquisition. Au reste, malgré l'arrêt de 1281, Robert ne fut pas en vain pendant dix ans l'époux de la dame de Bourbon, puisque le 1er janvier 1295 il donnait à son chambellan Renaut de Vileman, « pour le bon et loyal service qu'il lui a fait longuement », tout ce qui pouvait lui revenir sur ce qu'il avait acquis en Bourbonnais durant son mariage avec feue Agnès, dame de Bourbon, sa femme. Cette libéralité fut peut-être attaquée, car on lit au dos de l'original « videatur si teneat », mais rien n'indique qu'elle ait été invalidée (2).

---

(1) *Titres de la maison de Bourbon*, I, nos 649 A ; 658.

(2) *Titres de la maison de Bourbon*, nos 699 A, 716, 931. Chazaud, *Chronologie*, p. 240.

Digitized by Google

## III

*Les tournois au moyen-âge. — Grave accident survenu à Robert de Clermont à l'un des tournois de 1279.*

Au cours de ces négociations, l'année 1279 marqua une époque néfaste pour la famille de Bourbon. Le prince de Salerne, fils de Charles d'Anjou, roi de Sicile, étant venu à la cour de France, on voulut célébrer son arrivée par des réjouissances de tous genres et notamment des tournois. Robert de Clermont était naturellement indiqué pour y prendre part et même y briller. Malheureusement il fut dans l'un d'eux victime d'un grave accident. C'est que le danger y était grand. Pour le faire comprendre, il nous semble utile de donner ici quelques éclaircissements sur les tournois au moyen-âge.

Le tournoi était au fond une école militaire. Tel avait été son caractère primitif, même dans la plus haute antiquité. Les Troyens, les Grecs et les Romains aussi bien que les Goths et les autres Germains avaient coutume de s'exercer par des combats innocents. Rien donc d'étonnant à ce que ces jeux militaires soient en usage parmi les premiers Français. C'est eux qui contribuèrent le plus à donner de l'éclat à la fameuse entrevue de Strasbourg où Louis le Germanique et Charles-le-Chauve échangèrent leur serment. Ce jour-là, raconte l'historien Nithard, il se fit des combats à cheval entre les gentilshommes de la suite des deux princes pour donner des preuves de leur adresse dans les armes. On était à l'aube du moyen-âge féodal ; bientôt ces terribles jeux vont prendre une importance de plus en plus considérable. Il est probable qu'ils furent réglés en 1066 par Geoffroy, seigneur de Preuilly, car les anciennes chroniques, celle de

Digitized by Google

Touy et celle de Saint-Martin de Tours lui en attribuent même l'invention, ce qui n'est plus admis par personne.

M. Léon Gautier, dans son beau livre sur la Chevalerie, à l'aide des poèmes contemporains de cette institution, soutient cette thèse que les premiers tournois ont été de véritables batailles, « des batailles pour de bon, — un rendez-vous militaire où plusieurs milliers d'hommes sont exacts et se tuent en temps voulu. » Il y a lieu, en effet, de distinguer le tournoi de la joute : « le tournoi est toujours un combat par troupes, et la joute, au contraire, n'a jamais été qu'un combat isolé, un contre un. »

L'ancien tournoi, le *cembel,* ne perdit jamais son caractère terrible. Sans doute les divers traités des tournois répètent que les combattants devaient avoir des glaives courtois « qui estoient de sapin, ou d'if avec cours fers, sans estre trenchans ne esmolus », sans doute il est recommandé aux combattants « de frapper du haut en bas, sans le bouter d'estocq, ou hachier, ne tournoyer mal courtoisement », néanmoins il est certain que malgré tous les réglements, les tournois étaient, même au milieu des époques les plus civilisées, des fêtes sanglantes. En 1240, au tournoi de Nuis près de Cologne, on compte de 60 à 80 morts ; en 1274 à Cholon, le roi Edouard avec les Anglais combattit en tournoi contre le comte de Chalon et les Bourguignons, et les deux partis s'y portèrent avec tant d'ardeur et de jalousie que plusieurs y demeurèrent sur place ; et 1285, à Chauvenci, ce n'était à la fin du jour que « lèvres et faces decopées, hiaumes quassés, etc. »

Cependant ces combats devaient subir d'heureuses influences et, tout en conservant chez nos ancêtres un sang viril, prendre je ne sais quel caractère de gaieté qui les fait apparaître à l'époque des Valois comme une manifestation presque complète du tempérament français. Quatre influences semblent surtout avoir agi sur les tournois : celle du pape, celle du roi, celle des dames, celle des poètes.

Digitized by Google

Le pape, au nom de l'Eglise, proteste énergiquement contre le *cembel*. D'Innocent II à Clément V, les papes fulminent des anathèmes, déclament contre les tournois, « *detestabiles nundinas vel ferias* » ; ils les condamnent parce qu'ils sont des réunions où l'on fait ostentation de ses forces, où l'on cause la mort d'autres hommes, où l'on met l'âme en danger. Ils font aussi valoir de hautes considérations : les tournois détournent des grandes guerres d'outremer et ils sont la cause de très grandes dépenses. Pensant qu'ils ne peuvent arrêter le mal à jamais, ils le frappent pour un temps limité, trois ans, cinq ans ; et les conciles se prononcent et agissent comme les papes. On refusera la pénitence et le viatique aux blessés ; les tournoyeurs sont frappés d'excommunication et ne peuvent recevoir la sépulture ecclésiastique.

L'autorité civile dut aussi se préoccuper des dangers des tournois, et les rois, craignant de voir le meilleur du sang national couler sans utilité patriotique dans ces luttes, intervinrent à leur tour. Philippe-Auguste fit jurer à ses enfants qu'ils n'y prendraient point part ; saint Louis qui se connaissait en vraïe bravoure, les défendit pour deux ans, en 1260 ; Philippe III fut hésitant à leur sujet, partagé qu'il était entre les enseignements de saint Louis, ses penchants naturels et son entourage. Sous son règne, Creil, Compiègne, Senlis voient de véritables batailles où, d'après Raynaldi, 2,000 hommes sont rangés de chaque côté ; — et sous l'action énergique de Nicolas III, au Parlement de 1280, il interdit les tournois jusqu'à la Pâques prochaine ; et après lui Philippe-le-Bel déploie de la persévéranee pour couper court à l'abus des tournois en temps de guerre étrangère.

Mais les papes et les rois se heurtaient à une difficulté grande. Le tournoi était dans les mœurs françaises, dans le tempérament français. Aussi, à chaque instant, les uns et les autres devaient-ils revenir sur leurs anathèmes ou leurs peines, tout en maintenant en principe leurs prohibitions.

Digitized by Google

Les femmes et les poètes allaient obtenir ce que n'avaient pu réaliser les papes et les rois.

Durant la première époque féodale, au temps des tueries, les femmes, même « les pucelles », comme disent nos vieilles chansons, sortaient des murs de la ville et assistaient déjà aux luttes sanglantes des tournois. Plus tard, on songea à satisfaire leur curiosité et on leur construisit des échafauds ou loges. Dès lors, elles conquirent de l'influence. Elles étaient là, appuyées sur une balustrade, avec leurs jolis visages et leurs toilettes neuves, battant des mains, poussant des cris tantôt d'encouragement, tantôt de pitié. Il faut bien qu'on se souvienne d'elles ; elles ne se laissent pas oublier. Elles prirent même quelquefois un rôle agressif et antichrétien. Cependant s'il y eut un temps où l'on avait plaisir à se faire tuer sous les yeux de sa dame, il y en eut un autre où l'on aimait à combattre pour la gloire de ses couleurs et à vivre pour son service. Alors les dames avaient modifié le rude caractère primitif de la lutte. En manteaux de soie claire doublés d'hermine, avec bliauts de satin étincelants d'or, ceintures et couronnes ruisselantes de pierreries, sous leurs belles tresses blondes ramenées sur le devant des épaules, elles étaient plus que les *diseurs* du tournoi les vrais juges, et au milieu de leurs visages l'éclat de leurs yeux et l'épanouissement de leurs sourires exprimaient leur contentement à leurs galants chevaliers.

C'est qu'en effet, on en était venu à la galanterie dans ces jeux militaires. Le vieux *cembel* déjà avait entendu des chants. Ils étaient d'un caractère sauvage et ne ressemblaient guère à des cantiques. Mais eux aussi se modifièrent. N'y avait-il pas des femmes à chanter ? D'ailleurs à la veille des tournois, sur les chemins qui conduisent au rendez-vous, on vient par groupes et chacun redit sa chanson favorite. C'est une vieille tradition sur la terre de France que ce mode d'aller au combat « pour de rire ou pour de bon », comme disent les enfants ! — La chanson est sœur du poème et tous les deux adoucis-

Digitized by Google

sent les mœurs. — Il vint donc un temps où la gaieté s'empara du monde des tournois; ce jour-là ils n'étaient plus guère dangereux. — C'était quelque chose comme nos rendez-vous de courses d'aujourd'hui, où les bateleurs et les dames galantes se rendaient en foule pour exercer leurs métiers, tandis que du haut des tribunes les honnêtes dames suivaient les péripéties du simulacre d'une action militaire (1).

JULES ROY.

(*A suivre.*)



(1) Cf. DU CANGE. *Glossaire*, t. VII. Diss. 6.
Léon GAUTIER, *La Chevalerie*. Paris, 1884, ch. 17.
LANGLOIS. *Règne de Philippe III*. Paris, 1887, p. 195-199.

Digitized by Google

# CHRONIQUE & MÉLANGES

*Société d'Émulation. — Séance du 1er juillet :*

M. le Président annonce le décès de l'un des membres de la Société, M. Pérard, botaniste distingué et professeur de sciences au Lycée de Montluçon.

M. F. Pérot lit un travail ayant pour titre : *Rectification d'une fausse attribution d'un triens d'or à Gannat.*

Enfin M. Henri Faure communique une lettre de M. Rondeau, signalant dans le grand ouvrage de M. L. Delisle : *Le cabinet des manuscrits de la Bibl. nat.*, un passage fort intéressant touchant le Bourbonnais et portant pour titre : *La librairie des ducs de Bourbon à Moulins.*

M. Alexandre Pérard, dont le décès vient d'être mentionné, était licencié ès-sciences naturelles, professeur de sciences physiques et naturelles au Lycée de Montluçon, membre de la Société botanique et géologique de France, de la Société française de botanique et de la Société d'émulation de l'Allier, C'était un savant de grand mérite qui consacra toute sa vie à l'étude. Il publia de 1869 à 1871 un *Catalogue raisonné des plantes de l'arrondissement de Montluçon ;* en 1878, une *Revue monographique du genre mentha*, et en 1886 des *Matériaux pour la Flore du Bourbonnais.* Ce n'était là que les fragments épars d'un ouvrage considérable dont les éléments sont actuellement réunis. M. Pérard est donc mort trop vite pour la science, mais nous espérons qu'il aura un continuateur et que son œuvre ne restera pas inachevée. Il est mort trop vite aussi pour ses concitoyens dont il avait su mériter l'affection.

Dans son numéro du 26 juillet, le *Courrier de l'Allier* a achevé la publication d'une intéressante étude d'histoire locale signée du pseudonyme de *Nestor*, et émanant d'un écrivain bien connu dans le Bourbonnais. Le dernier article des *Apports de la banlieue de Moulins* s'occupe principalement du faubourg de la Madeleine et des ponts construits à Moulins par Hardouin-Mansart et Régemortes. Il est, comme les précédents, curieux par les faits qu'il révèle et écrit d'une plume alerte.

M. Francis Pérot a aussi publié dans le *Courrier de l'Allier* une petite notice que nous signalons à l'attention de ceux de nos lecteurs qui l'ignorent encore. Il s'agit d'un événement important, dont notre collaborateur a noté les circonstances avec tout le soin qu'on lui connaît ; c'est le passage en Bourbonnais

Digitized by Google

de Jeanne d'Arc allant, en novembre 1431, après avoir fait lever le siège de Saint-Pierre-le-Moutier, solliciter des habitants de Clermont et de Riom, des secours pour continuer la guerre aux Anglais, et « faire vuider les autres places d'armes qui sont contraires au roy. »

Rappelons à cette occasion que M. J.-L. Jaladon de la Barre a fait paraître en 1868 sous ce titre : *Jeanne d'Arc à Saint-Pierre-le-Moûtier*, une fort attrayante brochure.

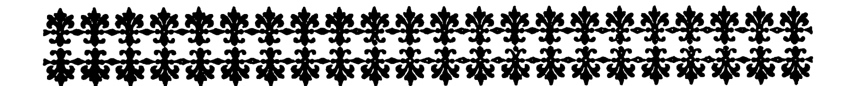
M. Mallet, auteur des *Légendes de la montagne* et des *Promenades dans la montagne bourbonnaise*, travaux fort remarqués à l'époque de leur publication dans la *Revue bourbonnaise* (1), a écrit un nouveau mémoire que l'on peut considérer comme étant la continuation et le complément des premiers. Il nous a donné lieu de constater qu'à Ygrande et dans la région qui l'avoisine, les explorations des archéologues n'ont encore été que fort incomplètes. Les savants pourraient faire d'utiles excursions dans un pays riche en souvenirs du passé et où les silex taillés et les médailles de toutes les époques se rencontrent assez fréquemment. Nous ne pouvons énumérer ici toutes les trouvailles de M. Mallet, mais nous signalons les sarcophages en pierre découverts près d'Ygrande, en pratiquant des fouilles concertées avec M. Francis Pérot, et plusieurs pierres tumulaires portant des inscriptions dignes de remarque. Ajoutons que M. Mallet a reconnu l'ancienne nécropole d'Ygrande, sur l'espace qui borde aujourd'hui la rue du Marché, en face l'église. Ces vestiges et beaucoup d'autres dont nous ne pouvons actuellement nous occuper, pourraient nous porter à croire qu'Ygrande fut de tout temps un lieu d'agglomération d'une sérieuse importance.

L'espace nous ayant fait défaut le mois dernier, nous n'avons pu introduire dans notre chronique plusieurs renseignements destinés à y trouver place. Pour cette raison, nous ne mentionnons qu'aujourd'hui la récompense obtenue au *Salon* de cette année par l'un de nos compatriotes, M. Edgard Vinson. Le jury lui a, en effet, décerné une mention honorable. M. Vinson avait exposé dans la section d'architecture un *projet de restauration de l'église Saint-Julien*, en quatre châssis.

*Le Directeur-Gérant* : E. Delaigue.

(1) V. *Revue bourbonnaise*, année 1884, p. 261 et 368.

Digitized by Google



# ÉPIGRAPHIE

## DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

(*Suite*)

---

34

1696

*EXTRAICT*

*DES. SERVICES. qve Les Reverends. Peres Carmes Sont obl[igés].. dans. Cette. Chapelle. de. Nostre Dame. de. Pitié.*

*PREMIEREMENT. Sçavoir. Le. iovr. de. La Feste. de. L'assomption de la Sa[inte vierge]... /Celebré avec. La plvs. Grande SoLemnité qve. faire Se povrra. Les. premières V[espres] /Le. iovr. Grande. messe. Predication. A loffertoire. de. La grande. messe. les....../&. en. Svitte La. Procession. dans. Le. Cloistre. Le. Saint. Sacrement Sera/ la iovrnée ivsqves. Apres. Vespres. accavse. de La procession. Generalle q'..... /le qvel. on. Remettera. dans. Le. tabernacle. Povr. Ensvite. Estre. Exposé..... /des complies. après. Lesqvelles. on. dira le Salut & on. donnera. la. benediction. dv ... /Le Landemain. il. sera [celebré] vne Grande. messe. de Morst A diacre. et Sov[s diacre]... /procession. dans. le. Cloistre. a laqvelle. Sera. Chanté le. Libera & oroisons/ povr. Les. deffvns. av jovr. de. la Pvrification. et. conception. et. proc[ession du Saint] /Sacrement Dans le. cloistre* (ces mots ajoutés après coup entre deux lignes).

*En. chacvne. des. Festes. de la. Conception. Nativité Annonciation. Pv[rification de la S[te]] /Vierge. lesdict Religievx. Celebreront*



Digitized by Google

*Grande. Messe. dv. Iovr. Solemnelement. Av....../ Nevf et dix Hevres. & les. Lendemains Des dittes. Festes. Vne avtre Grande. messe. des...../ la dite. Chapelle. Av jovr. de. La nativité. et. Annonciation. procession. dv...../ Dans ledit Cloistre.*

*Tovs. Les. Dimanches. de Lannée. il. sera. Celebré dans. laditte Chapelle vne Messe [a.....] /hevres. dv matin Precisement. et. tovs. les Lvndis. A pareille. Hevre. Vve. messe. Basse. d...../ Confreres decedes.*

*Qv'il Sera. Aussy. Celebré en. la.dite. Chapelle. devx Grandes. Messe. Solemne[lles] /et. de. Loctave. A lissve. desqvelles. on. Fera. La. ProScession. dans. le. Cloistre.../ on. exposera. Le St Sacrement. av. Commencement. des. Vespres. et. Apres. icelles L.../ront. La proSe. Langventibvs. in. Pvrgatorio. ensvitte. le. Tantvm. Ergo & ......./ la Benediction dv St Sacrement, et. le. De profundis. Et. Les. Six. iovr. de. l'octa[ve].*

*Le iovr. dv. Vendredy. dans. la. Semaine de la PaSSion. qvi. est. la Feste. de Nostre da[me].../ messe Basse. apres. le. sermon. procession. Dv. Tres. St. Sacrement. par. le..../ Et parce qve les. seconds. dimanches. des mois. Le S. Sacrement, et Exposé Povr.../ mont-Carmel. Et avx iovrs et Festes. de la Ste Vierge. et. qve. la Premiere messe [de] /nostre-dame. de. Pitié se dit. ces iovrs.la. et qv'il. donnent la Benediction. dv. St [Sacrement].../ la dite. messe. ils. Seront oBliges de continver a donner La. dite Benediction a lissve.../ lexception tovtefois de qvelqves Festes qvi povrront se trovver. ces iovrs la. ov il y...../ Confrairie. a laqvelle le St Sacrement. Seroit exposé ov les Confreres. avroie[nt]....../ Et. tovs. les. confreres. qvi. movrons. on. Levrs. fera. dire. trois. iovrs. a....../ Vne Grandes. messe. de. morst. a. diacre. et. sovsdiacre. av. despands de la [confrerie]/ Plvs. Le. iovr. de. La visitation. et. Presentation. Exposition Dv.Tres [St Sacrement].../ les. premieres Vepres. le. lendemain. messe. A six. hevres. et. Exposition...../ Grande. Messe. A. dix. Hevres. Vespres et. Procession. avec. limage. De. La...../ Cloistre. ensvitte. Benediction. et. le. Lendemain. Grande. M[esse]. /Le tovt. faict. a la. diligence. des Confreres. de Nostre. Dame d[e Pitié] lannée. 1696. Gilbert. Papilio. et Iacqves. Avizard. conf[reres]...../ Plvs Faict. A. la diligence. des. Confraires. Pierre. Rovgier. et. C..... /Et. avtres. Pierre. Tovssain. et. Gabriel. Le. Branle. le. 15.........*

Digitized by Google

Plaque de cuivre, dont la partie droite manque, provenant de la chapelle détruite de Notre-Dame-de-Pitié. Le couvent des Carmes était la plus ancienne des maisons religieuses de Moulins; il avait été fondé, par l'ordre même, en 1350. Sa fondation, approuvée par une bulle du pape Clément VI, fut autorisée par le duc Pierre Ier, en 1352 et 1353. Son église, construction de la fin du XVe siècle, existe encore, comme église paroissiale, sous le vocable de saint Pierre; elle n'a rien de remarquable.

Il ne reste pas de traces de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, dont les confrères nommés dans l'inscription, appartenaient à des familles sur lesquelles nous n'avons point de documents.

35

FIN DU XVIIe SIÈCLE

Belle plaque de cheminée en fonte, provenant d'une maison de la rue des Grenouilles autrefois à la famille Hugon de Givry, chargée de deux écus ovales accolés, supportés par deux lévriers et timbrés d'un casque avec lambrequins; un cygne pour cimier. La devise : IN OMNI MODO FIDELIS inscrite au-dessus de la tête de chacun des supports.

L'écusson de dextre, celui du mari, est écartelé, aux 1 et 4, d'un cygne, ayant une couronne passée au col, accompagné en chef de deux cœurs; et, aux 2 et 3, d'un griffon. Ce sont les armes de la famille Hugon de Givry et de Pouzy, dont voici la description héraldique: d'argent, au cygne de sinople, accolé d'une couronne d'or, accompagné en chef de deux cœurs de gueules, avec une écartelure qui, bien que le griffon ne soit point surmonté de trois croix ancrées, est peut-être le blason de la famille Griffet, du Bourbonnais.

Si le blason du mari est facile à déterminer, il n'en est pas de même de celui de la femme, dont nous n'avons pu retrouver l'attribution. Les armoiries de l'écu placé à senestre

Digitized by Google

offrent un chevron, accompagné en chef de deux rameaux portant des oiseaux affrontés, et en pointe de trois trèfles, 2 et 1.

L'ornementation de la plaque accuse les dernières années du XVII$^e$ siècle ou les premières années du XVIII$^e$ ; plusieurs membres de la famille Hugon vivaient à cette époque, mais nous connaissons les armes de presque toutes leurs alliances ; le blason au chevron pourrait être celui de la femme de Jacques Hugon, écuyer, sieur de Givry et de Laugère. Les Hugon de Givry et de Pouzy, fort bien alliés en Bourbonnais, où ils possédèrent des seigneuries importantes, remontent à Pierre Hugon, seigneur de Givry, qui reçut des lettres de noblesse en 1618.

(*Catal.*, p. 5.)

36

FIN DU XVII$^e$ SIÈCLE

Plaque de cheminée en fonte sur laquelle se voient ces lettres .PVGR.FLMY, que nous ne nous chargeons pas d'expliquer, inscrites à droite de deux pelles de four en sautoir, cantonnées de deux pains, d'un autre objet difficile à déterminer et d'une oie ou d'un cygne.

Il est inutile de dire que cette plaque provient de la demeure d'un boulanger.

(*Catal.*, p. 17).

37

FIN DU XVII$^e$ SIÈCLE

Grand écusson, sculpté en pierre, parti : au 1$^{er}$ parti, écartelé 1, bandé d'or et de gueules, qui est de Thoire-Villars ; au 2, d'or, à trois chevrons de sable, qui est de Lévis ; au 3, d'azur, à trois étoiles d'or, qui est de Roche-Regnier ; au 4, d'argent, au lion de gueules, qui est d'Anduze, et, sur le tout,

Digitized by Google

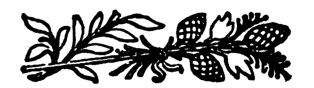
échiqueté d'or et de gueules, qui est de Ventadour ; et au 2e parti, de sinople au sautoir d'or, qui est de La Guiche. Cet écu timbré d'une couronne de duc, entouré des colliers des ordres de S. Michel et du S. Esprit, et placé sur un manteau ducal peint aux armes de l'écu.

(*Catal.*, p. 3.)

Ces armoiries sont celles de Marie de La Guiche de Saint-Geran, fille de Jean-François de La Guiche, comte de La Palice, seigneur de St-Geran-de-Vaux, maréchal de France, et de Suzanne Aux-Espaules, seconde femme de Charles de Lévis, marquis d'Annonay, puis duc de Ventadour, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général au gouvernement de Languedoc, puis gouverneur du Limousin, qu'elle avait épousé en 1645. Elle mourut au château de Sainte-Marie-du-Mont, en Normandie, en 1720, âgée de 78 ans, ayant eu un fils, qui fut duc de Ventadour après son père, et deux filles (*Histoire des grands officiers de la couronne*).

Nous avons parlé et nous parlerons plus loin de la famille de La Guiche. La maison de Lévis est l'une des plus anciennes et des plus illustres de la noblesse française. Originaire du Hurepoix, elle se divisa en beaucoup de branches ; celle des marquis de Châteaumorand fut presque bourbonnaise. Le mariage de M. le duc de Lévis-Mirepoix, chef actuel de sa maison, avec mademoiselle de Chabannes-La Palice, vient de créer de nouveaux liens entre les Lévis et notre province.

(*A suivre.*) G. DE SOULTRAIT.



Digitized by Google

# RECTIFICATION
## A
# L'HISTOIRE DE CHANTELLE



ES *Annales bourbonnaises* ayant pour mission de préparer les matériaux d'une histoire complète et véridique du pays, je pense qu'il entre dans leur rôle de signaler les erreurs qu'ont pu commettre les auteurs ayant écrit sur notre province, pour empêcher qu'elles ne se perpétuent.

Voici ce qu'on lit dans l'histoire de Chantelle par M. l'abbé Boudant (page 99) : « Après la journée désastreuse de Pavie, « la plus belle des terres du prieuré de Chantelle, le domaine « de Moyrat, fut vendue 922 livres à *Louis-Jean* de Chandenier, seigneur et *marquis de Bellenave*, pour subvenir à la cote « de 585 *francs*, à laquelle le prieur avait été taxé, pour aider « à racheter le roi de France tombé en captivité. (Titre « n° 102, appartenant à M. Guillomet-Labrosse, et acte d'ac- « quisition du château de Bellenave). »

Nous n'avons pu savoir, M. du Ranquet, maire de Fourilles, et moi, quel était ce M. Guillomet-Labrosse, possesseur du titre en question, dont je désirais prendre connaissance, car j'ai la certitude, avec les titres et documents que renferment mes archives, que M. Boudant s'est trompé de plus de cent ans dans la lecture de cet acte.

La bataille de Pavie eut lieu le 24 février 1525 et le roi ne recouvra la liberté et ne revint en France qu'après le traité de Madrid du 14 janvier 1526, par lequel fut réglée sa rançon

Digitized by Google

de guerre et celle de ses officiers, dont faisait partie Pierre du Buysson, écuyer du maréchal de La Palice. Le domaine de Moyrat ne put être vendu pour cette cause à un Rochechouart de Chandenier, car aucun membre de cette famille n'était alors possessionné en Bourbonnais, et Louis-Jean, dont on cite le nom, n'était pas né. Si, comme j'ai tout lieu de le croire, il fut vendu à un Chandenier, ce ne fut pas à Louis-Jean, mais à François, son fils, et après le 3 mai 1646; mais alors ce n'était plus pour la rançon de François I[er]. Voici sur quoi nous appuyons nos dires.

Jean-Louis de Rochechouart, comte de Chandenier, né le 24 avril 1582, fils de Claude, baron de Chandenier, et de Marie-Sylvie de la Rochefoucaud, du Limousin et du Poitou et y résidant, ne vint en Auvergne qu'en 1631, pour prendre possession des terres provenant de la dot de son arrière-grand'mère, Louise de la Tour-d'Auvergne, qui n'avaient jamais été remises. Un traité fait à Poitiers, avec les députés du roi, le 6 septembre 1631, mit fin à une procédure qui durait depuis plus de cent ans et lui accorda un quart de la baronnie de la Tour-d'Auvergne, les terres d'Artonne, de Besse, de Montpeyroux et de Ravel. Il mourut à Paris, le 11 décembre 1635, sans avoir jamais acquis aucune terre en Bourbonnais. Il avait épousé, le 11 septembre 1609, Louise de Montbron, du Limousin, qui vécut jusqu'en 1654.

Leur fils aîné, François de Rochechouart, marquis de Chandenier, baron de la Tour-d'Auvergne, premier capitaine des gardes du corps, épousa, onze ans après la mort de son père, le 3 mai 1646, Marie Loup de Bellenave, fille unique de Claude-Jean Loup, sire de Bellenave, et de Madeleine d'Hostun de Claveysson, sa première femme, laquelle était fille unique de Florisel d'Hostun, seigneur de Claveysson, en Forez, de Mercurol et de Murat, *alias* Muret, en Auvergne, et de Jeanne de Saint-Germain-d'Apchon.

Marie Loup reçut en dot Mercurol et Murat et quelques terres seulement de la seigneurie de Bellenave, qui resta la

Digitized by Google

propriété de son père. Ce ne put donc être que ce François, marquis de Chandenier, qui acheta le domaine de Moyrat. Il ne pouvait être *marquis de Bellenave*, pour cette raison que Bellenave ne fut érigé en marquisat qu'en 1758, comme on va le voir. Disons d'abord que la marquise Marie de Chandenier mourut le 27 mai 1649, après avoir donné naissance, le 11 avril, à un fils, Charles-François de Rochechouart, appelé le comte de Limoges, qui mourut à 29 ans, en avril 1678, de blessures reçues au siège d'Ypres, où il servait comme volontaire dans les gardes du corps.

Claude-Jean Loup ayant perdu sa femme en 1633, s'était remarié, le 20 avril 1639, avec Marie de Guénégaud, fille de Gabriel et de Marie de La Croix, laquelle était cousine germaine de Claudine de La Croix, femme de Pierre du Buysson, seigneur de Sazeret et Montgarnaud, qui devint député de la noblesse du Bourbonnais en 1650. Marie de Guénégaud mourut au château de Bellenave, le 10 février 1642, laissant une fille unique, à peine âgée de deux ans, nommée aussi Marie, qui eut pour marraine sa sœur, la marquise de Chandenier, et pour parrain Nicolas du Buysson, baron de Veauce, cousin germain par les Lingendes du père de la baptisée.

M. de Bellenave, devenu veuf, reprit du service et fut nommé maréchal de camp en 1644. Blessé grièvement à la bataille de Nordlingue, le 3 août 1645, il se fit transporter au château de Bellenave, et il y mourut le 6 décembre de cette même année (1).

(1) L'acte suivant, pris dans les registres paroissiaux de Bellenave, expose ces faits d'une façon un peu différente :

« Le second jour du mois d'octobre (1645), a esté apporté le cœur de hault et puissant seigneur Claude de Bellenave, général de l'armée qui estoit envoyée aux païs d'Allemaigne par le roy de France, et le corps est demeuré et enterré en terre saincte au dit païs d'Allemaigne; lequel cœur a esté mis dans le chergnier, dans l'église de Bellenave; et pour son convoi estoient tous les prestres circonvoisins, Charroux et Gannat, et l'office a esté fait par Mre Anthoine Rouher, prieur et curé de ce lieu, de Bellenave, et de moy vicaire soubz-signé :

« La Berne, vicaire. »

(Arch. municipales de Bellenave.)

Digitized by Google

Par un testament olographe du 10 juillet 1644, fait avant son départ pour la campagne de Fribourg, Claude Loup avait désigné son parent et ami dévoué, Nicolas du Buysson, qui habitait le château de Foignat, près de Bellenave, pour tuteur de Marie, sa jeune filleule, après avoir reçu la promesse qu'il la prendrait chez lui, son père venant à mourir, pour l'élever, l'instruire et la marier à sa convenance, comme si elle était sa propre fille (1).

Après la mort de M. de Bellenave et malgré une protestation de sa grand'mère, Charlotte de Beaufort, qui vivait encore, habitait Bellenave et réclamait sa petite-fille, M. du Buysson prit chez lui l'enfant, alors âgée de cinq ans, et l'ayant fait élever au couvent de la Visitation, où étaient encore plusieurs de ses filles, il la maria, le 5 septembre 1664, à René de Gillier, marquis de Clérambaut, qui devint seigneur de Bellenave, et non à un Choiseul, comme le prétend Lachesnaye des Bois.

De cette union sortirent : 1° Henri, marquis de Clérambaut, seigneur de Puygarraud, dont la fille Henriette épousa, en 1754, Claude de Monestay, marquis de Chazeron, frère aîné d'Anne-Charlotte, mariée, le 8 mars 1740, au comte Pierre du Buysson, mon arrière grand-père ; 2° Marie-Gillone, mariée, en 1696, à Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry, qui devint seigneur de Bellenave. Ils eurent plusieurs enfants, mais nous ne parlerons que des deux derniers :

Françoise-Gillone, née le 1er juillet 1704, épousa, le 29 octobre 1722, Louis de Pardaillan de Gondrin, duc d'Espernon, puis duc d'Antin en 1736, auquel elle apporta la terre de Bellenave, après la mort d'Anne, son frère, qui l'avait instituée son héritière.

Anne de Montmorency, marquis de Pinay, né le 2 janvier 1707, devint seigneur de Bellenave. Une correspondance, où

(1) Archives du Vernet, liasse 3, titre 29.

Digitized by Google

ils se qualifient de cousins, échangée entre lui et le comte du Buysson de Douzon, en 1730, au sujet de l'architecte parisien Clément, qui construisait le château actuel de Douzon, prouve que ce fut ce Montmorency, avec le concours de ce même architecte, qui fit restaurer vers cette époque celui de Bellenave et sculpter le cartouche qu'on y voit, représentant les armes d'Anjou et de Saint-Floret ; que les lettres M. L. entrelacées qui en ornent le contour, signifient Montmorency-Luxembourg et non Madeleine-Louis, comme le prétendent certaines personnes qui attribuent cette restauration à Louis-Jean de Saint-Floret, époux de Madeleine d'Anjou, en 1496. Une reproduction du cartouche de Bellenave figure dans le t. II de l'*Ancien bourbonnais,* page 346.



Après la mort d'Anne de Montmorency, en 1733, la terre de Bellenave passa, comme il a été dit, à la duchesse d'Espernon qui la donna à son fils unique, Louis de Pardaillan

Digitized by Google

de Gondrin, duc d'Antin. Celui-ci mourut sans avoir été marié, le 14 septembre 1757, et légua par testament Bellenave à sa troisième sœur, Madeleine-Julie-Victoire, mariée le 8 janvier 1753 à François-Emmanuel, comte de Crussol, fils unique du duc d'Uzès. La maison de Pardaillan se trouvant éteinte, le nouveau possesseur de Bellenave se fit substituer au titre de duc d'Antin et obtint alors que sa seigneurie bourbonnaise fût érigée en marquisat. Le titre était attaché à la terre; il en résulta que le jeune duc d'Uzès ayant vendu les biens en 1771, à Etienne-François du Tour de Salvert, celui-ci devint marquis de Bellenave, titre et terre possédés aujourd'hui par son arrière-petit-neveu.

C[te] F. du Buysson.



Digitized by Google



# SAINT-POURÇAIN

## PENDANT LA LIGUE

*(Suite)* (1).

Le reste de l'année 1589 s'écoula au milieu de nouvelles alarmes, mais sans accident sérieux. Placés depuis un quart de siècle sur un qui-vive continuel, les habitants semblent d'ailleurs ne plus compter avec le danger et la vie courante ne paraît pas se ressentir beaucoup de la présence de tous ces soldats allant et venant ou tenant garnison dans la ville, des appels subits aux armes ou des combats qui se livrent dans le voisinage, toutes choses dont la moindre suffit pour révolutionner une cité soudainement tirée du repos.

L'entreprise du sieur de Bussy, momentanément abandonnée, fut reprise au commencement de l'hiver. Il s'agissait, comme dans le premier cas, de réunir sous la ville de Saint-Pourçain des forces cantonnées sur plusieurs points. Les barons de Bourgogne continuaient à prêter leur concours et le sieur de Neuvy « amenoit des troupes du cousté de Berry. »

Le capitaine Dinet, « personnage de valleur », qui passait à Saint-Pourçain, accompagné de cinq soldats, au moment où arrivèrent les premiers avis du projet des ligueurs, « fut

(1) Voir n° 8, p. 249.

Digitized by Google

retenu pour faire service à Sa Majesté et pour conserver ladicte ville » (1). Les membres du conseil du roi établi à Clermont ne croyaient pas, de leur côté, devoir s'en rapporter, pour assurer la défense d'une place aussi sérieusement menacée, aux hasards qui lui procuraient de temps en temps le concours de bandes armées errantes plus ou moins sûres, et « au mois d'octobre », ou plus exactement au mois de novembre (2), ils envoyaient « en garnison en ladicte ville de Sainct-Pourçain le seigneur baron de Grisse et sa compagnie de vingt salades, et trente arquebuziers » à cheval, « aveq le cappitaine Barbesange et le sieur de Fontjobis, commissaire estably pour les munitions et pour l'entretenement dudict sieur de Grisse et Barbesange, gendarmes et arquebusiers. » Le sieur de Sansat conservait la charge de gouverneur et gardait le commandement des troupes précédemment introduites dans la ville dont la garnison atteignait dès lors un chiffre d'hommes de guerre relativement élevé.

Les consuls avaient à pourvoir aux dépenses quotidiennes de tout ce monde et ils devaient encore, à l'occasion, comme on l'a déjà vu, fournir les munitions et les engins de siège lorsqu'une expédition avait lieu dans le voisinage. Le 10 décembre, ils donnèrent « au sieur de Grisse treize livres de pouldre pour charger des petardz pour atacquer le chasteau de La Telie (3), duquel les ennemis s'estoient emparés. »

C'est par M. de Chazeron que Saint-Pourçain avait été informé de « l'entreprinse des ennemis. » La lettre du gouverneur est du 16 octobre; elle promettait aux habitants « l'assistance de ses forces », et de fait il envoya tous les

(1) Le compte des consuls mentionne une dépense de cinq écus faite par ledit capitaine au logis des « Trois-Roys. »

(2) Les lettres du conseil de Clermont réglant la façon dont doit être traité le sieur de Laforêt, baron de Grisse, qui était le neveu de M. d'Effiat, sont du 20 novembre.

(3) L'Atelier ou la Theillaie (?), hameau de la commune de Fleuriel.

Digitized by Google

hommes dont il disposait « aux fauxbourgs dudict Sainct-Pourçain pour s'opposer aulx trouppes ennemies qui estoient au tour de la ville... logées aulx villages deulx lieues près. » Il en coûta treize cent vingt-un écus cinquante-un sols pour nourrir cette petite armée pendant quelques jours, et c'est à ce prix qu'on parvint à faire échouer la tentative du sieur de Bussy et de ses amis. Il n'y eut pas d'engagement général, mais royalistes et ligueurs en vinrent aux mains dans des rencontres de détail et MM. de Chazeron, de Sansat et de Grisse défirent dans l'une de ces rencontres. la « compagnie de la Valle et prindrent et amenerent prisonniers audict Saint-Pourçain. »

Le danger passé, M. de Grisse s'en alla faire la guerre du côté de Clermont et d'Issoire, ne laissant dans la ville qu'un petit nombre de soldats. Le calme dura plusieurs mois et ne fut de nouveau troublé que dans le courant de juin 1590, par le passage de l'amiral de Châtillon, dont les troupes, logées à Saint-Pourçain et dans les environs, imposèrent à la ville une notable dépense.

Charles de Valois, comte d'Auvergne, lorsqu'il vint assiéger Vichy, invita les consuls, par lettre du 30 octobre, à lui « fournir munitions pour l'entretenement de son armée » et ceux-ci envoyèrent à son camp plus de six mille pains et six poinçons de vin. L'entreprise échoua et le comte, obligé de se retirer par suite de l'arrivée de Henri de Savoie, duc de Nemours et marquis de Saint-Sorlin et l'un des principaux chefs de la Ligue, qui accourait de Lyon au secours de Vichy, « s'en vint loger dans ladicte ville de Sainct-Pourçain aveq son armée, où il subjourna vingt-quatre jours, pendant lequel temps il fist une trefve aveq le sieur marquis de St-Sorlin, pendant lequel subjour les habitans ont receu une grande foulle... »

Le départ de ces troupes, vers les premiers jours de décembre, rendit à la ville un peu de tranquillité. Sansat continuait à exercer les fonctions de gouverneur, mais il ne conser-

Digitized by Google

vait avec lui que quatre soldats. L'hiver et le printemps s'écoulèrent sans menaces du dehors et Saint-Pourçain retrouvait son activité commerciale lorsqu'au mois de juin 1591, M. de Nemours fit tout à coup assiéger la ville de Varennes, « et apprès avoir tiré quelques couptz de canon, la princt, ladicte ville distant de Saint-Pourçain deux petites lieux. Quoy voyant, les consulz envoyerent esprès par devers monsieur de Chappes, qui pour lors estoict à Souvigny aveq sa compagnie, pour le prier soy venir getter dans ladicte ville ; à laquelle instance ledict sieur de Chappes, aveq sa compagnie de trente hommes armés, comprins le mareschal des logis, et trente arquebusiers à cheval, comprins le cappitaine, ung sergent et deux corporaux de la compagnie dudict sieur, arriva audict St-Pourçain » dans le courant du mois de juin et y séjourna jusque vers le 8 juillet, ce qui entraîna pour la ville une dépense de plus de deux mille écus.

Abandonnés à leurs propres forces et surpris par la subite arrivée d'une armée de la Ligue sous les murs de Varennes, les habitants de Saint-Pourçain devaient croire à un péril imminent, et il est probable, en effet, que M. de Nemours aurait tenté contre eux quelque brusque attaque s'ils n'avaient pas eu la chance de mettre immédiatement la main sur les gens d'armes du sieur de Chappes. C'était là partie remise et le général ennemi ne s'éloigna guère.

Il remonta l'Allier jusqu'à Vic-le-Comte, séjourna pendant quelques semaines sous cette place, et voyant que les forces royalistes, alors réduites à peu de chose dans le Bourbonnais, ne semblaient pas devoir grossir, il revint tranquillement sur ses pas, s'arrêta un instant sous Maringues et arriva vers le milieu d'octobre (1) devant Saint-Pourçain.

Tenus au courant par leurs espions, les habitants ne furent

(1) Les documents ne donnent pas la date précise de l'arrivée de M. de Nemours, mais il semble résulter des détails qu'ils fournissent que le siège de Saint-Pourçain dura environ quinze jours.

Digitized by Google

pas surpris ; ils avaient même eu tout le temps nécessaire pour préparer la défense ; malheureusement, ils se trouvaient à peu près réduits à leurs propres forces. M. de Chappes, à qui ils avaient fait de nouveau appel, ne put leur envoyer que vingt-quatre arquebusiers, et cette troupe, conduite par un capitaine nommé Quibort, n'arriva que tardivement, le siège étant déjà commencé. Elle parvint pourtant à se jeter dans la place. Un autre secours de soixante hommes, amené par le seigneur de Douzon, trompa également la vigilance de l'ennemi.

C'est avec le concours de ces quatre-vingts et quelques soldats que Saint-Pourçain put tenir tête pendant au moins deux semaines à l'armée de M. de Nemours et qu'il repoussa plus d'un assaut. Il est vraiment à regretter que le document de comptabilité où je puise mes renseignements n'entre pas dans le détail de ce qui s'est passé ; on peut toutefois supposer, la passion religieuse venant soutenir les courages, que la défense fut marquée par plus d'un trait d'héroïsme. Les habitants n'avaient rien négligé de ce qui était en leur pouvoir. Ils avaient, en particulier, fait une ample provision de suif, de parasine, de poix, de soufre et d'autres substances pouvant servir à faire des artifices et à charger des pots à feu fabriqués au dernier moment (1).

Les assiégeants étaient largement pourvus de canon, et c'était là ce qui leur assurait le succès final ; ils entrèrent dans Saint-Pourçain le 1er novembre 1591. M. de Nemours, à qui la conservation de cette place au pouvoir de la Ligue paraissait d'une importance capitale, « y mist pour comman-

(1) « Audict mois d'octobre, ladicte ville estant assiegée par le sieur de Nemours, lesdicts consulz, pour faire faire artiffices pour leur servir en deffance à l'assault, achapterent de Pierre Herisson et Loïs Roche deux cens livres suif, cent livres perrosine, trois cens livres poix, deux livres camphre, cent livres souffre, vingt-cinq livres huille de noix pour le prix de cinquante escus. »


Digitized by Google

der le sieur de Gouzolles et soulz luy trois compagnies de gens de pied et une compagnie de chevaulx-legers pour y demeurer en garnison. »

La précaution n'était point inutile. En effet, l'armée des ligueurs avait à peine levé le camp que le vieux maréchal d'Aumont arrivait sous la ville avec une armée royaliste et tentait de la reprendre. Il l'assiégea pendant vingt-cinq jours, mais sans succès, et l'affaire se termina pour lui par un désastre.

M. de Nemours était revenu sur ses pas, après avoir augmenté ses forces de tous les contingents qu'avait pu lui fournir la noblesse d'Auvergne. Il voulait engager contre l'armée royaliste une action décisive. « Une bataille eut lieu, en effet, dit M. Bouchard, et ce devait être la revanche de celle de Cros-Rolland. A la tête de la noblesse ligueuse, on remarquait avec Nemours, Lastic, d'Urfé et Canillac. D'Aumont prend position, avec toutes ses divisions concentrées, « au point de la vallée qui découvrait le plus la ville, en « s'écartant un peu du confluent du Limon et de la Sioule. » La fortune favorise d'abord l'armée des royalistes, soutenue par deux serpentins et un fauconneau qui font reculer l'infanterie et la cavalerie. L'armée de Nemours est entamée et près d'être mise en déroute. A l'exception d'un seul régiment, l'aile gauche tout entière avait plié. Au moment même où Lastic, d'Urfé et le commandant en chef se réunissaient en toute hâte pour parer à ce pressant danger et essayer de mettre quelque ordre dans une retraite imminente, une circonstance fortuite vint changer la face des choses. Un artilleur, en faisant par imprudence sauter un baril de poudre, jette l'épouvante et le désordre dans l'armée royaliste que d'Aumont et d'autres braves capitaines essaient en vain de ramener au combat pour faire face aux ligueurs prêts à prendre la fuite. Grâce, néanmoins, à la conduite héroïque de la réserve et d'un escadron de cuirassiers, la déroute fut moins meurtrière qu'elle n'aurait pu l'être en présence de la

20

Digitized by Google

panique qui, malheureusement, s'était emparée des troupes. Le vieux maréchal d'Aumont lève précipitamment le siège de Saint-Pourçain ; et après avoir séjourné deux jours dans la ville reconquise, accompagné de Lastic, Nemours s'empresse de porter la guerre dans la Haute-Auvergne (1). »

Saint-Pourçain restait au pouvoir des ligueurs et la nombreuse garnison que leur chef y laissait vécut pendant onze mois à discrétion chez les bourgeois, leur faisant subir mille vexations, sans doute pour les punir de leur attachement à la cause de Henri IV. L'heure de la délivrance se fit même longtemps attendre, car il ne fut rendu que vers le milieu de l'année 1594.

Nota. — La planche qui accompagnait notre premier article est empruntée à l'Armorial de Guillaume Revel.

A. Vayssière.



(1) *Les guerres de religion ... en Bourbonnais*, p. 51.

Digitized by Google

Digitized by Google



**Roubert filz ou Roy Saint Louys**

**Comte de Clermont**

**Bib. nationale, Armorial d'Auvergne, Ms. fr. 22.297, p. 8 (XIVe siècle).**

Digitized by Google



# ROBERT DE CLERMONT

## III

*Les tournois au moyen-âge. — Grave accident survenu à Robert de Clermont à l'un des tournois de 1279 (Suite).*

Contons un tournoi. On comprendra mieux quelles bonnes raisons la Royauté et l'Eglise avaient eues de proscrire ces jeux sanglants (1).

Le tournoi est annoncé plusieurs semaines, quelquefois plusieurs mois à l'avance par des hérauts ou rois d'armes qui le publient officiellement et remplissent tous les messages auxquels il peut donner lieu ; il est annoncé non-seulement dans toute la contrée où il aura lieu, mais dans tous les pays voisins ; des invitations sont même envoyées aux chevaliers des nations étrangères ; la nouvelle est portée jusque dans les plus petits châteaux. Tout aussitôt les femmes passent en revue leurs pelissons et leurs bliauts, et plus d'une profite de l'occasion pour faire une toilette nouvelle ; les hommes font

(1) On ne saurait rien lire à la fois de plus complet et de plus intéressant sur cette matière que le magnifique chapitre que M. Léon Gautier a consacré aux tournois dans son livre de *La Chevalerie*. C'est un tableau plein de mouvement et de vie, le plus coloré et le plus exact qui ait été fait de ces jeux féodaux. J'en ai tiré les traits essentiels de cette description sommaire des tournois au XIII[e] siècle.


Digitized by Google

reluire leurs hauberts. Les défis s'échangent de ville en ville, de château en château, et l'on dresse la liste des chevaliers qui acceptent l'invitation. A l'approche du grand jour, les *torneors* se mettent en route, et partout on se tient sur le seuil des portes pour les voir passer et admirer la magnificence de leurs costumes. Dans la ville où le tournoi se donne, c'est grand tapage depuis longtemps. Les maisons sont transformées en hôtelleries, mais comme elles ne pourront suffire à contenir tous les groupes d'étrangers, il a fallu couvrir la campagne de centaines de tentes garnies de soieries de toutes couleurs ; les bannières flottent aux portes, aux fenêtres, aux faîtes. La lice est formée d'un vaste espace carré ou oblong entouré de fortes barrières en bois. Une barrière intérieure, moins haute et moins forte, est séparée de la première par un véritable chemin où se réfugieront les hommes de pied qui doivent secourir les tournoyeurs désarçonnés, et les hommes d'armes qui doivent empêcher la foule de pénétrer dans l'enceinte. Là circuleront aussi les spectateurs favorisés ; les autres regarderont la lutte à travers les poteaux de la grande barrière. Pour les juges ou *diseurs* du tournoi et pour les dames on a dressé des constructions en bois, appelées *loges, eschaffaus, beffrois* et assez analogues aux tribunes de nos champs de courses.

Le jour du combat arrivé, le soleil est à peine levé que des hérauts se répandent dans les rues, dans les chemins, le long des routes, invitant par leurs cris les jouteurs à s'apprêter ; puis tout ce jeune monde bruyant se rend à la messe, et quand il sort du moûtier, le tumulte croît ; les chemins qui conduisent à la lice, sont promptement encombrés ; les dames, montées sur des mules, se rendent lentement à leurs loges, et les jouteurs arrivent au milieu des chants les plus variés et au bruit retentissant des trompettes. Ils forment un superbe cortège d'environ deux cents chevaliers, défilant deux par deux, trois par trois, non sans jeter de fréquents regards vers les *eschaffaus* des dames. Un grand nombre de

Digitized by Google

celles-ci ont envoyé à des combattants, qui sont seulement leurs amis, leurs belles manches de soie dont ils ont fait leurs gonfanons ou leurs bannières, et plus d'une, pendant la durée du tournoi, jettera encore dans la lice d'autres gages d'amour, gants, rubans ou cordelettes, et ne sortira de là qu'avec sa robe et ses cheveux. Une fois le dernier jouteur dans l'enceinte, la première lutte commence. Pour la joute proprement dite, les lances ne sont guère que de longs bâtons, plus ou moins sculptés ; les épées ont leurs pointes et leurs tailloirs rompus de façon à former presque des sabres de bois, mais telle est la force de ces rudes batailleurs qu'ils se tuent souvent avec ces simples morceaux d'if ou de sapin. Il y a parfois plus de deux cents joutes qui se suivent pendant plusieurs journées, offrant une intarissable variété d'accidents : dans l'une les deux champions se rencontrent si rudement qu'on les croit morts tous deux ; dans l'autre, un chevalier a la main brisée ; dans une troisième, les écus sont percés à jour ; d'autres fois, l'un des deux combattants sent le bâton de son adversaire lui entrer dans la bouche et lui briser les dents ; l'autre a le bras cassé, tous deux sont étendus sur le sol et leurs chevaux épouvantés s'enfuient. Chaque journée se terminait par des retours charmants. C'étaient toujours des chansons nouvelles et des danses qui duraient des nuits entières.

Bien des chevaliers trouvaient les joutes trop froides et les considéraient comme jeu d'enfants ; ils réclamaient l'antique tournoi où l'on voyait les combattants se diviser en deux camps, se mettre sur deux lignes, se précipiter les uns sur les autres, se poursuivre, s'abattre, se tuer au milieu des hurlements des blessés et des cris de victoire, dans un pêle-mêle et dans une horreur qui ne cessaient qu'avec la nuit. Aussi le plus souvent, après ces joutes inoffensives où il n'y avait guère qu'une vingtaine de barons estropiés, une assemblée plénière était convoquée dans la grand'salle du château et l'idée du grand tournoi était acclamée à l'unanimité. Pour cette vraie bataille le rendez-vous n'est plus aux lices, mais

Digitized by Google

en plein champ, car il faut de l'espace à ces petites guerres. Les batailleurs se mettent sur deux lignes, à moins d'un trait d'arbalète, et au signal donné ils s'ébranlent comme deux escadrons chargeant l'un contre l'autre. Le choc est horrible, et malheur à qui est abattu de son cheval ! La mêlée devient peu à peu indistincte, terrible, furieuse ; la poussière enveloppe les combattants et en étouffe un certain nombre ; les cris redoublent, cris de colère, cris de douleur ; les épées montent sans cesse et retombent sur les têtes, sur les épaules et sur le cou des chevaliers. Le combat ne s'achève guère qu'avec le jour, et ce n'est que quand il a pris fin qu'on songe à relever les morts et à prendre soin des blessés. On rentre au château ou dans les tentes à la lueur des torches. C'est ce soir là que l'on proclame le prix du tournoi : le vainqueur reçoit un faucon, ou une ceinture, ou un écu orné de pierreries, quelquefois la main d'une jolie fille et sa terre par dessus le marché. Le lendemain on part ; il y a des séparations douloureuses, puis vient l'heure des gros soucis. Que de champs, que de prés il faudra vendre pour payer le bliaut de la dame, l'équipement du mari, les repas coûteux, les largesses qu'il a fallu faire, les hérauts qu'on a gorgés de présents !

Après cela, l'Eglise avait-elle tort de condamner les trounois parce qu'ils fournissaient toutes sortes d'occasions de pécher ? La royauté avait-elle tort de les bannir parce qu'ils exerçaient la brutalité de la noblesse et que la force militaire du royaume en hommes et en chevaux s'y épuisait en pure perte ? La réponse à ces questions ne saurait être douteuse.

Il semble, à première vue, que Philippe le Hardi aurait pu facilement faire respecter l'ordonnance prohibitive des tournois rendue par Louis IX, tant la mémoire de son père était en honneur ; mais il ne faut pas oublier qu'il trouvait devant lui l'opposition des principaux personnages de la cour qui avaient un goût prononcé pour ces fêtes féodales, l'hostilité des jongleurs qui accablaient de railleries ceux qui craignaient de paraître dans ces jeux sanglants, le mécontentement des

Digitized by Google

petites gens et des marchands auxquels les tournois fournissaient les moyens de s'enrichir. L'ordonnance de saint Louis avait excité parmi ces derniers un mécontentement extrême, et l'auteur du *Roman de Ham* insiste avec force sur ces considérations économiques. « Les tournois, dit-il, font aller le commerce. Dieu fasse que le roi apprenne combien son royaume perd, depuis qu'on est obligé d'aller tournoier sur les terres d'Empire. » (1) Philippe III prit au sujet des tournois les mesures les plus contradictoires ; il les défendit en 1278 pour faciliter les préparatifs de la croisade qu'il projetait, mais cette croisade n'eut pas lieu, et le sire de Longueval dit au sire de Basentin, dans le *Roman de Ham*, ce que pensaient bien des gens de l'interdiction des joutes qui se prolongeait ainsi sans motif apparent :

Cis puans siècles riens ne vaut,
Honeurs et proesce desfaut,
Larguesce et courtoisie pert.
Je l'vous dis bien tout en apert
Que je vaurraie que li rois
Donnast congié dedans un mois
D'aler as armes pleinement ;
Nous séjournons trop longuement. (2)

Le vœu du poète fut satisfait. En 1279, Charles d'Anjou, roi des Deux-Siciles, inquiété par l'alliance de l'empereur Rodolphe de Habsbourg et du pape Nicolas III qui attaquait de front la domination française en Italie, envoya en France son fils aîné Charles le Boiteux, prince de Salerne, afin de ranimer les bonnes dispositions du roi et de la chevalerie française, dont il pensait avoir prochainement besoin. L'arrivée de ce prince à la cour et l'admission de Robert de Clermont dans l'ordre de la chevalerie semblaient à Philippe le Hardi une heureuse occasion de « donner congé de tournoiier en son roiaume, » et il invita tous les chevaliers de France et des

(1) Citation faite par Ch.-V. Langlois, *Philippe III etc.*, p. 197.
(2) Citation faite par Ch.-V. Langlois, *IPhilippeII ,etc.*, p. 198.

Digitized by Google

pays voisins à ces magnifiques tournois qui furent donnés à Creil, Compiègne, Senlis et qui comptent parmi les plus célèbres du moyen âge. Son rôle en cette circonstance a été décrit par Guillaume de Nangis et il nous montre surabondamment le goût du roi pour ces sortes de divertissements. « L'an du Seigneur 1279, le prince de Salerne, Charles, fils du très illustre roi de Sicile, vint en France et y fut reçu avec de grands honneurs par le roi et par les barons. Le roi Philippe, par amour et par égard pour ce prince, permit les jeux et les exercices où l'on fait l'apprentissage de l'art militaire. Peu auparavant le roi de France avait créé nouveau chevalier son frère Robert, comte de Clermont, et conféré le même ordre à plusieurs autres. Philippe, pour honorer de plus en plus le jeune prince son parent, et lui témoigner son affection, distribuait avec profusion des armes et des chevaux à ces nouveaux chevaliers et à beaucoup de leurs émules, voulant qu'ils ne manquassent d'aucun moyen de s'exercer à l'art de la guerre. Lui-même il parcourait leurs rangs en les exhortant à la bravoure. Ceux qu'il trouvait à pied, il les remontait, et leur donnant des chevaux, les animait à tenter des luttes et des combats. Or, dans l'un de ces exercices, le susdit comte de Clermont, jeune encore et chevalier novice, succombant sous le poids des armes, frappé sur la tête de coups redoublés et vigoureux, ressentit dans le cerveau une commotion qui le condamna pour toujours à la démence ; dommage affreux qui termina la fête par une affliction profonde. Robert était beau, bien fait, d'une taille élevée sans excès ; son âme aspirait à une bravoure parfaite qu'il pouvait bientôt acquérir, si Dieu l'eût permis. Il avait épousé une princesse dont il eut plusieurs enfants ; c'était (Béatrix) la fille de la dame de Bourbon, jadis femme du frère de Robert, duc de Bourgogne, puis de Robert, comte d'Artois (1). »

Le pape Nicolas III fulmina contre ce tournoi de 1279,

(1) *Historiens de France*, XX, p. 513, n. 3,

Digitized by Google

blâma durement son légat de n'avoir pas réprimé la faiblesse de Philippe III et l'invita à frapper d'excommunication ceux qui paraîtraient dans ces fêtes. Cette protestation ne resta pas sans effet, car au parlement de la Pentecôte 1280, on prorogea l'interdiction absolue des tournois jusqu'à la Pâque prochaine. Malgré cette double défense de l'Eglise et de la Royauté, la noblesse ne devait pas renoncer de si tôt à des exercices qu'elle considérait à la fois comme son plus grand plaisir et son apprentissage militaire ; pour faire cesser l'usage, il ne fallut rien moins que la mort du roi Henri II.

## IV

*De quelques événements du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle auxquels se trouve mêlé le nom de Robert de Clermont : tournois de 1297-1299 ; fête de la canonisation de saint Louis ; guerre de Flandre ; projet de croisade de 1306 ; traité d'alliance offensive et défensive entre le roi Philippe IV et l'empereur Henri VII.*

Quelle que soit l'autorité de Guillaume de Nangis, moine de Saint-Denis sous les règnes de Philippe III et de Philippe IV, on ne peut admettre d'après son témoignage que Robert de Clermont soit tombé dans un état complet d'imbécillité pour le restant de ses jours. En effet, l'œuvre de cet historien, d'où est tiré le passage cité plus haut, est la vie du roi Philippe III, abrégé succinct, souvent aride, quelquefois obscur, qui ne retrace que les événements plus ou moins mémorables et ne rapporte aucun fait postérieur à 1285 ; quant à la chronique du même auteur, qui atteint l'année 1300, elle ne parle pas une fois de Robert de Clermont. Il est admis, d'autre part, que Guillaume de Nangis est mort en 1302, tandis que Robert n'est décédé que le 7 février 1318. Enfin, en dehors de Guillaume de Nangis, aucune des chroniques assez nombreuses qui mentionnent le nom de Robert, ne fait

Digitized by Google

allusion à sa folie ; il en est même une qui parle de la fête donnée au fils de Charles d'Anjou, de la participation de Robert à cette fête, mais ne dit rien de l'accident qu'il éprouva : « Et donna li rois congié de tournoier en son roiaume et alèrent as armes mout efforciement pour l'amour du prince, et mout gaagnièrent marcheant en sa venue. Et moult donna li rois Phelippes de biaus chevaus aus chevaliers pour l'amour de son cousin ; et fist li rois aler aus armes son frère, qui estoit quens de Clermont, et tournoièrent à Compaigne et à Senliz. Et fu France mout esbaudie tant comme li princes i fu ; mais il n'i fu pas longuement ; ainçois prist congié au roi et au conte d'Artois son cousin, et s'en retorna em Prouvence, et d'ileques em Puille. » La chronique anonyme d'où j'extrais ce passage, finit en 1286 ; elle a été rédigée par un homme qui paraît bien informé, et les savants auteurs du vingt et unième volume du *Recueil des Historiens de France* l'ont considérée comme ayant peut-être servi de modèle à la vaste compilation des chroniques de Saint-Denis (1).

De ces considérations il résulte que Guillaume de Nangis a pu exagérer les conséquences de l'accident de 1279, et en tout cas que son témoignage est sans valeur pour une bonne partie de la vie de Robert de Clermont. Toutefois on ne saurait contester l'accident lui-même, car ce prince qui annonçait une âme disposée à la prouesse, qui survécut à tous ses frères, même à plusieurs de ses neveux et petits-neveux, qui par conséquent était appelé à jouer un grand rôle politique et militaire, est très effacé sous le règne de Philippe III, ne paraît que dans quelques événements du règne de Philippe IV, et après 1310 nous ne retrouvons plus guère son nom que dans les actes administratifs du Bourbonnais. Il y a donc lieu de croire que, s'il ne fut pas frappé de folie pour toute son existence en 1279, il dut éprouver au moins une privation

(1) *Historiens de France*, XXI, p. 96, f., et p. XII.

Digitized by Google

momentanée de ses facultés physiques et de ses facultés intellectuelles et qu'il fut toujours d'une santé assez délicate pour ne pas jouer un rôle actif dans les événements de son temps; mais d'un autre côté, plusieurs actes qu'il nous reste à faire connaître, attestent qu'il recouvra certainement la raison et qu'il conserva l'usage de ses facultés intellectuelles jusqu'à ses derniers jours. Il serait impossible d'expliquer par de simples intervalles de lucidité son intervention dans plusieurs faits qui concernent l'histoire générale comme dans un grand nombre d'autres qui n'intéressent que l'histoire du Bourbonnais.

D'abord, pour en finir avec les tournois, il est bien certain que si Robert leur avait dû la perte de la raison, il n'aurait plus jamais reparu dans les fêtes de ce genre, tandis que nous le retrouvons encore dans les tournois qui furent donnés à Montaigu, à Tours et à Senlis en 1297, 1298 et 1299. Un petit rôle original sur parchemin, écrit vers 1300 et conservé aux Archives nationales, nous fournit un état des chevaux que Robert et ses compagnons y perdirent (1). Si ce compte ne prouve pas que Robert ait personnellement combattu dans ces tournois, il établit du moins qu'il s'y intéressait vivement et qu'il a dû faire jouter pour son compte. Pour comprendre les termes de compagnons et de chevaux perdus qui se trouvent dans cette pièce, il faut savoir que les tournois deve-

(1) « Ce sont les chevaus que Monsieur et ses compaingnons ont eu mors et perdus es tournoiemens en la compaingnie Monsieur Charles [de Valois.]

» Premierement: a un tournoy qui fu à Montagu après la Saint Remi en l'an M. CC. IIII^xx et XVII.

» Monsieur, I. cheval perdu . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Item, du tournoiement qui fu à Tours, après Pasques, en l'an M. CC. IIII^xx et XVIII.

» Premierement: Monsieur, I. cheval mort . . . . . . . . . . . .

» Item, du tournoiement qui fu à Sanliz en tour l'Ascension, en l'an M. CC. IIII^xx et XIX.

» Premierement: Monsieur, I. cheval perdu. . . . . . . . . .

» Item, de gaiges de chevaliers des II. tournoiemens de Montagu et de Tours, LII. libvres.

» Item, du tournoiement de Chele et de Sanliz, XX. libvres.

» Somme des gaiges deus: LXXII, libvres tournoys . »

(Archives nationales., Inventaire. Titres de la Maison de Bourbon, t. I, p. 183).

Digitized by Google

naient parfois un sport lucratif, une sorte de spéculation. On y faisait des prisonniers dont la rançon se payait cher, et surtout on y prenait un bon nombre de chevaux richement harnachés. Le vainqueur dépouillait le vaincu de son cheval et de ses armes que l'on revendait pour un bon prix. En moins d'un an, deux chevaliers, associant leur fortune, pouvaient prendre jusqu'à cent chevaliers, sans compter les bêtes (1).

(*A suivre*). JULES ROY.




(1) Léon Gautier, *La Chevalerie*, p. 699, 700.

Digitized by Google

# CHRONIQUE & MÉLANGES

Nous avons déjà parlé des fouilles faites à Avermes, dans le voisinage de l'église et de la cure. Ces fouilles ont été continuées et ont amené la découverte d'une série de nouveaux objets et elles ont fourni à M. Bertrand, qui y a pris une large part, l'occasion de faire à la Société d'émulation, dans sa dernière réunion, tenue le 5 août, une très intéressante communication. Notre infatigable archéologue a aussi fait passer sous les yeux des membres présents une hache en silex brun, trouvée à Garnat.

M. Bletterie, conseiller général du canton de La Palisse, a fait, ces temps derniers, pratiquer des fouilles d'une certaine importance dans un tènement de la commune de Molles, désigné sous le nom caractéristique des Plans-Châteaux. Il existe là, sur le flanc d'une colline assez élevée partant du ruisseau de Mansant, deux enceintes circulaires ayant fait partie d'un établissement de défense qui paraît remonter à une époque reculée, mais qui a été certainement utilisé dans des temps plus rapprochés, comme on peut en juger par la nature des objets mis au jour. M. Bletterie y a recueilli des fers de flèches en très grand nombre. Ces fers sont de longueurs variées; quelques-uns ont la pointe recourbée et émoussée, ce qui semble indiquer qu'ils se sont heurtés avec force contre un corps dur. M. Bletterie a trouvé en même temps une pince à épiler, en bronze, un bracelet doré offrant des ornements en creu et quelques lettres, une lame de fer ressemblant à une lame de rasoir, etc. On rencontre, dans l'intérieur de la seconde enceinte, des restes de constructions et des excavations maçonnées ; des traces d'un violent incendie se remarquent sur différents points.

Ces découvertes, comme on le voit, sont fort intéressantes pour l'histoire de la région.

Nous extrayons du rapport annuel de M. l'Archiviste départemental les notes suivantes tirées par lui des registres paroissiaux conservés dans les mairies.

Dans les registres paroissiaux d'Yzeure, qui renferment, comme chacun sait, dit-il, l'acte de baptême du maréchal de Villars, j'ai trouvé, à la date

Digitized by Google

du 1er avril 1618, cet autre acte en vers, écrit très probablement de la main même du poëte Etienne Bournier. M. H. Faure l'avait signalé dans sa savante étude sur *Antoine de Laval et les écrivains bourbonnais de son temps* (p. 13).

« Extraict du registre baptistaire de Michel de Chantelot, filz naturel de Guischard de Chantelot et de Saincte Leliaud, ses père et mère.

» J'asseure qu'au dernier de mars
Est issu Michel, fils de Mars,
Né d'une qui se nomme Saincte.
Guichard Chantelot, son enfant
L'advoue. Il pourra triomphant
Un jour gaigner la terre saincte.
Son parrain est Michel Le Maire,
Le nom de Saincte arme sa mère,
Son père s'appelle Guischard,
Jehanne Gilbert est sa marraine,
Son parrain est un cappitaine,
L'enfant sera donques soudart.

» Faict le premier jour d'apvril mil six cens dix-huict. »

Le sieur André Genestier, curé de Saint-Georges de Saint-Pourçain, écrit en tête du registre paroissial de 1610 à 1620 de nombreuses « stances » où il fait de l'homme un portrait quelque peu poussé au noir.

« En ce monde naissant ce n'est que pourriture,
Qu'une orde puanteur, regret de la nature,
Qu'un fumier animé d'un esprit langoureux,
Mais bien une retraicte où l'haine et la malice,
Le vol, la tromperie et tout genre de vice
S'entrefont, irrités, la guerre à qui mieux mieux. »

Il rappelle que la mort suit bien souvent de près la naissance :

« S'il me croist, que souvent il vise et considère
Ce livre, où il verra porté soubdain en terre
L'enfant qui de sa mère avoit le ventre ouvert.
Comme une fleur printine il vient en ce lieu naistre,
Comme une fleur aussi l'homme se voit desnaistre
N'estant pas né qu'il est de la terre couvert. »

La femme est traitée par lui avec toute la violence dont il peut être capable :

Digitized by Google

« Animaulx imparfaicts, ce n'est que momerie
Que le perfide cours de votre infecte vie ;
Singes voilant le mal soubs le drappeau du bien,
Si vous considériés, femmes, quelles vous estes,
De l'homme vous diriés que vous estes les pestes,
Qui vous aymant se prend à faire estat de rien. »

Ce curé de Saint-Pourçain n'était pas aussi farouche qu'il s'efforce de le paraître. Il a grand soin, dans ses dernières strophes, de faire des réserves.

« Oh ! c'est mal à propos, homme discret et femme,
Que si sévèrement ce mien discours vous blasme ;
Aussi ne parle-je qu'aux esprits vicieux... »

J'ajouterai que la fréquentation des muses ne l'empêchait pas d'être homme fort positif, comme en témoigne le soin qu'il prend de noter en regard des actes de baptêmes le chiffre des offrandes reçues. « M. de Montchastre a donné 4 sols ; Mons. de Guénégaud, 1 sol ; Madame d'Hérisson, 1 sol ; l'offrande de la messe m'a valu un lyard. »

Plusieurs actes de baptême de l'église Sainte-Croix de Gannat nous apprennent que le curé de Poisat s'était retiré dans cette ville, en 1588, avec une partie de ses paroissiens, à cause de la contagion. A la suite de l'acte de baptême de Michelle Chomel, daté du dimanche des Rameaux 19 mars 1595 le curé de la même paroisse de Sainte-Croix ajoute : « Ledict jour, on battoi Chaluzat à grands coups de canonz, soubz la conduite de Monsieur le comte d'Auvergne. »

Dans les registres paroissiaux de l'Aurouër, conservés à tort à la mairie de Villeneuve, je relève cet autre acte également relatif aux guerres de la fin du XVI[e] siècle :

« Le II[e] jour de décembre audit an (1587), a esté baptisé au chastel de Darisolles, à cause que le camp du Roy estoit en ce pays, André, fils de François Pillet et de Michelle Fadier. »

Enfin, je recueille, dans le registre E, 74 des archives de Gannat, cette note relative au maréchal d'Effiat :

« Le quinziesme jour dudit mois (15 août 1632), jour de l'Assomption, nous feusmes au-devant du corps de Mons. d'Effiat, qu'on apportoit pour estre enterré en son lieu d'Effiat, dans l'esglise qu'il a faict bastir aux PP. de l'Oratoire. Estoit mort au mois de juillet, en Allemaigne, au service de Sa Majesté, général de ses armées et intendant de ses finances. »

M. le comte du Buysson nous prie d'insérer la note suivante :

« Un abonné des *Annales bourbonnaises* a, paraît-il, été fort surpris, pour

Digitized by Google

ne pas dire scandalisé, que pour la première fois qu'il soit parlé de la famille *du Buysson* dans cet ouvrage, il y soit fait mention d'un enfant naturel de cette maison. Je dirai à cette personne qu'elle n'a jamais lu l'histoire, ou qu'elle est imbue des idées étroites et égoïstes de la morale du jour.

» Quand nos grands-pères avaient un enfant naturel qu'ils ne pouvaient légitimer ou anoblir, ils commençaient par lui faire donner une excellente instruction, le dotaient et en faisaient un homme honorable et respecté, qui remplissait presque toujours de hautes fonctions et rendait service à la société. Aujourd'hui, la malheureuse femme qui s'est laissée séduire est abandonnée: son enfant devient un mauvais sujet qui termine au bagne son existence de paria, après avoir fait à la société, qui l'a méconnu et repoussé, le plus de mal possible. Telle est la morale en pratique, à l'ordre du jour. Le nombre des enfants naturels a-t-il diminué? Les statistiques sont là pour prouver le contraire.

» Maintenant, si nous lisons l'histoire, sans parler des familles qui se font gloire, à juste titre, de sortir du sang royal, nous y voyons que la plupart des grandes maisons de France se sont perpétuées par des bâtards, légitimés et anoblis, ou substitués, qui chez un grand nombre, ont été des sujets des plus marquants. Ces familles en sont-elles moins illustres et honorables?

» La question morale est facile à trancher : quand nos pères avaient commis une faute, ils se croyaient tenus de la réparer; aujourd'hui on commet les mêmes fautes, mais on ne répare rien.

» Cte DU BUYSSON. »

Sous ce titre : *Une ville seigneuriale en 1789 — Saint-Amand-Montrond,* M. F. Dumonteil, avocat et secrétaire de la Société historique du Cher, vient de consacrer un fort volume in-8 à l'étude des institutions judiciaires, administratives et municipales de la ville de Saint-Amand sous l'ancien régime. L'histoire proprement dite semble tenir assez peu de place dans ce livre ; mais ce n'est pas là un reproche que nous adressons à l'auteur qui, d'ailleurs, a eu l'excellente idée de donner le texte d'un certain nombre de documents. Je citerai la charte communale, octroyée en novembre 1256, par Humbert de Presle et les cahiers de 1789.

*Le Directeur-Gérant* : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.

Digitized by Google

Digitized by Google




PIERRE OUTIN

Digitized by Google



## *BIOGRAPHIES BOURBONNAISES*

# PIERRE OUTIN



LA liste des œuvres dont M. Outin jalonnera le chemin qu'il parcourt est loin d'être close. Le moment n'est donc pas venu de lui consacrer une étude biographique complète ; cependant, il nous a semblé que les lecteurs des *Annales* nous sauraient gré de les entretenir d'un artiste moulinois dont les travaux font honneur à notre Bourbonnais.

Outin n'est pas un peintre dont les productions hâtives ont forcé l'attention par une précocité pleine de promesses. Il avait vingt-trois ans déjà quand il commença son éducation artistique. Il est vrai qu'à partir de ce moment il n'a pas perdu son temps, et que ses succès ont presque daté de ses débuts. Deux années lui ont suffi pour se faire recevoir premier au concours de places de l'Ecole des Beaux-Arts. Son entrée au Salon date de 1868.

Dès ses premiers pas, il a montré une prédilection marquée pour ce que nous pourrions appeler la peinture de genre historique, l'anecdote racontée par le pinceau. Il a traité le Moyen-Age avec *Louis XI* et *Quentin Durward*, puis la Renaissance,



Digitized by Google

ensuite le XVIII[e] siècle avec *Manon Lescaut* et la *Halte*, qui lui valut sa première récompense, une mention honorable. Entre temps, au cours d'un voyage en Orient, il a peint des mauresques et des arabes, enfin il a abordé l'époque moderne avec la *Falaise*, le *Quartier latin*, le *Jockey démonté*. Il semble revenu actuellement à cette époque si charmante du XVIII[e] siècle, si l'on en juge par ses dernières toiles, l'*Agneau vendu*, l'*Emigrante*, *Souvenirs*, le *Jour de fête* et le *Rémouleur*. Mais quelque soit le sujet qu'il traite, on trouve toujours dans la manière de M. Outin une observation fidèle de la forme qui, avec lui, ne va jamais sans une élégance mesurée, une distinction sans effort. Ces qualités, jointes à une extrême délicatesse de touche, à une vérité, une harmonie d'ensemble parfaites, donnent à tout ce que l'on doit à son pinceau un charme pénétrant et font éprouver une sensation de calme, de mélancolie qui porte à la rêverie et évoque quelque chose d'intime. Point de brusquerie dans l'effet pour forcer le regard et viser à l'étrange, mais une disposition savamment et consciencieusement étudiée et une tonalité sobre et vigoureuse en même temps, sans parti pris, ni faiblesses, ni duretés.

Chez M. Outin, l'art dépasse la portée d'une habileté de métier. Il sait donner à ses personnages le reflet de l'âme humaine. On sent en eux l'idée qui s'agite et la passion qui vibre ; aussi oublie-t-on difficilement ce qu'on a vu de lui, car on n'a pas vu qu'avec les yeux. Chacun de ses tableaux fait revivre une série d'événements qui ont précédé ou qui doivent suivre l'action principale et que l'esprit se plaît à rechercher. Le critique d'art, auteur des lignes suivantes, publiées dans l'*Illustration*, avait très bien saisi ce côté tout personnel du talent de M. Outin.

« Est-ce une émigrante, écrit-il, n'est-ce pas une émigrée que nous peint M. Outin dans ce tableau qui fut un des succès du Salon de 1883 ? C'est à coup sûr une désolée qui se sépare des siens et s'en va, par-delà les mers, rejoindre un être qui lui tient au cœur ou chercher, bien loin, un asile.

Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google

» Elle est là, assise devant ce déjeuner, auquel ses lèvres n'ont pas touché, et regardant droit devant elle avec le regard fixe des désespérés. Vainement une amie, une parente, appuie sur elle une main, lui glisse à l'oreille des mots qui consolent : « Courage !... Confiance !... On revient toujours !... » Le calme effrayant de la jeune femme en deuil dit quelles anxiétés l'écrasent. Quitter son pays ! Aller au bout du monde ! Faire seule ce voyage vers l'inconnu !...

» Et les enfants de l'amie ou de la sœur l'entourent, la regardent, l'encouragent, tandis que le portefaix en bonnet de laine emporte la dernière malle vers le bateau qu'on charge et qui s'apprête à faire voile, là, tout près, sur le quai d'embarquement. C'est quelque coin de port anglais ou de ville flamande, Anvers, peut-être. L'émigrante, avant une heure, l'aura quitté, ce port, et son costume de voyage est sombre comme un costume de deuil. N'a-t-elle pas, sur sa coiffure, le voile de la veuve ? Sa main presse encore le mouchoir qui a essuyé ses yeux rouges. Elle laisse sans doute une tombe dans un coin de cette terre dont elle s'éloigne. Cette scène ainsi peinte, avec beaucoup d'art, par M. Outin, a le sentiment profondément touchant et sincère de certains romans anglais. On n'imaginerait pas autrement une *illustration* de Richardson. Le peintre connaît excellemment ces costumes et ces allures des personnages du XVIII^e siècle. Il a représenté un jour, avec un rare talent, Manon emportée dans la charrette, escortée par la maréchaussée et consolée par Des Grieux. Mais cette *Emigrante* est peut-être plus attrayante encore que sa *Manon Lescaut*. Indépendamment de la valeur d'œuvre d'art, il y a là un sentiment profond de l'intimité et du drame. C'est mieux qu'une scène *vécue*, pour parler comme aujourd'hui, c'est une scène *sentie* et rendue avec ce qui, en peinture comme en littérature, donne tant de prix aux œuvres : l'émotion.

» Je vous défie de regarder cette *Emigrante* sans songer, sans penser, sans nous dire : Quelle est donc cette femme et quelle

Digitized by Google

souffrance fuit-elle pour en retrouver d'autres, peut-être, au loin ? »

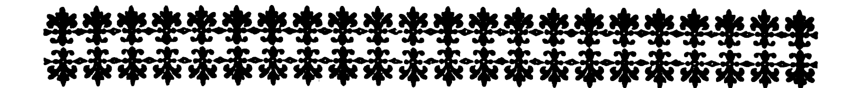
Ce n'est qu'au moment de l'Exposition des Beaux-Arts, en 1885, que la peinture de M. Outin a pu être appréciée à Moulins. Devant les deux belles toiles qu'il avait envoyées, *Souvenirs* et le *Jockey démonté*, l'impression fut profonde. Ces compositions charmantes, révélant un talent sûr de lui, empreintes d'une poésie douce et simple, d'un sentiment vrai, exempt d'afféterie, s'emparèrent de l'attention. Aujourd'hui, la notoriété de leur auteur est bien établie parmi ses compatriotes et ces lignes n'y ajouteront rien. Les *Annales bourbonnaises*, au contraire, gagneront à sa précieuse collaboration.

Nous lui devons les deux planches qui accompagnent ce travail. L'*Averse* a été spécialement dessinée pour les *Annales*, et quant au coin d'atelier offrant le portrait fort ressemblant du peintre bourbonnais, c'est l'œuvre de l'un des maîtres actuels de la gravure, M. Bellenger, à qui il a valu une troisième médaille au Salon de 1884. Jusqu'à présent il était inédit.

E. Delaigue.



Digitized by Google



# ÉPIGRAPHIE

## DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

(*Suite*)

---

### 38

FIN DU XVII^e SIÈCLE.

Grand écusson en accolade, à un sautoir, cantonné de quatre couronnes à l'antique, timbré d'un casque avec lambrequins se détachant sur un cartouche, le tout sculpté en pierre de Volvic.

Ce blason, dont nous ignorons la provenance, est celui de la famille de Champfeu, noble et ancienne en Bourbonnais, essentiellement moulinoise, qui, connue depuis la seconde moitié du XV^e siècle et maintenue dans sa noblesse par jugement de l'intendant de la généralité de Moulins de 1698, a donné des magistrats municipaux à la ville de Moulins, des trésoriers de France au bureau des finances de cette ville et des officiers distingués, dont plusieurs furent décorés de l'ordre de Saint-Louis.

Le style de l'écusson annonce la fin du XVII^e siècle ; il pourrait donc être attribué à Bernard de Champfeu, écuyer, maire perpétuel de la ville de Moulins, marié en 1694 à Reine Tourraud ou Tourault, trisayeul du comte de Champfeu, père des représentants actuels de cette famille.

(*Catal.*, p. 17, où cette pierre est indiquée, à tort, comme étant une plaque de cheminée).

Digitized by Google

39

XVII ET XVIII$^{e}$ SIÈCLE

1660

CY GIST. SŒVR
MARIE. DE. S$^{te}$...
VRSVLE. AVTRE(fois)
AVBERY. QVI. DECE
DA. LE 14$^{me}$ MA(rs)
1660 AGEE. DE
43. ANS. PRIEZ
DIEV. POVR. SON
AME

40

16..

CY. GIST. SŒVR
CATHERINE. DE
LINCARNATION
DITALA (?). MA
QVI. DECEDA. (le)
26. IVILLET. 16..
AGEE. DE : 3 (5 ?) ANS
PRIES. DIEV
(pour son âme)

41

1666

....................
DAME. CONVERSE
QVI. DECEDA. LE
22$^{e}$. NOVEMBRE
1666. AAGEE. DE.
75. ANS. PRIEZ
POVR. SON AME

Digitized by Google

42

1676

(cy) GIST SŒVR
MADELAINE
(G)ALLOIS DIT(e)
DE S<sup>te</sup>. MAG(deleine)
(qui) DECEDA (le...)
AVRIL 1676 (âgée)
DE 32 ANS (priez)
(Dieu) POVR SON
AME

43

1702

.................
AVRIL .1702
EST DECEDEE
IEANNE
DELAVEINE
................
................

44

172.

I (cy g)IST SŒ(ur)
DISTE B.....
(de) SAINT (e).
(Schol) ASTIQ (ue)
DECEDEE LE..
IANVIER. 172..
AGEE DE 32 (ans)
PRIEZ POVR
SON AME

Une petite croix au-dessous de l'inscription.

Digitized by Google

45

1736

CI. GIST. DAME.
MARGVERITE.
DE. CHANTELOT.
DE. S$^{t}$. CHARLE.
DECEDDEE. LE. 11$^{me}$.
IANVIER. 1736.
AGEE. DE. 30. ANS.
PRIES. POVR. SON
AME

Ces inscriptions, que nous réunissons à cause de leur origine commune et de leur uniformité, sont grossièrement gravées en lettres capitales romaines et très frustes ; elles signalaient les tombes de religieuses Carmélites de Moulins dont le couvent, fondé en 1628, se trouvait dans la rue qui a gardé son nom. Coiffier-Demoret, dans son *Histoire du Bourbonnais*, dit que ce couvent, déjà détruit de son temps, n'avait rien de remarquable que la façade de la chapelle, qui avait été construite avec goût. Les pierres provenant de la démolition du couvent avaient servi à la construction du bâtiment où se trouvaient naguère les bureaux de la Préfecture, et les épitaphes faisaient partie des matériaux employés, ce qui explique leur mauvais état de conservation.

Les inscriptions reproduites ci-dessus offrent peu d'intérêt, nous parlerons toutefois de celles qui portent des noms connus dans le Bourbonnais.

La première recouvrait les restes d'une fille de la famille Aubery qui, issue de Jean Aubery, médecin du duc de Montpensier au XVI$^{e}$ siècle et auteur de divers ouvrages, fut affiliée à la noblesse du Bourbonnais et posséda, dans cette province, diverses seigneuries dépendant des châtellenies de Bourbon et de Billy. Plusieurs membres de cette famille

Digitized by Google

exercèrent la médecine avec distinction ; un autre, appartenant à la Compagnie de Jésus, a laissé des poésies.

La famille Aubery ou Aubry portait pour blason : D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois têtes de dauphin de même.

Les têtes de dauphin de ce blason étaient sans doute un souvenir des armoiries de Bourbon-Montpensier dans lesquelles figurait le dauphin des dauphins d'Auvergne.

On remarquera la manière dont le nom de famille de la religieuse est indiqué : Marie de Ste Ursule *autrefois* Aubery.

Madeleine Gallois appartenait à une famille originaire des environs de La Palice, qui, connue à partir de la fin du XVIIe siècle sous le nom de des Gallois, fut grandement possessionnée en Bourbonnais, et dont les membres occupèrent, au XVIIIe siècle, de grandes charges dans la magistrature et dans l'administration. L'abbé des Gallois de La Tour, fils de Jean-Baptiste des Gallois, conseiller, puis premier président au Parlement d'Aix, intendant de Provence, etc., fut vicaire général du diocèse d'Autun au district de Moulins, et doyen du chapitre de cette ville, puis nommé évêque de Moulins, en 1789. La Révolution empêcha qu'il fût sacré ; il émigra et fut appelé à l'archevêché de Bourges en 1817.

Le premier Gallois connu, sans doute aïeul de Madeleine, se nommait Gilbert ; il était en 1616, seigneur de La Tour et, en 1628, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi ; il avait épousé Louise Roy (Arch. de l'Allier, invent. de La Palice).

Une famille de La Venne, dont le nom a quelquefois varié d'orthographe, appartenant à la noblesse nivernaise, était divisée, au XVIIe siècle, en nombreux rameaux, dont quelques-uns s'établirent dans les provinces voisines. Jeanne de La Veine peut sans doute être rattachée à cette famille.

Nous ne trouvons point ce nom de St-Charles parmi ceux des fiefs possédés par la famille de Chantelot, maintenant éteinte, qui appartenait à l'ancienne noblesse militaire du

Digitized by Google

Bourbonnais, où elle était connue depuis la seconde moitié du XIVe siècle (Archives de Bourbon). Nous pensons que Marguerite de Chantelot était religieuse, que St-Charles était son nom de religion et qu'il y a lieu de réunir à celles des Carmélites son épitaphe trouvée au même lieu que les autres.

46

XVIIIe SIÈCLE (?)

SIC HVMANVS AMOR DIVINO CEDIT AMORI

En lettres capitales romaines, sur le linteau d'une cheminée du XVIIIe siècle.

(*Catal.*, p. 16.)

C'est sous toutes réserves que nous reproduisons cette inscription, donnée dans le *Catalogue* du musée de Moulins, qui nous paraît l'œuvre d'un épigraphiste de nos jours. La forme renaissance des lettres qui la composent ne peut se comprendre sur une cheminée de style Louis XV.

47

1787

CY GIT
T. Hte. ET T. Pte. DAME
MADAME MARIE THÉRESE
JEANNE GABRIELLE
DE GRIMALDI EPOUSE
DE T. H. ET T. P. SEIGNEUR
MON SEIGNEUR
JEAN ANDRÉ MARQUIS
DE SPINOLA NOBLE GENOIS
DECEDÉE LE 6. DECEMBRE 1787
AGÉE DE. 31. ANS
REQUIESCANT IN PACE

Digitized by Google

Au-dessus de cette inscription, provenant d'une église de Moulins, sont gravés deux écussons ovales accolés; celui de dextre : d'or, à la fasce échiquetée d'argent et de gueules, surmontée d'une épine de sable (Spinola); celui de sénestre : fuselé d'or et de gueules (Grimaldi).

Marbre. Lettres assez mal gravées.

(*Catal.*, p. 7.)

Nous ignorons par suite de quelles circonstances cette dame italienne, sans doute de la branche des princes de Monaco, mariée à un fort grand seigneur génois, était venue mourir à Moulins; elle revenait peut-être des eaux de Vichy ou de celles de Bourbon.

48

FIN DU XVIII$^{e}$ SIÈCLE.

Ecusson ovale, de vair, tenu par deux sauvages et timbré d'une couronne de comte, d'une crosse et d'une mitre.

(*Catal.*, p. 12.)

Ce blason, qui provient d'Ebreuil, pourrait être celui de Nicolas de Vichy, abbé de Saint-Calais, au diocèse du Mans, et trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, fils de Gaspard de Vichy, comte de Champrond, et de Anne Brulart, qui mourut en 1783.

Les Vichy, l'une des plus anciennes familles de la noblesse bourbonnaise, portent pour armes : de vair plein. Nous donnons toutefois cette attribution sous toutes réserves.

*(A suivre.)* C$^{te}$ DE SOULTRAIT.



Digitized by Google



# JACQUES DE LA BROSSE



C'EST à Bayle que revient le mérite d'avoir démontré que Jacques de La Brosse appartenait au Bourbonnais, où se rencontrent, en effet, une et peut-être même plusieurs familles de son nom à la fin du XV[e] siècle, comme on peut le constater en consultant les *Noms féodaux* de dom Bettancourt (1). Bayle invoque à cette occasion le témoignage absolument irréfragable de François Beaucaire de Péguillon, évêque de Metz, contemporain et compatriote de l'illustre homme de guerre qu'il dit avoir été son voisin et l'un de ses meilleurs amis (...*eramus enim vicini ac perfamiliares* (2).

Mézeray, puisant à la même source, avait aussi accordé à La Brosse la qualité de « gentilhomme bourbonnois » et Moréri avait donné à ces affirmations la publicité des nombreuses éditions de son dictionnaire. On peut donc s'étonner qu'un homme ayant occupé les hautes situations qu'eut La Brosse, ayant été gouverneur de l'un de nos rois et ayant passé auprès de ses contemporains pour l'un des plus braves et des plus sages capitaines de son temps, n'ait pas jusqu'ici attiré l'attention de ceux qui ont écrit sur ce pays. Cet oubli est regrettable et doit être réparé.

---

(1) Voir aux articles *Broce* et *Brosse*.

(2) *Rerum gallicarum commentarii*, XXVIII.

Digitized by Google

Jacques de La Brosse mourut en 1562, « âgé, dit Brantôme, de quatre-vingts ans ou près », d'où il résulte qu'il dut naître dans le dernier quart du XV^e siècle, de 1482 à 1485 ; et comme Beaucaire de Péguillon, qui était né et qui résidait parfois au château de la Crête, dans la paroisse d'Audes, nous a appris qu'il était son voisin, nous avons de sérieuses raisons de croire qu'il vint au monde au château de la Brosse, situé dans la paroisse de Lavaux-Sainte-Anne et appartenant aujourd'hui à M. le vicomte Pailhou. Peut-être était-il fils de ce Pierre de La Brosse qui donna, en 1505, son dénombrement pour les terres et seigneuries de La Brosse et de Laugières, comprises dans les châtellenies de Montluçon et de Murat (1).

C'est assez tard, au dire de Brantôme (2), soit vers l'âge de trente ans, qu'il embrassa le métier des armes, ce qui n'empêcha pas qu'il y devînt fort habile (3). Ses contemporains ont fait grand cas de lui sous ce rapport et il suffira de dire que l'un des plus grands hommes de guerre de ce temps-là, François de Lorraine, duc de Guise, l'illustre défenseur de Metz, qui « l'aymoit et honoroit beaucoup » (4), ne négligeait jamais de le consulter avant d'engager une action.

Comme son compatriote Beaucaire, Jacques de la Brosse était entièrement dévoué à la famille de Guise qui, sûre de sa fidélité et confiante dans ses talents, servit sa fortune et lui confia des missions importantes et délicates. Il eut, en particulier, la charge de gouverneur de François d'Orléans, troisième du nom, duc de Longueville, fils de Louis d'Orléans et de Marie de Lorraine, sœur du duc de Guise et du cardinal de Lorraine, qui, devenue veuve de bonne heure, avait été remariée, en 1538, à Jacques V Stuart, roi d'Ecosse.

(1) *Noms féodaux.*

(2) *Grands capitaines françois*, t. V, de l'édit. de la Société de l'histoire de France, p. 49.

(3) ... *rerum bellicarum peritissimus.* Beaucaire, op. cit.

(4) Brantome, *loc. cit.*

Digitized by Google

De ce second mariage sortit Marie Stuart. Le père mourait moins de huit jours après la naissance de la fille, laissant à celle-ci un royaume épuisé par la guerre contre les Anglais et à sa veuve une régence des plus difficiles. Est-il besoin de dire que les princes de Lorraine vinrent en aide à leur sœur et qu'ils prirent à la direction des affaires d'Ecosse une part importante? Ils obtinrent du roi de France des secours en hommes et en argent, et « le comte de Lénox, dès l'an 1543, dit Mézeray (1), mena en Ecosse quelques gens de guerre de la part de François Ier ; mais ce jeune homme, ayant joué l'argent de leur monstre, passa au service de l'Anglois qui lui donna sa nièce. En sa place furent envoyés le seigneur de La *Bosse* (*sic*), gentilhomme bourbonnois, puis Lorges, comte de Montgommery. »

Cette première mission de Jacques de La Brosse se plaçant en 1545 aurait fort peu duré ; Bayle semble même mettre en doute le témoignage de Mézeray sur ce point et croire qu'il y a eu confusion de sa part avec l'expédition de 1559, beaucoup plus importante et où le rôle joué par notre capitaine est mieux défini.

La Brosse, à cette dernière date, fut chargé de mener à la régente un secours de trois mille hommes. Sa bravoure répondit à l'estime qu'on avait jusque-là faite de lui, mais on put s'étonner de le voir froisser le sentiment national écossais, ce qui n'était pas en rapport avec son tempérament. Jusque-là, en effet, il s'était fait remarquer par l'aménité de son caractère. « C'estoit, dit Brantôme, le plus doux et gracieux homme de guerre qu'on eust sceu voir et qui commandoit aussi gracieusement, et donnoit des advis par parolles si douces et si bénignes que chascun l'en estimoit d'advantage. » Cet homme calme et sage, poussé par le cardinal de Lorraine et voulant sans doute s'accommoder à son humeur excessive, en vint à sortir de ses habitudes au grand détriment

(1) *Abrégé chron.* Amsterdam, 1673, t. IV, p. 632.

Digitized by Google

de la cause qu'il allait servir. Voyons plutôt ce qu'en dit Le Laboureur, dans ses additions aux mémoires de Castelnau :

« Henri Clutin, seigneur de Ville-Parisis, vulgairement appelé le sieur d'Oysel, qu'on lui envoya pour lieutenant, et ensuite le sieur de La Brosse, quoiqu'il fût naturellement porté à la douceur, et Nicolas de Pelvé, évêque d'Amiens, qui y furent pareillement employés, aigrirent les choses par leurs maximes et par des entreprises trop ouvertes, pour n'être pas assez appuyés de France, d'où ils tiroient plus de conseils et d'ordres que d'argent et de forces, mais particulièrement du cardinal de Lorraine, qu'on accuse d'avoir voulu tout porter à l'extrémité avec la même confiance dont il traitoit les affaires de deça. » L'écossais Buchanan précise les accusations. « La Brosse, dit-il, appartenait à une famille chevaleresque, mais *(sic)* il avait une grande habitude des choses de la guerre... A son avis, toute la noblesse d'Ecosse devait être supprimée sans distinction pour permettre d'établir dans ses biens un millier de gentilshommes français, et le reste du peuple traité en esclave. Cette façon de voir, révélée par des lettres qu'il envoyait en France et qui furent interceptées, accrurent au-delà de toute expression la haine contre les Français que d'autres motifs avaient fait naître » (1). Beaucaire reconnaît que Pellevé et La Brosse avaient conseillé la confiscation des terres des gentilshommes calvinistes au profit de mille gentilshommes français et l'imposition de la taille, comme en France, sur les familles roturières (2), et Mézeray dit que l'une des maximes du sieur de La Brosse «étoit que pour s'assurer de l'Ecosse il falloit y planter une colonie de mille gentilshommes français, qui seroient établis dans les fiefs de ceux qui seroient proscrits pour la Religion » (3). « Cela, dit Bayle, fit un tort irréparable à la France, parce que les Ecossois, de

(1) *Rerum Scoticar.*, lib. XV.

(2) *Op. cit.*, lib. XXVIII.

(3) *Vie de François II.*

Digitized by Google

concert avec les Anglois, ne songèrent qu'à se délivrer de son secours. On assiégea les François au Petit-Leith ; ils y donnèrent toutes les marques de courage et de conduite qu'on pouvoit attendre des troupes les plus consommées au métier des armes, mais enfin il fallut capituler et sortir pour jamais de ce pays-là. » Dans la place assiégée, rapporte Brantôme, « estoit général pour le Roy ce vénérable vieillard et grand capitaine, M. de La Brosse, âgé de soixante-quinze ans, vieil registre de guerre, de qui la valeur, la sage conduite et assurée contenance servit fort en ce siège. »

Les fonctions de gouverneur que La Brosse remplissait auprès du duc de Longueville avaient pris fin, en septembre 1551, par la mort de ce jeune prince. Notre bourbonnais fut dans la suite attaché en la même qualité à la personne du jeune roi François II, mais il partageait cette charge avec le baron de Sansac, homme d'un caractère tout différent du sien et « qui estoit le plus bravant et rude à la guerre et à la chasse qu'on vist jamais. »

La Brosse était alors presque octogénaire et il ne songeait pas à quitter le harnois de guerre, soit parce que le métier des armes lui plaisait par-dessus tout, soit parce qu'il lui répugnait de se séparer du duc de Guise. La mort dut le prendre sur un champ de bataille et c'est au milieu d'une victoire à laquelle il avait aidé par ses conseils et par sa valeur qu'il la vit venir.

Il fut tué à la bataille de Dreux, gagnée par François de Guise sur les protestants, en 1562. Brantôme le rencontra au moment où l'on se préparait à engager l'action. « Je me souviens, dit-il, que le matin de la bataille de Dreux, que c'estoit de fort grand matin et qu'il faisoit un froid extrême, ainsi que l'on ordonnoit les batailles, ce bon homme vint à passer devant le sieur de Beaulieu, capitaine de gallères, et moy ; nous le saluasmes et luy ostames le chappeau fort révérencieusement ; il nous l'osta aussi, en nous disant : « Et com-« ment, messieurs, en ce froid ostez-vous le chappeau ? »

Digitized by Google

Nous luy répondismes : « A qui, monsieur, le sçaurions-nous « oster mieux qu'à vous, qui estes l'un des honorables et « anciens chevalliers qui soit en cest' armée. » Il nous respondit : « Hélas ! messieurs, je ne suis qu'un des moindres. » Puis dist : « Je ne scay que c'en sera aujourd'huy de cette « bataille, mais le cœur me dit que j'y demeureray ; aussi « est-ce trop vescu pour mon aage, là où il me faict beau voir « de porter encor la lance et l'ensanglanter, où je devrois « estre retiré chez moy a prier Dieu de mes offances et jeu- « nesses passées. » Et ainsi se despartit d'avec nous, que M. de Guyze faisoit appeller, car il le vouloit toujours consulter (1). »

Il « tiroit l'estat et la pension de » maréchal de France depuis le jour où il avait été appelé auprès de la personne du roi François II. S'il eût, au dire de Brantôme, survécu au maréchal de Saint-André, qui perdit la vie en même temps que lui, il eût certainement hérité de sa charge qu'une sorte de hasard porta à M. de Vieilleville. Mais en somme, cette charge de maréchal de France valait-elle mieux que la mort glorieuse sur un champ de bataille ? » Il la méritait, affirme Brantôme — et c'est par cet éloge auquel on ne saurait ajouter lorsqu'il s'agit d'un homme de guerre, que je termine cette notice — « pour avoir esté un ancien chevallier d'honneur et sans reproche. »

A. Vayssière.

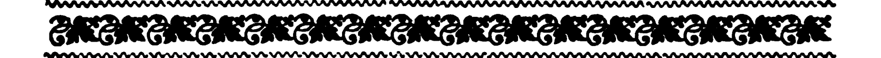
*Erratum*. -- Page 315, ligne 20, au lieu d'*accrurent*, lire *accrut*.

---

(1) *Grands cap. françois*, éd. de la Soc. de l'hist. de France, t. V, p. 47-48.



Digitized by Google



# A TREVOL EN 1682



ONSIEUR le comte de Tournon possède, en son château d'Avrilly, les pièces d'une instance des seigneurs de cette terre contre les sieurs Coiffier de Demoret qui prétendaient au droit de haute justice à Trevol. Ces pièces sont accompagnées de toute une procédure entre le curé de cette paroisse, qui ne voulait pas davantage accepter les injustes prétentions de MM. de Demoret au titre honorifique de patrons de son église. Pendant un siècle cette famille poursuit ses empiètements : tantôt elle veut que sa chapelle soit située en la place d'honneur, tantôt elle fait transporter le tombeau de Gilbert de Bonay, mari de dame de Bigny, au milieu de la nef, contre son droit et malgré le recteur de la paroisse ; enfin la lutte passe à l'état aigu quand il s'agit de la refonte des cloches. Les dépositions des seize témoins entendus dans le procès engagé par le sieur de La Forest, curé de Trevol, contre le dernier seigneur de Demoret nous ont semblé si curieuses que nous allons essayer d'analyser ces nombreuses pages mises par l'obligeance de monsieur le comte de Tournon à notre entière disposition.

Le curé avait, grâce à des quêtes, réuni pour cette refonte de cloches la somme de quarante livres, et comme il fournissait le reste, il avait pu s'entendre avec un fondeur de Moulins. Tout devait aller pour le mieux ; mais le sire de Demoret en décida autrement. Il met la main sur les cloches et fait graver

Digitized by Google

dessus et son nom et ses armes : *Ex dono domini de Demoret.* Le curé en appelle au sénéchal de Moulins, qui fait enlever armoiries et inscription. Demoret continue la lutte et arrive à obtenir de la complaisance du bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier un arrêt le rendant maître absolu des dites cloches. Mais il nous faut prendre les choses un peu plus haut pour connaître mieux le caractère de nos personnages et pour ne rien perdre de la saveur de cette histoire ; entendons plutôt les principaux témoins du procès.

Claude Bouillet, tondeur de drap à Moulins, dépose qu'il y a environ deux mois, étant au château de Demoret, un mercredi, avec ledit sieur de La Forest, curé de Trevol, qui l'y avait mené exprès pour l'aider à servir la messe, ledit sieur curé ayant l'étole au cou et le manipule au bras, le sieur de Demoret s'approcha dudit sieur curé et lui dit : « Vous êtes un âne, « un coquin, un fils de meunier, et un petit ver de terre. « Je vous apprendrai des prônes de la sorte que vous les faites « à Trevol. Si je m'y étais trouvé, je vous en aurais fait un à « ma mode. » — Sur quoi ledit sieur curé lui répondit qu'il était vrai qu'il avait dit à son prône qu'il ne connaissait point d'autre seigneur que le Roi et que s'il voulait se trouver le dimanche suivant à son prône il en dirait autant ; à quoi fut dit par le sieur de Demoret qu'il s'y trouverait et qu'il le défiait de le faire. Ce à quoi répondit le curé : « Monsieur, ne « menez pas tant de bruit, et maintenant assistez à la Passion « que je viens dire ici. — Je vous le défends, reprend le sieur Coiffier de Demoret ; c'est une de vos fonctions curiales, « vous pouvez l'aller faire à votre église. » Ledit sieur curé voulut alors se mettre en devoir de dire la messe. A l'effet de quoi un des laquais, ayant pris un cierge, voulut aller quérir du feu, mais son maître l'en empêcha, disant : « Je veux que le « curé attende jusqu'à onze heures et demie, ainsi qu'il y est « obligé par fondation. » Et ayant fait trois ou quatre tours de la salle, il dit au même laquais : » Ma fantaisie est venue « que le sieur curé commence. » On était à l'introït. Le

Digitized by Google

domestique voulut répondre en qualité de clerc ; mais son maître lui dit : « Ote-toi de là, coquin ; que le curé cherche un « clerc pour sa messe. » Le laquais se retira et le déposant servit la messe. Laquelle étant finie ; le sieur de Demoret fut à la sacristie et de propos dit au sieur curé : « Vous êtes un « âne ; je vous apprendrai votre métier. Quelle messe avez- « vous dite ? » et lui ayant répondu le sieur curé qu'il avait dit une messe de saint Roch, le sieur de Demoret reprit tout en colère : « Vous deviez dire une messe de saint Sébastien. « Vous n'êtes qu'un âne. » Repartit le sieur curé : « Voyez « qui sera l'âne de nous deux ; voilà le missel sur lequel la « fondation est écrite. » Et l'ayant examiné en présence du déposant, il trouva que la messe était de saint Roch. Sur quoi le seigneur dit au curé : « Quand cela serait, vous n'avez « pas fait commémoration ni prié pour les défunts, ainsi que « vous y êtes tenu. » A quoi répondit le sieur curé qu'il avait fait ce qu'il devait et qu'il ne voulait pas faire pour lui un péché mortel. Ledit sieur de Demoret porta lors quatre ou cinq fois le poing sous la gorge du curé ; ce qui obligea la femme du sieur de Demoret de le retenir pour éviter plus grand bruit, et sur le champ le sieur curé se retira avec lui déposant.

Un autre témoin, Louis Picard, laboureur à Trevol, âgé de 35 ans, fut aussi mêlé à cette scène. Le curé, dépose-t-il, étant revêtu de son aube et étole, voulut prendre la chasuble qu'il avait préparée pour dire sa messe. Le sieur de Demoret entre dans la sacristie et dit au curé tout en colère qu'il ne voulait pas qu'il prît cette chasuble. Il voulait qu'il en prît une de la couleur dont l'autel était garni. A quoi lui répondit le sieur curé qu'il savait les rubriques de l'Eglise. Le sieur de Demoret : « Non ! « je vous ferai prendre rouge ou blanc, comme il me plaira », de sorte que le sieur curé fut obligé de prendre l'ornement de la couleur qui plut au sieur de Demoret.

Le seigneur est d'un accommodement encore moins facile lorsqu'il essaie de mettre la main sur les cloches de l'église

Digitized by Google

et il se moque du sénéchal de Moulins comme de son curé. Ici encore, nous laissons la parole aux témoins. Parmi les seize déposants, dont nous retrouvons souvent les noms à Trevol comme à Moulins : Claude Fialin, Gilberte Boulard, Jean Neau, Jeanne Poirié, Jacques la Selle, Claude Bouillié, Louis Picard, Esmé Boilard, etc., nous prenons Jean Tixier, cousin au troisième degré du sieur de La Forest. Le sieur de Demoret a tenu sur les fonts baptismaux un de ses enfants; mais cela ne l'empêche pas, dit-il, de déclarer toute la vérité.

Ledit témoin a déposé par-devant maître Jolly, de la justice de Souvigny, qu'il y a eu par plusieurs dimanches, au prône de messe paroissiale, une annonce du sieur curé de Trevol à l'effet qu'un chacun eût à donner quelque somme, suivant sa fortune, pour faire fondre les cloches de ladite église de Trevol, qui étaient cassées dès longtemps. En exécution de ce, le sieur curé, assisté d'Antoine Boullard et de Michel Counit, fabriciens, fit quelques quêtes et ils amassèrent une somme de quarante livres, laquelle a été employée pour acheter du métal ; que lesdites cloches ayant été refondues dans les appartenances du sieur de Demoret, ce dernier y fit mettre ses armes, et pour faire croire qu'elles étaient de son don, il y avait écrit : *Ex dono domini de Demoret.* Les particuliers ne voulurent pas quereller et quelques jours après ledit sieur de Demoret, lui présent, fit monter lesdites cloches par Rengeren, charpentier, et ses préposés. Mais trois ou quatre jours après, sur l'appel du sieur de La Forest, curé, et par ordre du sénéchal de Bourbonnais, les cloches furent descendues et déposées dans la sacristie. Alors, le sieur de Demoret, après avoir demandé les clefs qu'on lui refusa, fit rompre les portes avec tant de violence et de si grands coups que le déposant l'entendit de chez lui. Il vit Ruina, valet du sieur Coiffier, Antoine Michel, son jardinier, Louis Bourgeois, Esmé Cachien, métayers et meuniers dudit sieur, qui chargeaient les cloches sur une charrette attelée de six bœufs

Digitized by Google

appartenant au sieur Coiffier, lesquelles il fit conduire en son château.

Par ordonnance du sénéchal de Bourbonnais, elles en furent retirées et rapportées au-devant de l'église, et les inscriptions et armes rayées ; elles furent ensuite bénites par l'official de Moulins et montées au *clochié*. Mais le 24 du mois de juillet 1682, le déposant vit arriver audit lieu de Trevol le sieur de Demoret, assisté de six archers de Saint-Pierre-le-Moûtier, lesquels furent logés chez Estienne, aubergiste, auquel le sieur de Demoret dit qu'il avait obtenu sentence du bailli de St-Pierre pour faire dépendre les cloches et les casser, et qu'il était venu exprès. La nuit suivante, lesdits archers et les nommés Florimont Bonniché et le jardinier de Demoret firent un feu devant ladite église. Ils étaient armés de pistolets, de mousquetons et de hallebardes ; ils dansaient, buvaient et arrêtaient ceux qui passaient, leur criant : qui va là ! Et ils menaçaient de tuer le premier qui s'opposerait à leur dessein, ayant sous ce rapport tout pouvoir du sieur Coiffier qui leur avait dit de tirer dessus comme dessus des poullards, et qu'il prenait tout sur lui. Le matin, au point du jour, il entendit tomber les cloches du haut du clocher, et étant accouru au bruit, il vit que lesdites cloches étaient tombées sur le chapiteau qu'elles fracassèrent. Comme alors les archers et préposés du sieur de Demoret voulaient rompre les cloches, le sieur curé, revêtu de son surplis et son étole au cou, s'opposa à leur rupture. Comme il s'efforçait de les protéger, Bouillé le tira par le bras avec violence, lui disant arrogamment : « Nous les casserons malgré vous » ; et d'effet, tous, avec masses et coignées, donnèrent tant de coups qu'ils les mirent en pièces, et, peu de temps après, elles furent chargées sur le charriot dudit sieur de Demoret et conduites en son château. Le même déposant ajoute que la nuit où les cloches furent rompues, il entendit le sieur curé, qui était dans l'église, crier au secours, et qu'il fut dit par les archers : « Vous

Digitized by Google

« y êtes entré de gré, vous n'en sortirez que par force », qui est tout ce qu'a dit savoir le déposant.

Le témoignage des autres témoins confirme ce qui vient d'être rapporté et fournit quelques détails nouveaux. Les femmes, plus curieuses que les hommes, en ont entendu davantage. C'est ainsi que Catherine Sarcin dépose qu'au moment où le sieur Coiffier se mit en devoir de faire monter les cloches, le curé s'y opposa. Il était revêtu de son surplis et de son étole ; il dit au sieur Coiffier : « Vous « avez tort de faire monter les cloches sans être bénites et au « préjudice des ordonnances à vous signifiées, tant de « monsieur le lieutenant général de Moulins que de monsieur « l'official. » Le sieur de Demoret, lui frappant sur l'épaule, lui répondit : « Ce n'est pas votre affaire ; je les ferai monter « malgré vous ; j'en suis le maître. — Attendez au moins « que les messes soient dites», répliqua le sieur La Forest. En effet, le sieur curé de Gennetines sortait lors pour dire sa messe. « Faites cesser le bruit, ajoute encore le curé de Trevol, « et ayez un peu de respect pour le saint sacrifice de la messe ; « après, faites ce qu'il vous plaira. » Ledit sieur Coiffier ayant lors ouvert les portes de l'église, il faisait si grand vent que les cierges qui étaient au chœur s'éteignirent. La messe finie, les cloches furent montées, nonobstant tous les empêchements, et le seigneur, enfourchant son cheval, fit le tour de l'église. « Sonnez mes enfants, sonnez, disait-il aux assistants, « je vous ferai bien boire ! »

La fille du sacristain eut aussi à passer un mauvais quart d'heure. Elle refusait de remettre les clefs de la sacristie ; le curé intervient et M. de Coiffier l'appelle, sans respect pour son caractère, fils de fripon de meunier. Le sieur curé répond que ce n'est pas à lui de le traiter ainsi, attendu qu'il n'est qu'un fils de serrurier.

Jeanne Poiné dépose à son tour que ledit sieur curé ajoute encore : « Vous ne faites rien qui vaille ; ces cloches, qui ne « sont pas bénites, ce ne sont que des chaudrons. Vous dites

Digitized by Google

« que je suis un fils de meunier, un meneur d'ânes ; vous, « qui êtes gentilhomme, vous n'êtes rien. »

Quelques témoins virent les archers dans l'église, le chapeau sur la tête, et sur les bancs des *pichiers* de vin brisés et toutes les traces d'une orgie véritable.

Et maintenant, lecteur, nous ne voulons pas davantage abuser de votre patience. Le sire de Coiffier restera-t-il le maître, comme il le prétend ? Non. Il devra se soumettre à la loi et le procès se termine par ces conclusions : « Vu la plainte, charge, informations faites en cette justice, en vertu de l'arrêt de nos seigneurs de la cour du parlement en forme de commission, du 4 août 1682, dûment signé et scellé, l'ordonnance portant commission, ayant égard aux circonstances singulières du fait et à la griéveté de la plainte, à la profanation faite de l'église paroissiale de Trevol, polluée par ces violences faites, et celles mêmes dans le sanctuaire par la rupture de la porte de la sacristie, par l'ordonnance de monsieur le sénéchal de Bourbonnais à Moulins, les actions indécentes commises en icelle, le scandale public par la descente violente et rupture desdites cloches, nous concluons par le Roi à ce que Claude Coiffier, sieur de Demoret, Etienne Ruina, son valet, Antoine Michel, son jardinier, Pierre Trudaine, Florimont Bouilliet, Gilbert Mouchet, Louis Bourgeois, et Esmé Cachien seront saisis et pris ès corps, si appréhendés peuvent être, sinon criés en cas de bans à trois briefs jours, biens saisis et régis jusqu'à ce qu'ils aient obéi suivant l'ordonnance. »

» Fait et conclu à Souvigny, ce 17 août 1682.

» Signé, Ray ; Chassin, greffier. »

Abbé Crison.

Digitized by Google

# UN DÉPORTÉ

## ÉVÊQUE DE SAINT-BRIEUC

## MATHIAS LE GROING DE LA ROMAGÈRE

1756-1841

---

Sous ce titre, notre compatriote Louis Audiat, l'écrivain érudit, l'heureux et infatigable dénicheur de curiosités historiques, vient d'ajouter un nouveau chapitre des plus instructifs à ses importantes publications sur l'époque révolutionnaire.

Il y raconte l'histoire fort dramatique d'un saint prêtre qui arriva à la dignité épiscopale en passant par les pontons de Rochefort.

Ce vénérable prélat était doublement bourbonnais, et par son père, le comte Le Groing de La Romagère, et par sa mère, Claire Mulatier de La Trollière.

La place nous manque pour reproduire ici la généalogie complète des Le Groing ; on la trouvera, du reste, dans l'*Histoire des grands officiers de la Couronne*, du P. Anselme, ainsi que dans le *Dictionnaire de la Noblesse*. Contentons-nous de dire qu'une bulle du pape Alexandre III, datée de 1163 et relative à la fondation de l'abbaye des Pierres (1), mentionne

---

(1) Les ruines de cette abbaye subsistent encore sur les confins des départements de l'Allier, du Cher et de la Creuse.

Digitized by Google

déjà un Le Groing. La vieille tige romane s'était de bonne heure amplifiée de branches nombreuses : 1° celle de Treignat-Villebouche ; 2° celle de La Motte-au-Groing ; 3° celle de Saint-Sauvier La Romagère ; 4° celle de Launay-Macaire ; 5° celle de La Pouvrière et Pontnoble ; 6° celle de Chalus-Maisonneuve.

Pendant le Moyen-Age et plus tard encore, ces branches brillèrent par le mérite de leurs représentants et par l'importance de leurs biens.

Au XIV[e] siècle, nous voyons un Pierre Le Groing, seigneur de la Motte-au-Groing, qui prenait la qualité de chevalier, tué en Barbarie en combattant contre les infidèles ; nous voyons aussi un Jean Le Groing élevé à cette haute dignité de chevalier pour sa belle conduite contre les Anglais.

Au XV[e] siècle, douze Le Groing prirent part à la bataille de Montlhéry (1465). L'un d'entre eux, nommé Jean, y reçut huit blessures mortelles. Son fils Hélion, « de grande vertu et conduite... homme hardi, sage à la guerre », obtint de Louis XI, dont il était fort aimé, des charges très importantes, entre autres le commandement de toute l'artillerie de France. Parmi ses frères, Jean fut aumônier du roi et abbé de Vernusse et de Plainpied ; Guillaume fut abbé de Saint-Martin de Pontoise et doyen de Gaye.

Au XVI[e] siècle, Guillaume, chevalier de Rhodes, commandeur de Saint-Georges de Lyon, fit construire dans cette ville une fontaine sur laquelle, en 1789, on voyait encore ses armes (1). Un autre, Jean III, vaillant capitaine, combattit à Marignan et mourut à Pavie, le 26 septembre 1525. Ramené à Treignat, il fut inhumé dans l'église, où est son mausolée surmonté de son blason.

(1) Ces armoiries sont : *D'argent à trois têtes de lion arrachées de gueules, couronnées d'or*. La branche de la Mothe-au-Groing a brisé son blason d'un *croissant de sable en abîme*, et celle de Saint-Sauvier d'un *croissant d'azur posé de même*.

Digitized by Google

Au siècle suivant, Joseph, sieur de Saint-Sauvier et de La Romagère, fut maintenu dans sa noblesse, en 1669, par jugement de Tubœuf, intendant de Moulins. Il eut, de son mariage avec Anne de Magnac, une nombreuse postérité qui fournit des chevaliers de Malte, des officiers et des religieux, dont l'un, Jacques, fut capucin à Montluçon après avoir été capitaine de cavalerie.

Enfin, au XVIIIe siècle, nous voyons paraître le comte Charles Le Groing de La Romagère, père de Mathias. Ce dernier naquit au château de La Romagère, à un kilomètre de Saint-Sauvier, petite paroisse du canton d'Huriel, le 5 décembre 1756. Il fut l'un des onze enfants que Claire Mulatier de la Trollière (1) donna à son époux.

Après avoir fait avec succès ses études au célèbre collège des Oratoriens de Vendôme, le jeune Mathias, entraîné par une irrésistible vocation, entra au séminaire de Saint-Sulpice. Ses débuts dans la carrière ecclésiastique furent brillants; à vingt-quatre ans (1780), il était nommé prieur de la maison de Sorbonne. Trois ans plus tard, il devenait vicaire général d'Anne-Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre, évêque de Châlons-sur-Marne.

Le vicaire général de Châlons avait suivi le même chemin que son frère aîné, Pierre-Joseph Le Groing de La Romagère, prêtre de grande distinction et ancien élève, lui aussi, du séminaire de Saint-Sulpice.

En 1782, Pierre-Joseph avait été nommé par le roi chanoine de Saint-Etienne de Bourges. Bientôt après, l'archevêque Georges-Louis Phélipeaux d'Herbault en fit un des neuf

(1) Les Mulatier sont fort anciens en Bourbonnais où, dès le XVe siècle, ils ajoutaient à leur nom primitif celui du fief de la Trollière, situé près de Saint-Menoux. M. le comte de Soultrait (*Arm. du Bourbonnais*, p. 239) signale dans l'église de Saint-Pourçain-de-Malchère, près de Chevagnes, une pierre tombale gravée, de 1512, sur laquelle le blason de Marguerite La Trollière est représenté *écartelé d'une tête de mulet et d'une bande*.

Digitized by Google

archidiacres du diocèse et, par une délicate attention, lui attribua l'archidiaconé de Narzenne, qui comprenait les trois archiprêtrés de Chantelle, d'Huriel et de Montluçon, et dont dépendait, par conséquent, Saint-Sauvier, sa paroisse natale. Il fut ensuite vicaire général et remplit successivement ces hautes fonctions auprès des archevêques Phélipeaux, de Fontanges et de Puységur.

Mais les deux frères jouirent peu de leurs dignités ecclésiastiques. En 1790, ils furent des premières victimes de la constitution civile du clergé, ayant refusé de prêter le serment civique. Dépouillés de leurs charges et bientôt chassés, l'un de Bourges, l'autre de Châlons, ils se retrouvèrent au château de La Romagère qui ne devait pas les mettre longtemps à l'abri de la tempête révolutionnaire.

Ils ne tardèrent pas, en effet, à être inquiétés dans le vieux château paternel et se retirèrent dans la Creuse, chez leur beau-frère, le marquis de Loubens de Verdalle. A son tour, ce nouveau refuge étant devenu peu sûr, les deux frères en furent réduits à fuir dans les bois, où ils vécurent quelque temps en proie à toutes les souffrances physiques et morales. La nuit, un chêne creux, dans lequel ils ne pouvaient pénétrer qu'en rampant, leur servait de gîte.

Cependant, ce n'était que la préface d'une vie plus misérable encore. Traqués comme des fauves, forcés de se séparer, ils ne tardèrent pas à être arrêtés, l'un, Pierre-Joseph, dans le département de l'Allier, l'autre, Mathias, dans le Cher. Le premier fut incarcéré à Moulins, au couvent des Clarisses ; le second, transféré à Bourges, eut aussi un couvent de Sainte-Claire pour prison.

Mais le décret de déportation des prêtres insermentés devait les réunir de nouveau. Une première série d'ecclésiastiques bourbonnais, à destination de Rochefort, était partie dès novembre 1793. Cependant, les deux Le Groing ne furent transférés dans cette ville qu'en 1794 et se retrouvèrent avec un grand nombre d'autres prêtres de l'Allier et du Cher sur

Digitized by Google

le navire *Les deux Associés*. Pierre-Joseph y mourut, ainsi que la plupart de ses compagnons de captivité. Mathias, qui avait fermé les yeux de son frère (25 juillet 1794) et qui avait supporté héroïquement cette immense douleur, résista aussi aux traitements cruels dont il fut l'objet. Enfin, en 1795, il quitta le ponton et obtint de retourner dans son pays, auprès de sa famille. Au moment de la réorganisation du culte, il devint chanoine titulaire de Clermont ; puis, en 1817, Louis XVIII l'appela à l'évêché de Saint-Brieuc.

Les devoirs épiscopaux ne lui firent pas négliger son village bourbonnais, où il se plaisait fort et dont il aimait les vieilles coutumes. C'est ainsi qu'il fut vivement contrarié à la nouvelle que l'abbé Faive, curé de Saint-Sauvier, avait interdit certaines dévotions locales à la fontaine Saint-Remy, qui devaient avoir, en effet, beaucoup d'originalité.

Cela consistait, le jour de la fête de saint Jean, à se baigner dans une mare, où jeunes et vieux se plongeaient « y « barbotant pieusement pendant que les saltimbanques, les « diseuses de bonne aventure, les cabaretiers et les mendiants « hurlaient, piaillaient et se lamentaient. »

Mgr de La Romagère veilla avec grand zèle aux intérêts de son diocèse pendant les longues années de son administration qui se prolongea jusqu'en 1841, date de sa mort.

Il avait reçu la croix de la Légion d'honneur, distinction bien méritée par son admirable conduite pendant l'épidémie de choléra qui sévit sur les Côtes-du-Nord, en 1832.

Ainsi prit fin, classiquement, avec la récompense après les épreuves, la vie de l'excellent prélat.

Quant à nous, nous ne terminerons pas sans féliciter M. Louis Audiat d'avoir publié ce récit, pris sur le vif des documents authentiques et écrit avec cette conscience qui donne tant de prix à tous ses travaux.

Roger de Quirielle.

Digitized by Google

# CHRONIQUE & MÉLANGES

La Société d'émulation a suspendu ses séances et nos archéologues négligent en ce moment les silex taillés pour s'occuper des vendanges. Nous allons pofiter de ce chômage momentané des recherches préhistoriques pour nous occuper de la magistrale étude sur le moyen-âge féodal en Bourbonnais que MM. Gélis-Didot, architecte, et Georges Grassoreille, archiviste paléographe, viennent de nous donner sous ce titre : *Le château de Bourbon-l'Archambault.*

Il s'agit là d'une étude historique et archéologique sur la vieille forteresse qui servit de berceau à la maison de Bourbon. Le sujet était parfaitement choisi pour permettre à MM. Gélis-Didot et Grassoreille d'user de tous leurs moyens et de produire une œuvre à la fois intéressante et agréable.

La tâche du savant était difficile ; elle exigeait des recherches considérables et souvent fastidieuses. Les auteurs s'en sont acquittés avec conscience et talent, et si l'on peut regretter que leur texte soit parfois un peu sec, ce n'est certainement pas à eux qu'il faut s'en prendre, mais à l'insuffisance des documents. M. Gélis-Didot, qui avait, en outre, pour besogne de retrouver les fondations et de redresser les murs abattus, de couronner et d'habiller le puissant château comme au temps où il se parait pour bien accueillir l'ennemi, de rebâtir la sainte chapelle avec ses grandes fenêtres qu'encadraient les longs contre-forts, et ses merveilleux vitraux, qui devait entrer dans les moindres détails pour faire revivre pour l'œil l'immense monument, presque entièrement effondré, a fait preuve d'une science et d'une habileté de main qu'on ne saurait dépasser. Ses dessins rappellent les meilleures planches de Viollet-le-Duc.

Ajoutons que le papier et l'impression ne laissent rien à désirer ; ce beau volume peut donc satisfaire l'amateur le plus difficile.

— M. l'abbé Reure continue, dans *le Roannais illustré,* la publication de son étude sur Châteaumorand. Dans son dernier article, il s'occupe de la maison de Lévis-Châteaumorand, nous apprend comment Jean et Antoine de Lévis rebâtirent leur château et décrit cette résidence conçue dans le style délicieux de la Renaissance. Il passe ensuite aux d'Urfé et nous entretient longuement de Diane de Châteaumorand, l'Astrée du berger Céladon. Deux vues de Châteaumorand, un portrait d'Honoré d'Urfé d'après Van Dyck, un portrait jusqu'ici inédit de Diane de Châteaumorand et un fac-simile de son testament accompagnent le texte de M. Reure.

— M. Augustin Bernard, neveu de notre collaborateur, M. Gustave Bernard, le sympathique secrétaire-archiviste de la Société d'émulation, vient de

Digitized by Google

publier, dans la *Revue de la Révolution*, la première partie d'un travail sur la *Musique et les musiciens français pendant la Révolution*.

Nous aurons à revenir sur ce sujet.

— Cette année, le Conseil général de l'Allier a attribué à un artiste le produit du legs Robichon. C'est à un de nos collaborateurs, M. Claude Guillaumin, de Moulins, un paysagiste de talent que ses charges spirituelles signées du pseudonyme Pépin ont rendu populaire, qu'il est échu.

— Tous ceux qui se sont occupés de l'histoire du Bourbonnais ont certainement été frappés du peu d'importance des sources imprimées auxquelles il est permis de puiser. Les documents existent, mais ils attendent un éditeur qui prenne la peine de les grouper d'une façon intelligente et les livre aux travailleurs.

M. Vayssière, archiviste du département de l'Allier, était tout désigné pour une besogne de ce genre et nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs qu'il a songé à l'entreprendre. Sous le titre général de *Bibliothèque bourbonnaise*, il se propose de donner un certain nombre de volumes qui renfermeront, en particulier, le *Mémoire de l'intendant de Nointel sur la généralité de Moulins*; l'*Armorial de la généralité de Moulins*; l'*Inventaire des registres de la chambre des comptes du Bourbonnais*; un choix de documents relatifs aux institutions communales en Bourbonnais; le *Livre des anniversaires de Souvigny*, etc. Chaque ouvrage sera pourvu de bonnes tables des noms de personnes et de lieux, de façon à rendre les recherches rapides et faciles, et les textes seront établis avec toute la clarté possible.

M. Vayssière croit devoir débuter par la *Description générale du Bourbonnais* de Nicolay, qui lui permettra d'indiquer nettement le caractère des publications qu'il projette. Cet ouvrage paraîtra vers la fin du mois de janvier prochain; il formera deux volumes in-8, qui seront livrés aux souscripteurs au prix de dix francs. Les souscriptions sont reçues dès maintenant.

---

*Note sur un monument mégalithique.*

M. le Dr Vannaire a bien voulu nous communiquer les lignes suivantes sur un monument mégalithique découvert dans les environs de Gannat.

Dans les recherches sur Gannat et ses environs que j'ai publiées sous le titre de *Récits et fragments d'histoire*, je rappelais le souvenir de rares monuments mégalithiques et laissais entrevoir la possibilité de retrouver des restes de même nature au hameau de Chalignat, dans la commune de Saint-Bonnet-de-Rochefort.

Des fouilles pratiquées en un point où avait été signalée une pierre volumineuse l'ont fait retrouver à $0^{m}50$ environ au-dessous de la surface du sol. Dé-

Digitized by Google

gagée en tous sens, ses dimensions ont été reconnues être de 2m40 de longueur, 1m50 de largeur et 0m80 d'épaisseur. Aucune couche de charbon, aucun tesson de poterie, pas un os, pas un fragment de pierre ou de bronze n'ont été recueillis dans cette fouille : cette pierre n'est plus en place ; elle a été enfouie à l'est et probablement près de sa position première.

Deux considérations permettent cette hypothèse. La pierre gît en terre sur sa tranche, et le côté qui regarde l'est porte deux rainures indiquant qu'on avait commencé à l'utiliser comme polissoir, quand elle reposait sur une de ses deux grandes faces.

En la mettant au jour, on a découvert à côté d'elle une autre pierre jusque-là ignorée et qui semble n'être pas moins volumineuse, quoiqu'elle n'ait pas été entièrement dégagée. Du bout apparent de cette masse, on a tenté de détacher un bloc circulaire de 0m85 de diamètre sur une hauteur au moins égale, et le travail du marteau est parfaitement reconnaissable ainsi que les échancrures faites pour arriver à la séparation du fragment taillé. Etait-ce un stylobate ou une meule de pressoir que l'on voulait ainsi se procurer ? Je ne saurais le dire, non plus que les causes qui ont fait abandonner l'entreprise et laissé le hile bien accusé, mais encore très massif.

Est-ce la dureté de la matière ? Les deux pierres enfouies sont d'une pegmatite dure, dite pierre d'Echassières du nom du lieu de sa provenance. Cette variété de granit, quand elle n'est pas altérée, est très résistante au choc et à la taille.

Qu'est-il possible d'induire des remarques qui précèdent ?

La nature de ces pierres et leur volume concordent avec ce que l'on sait des monuments mégalithiques dont les matériaux étaient souvent apportés de loin, à travers des obstacles qui autorisent à penser qu'elles étaient l'occasion d'un grand déploiement de forces. Leur nombre fait présumer qu'elles ne sont pas seules enfouies en ce lieu et qu'elles ont constitué jadis un *dolmen* qui existait à l'époque de la pierre polie, puisqu'un des éléments qui le composaient a servi de polissoir.

Je pense que des fouilles ultérieures devraient être dirigées à l'ouest, pour retrouver les traces de la sépulture qui surmontait le *dolmen*.

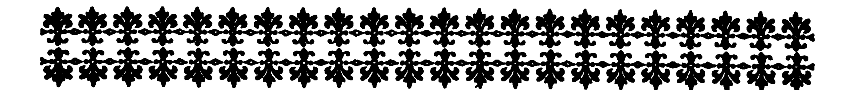
Le terroir qui recèle ces restes se nomme *la Viale*. Il y a donc eu en ce lieu une villa gallo-romaine et peut-être, peu après l'introduction du christianisme, le zèle des néophytes les poussa à détruire un monument qui jouissait, de par une antique tradition, d'une réputation mystérieuse de nature à porter ombrage à la foi nouvelle. Anéantir de pareils matériaux était impossible ; on prit le parti de les enfouir.

---

*Le Directeur-Gérant* : E. Delaigue.

Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.

Digitized by Google



# ÉPIGRAPHIE

## DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

(*Suite*)

---

## VILLE DE MOULINS

### *Ancien château ducal.*

Le château ducal est le plus ancien édifice de Moulins ; c'est par lui que nous devons commencer l'étude épigraphique de la ville.

Ce château, fondé par les derniers sires de Bourbon, fut reconstruit et décoré par les ducs leurs successeurs. Louis Ier, au commencement du XIVe siècle, éleva cette somptueuse demeure qui reçut ses principaux accroissements sous Louis II. Anne de France, femme de Pierre II, contribua beaucoup à l'embellissement du château qui, ruiné par un incendie en 1755, fut en grande partie détruit ; son emplacement fut vendu en détail. Il ne reste plus de ce palais, autrefois animé par la cour la plus brillante, maintenant converti en prison, que des souterrains de la construction primitive, la grosse tour carrée, dite la *Mal coiffée*, qui date de Louis II, ainsi que les élégants débris qui lui sont attenants, et le pavillon, occupé par la gendarmerie, charmante construction de la duchesse Anne, décorée de fines sculptures de la Renaissance dont nous parlerons.



Digitized by Google

49

FIN DU XIV[e] SIÈCLE.

Ecusson semé de fleurs de lis, à une cottice en bande brochant sur le tout, tenu par deux petits anges agenouillés à ses côtés. Au-dessus de l'écu, un phylactère sur lequel se lit le mot ALLEN en lettres minuscules gothiques.

Cet écusson, d'un joli travail, est sculpté dans le tympan ogival d'une porte, au premier étage des bâtiments ruinés adossés à la paroi sud de la grosse tour.

C'est le blason du duc Louis II de Bourbon qui, le dernier ou l'avant-dernier de sa race, comme nous l'expliquerons, porta sur son écu les fleurs de lis sans nombre.

Voici ce que dit La Mure (1) des armes des ducs de Bourbon « ..... La peinture des écussons de Bourbon à fleurs de « lys sans nombre portés et embrassés par des anges, en la « chapelle de Saint-Georges (de l'église Notre-Dame de « Montbrison), et même le relief qui en paroit en plusieurs « autres endroits de ladite église collégiale de Montbrison, « fait voir que ce duc (Louis II), nonobstant la réduction que « fit le roi Charles VI, son neveu, des fleurs de lys qui, autre- « fois, parsemoient l'écusson de France au nombre ternaire, « continua de semer le sien de fleurs de lys, comme il avoit « accoutumé. Et c'est pourquoi les écussons de Bourbon qui « sont de son temps, sont toujours à fleurs de lys sans « nombre ; et ce ne fut qu'après sa mort que la maison de « Bourbon commença à se conformer en son écusson à cette « réduction à trois fleurs de lys. »

Puis dans un autre passage (2) : « Ce duc (Louis II) « conserva le plain écusson de Bourbon à fleurs de lys sans « nombre au baston de gueules brochant sur le tout, comme

(1) *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, éditée par M. REGIS DE CHANTELAUZE, t. II, p. 71.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 91.

Digitized by Google

« l'auroit donné saint Louis son bizayeul. Jean de Bourbon, « son fils aîné, le prit à trois fleurs de lys seulement, aud. « baston ou cotice de gueules pery en bande sur le tout, ce « qui dez lors s'apella proprement porter de Bourbon et fut « reserué pour la ligne directe de cette maison. »

Ces affirmations de La Mure sont contredites par l'examen des monuments du duc Jean Ier, fils de Louis II, dont les sceaux portent des écussons semés de fleurs de lis. Le blason *officiel* des ducs de Bourbon fut donc le semé de France, à la cottice de gueules, jusqu'au duc Charles Ier, petit-fils de Louis II, et même au commencement du gouvernement de ce prince, car son premier sceau connu, que nous avons décrit dans l'*Histoire des ducs de Bourbon* (1), porte encore les fleurs de lis sans nombre. Si, antérieurement à l'avénement de Charles Ier, on trouve des écus de Bourbon à trois fleurs de lis, comme sur un jeton de Louis II ou de Jean Ier (2), cette réduction ne fut qu'une fantaisie des artistes qui avaient reproduit ces blasons (3).

On sait que l'usage des supports ou des tenants des armoiries commença vers le milieu du XIVe siècle. Ceux des ducs de Bourbon varièrent beaucoup : nous trouvons des sirènes et des vieillards barbus, coiffés de chapeaux élevés, sur les sceaux du duc Pierre Ier (1342-1356) ; ce sont des dauphins, des chiens, des griffons, des lions, des sauvages armés de massues, montés sur des cerfs, enfin des anges, comme sur notre sculpture du château de Moulins, qui flanquent le blason de Louis II (1356-1410); tandis que celui de son fils Jean (1410-1434) a pour supports deux dauphins, celui du duc Charles Ier (1434-1456) des femmes à coiffures en éventail, celui de Jean II (1456-1488) des chiens, et enfin

(1) T. II, p. 203, note 1.

(2) Voir notre *Essai sur la numismatique bourbonnaise*, p. 69 et pl. III.

(3) Voir, au sujet de la réduction du nombre des fleurs de lis du blason de France, le *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, t. IV, p. 239.

Digitized by Google

celui du duc Pierre II (1488-1505) aussi des chiens ou des cerfs ailés dont il sera question plus loin (1).

L'écusson du château de Moulins est le seul exemple que nous connaissions, en Bourbonnais, du blason au semé de France sculpté ou peint sur un monument. Il est aussi fort intéressant en ce qu'il offre la devise ALLEN, qui fut celle de l'ordre de chevalerie de l'Écu d'Or dont nous allons parler.

L'ordre de l'Écu d'Or fut institué par le duc de Bourbon Louis II à son retour d'Angleterre, c'est-à-dire en 1366 ou en 1367. Les monuments dans lesquels figurent les insignes de cet ordre sont assez nombreux pour qu'on puisse en avoir une idée assez précise. Dans le *Livre des hommages de la comté de Clermont* (2), les chevaliers de l'Écu d'Or paraissent revêtus de manteaux d'apparat, chargés sur la poitrine d'un petit écusson d'or. Dans une autre miniature du même manuscrit, le duc Louis II est représenté tenant un penon d'azur, à un écu d'or. La *Chronique du bon duc Louis* de Jean Cabaret d'Orville ou d'Oronville (3) (chap. III et IV) mentionne la création de cet ordre de l'Écu d'Or, dont l'insigne était traversé par une bande de perles portant le mot ALLEN. La Mure dit que ce mot, qui se lit sur le grand sceau du duc Louis (4), signifie *allons* en langage vulgaire du Forez ; M. Steyert fait observer (5) que le mot en question n'est pas du patois forésien, mais qu'il appartient à quelque idiôme germanique, et qu'il doit être traduit par *tout*, *tous*. Ajoutons que, comme la plupart des ordres de chevalerie de cette époque, l'ordre de l'Écu d'Or ne survécut pas à son fondateur, et que l'on n'en retrouve plus aucune trace dans les monuments postérieurs à Louis II.

(1) Voir les descriptions et les dessins des sceaux des ducs de Bourbon dans le t. II de l'*Histoire des ducs de Bourbon de La Mure*.

(2) Manuscrit de la Bibliothèque nationale.

(3) Edition CHAZAUD, p. 8, 9 et 12.

(4) *Histoire des ducs de Bourbon*, t. II, p. 94.

(5) *Ibid*, t. II, p. 47, note.

Digitized by Google

50

COMMENCEMENT DU XVI[e] SIÈCLE.

Des écussons de Bourbon, d'autres écussons partis de Bourbon et de France, des chiffres du duc Pierre et de sa femme figurent, avec divers emblèmes de la maison de Bourbon, dans l'ornementation du corps de logis élevé par Anne de France. On remarque dans les écoinçons des arcades de cette élégante construction, outre les armoiries et les chiffres : des chardons, des ceinturons portant le mot ESPÉRANCE, et des cerfs ailés, dont nous allons essayer de retrouver l'origine et de donner la signification.

Le chanoine de La Mure (1) raconte que, lors de son mariage, le duc Louis II institua un autre ordre de chevalerie, nommé de Notre-Dame-du-Chardon, qu'il mit sous le vocable de la sainte Vierge et auquel il donna aussi le nom du chardon, ce mot étant un rebus qui voulait dire *cher don ;* le duc avait l'intention de perpétuer ainsi l'expression de sa reconnaissance envers le dauphin d'Auvergne qui lui avait accordé la main de sa fille.

La Mure décrit minutieusement les insignes de cet ordre, qui, il faut bien le dire, n'exista jamais que dans l'imagination du bon chanoine de Montbrison et dans celle de Favyn (2). Aucun monument ne donne les insignes de cet ordre, nul chroniqueur ancien n'en fait mention ; les ducs de Bourbon, qui ont reproduit à profusion leurs devises et leurs emblèmes sur les monuments qu'ils élevèrent, n'ont jamais fait représenter dans ces monuments rien qui ressemble aux insignes de l'ordre dont parlent La Mure et Favyn.

Toutefois il est bien certain que le chardon, qu'il ait été

(1) *Histoire des ducs de Bourbon*, t. II, p. 47.

(2) *Le théâtre d'honneur et de chevalerie, ou l'histoire des ordres militaires des rois et princes*, etc. Paris, 1620, 2 vol. in-4.

Digitized by Google

pris dans le sens de *cher don* ou autrement, figure parmi les emblèmes des ducs de Bourbon à partir du premier quart du XV[e] siècle ; on le voit sur un jeton qui ne peut être attribué qu'au duc Louis II ou à son fils (1), dans les vitraux de la cathédrale de Moulins, sur les portes de l'église de Villefranche-en-Beaujolais, sur le frontispice d'un magnifique exemplaire, imprimé sur vélin, de la *Coutume du Bourbonnois*, qui faisait partie de la riche bibliothèque de M. Yemeniz, de Lyon, et qui était certainement l'exemplaire offert au connétable de Bourbon, dont il présentait le chiffre et les emblèmes. La ceinture d'Espérance, c'est-à-dire le ceinturon muni d'une boucle et portant l'inscription ESPÉRANCE, date du règne de Louis II. Cabaret d'Orville raconte, dans sa *Chronique du bon duc Loys de Bourbon* (2), que ce prince, revenant d'Angleterre dans son duché, reçut à Souvigny, le jour de Noël, les principaux seigneurs de ses états et leur adressa une allocution qui se termina par ces mots : « ..... Je vous prie avec les autres « biens que vous m'avez faits que vous me vueillez aidier, car « je vueil vivre et mourir o vous, et je pense que aussi faites « vous avec moi. Et pour le bon espoir que j'ai en vous, « après Dieu, d'ores en avant je pourterai pour devise une « seincture ou il aura escript ung joyeulx mot : ESPÉRANCE. » La ceinture d'Espérance se trouve en effet sur beaucoup de monuments des ducs de Bourbon et même sur le sceau du connétable.

Il nous reste à parler du cerf ailé généralement considéré comme ayant été propre au connétable, c'est une erreur : on le trouve sur un jeton du duc Pierre II (3) et même sur des monuments antérieurs à ce jeton, en particulier dans l'ornementation de la belle chapelle de Bourbon de la cathédrale de Lyon, œuvre de la seconde moitié du XV[e] siècle.

---

(1) V. notre *Essai sur la numismatique bourbonnaise*, p. 69.
(2) Ch. II.
(3) V. notre *Essai sur la numismatique bourbonnaise*, p. 84.

Digitized by Google

Nous croyons avoir trouvé l'origine de ce cerf ailé, et on nous permettra de reproduire ici notre opinion à cet égard, bien qu'elle ait déjà été publiée dans notre *Essai sur la numismatique bourbonnaise*. Il ne faut pas chercher cette origine dans quelque épisode de l'histoire de nos ducs (1) : le cerf ailé fut pris par ces princes, nous le pensons du moins, à l'imitation des cerfs ailés qui servirent souvent de supports aux armes des rois de France depuis Charles VI jusqu'à François Ier, et dont parle Vulson de La Colombière (2), citant lui-même Froissart (3).

On ne voit pas cet emblème adopté par les Bourbons avant la seconde moitié du XVe siècle ; Pierre II le prit, pour l'un des supports de ses armes, sur son sceau de 1479 comme seigneur de Beaujeu (4). Un bel écusson de ce même prince, sculpté sur une maison de la ville de Villefranche-en-Beaujolais, est entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel, supporté par deux cerfs cilés et accosté des lettres P. A ; au-dessus de l'écusson, des nuées d'où tombent des flammes. Or il est à remarquer que, fort souvent, le cerf ailé paraît lancé au milieu de nuées et entouré de flammes, comme sur la remarquable enseigne de la rue de Bourgogne, à Moulins, dont nous parlerons.

*(A suivre.)*

Cte DE SOULTRAIT.

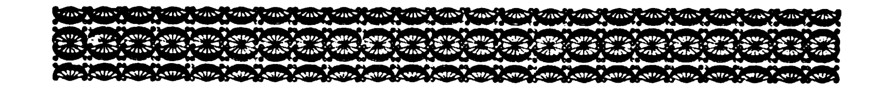
(1) Voir, dans l'*Ancien bourbonnais* (t. II, voyage pittoresque, p. 57), une explication fantaisiste de cet emblème.

(2) *Science héroïque*, 1re éd., p. 422.

(3) Chap. CIV.

(4) V. LA MURE, t. II, p. 411.

Digitized by Google



# LA MORT DU BON DUC LOUIS



ERNIÈREMENT, un de nos lecteurs nous exprimait le désir de voir les *Annales bourbonnaises* donner successivement toute la série des miniatures qui ornent le manuscrit de la *Chronique du bon duc Loys* de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg. Nous ne pensons pas qu'il nous soit possible de le satisfaire entièrement, car cet ensemble de quatorze grandes compositions ne pourrait trouver logiquement place que dans une nouvelle édition de l'œuvre combinée de Jean de Châteaumorand et de Cabaret d'Orville. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de reproduire les pages qui se rapportent directement à l'histoire du Bourbonnais. La présentation du livre peloux et la mort du duc Louis sont, après le siège de Belleperche, les deux seules qui offrent ce caractère ; M. Queyroy veut bien nous permettre de donner la dernière.

Celle-ci, de l'avis des connaisseurs, est l'une des plus curieuses de la collection. On y voit le vieux duc étendu sur un lit dont l'extrême étroitesse est rachetée par une longueur demesurée. Son corps disparaît sous une ample couverture semée de fleurs de lis et coupée de cottices ; il tient la croix dans ses bras ; à son chevet prient quelques hommes d'Église et dans le fond de la pièce se presse la foule des familiers et des

Digitized by Google




A. QUEYROI DEL.

Digitized by Google

serviteurs. L'artiste n'a pas oublié que le malade, se reprochant d'avoir tiré vanité de son abondante chevelure, en avait fait le sacrifice avant de mourir.

C'est à Montluçon et le mardi 19 août 1410 que mourut le bon duc. Il avait soixante-treize ans et la maladie vint le surprendre au moment où il allait entrer en campagne contre le duc de Bourgogne, dans l'intérêt de ses petits-neveux, les fils du duc d'Orléans. Ses chevaliers, qui accouraient à son mandement avec la pensée de rompre des lances sous ses yeux sur maints champs de bataille, arrivèrent pour assister à ses derniers moments. La mort l'enleva rapidement; mais il avait réglé depuis plus de dix-huit mois, par un testament fait à Moulins, tous les détails de sa succession et de ses dernières volontés. Cet acte, qui est du 24 janvier 1409 (n. st.), est des plus intéressants, et bien qu'il ait été publié in-extenso dans l'*Ancien bourbonnais*, il ne nous semble pas inutile de l'analyser ici.

Louis II débute par des protestations d'orthodoxie au sujet du schisme de l'Eglise. Nous croyons fermement, dit-il, à l'article *In unam sanctam Ecclesiam catholicam*. Il règle la situation future de ses enfants et de sa femme avec la préoccupation évidente de ne pas toucher à l'ensemble des possessions territoriales qu'il transmet à son successeur : sa fille sera mariée par les soins du Roi et recevra une dot en argent, et s'il arrive que son fils Jean ait un deuxième fils, celui-ci aura la terre de Beaujeu et en portera les armes écartelées avec celles de sa famille.

Rompant avec les habitudes des trois premiers Bourbons de la maison de France qui ont choisi leur sépulture dans l'église des Jacobins de Paris, il demande à être enterré à Souvigny, dans une chapelle fondée par lui, et il règle les détails de ses obsèques. « Pour donner le bon exemple et convertir l'outrageuse despense qui se peut faire en tel cas en choses plus profitables au salut des âmes, il nous plaist, dit-il, que au jour de notre enterrement, au lieu de chevaux armés que on sceut offrir, des draps d'or, des grandz cha-

Digitized by Google

pelles de cire que l'on a accoustumé de faire, ayt autour nostre corps, qui sera couvert d'un drap d'or et une croix blanche dessus, seulement quatre cierges, chacun de quinze livres, et treize torches, chacune de dix livres, tenues par treize pauvres.... et sera le chœur environné de petits cierges, ainsi qu'il est accoustumé faire en tel cas. » Et pour que ses sujets profitent de cette sage économie, il leur remet la moitié des tailles de l'année qui suivra sa mort, et affecte à leur soulagement la somme de huit mille cinq cents francs, attendu qu'il les a grandement grevés et opprimés pour sa délivrance d'Angleterre et pour celle de sa mère.

Le bon duc était un prince pieux ; les établissements religieux sont de sa part l'objet de nombreuses libéralités, mais comme les temps sont durs, il évite toute folle prodigalité. Il confirme d'abord les fondations déjà anciennes du chapitre de Moulins, d'une chapelle dans l'église N.-D. de Chartres et d'une chapelle dans l'église des Jacobins de Paris, et parle de son désir de fonder à Vichy un couvent de Célestins, désir qu'il réalisa le 10 avril 1410 ; il lègue à la sainte chapelle de Bourbon et aux églises de Verneuil, de Saint-Nicolas de Montluçon et de N.-D. de Montbrison, à chacune cent sols de rente pour la célébration de son anniversaire. Dans la longue liste des dons pieux, nous nous contenterons de relever ceux qui se rapportent au Bourbonnais. Aux Cordeliers de Souvigny, ou plus exactement de Champaigue, 30 fr. ; aux Cordeliers de Saint-Pourçain, 20 fr. ; aux Carmes de Moulins, 20 fr. ; au doyen et à la collégiale de Moulins, 15 fr. ; à l'abbé et au couvent de Saint-Gilbert, 10 fr. ; à l'abbé et au couvent de Sept-Fonts, 10 fr. ; au prieur et au couvent de N.-D. de Montluçon, 5 fr. ; aux religieux de Grosbois, 5 fr. ; aux religieux de N.-D. de Chappes, 5 fr. ; à la maison-Dieu de Souvigny, 5 fr. ; à l'hôpital dudit lieu, 100 sols ; à la collégiale de Gannat, 10 fr. En terminant, il demande qu'une messe quotidienne et un anniversaire solennel soient fondés à Saint-

Digitized by Google

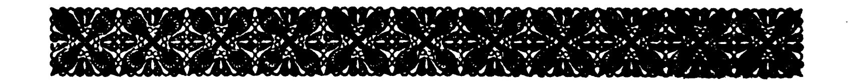
Jean de Lyon, dans la chapelle des Douze, où repose Louis, comte de Forez, tué à la bataille de Brignais.

On voit que la somme totale de ces largesses pieuses ne montait pas bien haut; le testateur pouvait les multiplier sans grever trop lourdement sa succession et sans s'exposer à passer pour prodigue de ses deniers : les ducs de Bourbon étaient d'ordinaire plus généreux.

A. V.



Digitized by Google



# ROBERT DE CLERMONT

*(Suite).*

---

L'auteur de l'*Ancien Bourbonnais*, paraphrasant Joinville avec élégance (1), a cru pouvoir assigner à Robert de Clermont un rôle solennel dans une fête autrement morale et glorieuse que le tournoi de Montaigu, dans les honneurs publics rendus à Louis IX à l'occasion de sa canonisation. A la suite d'une longue et minutieuse enquête dirigée par la cour de Rome, le pape Boniface VIII avait promulgué la bulle de canonisation de saint Louis le 11 Août 1297, et fixé sa fête au 25 Août, jour anniversaire de sa mort. Ce fut pour la France et pour la famille royale l'occasion d'une grande et touchante solennité à laquelle avaient été convoqués les prélats, les chefs des maisons religieuses, les grands ; l'éclat en fut surtout rehaussé par le concours unanime du « menu peuple » qui n'avait pas oublié que le pieux roi avait travaillé sans cesse à son soulagement, soit « en abattant les mauvaises coutumes qui le grevaient », soit en voulant que « par tout le pays l'on fît bonne et roide justice qui n'épargnât pas plus le riche que le pauvre. » Robert de Clermont, le seul survivant des fils de Louis IX, dut naturellement se trouver au premier rang dans ces fêtes, si sa santé lui permit d'y assister ; mais aucun chroniqueur ne lui donne un rôle particulier. Joinville,

---

(1) T. I. p. 430.

Digitized by Google




**Béatrix de Bourbon**

**Comtesse de Clermont et Dame de Bourbon, Femme du Comte Roubert**

Bib. nationale. Armorial d'Auvergne. Ms. fr. 22.297, p. 8 (XIV^e siècle).

*Lith. Et. Auclaire, Moulins*

Digitized by Google

Digitized by Google

après avoir raconté que les ossements du saint roi, retirés des caveaux de Saint-Denis, furent portés processionnellement jusqu'à la Sainte-Chapelle où ils restèrent exposés plusieurs jours à la vénération des fidèles, ajoute simplement que « le roy et ses frères reportèrent le saint cors en l'esglise par l'aide de leur lignage. » (1) Les principaux membres de la famille royale étaient alors Philippe le Bel et ses frères les comtes de Valois et d'Evreux, Robert de Clermont et ses deux fils Louis et Jean de Bourbon.

Cinq ans après cette fête sans précédent, le roi de France était aux prises avec Boniface VIII et avec les Flamands ; il arrachait par des moyens déloyaux (2) aux Etats-Généraux assemblés à Notre-Dame une approbation de sa conduite à l'égard du pape, et il traitait avec autant d'imprudence que d'injustice les Flamands. Boniface se borna à expliquer et à justifier ses actes dans un consistoire tenu en présence des envoyés du roi et du clergé de France ; les Flamands se vengèrent en massacrant trois mille Français dans Bruges et en couchant sur le champ de bataille de Courtrai deux cents grands seigneurs et six mille chevaliers. A la nouvelle de ce désastre, Philippe IV redoubla d'énergie et de violence : il força les nobles et les bourgeois à porter leur vaisselle d'argent à la monnaie et il la leur paya en espèces falsifiées ; il vendit la liberté aux serfs de la couronne et la noblesse aux bourgeois. Une chronique anonyme, intitulée « *Anciennes chroniques de Flandre* », après avoir raconté l'effet terrible que la défaite de Courtrai produisit sur le roi, ajoute qu'il y eut aussitôt proclamation de l'arrière-ban, et que parmi les seigneurs qui répondirent, figuraient « le comte de Clermont, qui estoit filz de saint Loys, et sire Loys son filz. » (3) On sait que l'armée de cinquante mille hommes réunie dans cette circons-

(1) *Historiens de France*, XX, p. 304.

(2) Henri MARTIN, *Histoire de France*, 4e édition, T. IV. p. 433.

(3) *Historiens de France*, XXII, p. 381.

Digitized by Google

tance fut concentrée à Arras sous le commandement du roi, et que son action se borna à une simple démonstration. Ce n'est qu'en 1304 que l'honneur français prit sa revanche sur les Flamands, à Mons-en-Puelle. Pauvre revanche, d'ailleurs, puisque le roi, effrayé des efforts de ces rudes populations qui savaient si bien réparer leurs brèches, s'empressa de reconnaître les franchises de la Flandre.

La paix avec la Flandre rendit à Philippe le Bel toute sa liberté d'action du côté de Rome, où il espérait trouver le dédommagement de ses pertes et de ses sacrifices. Le 5 juin 1305, sous son influence, Bertrand de Goth, gentilhomme gascon du Bazadais, ancien protégé de Boniface VIII qui l'avait élevé à l'archevêché de Bordeaux, était élu pape par les cardinaux français, reconnu par les Italiens, et il montait sur la chaire de saint Pierre sous le nom de Clément V. Au lieu de passer les Alpes pour aller recevoir la tiare à Rome, il convoqua les cardinaux à Lyon où il se fit sacrer le 14 novembre et où il séjourna plusieurs mois. C'est pendant ce séjour qu'il délibéra avec Philippe le Bel et les cardinaux, entre autres choses, sur les moyens de secourir la Terre-Sainte et qu'il songea à préparer une croisade. Robert de Clermont s'engagea à prendre la croix, mais il était bientôt obligé de se faire relever de son vœu pour cause de maladie ; le 28 janvier 1306 le pape l'en déliait à condition qu'il paierait dix mille livres de bonne monnaie à ceux qui partiraient à sa place (1).

(1) 1306, V. Kal. febr. (28 Janvier), an premier du pontificat, Lyon. — Le pape Clément V relève, pour cause de maladie, Robert de Clermont du vœu qu'il a fait de passer en terre sainte. — Archives nationales, P 1377[1], cote 2760, bulle originale sur parchemin, signée, jadis scellée.

« Clemens episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio nobili viro Roberto, comiti Claromontensi, salutem et apostolicam benedictionem. Devocionis tue precibus inclinati tibi libenter illa concedimus per que tue meritis quieti salutaria procurentur ; cum itaque, sicut nobis significare curasti, votum emiseris transfretandi in subsidium terre sancte, nec id corporea infirmitate detentus

Digitized by Google

Un dernier fait qui suffirait à relever Robert de l'incapacité perpétuelle dont on l'a si légèrement gratifié, est la part qu'il prit aux négociations entre le roi de France et l'empereur, en 1310. Deux ans auparavant, Philippe le Bel, qui désirait faire donner la couronne impériale à son frère Charles de Valois, avait envoyé en Allemagne trois ambassadeurs chargés de distribuer de grosses sommes d'argent aux princes de qui dépendait l'élection. Il comptait aussi sur l'appui de Clément V. La maison capétienne occupait déjà quatre trônes, ceux de France, de Navarre, de Naples, de Hongrie, et si elle obtenait la couronne impériale, elle dominait toute l'Europe. Cette considération effraya le pape et les princes allemands ; aussi Clément V, tout en écrivant ostensiblement en faveur de Charles de Valois, avertit secrètement les électeurs, par l'entremise du cardinal del Prato, de ne tenir aucun compte de sa dépêche ; les électeurs, suivant une habitude invétérée dans leur race, touchèrent les fortes pensions du roi de France et donnèrent la couronne impériale au comte de Luxembourg, Henri, brave chevalier qui n'avait guère pour lui que son épée. Philippe voulut se dédommager en se faisant un ami du nouveau César ; il s'empressa de le reconnaître et il entama des négociations pour conclure avec lui un traité d'amitié et d'alliance offensive et défensive. Ces négociations eurent un succès si complet que le traité fut signé à Paris en 1310, ratifié par Henri VII au camp de Brescia en septembre 1311, et qu'il comprit, outre l'alliance recherchée

valeas adimplere, nos volentes tibi benigne annuere, in hac parte te, si quod de hujus modi infirmitate proponitur veritate fulcitur, ab hujus modi voto apostolica auctoritate absolvimus, ita tamen quod tu transfretantibus pro te in prefate terre sancte subsidium decem milia librarum bone monete solvere tenearis. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre absolucionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hec attentare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Lugduni V Kalendas februarii, pontificatus nostri anno primo. »

Digitized by Google

par le roi de France, ces deux clauses très importantes, que les deux parties nommeraient six commissaires pour régler toute contestation qui s'élèverait entre elles, et qu'au cas où l'empereur créerait un roi des Romains, celui-ci serait tenu de jurer le traité. Les plénipotentiaires avaient été, du côté de l'empereur, Jean de Namur et Simon de Marville, trésorier de l'église de Metz ; du côté de la France, Robert, comte de Clermont, et Pierre de Latilly (1). On conviendra sans difficulté que le roi n'aurait pas confié au dernier fils de saint Louis des négociations au succès desquelles il attachait tant de prix, si ce prince n'eût été depuis longtemps guéri de la blessure qui avait pu le priver pour quelques années de la jouissance de ses facultés intellectuelles (2). L'étude de son administration dans le Bourbonnais nous amènera à la même conclusion (3).

---

(1) Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, Paris, Plon 1861, 1 vol. 8°, p. 408-409.

(2) Une chronique rimée, attribuée à Geffroi de Paris, nous montre Robert de Clermont, assistant en 1313, aux fêtes que donna Philippe le Bel à l'occasion de la réception de son fils dans l'ordre de la chevalerie. *Historiens de France, XXII*, p. 135, f bis n. 13, vers 4779.

Le 15 mars 1315 (1314, v, st.), Louis X accordait à son oncle, Robert de Clermont, la faculté de chasser dans toutes les forêts royales, comme il voudrait et tant qu'il vivrait. (Archives nationales. Inventaire. Titres de la maison de Bourbon, t. I, p. 240, n° 1390).

(3) La mort de Béatrix mit en 1310 son fils aîné, Louis, en possession de la baronnie du Bourbonnais ; mais Robert conserva l'administration du comté de Clermont et de ses autres biens jusqu'en 1314, époque à laquelle il les céda à son fils Louis. Dès l'année suivante, le roi de France, Louis X, recevait en sa foi et hommage, pour le comté de Clermont, son cousin Louis, ainsi que l'établit l'acte suivant : « Philippe, par la grace de Dieu, rois de France et de Navarre, savoir faisons à tous presens et avenir que nous avons veu les lettres de nostre chier seigneur et frère Loys par la grace de Dieu roy jadis desdis royaumes, contenans la fourme qui sensuit. Loys, par la grace de Dieu rois de France et de Navarre, nous faisons savoir à tous présens et avenir que comme du vivant de nostre très chier seigneur et père, dont Diex ait l'âme, nostre très chier oncle Robert, conte de Clermont, pour certaines causes, et

Digitized by Google

par le conseil et l'assentement dudit nostre très chier seigneur et père, et des autres amis dudit conte, nostre oncle, se feust dessaisi en la main dudit nostre seigneur et père de toute la conté de Clermont et des appartenances, et eust voulu que nostre chier cousin et loyal Loys de Clermont, seigneur de Bourbonnois, et chamberier de France, son ainsné fils, en entrast en sa foy et en son hommage, et receust aussi toutes les féautez et les hommages appartenans à ladite conté; liquielx Loys en entra en la foy et en l'ommage doudit nostre seigneur et père, si comme toutes ces choses nous ont esté plainement rapportées et tesmoigniées veritablement par nos amez et féaux l'évesque de Chaalons, Loys conte de Evreus nostre oncle, Engerran seigneur de Marregny, et Pierre seigneur de Chambli, nos amez chevaliers et chambellens. Nous, oie la relation et le tesmoignage des dessus noumez, receusmes en nostre foy et en nostre hommage le dit Loys, nostre cousin, de la conté dessusdite et des appartenances d'icele, et voulons que tous les hommages et les féautez appartenans à la dite conté il puisse recevoir, donnans en mandement par ces lettres à tous les sougiez qui de la dite conté doivent tenir, que il entrent en la foy et en l'ommage dudit nostre cousin, quant de par li en seront requis. Et en tesmoing de ce nous avons fait mettre à ces lettres nostre séel duquiel nous usiens avant ce que le gouvernement du Royaume de France nous escheust, sauf en autres choses nostre droit et en toutes choses le droit d'autruy. Ce fu fait au bois Vicienes, l'an de grace mil trois cens et quatorze, ou mois de Jenvier. Et nous toutes les choses dessus dites et chascune d'icelles avons fermes et estables, luons, gréons et confermons de nostre autorité royale. En tesmoing et à plus grant fermeté des quieles choses nous avons fait mettre nostre séel en ces présentes lettres, sauf en autres choses nostre droit et en toutes l'autruy. Donné à Paris, l'an de grace mil trois cens et dis et sept ou mois d'Aoust. » Pièce insérée dans un vidimus du roi Philippe V. — Archives nationales, P. 1362[1] cote 1041. L'original français est dans le même carton, sous la cote 1066.

C'est à tort que les auteurs de l'*Ancien bourbonnais* (t. I. p. 431, note 2) ont prétendu *qu'après la mort de Robert* « Louis et Jean de Clermont eurent des contestations sur le partage de la succession paternelle, et qu'une décision du Conseil du roi adjugea au dernier, pour son apanage, le Charolais, la seigneurie de Saint-Just et mille livres de rente à prendre sur le comté de Clermont, à la charge de l'hommage envers son frère. » Ces faits, loin d'être postérieurs à la mort de Robert de Clermont (1318), doivent être reportés au plus tard à l'année 1314, comme le prouvent les actes de dessaisissement de Robert de Clermont et d'approbation donnée par Philippe le Bel au partage fait entre Louis et Jean de Clermont, actes qui sont du 12 février et du 3 mars 1315 (1314 v. st.). *Titres de la Maison de Bourbon. Inventaire*, t. I, p. 239, 240, nos 1383, 1387, 1388.



Digitized by Google

## V

*Les principaux établissements religieux du Bourbonnais au XIII^e siècle. — Influence des prieurs de Souvigni. — Rapports de Robert de Clermont et de Béatrix avec le clergé.*

Quand les royaumes sortis du démembrement de l'empire Carolingien eurent été fractionnés à peu près complétement en grands fiefs, dans le cours du X^e siècle, et que la royauté eut été annulée presque partout, deux puissances se partagèrent le gouvernement de la société, l'Eglise et les seigneurs. En même temps que le pouvoir féodal était constitué, la puissance religieuse entrait dans sa période de développement. En face du château, dont le maître avait la prétention d'exercer seul l'autorité politique et administrative dans tout le fief, se dressait l'église ou l'abbaye qui, en vertu du privilège d'immunité, revendiquait la plénitude de la souveraineté dans son territoire, prétendant avoir seule le droit d'y rendre la justice et d'y exiger des redevances financières et des services militaires. Bien des seigneurs reconnurent de bonne grâce ces prérogatives, surtout quand elles étaient établies par des actes authentiques, mais il y en eut aussi beaucoup qui les contestèrent, de sorte qu'il n'est pas rare de voir un baron et un évêque ou un abbé se disputer le droit fort lucratif de protéger et de juger. A l'occasion de ces débats, le peuple, composé alors de libres et de non libres, voyait son concours recherché par les deux champions ; il prenait ainsi conscience de son nombre et de sa force, et ne donnait son appui à l'un ou à l'autre des rivaux qu'en échange de garanties contre les excès de ses maîtres ; il exigeait qu'on lui reconnût certains droits civils, des privilèges pour le commerce et l'industrie, un allégement aux charges arbitraires dont il était grevé, et dans plusieurs pays il en vint peu à peu à réclamer le droit

Digitized by Google

de se gouverner lui-même et de former cette république aristocratique qui s'est appelée la commune. Monastère et commune, telles sont les deux puissances rivales qui apparurent devant les seigneurs féodaux au moment même où ils croyaient avoir anéanti la puissance monarchique et conquis le gouvernement absolu et incontesté du coin de territoire qu'ils devaient à la faiblesse des derniers carolingiens ou à quelque habile usurpation. Si l'on veut donc, en étudiant l'histoire de nos anciennes provinces, embrasser la vie publique de cette époque dans sa physionomie assez complexe, il est nécessaire de faire une place importante à l'Eglise et à la bourgeoisie, de chercher à comprendre leur rôle respectif, et d'étudier leurs rapports avec le pouvoir féodal qui, à diverses reprises, crut ou espéra qu'il les assujettirait complétement à sa domination. Que de seigneurs du reste n'auraient plus d'histoire si quelques moines n'avaient pris le soin de conserver les actes de leur libéralité envers les monastères, ou de mentionner dans leurs annales quelques-uns de leurs démêlés avec les vilains ou les bourgeois ! Ceux-là même parmi eux qui ont conquis le plus grand renom, n'ont pas été seuls à travailler à la formation de notre société, et en retraçant leur vie, l'historien doit au moins un souvenir à ceux qui ont contribué, soit avec eux, soit malgré eux, à améliorer la condition sociale de l'homme, à le dégager des liens d'un état plus ou moins voisin de la servitude, et à l'élever lentement à cette condition d'homme libre, la seule vraiment digne de son origine, la seule qui réponde à sa destinée.

Comme le reste de la France, le Bourbonnais eut des fondations religieuses en rapport avec les besoins de chaque siècle. Aussi longtemps que dura le vaste désordre au sein duquel se forma la féodalité, l'intelligence eut besoin de se faire une vie isolée et de s'abriter sous la haute puissance du christianisme. Alors se multiplièrent ces grands monastères, où l'on pouvait trouver un abri contre les misères et les violences du temps, où les religieux partageaient leur existence

Digitized by Google

entre la prière, l'étude et le travail manuel, expiant par leurs austérités le mal qui régnait dans la société laïque, conservant par de fidèles copies les textes des livres saints et de l'antiquité profane, formant au jour le jour ces précieuses chroniques, où revit le Moyen-Age tout entier, défrichant et assainissant le sol sur lequel allaient se développer de rudes et vaillantes populations. Une fois que celles-ci furent fixées à la terre et groupées dans ces petits états qui s'appellent des fiefs, les grands monastères ne suffisent plus à leurs besoins ; il leur faut des temples et des prêtres, et c'est alors que se multiplient les églises rurales, que se régularise le service religieux des paroisses et que se fondent de nombreux chapitres. La puissance ecclésiastique travaille en même temps à recouvrer les dîmes et les divers biens qui lui ont été ravis pendant les désordres de l'âge précédent. Il serait trop long, et d'ailleurs hors de propos, d'énumérer ici avec quelques détails toutes les fondations religieuses dont le Bourbonnais fut doté avant Robert de Clermont ; nous devons au moins grouper les principales, celles dont nous retrouverons la mention sous le gouvernement de ce prince ou dans l'histoire de ses successeurs.

Dès le X[e] siècle, le petit oratoire de Notre-Dame de Moulins était fondé ; les monastères de Saint-Pierre d'Iseure, de Cusset, de Souvigni, d'Ebreuil, de Chantelle et de Saint-Léopardin d'Augi étaient constitués avec des dotations plus ou moins grandes et des priviléges plus ou moins considérables (1) ; au XI[e], Archembaud II fondait l'église du Montet,

(1) Aimard, dans son testament, fait des legs à Saint-Menoux, à Saint-Pourçain, à Saint-Pierre d'Iseure et à Saint-Vincent de Chantelle, ainsi qu'au petit oratoire de Notre-Dame de Moulins. *Ancien Bourbonnais.*, t. I, p. 173. — Ebreuil, ville aux portes de la Limagne et sur les bords de la Sioule, fut une résidence royale sous Louis le Pieux ; sous le règne de Lothaire, le palais abandonné à l'abbé Amblardus devint un riche monastère dédié à saint Léger d'Autun. *Ibid.*, p. 138. — La vie anonyme de Louis le Pieux mentionne,

Digitized by Google

relevait les sanctuaires ruinés de Saint-Léopardin et de Montcenoux, et Archembaud III enrichissait la Chapelle-Aude (1). Au XII[e] siècle, Aimon II s'engageait par serment, entre les mains du roi Louis VI, à favoriser tout particulièrement les moines de Saint-Pourçain ; une colonie de l'ordre de Citeaux était installée à Sept-Fonts par les seigneurs de Dompierre ; Archembaud V approuvait la fondation par un de ses vassaux de la léproserie de Sainte-Madeleine, près Souvigni ; Mathilde, dame de Bourbon, et son mari Gaucher de Vienne, sire de Salins, accordaient à l'abbaye de Cluni une exemption absolue de péage dans tous les pays qui leur appartenaient (2). Sous le gouvernement d'Archembaud VI (1216-1242), nous relevons la fondation du chapitre de Saint-Sauveur d'Hérisson ainsi que de nombreuses donations à l'abbaye de Fontmarigni, à l'église de Saint-Maurice de Vic, aux religieuses de Pontratier, d'Escolettes, à l'abbaye de Neuffonts et au prieuré de Saint-Pourçain (3). En 1246, avait lieu l'organisation définitive du chapitre de Saint-Pierre de Verneuil, en exécution du testament

parmi les monastères d'Aquitaine reconstitués par ce prince, celui de Menat. *Ibid.*, p. 140. sur S. Pierre d'Iseure et Cusset, V. *Ibid.* p. 150, 157. — Sur les prieurés de Chantelle et de Saint-Léopardin, V. Chazaud, *Chronologie* etc., p. 142, 155. — Sur la fondation de Souvigni, Cf. Chazaud, *Ibid*, p. 140, 146 ; *Ancien Bourbonnais*, t. I, p. 165-168.

(1) Sur les fondations religieuses d'Archembaud II, voir les actes analysés par Chazaud, *Chronologie* etc., p. 159, 160, 163, 165, et l'*Ancien Bourbonnais*, t. I, p. 226, 242.

(2) Le serment d'Aimon II qui consacre ses engagements envers Saint-Pourçain, est de 1108 ou 1109 ; il a été analysé par Chazaud, *Chronologie*, p. 172, 173. Pour la léproserie de Ste-Madeleine et la concession de Mathilde à l'abbaye de Cluni, V. *Ibid.* p. 178, 186.

(3) Voir les donations à Saint-Maurice de Vic, aux religieuses de Pontratier d'Escolettes et à Neuffonts, et la fondation du chapitre d'Hérisson, dans Chazaud, *Chronologie*, p. 205, 206, 208. En juillet 1240, Archembaud VI traita avec le prieur de Saint-Pourçain pour la fixation de leurs droits réciproques sur le péage de Saint-Pourçain, la laide des noix et le ban des vendanges, *Ibid.* p. 215.

Digitized by Google

de Gui de Dampierre (1). En mai 1260, Mathilde II[e], dame de Bourbon, et son mari Eudes de Bourgogne approuvaient la fondation du chapitre de Saint-Nicolas de Montluçon dans la maison de Barthélemi Baye, chanoine de Nevers, et recevaient sous leur protection les personnes et les biens des chanoines. Quelques années plus tard, vers 1268, Jean de Bourgogne, mari d'Agnès de Bourbon, prenait des dispositions pour la fondation d'un hôpital à Moulins (2). Sans nous arrêter aux prieurés de Moladier et de Bellenaves (3), qui reviennent aussi dans les actes de donation du XIII[e] siècle, rappelons que les sires de Bourbon de cette époque multiplièrent beaucoup les chapelles domestiques. D'après l'abbé Fleury (4), chaque seigneur voulait avoir la sienne dans l'enclos de son château, pour n'être pas privé des offices et de la messe quand la guerre ne lui permettait pas de sortir. La vanité s'y mêla. Les seigneurs trouvaient beau de compter des chapelains entre leurs domestiques et dédaignaient les églises publiques où ils se trouvaient confondus avec le menu peuple. Deux de nos sires, Gui de Dampierre et Archembaud VII, cédèrent à la mode et fondèrent des chapellenies dans chacun de leurs châteaux (5).

---

(1) *Ibid.*, p. 221. — La même année, les doyen et chapitre de Verneuil déclaraient que, sur les vingt prébendes de leur église, le doyen pourrait en conférer deux, l'église une, le prieur de la Ferté-aux-Moines une quatrième, et que la collation des seize autres appartiendrait au sire de Bourbon et à ses successeurs. Ils décidaient aussi qu'au moment de leur installation et réception, les chanoines devraient jurer de procurer le bien du seigneur de Bourbon et de plaider en sa justice pour raison des terres féodales appartenant à leur église. *Titres de la Maison de Bourbon, Inventaire*, t. I, p. 55, n° 261.

(2) Sur la ratification d'Eudes et de Mathilde et sur les projets de Jean, v. CHAZAUD, *Chronologie*, p. 232, 236, 237. Le chapitre de Montluçon devait comprendre soixante chanoines ; v. *Titres de la M. de B. Inventaire*, t. I, p. 74, n° 371.

(3) V. CHAZAUD, *Chronologie*, p. 229, 230, 231.

(4) FLEURY, *Mœurs des Chrétiens*, IV[e] partie, chap. VIII.

(5) Le testament d'Archembaud VII a été publié par CHAZAUD, dans les pièces justificatives de la *Chronologie des S. de B*, n° XXI, p. XXXVIII. Il

Digitized by Google

De tous ces établissements religieux, celui qui eut les plus brillantes destinées fut le prieuré de Souvigni. Sans entrer dans des détails qui trouveront leur place aux chapitres que nous espérons consacrer un jour à cette glorieuse fille de l'abbaye de Cluni, nous devons marquer ici la place que tenait ce puissant établissement dans la baronnie de Bourbon et le rôle politique et administratif de ses chefs au XIII^e^ siècle. Comme nous l'avons dit dans notre introduction, c'est la xxiii^e^ année du règne du roi Charles le Simple que le premier ancêtre des Archembaud, Aimard, donna aux Bénédictins de Cluni, gouvernés alors par l'abbé Bernon, la villa de Souvigni, avec son église dédiée à saint Pierre, avec ses maisons, ses prairies, ses vignobles et plusieurs forêts. Dans cette riche vallée, que la Queusne arrose, l'humble colonie fondée par l'abbé de Cluni grandit et prospéra. Autour d'elle il se fit une ville sur laquelle les moines exercèrent bientôt tout pouvoir et dans laquelle les seigneurs eurent de la peine à conserver la place d'un château. Dès sa fondation, le prieuré jouit du droit de battre monnaie, non pas en vertu du faux diplôme de Hugues Capet, cité par Achille Allier, mais par suite d'un privilège octroyé par Rodolphe, roi de Bourgogne, aux abbés de Cluni et rappelé dans une bulle du pape Jean XI d'environ l'an 931. Le principal atelier monétaire du prieuré fut installé dans la tour de Bainai, lieu fortifié sur le chemin de Moulins, qui commandait la fertile vallée de Coulandon et protégeait la fabrication contre toute entreprise. Grâce au privilège de Rodolphe et aux libéralités qui affluaient de tous côtés dans les monastères de Cluni, grâce également aux riches donations d'un grand nombre de sires de Bourbon, Souvigni se développa avec une rapidité qui finit par inquiéter

assigne quinze livres de rentes à chacune des chapelles de ses châteaux, abolit la main-morte dans ses domaines, et défend de mettre en possession ses héritiers avant que toutes les dispositions de son testament aient reçu leur pleine et entière exécution. — Pour les dispositions testamentaires de Gui de Dampierre. Cf. *Titres de la M. de B. Inventaire* t. I, n^os^ 87, 88, p. 20.

Digitized by Google

quelques-uns des descendants d'Aimar. Comme en beaucoup d'autres seigneuries, on se querella à propos de l'exercice de la justice et du droit de battre monnaie (1). Ces conflits qui commencèrent au XIe siècle, devinrent fréquents au XIIe et au XIIIe, et ils donnèrent lieu à plusieurs accords qui fixèrent successivement les droits de chacun. Nous parlerons plus loin du profit qu'en retirèrent les bourgeois. En ce qui concerne les sires de Bourbon et les prieurs, à la suite d'une lutte violente entre Agnès et le prieuré, leurs droits respectifs furent fixés en 1272 par trois actes qui réglèrent les points le plus fréquemment contestés.

L'un, relatif au partage de la monnaie de Souvigni entre le prieur et le couvent d'une part, Agnès, dame de Bourbon et ses successeurs d'autre part, est daté du 16 janvier 1272 (1271 v. st.) Il a été publié dans l'Inventaire des titres de la maison de Bourbon d'après l'original sur parchemin, jadis scellé de quatre sceaux et conservé aux Archives nationales (2). A la page 754 du cartulaire de Souvigni, conservé

(1) Chazaud (*ibid.* p. XVIII sq.) a donné, d'après le cartulaire de Cluni avec une variante du cartulaire de Souvigni, le texte de l'acte de fondation de Souvigni par Aimar et le texte des donations d'Aimon. Les sires de Bourbon qui ont mérité le titre de bienfaiteurs de Souvigni, sont principalement : Aimard, Aimon, Archembaud I, Archembaud II, Archembaud V, Mathilde de Bourbon et son mari Gaucher de Vienne, et Archembaud VI. Ceux qui ont essayé d'arrêter son développement sont Archembaud III, Gui de Dampierre et Agnès. A propos de cette princesse, Achille Allier (*Ancien Bourbonnais*, t. I, p. 412) a pu dire en toute vérité que « la main de cette jeune femme ne se montra pas moins rude à la fille bien aimée de Cluni que la main des vieux barons, ses aïeux, endurcie au contact du fer. » — Archembaud I, à son avénement, confirma aux religieux de Souvigni et de Cluni les dons de ses ancêtres, et la plupart de ses successeurs observèrent assez scrupuleusement cette coutume. Sur les rapports des sires de Bourbon et de Souvigni. Cf. CHAZAUD, *Chronologie*, p. 140, 146, 154, 157, 161, 178, 186, 187, 188, 218, 232-234, 237, et *Ancien Bourbonnais*, t. I, p. 165-168, 183, 239-240, 244, 289-290, 333, 360-361, 388, 390, 406-407, 411.

(2) P. 1373[2], cote 2260. Les quatre sceaux attachés à cet acte étaient ceux d'Agnès, du prieur de Souvigni, de Pierre de Montempuy, procureur spécial

Digitized by Google

aux archives de l'Allier, il y a une copie de cet acte sous ce titre : « association entre dame Agnès de Bourbon et le prieur de Souvigny pour la monnoie, de l'an 1271 ». — Le prieur et le couvent déclarent qu'en raison des nombreux bienfaits qu'ils ont reçus des sires de Bourbon, et avec le consentement d'Yves, abbé de Cluni, *ils associent à perpétuité au droit de battre monnaie Agnès ainsi que ses héritiers et successeurs.* Auparavant, chaque baron était admis individuellement au partage de ce privilège qui appartenait tout entier au prieuré; c'était une faveur personnelle que les moines lui accordaient pour sa vie durant et qui aurait pu ne pas être renouvelée à son successeur. L'acte de 1272 est donc une grande et généreuse concession du prieuré aux sires de Bourbon, concession d'autant plus importante qu'un droit de contrôle très étendu est réservé à ces derniers. Ainsi la valeur de la monnaie, qui doit être du même poids que celle du roi de France, ne pourra être changée, augmentée ou diminuée qu'avec l'assentiment de la dame de Bourbon ou de ses successeurs ; les religieux ne pourront interrompre la fabrication de leur autorité privée ; s'ils l'interrompent, ou s'ils font quelques modifications dans le titre et dans le poids actuellement fixés et négligent de remettre les choses en bon état dans les deux mois qui suivront l'injonction qui leur en aura été faite, les seigneurs feront fabriquer eux-mêmes dans l'atelier monétaire du couvent jusqu'à ce que le prieur se soit amendé ; si les religieux afferment la monnaie pour une certaine somme et que les seigneurs trouvent un fermier qui en offre davantage, le prieur sera tenu de remettre la ferme au plus offrant. Agnès, d'autre part, accepte l'association pour elle et pour ses successeurs,

délégué par l'abbé de Cluni, et enfin de l'abbé de Cluni qui ratifia l'acte et mit son sceau à côté de ceux des parties contractantes. Le sceau de gauche, occupant la place d'honneur, était attaché à une grosse ganse de soie blanche dont une partie subsiste encore. — Achille Allier a connu l'acte de 1272, et l'a analysé dans le t. I de l'*Ancien Bourbonnais*, p. 412-413.

Digitized by Google

promettant en retour qu'elle fera recevoir la monnaie du prieuré dans toute la baronnie de Bourbon, tout en réservant le droit des seigneurs de Charenton et d'Ivry dont la monnaie avait cours en Bourbonnais, et qu'à leur avènement ses successeurs jureront sur les saints Evangiles, à Souvigni, d'observer les conditions de l'association. Les deux parties s'engagent enfin à partager les profits et les dépenses et à réunir leurs efforts contre tout obstacle qui pourrait arrêter le cours de leur monnaie.

Le second acte en date, comme le premier, de Souvigni, samedi après l'octave de l'Epiphanie 1271 (16 Janvier 1272 n. st.), a été fait aussi avec le consentement d'Yves abbé de Cluni. C'est un accord entre Guillaume, prieur de Souvigni, et Agnès, dame de Bourbon, au sujet de la justice sur les terres de Souvigni. La justice, haute et basse appartiendra au prieur, sauf les cas de rapt, d'adultère, d'homicide et de fausse monnaie, dont il ne pourra connaître sans le consentement du sire de Bourbon, auquel appartiendra en outre l'exécution des sentences capitales prononcées au nom dudit prieur. Les limites de la juridiction conventuelle reconnue par Agnès seront fixées par des prud'hommes que choisiront les deux parties et qui les marqueront par des croix et des bornes. Les localités, dépendant du prieuré et enclavées dans la baronnie d'Agnès, ressortissent, sauf quelques exceptions déterminées, de la justice du seigneur ; de même, les délits commis par des gens du service ou de la suite des seigneurs dans le château qu'ils possèdent à Souvigni seront de leur juridiction, à moins qu'il n'y ait lieu à l'application de la peine capitale ou de tout autre peine entraînant effusion de sang, car dans ces deux derniers cas l'affaire sera portée à la cour du prieur. Les seigneurs n'acquerront aucun immeuble dans la ville de Souvigni et sa banlieue sans le consentement du prieur, mais ils continueront à jouir en paix de ceux qu'ils ont acquis jusqu'à ce jour. L'acte mentionne aussi divers droits et privilèges tant pour les bourgeois que pour les religieux, notamment pour les

Digitized by Google

premiers, quand ils ont feu et lieu à Souvigni, la prérogative de ne pouvoir être revendiqués par le seigneur comme ses hommes, et pour les seconds l'autorisation de prendre quinze cents *sommées* de bois dans les forêts de la baronnie. De son côté, le prieur reconnaît aux sires de Bourbon les droits de garde, de corvée, de charroyage, d'achat d'une partie de la récolte des vins, de chevauchée et de quête, etc., etc., il a soin de fixer les conditions dans lesquelles ces droits seront exercés, surtout le droit de quête qui était le plus onéreux pour le monastère et ses tenanciers ; il ne peut être perçu que dans cinq cas : à chaque mutation de seigneur, pour la chevalerie du seigneur ou celle de son fils, pour la croisade s'il y prend part, lorsqu'il est fait prisonnier de guerre et quand il marie sa fille (1). — Agnès devenue comtesse d'Artois, confirma le 13 juin 1277 l'accord qu'elle avait fait pour la justice avec le prieur de Souvigni en 1272, et comme elle n'avait plus son sceau de dame de Bourbon, elle déclara sceller cette confirmation de son nouveau sceau qui portait son double titre de comtesse d'Artois et de dame de Bourbon (2). Robert d'Artois

(1) Original latin sur parchemin, jadis scellé de trois sceaux. Archives nationales, P. 1373[2], cote 2282. L'auteur de l'analyse de cet acte dans l'Inventaire des titres de la maison de Bourbon a commis deux fautes : 1° il dit que l'accord a été fait avec *Yves, prieur* de Souvigni, tandis qu'il a été passé avec Guillaume, prieur de Souvigni, sous l'autorité d'Yves, abbé de Cluni ; 2° il renvoie au fol. 247 du cartul. de Souvigni qui ne donne que le serment d'Agnès, dont nous parlons plus loin ; il aurait dû renvoyer aux pages (le Thesaurus Silviniacensis est paginé et non folioté) 58, 682, 693, où l'on trouve trois textes de l'accord de 1272, le premier portant la ratification de l'abbé de Cluni, Yves ; les deux autres la ratification d'Agnès, devenue comtesse d'Artois, et de son second mari Robert.

(2) « Et quia sigillum proprium quo tunc temporis utebamur non habemus, sigillo quo modo utimur cujus sigilli subscriptio sst : « Sigillum Agnetis comitisse Atrebatensis et domine Borbonensis », in omnium premissorum testimonium, presentes litteras duximus sigillandas. » Thes. Silvin. p. 692 ; la même phrase avec quelques variantes. *Ibid.*, p. 711. Cf. *Titre de la M. de B.*; *inventoire*, I, n[os] 531, 532, 532 A, 622 A.

Digitized by Google

ajouta également sa confirmation. Dix ans plus tard, de nouvelles difficultés ayant surgi, Robert et Agnès, pour éteindre les plaintes portées contre eux à la cour du roi par le couvent de Souvigni au sujet de la justice, ratifièrent les lettres royales par lesquelles Philippe le Bel avait prononcé sa sentence en la fondant sur l'accord intervenu en 1272.

Enfin, le troisième acte destiné à consolider la paix entre le prieuré et le château est le serment adressé par Agnès à Yves, abbé de Cluni, rédigé également en 1272, et qui confirmait toutes les libertés et coutumes de la ville de Souvigni (1). Cette reconnaissance assurait aux bourgeois la jouissance de priviléges importants qui n'avaient pas cessé de s'accroître depuis la fin du XI[e] siècle.

(*A suivre*). JULES ROY.



(1) Original latin sur parchemin, Archives nationales, P. 1356[1], cote 171; *Titres de la M. de B. Inventaire*, I, n° 803.

Digitized by Google

# CHRONIQUE & MÉLANGES

L'ancien collége des Jésuites d'Iseure était clos, du côté de la place publique, par un mur assez haut qui partait de l'église et qui offrait, encastrées dans sa maçonnerie, deux inscriptions funéraires assez curieuses. Ce mur a été remplacé dernièrement par une grille et les inscriptions, abandonnées par les directeurs des travaux, qui s'inquiétaient peu d'en comprendre la valeur, ont été recueillies par l'instituteur. Elles sont aujourd'hui déposées à la mairie.

Le texte de ces inscriptions a été imprimé par M. Avisard, dans le t. XIII du *Bulletin de lu Société d'émulation de l'Allier*. Nous estimons pourtant qu'elles doivent être conservées, et comme elles appartiennent au Département, propriétaire de l'établissement d'Iseure, nous demandons qu'elles soient déposées au Musée départemental.

Dimanche, a eu lieu à Vichy, en présence de M. Monod, ancien préfet de l'Allier, aujourd'hui directeur de l'Assistance publique, qui représentait M. le Ministre de l'Intérieur empêché, l'inauguration du nouvel hospice. M Cornil, sénateur, M. Duflos, préfet de l'Allier et de nombreux fonctionnaires assistaient à la cérémonie; des discours ont été prononcés par M. Durin, maire de Vichy et par MM. Monod et Cornil. Les habitants avaient compté jusqu'au dernier moment sur la présence de deux ministres.

M. Gélis-Didot, architecte à Paris, l'un des auteurs de la remarquable étude sur Bourbon-l'Archambault que nous signalions le mois dernier dans notre chronique, a été chargé par le Ministère de l'Instruction publique d'un travail sur la peinture murale au moyen-âge. Son ouvrage aura pour titre : *La peinture décorative du XI$^{e}$ au XVI$^{e}$ siècle* et il sera précédé d'une introduction qui en résumera l'histoire. Cette publication, d'un très grand luxe et d'une valeur artistique considérable, a reçu un commencement d'exécution. M. Gélis-Didot nous prie de faire connaître à nos lecteurs qu'il recevrait avec plaisir toutes les communications relatives à des peintures murales anciennes pouvant se rencontrer dans notre région. Il tient d'une façon toute particulière, à raison des liens de famille et d'affection qui l'unissent à ce pays, à faire dans son livre une place importante au Bourbonnais. Les communications pourront lui être adressées, soit directement (à Paris, 15, rue des Beaux-Arts), soit par l'intermédiaire des *Annales*.

*Les saints patrons des corporations et protecteurs spécialement invoqués dans les maladies et dans les circonstances critiques de la vie*, par Louis du Broc de Segange,... publié par M. le chanoine Morel. Moulins, imp. Et. Auclaire, 2 vol. grand in-8°. — Cet important ouvrage emprunte pour le Bourbonnais

Digitized by Google

un intérêt tout particulier au nom de l'estimable et regretté savant qui en est l'auteur. C'est donc pour nous un devoir de signaler son apparition, et c'est un devoir dont nous nous acquittons bien volontiers, car l'œuvre est des plus curieuses au point de vue de l'histoire comme au point de vue de l'archéologie.

Ce livre rappelle sous bien des rapports les *Caractéristiques des Saints* du P. Cahier et il me semble qu'on aurait pu lui donner un titre indiquant mieux la nature des renseignements qu'on y trouve. Ce n'est pas un recueil hagiologique que M. du Broc de Segange a tenté de faire, car il ne s'est occupé des saints qu'au point de vue des pouvoirs particuliers qui leur ont été attribués, et il a laissé de côté tous ceux, qu'on veuille bien nous permettre l'expression, qui n'étaient pas pourvus de spécialités. Ce sont surtout les saints dont le culte est régional, les saints des diocèses français, qui peuplent son livre. Nous pourrions y relever beaucoup de noms particulièrement honorés dans ce pays ; contentons-nous de signaler S. Odilon, invoqué contre la jaunisse; S. Priest, évêque de Clermont, qui guérit de la fièvre ; S. Gilbert, qui donne abondance de lait aux nourrices; Ste Procule, qui rend les mariages féconds ; S. Menoux, S. Marien, S. Pourçain...

Les saints dont il est parlé viennent dans l'ordre du calendrier ; une table offrant un classement géographique eût facilité certaines recherches et il est regrettable, à notre avis, que l'éditeur ait négligé ce détail. Il a donné une excellente table des patronages et des invocations qui résume en quelque sorte tout l'ouvrage. On y voit, par exemple, que cent vingt-trois saints différents sont invoqués contre la fièvre tandis qu'un seul est invoqué contre la phtisie, ce qui semble indiquer que la fièvre était jadis un mal endémique tandis que la phtisie était fort rare. Les tailleurs d'habits, les tisserands et les bergers viennent en tête des corporations les plus largement pourvues de patrons. Les deux premiers en comptent seize chacun ; les marins viennent ensuite avec quatorze ; les menuisiers n'en possèdent que cinq ; les cabaretiers quatre et les épiciers trois. Tous les états sont d'ailleurs représentés et il en est même quelques-uns qu'on peut s'étonner d'y rencontrer.

Le *Bulletin monumental* de juillet-août contient une notice de M. le comte Riant sur *Une pierre tombale et un tableau de l'église de Vieure* (Allier). La pierre tombale indique la sépulture de Ptolémée Coron, valet de chambre du duc de Bourbon, capitaine de La Chaussière, grenetier de Montluçon, comme l'indique l'inscription, et de Marie de Croys sa femme (1400). Le tableau représente saint Luc peignant la Vierge et l'enfant Jésus ; il est de Nicolas Coster, peintre bruxellois de la fin du XVe siècle dont on ne connaît que quatre tableaux.

*Lettres sue le Phylloxéra, adressées aux vignerons de la paroisse d'Huriel,* par l'abbé Joseph Clément, vicaire. Montluçon, imp. Prot, in-12 de 122 pages.—

Digitized by Google

M. l'abbé Clément, en même temps qu'il s'occupe de recherches sur le passé du bourg d'Huriel, ne néglige pas, comme on le voit, ce qui touche aux intérêts présents de ses habitants. C'est dans le courant du mois de mai 1886 que la présence du phylloxéra a été constatée dans sa paroisse ; témoin de la regrettable apathie de beaucoup de vignerons, il a travaillé dès lors sans relâche à les stimuler, les éclairant sur le danger que court leur beau vignoble. Il a donné ainsi un excellent exemple et nous le félicitons bien sincèrement.

---

Les deux notes qui suivent se lisent à la fin d'un registre de la sénéchaussée de Moulins, tenu par François Boussac, greffier.

« Nota que le jeudy 23 juillet 1778, environ l'heure de 3 heures et demie du soir, le feu a pris à une maison au faubourg Chaveaux, vis-à-vis la croix Bureau, et l'incendie a été si prompt, malgré les secours, qu'en moins de trois heures il y a eu 18 maisons, pressoirs ou granges composant vingt-deux habitations qui ont été consumées par les flammes et réduites en cendre, que l'air étoit si violent que le feu s'est communiqué d'un côté de la rue à l'autre, au moins à dix toises de distance, que cet évènement désastreux ayant réduit à la dernière des misères ceux qui l'ont éprouvé par la perte générale de leur récolte, a engagé MM. les officiers municipaux à faire une quête générale dans la ville pour pourvoir au besoin pressant de ces malheureux dont la plupart n'ont échappé ou sauvé de l'incendie que les vêtements qu'ils avoient sur le corps.

» Il s'est trouvé, le lendemain, dans les débris de l'incendie, plusieurs épis de froment joints ensemble et pétrifiés, ressemblant à l'antimoine par la couleur, avec distinction de la paille à la feuille et du grain à son enveloppe. »

« La nuit du 24 au 25 février 1780, à l'heure de trois et demie du matin, est décédé Me François Charrier, avocat célèbre et digne des regrets de ses compatriotes, tant par ses vertus que par ses talents. Il a été inhumé à l'hôpital général de cette ville de Moulins, le samedi 26 du même mois, à l'heure de onze heures du matin. Il étoit âgé d'environ quarante-quatre à quarante-cinq ans.

» *Requiescat in pace.* »

La lettre suivante est extraite du tome XXV des *Archives historiques de la Gironde*, paru dernièrement. Elle est du célèbre acteur Louis-Henri Caïn, connu sous le nom de Lekain. Il avait été reçu à Bordeaux, chez Pierre Boyer, négociant aux Chartreux, pendant qu'il était en représentation dans cette ville ;

Digitized by Google

il lui écrit pour le remercier. Les détails qu'il donne sur Vichy intéresseront certainement nos lecteurs.

« A Vichi, ce 13 juillet 1773.

« ... Je suis très reconnaissant de toutes les choses honnêtes que vous m'avés écrites sur mon futur voyage de Bordeaux. Il y a toute apparence que je serai dans l'impuissance de les mériter, puisque je vous écris des bords de l'Allier, au lieu de vous faire mes remercîments des rives de la Garonne. Plusieurs raisons m'ont déterminé à changer le plan de mon voyage : la crainte d'être encore à charge à messieurs les actionnaires, le détour considérable que cela m'occasionnait, la dépense excessive et peut-être la nécessité de revenir plus tôt à Paris que je ne l'ai fait dans les deux dernières années, à cause de l'entrée de madame la comtesse de Provence qui doit se faire dans la capitale au mois de septembre ; toutes ces considérations m'ont déterminé à quitter l'ouest pour l'est. La seule chose que je regrette, c'est de ne vous pas voir, de ne pas vous remercier en personne, et de ne point embrasser mon fils avant son départ. J'ai ouy dire à Bellecourt, en présence du maréchal de Richelieu, qu'il devait revoir ses anciens foyers dans le mois où nous sommes, c'est-à-dire en sortant des eaux de Balaruc. Sans doute que vous êtes en possession de ce joli cavalier ; il est juste qu'il ait l'avantage de vous faire rire, puisque j'ai eu quelquefois le triste plaisir de vous faire pleurer ; il est assés ordinaire que l'on plaise plus aux hommes en les amusant qu'en leur retraçant le tableau de leurs calamités. L'un est préférable à l'autre et de bon cœur je cède à mon collègue la palme qui lui est due.

» Nous sommes à Vichi dans la désertion la plus horrible, quoique dans le plus beau pays du monde ; les plaisirs et la gaîté ne nous accompagnent point icy comme dans la vallée de Bigore, il s'en faut de beaucoup, mais on a l'avantage d'y songer plus à sa santé, et c'est le seul solide que j'y trouve ; aussi passai-je ma vie dans la plus exacte solitude. C'est le temps de la méditation, et plus je réfléchis sur les politesses dont vous m'avez comblé, plus j'en suis pénétré.

» Voilà, Monsieur, le seul plaisir que j'ai retiré, et il est grand pour moy, mais il ne peut égaler celui que j'aurais à vous assurer moi-même de la respectueuse reconnaissance avec laquelle je serai, toute ma vie, votre très humble et très obéissant serviteur.

» LEKAIN. »

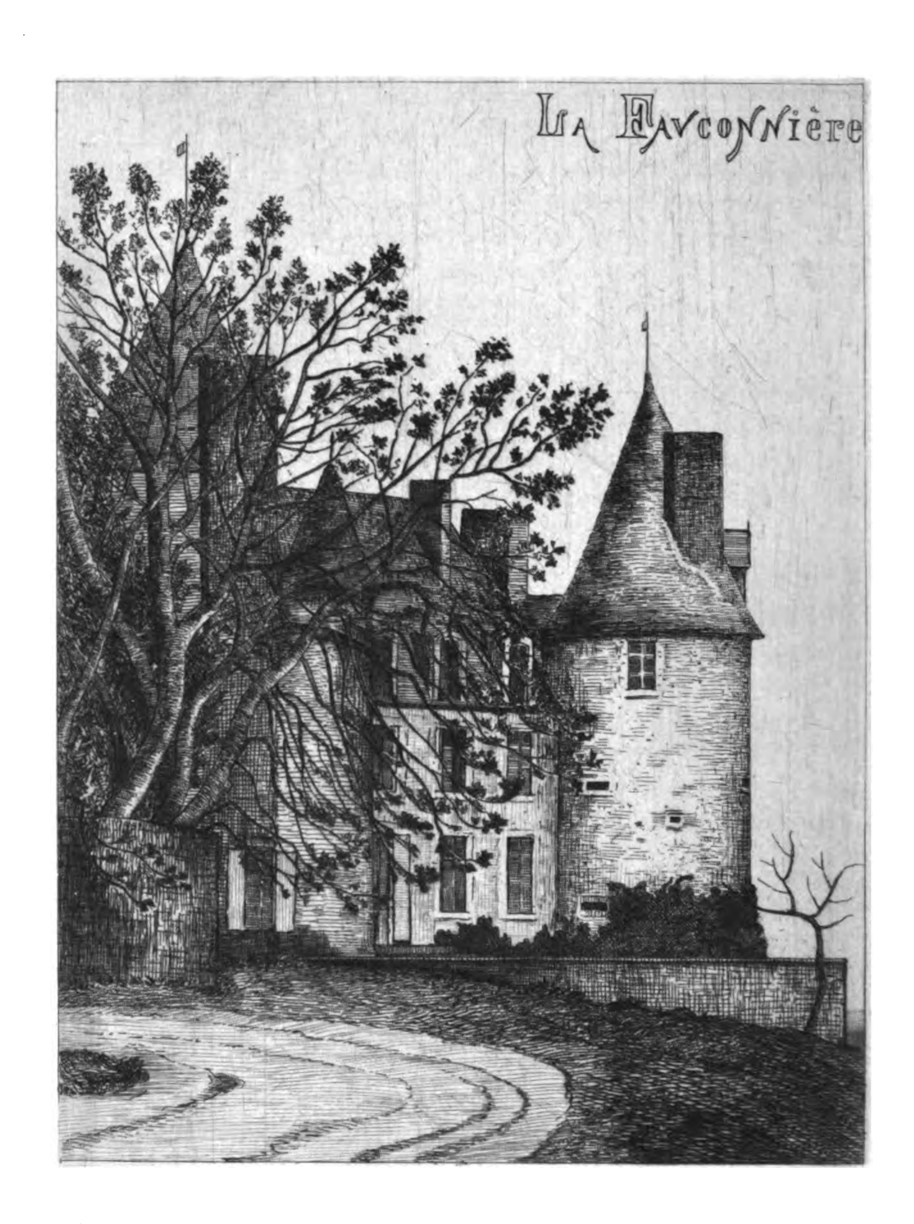
---

*Le Directeur-Gérant* : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.

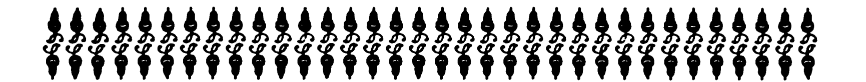
Digitized by Google

Digitized by Google




Imp. A. Clément

Digitized by Google



# LA FAUCONNIÈRE

## ET

# SES SEIGNEURS

---

E château de la Fauconnière est agréablement assis près du sommet et sur le versant, infléchi au nord-est, d'une haute colline de nature granitique qui fait partie de la ligne de séparation des bassins de la Sioule et de l'Andelot. Superficiellement dissociés par les agents physiques, les éléments de la roche sous-jacente ont fourni un sol assez pauvre, sauf dans les replis du terrain où s'est accumulé un humus abondant, caché sous le vert manteau des prairies.

Ce site n'offre au visiteur ni plantureux vergers, ni ravissants jardins, comme ceux de la plaine, mais le château, orienté en plein soleil levant, trouve un plus riant décor dans cette riche vallée de Gannat qui se déroule à ses pieds, se confondant au loin avec la Limagne où les villages succèdent aux villages, mollement couchés dans la verdure des arbres. A perte de vue, l'horizon est fermé par les monts du Forez dont les tons bleuâtres s'estompent en dégradations successives. Leurs crêtes apparaissent encore par-dessus le Puy-Saint-Marc ou Mont-Libre, d'un côté, la colline de Sainte-



Digitized by Google

Flamine ou des Chapelles, de l'autrê. A droite et à gauche, de frais paysages complètent le cadre de ce charmant tableau. Ici, des taillis et le château de Chazours ; là, Chiroux, son bois, son vieux château féodal, nid d'oiseau de proie, ruiné moins par les ans que par la foudre ; Rouzat, ancien fief ; les bords de l'Andelot, et au loin, par-dessus les sommets, les monts d'Auvergne, muets évents d'un sol jadis en feu.

Une situation aussi pittoresque était bien faite pour appeler une habitation de plaisance, car, à toutes les époques, la Fauconnière n'a point été autre chose et, aux environs de Gannat, le seul château de Langlard jouit des mêmes avantages de splendide panorama.

Il ne semble pas que le charme du paysage ait été aussi goûté aux époques celtique et gallo-romaine et l'on n'a rien rencontré, à la Fauconnière ni dans ses environs, qui annonce une occupation du sol aux temps antiques. Son nom au moins en garderait le souvenir, tandis qu'il nous rappelle seulement un lieu hanté par les faucons, hôtes du bois de chênes qui s'étendait jusqu'aux portes de Gannat et dont des témoins épars existent encore çà et là. La proximité de ce bois avait fait donner jadis au faubourg Saint-Etienne le nom de quartier de Puy-Chenin.

L'orthographe de la Fauconnière a peu varié. On trouve *Faulconière* : c'est la forme ancienne du mot ; quant à la Fauconnerie, nous considérons cette locution comme vicieuse, puisque l'on n'y a jamais élevé de faucons. Cette forme, du reste, est rare et ne se rencontre que dans des documents rédigés loin de Gannat.

L'assiette naturelle du château se prêtait mal à l'établissement d'une maison forte capable d'assurer la sécurité de ses habitants à l'époque des invasions des barbares et pendant les guerres générales ou particulières si fréquentes au Moyen-Age ; il eût fallu pour cela des travaux artificiels difficiles et onéreux. Ce manoir, d'ailleurs, est venu trop tard au monde féodal pour que ses possesseurs aient été dans l'obligation

Digitized by Google

de songer à le fortifier sérieusement ; aussi ne devra-t-on point s'étonner de ne trouver à son actif rien d'un passé belliqueux, aucune auréole des grands faits que l'histoire a enregistrés.

Et même a-t-il jamais été entouré de fossés ? Il y a lieu d'en douter, car ils fussent restés à sec en tout temps, à moins que l'on eût utilisé, pour les inonder, la source modeste qui suffit à peine à entretenir un petit étang à un niveau supérieur à celui du sol du château. Encore la pente naturelle du terrain vers le nord-est eût-elle nécessité, pour leur établissement, la création de puissants remblais toujours mal étanches et que leur nature meuble eût rendus faciles à rompre au cours d'une attaque.

Les documents que nous avons mis en œuvre au profit de cette notice, ne nous ont donné aucuns renseignements sur les phases successives de construction de cet édifice. Les archives de la ville de Gannat et de son hôpital nous ont été d'un faible secours. Le dépôt départemental ne nous a guère été plus utile, malgré le vif désir de son savant archiviste, M. Vayssière, de nous venir en aide. L'*Ancien Bourbonnais* et la *Notice sur Gannat*, de Peigue, répètent, sans indication suffisante des sources, les mêmes allégations qu'il est utile de contrôler. Ils ont mis surtout à contribution le *Gallia christiana* auquel il est plus sûr de puiser. La mine la plus féconde que nous ayons exploitée consiste dans les archives de la Fauconnière qu'il nous a été donné jadis d'analyser en partie. Cependant, l'examen des lieux sera notre unique guide sur bien des points.

La première mention que nous ayons relevée, relative à notre sujet, ne remonte pas au-delà de 1450. En cette année, Antoine Graulier, bourgeois de Gannat, et Guillaume Graulier, son oncle, échangent avec noble homme Antoine de la Mothe (Mazerier), écuyer, et Louise de la Grange, sa femme, un cens d'un setier avoine sur l'*hôtel*, garennes et appartenances de la Fauconnière, appartenant à l'oncle et au neveu,

Digitized by Google

contre deux setiers froment à prendre sur divers habitants de Mazerier, et une géline de cens. L'hôtel de la Fauconnière, on le voit, n'était point le manoir d'un fief noble et les Graulier n'ont aucune qualification féodale.

Ainsi tombe la tradition sans preuves qui voulait faire de ce lieu un rendez-vous de chasse des ducs de Bourbonnais. Singulier rendez-vous de chasse, dans une région sans forêts !

Cependant, ainsi que nous l'avons démontré dans une notice parue dans le *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier* et intitulée : *Les peintures de l'hôtel Graulier,* la famille Graulier était riche et déjà notable en Bourbonnais. Un Pierre Graulier apparaît en 1335 et Gilbert Graulier est, en 1365, notaire de l'officialité de Clermont ; châtelain de Gannat en 1381, il est, l'année suivante, conseiller et garde du scel de la chancellerie de Bourbonnais.

Un autre Gilbert Graulier exista vers le même temps. L'un d'eux est dit *senior*, sans que l'on puisse distinguer le lien de parenté qui pouvait les unir, ni le rôle qui revient à chacun. La fin du XIV[e] siècle et le commencement du XV[e] nous font connaître un Durand et un Pierre Graulier. Ce dernier eut pour fils un autre Gilbert qui, en 1420, était l'un des quatre plus opulents bourgeois de la ville.

Il eut pour héritiers Guillaume, qui fut prêtre, et Antoine qui, outre l'hôtel de la Fauconnière, possédait une tour, sise près de l'église Sainte-Croix, qui constituait le fief de la Tour-Graulier.

La différence de valeur des devoirs échangés avec le sire de la Mothe-Mazerier témoigne, chez les possesseurs de la Fauconnière, un vif désir d'affranchir leur terre de toute redevance féodale ; cependant la géline de cens, indiquée comme stipulation dernière, semble être un droit de suzeraineté que tint à se réserver Antoine de la Mothe. Si l'on possédait les terriers de cette seigneurie, érigée plus tard en marquisat, on serait promptement fixé sur l'état de vassalité de la terre de la Fauconnière.

Digitized by Google

Les Graulier étaient assez riches pour pouvoir augmenter et embellir le manoir de la Fauconnière, comme ils en ont donné ailleurs de remarquables preuves. Depuis quand le possédaient-ils ? Tout ce que nous savons c'est qu'ils ne devaient pas en être maîtres longtemps encore.

Avant 1492, des trois filles d'Antoine, Janiette avait porté la terre de la Fauconnière à Gilbert Rachot, bourgeois de Gannat. Bridonne et une autre fille de cette maison avaient, vers le même temps, pour maris Hermite de la Ribe et Jacques de Montrognon, écuyer. La famille Graulier, on le voit, a fini en quenouille.

Décrivons donc le château et ses appartenances pour motiver quelques hypothèses sur la part que l'on peut attribuer à ses différents possesseurs.

Nous avons dit que la façade principale regarde l'orient ; la face opposée, défendue des vents d'ouest par le sommet de la colline et un massif d'arbres, donne sur une cour intérieure ouverte au nord et limitée en amont par les bâtiments ruraux et les communs.

Dans ces constructions secondaires, à une quarantaine de mètres environ du château, se trouve noyé le reste d'une tour de faible diamètre, de quelques mètres seulement de hauteur et qui présente encore l'ouverture de deux canonnières dont une, au ras du sol, indique un remblai dans ce point. C'est tout ce qui survit du premier manoir de la Fauconnière et cette construction n'a aucun caractère architectonique qui permette de déterminer l'époque qui la vit élever. Antérieur ou non à 1450, nous pensons que ce vestige appartient à l'hôtel des Graulier.

Dans la cour, une petite porte, surmontée de l'accolade du XV[e] siècle, donne accès dans un petit réduit isolé qui, après avoir été détruit, a été rétabli pour servir de colombier. On prétend, par tradition, que c'était la chapelle et son orientation de l'ouest à l'est permet d'adopter cette attribution.

Le château actuel est composé d'un corps de logis à base

Digitized by Google

de parallélogramme rectangle, flanqué au nord-est et au sud-est de deux grosses tours qui semblent avoir toujours été couronnées d'un toit conique dit en poivrière. Nous ne saurions adopter l'opinion de l'auteur de l'*Ancien Bourbonnais* qui prétend que deux autres tours défendaient l'autre face.

Il est vrai que, sans elles, le château n'était point protégé par derrière ; mais il nous paraît que la cour intérieure était fermée au nord et au sud par des murs qui, s'appuyant au vieux manoir des Graulier, défendaient le nouveau château d'une attaque à revers. La tour ruinée que nous avons mentionnée en indique d'autres, flanquant un corps de logis qui se trouvait sur l'emplacement actuel du logement des fermiers.

La Fauconnière put être insultée à l'époque des guerres de religion et c'est à ce temps que nous reportons la destruction de la chapelle et du manoir des Graulier que la sécurité dont jouit la France, à partir d'Henri IV, n'obligea pas à rétablir pour une défense devenue désormais inutile.

Primitivement, la façade orientale du château présentait, au rez-de-chaussée, deux croisées et une porte centrale, et trois ouvertures au premier étage. Dans les larges trumeaux qui séparaient ces tours, deux autres croisées, à chaque étage, ont été ouvertes au XVI^e siècle, ainsi que l'indique le chanfrein qui les ébrase au dehors, au lieu de la gorge que présentent les autres ouvertures. Aucune d'elles n'a conservé ses croisillons de pierre.

Les tours ont encore leurs canonnières que l'on a aveuglées depuis, pour la commodité des logements établis à l'intérieur.

Sur la face ouest, dans la cour intérieure, presqu'au centre du bâtiment, s'élève une tour hexagonale qui renferme un spacieux escalier en colimaçon. Les ouvertures qui l'éclairent indiquent aussi le XV^e siècle et la porte d'entrée, qui est dans l'une des faces latérales de l'hexagone, est du plus pur style ogival.

Dans le tympan qui surmonte l'entrée, se trouvaient proba-

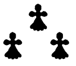
Digitized by Google

blement encastrées les armoiries de l'auteur de cette tour. Malheureusement, elles ont été martelées, peut-être en 1793, et nous laissent une énigme à résoudre. Faut-il conclure de leur style ogival que toutes les parties de la Fauconnière sont du XV<sup>e</sup> siècle et que ses possesseurs du XVI<sup>e</sup> n'y ont rien ajouté ?

Un document de 1518 nous renseigne à ce sujet en nous apprenant qu'il avait été fait, depuis quelques années, d'importantes constructions, tant au point de vue de l'agrément du séjour que de sa sécurité.

De plus, si la Renaissance avait déjà tout son essor architectural dans les lieux où la vie artistique était plus intense et ses manifestations plus précoces, on sait aussi qu'autrefois la province était toujours en retard sur la ville pour tout ce qui a trait à la mode et à la nouveauté en fait d'art. Nous sommes donc porté à regarder le château de la Fauconnière comme un souvenir ogival égaré dans les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle. Il forme un tout si homogène qu'il nous est impossible de rien y distinguer que nous puissions attribuer aux Graulier.

Il est l'œuvre de Pierre Filhol qui acquit la Fauconnière au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle et porta haut l'illustration du nom de sa famille.



Les origines de cette maison sont obscures. Un certain nombre de rôles de tailles ou de non-valeurs nous montrent Jean Filhol établi au quartier du Prat (derrière la halle actuelle) dès 1382. La somme à laquelle il est imposé indique une modeste aisance due probablement au travail agricole. En 1427, apparaît, dans le même quartier, Guillaume Filhol.

En 1434, nous relevons le nom de Thomas Filhol. Celui-

Digitized by Google

ci habite à l'intérieur de la ville, au quartier Sous-le-Chemin. Sa position de fortune semble être à peu près la même que celle de Jean ou de Guillaume Filhol et il était peut-être le fils de l'un d'eux.

Enfin, le terrier de Gannat, dont la rédaction a été commencée en 1491, nous fait connaître l'existence d'une Jeanne Filhol, femme de Guillaume Gonnault, cordonnier.

Cependant, aucun de ces documents, sauf le dernier, ne reproduit le nom de Pierre Filhol, chef d'une branche plus fortunée et classée peut-être parmi les privilégiés, ce que l'on peut induire de ce qu'on ne le voit point figurer aux rôles de la taille.

Pierre eut au moins trois fils : Pierre, Noël et Jacques, sans que nous sachions lequel était l'aîné, et probablement une fille, Jeanne, mariée à Noël Franconin, veuve en 1506, ainsi que nous le fait savoir un état de répartition de 250 livres accordées par le roi aux contribuables nécessiteux de la ville de Gannat. Noël était déjà notaire royal en 1492 et, avant cette date, Jacques était capitaine de Gannat. Sa fille, Bonne, et une fille de Noël, furent dotées chacune de 2000 livres par Pierre, leur oncle. Quant à celui-ci, il a droit à des renseignements moins sommaires.

Dans nos recherches sur les grands hommes de Gannat, nous avons consacré à Pierre Filhol un article trop court pour l'importance du personnage. Nous allons donner ici sa biographie aussi complète que possible.

Il naquit en 1439, sous le règne de Charles VII, et comme c'est lui qui acquit la terre de la Fauconnière, il n'a pu y voir le jour, comme Peigue le prétend à tort.

Nous ne savons rien des premières années de sa vie et même de celles qui, pour la plupart des hommes, constituent l'âge mûr. Comme il fut un haut prélat et, plus encore, un homme considérable de son temps par les services qu'il rendit, dans la carrière diplomatique, à la royauté en qui s'incarnait alors la France, nous sommes obligé de traiter séparément ce

Digitized by Google

qui se rapporte à l'homme d'Etat et au prélat, donnant la priorité à l'examen de sa brillante carrière mondaine qui fut la base de sa fortune dans l'Eglise.

Est-ce seulement après son entrée dans le clergé que ses aptitudes administratives se révélèrent ou ne vit-il dans la cléricature qu'une voie lui assurant l'accès certain aux hautes fonctions administratives que lui faisait ambitionner le sentiment de sa valeur? Nous penchons pour la première conjecture.

Il débuta sans doute en Bourbonnais et les services qu'il rendit à ses petits souverains lui firent accorder promptement les premiers rôles dans le duché. Son action extérieure lui permit de se faire remarquer de l'entourage royal qui l'appela à remplir à Paris des fonctions élevées. Il a cependant près de soixante ans quand nous le voyons conseiller-clerc au parlement de Paris. Il devint ensuite président de la Chambre des comptes.

Sa carrière diplomatique était déjà commencée. Nous ne dirons rien de son intervention comme chargé d'affaires du duc de Bourbonnais, car nous n'en savons pas un mot. Mais, le 28 janvier 1506, il réclama et obtint d'Anne, reine de France, comme duchesse de Bretagne, des lettres de naturalité dans cette province qui lui permissent d'y posséder des bénéfices.

Ce document, qui porte la signature autographe d'Anne de Bretagne, présente la mention suivante :

..... En faveur des recommandables services que nous a par ci-devant faits notre féal conseiller et ambassadeur de N. S. P. le pape envers mon dit seigneur (le roi) et nous, messire Pierre Filhol, évêque de Sisteron, octroyons.....

Il est probable qu'il est fait allusion ici à son intervention dans le traité d'alliance conclu, en 1504, à Blois, entre Jules II, l'empereur Maximilien et Louis XII, contre les Vénitiens.

Pierre Filhol était, avant 1513, lieutenant de Charles III,

Digitized by Google

duc de Bourbonnais et d'Auvergne et connétable de France, au gouvernement de Languedoc, dont il conserva longtemps l'administration effective.

François Ier lui concéda encore, le 11 mars 1517, l'office de chancelier de Provence. Nous ne savons pourquoi, en 1534, il eut à poursuivre, devant le Grand-Conseil, le recouvrement des fonctions de procureur-né et président des Etats de Provence qui lui avaient été octroyées à une époque que nous ignorons.

Enfin, malgré son grand âge qui sans doute ne nuisait pas à son activité, François Ier lui confia, en 1535, le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France. Il mourut cinq ans après, en 1541, âgé de cent deux ans. Il fut enterré à Paris, dans l'église des Franciscains. Son tombeau, sur lequel nous n'avons pu nous procurer de renseignements, était orné de son image (effigies lapidea) et portait cette épitaphe que nous a conservée le *Gallia christiana :*

Ici gist reverendissime pere en Dieu messire Pierre Filloli natif de la ville de Gannat en Bourbonnois archevesque d'Aix en Provence et lieutenant general pour le Roy au gouvernement de Paris Isle de France lequel apres avoir vescu honorablement CII ans mourut regreté de tout le peuple dans la ville de Paris le xxii janvier MDXL. (1541-n. s.).

Les services qu'il rendit à la papauté, comme son ambassadeur ou son intermédiaire auprès du roi de France, lui avaient valu de franchir rapidement les divers degrés de la hiérarchie ecclésiastique. Le 13 janvier 1491, conseiller au Parlement, il n'était encore que prêtre et obtint un canonicat dans l'église Sainte-Marie-*de-Accuis* de Marseille.

On lui octroya, en 1500, une prébende de sous-diacre dans l'église d'Avignon et, en 1504, trois ans après avoir été nommé président de la Chambre des comptes, il devint évêque de Sisteron, succédant à Laurent Bureau, mort à

Digitized by Google

Blois le 5 juillet. Beaucaire de Péguillon dit que c'est à raison des services qu'il avait rendus tant au pape qu'au roi qu'il avait été appelé à l'archevêché d'Aix où, sous le nom de Pierre VII, il succéda à François de Brillac, vers la fin de 1506. Le 24 mars 1507 (n. s.), il fit foi-hommage au roi, comme comte de Provence, pour le temporel de l'archevêché d'Aix.

Il y a donc lieu de rectifier ici le *Gallia christiana* qui indique, pour l'élévation de Pierre Filhol à cette chaire, la date du 8 octobre 1508. Il est vrai que cet ouvrage présente plus loin la rectification de cette erreur. Pierre Filhol, dit-il, mourut en 1541, après 34 ans, 3 mois, 14 jours d'occupation du siège archiépiscopal. La seule date de 1506 (octobre) donne un total exact.

A peu près uniquement occupé des affaires de l'Etat, tous ses moments étaient comptés et son diocèse ne fut guère géré que par des vicaires. On mentionne comme un événement sa visite en 1518.

Nous ne savons à quelle époque il était devenu abbé commendataire de l'abbaye de Sainte-Marie-et-Saint-Martin-de-Sendras (*de Sendraco*), de l'ordre de saint Benoît, au diocèse de Nîmes.

Assez longtemps avant la fin de sa vie, il réclama un coadjuteur et Antoine Filhol est dit, dans un acte de 1538, *electus Aquensis archiepiscopus*. Le *Gallia christiana* nomme ce coadjuteur Antoine Imbert et on a supposé, avec raison, pensons-nous, qu'il avait été adopté par l'archevêque d'Aix et avait en conséquence pris son nom. Dans un compte de famille de 1579, nous avons relevé un certain nombre de membres de la maison Filhol qui y figurent comme héritiers de M^me^ Imberte. Les familles Filhol et Imbert avaient donc des liens de parenté qui rendent l'adoption d'Antoine de plus en plus probable.

Cet Antoine était bien digne de succéder à Pierre sur le siège d'Aix qu'il occupa pendant dix ans. Il tint une très

Digitized by Google

grande place au concile de Trente dont il avait recueilli les actes, d'après dom Martenne, avec l'intention de les faire imprimer. Henri II lui accorda à cet effet un privilége que le même savant bénédictin dit avoir retrouvé dans les archives d'Aix.

La générosité de Pierre Filhol fut à la hauteur de sa grande fortune. Il embellit son église cathédrale dont il enrichit beaucoup le mobilier. Il orna également d'un grand nombre de joyaux, comme une épouse, dit le *Gallia christiana*, l'église de Sainte-Marie-de-la-Consolation hors les murs. Il laissa à ses successeurs une croix, une crosse, une mitre et beaucoup d'autres ornements.

A Gannat, il acheta, en 1526, le terrain dit le Pas-de-Sainte-Procule ; mais ce ne fut qu'en 1635 qu'y fut élevée la première chapelle offerte à la dévotion des fidèles.

L'église Sainte-Croix de Gannat fut aussi dotée par lui d'une chapelle spéciale qui contribue pour sa part à la difformité extérieure de cet édifice. Cette chapelle a une porte d'entrée particulière au dehors, décorée d'un gâble des derniers temps de l'art ogival et surmontée d'un écu tout à fait nu qui présentait les armoiries, aujourd'hui grattées, du fondateur. Cette chapelle de la Fauconnière est dite actuellement de Saint-Jean.

Il eut pour sa terre de la Fauconnière, sise au pays natal, une prédilection marquée. En 1518, il sollicita et obtint d'Anne de France, duchesse douairière de Bourbonnais et d'Auvergne, le droit de justice pour la Fauconnière, avec annexion du hameau de la Serre. Dans sa supplique, il déclare « que depuis aucun temps il a acquis la maison, seigneurie et domaine de la Faulconière, qui d'ancienneté est lieu noble, et depuis y a fait de grands bâtiments et places fortes, réparations et autres édifices, désirant d'augmenter toujours de bien en mieux ladite terre. »

Anne de France, avec le consentement du connétable de Bourbon et de sa fille Suzanne, femme dudit connétable, s'em-

Digitized by Google

pressa d'accorder à l'archevêque d'Aix, « en faveur des bons et très agréables services qu'elle en a reçus, ainsi que le connétable, dans l'office de lieutenant au gouvernement de Languedoc », justice haute, moyenne et basse sur la Fauconnière, dépendant de la châtellenie de Gannat, et le village de la Serre, situé dans la justice de Rochefort, avec pouvoir de faire ériger fourches patibulaires à deux piliers, en lieu éminent et convenable, et de créer et établir châtelain, procureur, greffier, sergents et autres officiers pour l'exercice de ladite justice. Autant de justiciers que de justiciables, car la Serre ne comptait que sept feux et la Fauconnière n'avait point de bâtiments étrangers au service du château !

Ce droit de justice était donné en fief relevant de la châtellenie de Gannat. Il fut confirmé, en 1527, par Louise, duchesse d'Angoulême, mère de François I$^{er}$. Cet acte donne les délimitations de la terre de la Fauconnière. L'incorporation de la Serre obligea à quelques arrangements avec M. de Lignière, seigneur de Rochefort.

Ce ne fut pas tout. Pierre Filhol voulut armer les tours de son château de pièces d'artillerie ornées probablement de ses armoiries. Pendant les guerres de religion, la ville de Gannat emprunta diverses parties de ce matériel, entre autres six arquebuses à croc que le seigneur de la Fauconnière ne put se faire rendre que par voie judiciaire. En 1590, les consuls de la même ville lui achetèrent quatre pièces qui ne sont pas autrement désignées.

On attribue enfin à Pierre Filhol l'établissement de la vaste terrasse qui nivelle le pourtour du château et, pour le plaisir des yeux, permet de toutes parts d'admirer le paysage.

Toutes les probabilités convergent donc vers l'attribution à l'archevêque d'Aix de la construction du château qui nous a été conservé, et il est probable que les armoiries placées jadis dans le tympan de la porte d'entrée étaient les siennes : *d'azur, à la bande d'or accostée de deux glands feuillés de même.* Elles étaient accompagnées ou non de sa belle devise : *Corde*

Digitized by Google

*et animo*, reflet sincère de son intelligence et de son caractère et qui fut l'heureux symbole de toutes ses actions.



L'homme d'état habile, le prélat généreux fut un excellent parent qui s'occupa de bonne heure de la fortune des siens. Son frère Noël, peu après 1515, reçut de lui la terre de la Fauconnière qu'il venait d'acquérir et dont, comme prince de l'Eglise, il dédaignait de porter le titre. Vers le même temps, il le fit anoblir. Aussi, un document de 1518, relatif à une dot de 2,000 livres donnée solidairement en apparence par Noël et Pierre à Claude ou Claudia, leur fille et nièce, lors de son mariage avec Jacques Fournier, sieur de Bellevue près Beaucaire, nous montre-t-il Noël Filhol, *écuyer*, sieur de la Fauconnière. Outre un fils dont il va être parlé, Noël eut au moins une autre fille, Péronnelle, femme de Gilbert de Marillac, écuyer, sieur de Saint-Priest (d'Andelot), et mère d'autre Péronnelle, qui épousa Michel Vény, écuyer, seigneur d'Abouze, trésorier de la marine de Levant.

Il semble que Noël était déjà mort en 1520, car en cette année son fils Gilbert prend le titre de seigneur de la Fauconnière au procès-verbal de la *Coutume de Bourbonnais* qui le nomme, par inadvertance, Gilbert Fallot.

Gilbert paraît avoir été particulièrement favorisé par son oncle dont le puissant crédit lui fit obtenir, en 1517, une commission du roi pour la levée des droits de francs-fiefs et nouveaux-acquêts dans la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes.

Avant 1524, il devint contrôleur des finances de Languedoc et recevait à ce titre quatre cents livres par an pour ses chevauchées. A propos du paiement de cette indemnité, nous voyons figurer Jean Testu, autre gannatois que la haute protection de Pierre Filhol avait fait nommer trésorier et receveur général des finances de Languedoc.

Digitized by Google

Pour faire de son neveu un plus grand seigneur et lui créer un état conforme, Pierre Filhol acheta, en 1530, à Jean et Gilbert du Cordier, écuyers, et remit presque sans délai à Gilbert, sieur de la Fauconnière, la terre d'Averly, aux châtellenies de Belleperche et de Moulins, dont il se réserva cependant l'usufruit.

Nicolay indique cette terre sous le nom d'Avrely, dans la paroisse d'Aurouër. C'est aujourd'hui le château d'Avrilly, dans la commune de Trevol. Gilbert habitait Issoire, où Imberdis signale sa présence. L'office de contrôleur des finances du Languedoc comprenait l'Auvergne dans son ressort.

Il acquit, en 1545, un « dixme » à Usson, lorsque François I^er^ vendit les domaines de la Couronne pour se procurer les ressources nécessaires à la guerre contre Charles-Quint et délégua des commissaires parcourant le Royaume à cet effet.

Signalons en passant un bâtard de la famille, nommé aussi Gilbert Filhol, qui, qualifié écolier d'Avignon, obtient en 1515 un bref de dispense pour prendre les ordres et recevoir des bénéfices. On aperçoit ici la main de Pierre Filhol qui ne délaisse aucun des siens. Nous ne savons d'ailleurs rien de plus sur le compte de ce bâtard, à cause d'une similitude de prénoms qui fait naître l'incertitude.

Gilbert Filhol, le fils légitime de Noël, mourut entre 1547 et 1549. Sa veuve, Anne Prunyer, eut quelques difficultés avec ses nombreux enfants pour le réglement de la succession de leur père. Elles furent terminées par un accord intervenu en 1555 et qui est soussigné par Antoine Minard, sieur de Villemain, président à mortier au parlement de Paris.

Pierre, l'aîné des fils de Gilbert, eut pour sa part la seigneurie de la Fauconnière. Il fit, en 1559, foi et hommage-lige à Claude Laubespine, seigneur de Crassay, pour la moitié du fief de Fonchault qui provenait de la succession de sa mère, dont il était principal héritier. Gourdon de Genouillac nomme ce fief Fouchaut et le place en Touraine.

Gilbert, autre fils de Gilbert, devint seigneur d'Avrilly.

Digitized by Google

Entré dans les ordres, ainsi que le témoigne son qualificatif de *R. P. en Dieu*, il fut d'abord moine au monastère de Sindras, où il devint capiscol par la volonté de son grand-oncle Pierre, que nous avons vu en être abbé. En 1536, il obtint un canonicat dans l'église Saint-Sauveur d'Aix et s'en démit, deux ans après, en faveur d'un Jean Filhol dont nous ne savons rien de plus et qui probablement n'en jouit pas longtemps. Enfin, en 1555, nous le voyons protonotaire du Saint-Siège apostolique et abbé commendataire de Saint-Pierre de Neauphle-le-Vieux, au diocèse de Chartres. Comme il devint aussi prieur de Saint-Etienne de Gannat, c'est lui, pensons-nous, qui donna à l'église Sainte-Croix la statue-reliquaire en argent, représentant sainte Procule, qui est mentionnée au procès-verbal de la translation de ses reliques en 1621.

Un autre fils de Gilbert Filhol et d'Anne Prunyer se nommait encore Gilbert. Il était élu de Bourbonnais et eut en partage la terre de Marcelanges, paroisse de Saint-Bonnet-lès-Moulins.

Cette seigneurie semble avoir appartenu d'abord à Jacques, à qui son frère Pierre l'avait probablement donnée, comme la Fauconnière à Noël. Jacques en jouit au-delà de 1535, jusqu'à un âge avancé. Sa fille Bonne porta Marcelanges à Jean Chanteau, son mari, qui tint longtemps le sceau de la chancellerie de Bourbonnais. Bonne étant morte sans enfants, sa succession fut revendiquée par les héritiers de Gilbert et par sa veuve Anne Prunyer.

Celle-ci eut aussi deux filles. L'une fut mariée à M. de la Villeneuve, capitaine du château de Moulins, dont une fille, Aliénor, devint dame du Bourdier ou du Bourdieu en Provence. L'autre, Marie, épousa Nicolas d'Orvin, receveur des douanes à Lyon.

Anne Prunyer mourut vers 1559, laissant des enfants mineurs sous la tutelle de Pierre, leur frère aîné, qui, en 1573, était mort. Nous ne savons si son fils, François, mari de

Digitized by Google

Madeleine de Laubespin, mourut avant ou après lui, vers le même temps.

Ces seigneurs de la Fauconnière ne laissant pas de lignée, la terre revint à Claude Filhol, fils de Gilbert, seigneur de Marcelanges. Ce Claude est-il le même que la *noble et discrète personne* pourvue déjà de l'église du prieuré de Saint-Martin-de-Sigy, au diocèse de Rouen, chanoine de Saint-Sauveur d'Aix, et en faveur de qui son oncle Gilbert se démit du prieuré de Saint-Etienne de Gannat et peut-être de l'abbaye de Saint-Pierre de Neauphle-le-Vieux? Est-il autre qu'un bénéficiaire laïc?

Quoiqu'il en soit, Claude Filhol, fils de Gilbert, reçut de son oncle, Claude de Thonyn, écuyer, sieur dudit lieu, capitaine de Part-du-Roy-lès-Moulins, paroisse d'Yzeure, gentilhomme ordinaire de la vénerie, la seigneurie de Vernoy, dans la paroisse de Segy. A cette seigneurie, il joignit ensuite celles d'Avrilly et de la Fauconnière comme héritier de son oncle Pierre.

Son frère Gilbert avait eu en partage la terre de Marcelanges et l'office d'élu de Bourbonnais qu'avait possédé son père.

Un autre frère, dont nous ne savons le nom, était seigneur de Fontbouillant, paroisse de Genzat.

Parmi leurs sœurs, nous croyons devoir ranger Marguerite, qui épousa Guillaume de Montfromont, et une autre, Marie (?), qualifiée demoiselle de Fontpauld, peut-être par suite d'union.

Claude Filhol eut un fils nommé aussi Claude, et une fille, Françoise, qui fut mariée à Jean Le Bègue, sieur de la Borde.

Claude, fils de Claude, seigneur de la Fauconnière et de Marcelanges, eut pour femme Jeanne Chatard. Il était maître des requêtes de la reine-mère, lieutenant-général aux bailliage, pairie et duché de Montpensier, à Aigueperse.

Il est le seul des seigneurs de la Fauconnière dont nous ayons recueilli une trace de l'exercice seigneurial du droit de justice sur sa terre. En 1616, il octroya à Antoine Mageran



Digitized by Google

l'office de sergent et garde de ses bois, forêts et garennes de la Fauconnière et de la Serre. Ce garde particulier, comme nous dirions aujourd'hui, était le seul agent réel et spécial que ces petits seigneurs pussent se donner. Les lettres de provision nous apprennent que deux notaires de Gannat, Noël Chevarrier et Pierre Molet, jouaient, le premier, le rôle de procureur d'office, le second, celui de châtelain de la seigneurie.

Claude Filhol mourut avant 1627, laissant la Fauconnière à son fils Marien qui avait pour femme Isabelle du Buysson.

Philibert, leur fils, chevalier, major et premier capitaine au régiment d'Enghien-infanterie, épousa Marie-Elisabeth de Favières, fille de feu Gilbert, écuyer, sieur d'Arnaix, conseiller du roi et président en l'élection de Montluçon. Il avait un frère, André, docteur en théologie de la faculté de Paris et doyen de Notre-Dame de Moulins, et une sœur, Marie Filhol.

Philibert fit, en 1692, foi-hommage pour le fief et seigneurie de Beauregard-Villeneuve, dans la paroisse de Maillet, châtellenie d'Hérisson.

Les héritiers de Pierre, les descendants de Noël sont restés riches et contractent d'honorables alliances ; mais, comme toutes les grandes maisons, celle-ci décline et ses membres ne remplissent plus que des offices secondaires. Elle va disparaître chez nous et ici trouve sa place une tradition de famille qui nous a été contée par la feue marquise de Fontanges.

L'hospitalité féodale était encore dans toute sa vigueur entre gens se réclamant de la chevalerie. Un soir de l'année 1694, un cadet de la maison de Fontanges, Hugues, fils de Jean-Annet, sieur d'Hauteroche, Vernines et Fournols, et de Marguerite de Villelume, vint frapper au château de la Fauconnière et demanda l'hospitalité qu'on s'empressa de lui accorder. Après un court séjour, il se présenta devant la dame de céans pour prendre congé d'elle. Marie, jeune encore, mais pas assez pour reporter plus loin ses projets de mariage, éprise d'ailleurs peut-être du beau cadet, issu d'une antique

Digitized by Google

famille des environs de Salers, resta un instant interdite. Reprenant sa présence d'esprit : Pourquoi vous en allez-vous, lui dit-elle ? — Il le faut bien, car je n'ai aucun titre pour rester ici. — Voulez-vous être mon mari ? — Hugues de Fontanges fut interdit à son tour, mais reprit ses sens aussi promptement que son interlocutrice et, en 1694, devint seigneur de la Fauconnière par son mariage avec Marie Filhol qui fut héritière de son frère Philibert, mort plus tard sans postérité.

Philibert de Fontanges, fils de Hugues et de Marie Filhol, épousa probablement une Ribaud de la Chapelle-d'Andelot et joignit cette seigneurie à celle de la Fauconnière. Il devint aussi seigneur engagiste de Gannat, par acquisition des héritiers du maréchal d'Effiat, en 1728, et fit avec les habitants de cette ville assez mauvais ménage, comme le révèlent les actes consulatoires. En 1739, il vendit cette seigneurie à Gilbert-Henry-Amable de Veiny, marquis de Villemont, tout en se réservant une assez grande extension de la justice de la Fauconnière.

Hugues, fils aîné de Philibert de Fontanges, épousa Marie-Gasparde de Boissieux que le *Nobiliaire d'Auvergne* indique à tort comme femme de Philibert, en supprimant Hugues, son mari, de la série des seigneurs de la Fauconnière ; mais l'acte de vente de la seigneurie de Gannat ne laisse aucun doute à cet égard, car on y voit figurer Philibert, Hugues et François, ces derniers fils de Philibert et majeurs de coutume seulement. Gasparde de Boissieux prend part également à cette vente, sous l'autorité de Hugues, son mari. François de Fontanges est dit lieutenant au régiment de Poitou.

Hugues de Fontanges, seigneur de la Fauconnière, était mort avant 1755, laissant trois fils : 1° Amable, chef d'escadron et chevalier de Saint-Louis, qui mourut sans enfants ; 2° François, successivement aumônier de la reine Marie-Antoinette, évêque de Nancy en 1783, archevêque de Bourges en 1787, de Toulouse en 1788, et archevêque-évêque d'Autun de 1802

Digitized by Google

à 1806, époque de sa mort; 3° autre François, chevalier de Saint-Louis, commandant de Saint-Domingue avant 1789, mari, en 1782, d'une créole, Caroline Lefèvre. Il fut père d'Amable de Fontanges qui obtint sous la Restauration un grade militaire élevé et épousa Marie-Jeanne-Adélaïde du Peyroux d'Urçay, mère de François et d'Amable.

La maison de Fontanges a rendu, on le voit, quelque lustre à la série des seigneurs de la Fauconnière.

On nous a souvent posé cette question : les Fontanges descendent-ils de la duchesse de ce nom ? La célèbre favorite, morte à l'âge de vingt ans, sans union et sans enfants, se nommait Marie-Angélique de Scorailles. Sa grand-mère, Guillelmine, était, il est vrai, de la maison de Fontanges et avait porté la terre de ce nom à Louis de Scorailles, son mari ; mais, en 1680 déjà, les deux familles n'avaient plus que des liens de parenté assez éloignés.

Si les grands Filhol ont disparu, si la branche dont l'archevêque Pierre faisait partie n'a point laissé de rejetons, les descendants de Thomas existent encore, quoique leur nom soit destiné à s'éteindre. Il y a encore des Fillot, suivant la prononciation et l'orthographe topiques du nom que nous avons toujours écrit Filhol, d'après les documents contemporains.

La maison de Fontanges continue de posséder le château de Pierre Filhol et, depuis peu d'années, il a été intérieurement réparé et distribué avec toute la science archéologique des architectes. La restitution est allée jusqu'à rétablir, dans le tympan de la porte d'entrée, les armoiries disparues et dont nous avons tant regretté l'absence. Une pierre blanche finement sculptée reproduit les armes de la famille de Fontanges : *de gueules, au chef d'or chargé de trois fleurs de lis d'azur.* L'écu est timbré d'une couronne de marquis et soutenu par deux anges. Au-dessous, un phylactère porte cette devise : *Tout ainsy font anges*, devise bien superbe, si elle était autre chose qu'un rébus héraldique.

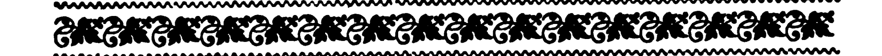
Digitized by Google

Le château est, en ce moment, entièrement démeublé et inhabité. Nous n'avons donc point eu l'espoir d'y retrouver les portraits de famille qui le décoraient et à nous enquérir de quelque tableau reproduisant les traits authentiques de l'archevêque d'Aix, si son portrait existe. Les belles toiles représentant en pied Marie-Antoinette et l'archevêque François de Fontanges, dues au pinceau de Mme Vigée-Lebrun, si nos souvenirs sont fidèles, ont été aussi emportées, avec peu d'espoir de les voir reprendre un jour leur place dans le château qu'elles ont longtemps orné.

Dr VANNAIRE.



Digitized by Google



# CHAPITEAUX ROMANS

## DE L'ÉGLISE DE SOUVIGNY



CHACUN sait que l'église du prieuré de Souvigny, cette importante fille de Cluny, appartient à des époques très différentes, que le gothique le plus avancé s'y greffe sur le roman et qu'un genre d'architecture tout moderne s'étale même dans sa façade. Un pareil mélange de styles serait peut-être critiquable s'il sortait de toutes pièces de l'imagination d'un architecte ; amené par les circonstances, il se justifie et d'ailleurs il n'a rien de désagréable pour l'œil. Il serait même profondément regrettable que le prieur Chollet, lorsqu'il procéda à la grande reconstruction du XV^e siècle, n'eût pas conservé tout ce qui pouvait tenir debout de l'édifice ancien ; il nous eût, en particulier, privé de l'une des plus curieuses collections de chapiteaux romans qui se puisse rencontrer.

Cette collection, reléguée dans les nefs collatérales, est fort nombreuse et des plus variées. Le sculpteur s'est inspiré quelquefois des mêmes types, mais il ne s'est jamais répété, affichant ainsi le plus grand dédain pour la sotte symétrie que nous introduisons dans les moindres détails de nos édifices actuels. Il taille largement, maladroitement d'ordinaire, des animaux réels ou fantastiques ; parfois, il aborde la représentation de l'homme et compose, par exemple, le chapiteau bien connu des monnayeurs ; mais c'est surtout au règne végétal — un règne végétal de convention — qu'il emprunte

Digitized by Google

Digitized by Google

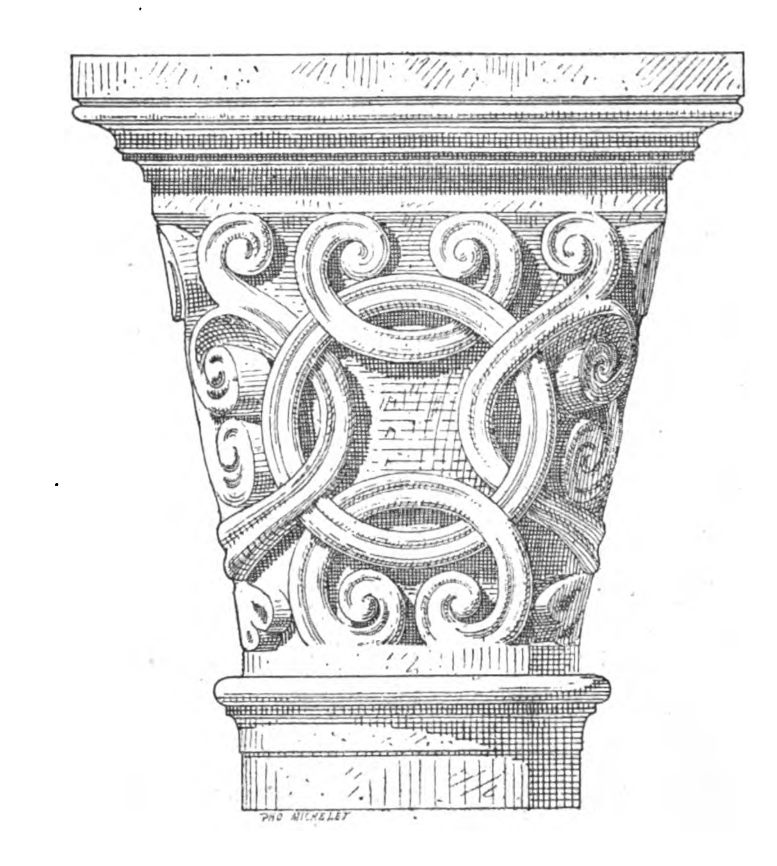




CHAPITEAUX DE L'ÉGLISE DE SOUVIGNY.

Digitized by Google




CHAPITEAUX DE L'ÉGLISE DE SOUVIGNY.

Digitized by Google

Digitized by Google

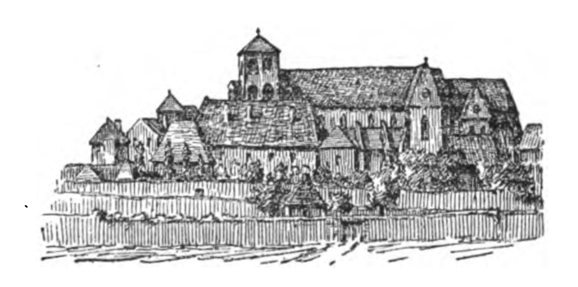
les motifs de ses décorations. Il couvre la pierre d'entrelacs compliqués et de riches rinceaux avec la même aisance que les enlumineurs de manuscrits de l'époque.

Il a pu rencontrer dans la région, à Bourbon sans doute, des œuvres antiques qu'il a su apprécier et qu'il imite au gré de sa fantaisie, déformant de vingt façons le chapiteau corinthien. Les planches pour lesquelles nous écrivons ces quelques lignes offrent un exemple de ces déformations. Ce chapiteau où l'on retrouve la corbeille réduite à un seul rang de feuilles, les volutes et, sous le lourd tailloir, l'abaque échancré, couronne l'une des colonnes engagées qui cantonnent les lourds piliers carrés des bas-côtés ; il est voisin du chapiteau des monnayeurs.

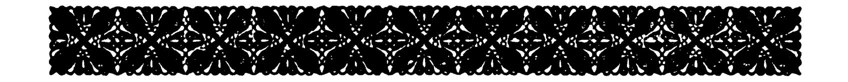
L'artiste de l'école romane interprète ; il ne copie pas, et lorsqu'il s'abandonne à sa verve, il arrive presque à nous donner le chapiteau gothique avec ses larges crochets et sa puissante végétation. Il est vrai qu'il sculpte un peu plus loin des palmettes sans relief, disposées avec une régularité enfantine.

Pour permettre au lecteur de juger de cette variété presque infinie de formes des chapiteaux de Souvigny, il faudrait en reproduire au moins une quinzaine. Si les quatre que nous donnons ici n'en offrent qu'une idée insuffisante, ils rendent du moins avec beaucoup d'exactitude les caractères de cette sculpture. Nous en devons les dessins à M. Gélis-Didot, l'habile et savant architecte bien connu en Bourbonnais.

A. V.



Digitized by Google



# ROBERT DE CLERMONT

*(Suite).*

---

## V

*Les principaux établissements religieux du Bourbonnais au XIII<sup>e</sup> siècle. — Influence des prieurs de Souvigni. — Rapports de Robert de Clermont et de Béatrix avec le clergé.*

Robert de Clermont, dans ses rapports avec l'Eglise, semble s'être attaché à suivre régulièrement les principes de gouvernement qui avaient été mis en pratique par saint Louis : il maintint au clergé tous ses droits légitimes, tous ceux que l'usage lui reconnaissait, et il respecta la situation privilégiée que le temps lui avait donnée et que l'organisation féodale avait développée, mais il s'opposa aux usurpations et il sut défendre, en matière temporelle, les droits de la puissance civile. S'il mit de l'empressement à faciliter les acquisitions que les établissements religieux voulaient opérer, s'il protégea leur juridiction, il ne montra pas moins de sollicitude pour ses propres intérêts, et il revendiqua tout ce qu'il crut lui appartenir, sans lutte, sans éclat, généralement par voie de transaction. Entente et harmonie entre les deux pouvoirs, telle a été la règle constante qu'il a cherché à faire prévaloir dans les relations assez fréquentes qu'il eut avec les grands monastères comme avec les plus humbles églises, conduite d'autant plus louable qu'il vivait à une époque où la juridic-

Digitized by Google

tion ecclésiastique, s'étant accrue dans des proportions incroyables, provoquait de tous côtés de violentes récriminations, et que le désir d'accroître les produits de son domaine aurait pu facilement l'entraîner à imiter Philippe le Bel plutôt que Louis IX.

Après les épreuves qu'il avait subies sous le gouvernement d'Agnès, le prieuré de Souvigni ne put que gagner à l'avènement d'un pouvoir aussi modéré que celui de Robert, et il jouit de ses privilèges sans avoir à lutter pour les défendre ; c'est ainsi qu'il eut aisément gain de cause, en 1291, contre un mandataire du comte de Clermont, Jean de Brienne, fils du roi de Jérusalem et bouteiller de France, qui avait fait saisir les biens de Barthélemi de Sides, bourgeois de Souvigni, qui ne relevait que de la justice des religieux. Sur les représentations du prieur, Jean de Brienne se désista de la saisie et reconnut, par un acte authentique, les droits du monastère, tels qu'ils étaient établis et consacrés d'ancienne date, principalement par l'acte de 1272 (1). L'exercice du droit de battre monnaie ne donna lieu qu'à un simple accord par lequel le prieur Etienne et Robert concédèrent à bail, pour trois ans, la monnaie de Souvigni à Martin Margues, bourgeois de Clermont en Auvergne : le titre et le poids de la monnaie sont fixés, les bénéfices et les redevances du concessionnaire déterminés, et Etienne et Robert s'engagent à faire observer les ordonnances royales sur la monnaie dans toute l'étendue de la baronnie (2). Dans l'année où ce bail fut passé, Etienne

(1) Voir l'*Ancien Bourbonnais*, dont les auteurs ont relaté cette affaire d'après le Cartulaire de Souvigni. T. 1, page 431.

(2) Cet acte, rédigé en français, a été homologué par Jean de Montigny, garde de la prévôté de Paris. Il y en a une copie dans le Cartulaire de Souvigni, p. 761-763. Il a été imprimé par M. le comte de Soultrait dans un excellent mémoire sur la Numismatique bourbonnaise, qui a paru en 1858. La date de 1286, que le savant éditeur de ce bail avait trouvée dans l'*Ancien Bourbonnais*, doit être changée en celle de 1290 que porte la copie du Cartulaire de Souvigni.

Digitized by Google

accorda à ses monnayeurs, entre autres privilèges, celui d'être inhumés gratuitement dans le cimetière du prieuré, et, s'ils le demandaient à l'article de la mort, celui d'être revêtus de l'habit monacal, ce qui leur donnait le droit de recevoir les honneurs funèbres dans l'église du couvent et non dans celle de la paroisse (1). C'est probablement à l'influence de Robert qu'il faut rapporter un acte bienveillant dont le prieuré fut l'objet de la part de Philippe le Bel. Ce roi besoigneux et toujours affamé du bien d'autrui, qui pilla tout le monde, le chrétien comme le juif, les clercs comme les séculiers, s'engagea à épargner, au moins pour quelque temps, les moines de Souvigni : le 20 janvier 1292, il manda à son bailli d'Auvergne de laisser libre cours à leur monnaie jusqu'au prochain

---

(1) Vidimus de Jean Guasier, chancelier de Bourbonnais, en date du dimanche où l'on chante *Invocavit me*, 1292. Cartulaire de Souvigni, 763-764 ; Du Tillet, *Ordonnances manuscrites*, Bibl. nationale, suppl. franç., nº 1823 A. Ce vidimus étant encore inédit, nous en donnons ici le texte d'après le Cartulaire de Souvigni, nº 143, p. 763.

*Privilège accordé par les Prieurs de Souvigny à ceux qui battoient leur monnoie, de l'an 1290.*

Universis presentes litteras inspecturis, Johannes Guaserii, cancellarius Borbonensis, salutem in Domino. Noveritis nos anno Domini Mº CCº nonagesimo secundo, die dominica qua cantatur *Invocavit me Deus*, vidisse, inspexisse et de verbo ad verbum legisse quasdam litteras signis religiosorum virorum prioris Silviniaci et ejusdem loci conventus sigillatas, non rasas, abolitas seu deletas, nec in aliqua parte sui vitiatas, prout prima faoie apparebat, quarum tenor sequitur in hec verba : Nos frater Stephanus, humilis prior Silviniaci, et ejusdem loci conventus, notum facimus universis quod si aliquis monetarius moratur in parochia Silviniaci, conventus debet eum honorifice recipere, et debet sepeliri ante sepulchrum, in cimeterio, et gratis, nisi quid ex voluntate dare voluerit ; et idem debet fieri de heredibus monetariorum. Preterea si monetarius petierit in mortis articulo habitum monacalem, debet sibi gratis conferri ; si vero capellanus silviniacensis noluerit corpus monetarii mortui reddere et conducere ad monasterium, duo monachi debent ire ad domum defuncti, et ad ecclesiam conducere ; et debet recipi honorifice a con-

Digitized by Google

parlement, mais seulement dans les lieux où cette monnaie avait eu cours depuis longtemps (1).

Un dernier souvenir des rapports de Robert de Clermont avec le prieuré ! Jean de Bourgogne avait, par son testament, ordonné la construction d'un hospice à Moulins ; mais avant qu'il fût bâti par Robert et Béatrix, qui remplirent généreusement les intentions de leur ancêtre, on avait élevé sur un coin de l'emplacement qu'il devait occuper un oratoire dédié à saint Julien. Le prieur de Souvigni, dont l'approbation n'avait point été sollicitée, se plaignit du dommage ainsi porté à sa juridiction spirituelle qui comprenait le territoire de Moulins ; il invoqua, à l'appui de sa réclamation, une bulle du pape Lucius III, en date du 13 juin 1184, qui l'avait dispensé de payer des *procurations insolites*, en ordonnant que le couvent et les prieurés de sa dépendance ne seraient tenus de payer à qui que ce soit des procurations plus fortes que celles qui avaient été réglées par le concile de Latran ; en même temps, le pape défendait à toute personne de bâtir des églises ou chapelles dans les paroisses dépendantes de Souvigni sans la

ventu. Item, si aliquis monetarius in festo sancti Mayoli, sive in vigilia, unum arietem in villa Silviniaci petierit, debet habere secundum arietem, si ibi oblatus fuerit. Item, in festo Purificationis beate Marie unusquisque monetariorum debet habere unum cereum a sacrista, sicut unus ex monachis, quem post evangelium misse unusquisque debet offere ; et hec omnia supra dicta debent habere monetarii, fabricetur vel non fabricetur moneta, et propter hoc quislibet monetarius de marcello debet ponere in pisside unum denarium de argento, et quislibet monetarius des coyns debet ponere in pisside unum denarium in qualibet septimana, si duobus diebus vel pluribus operatus fuerit in moneta. In cujus rei testimonium sigilla nostra duximus apponenda. Datum anno Domini M° CC° octogesimo decimo. Nos vero dictus cancellarius quod vidimus testamur, et in testimonium premissorum presentibus litteris sigillum curie nostre duximus apponendum, salvo tamen in omnibus jure domini Borbonensis et etiam alieno. Datum die visionis nostre, anno et die predictis.

(1) Ce mandement a été imprimé, d'après le Cartulaire de Souvigni, dans l'*Ancien Bourbonnais*, t. II, p. 162, et par M. de Soultrait, *Numismatique bourbonnaise*, p. 20.

Digitized by Google

permission des religieux (1). La fondation de la chapelle de saint Julien était assurément un acte contraire à ce privilège, mais comme elle devait être utile aux malheureux qui seraient un jour réunis dans cet asile, Robert s'empressa de s'entendre avec le prieur Etienne, et la fondation fut maintenue à ces conditions : que l'hospice Saint-Julien relèverait, au point de vue spirituel, du prieuré, que les oblations faites à la chapelle resteraient la propriété du chapelain moyennant le paiement annuel de soixante livres fait par lui au prieuré, que la collation de ce modeste bénéfice ecclésiastique appartiendrait à perpétuité aux héritiers de Robert. Le chapelain, Guillaume,

(1) On entend, sous les désignations variées de procuration, gîte, hébergement, past, le droit qu'avaient au moyen-âge les rois, les seigneurs, les évêques et les abbés de se faire loger et défrayer, eux et leur suite, dans certains domaines, villages, châteaux de leurs sujets ou de leurs vassaux. Les églises même n'étaient pas exemptes de cette obligation fort lourde et d'autant plus appréciée qu'il était plus difficile de se procurer toutes les commodités de la vie. Aussi vit-on des rois dispenser les évêques du service militaire, mais se refuser à les dispenser de l'hébergement. Dans la bulle de Lucius III, la procuration dont il s'agit est particulièrement l'hébergement ecclésiastique qui avait donné lieu à de graves abus. C'est pourquoi le troisième concile de Latran, en 1179, fit dans son IV$^e$ canon le règlement le plus solennel qu'il y ait sur cette matière. On y expose d'abord que l'apôtre saint Paul ayant fait gloire de se nourrir lui et les siens du travail de ses mains, pour se distinguer des faux prédicateurs et n'être point à charge au peuple, il est bien surprenant qu'il y ait des évêques qui fassent de si grandes dépenses dans leurs visites que les curés soient forcés pour y subvenir de vendre les ornements de leur église, puis le concile détermine ceux qui avaient droit de visite et de procuration : cardinaux, archevêques, évêques, archidiacres et doyens ; il limite le nombre de leurs chevaux et ordonne que la table soit frugale et qu'on se contente de ce qui est servi. Le canon ajoute que les prélats qui ont fait jusqu'alors leurs visites avec moins de chevaux et moins de dépense n'y pourront rien ajouter, parce que les conciles ne s'appliquent qu'à procurer du soulagement aux peuples, et non pas à augmenter la magnificence des prélats. V. TOMASSIN, *Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise*, III$^e$ partie, livre II$^e$, chapitre XXXIII.

Digitized by Google

soumit cette convention à l'approbation de l'évêque diocésain d'Autun qui la ratifia, et la paix fut faite (1).

L'abbaye de Sept-Fonts eut aussi quelques différends avec la puissance séculière à propos de sa juridiction ; mais ces difficultés, qui ne sont pas sans analogie avec celles qu'avait eues le prieuré de Souvigni sous Agnès, furent réglées plus promptement : en 1301, Jean de Châteauvillain, seigneur de Luzi et de Dompierre, fit une transaction avec les religieux, et neuf ans après nous retrouvons un accord sur la même matière entre l'abbé de Sept-Fonts et Béatrix ; la justice devait être partagée suivant les limites indiquées dans l'acte et en maintenant les arrangements pris entre l'abbaye et les seigneurs de Luzi et de la Motte ; la garde de l'abbaye resterait aux sires de Bourbon. On remarque dans cet acte plusieurs dispositions intéressantes pour l'histoire de la condition des populations rurales : « ..... il est accordé que les diz abbé et convent et la dite yglise seront quitte et absolt de nous et de nos hoirs présens et à venir de toutes exactions non dues. Item, il est accordé que, se nous avons guerre, pour cause de la terre de Bourbonnois, que nous pourrons prendre une

(1) Il y a aux archives de l'Allier, dans les papiers de Chazaud, une copie, faite au XVIII[e] siècle, des actes que je viens d'analyser et qui m'ont permis de résumer d'une façon aussi exacte que possible les causes et les détails de ce différend. Ces actes étant trop longs pour être insérés ici, je les publierai dans les pièces justificatives à la fin de cette étude sur Robert de Clermont. La copie du XVIII[e] siècle est suivie de cette note : « Collationné a esté la présente coppie à leurs originaux qui sont dans les archives du prieuré de Souvigny par nous, notaires royaux résidants en la ville de Souvigny, lesquels se sont trouvez conformes à leurs dits originaux qui sont restés dans lesdites archives. Fait auxdites archives, ce deuxième juin mil sept cent dix-sept. Signé : Charrier et Cottin, notaires royaux. Controllé à Souvigny le 2[e] juin 1717. Signé : Cottin et Seclé. » Les originaux de ces titres se trouvaient donc encore en 1717 aux archives de Souvigni. — Sur la bulle de Lucius III, cf. Jaffé, *Regesta Pontificum Romanorum*, t. 1, p. 845, n° 9611 ; et Bréquigny, *Tabl. chron.* IV, 43.

charrette à trois chevaux en la dite abbaye tant seulement, et n'y pourrons prendre pour celle cause nulle autre chose ; et serons tenu à rendre esdiz abbé et convent les dits chevaux et charette après le cas de la guerre, en autel pris comme nous ou nos gens les aurons pris. Item, nous ne pourrons les hommes de la dite yglise mener en courvées, ne en charroys, et se nous en avons eu aucune saisine, nous serons tenu de cesser, et de ramener en état deu. Item, nous ne pourrons les hommes en nul aveu, ne en nulle bourgesye recevoir, et se nous en avons eu aucune saisine, nous serons tenu de cesser et de ramener en état deu. Item, nous serons tenu deffendre les diz hommes, aussy comme les notres propres, vers touz, fors que vers la dite yglise non. » (1).

(*A suivre*). JULES ROY.



(1) 1310 (1309 v. st.), le vendredi après les Brandons (6 mars). Paris, Archives nationales, P. 1373[2], cote 2266. Cet accord fut confirmé par Louis I, fils aîné du comte de Clermont, chambrier de France, le samedi, fête de la Conversion de saint Paul, 1314 (n. st. 25 janvier 1315). *Titres de la M. de B.*, t. 1, n° 1378. Il est également inséré dans la confirmation du duc Louis II, en date du 4 mai 1408. *Ibid.* n° 1275.

Digitized by Google

# CHRONIQUE & MÉLANGES

La Société d'Emulation de l'Allier, dans sa dernière réunion, a composé ainsi qu'il suit son bureau pour l'année 1887-88 :

*Président :* M. le comte G. de Soultrait.

*Vice-Présidents :* MM. Doumet-Adanson pour les arts.
E. Bouchard pour les lettres.
A. Bertrand pour les sciences.

*Secrétaire-Archiviste :* M. G. Bernard.

*Secrétaire-Adjoint :* M. le vicomte de Brinon.

*Trésorier :* M. Croizier.

La *Revue de la Révolution* a donné, dans son numéro d'octobre, la dernière partie du travail sur la *Musique et les Musiciens français pendant la Révolution*, de notre collaborateur, M. Augustin Bernard, travail dont nous avons déjà annoncé la publication. Le sujet ne pouvait être traité comme il le mérite que par un artiste, un érudit, et un écrivain. Il s'est trouvé que l'auteur, à lui seul, est tout cela ; circonstance aussi heureuse que rare et qui lui permettra, quand il le voudra, de prendre rang parmi nos meilleurs critiques musicaux.

M. Augustin Bernard expose d'abord la situation de la musique au début de la Révolution. Les polémiques étaient ardentes entre les Glückistes et les Piccinistes. « Eternel recommencement de l'histoire ! Remplacez Glück par un autre nom, vous vous croirez en 1887 ! » Ces querelles, cependant, furent suivies d'un apaisement et même d'une fusion, dont l'expression fut un art national. « Grétry est picciniste, écrit M. Bernard, et Méhul glückiste ; mais tous deux sont Français, et leur style a les qualités et les défauts de la musique vraiment française. » Malheureusement, l'éclat de cette école fut de courte durée, car avec le XIX^e siècle survint l'influence italienne. En écrire l'histoire, c'était donc rappeler à notre souvenir une de nos gloires, et rien ne devait tenter davantage le talent et le patriotisme de M. Bernard ; aussi cette étude est-elle écrite avec une émotion toute communicative. Ajoutons que des anecdotes nombreuses en rendent la lecture extrêmement attachante. Il est regrettable que l'espace ne nous permette pas d'en faire juger nos lecteurs.

M. L. Patissier, avocat à la Cour d'appel de Paris, fils de M. J. Patissier ancien député de l'Allier, avait, l'année dernière, rendu compte au jour le

Digitized by Google

jour d'une semaine passée par lui à Nice, au moment du Carnaval. Cette année, il raconte son voyage d'avril 1887 en Algérie. Il décrit en touriste instruit, quoique un peu à la hâte, le Sud oranais, Oran, Alger, Constantine, Biskra, Philippeville, Tunis. Ces deux petites brochures sont pleines d'intérêt et, ce qui ne nuit pas, pétillantes d'esprit.

La *Société de propagation des Connaissances utiles* a inauguré le 10 novembre les conférences qu'elle organisera cet hiver à l'hôtel de ville de Moulins. A cette occasion, notre collaborateur, M. G. Seulliet, président, a résumé les résultats déjà obtenus. Il a fait, à la satisfaction de l'auditoire, l'éloge de M. Frebault, inspecteur d'académie, récemment appelé à Bourges pour y exercer les mêmes fonctions. M. Frebault avait secondé dans une large mesure les efforts de la Société.

La première conférence a été faite par M. Rayeur. Il a parlé de Schopenhaüer. La morale du fameux philosophe allemand est décevante, mais sa personne est celle d'un excentrique fort curieux ; le sujet était donc moins sombre qu'on ne pourrait le croire. Du reste, M. Rayeur, dont nos lecteurs connaissent le talent d'écrivain et la vigueur de pensée, est aussi un conférencier qui sait se faire écouter.

Le jeudi suivant, M. Migout avait adopté pour sujet : *L'analyse spectrale et les premiers états de notre système planétaire.* Cette conférence, d'un intérêt encore augmenté par de curieuses expériences, a été fort goutée du public.

Enfin, le 24 novembre, notre savant archéologue, M. Alfred Bertrand, vice-président de la Société d'émulation de l'Allier, a voulu nous initier à l'état de l'industrie métallurgique dans le centre de la Gaule. Il s'est surtout occupé des vestiges laissés par les Gaulois et les Romains sur le territoire formant de nos jours les départements de l'Allier, de la Nièvre et du Cher. Ces vestiges, qui sont des résidus de forges pour la plupart, se rencontrent assez fréquemment.

Le numéro d'octobre de la *Revue bourbonnaise* contient :

*La Succession du duc Jean II*, par M. G. Grassoreille.

*Les antiquités romaines détruites à Montluçon ; les Fouilles à la fin du XVIII[e] siècle*, par M. Albert Lenoir, de l'Institut.

*Voyage d'Arthur Young en Bourbonnais en 1787*, et *les Chansons populaires du Bourbonnais.*

*Le Directeur-Gérant* : E. Delaigue.

Moulins. — Imprimerie E. Auclaire.


Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES



Digitized by Google

---

# TABLE DES GRAVURES



Digitized by Google

# TABLE ALPHABÉTIQUE

## PAR NOMS D'AUTEURS



Digitized by Google

Digitized by Google




Digitized by Google

Digitized by Google

## PRINCIPAUX COLLABORATEURS

## des Annales Bourbonnaises

MM. Louis Audiat.
F. Barillet.
Belin-Dollet.
G. Bernard.
A. Bernard.
A. Bertrand.
A. Blandin.
E. Bouchard.
de la Boulaye.
Brugière de la Motte.
le comte du Buysson.
Léon Cassard.
Bon Ed. de Conny.
Abbé J.-H. Clément.
F. de Chavigny.
F. Combes.
Jean Coulon.
La Couture.
abbé Crison.
M. Desboutin.
Dutasta.
Doumet-Adanson.
H. Faure.
J. de Gaulmyn.
P. Gélis-Didot.
des Gozis.

MM. Jules Gras.
C. Grégoire.
le comte Ed. de Lastic.
Leprat.
Mercier.
S. Milanolo.
Miquel.
A. Mony.
chanoine Morel.
Auradou.
Outin.
Pépin.
F. Pérot.
Pierdon.
H. Pinguet.
G. Plainchant.
A. Queyroy.
Rayeur.
J. Roy.
Léop. Serre.
G. Seulliet.
G. Talbourdeaux.
A. Thonier.
B. Thonier.
M. Vacher.
docteur Vannaire.

Digitized by Google